http://cnum.cnam.fr
Conservatoire numérique des Arts & Métiers

Auteur ou collectivité : Mager, Henri
Auteur : Mager, Henri (1859-19..)
Titre : Atlas colonial (...) avec notices historiques et géographiques (...)

Adresse : Paris : Charles Bayle, [1885]
Collation : 1 vol. (pagination multiple [357] p.) : 20 cartes en coul. ; 34 cm
Cote : CNAM-BIB 4 Ti 11
Sujet(s) : France -- Colonies -- Ouvrages illustrés

URL permanente : http://cnum.cnam.fr/redir?4TI11

La reproduction de tout ou partie des documents pour un usage personnel ou d'enseignement est autorisée, à condition que la mention complète de la source (*Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*) soit indiquée clairement. Toutes les utilisations à d'autres fins, notamment commerciales, sont soumises à autorisation, et/ou au règlement d'un droit de reproduction.

You may make digital or hard copies of this document for personal or classroom use, as long as the copies indicate *Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*. You may assemble and distribute links that point to other *CNUM* documents. Please do not republish these PDFs, or post them on other servers, or redistribute them to lists, without first getting explicit permission from *CNUM*.

PDF créé le 17/12/2015

# ATLAS COLONIAL

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# ATLAS COLONIAL

*par*

HENRI MAGER

*Avec Notices historiques et géographiques par Messieurs :*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Amiral AUBE. | Félix FAURE. | Charles LEMIRE. | Paul NEÏS. |
| Paul BERT. | Colonel FULCRAND. | Le MYRE de VILERS. | Edouard RAOUL. |
| A. BOUQUET de la GRYE. | Paul GAFFAREL. | A. Le SAVOUREUX. | Gautier de la RICHERIE. |
| Baron de CAMBOURG. | Victor GIRAUD. | Ferdinand de LESSEPS. | Denis de RIVOYRE. |
| Docteur COLIN. | Alfred GRANDIDIER. | Émile LEVASSEUR. | ROMANET du CAILLAUD. |
| Henri A. COUDREAU. | J. HARMAND. | MAC CLEANER. | P. SOLEILLET. |
| Henri DELONCLE. | Louis HENRIQUE. | François de MAHY. | Edouard VIARD. |
| Jean DUPUIS. | HIGGINSON. | Commandant MATTÉI. | Colonel VINCENT. |
| Henry DURASSIER. | A. ISAAC. | Casimir MONDON. | Jacques WAUBERT. |
| DUTREUIL de RHINS. | De LANESSAN. | Armand MONTCLAR. | F... |
| Général FAIDHERBE. | Amiral LAYRLE. | Jules MOREAU. | X... |

CHARLES BAYLE, ÉDITEUR
PARIS

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# ATLAS COLONIAL

On n'aime jamais tant la France qu'après l'avoir parcourue et admirée sous ses aspects divers, — car on ne sait bien juger et apprécier comme il faut que ce que l'on connaît au moins un peu. — Il est donc hors de doute qu'on s'intéressera davantage aux pays où flottent nos trois couleurs, — à notre France même d'outre-mer, — quand on pourra les visiter plus facilement et se rendre compte de leur valeur propre, des ressources offertes par chacun d'eux à notre commerce national, de la sécurité, de l'influence qu'ils nous permettent de conserver à la surface du globe, — quand seulement la notion de ces divers pays sera suffisament vulgarisée parmi nous. — Mais jusqu'à présent il n'en a pas été ainsi, et en constatant que depuis 1870, la géographie de la France a fait, tant dans le Public qu'à l'École primaire, des progrès importants et suivis, on ne peut en dire autant de celle de nos territoires extra-européens qui est restée trop sommaire. En sorte que bien peu d'entre nous sont à même de réfuter comme il convient, à l'occasion, ceux qui dédaignent sans fondement et vont jusqu'à calomnier des régions dont ils n'ont pas eux-mêmes la moindre connaissance !

On ne connaît pas assez la France d'outre-mer! On l'ignore presque absolument, et le plus déplorable résultat de cette ignorance, — que nous devons détruire au plus vite, — c'est l'indifférence, pour ainsi dire endémique, professée par nous à l'égard de notre propre bien que l'Étranger nous a toujours envié.

Cependant, ce bien est loin d'être négligeable ; la France étend sa domination incontestée, ou son protectorat, sur des territoires dont la superficie totale est plusieurs fois aussi grande que la sienne propre, et ces territoires sont riches, le sol en est fécond, productif, ainsi que le sous-sol, rempli de métaux d'une exploitation fructueuse, de pierres précieuses même, rempli surtout de houille, cet élément essentiel de l'industrie universelle contemporaine (et dont nous devons veiller à ne pas laisser les mêmes mains accaparer tous les gisements découverts) ;

La vie y est large et facile, à cause des bénéfices plus grands qu'y procure le travail et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

parce que les besoins matériels de la vie: nourriture, logement, habillement, y sont moindres qu'en France;

Enfin, sur une étendue relativement considérable dans leur ensemble, la population atteint seulement quelques millions d'âmes et n'y a conséquemment qu'une densité faible ;

Tandis que, d'autre part, des individus nombreux, — des jeunes gens en quête de positions, administratives (suivant le goût, la maladie de l'époque), — des familles entières, végètent autour de nous, luttant chaque jour contre des exigences toujours croissantes, — dont l'activité trouverait au contraire abondante matière à s'exercer d'une manière absolument profitable dans nos possessions d'outre-mer et qui y acquerraient, sinon la fortune pour tous, du moins une certaine aisance dont ils reviendraient jouir, heureux, dans leur pays natal, après huit ou dix ans d'absence, témoins vivants de résultats aisément réalisables à présent surtout que, grâce aux voies de communication rapides d'un hémisphère à l'autre sans parler de la télégraphie, il n'y a plus de véritable expatriation.

Combien de capitaux aussi, aujourd'hui très peu productifs en France, qui pourraient être employés aux Colonies à créer des commerces, des industries, des exploitations agricoles offrant des bénéfices considérables et enrichissant du même coup *le capitaliste et la nation !*

« On a beaucoup parlé, » disait Stuart Mill, « de la bonne économie qu'il y avait à « faire venir des marchandises du lieu où on les achetait à meilleur marché, et on n'a guère « pensé à la bonne économie qu'il y aurait à produire les marchandises là où elles peuvent « être produites à meilleur marché. Si c'est une *bonne spéculation* de *porter les objets de « consommation des pays où il y en a trop dans ceux où ils sont rares,* n'est-ce pas une « spéculation également bonne de faire les *mêmes opérations pour le travail et pour les « instruments du travail ?* L'importation des travailleurs et des capitaux des vieux pays dans « les pays neufs, *des lieux où leur puissance de production est moindre aux lieux où elle est plus « grande,* augmente d'autant la somme des produits du travail et des capitaux de l'humanité; « elle ajoute à la somme des richesses de l'ancien et du nouveau pays de quoi « rembourser en peu de temps bien des fois les frais de transport. *On peut affirmer dans « l'état actuel du monde que la fondation des Colonies est la meilleure affaire dans laquelle on « puisse engager les capitaux d'un vieil et riche pays.* »

A un point de vue plus élevé enfin, les anciens peuples civilisés s'accordent généralement à regarder comme un devoir pour eux de porter partout, avec la morale du Christianisme, leurs lumières et leurs sciences acquises.

En examinant les avantages et les bienfaits que la colonisation en général procure au pays qui la reçoit comme à celui qui la fournit, — en examinant ceux que la France en particulier retirerait d'un mouvement de colonisation sérieusement conçu et dirigé, les hommes d'État qui ont une sorte d'intuition de l'avenir, économistes (souvent trop peu écoutés); amis de l'humanité, patriotes éclairés, sont unanimes sur la conduite à suivre, mais leurs bonnes dispositions restent stériles au milieu d'un public qui n'a même pas en mains les moyens de s'édifier sur l'importance des pays français neufs où il y a des choses immédiatement profitables

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

à accomplir, et qui appréhende en somme avec quelque raison de s'y trouver moins bien qu'en France, moins libre, plus imposé.

C'est donc au Gouvernement à se comporter de manière à inspirer des sentiments tout différents et à provoquer, au contraire, dans le sein de la nation un courant d'idées favorable à l'émigration, car il faut des Colons, des Commerçants, des Explorateurs, des Savants, des Missionnaires, des Voyageurs d'agrément comme des Voyageurs de commerce pour entretenir au dehors de la Métropole *beaucoup de foyers ou centres d'influence française*, beaucoup de Colonies, de Comptoirs ou même de simples postes de vigilance et d'information.

J'ajouterai qu'il appartient, en outre, à tous ceux que préoccupe l'avenir de la France de développer par tous les moyens, les *sentiments de solidarité* qui doivent exister entre individus de même race et peuvent seuls permettre d'opposer un obstacle infranchissable à l'envahissement de races rivales à la fois animées au plus haut degré de cet esprit de solidarité nationale et prédisposées par nature à tous les empiétements possibles.

Toujours est-il que la nécessité de posséder des centres commerciaux, des foyers d'influence française, des Colonies en un mot, et d'en avoir beaucoup, favorablement échelonnées, est une nécessité sociale, économique, fondamentale, tant au point de vue des conditions actuelles du commerce qu'à celui de la défense nationale, et que les événements se précipitent comme pour en démontrer le caractère imminent, psychologique.

Et ce n'est que prendre une mesure de salut national de faire respecter le drapeau tricolore sur de nombreux points du globe (*surtout* là où d'autres que nous y voudraient voir le leur à la place), de le hisser là où les événements l'imposent, de sauvegarder toutes nos possessions coloniales et d'en développer l'essor!

Avec elles augmentent les transactions, la richesse, la force, le prestige, l'avenir même d'une nation.

Sans elles, on cesse d'assurer à nos nationaux la sécurité indispensable pour leurs entreprises commerciales, on perd, avec une place au concert des nations civilisées, toute situation politique à l'étranger, toute influence civilisatrice.

L'argent qu'on leur consacre est de l'argent bien employé et un peuple qui peut mettre six millions d'hommes sous les armes peut disposer tranquillement de quelque vingt mille braves volontaires pour affirmer et défendre les bases de sa puissance là où il le trouve bon.

Il nous faudrait manquer de la clairvoyance la plus élémentaire pour abandonner à nos rivaux des sources de puissance et de prospérité que nous avons acquises au prix de lourds sacrifices.

Et nous nous faisons un devoir de protester ici, de toute la force de notre patriotisme, contre une politique antinationale que caractériseraient des actes d'effacement plus ou moins ignominieux, des capitulations véritables en présence d'influences étrangères et sans autres précédents que l'indigne et impardonnable abandon des Indes et du Canada.

Au surplus, la France se redresse à l'idée d'un avilissement; les humiliations subies ne lui pèsent que trop, elle repousse énergiquement toute humiliation spontanée à long comme à court terme, elle entend s'opposer à de nouvelles calamités.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Français, nous nous devons à l'avenir de la patrie, gardons-nous donc d'y toucher et de le compromettre, car nous aurions à rougir devant nos enfants un jour des conséquences du présent au lieu de leur être un exemple ; aussi, les yeux toujours fixés sur notre vieux drapeau, aimé de tous les peuples parce qu'il est, pour eux, l'emblème d'honneur et d'humanité, crions virilement et pour le faire entendre :

« Vive la nation française et vive la France ! »

Que serait du reste une nation sans empire colonial ? Nous l'avons rappelé déjà, elle serait à la merci des pays où elle devrait aller chercher les marchandises exotiques, et tous les peuples maritimes intelligents savent à quoi s'en tenir à cet égard.

Au milieu de toute la puissance qu'il venait d'acquérir en Europe, M. de Bismarck comprenait bien que les triomphes militaires ne suffisaient pas au couronnement de l'édifice allemand ; et *quand il demandait* en 1873 au Reischtag *les crédits* nécessaires au développement de la Marine de guerre, il visait la protection immédiate de ses nationaux et commerçants à l'étranger, — et la création de Colonies dépendances, — à la fondation desquelles nous le voyons travailler depuis cette époque avec cette volonté ferme et tenace qu'il met au service de tout ce qui doit contribuer à la grandeur de son pays.

C'est ainsi en effet que l'on s'assure une situation politique respectable dans le monde, et c'est cette puissance-là qui fait la force d'une Métropole.

D'ailleurs, « pour abandonner à elles-mêmes les Colonies actuellement possédées, ou « pour ne pas créer encore de Colonies dépendances, il faudrait être sûr que chaque pays « en ferait autant, ce qui n'est pas. » C'est en ces termes judicieux que lord Russel, en Angleterre, prenait la défense des Colonies à une époque où, là-même, on en discutait la nécessité, et il ajoutait : « Les Colonies abandonnées à elles-mêmes, incapables de se suffire, « iraient bientôt enrichir d'autres pays au détriment de l'Angleterre. »

Faisons nôtres également ces considérations, ne demeurons pas spectateurs indifférents, et sachons imiter nos prévoyants rivaux qui non seulement aujourd'hui ne parlent pas d'abandonner leurs Colonies, mais qui étendent tous les jours davantage leur domination, (là surtout comme en Indo-Chine, en *Birmanie*, où ils voient jour à nous contrecarrer), en couvrant successivement de leur pavillon tantôt de riches pays insouciamment délaissés par nous, tantôt des rocs arides ou des steppes dont la possession peut indirectement les servir, et met entre leurs mains les clefs du monde, rocs et steppes devenant bientôt d'ailleurs sous leur habile impulsion de puissantes Colonies.

Nous désirons que la lumière se fasse promptement sur toutes ces questions et dévoile les imperfections et les vices de notre système d'administration coloniale. On devra radicalement couper court à tout ce qui sera reconnu défectueux, pour en finir avec les dépenses inutiles et exagérées comme avec les tentatives stériles ; nous n'avons pas donné la mesure de ce que nous pouvons, — et ceci me ramène aux premières lignes de cette préface, où j'exprime l'absolue conviction qu'une fois mieux éclairé sur ce que sont et sont susceptibles de devenir entre nos mains les Colonies que la Fortune y a mises ou laissées, on s'y intéressera davantage,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

on pourra mieux s'en occuper en connaissance de cause, y chercher de fructueuses relations d'affaires, en débattre surtout et en préparer les destinées, agir à leur endroit plus pratiquement dans notre intérêt comme dans le leur.

Aussi est-ce avec l'ardent désir de remplir notre devoir envers le pays que nous nous sommes efforcé de mettre à la portée de tous les Français cet *Atlas colonial*, qui sera trouvé digne, nous osons l'espérer, de fixer leur attention, et pourra les aider, en offrant à leurs réflexions des éléments d'information indiscutables, à se former librement un jugement sur des choses de première importance dont on ne se souciait pas assez, parce qu'on ne les connaissait guère et que nous serons heureux en ce qui nous concerne d'avoir peut-être un peu contribué à sortir de l'obscurité où elles demeuraient non visibles.

Notre ami, M. Mager, s'est acquitté de sa tâche de Géographe avec le soin et le talent qui l'ont déjà distingué et fait apprécier. L'œuvre cartographique que nous lui avons demandée, très complète, très consciencieuse, d'une valeur sérieuse et reconnue, aurait pu suffire à classer l'Atlas colonial au rang des meilleures publications d'enseignement et d'intérêt général.

Mais nous aspirions à faire mieux encore ; nous voulions que notre œuvre de vulgarisation et de propagande nationale, pour être salutaire, pût frapper l'esprit de notre chère jeunesse, — et de tous ceux qui sont épris de la grandeur de la patrie, — de la nécessité en quelque sorte de mieux nous connaître nous-mêmes, nous et nos colonies transocéaniennes; il ne nous suffisait pas de nous adresser aux yeux, nous voulions nous adresser aussi au jugement et aller au cœur de nos concitoyens.

Résolu à atteindre le résultat que nous souhaitions, nous avons fait appel au patriotisme éclairé d'hommes pour la plupart connus, écoutés, aimés déjà du pays, qui pouvaient avec une autorité indiscutable faire connaître sous leur vrai jour les contrées nombreuses auxquelles nous espérons que l'attention publique s'attachera chaque jour davantage.

Comprenant le but à atteindre et ses heureuses conséquences, ces généreux Français ont accompli, en répondant à notre appel, en se groupant comme ils l'ont fait pour une œuvre toute nationale d'enseignement et de vulgarisation, et comme pour témoigner de l'intérêt qui doit s'attacher, suivant eux, à l'étude et à la connaissance de nos possessions coloniales, un acte d'une grande portée qui ne demeurera pas inaperçu et dont le mérite leur appartient tout entier. Nous ne saurions donc assez leur en exprimer ici notre vive et profonde reconnaissance, et la Patrie qu'ils ont voulu servir et dont ils veulent la grandeur, se rappellera leurs noms.

Nous voulons aussi remercier cordialement toutes les personnes qui sans être nommées en tête de cet ouvrage ne nous en ont pas moins prêté, à des titres divers et avec une bienveillante sympathie, un concours affectueux et un patriotique appui qui nous ont été des plus précieux.

Ajoutons que cette œuvre essentiellement française quant au fond, et due au patriotisme de grands et bons Français, a été exécutée aussi par des mains exclusivement françaises.

C'est à tout le monde qu'elle s'adresse, aux petits et aux grands; et nous réclamons

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de tous nos amis les renseignements et observations, critiques dont il nous sera possible de faire profiter l'*Atlas colonial*.

La Table des matières montrera que les divers pays dont on s'est occupé, ont été classés dans l'ordre de leur voisinage ou de leur échelonnement sur le globe, à peu près comme si on voulait faire le Tour du Monde en visitant toutes nos possessions.

Nous préparons un ouvrage complémentaire qui, avec nos départements africains et les pays de langue française, remettra aussi en pleine lumière tous les territoires perdus.

Et si le Public accueille favorablement cette œuvre, si nos forces nous le permettent, nous ferons plus encore pour notre chère France.

15 décembre 1885.

**Charles BAYLE.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# L'ESPRIT
# COLONISATEUR

Je ne suis pas un pessimiste. Souvent, mon illustre ami Gambetta m'a accusé en riant de voir tout trop en rose, présent et avenir. J'avoue que depuis la disparition de ce puissant moteur d'hommes, les choses se sont un peu assombries pour moi. Mais ce n'est pas ce deuil ineffaçable qui m'inspire sur l'avenir de la Patrie française, sa force, sa richesse, son influence politique, peut-être même son rôle intellectuel et moral, des soucis que j'essaye en vain d'écarter. Je puis échapper aux tristes réflexions qu'inspire la politique quotidienne : je puis taxer d'erreur les appréciations sur la part grandissante que prennent des nations rivales dans le développement scientifique, artistique, littéraire de l'humanité; je puis consentir à considérer comme transitoire et lié à un état de choses sur lequel la législation et l'éducation publique auraient prise, le recroquevillement progressif de nos industries, de notre commerce, de notre agriculture; je puis prendre mon parti d'une apparente atonie morale qui fera place, j'en suis sûr, quand la France se trouvera en face du grand devoir, à une intrépidité enthousiaste, destinée à frapper encore une fois le monde d'étonnement et d'admiration. Mais il est un fait indéniable, qui traduit une situation profondément affligeante, et dont les conséquences m'inspirent un véritable effroi : la population de la France ne s'accroît qu'avec une désespérante lenteur. Les chiffres des dernières années montrent que, malgré l'immigration étrangère qui entre pour près d'un tiers dans notre accroissement, la population française mettrait à doubler 169 ans, tandis que la population italienne doublerait en 117 ans, l'anglaise en 74 ans, l'allemande en 61 ans. En conséquence, tandis que la population de la France représentait en 1789 27 % de la population civilisée d'origine européenne, elle n'en était plus en 1880 que 13 %. Avant peu, nous serions à nos puissants rivaux ce qu'est la Grèce aux grandes nations méditerranéennes.

Et cependant, les progrès de l'hygiène et du bien-être allongent en France la durée moyenne de la vie humaine. Tout le mal vient d'une natalité singulièrement faible : tandis que 1,000 habitants de la Prusse donnent naissance à 38 enfants par an, nous n'en avons que 26 en France. Et chaque année la proportion décroît. Dans certains départements de Normandie, le nombre des naissances est inférieur à celui des décès. La marée de la population, déjà si faiblement ascendante, va bientôt *étaler*, descendre peut-être.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Nul plus grand péril pour un peuple : « Il n'y a pas, disait J.-J. Rousseau, pire disette que disette d'hommes. » Le pays y perd en production matérielle et intellectuelle, il y perd en puissance défensive et offensive. Mais il y a plus ; lorsque, comme c'est le cas en France, cette diminution dans les naissances tient à des causes où l'intérêt personnel joue le rôle primordial, — *vitio parentum rara juventus*, — il s'ensuit un abaissement dans la vigueur morale des générations successives. Appelée à naître moins nombreuse en vue de profiter du bien-être amassé par celle qui l'a précédée, chacune d'elles se désintéresse davantage de la lutte pour la vie, ou ne s'y mêle que pour augmenter une somme de jouissances artificielles qui deviendront un besoin, et qu'elle voudra léguer à la génération suivante rendue moins nombreuse encore par la crainte des partages. Ces générations deviennent donc de moins en moins créatrices et actives, de plus en plus oisives et consommatrices. L'État perd non seulement sur la quantité, mais sur la qualité de ses citoyens.

Cette restriction dans la natalité a commencé dans les pays riches, à propriété morcelée. Les départements où il y a 177 propriétaires pour 1,000 habitants, donnent une natalité de 28 ; elle s'abaisse à 24 lorsqu'il y a 285 propriétaires. Mais le mouvement se généralise. Si l'on n'a pas voulu d'abord diminuer l'aisance acquise en la partageant, on ne veut pas augmenter la misère actuelle en multipliant ses charges. Et voici que, chez les ouvriers urbains, comme chez les propriétaires ruraux, la natalité diminue.

Et avec elle, et partout, l'énergie mentale, l'esprit d'initiative. Or il advient qu'à cette population qui se replie sur elle-même, essayant d'échapper à la lutte, et en tout cas ne s'y préparant ni par l'éducation privée ni par l'éducation publique, la lutte s'impose par le jeu des circonstances extérieures. Elle n'augmente pas de nombre, et cependant chaque jour elle devient trop dense pour le sol qui la porte. L'exploitation de la terre met en jeu des machines qui diminuent les exigences en bras, et emploient de moins en moins d'hommes sur une surface donnée. En outre, l'élevage du bétail se substitue de plus en plus à la production du blé, qui nécessite plus d'hommes. Dans l'exploitation industrielle, le mouvement est bien plus marqué. Pour obtenir un certain travail, il faut aujourd'hui trois ou quatre fois moins d'ouvriers qu'il y a cent ans. Ou ces ouvriers ne font rien, ou ils produisent avec une abondance qui amène bientôt les engorgements et les crises commerciales ; dans les deux cas, chômage, misère.

Ainsi la restriction ne nous sauve pas de l'encombrement, et celui-ci appelle la restriction plus parcimonieuse encore. Où s'arrêtera ce mouvement de recul, qui compromet les destinées de la Patrie? Comment le combattre, alors que ni la morale ni la religion n'en ont pu triompher? Né de l'intérêt, c'est par l'intérêt qu'il faut l'enrayer.

Malthus a eu raison de dire : quand naît un homme, un pain doit naître. Réciproquement, quand un pain demeure disponible, un homme peut naître. On a souvent cité l'exemple de la natalité si extraordinaire qui a suivi les grandes destructions d'hommes du premier Empire : c'est qu'elles avaient laissé des pains vacants Donc, créez des pains, et vous créerez des hommes : augmentez les richesses disponibles ou la possibilité de leur création, et vous verrez augmenter la population. Or vous ne pouvez le faire sur le sol français. Sans doute il y a encore beaucoup de landes, de marais, qu'on pourrait défricher, dessécher ; mais le plus souvent, le prix de la mise en culture les amènerait à un taux où la récolte ne serait plus rémunératrice.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

C'est ici qu'interviennent les colonies. Non seulement elles offrent le placement immédiat d'un excès de population, et des débouchés pour un excès de production, mais elles créent des ressources nouvelles pour le pays qui les possède, elles ouvrent des perspectives qui peuvent être indéfinies, et leur exploitation a des conséquences directes à la fois sur la richesse de la métropole, et sur son état moral, et aussi sur sa natalité.

Certes, plus les naissances augmentent dans les pays colonisateurs, plus l'émigration augmente; mais le contre-coup est tout aussi facile à constater, et l'émigration active les naissances. L'Anglais d'Angleterre, qui a des parents au Cap, en Australie, en Nouvelle-Zélande, sait que ses enfants, si nombreux qu'ils soient, trouveront toujours à se caser aux colonies, si la mère patrie est trop encombrée. L'Anglais d'Australie a devant lui un champ illimité; aussi sa natalité est-elle des plus intenses. Voyez, du reste, ce qu'est devenue la natalité française dans les pays où le pain ne fait pas défaut à l'homme qui naît. En Algérie, elle est à l'heure actuelle de 41 pour 1,000, au lieu de 26 en France; et au Canada, les 60,000 Français abandonnés en 1763 sont devenus 2 millions.

Acquérir des colonies, qu'elles soient de peuplement (Algérie, Madagascar, Nouvelle-Calédonie, Tahiti), qu'elles soient d'exploitation (Sénégal, Guyane, Indo-Chine), c'est donc créer un mouvement qui doit réagir tôt ou tard sur la production de la France en richesse, en hommes, et s'il est permis d'ainsi parler, en caractères. Car l'esprit d'entreprises, d'aventures même, est l'un des grands facteurs de la fortune et de la virilité d'un peuple.

Mais cet esprit d'entreprise, s'écrie-t-on, les Français ne l'ont pas! A quoi bon tenter d'acquérir des colonies? Vous ne savez pas vous en servir, vous n'êtes pas *colonisateurs!*

Si l'esprit d'aventure nous manquait comme caractère de race, ainsi que le proclament nos rivaux, ce serait à désespérer de la loi d'hérédité. Qu'en penseraient nos pères les Gaulois, que le monde ancien vit avec terreur franchir l'épée haute les Alpes, les Carpathes, le Bosphore? Qu'en penseraient les Normands, les Basques, qui ont mêlé leur sang au sang gaulois?

Pas colonisateurs! A-t-on déjà oublié que, dans la première moitié du XVIII[e] siècle, nous tenions la tête des nations colonisantes, avec le Canada, la Louisiane, la Guyane, presque toutes les Antilles, le Sénégal, Madagascar, Bourbon, l'île de France, l'Inde! Pas colonisateurs! Demandez aux Mauritiens, encore Français après soixante-dix ans de séparation; demandez au Canadiens abandonnés depuis cent-vingt ans et qui conservent pieusement, malgré l'isolement, l'envahissement et les persécutions, la langue, les mœurs de la France, faisant de sa religion même un acte de foi patriotique. Pas colonisateurs! Demandez aux indigènes de tous les pays où nous avons passé, ce qu'ils pensent de cette race joyeuse, bienveillante, sans morgue, habile à prendre les mœurs des vaincus, plus apte à produire qu'à détruire, témoins les Bois-Brulés. Pas colonisateurs! Songez à André Brue, à Champlain, à Dupleix, qui ont tout imaginé et exécuté comme moyens de colonisation ou de domination, sauf la destruction des indigènes, caractère fondamental de la colonisation saxonne. La vérité est que rien ne nous a manqué comme qualités colonisatrices, et que tout le mal est venu de notre politique en Europe : les colonies ont payé les fautes de la guerre de Sept ans et les crimes des guerres impériales.

Cependant il faut reconnaître qu'à l'heure présente, l'idée colonisatrice n'est pas populaire en France. Je ne veux pas parler du mouvement anti-tonkinois qui vient de jouer

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

un rôle si lamentable dans les élections dernières ; il est le résultat complexe de passions politiques abusant dans des intérêts tout opposés les exagérations et les contre-vérités ; il ne prouve rien, sinon beaucoup de mauvaise foi parmi les politiciens et d'ignorance dans la masse de la nation. Non, je prends l'état régulier des choses, et j'avoue que l'idée d'expatriation, même avec esprit de retour, semble peu répandue. Les demandes d'émigration officielle, le mouvement d'émigration spontanée, jusqu'aux relations de nos maisons de commerce avec les régions lointaines et le nombre de leurs agents, sont de médiocre importance, et nous sommes battus par les étrangers sur notre terrain, c'est-à-dire dans nos propres colonies. L'esprit d'*extériorisation*, pour tout dire en un mot barbare, semble aujourd'hui engourdi chez nous.

Mais d'abord la réalité n'est peut-être pas aussi fâcheuse que les apparences. Il a suffi dernièrement à un escroc de promettre à tout venant des terres avec la vie large et libre, pour trouver, sans nulle aide officielle et sans nulle base sérieuse, des hommes et de l'argent avec une abondance étrange : fait affligeant en soi, encourageant d'une manière générale, et qui porte avec lui un grave enseignement.

Il est en effet la preuve palpable qu'on aura des colons le jour où l'on en voudra avoir, et que la grande responsabilité du peuplement insuffisant de nos colonies remonte, non à l'esprit public, mais à notre administration. Loin de favoriser le mouvement d'expansion qui ne demanderait qu'à grandir, il n'est sorte d'entrave qu'elle ne lui crée, soit par routine paperassière, soit par mauvais vouloir secret.

Le mauvais vouloir, il s'est montré manifeste partout où l'administration a été remise aux mains de militaires, terriens ou marins. Pendant qu'ils commandaient en Algérie, ils ont toujours vu d'un mauvais œil ces colons qui venaient se substituer à eux sur une terre arrosée de leur sang, et qui représentaient le principe de liberté en face du principe d'autorité ; ils ont fait pis et organisé un état qui a augmenté les difficultés d'installation des colons par la quasi-impossibilité de se procurer de la terre. Dans les Colonies proprement dites, la Marine s'est montrée digne émule de la Guerre en Algérie. Il semble que tout soit organisé à plaisir pour décourager les travailleurs qui demandent leur transport dans nos colonies habitables ; à leur place on introduit des Chinois à Tahiti, et, en revanche, on refuse aux cultivateurs établis en Nouvelle-Calédonie l'aide nécessaire des Néo-Hébridais. Quant au commerce et à l'industrie, c'est bien pis encore. Au lieu de trouver dans l'administration centrale et dans les gouvernements locaux, secours, protection, privilège même, comme il arrive au négociant anglais dans toutes ses colonies, — dans les nôtres même, chose inouïe ! — le négociant français est traité en suspect ; c'est un coureur d'affaires, un spéculateur ! Eh oui ! c'est un spéculateur ; et l'on n'a encore rien trouvé de mieux que la spéculation pour enrichir non seulement un particulier mais un pays. Etrange thèse aristocratique, qu'épousent les hommes d'épée, souvenir suranné des dédains de la noblesse pour le commerce, œuvre de roture.

Hélas ! ce ne sont pas seulement les militaires que hante ce préjugé ridicule et ruineux ! Nos administrations civiles le partagent, par paresse autant que par imitation vaniteuse. Combien de consuls français s'inquiètent sérieusement des intérêts de leurs nationaux, protègent leur commerce, appuient leurs réclamations, s'efforcent de faire réussir leurs tentatives d'installation et d'exploitation ? A peine est-il exagéré de dire que l'indifférence

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

est la règle, avec parfois une sourde hostilité. Disons, du reste, pour l'excuse d'un certain nombre, qu'ils reculent devant les calomnies métropolitaines, contre lesquelles la justice n'a pas toujours protégé les meilleurs, les plus actifs d'entre eux.

Mais pour une raison ou pour une autre, il n'en est pas moins vrai que notre commerce est insuffisamment représenté dans les pays lointains, que notre industrie ne se préoccupe pas assez de fabriquer ce que lui demandent les consommateurs d'outre-mer, que nos paysans et nos ouvriers ne songent pas assez aux ressources que pourraient leur offrir nos possessions coloniales, et que ces Français, descendants des vieux Gaulois, qui s'en iraient joyeux, jusqu'à la Lune quand ils ont sac au dos et fusil à l'épaule, deviennent soudain timides pour une expatriation, même quand elle doit les conduire dans des pays où l'on parle leur langue.

Les lenteurs, les mauvais vouloirs, les obstacles administratifs ne peuvent suffire pour expliquer cette inertie. Elle a une cause plus générale, plus profonde. C'est un défaut de l'esprit public : donc il a été développé, créé peut-être par l'éducation publique.

Ainsi en est-il en effet, et cela à tous les degrés de l'enseignement, primaire comme secondaire. Les langues vivantes, la géographie, l'histoire naturelle, les notions commerciales ont été jusqu'à ces derniers temps écartées de l'enseignement d'État, ou réduites à la portion congrue. Je me rappelle l'époque où pour nos paysans, partir pour l'Amérique, l'Inde, le Sénégal, l'Australie, c'était « aller en *Algère* », en Algérie, seul pays un peu éloigné dont les troupiers aient rapporté le souvenir. En ce temps-là, — c'était celui où j'étais au collège, — on eût rougi de nous parler de la provenance du quinquina, de la faune de la Nouvelle-Hollande, des antiquités mexicaines. Tout était concentré sur les langues mortes, l'histoire ancienne, la géographie de l'Europe. Et aujoud'hui même, après tant de prétendues réformes, j'ai rarement rencontré au baccalauréat un élève qui pût parler avec pertinence de Dupleix et de Montcalm : et combien ignorent jusqu'à ces noms glorieux ! L'enseignement primaire vaut mieux sous ce rapport; les enfants de nos écoles décrivent les pays lointains, en énumérent les productions, font sur la carte ou même de tête des voyages très compliqués, toutes choses dont sont trop souvent incapables nos rhétoriciens. Mais cette supériorité — qui n'est malheureusement pas la seule — de l'école primaire sur le lycée, n'a pas encore d'influence sur l'esprit public et n'en aura pas de longtemps, car devenus ouvriers de la ferme ou de l'atelier, ces enfants oublient vite ce qu'ils ont appris. Les officiers de l'armée nationale pourraient seuls entraîner les soldats, et ces officiers ce sont les lycées qui les forment.

Cette indifférence blâmable pour tout ce qui peut déterminer l'enfant à porter ses regards hors de la Mère patrie, pour tout ce qui peut intéresser, passionner sa vive imagination, le séduire, l'entraîner, a eu pour conséquence ce que j'ai appelé l'esprit d'extérioration.

Ainsi l'éducation publique ne fait presque rien pour développer chez l'enfant l'esprit d'entreprise, et quand il se manifeste chez l'homme fait, l'administration publique s'efforce de l'entraver. Comment s'étonner après cela du peu d'ardeur que montre notre peuple pour les entreprises lointaines, et surtout de la médiocre réussite de ses rares tentatives?

Mais la connaissance des maux enseigne leurs remèdes. Le législateur devra donc tout d'abord remettre entre des mains à la fois compétentes et bien-voulantes, l'administration de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tout ce qui touche aux affaires coloniales. Que les militaires soient chargés de la défense des colonies, rien de mieux; mais leur mise en valeur doit être confiée à des autorités civiles. La réforme des administrations coloniales devra être accompagnée de la réforme des consulats, dont les titulaires auront à se considérer moins en diplomates et plus en commerçants.

En même temps, les modifications dans l'éducation publique devront s'accentuer dans le sens de l'extériorisation. Sans parler des écoles commerciales et industrielles, où l'étude de leurs productions, de leurs besoins, de leurs ressources, doit prendre une place prépondérante, l'enseignement public devra être modifié dans le même sens, pour ouvrir les yeux des élèves sur le monde extérieur à la France. Il faudra y développer ce qui est négligé aujourd'hui, et cela ne se pourra faire qu'à la suite de vifs combats contre la routine et la morgue d'un enseignement destiné à faire des lettrés.

Mais toutes ces réformes peuvent être accomplies en peu de temps. Alors l'esprit français reprendra son ardeur d'initiative, son goût des aventures. Nous trouverons des colons commerçants, des colons agriculteurs, et nous saurons favoriser leurs efforts au lieu de les entraver. L'accroissement de richesses, de population, de vigueur morale qui devra en résulter pour la Nation, je l'ai indiqué au début de cet article.

Je reviens en terminant sur ce dernier point, le plus important. L'homme qui a risqué sa fortune, sa santé, sa vie dans les entreprises coloniales, rapporte dans la Mère patrie une somme d'énergie qu'il communique en quelque sorte autour de lui. Les risques de toute sorte ne l'effrayent plus, et il en enseigne aux autres le mépris : il raille leur indolence. « Qui ne risque rien n'a rien » est une belle maxime, trop oubliée et qu'il sait faire revivre. Il entraîne et suscite à son tour des imitateurs, des collaborateurs, des remplaçants. Et le grand amour de la Patrie qu'inspirent les longues et lointaines absences, combat les scepticismes cosmopolites, où se laissent trop souvent aller ceux qui n'ont pas quitté le sol natal. Il a du reste appris par expérience que non seulement la richesse et la force, mais l'honneur de la Patrie sont des éléments de la réussite commerciale elle-même ; que les nations qui supportent trop longtemps leur défaite, que celles surtout qui paraissent accepter un démembrement, font rejaillir sur leurs nationaux le dédain qu'elles inspirent.

Voilà les résultats de l'esprit colonisateur tel que je le comprends, tel que je voudrais le voir grandir dans notre pays.

**Paul BERT.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# LES COLONIES FRANÇAISES EN 1661, 1683, 1815 ET 1885

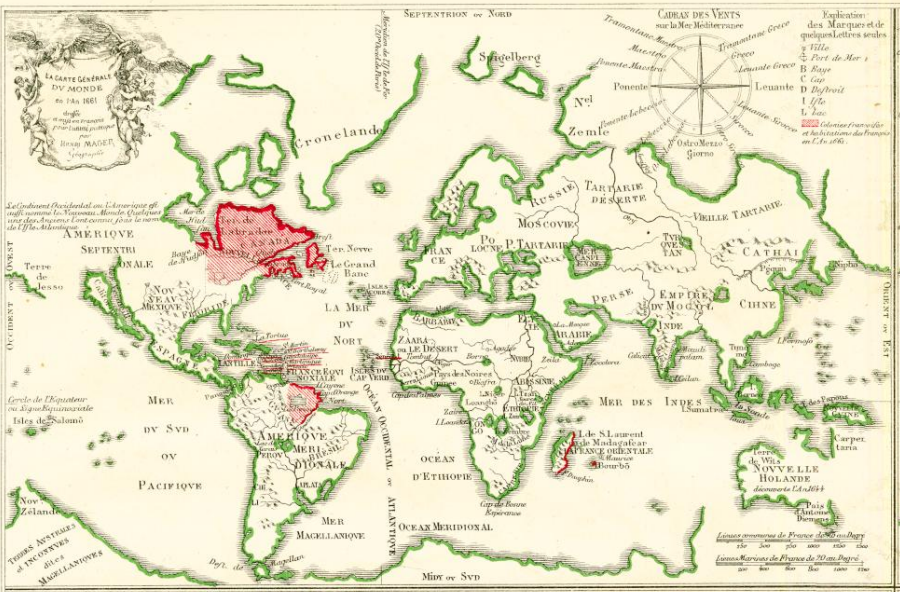


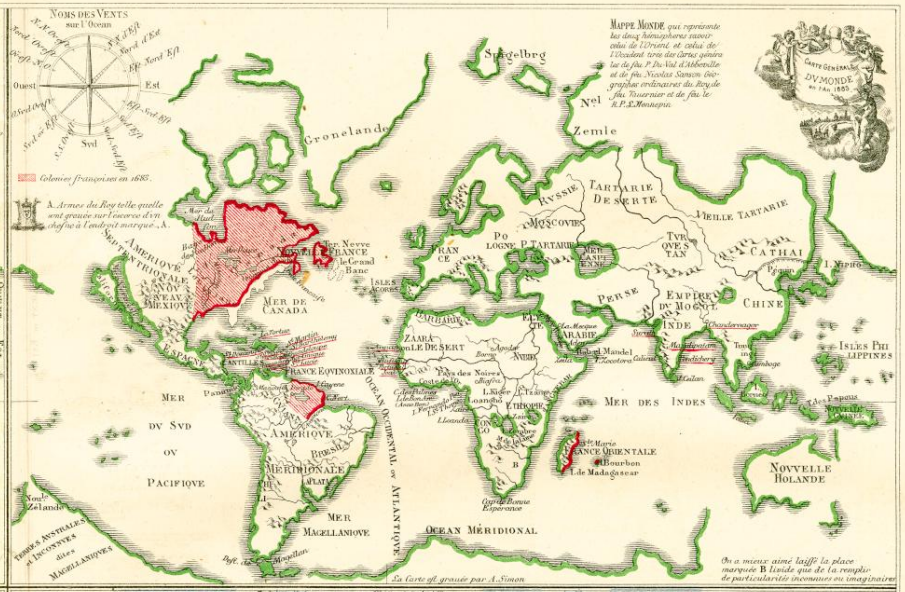

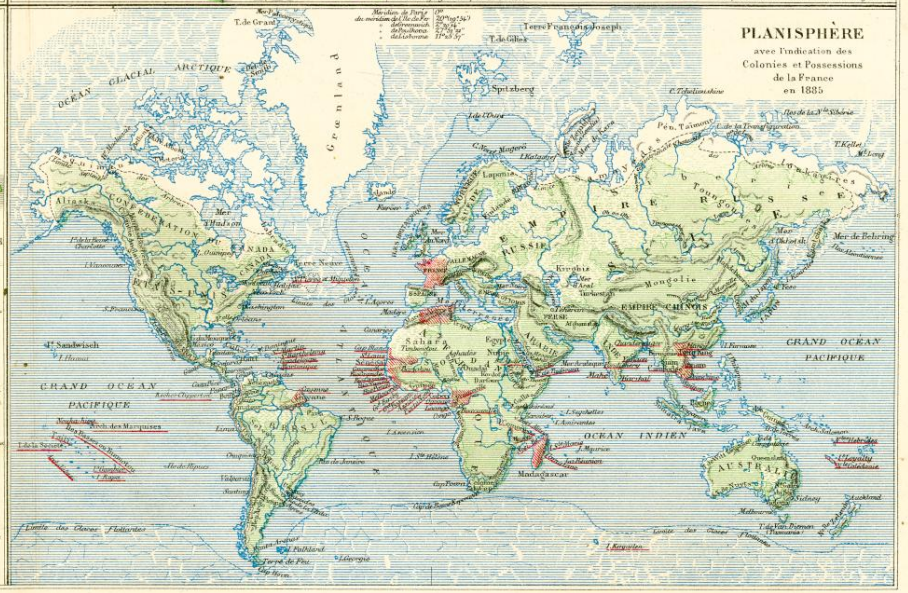


Gravé par A. Simon, 13 rue du Val-de-Grâce, Paris.
CHARLES BAYLE, 16, rue de l'Abbaye, Paris
Paris. Imp. Ch. Bayle et Cie

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

HISTOIRE DE LA

# COLONISATION FRANÇAISE

La colonisation commence avec l'histoire. Aussi loin que remontent les souvenirs ou les traditions de l'humanité, à peine les sociétés sont-elles constituées, qu'il s'en détache des rejetons. Grâce à cette incessante expansion, la terre s'est peuplée peu à peu. L'Asie centrale a dégarni ses plateaux pour animer les solitudes européennes ou les rivages de la Chine et des Indes. L'Europe, à son tour, a tiré de son sein les races diverses qui se partagent aujourd'hui l'Amérique. Voici que de nouveaux continents sont entamés, et que, lentement mais sûrement, les déserts australiens et les profondeurs mystérieuses de l'Afrique s'ouvrent à la dévorante activité de nombreux colons. C'est ainsi que l'homme prend possession de son domaine, qu'il dompte et assouplit la nature, qu'il propage la civilisation. Il n'est pas de plus noble spectacle dont il lui soit donné d'être à la fois le témoin et l'agent. Bacon l'écrivait avec une conviction émue, comme s'il pressentait que la grandeur future de son pays reposait sur la colonisation : « Parmi les œuvres anciennes et héroïques, brillent au premier rang les colonies. » *Coloniæ eminent inter antiqua et heroïca opera.*

« La colonisation est pour la France une question de vie ou de mort : ou la France deviendra une grande puissance africaine, ou elle ne sera dans un siècle ou deux qu'une puissance secondaire : elle comptera dans le monde à peu près comme la Grèce ou la Roumanie comptent en Europe. Nous ambitionnons pour notre patrie des destinées plus hautes : Que la France devienne résolument une nation colonisatrice, alors se rouvrent devant elle les longs espoirs et les vastes pensées. » Ainsi s'exprimait M. Paul Leroy-Beaulieu dans son ouvrage de *la Colonisation chez les peuples modernes*. Nous nous associons de tout cœur aux vœux formés par l'éminent publiciste. Dans le combat pour la vie que se livrent les grandes puissances, la France sera fatalement vaincue et réduite à un amoindrissement déplorable si elle n'adopte résolument la politique de l'extension coloniale.

Il en est des nations comme des arbres de la forêt : malheur à ceux qui ne grandissent pas en même temps que leurs voisins ! Bientôt ils sont privés de lumière et d'air, ils s'étiolent, ils meurent. Le vieux sol de la Gaule ne peut s'étendre : trop de voisins jaloux surveillent nos moindres démarches. Pendant qu'ils grandissent, nous restons stationnaires. La Russie annexe peu à peu les immense territoires de l'Asie centrale ; l'Allemagne s'arrondit aux dépens de ses voisins et commence même à

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

chercher au delà des mers des territoires vacants ou prétendus tels; l'Angleterre s'empare de tout ce qui lui semble bon à prendre et à garder; l'Autriche, la Grèce et même l'Italie ont trouvé et trouveront encore des accroissements territoriaux aux dépens de l'empire ottoman. Il faut, de toute nécessité, que la France à son tour augmente son domaine, et elle ne le pourra qu'en acquérant de nouvelles colonies.

Aussi bien ces idées de restauration coloniale commencent à faire leur chemin dans l'opinion publique. La grande masse de la nation a donné son approbation pleine et entière à l'expédition de Tunisie. Bien que des paniques inattendues, mais facilement réparables avec un peu d'énergie et de résolution, aient rendu hésitante l'opinion publique, le Tong-King restera sans nul doute terre française. L'Algérie ne peut que grandir de jour en jour. Le Sénégal est en quelque sorte le premier anneau de cette chaîne d'établissements français qui conduiront en plein Soudan nos négociants et nos soldats. L'Ogôoué, la Nyanga, le Kouilou, l'Alima et le Congo deviennent des fleuves français. Madagascar reprendra quelque jour le beau nom qu'elle a déjà porté de France Orientale. Partout s'ouvrent de nouveaux débouchés à notre commerce et à notre industrie. Que tous les partisans de l'extension coloniale de la France prennent donc bon courage, et le dernier mot ne sera pas dit sur la grandeur et l'avenir de notre patrie!

L'histoire de la colonisation est toujours une histoire intéressante : nous avons le droit d'ajouter que l'histoire de la colonisation française est particulièrement intéressante. Néanmoins telle est la force du préjugé ou plutôt de la routine nationale, que, dans notre pays, l'attention publique s'est toujours portée de préférence sur les affaires d'Europe. Même à l'époque où nos colonies furent très prospères, on n'étudia guère leur histoire. A peine connaissait-on leur origine, et on se souciait peu de leur développement. Nous connaissons dans leurs plus infimes détails les faits et gestes de tel ou tel grand seigneur, et nous ignorons presque les noms de Cartier et de Champlain, fondateurs du Canada, — d'André Brue, créateur du Sénégal, — de Dupleix, qui fonda aux Indes un empire de trente-cinq millions de sujets. Nous ignorons même ce qui se passe de nos jours. Combien d'entre nous connaissent le nom des généraux qui ont conquis l'Algérie, de l'amiral qui donna à la France la Nouvelle-Calédonie, ou des audacieux explorateurs qui viennent de parcourir l'Indo-Chine, en faisant respecter et aimer notre pavillon, non point par des milliers, mais bien par des millions d'indigènes? Puisque nous sommes de tous les peuples de l'Europe celui qui s'élève avec le plus de véhémence contre les idées antiques et les institutions surannées, bien qu'en réalité il n'en soit aucun qui reste attaché plus obstinément à ces idées et à ces institutions, n'est-ce pas, dans la limite de nos forces, rendre service à notre pays que de laisser de côté, pour quelque temps, la vie de nos souverains, les victoires ou les défaites de nos généraux, les habiletés ou les maladresses de nos diplomates, et de nous attacher de préférence aux exploits de nos découvreurs, à la description des pays qui reconnaissent notre influence, à l'étude de leurs ressources et de leurs richesses?

L'étude historique et géographique des colonies françaises nous permettra encore de détruire quelques-uns de ces préjugés fortement enracinés, qui font le désespoir des économistes et des philosophes, et auxquels pourtant nous nous attachons en France avec toute la vivacité de notre ignorance. Combien de fois, par exemple, n'avons-nous pas entendu dire, ou n'avons-nous pas répété nous-mêmes : « La France n'a pas le génie colonisateur! » Nous pouvons au contraire affirmer que *peu de peuples en Europe ont, plus que le peuple français, une aptitude aussi prononcée au labeur énergique et persévérant de la colonisation.* Nous avons sans doute éprouvé de nombreux déboires aux colonies; nous avons occupé bien des points que nous ne possédons plus aujourd'hui, et où nos successeurs ont

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

fondé des établissements de premier ordre. Mais la responsabilité de ces désastres et de ces pertes ne doit pas retomber uniquement sur nos colons. Sans doute, on peut leur reprocher leur goût exagéré pour les aventures ou leur trop grande facilité à adopter les mœurs et les idées des populations indigènes; mais les échecs que nous avons éprouvés, il faut les imputer encore aux fautes des gouvernements qui se sont succédé en France, et surtout à l'ignorance de la nation et à son indifférence pour ses lointains succès. La meilleure preuve que nous avons le génie colonisateur, c'est qu'il existe en ce moment toute une nation, le Canada, qui nous doit son origine, qui parle encore notre langue, et qui resterait partie intégrante de la nation française sans la déplorable politique de Louis XV. Une autre preuve, c'est que celles de nos colonies où nous avons sérieusement et résolument pratiqué la colonisation, Martinique, Guadeloupe, Réunion, sont enviées par les autres nations. Au Sénégal, depuis les vingt à trente années qu'on s'en occupe d'une façon active, les progrès sont continus. De même en Indo-Chine, de même et surtout en Algérie, car le nombre des immigrants augmente singulièrement dans cette France africaine. Aussi bien *les étrangers nous rendent la justice que nous nous refusons à nous-mêmes*. Voici, en effet, ce que nous lisons dans l'ouvrage du colonel Malleson, un Anglais qui vient de consacrer un intéressant ouvrage à l'histoire des *Français en Inde*, car ceci est un des traits de notre caractère que nous soyons réduits à chercher à l'étranger des renseignements sur notre histoire coloniale : « On admire beaucoup et on cite souvent l'Angleterre pour avoir résolu ce grand problème de gouverner à quatre mille lieues de distance, avec quelques centaines d'employés civils et quelques milliers d'employés militaires, ses immenses possessions de l'Inde. S'il y a quelque nouveauté, quelque hardiesse et quelque génie politique dans cette idée, il faut reconnaître que l'honneur en revient à Dupleix, et que l'Angleterre, qui en recueille aujourd'hui le profit et la gloire, n'a eu qu'à suivre les voies que le génie de la France lui avait ouvertes. » Il ne faudrait donc pas adopter les conclusions vraiment par trop faciles de ces prétendus sages, qui aiment à expliquer le présent par le passé et à prouver à un peuple qu'il ne pouvait pas réussir, puisqu'il n'a pas réussi. L'étude attentive des faits nous démontrera, au contraire que, malgré l'insuccès final, la colonisation en France n'a pas été si inutile ou si malheureuse qu'on veut bien le dire.

Une autre opinion fausse, mais celle-là bien plus dangereuse et contre laquelle on ne saurait trop s'élever, c'est qu'il ne faut pas coloniser, parce que la colonisation est pernicieuse. Cette fois encore, nous n'hésiterons pas à le proclamer bien haut : au contraire, il faut coloniser, coloniser à tout prix, et la colonisation non seulement n'est pas dangereuse, mais encore patriotique et de première nécessité.

Certains économistes prétendent, il est vrai, que la colonie la plus florissante est toujours une charge et souvent un danger pour la métropole. Ils rappellent avec amertume que les colons, devenus riches et puissants, grâce aux sacrifices répétés de la métropole, ne cherchent qu'à rompre violemment les liens qui les rattachaient à elle. Ils répètent volontiers le mot de Montesquieu : « Les princes ne doivent pas songer à peupler de grands pays par les colonies... L'effet ordinaire des colonies est d'affaiblir le pays d'où on les tire, sans peupler ceux où on les envoie. » L'opinion diamétralement opposée est la vraie. Les divers partis qui nous divisent, tout en s'étonnant de ce que la France n'exerce plus en Europe son influence d'autrefois, aiment à rejeter les uns sur les autres la responsabilité de notre décadence. Peut-être ont-ils tous également raison, car nous avons tous bien des fautes à nous reprocher ; mais ce qu'aucun de ces partis ne semble soupçonner, c'est que *cette décadence tient pour beaucoup à la ruine de notre empire colonial*. Personne en effet ne peut contester que non seulement nous n'occupons plus le premier rang parmi les peuples qui possèdent des colonies, mais encore que nous sommes presque les derniers parmi les peuples qui colonisent. Si nous ne considérons que les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

principaux éléments qui mesurent l'importance politique et économique, tels que l'étendue et la population, nous ne venons qu'après l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne et même le Portugal. On évalue en bloc la superficie de nos colonies à 80,000,000 d'hectares, habités par quelques millions de sujets. Or l'étendue territoriale des colonies anglaises paraît dépasser 2,000,000,000 d'hectares, la sixième partie du monde habitable, quarante fois plus que la France, et plus de deux cent millions de sujets asiatiques, africains ou américains reconnaissent la suzeraineté anglaise, ce qui fait à peu près le sixième de la population totale du globe. En Hollande, les proportions relatives sont à peu près aussi considérables. En effet, ses trois millions d'habitants règnent sur 170,000,000 d'hectares et vingt millions d'âmes. L'Espagne a conservé de son ancienne souveraineté de splendides débris, qui lui assurent encore 30,000,000 d'hectares et sept millions de sujets. Le Portugal lui-même est proportionnellement mieux doué que la France, bien que son infériorité absolue ne lui assigne que le cinquième rang. Il possède en effet plus de 100,000,000 d'hectares et trois millions de sujets. De tous ces chiffres, il résulte que l'Angleterre compte sept colons pour un métropolitain, la Hollande cinq pour un, le Portugal à peu près un colon pour un métropolitain, l'Espagne un colon pour deux métropolitains, et la France seulement un colon pour six métropolitains. Il n'y a pas à se le dissimuler, notre infériorité est flagrante et elle s'accuse tous les jours davantage.

Or il est évident que, dans la politique comme sur les champs de bataille, si le nombre n'est pas le seul élément de la puissance, il en devient de plus en plus le principal ; et il n'aura échappé à personne que l'équilibre de la population entre les peuples européens a été détruit au détriment de la France à partir du jour où la France a cessé de coloniser.

Une objection se présente : Est-il vrai de dire que la population d'un pays peut s'augmenter à la faveur d'une émigration considérable sortie de ce pays ? Assurément, et nous allons essayer de le prouver. L'Angleterre a peuplé l'Amérique du Nord et l'Australie ; elle a envoyé aux Indes et en Afrique des milliers d'émigrants, et néanmoins sa population a triplé depuis un siècle. La Russie s'étend silencieusement sur la moitié de l'Asie, de l'Oural au Pacifique, de l'océan Glacial au Plateau central, et le czar a maintenant plus de quatre-vingts millions de sujets, tandis que son grand oncle Alexandre Ier n'en avait que quarante. L'Allemagne n'a pas encore de vraies colonies, mais ses habitants émigrent facilement et en grand nombre aux États-Unis, à la Plata, en Orient, partout, jusqu'au Japon ; pourtant, malgré cet exode continuel, la population de l'Allemagne double tous les quarante-trois ans, c'est-à-dire que nous sommes comme débordés par le flot toujours montant des populations voisines, et que, si nous ne prenons pas des mesures énergiques, si en un mot nous ne nous efforçons pas de rétablir l'équilibre rompu à nos dépens, nous cessons de compter parmi les grandes nations. Il n'y a qu'un moyen de rétablir cet équilibre : coloniser de nouveau.

Nous ne sommes plus une nation dans l'enfance : nos ennemis nous accusent même d'avoir atteint la vieillesse. Sans être aussi énergique dans nos appréciations, avouons au moins que nous avons atteint l'âge mûr. Or, dans les nations déjà mûres une des causes principales qui arrêtent le développement de la colonisation, c'est la crainte de voir un peuple trop nombreux encombrer un sol trop étroit. Mais, sous ce rapport, nous n'avons aucune crainte à concevoir. En France même, l'espace ne manque pas. En Sologne, dans la Brenne, dans les Landes, dans la région des Alpes et dans bien d'autres endroits, on se plaint du manque de bras. Nous ne sommes donc pas encombrés, loin de là ; et le serions-nous que nous avons à nos portes de gigantesques territoires qui n'attendent pour être fécondés que la présence des colons. L'Algérie par exemple, qui nourrissait au temps de la domination romaine de quinze à vingt millions d'habitants, n'en compte plus aujourd'hui que trois à

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

peine. Nos colons présents et futurs peuvent donc se rassurer. L'espace ne leur manquera pas de sitôt.

Aussi bien ce n'est pas cette crainte chimérique qui arrête l'essor de la colonisation. C'est un mal plus grave encore, et nous demandons ici la permission de mettre à nu une de nos plaies sociales les plus aiguës et les plus dangereuses : Si nous ne colonisons plus, c'est surtout parce que le sentiment mal compris des intérêts de la famille diminue chaque jour la population et empêche par conséquent la colonisation. Il n'est malheureusement que trop vrai que nos familles n'augmentent plus, et que nous ne pouvons envoyer nos enfants hors de France, parce qu'ils sont à peine assez nombreux pour continuer et perpétuer la famille. Un philosophe anglais, dont les théories immorales ont eu un sinistre retentissement, Malthus, prétendait que les peuples heureux étaient ceux où le nombre des décès l'emportait sur celui des naissances, car, disait-il, les chances de richesse et le bien-être augmentaient incessamment pour les survivants. Il semble que la France, depuis quelques années, ait cherché à s'appliquer ces lugubres et désespérantes théories. Est-il besoin de citer l'exemple si connu du département du Calvados, dont la population diminue chaque année en raison inverse de la richesse qui augmente ? S'il nous est permis d'apporter ici un argument personnel, n'avons-nous pas entendu des paysans de ce département se désoler comme d'un malheur de la naissance d'un nouveau-né, attendu qu'il faudrait partager l'héritage et diminuer la fortune ? Aussi bien les renseignements officiels ne constatent-ils pas que, de 1836 à 1881, la population a diminué dans vingt-six départements : 9,187,411 habitants en 1836, et 8,539,384 en 1881. Différence en moins, : 640.027 ! Au nom de la morale honteusement violée, au nom de l'intérêt bien entendu de la patrie, il nous faut déplorer cette honteuse décadence. On a dit avec raison que les grandes familles prospéraient toujours : on le dira également des nations dont la population augmente incessamment. Sparte a péri par le manque d'hommes, écrivait Polybe, cet appréciateur si éminent des causes de la décadence de son pays. Gardons-nous de laisser dire, dans quelques siècles d'ici, que la France a également péri par le manque d'hommes !

Il faut donc encourager la colonisation par tous les moyens possibles. Recommencer tout de suite cette grande œuvre, semer autour de notre pays des Frances nouvelles, qui resteront unies à la métropole par la communauté du langage, des mœurs, des traditions et des intérêts ; dépenser au dehors l'exubérance de forces et la fièvre d'activité qui nous dévorent au dedans ; profiter de l'occasion inespérée que nous présente la fortune pour envoyer en Algérie, en Indo-Chine ou au Sénégal les déshérités et les déclassés, c'est là peut-être la suprême ressource et la condition de notre régénération future. Plaise à Dieu que ceux de nos compatriotes auxquels les malheurs et les angoisses de l'heure présente n'ont pas encore enlevé tout espoir, ouvrent enfin les yeux à l'évidence et, retournant le mot fatal : « *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !* » s'écrient avec tous les vrais citoyens : « *Périssent toutes les utopies et tous les prétendus principes plutôt qu'une seule colonie !* »

Nous avons pourtant déjà perdu de belles et magnifiques colonies. C'est une histoire lamentable, que nous n'avons pas le courage d'entreprendre ici ; nous nous contenterons d'en exposer à grands traits les principaux épisodes, comme la préface indispensable à l'étude de nos colonies actuelles.

Passons rapidement sur les premiers siècles de notre histoire, non sans faire remarquer que nos ancêtres, les Gaulois, ont laissé dans le monde antique le renom d'une race à la fois turbulente et sociable, et qu'ils ont fondé presque autant de villes et de royaumes qu'ils en ont détruit. Les Francs et les Normands, qui, d'abord conquérants de la Gaule, finirent par se fondre avec les Gaulois et formèrent un peuple nouveau, ne passent pas non plus pour avoir été sédentaires. L'Angleterre, le Portugal, la Hongrie, Naples, Jérusalem, Antioche, Constantinople, Chypre et l'Égypte, vingt autres

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

états, en obéissant à des princes français, devinrent autant de colonies françaises. Ce n'étaient pas, il est vrai, des colonies dans le sens moderne du mot, car l'esprit de colonisation ne ressemble pas à l'esprit de conquête. Il nous faut reporter nos premières véritables colonies à l'époque où nos pères renoncèrent à leur humeur guerroyante pour songer aux entreprises productives, et cette époque remonte à cinq siècles seulement, au règne de Charles V le Sage. L'Asie n'était encore accessible que par terre. L'Amérique et l'Océanie n'étaient pas découvertes. L'Afrique seule étendait ses côtes au sud et invitait aux lointaines pérégrinations par l'attrait de richesses mystérieuses plutôt désirées qu'entrevues. C'est par l'Afrique que commencèrent les véritables voyages de découverte, et c'est en Afrique que nos compatriotes les Normands fondèrent la première colonie française.

En 1364 et les années suivantes, quelques marchands de Dieppe et de Rouen parcoururent les côtes de Guinée et y établirent des comptoirs, nous dirions plutôt des loges, qui facilitèrent le trafic avec les indigènes ; mais les désastres qui signalèrent le règne de Charles VI, les guerres de revendication nationale soutenues par Charles VII, et les pénibles débats qui marquèrent le commencement du règne de Louis XI, arrêtèrent ce premier essor de la colonisation. Quand recommencèrent les expéditions à la côte d'Afrique, les Normands y trouvèrent installés en maîtres les Portugais. Notre première domination sur les côtes africaines fut donc éphémère.

Avec le XVI^e^ siècle s'ouvre une ère nouvelle dans l'histoire des découvertes maritimes. Colomb trouve à l'ouest un continent; Vasco de Gama trace vers l'Inde un chemin direct. Sur leurs traces s'élance toute une légion d'héroïques aventuriers, surtout espagnols et portugais. La France ne joue qu'un rôle effacé dans ces croisades d'un nouveau genre. Nos rois, occupés à de stériles guerres d'ambition, perdaient en Italie leur temps et leurs ressources et se souciaient peu des découvertes maritimes. Cette indifférence royale explique comment d'autres peuples, à cette époque, se partagent sans nous les territoires, les populations et les richesses. Nos marins et nos négociants n'avaient pourtant pas renoncé à tenir la mer ; mais, comme ils ne prenaient conseil que d'eux-mêmes et n'agissaient qu'en leur nom privé, ils ne se préoccupaient pas de conserver le souvenir de leurs expéditions. On sait pourtant que nos Basques pénétraient dans les mers septentrionales et jusque sur le banc de Terre-Neuve dès le commencement du siècle ; on a gardé le nom de Denis de Honfleur, qui reconnut la côte du Brésil en 1503, de Paulmier de Gonneville, qui, la même année, fut jeté par la tempête sur les rivages de l'Amérique du Sud. On connaît également les frères Parmentier, qui, en 1528, débarquent à Sumatra, visitent les Moluques, les Maldives, et montrent le pavillon français à Madagascar ; mais ce n'étaient là que des entreprises isolées et sans avenir. Enfin le roi François I^er^, jaloux des prétentions exclusives des rois d'Espagne et de Portugal, après avoir demandé, non sans esprit, qu'on lui montrât l'article du testament d'Adam qui l'excluait d'Amérique, envoya à deux reprises un marin florentin, Giovanni Verazzano, explorer les régions boréales de l'Amérique et prendre possession de Terre-Neuve. Ce fut notre première colonie officielle. Quelques années plus tard, en 1535, un Malouin, Jacques Cartier, retournait à Terre-Neuve, remontait le Saint-Laurent jusqu'à l'endroit où s'élève aujourd'hui Montréal, et faisait partout reconnaître l'autorité de la France. Dès lors, le Canada — ainsi se nommait le pays — devint pour nos colons en Amérique un centre de ralliement. Par malheur, ce beau feu ne dura pas. Notre infortunée patrie fut, pour de longues années, plongée dans toutes les horreurs des guerres religieuses, et, jusqu'au règne réparateur de Henri IV, ses rivaux s'étendirent à leur aise au delà de l'Océan.

Un homme pourtant s'était rencontré, qui aurait voulu diriger sur ces terres vierges l'exubérance brutale de forces qui débordait en France. L'amiral Gaspard de Coligny, vaste intelligence et noble

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

cœur, essaya à diverses reprises de fonder en Amérique comme autant de Frances nouvelles, qui étendraient au loin l'influence de la patrie ; mais, si son génie conseillait ces expéditions, sa présence ne les animait pas. Elles échouèrent misérablement. Villegaignon au Brésil, Ribaut et Laudonnière en Floride, ne réussirent qu'à ajouter quelques pages glorieuses à notre histoire d'outre-mer, mais leurs efforts aboutirent à de sanglantes catastrophes. En dehors de Terre-Neuve et du Canada, il n'y a dans tout le XVI^e^ siècle qu'un seul établissement français qui se maintienne. Encore est-il bien faible! En 1560, deux simples négociants de Marseille, Thomas Lynch et Carlin Didier, fondent dans la Régence d'Alger, pour l'extraction du corail, le Bastion du Roi, quelque temps après transféré à La Calle.

Le XVII^e^ siècle est l'époque de nos grands succès coloniaux. Nous n'avons plus à lutter désormais contre l'Espagne et le Portugal, qui ont achevé leurs conquêtes maritimes, mais contre l'Angleterre et la Hollande, déterminées à compenser leur longue inaction par une énergie et une obstination à toute épreuve. Deux grands rois, Henri IV et Louis XIV, et deux grands ministres, Richelieu et Colbert, tous les quatre pénétrés du vif sentiment de l'honneur et de l'intérêt national, se mettent résolument à la tête du mouvement colonial, et, grâce à leur féconde initiative, la France déborde de tous les côtés à la fois.

Sous Henri IV, La Ravardière et Rasily reconnaissent la Guyane et en prennent possession au nom de la France. De Mont et Poutrincourt font de l'Acadie (aujourd'hui Nouvelle-Écosse) une annexe du Canada. En 1608, Champlain, reprenant la route ouverte par Cartier, remonte de nouveau le Saint-Laurent et fonde Québec. Aussitôt les colons affluent. Ce ne sont plus seulement des chasseurs ou des pêcheurs, mais de véritables colons, adonnés aux travaux de la terre. Des villes sortent de terre, des forêts sont remplacées par des champs fertiles, et le Canada devient réellement la Nouvelle-France.

Richelieu, continuateur de la pensée et des projets de Henri IV, ne ménagea à la Nouvelle-France ni les encouragements ni la protection royale. On trouve dans sa *Correspondance* les preuves répétées de son intelligent dévouement aux matières coloniales. Le Canada, grâce à lui, recule ses limites dans tous les sens, autour de la région des grands lacs et sur le cours des fleuves. Les Indiens, attirés et séduits par la facilité de nos mœurs, acceptent avec plaisir notre souveraineté et deviennent nos plus fermes appuis. Belain d'Esnambuc, de 1625 à 1635, occupe dans les Antilles Saint-Christophe, la Martinique, la Guadeloupe et Marie-Galante. Quelques aventuriers débarquent à la Tortue et de là passent à Saint-Domingue, dont bientôt la moitié nous appartiendra. En 1635, Cayenne est fondée et devient la capitale d'une nouvelle colonie, la Guyane, qui porta d'abord le beau nom de *France Équinoxiale*. Richelieu ne se contentait pas de disputer l'Amérique à l'Espagne ; il cherchait aussi à l'Extrême-Orient, dans les mers indiennes, à arracher au Portugal sa suprématie. Depuis quelque temps, nos marins et nos négociants appréciaient l'heureuse position de Madagascar. En 1643, Pronis en prend possession au nom de la France, et la grande île africaine, devenue la *France Orientale*, est choisie pour être le foyer de rayonnement de l'influence française dans l'Orient asiatique.

Les premières années du règne de Louis XIV sont marquées, à cause des troubles incessants de la Fronde et des préoccupations extérieures, par un ralentissement dans notre extension coloniale. Si nous ne fondons pas de colonies nouvelles, pourtant toutes nos anciennes grandissent et étendent leur cercle d'action. Ainsi nos colons canadiens découvrent les sources du Mississipi et les montagnes Rocheuses. Aux Antilles, les Saintes, la Désirade, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Sainte-Croix, la Dominique et Tabago deviennent possessions françaises. A Madagascar, Flacourt, le

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

successeur de Pronis, annexe les Mascareignes et nomme Bourbon l'une d'entre elles. Enfin Colbert arrive au ministère, et, comme il comprenait l'importance économique des colonies, il applique toute sa vigueur de volonté à consolider et à augmenter celles que possédait déjà la France. Grâce à lui, sont constituées deux puissantes Compagnies, soutenues directement par la famille royale et par les plus grands seigneurs et les plus riches capitalistes de l'époque, la Compagnie des Indes orientales et la Compagnie des Indes occidentales qui se partagent la France d'outre-mer. Aussitôt les colonies font d'immenses progrès. Ogeron de La Boire fonde à Saint-Domingue un établissement modèle. Nos Antilles passent à l'état de mines précieuses. Au Canada, l'île Saint-Jean et l'Acadie étendent le territoire de la Nouvelle-France. Deux intrépides découvreurs, Cavelier de la Salle et Yberville, explorent le cours entier du Mississipi et constituent, sous le nom de Louisiane, une nouvelle et immense province française. A l'exception des côtes de l'Atlantique, comprises entre la mer et les Alleghanys, depuis la pointe de Floride jusqu'au cap Saint-Jean, nous étions alors les maîtres incontestés de toute l'Amérique septentrionale. Cette grandeur passée ne saurait nous inspirer trop de regrets. Quarante millions d'hommes vivent aujourd'hui dans cette région qui a été française et qui le serait encore sans nos fautes ! Est-il donc vrai que la France n'ait pas le génie colonisateur ? Mais quel est le peuple qui, en moins d'un siècle, a reconnu, défriché, peuplé et civilisé une aussi énorme étendue de terrain ? Nos efforts ne se bornaient pas à l'Amérique. L'amiral d'Estrées s'emparait en Afrique d'Arguin, de Portendick et de Gorée, qu'il annexait au Sénégal. En Asie, nous prenions pied aux Indes par la création de comptoirs à Surate (1663), Ceylan et San-Thomé (1677), et par la fondation en 1683 de Pondichéry et Chandernagor. Notre position coloniale était alors unique. Dans toutes les parties du monde, nous possédions ou des positions stratégiques ou de véritables provinces, peuplées et exploitées par des Français. Alors on était sûr de faire rapidement fortune, et tous ceux qui se sentaient au cœur de l'énergie et de la décision n'hésitaient pas à faire leur tour hors de France. Aussi quelle perspective indéfinie de puissance et quelles sources inépuisables de richesses ! Mais, en fait de progrès colonial comme de tout autre, ne pas avancer, c'est reculer. Toute stagnation présage la décadence, et cette décadence n'arrivera que trop promptement. Nous n'avons pas ici à en rechercher les causes. Il nous suffira de constater le fait dans sa douloureuse réalité et de déplorer les conséquences de la ruine de notre empire.

Avec le XVIII^e^ siècle commencent les désastres. Louis XIV, engagé dans l'impolitique guerre de la succession d'Espagne, est forcé, par le traité d'Utrecht, de céder aux Anglais Terre-Neuve et l'Acadie, ces deux avant-postes du Canada, et Saint-Christophe, la plus ancienne de nos colonies sous la zone torride. Il achète par ces dommages certains des avantages bien aléatoires (1713). Son successeur, Louis XV, fut plus malheureux encore, mais aussi plus coupable, car il ne se rendit pas compte des l'étendue de ses pertes, et ses contemporains s'aveuglèrent également sur les conséquences de ce désastre national. Après les guerres que nous soutînmes contre l'Angleterre, il nous fallut signer le honteux traité de Paris en 1763 et renoncer à tout espoir d'être désormais puissance prépondérante au delà des mers. Par ce traité, nous cédions aux Anglais tout le Canada et aux Espagnols la Louisiane, c'est-à-dire que nous abandonnions la Nouvelle-France tout entière. Nous renoncions encore à la Grenade, à Saint-Vincent, à la Dominique et à Tabago dans les Antilles ; au Sénégal, sauf Gorée, en Afrique ; à l'Hindoustan, en Asie. La monarchie perdait ainsi par sa faiblesse, par ses erreurs et par ses vices, la meilleure part des territoires acquis en deux siècles de labeurs incessants et de conquêtes prodigieuses. Le traité de 1763 est pour la France une honte et un désastre. Nous n'avons pas encore réussi à nous relever de ce coup terrible, dont nous subissons à l'heure actuelle les déplorables conséquences.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La guerre d'indépendance d'Amérique, qui marqua les premières années du règne de Louis XVI, releva sans doute notre honneur militaire, mais notre gloire fut stérile. De tous nos sacrifices, nous n'emportâmes, en effet, comme unique compensation, que la restitution du Sénégal et de Tabago.

Dès lors, nous n'avons plus à enregistrer, jusqu'en 1815, que des revers. En 1783, Saint-Domingue proclame son indépendance, et une expédition coûteuse ne réussit pas à nous rendre cette reine des Antilles. En 1800, la Louisiane nous est restituée ; mais le premier Consul la vend trois ans plus tard aux États-Unis pour une somme dérisoire. L'Égypte, Corfou et Malte, qui nous avaient quelque temps appartenu, nous échappent bientôt. Aux traités de 1815, nous perdons l'Ile-de-France dans l'océan Indien, Tabago et Sainte-Lucie dans les Antilles. Ces pertes cruelles n'ont pas encore été réparées.

Heureusement pour la France, une ère nouvelle commence pour nos colonies avec le XIX^e^ siècle. Il semble que nos divers gouvernements aient renoué la tradition du XVII^e^ siècle et essayé de reconstituer notre empire colonial. La Restauration fait reconnaître nos droits sur Madagascar et colonise sérieusement le Sénégal. L'armée du dernier Bourbon prend Alger en 1830 et, par ce brillant succès, prépare la conquête du pays. Cette conquête fut l'œuvre principale de la dynastie d'Orléans. Notre bonne fortune nous a donné l'occasion inespérée de réparer en partie nos défaites, et de fonder à quarante-huit heures de la France une France africaine qui, tôt ou tard, prolongera le territoire national, et nous consolera de pertes récentes, dont le souvenir ne s'éteindra pas de sitôt. A cette grande conquête, la dynastie d'Orléans ajouta quelques petites acquisitions, le Gabon, Assinie, Grand-Bassam sur la côte occidentale d'Afrique, Nosi-Bé et Mayotte près de Madagascar, les Marquises et Tahiti en Océanie ; mais elle commit la faute de se laisser devancer par les Anglais à la Nouvelle-Zélande.

Le second Empire a occupé la Nouvelle-Calédonie en 1853, les îles Tuamotu en 1859, achevé la conquête de l'Algérie par la soumission de la Kabylie en 1854, singulièrement agrandi le Sénégal de 1855 à 1870, acheté sans l'occuper Obock au sud-ouest du détroit de Bab-el-Mandeb ; enfin, nos soldats et nos marins, après plusieurs années de lutte, ont occupé six des provinces de la Cochinchine, soumis le Cambodge à notre protectorat, et rétabli l'influence française dans l'extrême Orient.

La troisième République vient de soumettre l'Annam à notre protectorat, de racheter Saint-Barthélemy à la Suède, de convertir en sujétion le protectorat que nous exercions à Tahiti, d'augmenter notre domaine colonial au Sénégal et au Gabon, et dans les bassins de l'Ogôoué et du Congo, d'étendre à la Tunisie le protectorat français, et elle est à la veille d'organiser le Tong-King et de s'établir à poste fixe à Madagascar et aux Nouvelles-Hébrides.

Depuis 1815, et surtout depuis 1871, nous assistons donc à une véritable renaissance coloniale. Quelles que soient nos opinions politiques, nos sympathies et nos antipathies, il nous faudra rendre justice à tous les gouvernements qui ont eu le bon sens de distraire une partie des ressources de la France pour cette œuvre honorable et utile de la colonisation. Des hommes et de l'argent que nous avons dépensés depuis 1815 en guerres insensées ou en entreprises maladroites, que reste-t-il ? Que l'on calcule, au contraire, le peu qu'on a dépensé pour les colonies, et que les résultats soient comparés ! Ce rapide examen nous convaincra que ceux-là surtout ont sérieusement travaillé à la grandeur, à la puissance extérieure et à la richesse de la patrie, qui ont ouvert à son industrie et à son commerce de nouveaux débouchés, qui lui ont donné la faculté de se retremper et de se régénérer par le travail, qui, en un mot, ont fondé de nouvelles colonies.

**Paul GAFFAREL.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE
## DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

### PREMIÈRE PARTIE. — *Les Colonies perdues*

#### Le Brésil

| | |
|---|---|
| Voyage de Jean Cousin | (?) 1488-1489 |
| Voyage de Gonneville | 1503 |
| Voyage de Thomas Aubert | 1508 |
| Voyage de Jean Parmentier | 1525 |
| Expédition de Villegaignon | 1555-1558 |
| Les Portugais chassent les Français | 1560-1566 |

#### La Floride

| | |
|---|---|
| Premier voyage de Ribaut | 1562 |
| Expédition de Laudonnière | 1564 |
| Fondation de la Caroline | 1564 |
| Deuxième voyage de Ribaut | 1565 |
| Menendez extermine les Français | 1565 |
| Vengeance de Gourgues | 1568 |

#### Le Canada

| | |
|---|---|
| Voyage de Denis de Honfleur | 1503 |
| Voyage de Verrazano | 1523 |
| Premier voyage de Cartier | 1534 |
| Second voyage | 1535 |
| Troisième voyage | 1541 |
| Champlain fonde Québec | 1608 |
| Dispersion des Hurons | 1632-1663 |
| Lutte de l'État et de l'Église | 1663-1682 |
| Massacre de Lachine | 1689 |
| Colonisation de Cap Breton | 1713-1744 |
| Voyage de la Vérandrye | 1738 |
| Les Anglais prennent Louisbourg | 1743 |
| Commission des frontières | 1748-1755 |
| Assassinat de Jumonville | 1754 |
| Guerre de sept ans | 1755-1756 |
| Prise d'Oswego et de William Henry | 1755-1757 |
| Bataille de Carillon | 1758 |
| Batailles de Québec | 1759 |
| Paix de Paris et cession du Canada à l'Angleterre | 1763 |

#### L'Acadie

| | |
|---|---|
| Poutrincourt fonde Port-Royal | 1605 |
| Razilly et D'Aulnay | 1632-1670 |
| Les capitaines sauvages | 1680-1700 |
| Paix d'Utrecht et cession de l'Acadie aux Anglais | 1713 |

#### Terre-Neuve

| | |
|---|---|
| Voyages des capitaines de Jean Ango | Première moitié du XVI^e^ siècle. |
| Etablissement français | 1604 |
| Cession à l'Angleterre | 1713 |

#### La Louisiane

| | |
|---|---|
| Voyage de Marquette et Jolyet | 1673 |
| Expéditions de Cavelier de Lasalle | 1682-1687 |
| Assassinat de Lasalle | 1687 |
| Expédition d'Iberville | 1698 |
| Cession de la Louisiane à Crozat | 1712 |
| Bienville fonde la Nouvelle-Orléans | 1717 |
| Extermination des Natchez | 1722-1731 |
| Cession de la Louisiane à l'Espagne | 1763 |
| Rétrocession à la France | 1800 |
| Bonaparte vend la Louisiane aux Etats-Unis | 1803 |

#### Les Antilles

| | |
|---|---|
| Occupation de la Dominique par les Français | 1625 |
| Première cession aux Anglais | 1673 |
| Reprise par les Français | 1778 |
| Cession définitive aux Anglais | 1785 |
| Belain d'Esnambuc à Saint-Christophe | 1625 |
| Division de Saint-Christophe entre Français et Anglais | 1627-1713 |
| Cession aux Anglais | 1713 |
| Occupation française de Tabago | 1781-1793 |
| Cession à l'Angleterre | 1803 |
| Cession de Sainte-Lucie aux Anglais | 1814 |
| Cession de Saint-Vincent | 1763 |
| Poincy à la Tortue | 1640 |
| Premiers établissements français à Saint-Domingue | 1664 |
| Paix de Ryswick et cession de l'Espagne | 1697 |
| Insurrection des nègres | 1791 |
| Paix de Bâle | 1795 |
| Expédition de Saint-Domingue | 1802 |
| Proclamation de l'indépendance d'Haïti | 1804 |
| La France reconnaît la République haïtienne | 1825 |

#### Ile-de-France

| | |
|---|---|
| Etablissement des Français | 1725 |
| Administration de La Bourdonnais | 1734-1748 |
| Gouvernement de Decaen | 1803-1810 |
| Prise de l'île par les Anglais | 1810 |
| Paix de Paris et cession aux Anglais | 1814 |

#### Hindoustan

| | |
|---|---|
| Voyage de Parmentier | 1526 |
| Voyage de Pyrard de Laval | 1610 |
| Société rouennaise des Indes | 1604 |
| Seconde compagnie des Indes | 1611 |
| Troisième compagnie | 1615 |
| Quatrième compagnie | 1642 |
| Cinquième compagnie | 1664 |
| Caron à Surate | 1668 |
| Martin fonde Pondichéry | 1674 |
| Fondation de Chandernagor | 1688 |
| Les Hollandais prennent Pondichéry | 1689 |
| Gouvernement de Dumas | 1706-1741 |
| Dupleix envoyé à Pondichéry | 1721 |
| Dupleix directeur à Chandernagor | 1730 |
| Dupleix gouverneur général | 1741 |
| Prise de Madras | 1746 |
| Siège de Pondichéry par les Anglais | 1748 |
| Conquête du Dekkan | 1749-1754 |
| Bataille de Gingi | 1750 |
| Bussy conquiert les Circars | 1750-1753 |
| Rappel de Dupleix | 1754 |
| Sa mort | 1764 |
| Lally-Tollendal nommé gouverneur | 1756 |
| Les Anglais prennent Chandernagor | 1757 |
| Bataille de Vandavachi | 1760 |
| Prise de Pondichéry | 1761 |
| Honteux traité de Paris | 1763 |
| Mort de Lally-Tollendal | 1766 |
| Victoires de Suffren | 1781-1782 |
| Paix de Versailles | 1783 |
| Honteuse paix de Paris | 1814 |

### SECONDE PARTIE. — *Les Colonies actuelles*

#### Sénégal et dépendances

| | |
|---|---|
| Les sept Compagnies | 1664-1758 |
| André Brue | 1694-1724 |
| Perte du Sénégal | 1763 |
| Restitution de la colonie | 1783 |
| Gouvernement de Faidherbe | 1854-1866 |
| Délivrance de Médine | 1857 |
| Annexion du Dimar | 1859 |
| Mission Mage et Quentin | 1860 |
| Annexion du Cayor | 1861 |
| Annexion des Nunez et Pongo | 1866 |
| Mission Gallieni | 1879-1880 |
| Annexion de Bamakou | 1883 |

#### Comptoirs de Guinée

| | |
|---|---|
| Premiers voyages des Dieppois | 1339 |
| Découverte du cap Vert | 1365 |
| Comptoir de la Mine | 1380-1382 |
| Fondation d'Assinie | 1700 |
| Fondation de Grand-Bassam | 1842 |
| Protectorat de Porto-Novo | 1861 |
| Cession de Cotonou | 1876 |

#### Gabon. — Ogôoué. — Congo

| | |
|---|---|
| Etablissement au Gabon | 1843 |
| Fondation de Libreville | 1849 |
| Cession du cap Lopez | 1862 |
| Marche et Compiègne dans l'Ogôoué | 1872-1873 |
| Premier voyage de Savorgnan de Brazza | 1875-1877 |
| Second voyage | 1879 |
| Traité avec Makoko | 1880 |
| Troisième voyage | 1882 |

#### La Réunion

| | |
|---|---|
| Arrivée du capitaine Gobert | 1638 |
| Prise de possession par Pronis | 1643 |
| Gouvernement de La Bourdonnais | 1734-1748 |
| Gouvernement de Poivre | 1767 |
| Capitulation de | 1810 |

#### Madagascar et dépendances

| | |
|---|---|
| Pronis fonde Fort-Dauphin | 1642 |
| Administration de Delahaye | 1670 |
| Beniowsky | 1768 |
| Expédition manquée de Foulpointe | 1825 |
| Expédition actuelle | 1882-1885 |

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Occupation de Sainte-Marie ..... 1750
Occupation de Mayotte ..... 1840
Occupation de Nosi-Bé ..... 1845

### Obock

Achat d'Obock par Lambert ..... 1839
Prise de possession ..... 1863

### Guyane française

Exploration de la Ravardière ..... 1603
Les trois compagnies de ..... 1626, 1633 et 1643
Compagnie des douze seigneurs ..... 1652
Compagnie des Indes-Orientales ..... 1664
Colonisation du Kourou ..... 1763-1765
Les déportés à Sinnamari ..... 1797
Administration de Victor Hugues ..... 1800-1809
Les transportés en Guyane ..... 1851
Voyages de Crevaux ..... 1876-1880
Les récidivistes en Guyane ..... 1885

### Antilles françaises

Belain d'Esnambuc à la Martinique ..... 1635
Poincy à Saint-Martin ..... 1648
Houël aux Saintes ..... 1648
Houël à Marie-Galante ..... 1648
Compagnie des Indes Orientales ..... 1665-1672
Le Code Noir ..... 1685
Des Clieux introduit le café à la Martinique ..... 1721
Les Anglais prennent les Saintes ..... 1724
Les Anglais prennent la Martinique ..... 1809
Les Anglais prennent la Guadeloupe ..... 1810
Tremblement de terre à la Guadeloupe ..... 1843
Rétrocession par la Suède de l'île de Saint-Barthélemy ..... 1877

### Saint-Pierre et Miquelon

Acquisition par la France ..... XVIe siècle

### Indo-Chine Française

Traité de Versailles avec Gialong ..... 1787
Mission de la Cybèle ..... 1818
Persécution des chrétiens ..... 1833-1856
Le Catinat à Tourane ..... 1856
Occupation de Tourane ..... 1858
Occupation de Saïgon ..... 1859
Attaque des lignes de Ki-hoa ..... 1861
Voyage de Mouhot ..... 1861
Prise de Mytho ..... 1861
Prise de Bien-Hoa ..... 1861
Cession de trois provinces ..... 5 juin 1862
Occupation de trois nouvelles provinces ..... 1867
Voyage d'exploration de Lagrée et Garnier ..... 1866-1868
Voyages d'exploration du docteur Harmand ..... 1874-1877
Le Cambodge soumis au protectorat français ..... 1863
Voyage de Dupuis au Tong-King ..... 1868-1872
Garnier prend Hanoï ..... 1873
Conquête du delta du Tong-King ..... 1873
Mort de Garnier ..... 21 décembre 1873
Traité de Saïgon ..... 15 mars 1874
Rivière prend Hanoï ..... avril 1882
Mort de Rivière ..... 19 mai 1883
Combats d'Haïphong et Sontay ..... juillet 1883
Prise de Hué ..... 21 août »
Traité de Hué ..... 25 août »
Traité de Tien-Tsin ..... mai 1884
Guet-à-pens de Bac-Lé ..... juin 1884
Destruction de l'arsenal de Fou-tchéou ..... août 1884
Attaque de Formose ..... octobre 1884
Affaire de Langson ..... mars 1885
Traité avec la Chine ..... 1885
Guet-à-pens de Hué ..... août 1885

### Océanie française

Les Français à Tahiti ..... 1842
Affaire Pritchard ..... 1844
Protectorat des Gambier ..... 1844
Protectorat des Tubuaï ..... 1847
Protectorat des Tuamotu ..... 1859
Annexion de Tahiti ..... 29 juin 1880
Occupation des Marquises ..... 1842

### Archipel Néo-Calédonien

Affaire de l'*Alcmène* ..... 1851
Occupation française ..... 25 septembre 1853
Fondation de Nouméa ..... 1855
Les déportés à Nouméa ..... 1871-1872
Insurrection des Canaques ..... 1878

### Algérie

Pêche du corail concédée à des négociants provençaux ..... 1520
Chevalier de Rhodes au siège d'Alger ..... 1541
Linche et Didier fondent le Bastion de France ..... 1561
Création d'un consulat à Alger ..... 1579
Affaire Boineau ..... 1584
Affaire Napollon ..... 1626-1628
Traité du Coquiel ..... 1640
Beaufort à Gigeri ..... 1664
Bombardement d'Alger par Duquesne ..... 1682
Second bombardement ..... 1683
Bombardement par d Estrées ..... 1688
Traité du Bois Thainville ..... 1801
Mission Boutin ..... 1807
Affaire des concessions d'Afrique ..... 1811-1817
Insulte à Deval ..... 1827
Insulte à la Provence ..... 1829
Déclaration de guerre ..... 7 février 1830
Débarquement à Sidi-Ferruch ..... juin 1830
Bataille de Staouëli ..... 19 juin »
Prise d'Alger ..... 4 juillet »
Capitulation du ..... 5 juillet »
Marche sur Blidah ..... août »
Arrivée de Glauzel ..... 2 septembre »
La teniah de Mouzaïa ..... 21 novembre »
Prise de Médeah ..... 22 novembre »
Berthezène ..... 1831-1832
Savary ..... 1832-1833
Drouet d'Erlon ..... 1834-1835
Création des bureaux arabes ..... 1832
Clauzel marche sur Constantine ..... 1836
Siège manqué ..... novembre 1836
Attaque de Constantine par Damrémont ..... 1837
Assaut de Constantine ..... 13 octobre 1837
Mort d'Ahmed ..... 1850
Abd-el-Kader ..... 1806-1884
Sa nomination d'émir de Mascara ..... 1832
Traité Desmichels ..... 26 février 1834
Trézel battu à la Mactah ..... 1834
Bataille de l'Habrah ..... 3 décembre 1835
Résistance du méchouar de Tlemcen ..... 1831-1836
Défaite de la Tafna ..... avril 1836
Victoire de Bugeaud à la Sikkah ..... 6 juillet 1836
Traité de la Tafna ..... mai 1837
Défense de Mazagran ..... février 1840
Les Portes de Fer ..... 1840
Prise de la Smalah ..... 10 mai 1843
Bombardement de Tanger ..... 6 août 1844
Bombardement de Mogador ..... 15 août »
Bataille de l'Isly ..... 14 août »
Traité de paix avec le Maroc ..... septembre 1845
Guet-à-pens de Sidi-Bel-Abbès ..... janvier 1845
Les grottes du Dahra ..... 1845
Surprise de Sidi-Brahim ..... septembre 1845
Prise d'Abd-el-Kader ..... 23 décembre 1847
Napoléon III lui rend sa liberté ..... 1853
Insurrection de Bou-Maza ..... 1847
Révolte des Ouled-Sidi-Cheick ..... 1864
Affaire de Figuig ..... 1870
Insurrection de l'Aurès ..... 1879
Insurrection de Bou-Amema ..... 1880
Expédition de Bugeaud contre les Kabyles ..... 1844
Bataille d'Ouarez-Eddin ..... 1844
Seconde campagne contre les Kabyles ..... 1845
Troisième campagne ..... 1847
Insurrection des Kabyles ..... 1851
Randon conquiert la Kabylie ..... 1857
Bataille d'Icheriden ..... 24 juin 1857
Fondation de Fort-Napoléon ..... 14 juin 1857
Insurrection des Kabyles ..... 1871
Siège de Fort-National ..... 1871
Attaques des Kroumirs ..... 1830-1880
Expédition de Kroumirie ..... 1881
Traité du Bardo ..... 12 mai 1881
Protectorat imposé à la Tunisie ..... 1881-1883
Expédition dans le Sahara ..... 1843
Prise de Zaatcha ..... 1849
Prise de Laghouat ..... 1852
Prise d'El-Goleah ..... 1873
Annexion du Mzab ..... 1882
Ministère de l'Algérie et des Colonies ..... 1858
Gouvernement de Pélissier ..... 1860
Gouvernement de Mac-Mahon ..... 1864
Gouvernement de Chanzy ..... 1873
Gouvernement de Grévy ..... 1879
Gouvernement de Tirman ..... 1881

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# BIBLIOGRAPHIE *

## 1° *Ouvrages généraux*


Jules Duval. Les colonies françaises.
Rambosson. Id.
Gaffarel. Id.
Leroy-Beaulieu. La colonisation chez les peuples modernes.
Delarbre. Les colonies françaises, leur organisation, eu administration.
Bordier. La colonisation scientifique et les colonies françaises.


## 2° *Les Colonies perdues*


Gaffarel. Histoire du Brésil français.
Gaffarel. Histoire de la Floride française
Cartier. Voyages, Edition Michelant.
Moreau. L'Acadie française.
Rameau. L'Acadie française.
Garneau. Histoire du Canada.
Bonnechose. Montcalm et le Canada français.
Avalle. Les Colonies Anglaises.
Gayarré. Histoire de la Louisiane.
Barbé-Marbois. Histoire de la Louisiane.
Dessalles. Histoire des Antilles.
P. Lacroix. Histoire de Saint-Domingue.
Malleson. Les Français en Inde.
Bionne. Dupleix.
Hamont. Dupleix.


## 3° *Les Colonies actuelles*

### Sénégal et dépendances


Labat. Relation de l'Afrique occidentale.
Durand. Voyage au Sénégal.
Faidherbe. Nombreux mémoires.
Mage et Quentin. Voyage dans le Soudan occidental.
Dourneaux-Duperré. La Sénégambie française.
Béranger-Féraud. Le Sénégal de 1817 à 1874. — Les peuplades de la Sénégambie.
Galliéni. Exploration du Haut-Niger.


### Comptoirs de Guinée


Estancelin, Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands.
Gravier. Recherches sur les navigations européennes faites au moyen âge aux côtes occidentales d'Afrique.


### Gabon. — Ogôoué. — Congo


Griffon du Bellay. Le Gabon.
Compiègne et Marche. Voyages dans l'Afrique équatoriale.
Savorgnan de Brazza. Mémoires divers.


### La Réunion


Azema. Histoire de l'île Bourbon.
Maillard. Notes sur l'île de la Réunion,
Gaffarel. La Réunion.
I. Guët. Les Origines de l'Ile Bourbon.


### Madagascar et dépendances


Flacourt. Histoire de la grande île de Madagascar.
Leguevel de Lacombe. Voyage à Madagascar et aux îles Comores.
Louis Pauliat. Madagascar.
De la Vayssière. Madagascar, ses habitants et ses missionnaires.
D'Escamps. Madagascar.
Detcheverry. Nosi-Bé Madagascar.
Capitaine. L'île Mayotte.


### Obock


Denis de Rivoyre. Mer Rouge et Abyssinie.
Goldthammer et Capitaine. Obok.
Soleillet. Lettres à M. Gravier sur Obock.


### Guyane Française


Victor de Nouvion. Extraits des auteurs et voyageurs sur la Guyane.
Bouyer. La Guyane Française.
Crevaux. De Cayenne aux Andes.
Crevaux. Voyage en Guyane.


### Antilles françaises


Dutertre. Histoire générale des Antilles.
Rochefort. Histoire naturelle et morale des Antilles.
E. Regnault. Histoire des Antilles.
Cardon. La Martinique.
Meignan. Les Antilles.
Lacour. Histoire de la Guadeloupe.
Bouinais Guadeloupe politique, physique, économique.


### Saint-Pierre et Miquelon


De Gobineau. Voyage à Terre-Neuve.
De Luze. Les pêches maritimes de Terre-Neuve et d'Islande.


### Indo-Chine française


Barbié du Bocage. Bibliographie annamite.
Pallu. Conquête de la Cochinchine.
Du Hailly. Souvenirs d'une campagne dans l'Extrême-Orient.
Lemire. Cochinchine française et Royaume du Cambodge.
Garnier. Voyage d'exploration en Indo-Chine.
Bouillevaux. Annam et Cambodge.
Romanet du Caillaud. Conquête du delta du Tong-King.
Harmand. Divers mémoires.
Dupuis. Le Fleuve Rouge.
J. Gros. Conquête du Tong-King par vingt-sept Français.
Romanet du Caillaud, Histoire de l'intervention française au Tong-King de 1872 à 1874.
Postel. Cochinchine, Annam, Tong-King.
Bouinais et Paulus. La Conhinchine contemporaine.
Gautier. Les Français au Tong-King.
Gaffarel. Les explorations françaises de 1870 à 1881.


### Océanie française


Dumonthier. Histoire des îles Marquises.
Pailhes. Souvenirs du Pacifique.
Aube. Entre deux campagnes.
Cuzent. Voyage aux îles Gambier


### Archipel Néo-Calédonien


Garnier La Nouvelle-Calédonie.
Balansa. La Nouvelle-Calédonie.
Lemire. Etudes sur la Nouvelle-Calédonie.


### Algérie et Tunisie


Consulter sur la bibliographie algérienne l'appendice de l'ouvrage de Gaffarel. Algérie, Histoire, Conquête et colonisation. 1 vol. in-4° (Didot).


* Nous n'avons pas eu la prétention de donner la bibliographie complète des Colonies françaises. Nous avons simplement indiqué les principaux ouvrages à consulter.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# BAIE D'ADULIS

L'idée d'occuper quelques points sur les côtes de la mer Rouge a été la conséquence du développement qu'avaient pris les intérêts français en Égypte, surtout depuis le percement de l'isthme de Suez. Par malheur, l'œuvre d'établissement de l'influence française dans ces régions, conduite tout d'abord avec une grande habileté par un officier de marine très distingué, M. de Russel, est restée stérile par suite de l'insouciance et de l'imprévoyance des gouvernements qui se sont succédé chez nous.

S'il est un point de la côte de la mer Rouge où nos droits soient incontestables, c'est surtout la baie d'Adulis. Nous ne rappelerons point ici les traités conclus avec les rois du Tigré, alors souverains; nous nous contenterons de signaler le fait suivant : lorsque l'Angleterre résolut de faire son expédition en Abyssinie pour châtier Théodoros, elle choisit la baie d'Adulis comme base d'opérations. Mais le Cabinet des Tuileries s'étant plaint de cette atteinte portée à nos droits, l'Angleterre reconnut qu'elle devait évacuer la baie d'Adulis. Et elle l'évacua effectivement lorsque l'expédition fut terminée.

Depuis, sous l'influence des Anglais, on a tout fait pour effacer les dernières traces de l'occupation de M. de Russel; mais les populations de la baie d'Adulis n'ont cessé de considérer la France comme légitime propriétaire du territoire qu'elles habitent.

La baie d'Adulis est physiquement le point commercial et l'aboutissant naturel de l'Éthiopie septentrionale. Les caravanes descendant du haut plateau font un détour pour atteindre Massaouah. En outre, le climat sur le bord de « *la mer de Velours* », comme l'appellent souvent les Indigènes, est sensiblement plus doux qu'à Massaouah. Le sol est susceptible de verdure. Les Anglais avaient pu aisément créer des réservoirs d'eau dépassant de beaucoup les besoins du corps expéditionnaire.

Zoulah pourrait donc devenir la capitale commerciale de l'Éthiopie du nord comme elle en fut la capitale politique, au temps où les rois éthiopiens promenaient leurs flottes sur la Mer Rouge et étendaient leur empire sur ses deux rivages.

Aucune statistique, même approximative, ne pourrait être fournie sur les ressources commerciales du plateau éthiopien. Les moyens de transport faisant presque absolument défaut, les transactions sont très difficiles. L'Abyssinie est cependant un pays riche, pouvant se prêter aux cultures les plus variées. Elle est habitée par une population assez nombreuse, chrétienne, intelligente et guerrière, qui a su

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

défendre son indépendance et soutenir pendant des siècles contre l'invasion islamique une lutte qui n'a pas été sans éclat.

Les traditions politiques et religieuses des Ethiopiens, vestiges confus d'une civilisation plus avancée, les rapprochent de nous. L'œuvre que la France pourrait souhaiter d'accomplir dans ces régions ne saurait être qu'une œuvre pacifique et civilisatrice. Une Ethiopie puissante, acquise aux idées de progrès et dominant la partie supérieure de la vallée du Nil, aurait non seulement les sympathies de la France, qui n'ont jamais fait défaut à l'Abyssinie, mais celles de l'Europe!

A ce point de vue, il est permis de regretter que l'œuvre si bien commencée par M. de Russel ait été délaissée.

**Casimir MONDON.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# D'ADULIS A OBOCK

Il existe entre Obock et la baie d'Adulis une corrélation bien plus étroite que ne pourrait le faire supposer la pratique isolée de ces deux points. Obock est la porte de l'Éthiopie méridionale, Adulis celle de l'Éthiopie septentrionale. La possession de l'un complète celle de l'autre.

D'Adulis à Obock le littoral est nu, stérile, jusqu'au pied de la chaîne des montagnes qui courent parallèlement à la mer et dont les cimes sombres se profilent à 3,000 mètres de hauteur sur le bleu de l'horizon. C'est derrière ce rideau grandiose que se cachent les plateaux pittoresques et les vallées fécondes de l'Éthiopie.

Mais, sur la côte même, rien! Quelques criques, quelques morsures des flots sur le sol madréporique ont à peine consacré les noms de certaines localités qui sont bien plutôt des appellations géographiques qu'autre chose. Edd, Amphilah ne peuvent pas revendiquer une existence plus caractérisée. Il en était de même d'Assab, avant l'occupation des Italiens, avec cette différence que l'espace y est plus resserré qu'ailleurs par les montagnes qui, sur ce point, se rapprochent de la mer et ferment à peu près complètement toute issue du côté de l'intérieur.

Il n'en est pas tout à fait de même d'Edd ou d'Amphilah ; car c'est à la hauteur de ces stations éphémères que gît la fameuse *Plaine de sel* où l'Abyssinie tout entière vient s'approvisionner de cette précieuse denrée. Dans une grande partie de l'Éthiopie, le sel devient même une monnaie et les morceaux, taillés en losange, y servent aux transactions journalières.

C'est par le col d'Enderta que descendent les caravanes qui, au printemps et à l'automne, viennent demander leurs approvisionnements à cet inépuisable réservoir qui ne fut jadis qu'une partie des domaines de la mer où sont demeurés ainsi les vestiges séculaires de son empire.

Derrière Obock, sur la route d'Aoussa, se rencontrent les mêmes trésors ; et même plus que dans « la Plaine du sel », les traces du séjour des flots y sont encore vivantes. Car il y subsiste toujours un petit lac dont les eaux ont résisté jusqu'à présent aux chaleurs les plus torrides, et dont les rives escarpées sont bordées d'immenses blocs de sel pur formant comme une masse de rochers surplombant les abîmes.

Tout ce littoral est habité par les Danakil, ou *les Afars*, comme ils s'intitulent eux-mêmes.

Leur organisation sociale rappelle la constitution d'une république fédérative. Chaque groupe ou

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tribu élit un chef local ; et c'est l'assemblée de tous ces notables réunis qui désigne le chef suprême, généralement le fils du défunt.

J'ajouterai que cette autorité est fréquemment battue en brèche par l'influence ou la jalousie de ses subordonnés. Lors de mes premiers voyages, en 1866, celui qui l'exerçait était un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans à peine, dont le père venait de mourir. Il se nommait Mehemet. A la première nouvelle de mon apparition sur son territoire, il était accouru de ses montagnes, soi-disant pour veiller à ma sécurité, mais en réalité pour me rançonner de son mieux.

Rarement j'ai vu physionomie plus astucieuse. C'est, d'ailleurs, le caractère saillant du type de ces sauvages, dont les traits rappellent ceux de la race éthiopienne et n'ont rien de commun avec le nègre. Musulmans fanatiques, ils interdisent l'accès de leur pays à tous les étrangers, notamment aux chrétiens et aux Abyssins des plateaux supérieurs, avec lesquels ils sont en état de guerre perpétuel.

Vers la fin de 1880, lorsque je me rendis à Obock, pour y poursuivre les dernières explorations, derrière lesquelles se glissèrent, au cours des deux années suivantes, toutes les tentatives privées sur ce point, dont les résultats permirent enfin au gouvernement français d'y effectuer, en 1884, l'occupation officielle d'aujourd'hui, ce Mehemet gouvernait encore les Danakil. Il n'avait point oublié ma première visite et me le fit dire par un de ses envoyés. Mais je ne le vis pas lui-même, cette fois-là. Les environs d'Obock constituent l'extrême limite de sa domination.

Le véritable maître de cette région est Mohammed-Amphali, sultan d'Aoussa, dont la suprématie n'y est discutée par personne, et qui tient entre ses mains la clef des communications de la côte avec le Choah. C'est réellement le seul dont la France ait intérêt à se concilier l'amité.

Les mœurs farouches et vagabondes des Danakil se plient difficilement à des installations stables. C'est pour cela que tel voyageur qui a pu s'abriter sous les cases d'un village à Edd ou Amphilah, ne les retrouverait plus en y revenant ensuite. Un peu au nord d'Amphilah, j'ai moi-même séjourné dans un gros village, relativement bien construit, suffisamment populeux, qui s'appelait Meder : qui sait ce qu'il est devenu ?

La baie d'Ingal, quelques lieues plus haut, offre l'unique exception à signaler à l'aridité dévorante de ces sables. C'est une oasis, fraîche et charmante, surgissant de l'enfer. De la verdure, de l'eau, des grands arbres, du gibier de toute espèce, des buttes énormes même d'une terre grasse rejetée à la surface par le travail souterrain des fourmis. On croirait un autre pays et d'autres latitudes.

J'en dirai autant de l'île de Dessè ou Dessi, qui est commme le prolongement de la côte sud de la baie d'Adulis, et qui en commande l'entrée. Le chapelet d'îlots dénudés et inhabités qui longe ce littoral présente partout la même physionomie sans intérêt, sans attrait. Un seul dans le nombre mérite d'être signalé par suite des souterrains qu'y ont, dans l'antiquité, creusés les indigènes pour y déposer leurs morts. Mais à Dessè, tout autre aspect. Beaucoup plus considérable, d'ailleurs, que ces lambeaux de terre émergeant des eaux, c'est là une île véritable, avec sa population, ses ressources et sa vie propres. Une petite anse charmante, et dont les eaux profondes permettent de débarquer naturellement à quai, y donne accès. Des collines couvertes de broussailles au milieu desquelles se distinguent des troupeaux de chèvres l'encadrent des deux côtés. En face, le village.

Puis à mesure qu'on pénètre dans l'intérieur, des pâturages, des terres se déroulent aux yeux du voyageur surpris. Un petit lac, alimenté par des sources souterraines et sur lequel s'ébattent des troupes de canards sauvages, en occupe le milieu sans tarir jamais. Le sol s'infléchit ensuite vers la pleine mer,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

et les bords, rocailleux vers l'ouest, deviennent ici marécageux pour se couvrir d'une végétation épaisse qui fournit aux besoins des habitants.

Pêcheurs et pasteurs, mais d'habitudes plus sédentaires, ceux-ci appartiennent à la même race, que les peuplades musulmanes de la terre ferme, qui forme ici une presqu'île dont la pointe ne ménage entre elle et l'île de Dessè qu'un étroit chenal. C'est la presqu'île des Boris.

Si la côte de la baie d'Adulis qui lui fait face a pu être explorée par quelques voyageurs, celle-ci ne l'a à peu près jamais été, et est, en conséquence, peu connue. A côté de plateaux arides et dénudés, elle recèle des vallées fertiles où se rencontrent les oiseaux les plus gracieux de la création, et dont, çà et là, des blocs d'obsidienne jonchent le sol ; des réservoirs naturels y gardent sans tarir une eau limpide à laquelle il n'est pas rare de voir des troupes d'éléphants venir se désaltérer ; puis de vastes espaces boisés où s'entremêlent des touffes impénétrables de végétation avec de larges terrains découverts et où une herbe épaisse garde dans les bonnes saisons une précieuse nourriture aux nombreux troupeaux qui constituent la richesse de ces tribus. Fréquemment zébré, dans cette partie-là, de larges filons d'anthracite, leur territoire s'avance jusqu'au pied des montagnes qui partent du fond même de la baie, et au milieu desquelles vivent ces populations chrétiennes vulgairement appelées les Taltalls, dont Mgr de Jacobis, le premier évêque missionnaire de ces contrées, avait entrepris la conversion.

C'est également de ce fond de la baie que part la véritable route de la mer aux plateaux éthiopiens, celle que suivaient, jadis, les négociants d'Adulis pour fuir les chaleurs du littoral et gagner leurs villas de Sanafé. La route actuelle, frayée par les sinuosités du torrent de l'Addas, plus longue, plus difficile, se dessina peu à peu à mesure qu'Adulis disparaissait, et que la conquête musulmane imposait aux besoins économiques de l'Abyssinie le marché factice de Massaouah.

Avec la suppression d'Adulis, tout le mouvement commercial ou, du moins, ce qu'en laissèrent subsister les guerres et les invasions, se trouva rejeté de ce côté ; et les populations des rives de la baie se cantonnèrent peu à peu dans un sauvage isolement.

Divisés par la chaîne du Djebel-Gueddam, les deux bassins d'Arkiko, où se trouve Massaouah, et d'Adulis, sont en effet aussi nettement séparés par la configuration géologique des lieux que par les tendances instinctives de ceux qui les habitent. L'action des maîtres de Massaouah, tournée vers le nord du Tigré, vers l'Hamacen, avec des issues à elle, s'exerce absolument en dehors de celles par où auraient à se faire jour les possesseurs d'Adulis, poussés vers le Tigré méridional, vers Adoua ou Gondar ; et, actuellement, les indigènes de la région d'Arkiko n'ont avec leurs voisins d'autres points de contact que des rapports accidentels qui ne franchissent jamais les masures de Zoulah.

La ville opulente qui donna son nom au golfe était située au fond d'un estuaire où le torrent de l'Addas déversait ses eaux. Soit par suite des terres et des éboulements qu'elles poussaient devant elles, soit par le retrait persistant de la mer, ce port ne tarda pas à voir ses abords obstrués, et aujourd'hui le rivage est à trois heures de ses ruines. Zoulah, où l'on a essayé de voir la ville qui le remplaça, n'est qu'un misérable village dont les habitants disséminés sous leurs huttes de chaume, ne vivent qu'à grand'peine de leur pêche et d'un maigre commerce de sel avec l'Abyssinie, par les sentiers de ce même Addas, dont le lit toujours ouvert leur ménage un accès suffisant avec les hauts plateaux, et qui bifurquent avec le chemin de Massaouah.

Aussi, le jour où la France, comme elle a fini, après vingt-deux ans, par le faire pour Obock, se décidera enfin à revendiquer les droits que lui confère le traité conclu par le commandant Russell avec le roi Négousié, et mettra le pied sur ces bords, n'est-ce ni à Zoulah, ni même à Dessè qu'elle

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

devra s'arrêter. L'hésitation n'est pas permise, c'est au fond même de la baie que devront se planter les jalons de son installation, pour y rouvrir dès le début, les communications abandonnées, mais non oubliées, de la mer avec les hauts plateaux.

D'échelons en échelons, les défilés s'en déroulent par des marches gigantesques, comme pour découvrir, dès les premiers pas, au voyageur hésitant, les richesses de cette Abyssinie, qu'il se propose d'aborder. Non loin de la rive, le cratère d'un volcan éteint, des boursouflures et des festons de lave refroidie y attestent les convulsions de la nature à une époque reculée ; et des flancs même de la montagne s'échappe une source bouillante, perdue, presque aussitôt, dans les vagues qui en battent le pied.

Puis, à mesure qu'on s'en éloigne et qu'on remonte, la vallée se dessine, le torrent mugit, et l'élévation presque instantanée du terrain amène une salutaire fraîcheur.

Mais ce ne sont là que les moindres avantages de cette situation ; et la portée s'en élargit bien autrement si le regard s'élève pour embrasser les horizons multiples ouverts aux problèmes politiques dans ces régions. Car d'une part, Suez et Périm entre les mains de l'Angleterre, c'est toute la mer Rouge, c'est la route de nos possessions de l'Extrême-Orient, livrées sans contrôle à sa merci. Obock en est trop à l'écart ; l'occupation d'Adulis seule serait à même de nous offrir la sécurité qui nous manque.

D'autre part, il serait dangereux de ne voir dans les secousses qui ébranlent l'Orient depuis un certain nombre d'années, que des incidents insurrectionnels plus ou moins vite étouffés. C'est, au contraire, pour l'observateur, un monde nouveau qui réclame sa place, le monde arabe endormi dans un sommeil dont il est las et dont toutes ces convulsions annoncent le réveil. Quelle Puissance, plus que la France, a intérêt à en surveiller, sinon même à en diriger les progrès ? L'Algérie, à cet égard, ne nous dicte-t-elle pas d'impérieux devoirs ? Adulis, au cœur même de ces agitations dont le golfe arabique est le centre, est un poste d'observation tout trouvé pour les suivre de près, ou, au besoin, pour intervenir d'une façon efficace, et d'autant mieux à même de nous ménager les garanties indispensables que, par un privilège bien rare jusqu'à présent dans notre histoire coloniale contemporaine, notre apparition y répondrait aux désirs sympathiques des populations locales, en même temps qu'aux calculs réfléchis de leurs princes.

On n'ignore pas, en effet, que de tout temps les yeux de l'Abyssinie chrétienne se sont tournés vers la France, la protectrice officielle des chrétiens de l'Orient, comme vers une alliée naturelle. Loin de diminuer ces sympathies, le voisinage des Anglais du Soudan et des Italiens de Massaouah en a en quelque sorte rallumé les cendres, tandis que le Négus se sentant menacé par ces manifestations trop rapprochées, et peu rassuré par des avances dont le caractère trahit aisément le mobile, cherche, au contraire, en dehors d'eux, un point d'appui qui réserve à son attitude plus d'indépendance dans le présent et plus de tranquillité dans l'avenir.

La France à Adulis, ce serait pour lui la porte de salut, pour nous la faculté de conjurer des menées dont l'hostilité n'a plus à être démontrée. Et cette fois, pas un écu à dépenser, pas une goutte de sang à verser. L'œuvre de Dupleix, avortée aux Indes, retrouverait devant elle sur les hauts plateaux de l'Éthiopie un champ aussi fécond pour la fortune de la France.... Saura-t-elle se l'assurer ?

**Denis de RIVOYRE.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

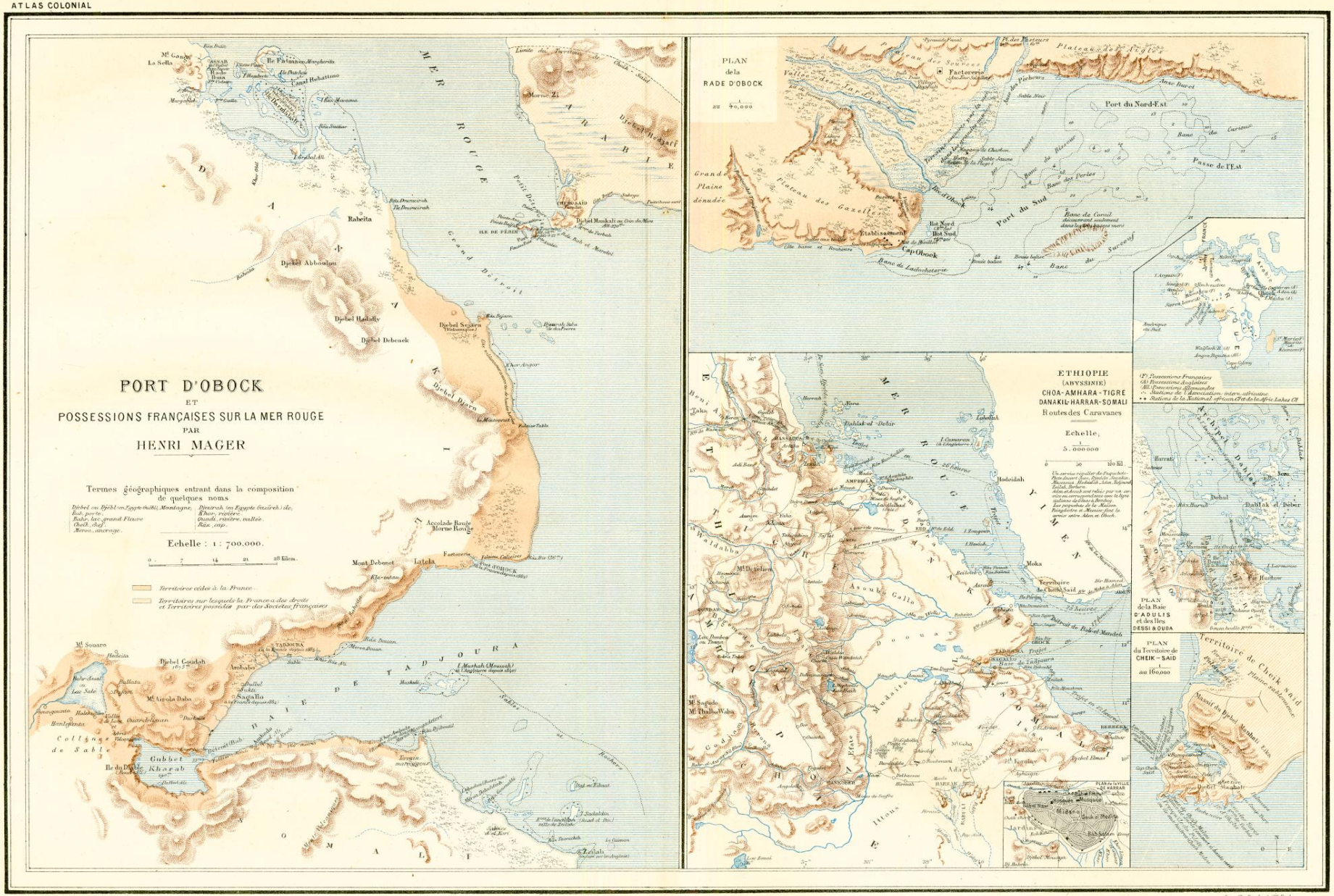
PORT D'OBOCK
ET
POSSESSIONS FRANÇAISES SUR LA MER ROUGE
PAR
HENRI MAGER
Termes géographiques entrant dans la composition de quelques noms
Djebel ou Djébl ou Egypte Gebl, Montagne.
Bir, puits.
Bahr, lac, grand Fleuve
Gueb, Gueb
Moron, ancrage.
Biarah (en Egypte Gazireh), île.
Khor, rivière
Ouadi, rivière, vallée.
Ras, cap.
Echelle : 1 : 700.000.
0 7 14 21 28 Kilom.
Territoire cédés à la France.
Territoires sur lesquels la France a des droits et Territoires possédés par des Sociétés françaises
PLAN de la RADE D'OBOCK
au 1/40,000
ETHIOPIE (ABYSSINIE)
CHOA-AMHARA-TIGRE
DANAKIL-HARRAR-SOMALI
Routes des Caravanes
Echelle, 1/5.000.000
PLAN de la Baie d'ADULIS et des Iles DESSI & OUDA
PLAN du Territoire de CHEIK-SAID 1/160,000
Territoire de Cheik Said
Massif du Djebel Mabakil Elkin
Port du Nord-Est
Port du Sud
Obock
Etablissement
Factorerie
Rabeita
Djebel Abboulou
Djebel Hadally
Djebel Debenek
Djebel Sedara
Djebel Dharn
Accolade Rouge
Morne Rouge
Mont Debenet
Latela
Gubbet Kharab
Ile du Diable
Djebel Goudah
Ambabo
Sagallo
Tadjoura
Golfe de Tadjoura
Golfe de Zeilah
Zeilah
Harrar
Hodeidah
Moka
Loheiah
Amphila
Massaouah
Adoua
Adigrat
Axum
Gondar
Lac Tzana
Lac Haik
Lac Ashangui
Lac Zouai
Lac Abbaya
Lac Margherita
Lac Stefanie
Lac Rodolphe
Lac Samburu
Lac Baringo
Lac Naivasha
Lac Magadi
Lac Natron
Lac Manyara
Lac Victoria Nyanza
Lac Albert Nyanza
Lac Albert Edouard
Lac Kivu
Lac Tanganyika
Lac Nyassa
Lac Rukwa
Lac Bangweolo
Lac Moero
Lac Tchad
Lac Fitri
Lac Iro
Lac Rikwa
Lac Ngami
Lac Ngami
Lac Dilolo
Lac Leopold II
Lac Mweru
Lac Kisale
Lac Kamalondo
Lac Kabele
Lac Kabele
Lac Kabele

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# OBOCK

Chaque fois que l'on veut décrire une partie des côtes de la mer Rouge ou du détroit de Bab-el-Mandeb, on recherche les épithètes qui peuvent le mieux peindre à l'esprit les idées de chaleur, de sécheresse, d'aridité. Peu de régions en effet présentent sur notre planète un aspect aussi désolé ; on n'aperçoit partout que rochers noirs ou rouges, fantastiquement amoncelés ; la végétation elle-même, qui consiste surtout en mimosas, y a des teintes brûlées.

Il faut cependant excepter de ce tableau aride une partie du golfe de Tadjoura ou Tujurrah, où l'on trouve une végétation plus riche et des teintes moins sombres ; située au milieu de ces côtes arides, elle est comme une fraîche oasis dans les hammadas sahariennes.

C'est dans cette région à l'aspect désolé, mais placée sur l'un des plus grands chemins du monde, celui des Indes à l'Europe, que se trouve la nouvelle colonie que la France organise sous le nom d'Obock, celui du cap de la côte orientale d'Afrique situé par 11° 58′ 04″ de latitude nord et par 40° 59′ 54″ de longitude est de Paris.

Obock est situé en face d'Aden, sur la côte d'Éthiopie. Les limites de notre territoire sont : au nord Ras Doumeirah, au sud Rood Ali, à l'est la mer, et à l'ouest une chaîne de montagnes qui, partant de Ras Doumeirah, va jusqu'au fond du golfe de Tadjoura.

Le territoire d'Obock est de formation récente, roches madréporiques en grande partie, et se compose d'une série de plateaux mamelonnés, profondément coupés par des lits de torrents et de rivières descendant de la chaîne de montagnes à la mer.

Torrents et rivières restent des années sans couler à Obock, mais il se trouve sur tous les points du territoire des nappes d'eau souterraines ayant un cours ouest-est et dont l'importance est considérable même pendant les années de plus grande sécheresse, comme pendant l'été 1884.

Le climat est naturellement très chaud ; s'il y a des mois où la température ne dépasse pas une moyenne de + 25 à 30, il y a des jours ou la moyenne sera de + 40 et + 45 et des moments où l'on observera des températures de + 50 et même au delà. Nous avons eu en 1882 jusqu'à + 54 au mois de juin.

Malgré cette chaleur excessive, Obock est relativement sain, car la chaleur y est presque toujours sèche et souvent tempérée par des vents de terre ou des brises de mer.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Au point de vue des intérêts de la France, non seulement dans la mer Rouge, mais aussi dans l'extrême Orient, l'occupation d'Obock est un fait de nécessité capitale. Placé sur la route directe de Suez aux Indes, Obock affranchit notre marine de l'obligation d'une relâche dans un port anglais pour les navires se rendant de Toulon au Tongkin ou de Marseille à la Réunion et à Madagascar.

Notre possession d'Obock nous assure, par le cap Séjarn et les îles Suba, la libre navigation de la mer Rouge et du détroit de Bab-el-Mandeb, dont nous ferons un Gibraltar français le jour où nous compléterons le cap Séjarn et les îles Suba par le territoire de Cheïk-Saïd. Elle nous donne en outre accès dans l'Éthiopie méridionale, et nous ouvre ainsi à l'activité de notre commerce et de notre industrie de riches et populeuses régions.

Les portions basses qui séparent sur une largeur variant de quelques kilomètres à plusieurs centaines de lieues la côte de l'Éthiopie du plateau central éthiopien, forment une région qui peut être caractérisée par l'épithète de saharienne ; Obock appartient à cette région, et son climat, comme celui du Sahara, est chaud et sec. Le simoun ou siroco y souffle, soulevant des flots de poussière, comme dans le Sahara; les eaux provenant d'Alpes intérieures, toujours comme dans le Sahara, coulent dans le sous-sol.

La faune d'Obock est une faune saharienne caractérisée par des gazelles, des antilopes, des ânes sauvages, des outardes, des autruches, des vipères et des scorpions.

La flore en est également saharienne ; des mimosas y viennent en quantité considérable, et des palétuviers par bouquets au bord de la mer ; des palmiers doum, des korounka (*Calotropis Procera* R. Br.). Dans le lit des ouadi se trouvent les arbres caractéristiques de la région, qui possède en fait de plantes des graminées sauvages, des stippées et des salsolacées. On cultive sur quelques points de la possession française des légumes et des palmiers dattiers.

Les productions minérales se bornent à de la pierre à chaux et de la pierre à bâtir ; l'on a parlé de gisements houillers, mais jusqu'à présent les recherches faites à ce sujet sont demeurées sans résultats.

Des sources thermales d'eaux sulfureuses se trouvent dans les environs d'Obock ; elles pourront peut-être plus tard être utilisées et exploitées.

De ce qui précède il est facile de conclure que jusque dans ces derniers temps les ressources d'Obock se sont bornées à celles d'une côte sauvage, sauf dans la petite ville de Tadjoura, où l'on trouvait de l'eau de très bonne qualité, du poisson, du gibier, de la viande fraîche et du bois.

Il ne manque donc à Obock pour prospérer que des ressources qui peuvent y être amenées par le commerce. Elles y arriveront tout naturellement aujourd'hui que le gouvernement français y fait relâcher ses navires, et où des relations suivies avec le Choa et les autres régions de l'Éthiopie méridionale s'établissent de jour en jour.

Mais il ne faut pas se le dissimuler, comme industrie et comme commerce, tout est presque à créer à Obock ; voici d'ailleurs les principales exploitations industrielles et opérations commerciales à y tenter :

D'abord la pêche, car la côte est des plus poissonneuses ; les indigènes et les Arabes s'y sont toujours livrés dans le golfe de Tadjoura ; ils sèchent ou salent diverses espèces de poissons et notamment une espèce de requins très commune à Obock et très recherchée des pêcheurs arabes, qui en font sécher les ailerons. Ce serait l'objet d'une grande consommation dans les Indes et en Chine. On pêche aussi à Obock et dans les environs la tortue, la nacre, et l'on peut s'y livrer à la fabrication de la colle de poisson.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Il s'importe, à Maurice, à la Réunion, à Madagascar, etc. etc., des quantités considérables de poissons salés connus sous le nom de snook ou tasar et qui forment la base de la nourriture des travailleurs (1). C'est bien là un important trafic.

Les salines faciles à établir sur presque tous les rivages de notre possession, peuvent donner lieu à des affaires considérables ; partout le sel est une denrée de première nécessité, et, à Obock, nous nous trouvons à portée de deux grands marchés d'achat de sel, les Indes et l'Afrique centrale!

Les deux arbres qui prédominent dans la flore de notre possession, le mimosa et le palétuvier, ont été déjà sur d'autres points l'objet d'opérations industrielles et commerciales. Leurs écorces étant très riches en tannin, on les décortique et le prix que ces écorces atteignent sur le marché anglais particulièrement est assez élevé pour que des envois journaliers d'écorce de mimosa se fassent *d'Australie en Angleterre!*

Quatre genres d'opérations commerciales bien distinctes doivent attirer l'attention de nos nationaux dans notre nouvelle possession.

1° La fourniture des navires de l'État ou des navires de commerce qui viendront relâcher à Obock.

2° Le commerce même de la mer Rouge et du golfe d'Aden. Dans ces parages, il existe un important commerce fait par les indigènes du littoral au moyen de barques pontées ou non, nommées boutres et sambouc, et ce trafic serait facilement attiré et concentré à Obock si on le protège dans son libre exercice. Il consiste principalement en achats de riz, de tissus de coton, de fer, de cuivre et en ventes de peaux, de nacre, d'écaille et de perles. Ces opérations se payent en argent au moyen du thaler de Marie-Thérèse d'Autriche, qui sert de monnaie ainsi que d'unité de poids.

3° Le commerce avec les indigènes de la possession, qui achètent du riz, quelques tissus, du fil de laiton, de l'acier et du fer.

4° Enfin le commerce avec le Choa et, par cette voie, avec l'intérieur de l'Afrique équatoriale comme nous l'expliquerons plus loin.

Obock ne sera jamais une colonie agricole, mais les ressources du sol y suffisent à produire en abondance les légumes frais nécessaires à la population et au ravitaillement des navires. On pourra y établir des pâturages pour conserver de la viande sur pied et faire même quelques plantations d'arbres ; les deux espèces à recommander sont le cocotier, dont la noix fournit une huile recherchée dans le commerce, et le filao.

Ce dernier arbre (*Casuarina equis etifolia*) mérite une mention particulière ; originaire de Madagascar, il a été importé à la Réunion et à Maurice, parce qu'il rend de signalés services ; il pousse en effet dans les endroits les plus secs et les plus arides avec une grande rapidité et produit un des meilleurs combustibles connus. Ainsi une corde de ce bois, 3 stères 1/2 (mesure de Bourbon), donne une quantité de calorique égale à celle d'une tonne de charbon.

La population indigène de notre possession est de la race des tribus nomades qu'on appelle simultanément Adal, Afar, Donkali et au pluriel Danakil. C'est ce dernier nom le plus généralement usité en France.

Les Danakil occupent un vaste territoire affectant la forme générale d'un triangle limité au nord par Adulis et Arkiko, à l'est par la mer, à l'ouest par les contreforts du plateau central éthiopien, et

(1) A Maurice la ration réglementaire des engagés indiens est ainsi composée :

| | |
|---|---|
| Riz | 800 grammes |
| Poissons salés | 250 grammes. |
| Sel | 5 grammes. |

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

au sud par une ligne qui part du fond de la baie de Tadjoura et aboutit aux mines de soufre du Choa.

Malgré l'étendue du territoire qu'elle occupe, la population Donkali n'atteint peut-être pas 200,000 âmes ; elle fait partie des peuples dits hamitiques et appartient en conséquence à la race *indo-européenne*.

Le Donkali a la peau noire, mais les traits du visage sont caucasiques; il est de stature moyenne, de taille élégante et svelte. Il a pour vêtement, comme tous les Éthiopiens, une toge dont il se drape le haut du corps et porte autour des reins un pagne de coton fixé à la taille par une courroie qui soutient en même temps un large coutelas recourbé. Outre ce coutelas, le Donkali est encore armé d'une solide lance ou plutôt hallebarde au fer long et large, munie à l'extrémité inférieure d'un talon de fer. Les Danakil portent les cheveux demi-longs, qu'ils couvrent de graisse de bœuf, et ils ont la coutume de se raser l'occiput, la moustache, le pubis et les aisselles.

Le vêtement de la femme Donkali se compose d'un jupon, souvent en peaux, qui descend à mi-jambe, et d'une chemisette en toile de coton bleu. Pour coiffure les femmes portent un mouchoir serré sur la tête, les jeunes filles vont tête nue, mais les unes et les autres ont les cheveux tressés. Elles s'ornent le cou, les oreilles, les chevilles et les poignets d'ornements en cuivre et de verroterie.

Les Danakil sont essentiellement pasteurs ; ils se subdivisent en un grand nombre de tribus qu'ils nomment Kabil (1). Chaque tribu se rattache par des liens de vassalité plus ou moins nominaux à l'une des villes qne les Danakil sont censés avoir à la côte. Ces villes, en effet, telles que Reitta ou Tadjoura, ont été fondées par des marchands arabes, qui, ayant épousé des filles Danakil ont, ainsi formé une population devenue à la longue de sang Donkali. Cette population a toujours conservé quelque chose des mœurs des Arabes, notamment leur formalisme religieux et leur esprit mercantile. Ces villes Danakil reconnaissaient déjà au XV[e] siècle l'autorité des sultans de Constantinople comme héritiers et successeurs des Califes.

Si l'on estime à 6,000 la population totale des tribus qui vivent sur notre possession, les sédentaires établis à Tadjoura figurent dans ce chiffre au maximum pour 1,000, car la population de Tadjoura, qui est d'environ 1,500 habitants, compte bien un tiers d'étrangers, Arabes, Indiens, Juifs, Argoba, etc. Elle est gouvernée par un sultan, un vizir et un cadi maître d'école; ces fonctions sont héréditaires, seulement c'est le vizir qui remplace le sultan en cas de mort et l'héritier de ce dernier est alors nommé vizir !

L'organisation des tribus ou Kabil Danakil est à la fois aristocratique et démocratique; ces tribus ont à leur tête un chef héréditaire, mais il n'a d'autre pouvoir que celui de faire exécuter la volonté de la tribu, qui s'exprime dans des assemblées nommées *Kalam* et où tous les membres de la tribu ont le droit de parole et de vote; tout est décidé dans ces *Kalams;* on y juge aussi les actes des chefs que l'on réprimande à l'occasion et qu'on punit même de l'amende et du bâton.

Les Danakil sont organisés administrativement en curies et centuries. Cette organisation étudiée par M. Antoine d'Abbadie rappelle celle des Romains; les mœurs cependant sont encore très sauvages, et tout étranger qui n'a pas lié amitié avec une tribu, est exposé à être tué, sans autre motif que celui de fournir à l'assassin la glorioie d'avoir tué un homme, d'occasionner ainsi des fêtes et des réjouissances et de permettre au meurtier de porter une plume dans les cheveux, des anneaux de métal au poignet et, après un certain nombre de meurtres, des boutons en ivoire au lobe des oreilles.

La langue des Danakil, appelée *Afar*, mot qui signifie poussière et sert à désigner leur nation

(1) Mot commun à l'arabe et à un grand nombre de langues sémitiques et qui signifie Tribu.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dans le Nord, est un idiome sémitique, rameau éthiopien. Elle a été étudiée par M. Antoine d'Abbadie et par le Rév. Isemberg, qui en a publié un dictionnaire vers 1835 ou 1840.

Dans le but d'assurer une libre communication avec ses possessions d'Extrême-Orient pour le jour de l'achèvement du Détroit de Lesseps, le gouvernement français faisait acheter dès 1856 par M. Henri Lambert le territoire d'Obock : on espérait créer aussi par cette acquisition une nouvelle colonie française et faire ainsi plus largement participer au trafic de la mer Rouge et du golfe d'Aden le commerce français. On lui ouvrait en même temps des débouchés vers l'Éthiopie méridionale, dont la route commerciale la plus fréquentée de toutes a de tout temps abouti par Sagallo à Tadjoura.

Actuellement Obock est définitivement fondé ; le gouvernement fait administrer la possession par un commandant civil et y entretient une garnison et un personnel administratif nombreux ; ce qui reste à faire ne dépend plus de l'État, mais seulement de l'initiative privée, qui n'a qu'à développer les relations de commerce et d'amitié qui existent depuis de longues années entre le royaume de Choa et la France.

Ce royaume et son annexe géographique l'État d'Harar offrent à la France un intérêt majeur, ainsi que le dit très justement M. de Lanessan dans un remarquable rapport sur Obock présenté à la Chambre au nom de la commission du budget et dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Il faut s'attendre à ce que les nations de l'Europe soient de plus en plus condamnées à aller dans les régions tropicales chercher les céréales dont elles se nourrissent ou qu'elles distillent pour en retirer l'alcool; il faut s'attendre à voir les nations européennes se précipiter de plus en plus vers les régions où les céréales poussent vite et abondamment et où la main-d'œuvre, fournie par des races inférieures, est encore à vil prix.

« Parmi ces régions, il n'est pas douteux que l'Abyssinie et le Choa soient les plus favorisées. »

Un traité passé il y a plus de quarante ans, et toujours religieusement observé au Choa, assure à tous les Français qui viendront dans ce royaume le droit de commercer librement et de posséder la propriété foncière, qu'ils peuvent acheter, vendre et louer.

On ne doit point ignorer que le roi du Choa compte au moins 3,000,000 de sujets civilisés et chrétiens en dehors de ses tributaires et clients, que dans ce pays la loi écrite est à peu de chose près la même que la nôtre, puisque le code en vigueur n'est que la traduction en langue ghèse des *Institutes* de Justinien et leur adaptation aux mœurs éthiopiennes, mœurs qui ne sont point sans analogie avec celles de l'Europe du XII^e^ au XIV^e^ siècle.

Enfin le roi du Choa, Menelik II, possède actuellement l'état le plus grand et le plus riche, le plus civilisé et le mieux policé, non seulement de toute l'Éthiopie, mais bien de toute l'Afrique orientale.

Jusqu'à présent, il est vrai, les quelques affaires traitées depuis janvier 1882 entre Obock et le Choa se sont bornées à des importations au Choa d'armes et de munitions de guerre, et à des exportations du Choa à Obock d'ivoire, de thalari, d'or et de musc (zibat).

Cependant tous nos produits manufacturés à peu près sont vendables en Éthiopie, et la matière commerciale de l'Éthiopie méridionale est des plus variées ; mais par suite des prix excessifs des transports, elle devient presque inexportable à la côte, le fret d'une tonne de marchandises étant de la mer au plateau éthiopien de 2,000 à 2,500 francs. En effet les voyages des caravanes en pays Donkali sont lents et coûteux, quoique entourés d'une assez grande sécurité, et si l'on n'en est plus à compter les voyageurs assassinés par les Danakil, on ne cite pas d'exemple de caravane pillée par eux.

Jusqu'à présent la difficulté des transports a donc été la cause de l'obstacle unique au développement des relations de l'Éthiopie avec la mer.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Or, tous les voyageurs qui ont visité la Aouache depuis Rochet d'Héricourt jusqu'à l'auteur de ces lignes, sont convaincus qu'elle est navigable des mines de soufre du Choa aux lacs Haoussa, et le jour où cette hypothèse sera vérifiée, et la Aouache reconnue navigable, la question de la route d'Obock à l'Éthiopie méridionale sera résolue, puisque des lacs Haoussa à Sagallo et à Obock la distance n'est plus que de 60 à 70 kilomètres.

Une fois au Choa, la route sûre et relativement facile, nous est ouverte pour le moment jusqu'au Kaffa, mais elle nous sera bientôt ouverte jusqu'aux grands lacs équatoriaux, car le roi du Choa ayant repris la politique traditionnelle de sa famille, poursuit avec constance et une haute intelligence l'œuvre qu'il a définie ainsi lui-même dans une lettre qu'il écrivait au mois de juillet 1882 à M. le Président de la République :

« *Nous n'en poursuivons pas moins notre œuvre d'ouvrir et d'assurer à la science, au commerce et à l'industrie les routes qui conduisent du Choa dans les riches pays du Sud.* »

**Paul SOLEILLET.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# CHEICK-SAÏD

Cheick-Saïd est un territoire situé à l'entrée méridionale de la mer Rouge, sur la rive arabique. Depuis 1868, il est français ; mais, par suite de circonstances qui seront expliquées plus loin, il n'y a été créé que des établissements éphémères.

*Aspect — Relief du sol.* — Le détroit de Bab-el-Mandeb, par lequel la mer Rouge s'ouvre sur l'Océan Indien, a quatorze milles de large ; l'île anglaise de Périm est en travers et la partage en deux passes. La grande passe, du côté de l'Afrique, a onze milles ; mais, les fonds se relevant près de la côte, elle n'est navigable que sur une largeur de sept milles. La petite passe, entre Périm et la côte arabique, n'a qu'un mille et demi ; elle est la plus sûre et la seule utilisée en toute saison.

L'île de Périm, que les Anglais occupent depuis 1859, est un rocher absolument aride, en forme de croissant. Son port, ouvert du côté du sud, offre, il est vrai, des profondeurs de 8 à 15 mètres, mais le point culminant de Périm n'a que 65 mètres d'altitude ; or le point culminant du massif de Bab-el-Mandeb, situé à peu de distance de la petite passe, a 270 mètres de haut. Le Bab-el-Mandeb domine donc absolument la petite passe.

Voici, du reste, les principales hauteurs du massif du côté de la mer :

Le mont Mankhali, 270 mètres ; puis, au-dessous, en descendant vers la mer, des cotes variant de 230 à 145, cette dernière à 350 mètres du rivage.

A l'est, au delà de la baie d'Okélis, il existe un sommet de 137 mètres encore plus proche de la côte ; au delà de la baie des Turcs, un autre sommet de 103 mètres sur le bord d'une petite anse puis quelques cônes de 30 à 50 mètres, émergeant çà et là au milieu d'une plage conquise sur la mer par les sables.

A l'ouest du mont Mankhali, le promontoire oriental qui forme la baie de Cheick-Malou a des sommets fort remarquables : l'un de 50 mètres est à 75 mètres de la mer ; l'autre de 91 mètres est à 200 mètres ; puis, en s'éloignant de la rive, on trouve les cotes de 99 et de 137 mètres.

L'éperon occidental de cette même baie de Cheick-Malou n'est autre que le cap Bab-el-Mandeb.

Son extrémité est une île reliée au continent à marée basse ; on l'appelle l'Ile-aux-Huîtres ou l'Ile-du-Pilote. C'est là que se trouve le tombeau du cheick Malou. Le sommet de cette île est de 17 mètres.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le premier sommet du cap Bab-el-Mandeb, distant de 160 mètres de la mer, est à une altitude de 61 mètres. Au delà, dans une direction nord-est, on trouve des sommets de 91 mètres, de 152 mètres, enfin un point culminant de 168 mètres, d'où se dirige, suivant un angle de 45°, vers l'ouest et le cap Cheick-Saïd, une petite chaîne se dégradant par des sommets de 109, 61 et 9 mètres ; enfin le cap Cheick-Saïd, haut de 4 mètres 50 centimètres, sur lequel s'élève le tombeau du Cheick de ce nom.

A 3 kilomètres au nord-est du cap Cheick-Saïd s'ouvre le goulet d'une lagune intérieure. Cette lagune, d'une superficie de 3,000 hectares environ, profonde de 3 mètres en certains endroits, encaissée entre le massif de Bab-el-Mandeb au sud-ouest et celui du mont Eika au nord-est, s'avance de 3,700 mètres dans l'intérieur, suivant une direction sud-est. Son extrémité n'est qu'à 1,800 mètres de la rive de l'Océan Indien.

En cet endroit, comme je l'ai dit plus haut, il y a une plage sablonneuse formée par des atterrissements successifs ; les sables, rejetés par la mousson du sud, ont comblé peu à peu le détroit qui faisait autrefois une île du massif de Bab-el-Mandeb.

Par delà la petite chaîne du mont Eika s'étend une plaine, bornée au nord-est par la chaîne Zée, qui commence au morne de ce nom et comprend le mont Hedjaff. Cette chaîne doit probablement se relier au système de montagnes qui fait le tour de la péninsule arabique.

*Géologie — Climat — Eau* *. — Les massifs du Bab-el-Mandeb, du mont Eika et de la chaîne Zée sont formés de roches éruptives, d'origine ignée. Ce sont des cîmes escarpées, aux pointes aiguës, dentelées, en forme d'aiguille.

Parfois, entre deux montagnes, est une vallée profonde, semée de débris de roches.

La configuration de ces montagnes, la coloration des roches dénotent l'existence d'anciens volcans : depuis les temps historiques aucun phénomène volcanique ne s'est produit.

Les plaines comprises entre les trois massifs montagneux sont formées de sables et de dépôts madréporiques, dépôts provenant de polypiers et de gisements coquilliers, dont les débris organiques ont une analogie complète avec les espèces vivantes ; ces terrains alluviens forment des dépôts peu élevés au-dessus du niveau de la mer. Les uns sont solidifiés et cimentés ; les autres arénacés, mais sans dureté.

A Bab-el-Mandeb, le climat est sain, malgré une chaleur saharienne ; balayé par les moussons, l'air est, en outre, très sec ; il ne pleut *jamais* à Bab-el-Mandeb.

Cependant l'eau abonde dans les environs. Du cap Kurruz à Bab-el-Mandeb, sur la route des caravanes d'Aden à Moka, on rencontre jusqu'à Sakeya quinze puits d'eau potable d'une faible profondeur.

Les pluies régulières, torrentielles aux solstices, qui tombent sur le plateau de l'Arabie centrale, alimentent la nappe aquifère souterraine. Retenue par un sous-sol imperméable, cette nappe est défendue contre l'infiltration des eaux de mer par un bourrelet de roches volcaniques sans fissures, caché sous les sables du littoral.

C'est à Sakeya, à environ 18 kilomètres du cap Cheick-Saïd, que s'arrête la ligne des puits d'eau douce. A l'ouest de ce point, l'eau des puits est saumâtre, par suite des infiltrations de la mer dans le sous-sol.

* La partie scientifique de cette Notice est en grande partie tirée des articles qu'a publiés en 1884, dans la *Revue scientifique* et dans le *Courrier du soir*, M. J. CARREY, l'ingénieur de la colonie de Cheick-Saïd en 1869-1871.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

*Productions animales et végétales.* — Les quadrupèdes qui vivent sur le territoire de Cheick-Saïd sont à peu près les mêmes que dans le reste du littoral de l'Arabie : le cheval, l'âne, le zèbre, le chameau, — le bœuf zébu, le mouton, la chèvre, — puis la gazelle, l'antilope, le lièvre.

Parmi les oiseaux on remarque l'aigle gypaëte, l'aigle pêcheur, le goëland, le fou, l'outarde, le paon, la tourterelle et l'alouette grise.

Dans les ravins on trouve des câpriers. Au nord, à Doubab, il y a des forêts de palmiers-dattiers. Comptons encore le kapock à rameaux épineux, la coloquinte amère, le ghada (arbrisseau de $1^{m},50$ au plus qui appartient à la famille des euphorbes), le *Datura stramonium,* enfin le *Sâm*, céréale qui pousse sans culture et dont la graine, broyée grossièrement, donne une pâte rougeâtre. C'est la principale nourriture des Bédouins.

*Habitants.* — Les habitants appartiennent à la race arabe. Ils sont de la tribu Akemi-ed-Doureïn. Leur cheick Ali-Tabatt Doureïn réside ordinairement au village de Doubab, dans le nord, sur le bord de la mer Rouge.

A l'est du territoire de Cheick-Saïd sont les tribus ennemies des Akemi-ed-Doureïn, les Soubeïa et les Messalka ; au nord commence le caïmacanat turc de Moka.

*Importance stratégique.* — La France est maîtresse de la rive africaine du détroit de Bab-el-Mandeb ; le territoire d'Obock s'étend jusqu'au cap Doumeirah et comprend le cap Sejarn et les îles Subah, clefs de la grande passe du côté du continent.

Quant au massif de Bab-el-Mandeb, il surplombe, pour ainsi dire, la position de l'île anglaise de Périm. Le centre de la rade de Périm est à cinq milles, soit 9 kilomètres du mont Mankhali. De ce côté, cette rade n'est protégée que par une colline de 50 à 65 mètres de haut, *défilé* bien impuissant contre des batteries à longue portée établies sur un sommet de 270 mètres.

Un établissement de marine militaire unique au monde pourrait être créé dans la lagune qui s'étend au nord-est de Cheick-Saïd. Le fond de cette lagune est sablonneux et serait facilement approfondi ; on pourrait donc y creuser un vaste bassin intérieur de 1,500 hectares et au delà, si c'était nécessaire.

Une jetée, dirigée de l'est à l'ouest, protégerait l'entrée du côté de la mer Rouge contre l'envahissement des sables poussés par la mousson du nord. Un canal de 2 kilomètres, creusé dans le sable, rétablissant l'ancien détroit, pourrait relier ce bassin à l'Océan Indien. Là encore, pour obvier aux ensablements causés par la mousson du sud, une jetée devrait être créée.

C'est ainsi que Cheick-Saïd peut devenir une station navale de premier ordre.

Mais, sans entreprendre la construction d'un port militaire d'une telle importance, on peut utiliser à peu de frais la belle rade de Cheick-Saïd sur la mer Rouge. Elle est protégée par le cap Bab-el-Mandeb contre les vents du sud, et une jetée à construire d'un kilomètre de long, pour laquelle les matériaux sont à pied d'œuvre, la défendrait contre les vents du nord et engloberait des fonds de 8 à 9 mètres peu éloignés de la rive. La construction de cette jetée serait aussi économique que la construction de la jetée qui a créé le port de Dakar, au Sénégal.

*Histoire.* — La position du Bab-el-Mandeb était célèbre dès la plus haute antiquité. Le grand conquérant égyptien Sésostris l'avait occupée. La ville ancienne, que citent Pline et Arrien, portait le nom d'Okélis ; elle était sur la rive de l'Océan Indien. Sur les bords de la baie qui porte son nom et sur ceux de la baie des Turcs, on remarque de nombreuses ruines, éparses sur une longueur de plus de 2 kilomètres.

Okélis, d'après Arrien, était moins un *emporium* qu'un utile port de transit, où les navires, qui

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

commerçaient de la mer Rouge dans l'Océan Indien, trouvaient un bon refuge et de bonne eau, soit à l'aller, soit au retour ; c'est ce qui fit donner le nom de *Palindromos* au cap que nous appelons aujourd'hui Bab-el-Mandeb.

La chute de la puissance romaine en Égypte et dans la mer Rouge dut amener celle d'Okélis. Sous les califes, le commerce avec l'Inde se fit plutôt par le golfe Persique que par la mer Rouge ; et lorsque, sous l'empereur ottoman Sélim I^er^, la mer Rouge recouvra son importance, c'est Aden, déjà florissante au temps des Romains, qui prit la place qu'avait eue autrefois Okélis.

Depuis la chute du califat, le pays de Bab-el-Mandeb n'a relevé que de lui-même. La petite tribu qui le peuple, les Akemi-ed-Doureïn, a toujours victorieusement repoussé soit les tentatives des Turcs contre son indépendance, soit les empiétements entrepris par eux sur son territoire.

Cette indépendance a été indirectement reconnue par l'Angleterre et par la Turquie.

C'est au cheick des Akemi-ed-Doureïn que le gouverneur anglais d'Aden a demandé l'autorisation de creuser des puits sur le territoire de Bab-el-Mandeb, afin d'approvisionner d'eau la garnison de Périm.

Un navire portant pavillon turc ayant fait naufrage au sud de Moka, c'est au cheick des Akemi-ed-Doureïn que son propriétaire, le Grand-Çhériff de la Mecque, s'adressa pour le sauvetage.

De même, en 1863, un navire anglais ayant été pillé après naufrage sur la côte du territoire de Bab-el-Mandeb, le caïmacan turc de Moka repoussa les réclamations du gouverneur d'Aden en disant que ce territoire ne dépendait pas de l'empire ottoman.

Le 1^er^ octobre 1868 la plus grande partie du territoire de Bab-el-Mandeb, sur une superficie de 165,000 hectares, fut acquise du cheick des Akemi-ed-Doureïn, Ali-Tabatt, par une compagnie marseillaise.

Jaloux de voir la France occuper une position qui eût neutralisé Périm et Aden, les Anglais suscitèrent les prétentions des Turcs. En juin 1870, une petite troupe ottomane débarqua dans la baie des Turcs et campa au milieu des ruines d'Okélis.

Mais, averti par le vice-consul de France à Aden, un navire français, le *Bruat*, vint protéger la petite colonie française établie dans la baie de Cheick-Saïd.

Quelques semaines plus tard, l'État français prenait possession du territoire, en créant à Cheick-Saïd un dépôt de charbon pour les navires de guerre, dépôt qui subsista pendant toute la guerre de 1870.

Après la paix de Francfort, nos désastres ne nous permettant point d'avoir une politique militante, les navires de guerre français quittèrent la baie de Cheick-Saïd. Puis, la Compagnie marseillaise, par mesure d'économie, dut abandonner son établissement. Mais elle ne le fit qu'après avoir maintenu tous ses droits, dans une protestation adressée aux autorités turques.

Au commencement de 1884, la presse française a repris la question de Cheick-Saïd, et elle a contraint le gouvernement, malgré son mauvais vouloir, à envoyer une mission d'exploration à Cheick-Saïd.

Cette mission, dont le rapport a été défavorable, surtout au point de vue des dépenses à faire par l'État, a trouvé Cheick-Saïd occupé par une petite garnison turque.

Enhardis, les Turcs transformèrent leur occupation subreptice en une occupation officielle, laquelle fut proclamée en mars 1885 dans le *Journal de Sana*, publié à Sna, la capitale de l'Yémen.

Notre diplomatie s'est enfin émue; saisi de la question, l'ambassadeur français à Constantinople fait en ce moment (septembre 1885) d'actives démarches pour amener la Porte à reconnaître les droits de la Compagnie Marseillaise et à cesser son injuste occupation de Cheick-Saïd.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

*Avenir de la colonie.* — Maintenant que la Turquie est sur le point d'admettre nos droits sur Cheick-Saïd, la France ne doit pas tarder plus longtemps à reprendre possession de cette admirable position maritime.

Aux avantages stratégiques Cheick-Saïd joint de grands avantages commerciaux. Sa situation à l'entrée de la mer Rouge, la rend plus apte qu'Aden à servir d'entrepôt aux marchandises, tant des côtes méridionales de cette mer que de la côte africaine, qui doivent être dirigées sur l'Europe.

Les paquebots, qui s'arrêteront à Cheick-Saïd, au lieu de faire escale à Aden, s'écarteront moins de la ligne droite, et pourront de la sorte gagner quelques heures dans la traversée. Jusqu'à présent Aden n'a que de l'eau de citerne ou de l'eau saumâtre amenée par l'aqueduc de Cheick-Osman. Or, à 18 kilomètres de la rade de Cheick-Saïd, sont les puits d'excellente eau vive de Sakeya ; une pompe à vapeur refoulerait facilement cette eau jusqu'au port.

Enfin à Cheick-Saïd les vivres sont à très bon marché ; ainsi un mouton, qui coûte à Aden 35 francs, s'y achète pour 2 fr. 50.

Espérons que la Compagnie marseillaise, dont les droits vont être enfin constatés par la diplomatie, reprendra bientôt ses projets de 1868.

Si les circonstances ne le lui permettaient plus, si en outre le gouvernement français, occupé aux entreprises du Tong-King et de Madagascar, reculait devant l'établissement d'une garnison à Cheick-Saïd, il ne faudrait pas néanmoins hésiter plus longtemps à replanter le drapeau français sur cette magnifique position stratégique et c'est à une colonie religieuse catholique qu'on en devrait alors confier la garde.

Je voudrais voir s'établir à Cheick-Saïd en ce cas une station des Missionnaires de Notre-Dame-d'Afrique. Cette congrégation, créée à Alger pour l'évangélisation des pays musulmans et dont les membres portent le costume arabe, admet des frères auxiliaires militaires et agriculteurs ; l'un de ces *soldats du Christ* est mort dans l'Afrique centrale en défendant la station apostolique du Tanganika.

Autour de la mission gardienne du drapeau français se grouperaient donc des jeunes gens, désireux de faire leur apprentissage de la vie coloniale sous une règle religieuse. Puis un orphelinat et un établissement agricoles seraient créés ; là seraient recueillis et les enfants abandonnés des tribus voisines et les esclaves saisis par des navires français sur les boutres négriers qui hantent la mer Rouge et le golfe d'Aden.

C'est ainsi que la religion catholique sauvegarderait les droits de la France. Plus tard, lorsque nos ressources budgétaires le permettraient, Cheick-Saïd pourrait devenir entre nos mains un nouveau Gibraltar, qui, complétant Obock, neutraliserait Aden et dominerait Périm.

**F. ROMANET du CAILLAUD.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# ILES ALDABRAH

*et*

# ILES GLORIEUSES

Le groupe des *îles Aldabrah,* est situé au nord de Madagascar entre les Seychelles et le cap d'Ambre.

*Aldabrah,* la plus importante de ces îles, a une superficie égale à Mahé (Seychelles); elle est de forme circulaire et de formation madréporique ; sa plus grande altitude ne dépasse pas 60 mètres ; elle est bordée de palétuviers et couverte d'une épaisse forêt ; on y trouve des cabris ou chèvres sauvages et la grande tortue de terre connue sous le nom de tortue d'Aldabrah.

L'accès de l'intérieur de l'île est rendu difficile par des coraux qui couvrent le rivage de crêtes tranchantes.

L'île offre aux petits navires un excellent abri en dedans des récifs.

*Cosmolédo* ou *Cosmo-lédo.* — Cette île est formée de sable et de coraux ; on peut y mouiller soit à l'est, soit à l'ouest, suivant la mousson ; l'eau, qui tombe avec abondance pendant la mousson de nord-ouest, se conserve dans des réservoirs naturels, et offre une ressource précieuse aux pêcheurs. Comme gibier on y rencontre le cabri et la poule sauvage.

*Assomption et Astove* sont deux îles de sable peu productives et le mouillage y est difficile à cause du grand courant qui porte à l'ouest, avec violence, pendant la majeure partie de l'année.

Les îles Aldabrah appartiennent à la France. Le traité de Labourdonnais en fait mention ; il est temps de rendre effective cette possession nominale, sous peine d'avoir avec quelque puissance européenne, une aventure du genre de celle que l'Espagne vient d'avoir avec l'Allemagne au sujet des Carolines. Déjà le commissaire civil qui fait fonction de gouverneur des Seychelles, s'est arrogé le droit d'accorder à des tiers des locations dans ces îles. Si le gouvernement français ne revendique pas, à bref délai, nos droits sur ces îles, elles seront perdues pour la France, et l'Angleterre s'y créera un poste d'observation à proximité de Madagascar.

Entre les îles Aldabrah et Nosi-Bé, se trouve le groupe des *îles Glorieuses,* qui a été concédé, il y a quelques années, à un Français, M. Calteau, par le commandant de Nosi-Bé. Aucune réclamation de l'Angleterre n'a suivi cette prise de possession.

**Baron de CAMBOURG**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# MAYOTTE

L'île de Mayotte, située dans le canal de Mozambique, à une égale distance de la côte orientale d'Afrique et de la côte ouest de Madagascar, fait partie du groupe des îles Comores.

Elle est entourée de récifs de formation madréporique qui constituent des ports naturels sur presque toute la périphérie de l'île. Son sol est d'origine volcanique ; on voit à Dzaoudzi un volcan éteint dont le cratère communique par une fissure souterraine avec la mer.

La contenance de l'île principale est de 34.000 hectares, sur lesquels on peut compter 10,000 hectares de vallées cultivables. Elle est traversée dans sa longueur par une chaîne de montagnes dont l'altitude maximum est de 660 mètres.

Mayotte a été acquise au nom de la France en 1845 par le commandant Passot, et cédée moyennant une redevance en argent et en rhum par le prince Ardriau-Souli, souverain légitime de ce pays.

Le climat de cette colonie, très malsain au début pendant la période de défrichements, s'est amélioré depuis dix ans ; on estime aujourd'hui qu'il n'est pas plus pernicieux pour les Européens que celui de la Réunion. Il y a deux saisons bien distinctes : la saison sèche, qui commence en avril et finit en octobre, et la saison des pluies ou saison chaude, qui commence en novembre et finit en avril ; ces deux saisons correspondent à deux moussons, de sud-est pour la saison sèche, et de nord-est pour la saison des pluies. La moyenne de la température est de 25°.

Il n'existe à Mayotte, ni coups de vents, ni raz de marée, ce qui constitue, au point de vue des intérêts agricoles et maritimes, un grand avantage en faveur de cette colonie sur la Réunion et les Antilles, qui sont désolées assez fréquemment par des ouragans.

Le siége du gouvernement est à Dzaoudzi, presqu'île dépendant de l'île de Pamanzi, qui n'offre aucun intérêt pour la culture ; on y trouve un village malgache de 400 habitants. Daoudzi est une petite ville où presque toutes les constructions sont en bois ; elle est située à une lieue de la grande terre. Les inconvénients qui résultent de cet éloignement au point de vue administratif avaient décidé le gouvernement à transférer le chef-lieu à Mamoutzou sur la grande terre, en face de Dzaoudzi, mais on dut bientôt renoncer à cette nouvelle position à cause de son extrême insalubrité.

Le centre de population le plus important et le plus commerçant est M'sapéré, grand village arabe où quelques parsys de l'Inde et des armateurs musulmans tiennent entre leurs mains le commerce et l'approvisionnement de la colonie en bœufs et en riz ; ils prennent en échange des sucres cristallisés et des rhums qu'ils vont vendre à Zanzibar et sur la côte orientale d'Afrique.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Il n'existe pas de maison de commerce française à Mayotte, ce qui est regrettable pour notre commerce d'exportation, qui pourrait, avec un léger effort, se rendre maître du marché de la colonie.

Voici le tableau du commerce et de la navigation de Mayotte :

| IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS | | STATISTIQUE DE LA NAVIGATION EN 1883 | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | ENTRÉES | | SORTIES | |
| Importations françaises | 900.000 fr. | 42 navires français | 8239 t[x] | 41 navires français | 7493 t[x] |
| — étrangères | 500,000 | 16 — anglais | 1300 | 15 — anglais | 1077 |
| TOTAL | 1.400,000 fr. | 1 — portugais | 41 | 1 — portugais | 41 |
| Exportations pour la France et les colonies françaises | 1,800,000 fr. | 56 boutres arabes | 1654 | 60 boutres arabes | 1780 |
| — pour l'Etranger | 200.000 | 2 — indiens | 141 | 2 — indiens | 197 |
| TOTAL | 2,000,000 fr. | 117 navires | 11375 t[x] | 119 navires | 10788 t[x] |

Ainsi 15,700 tonnes de marchandises ont été transportées à Mayotte par des navires français. En estimant le prix à 50 francs par tonne, on peut chiffrer à 785,000 francs le bénéfice annuel que les armateurs français retirent de la colonie de Mayotte, qui donne aux navires français les trois quarts de ses transports maritimes, tandis que la France leur en accorde à peine le dixième.

C'est donc une vérité parfaitement démontrée que nos colonies alimentent presque seules notre marine marchande, qui est un auxiliaire indispensable de notre marine de guerre.

Les moyens de communication de Mayotte avec la France et les pays voisins sont fournis par la ligne régulière mensuelle qui vient d'être accordée par le gouvernement à la Compagnie des Messageries maritimes. Ce service assure une communication mensuelle entre Maurice, La Réunion, Tamatave, Vohémar, Diego-Suarez, Nosi-Bé, Mayotte, Majunga, Ibo, Mozambique et Zanzibar, et correspond à La Réunion avec la ligne de Marseille à la Nouvelle-Calédonie. Grâce à ce service des Messageries maritimes, Mayote peut devenir l'entrepôt du commerce de Madagascar et de la côte orientale d'Afrique.

La culture principale de l'île est la canne à sucre ; douze usines à vapeur produisent environ 4 millions de kilogrammes de sucre ; des essais ne culture du caféier ont été tentés et n'ont pas donné de bons résultats. Il n'en est pas de même de la culture de la vanille, qui a parfaitement réussi. Les vanilles de Mayotte sont cotées en France au même prix que les meilleures du Mexique. La ramie, l'aloès, l'abacca ont également été cultivés, les résultats en sont encore incertains. Le riz de montagne est cultivé par les indigènes, ainsi que la banane et la patate douce, ces cultures vivrières leur suffisent.

On estime la population noire de Mayotte à 10,000 habitants : Mahoris, Malgaches, Africains, Comoriens, Arabes et Anjuanais. 2,000 de ces noirs sont engagés comme travailleurs libres sur les plantations et reçoivent un salaire moyen de 15 francs par mois. Ils sont nourris et logés.

La population blanche ne dépasse pas 200 âmes.

La colonie de Mayotte a été autorisée à recruter des travailleurs libres à la grande Comore et à Ibo, port de mer dépendant de la capitainerie générale de Mozambique.

Comme on le voit par les indications qui précèdent, la colonie de Mayotte est dans une situation relativement prospère : sa situation géographique, ses excellents ports, sa fertilité exceptionnelle, lui réservent un brillant avenir ; aussi est-elle très convoitée par les Anglais. Si cette belle colonie devait avoir un jour le sort de Maurice, de l'Inde et du Canada, ce serait une véritable perte pour la France.

**Baron de CAMBOURG.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# ILES COMORES

Outre Mayotte, le groupe des Comores comprend la Grande-Comore, Anjouan et Mohéli.

*Grande-Comore.* — La Grande-Comore est une île de forme circulaire dont la superficie égale à peu près celle de la Réunion ; elle ne possède pas de ports, on y trouve quelques mouillages assez incommodes ; les côtes, sur une zone de cinq à six lieues de profondeur, sont déboisées et arides ; cet aspect désolé qui frappe les yeux du voyageur a donné à cette île la réputation imméritée d'une terre infertile, d'un steppe qui ne mérite aucunement l'intérêt d'une nation civilisée.

Tout récemment, un botaniste français, M. Humblot, poussé par l'amour de la science, a eu l'heureuse idée d'explorer l'intérieur de l'île ; il y a découvert des forêts magnifiques, des pâturages où on élève d'excellents bœufs de travail bien supérieurs à ceux de Madagascar, des richesses agricoles d'une grande valeur ; il a escaladé des montagnes de 2.000 mètres d'altitude ; il a constaté la parfaite salubrité de ce pays et il estime que, grâce à nos relations amicales avec le sultan actuel, fils de Saïdi-Omar, qui fut pendant vingt ans l'hôte de la France, à Mayotte, on pourrait tirer un grand parti de cette île et y établir le meilleur sanitarium de la mer des Indes. Plusieurs projets, destinés à accroître notre influence à la Grande-Comore, sont à la veille d'être réalisés.

La Grande-Comore était peuplée, il y a quatre ou cinq ans, de 80.000 habitants Mahoris et Arabes, tous musulmans. L'île était gouvernée par deux sultans rivaux et indépendants : l'un d'eux, qui règne aujourd'hui en souverain maître sur toute l'île, le fils de Saïdi-Omar, était le protégé de la France ; l'autre, celui de l'Angleterre, que l'on trouve partout pour contrecarrer notre politique.

En 1883, le gouvernement anglais établit à la Grande-Comore un consul, qui résida près du sultan ennemi de Saïdi-Omar ; on s'étonna de cette nomination, car il n'existe pas un Anglais à la Grande-Comore et la marine britannique n'y fait pas pour un penny d'affaires.

Les habitants de la Grande-Comore vivent de riz et n'en cultivent pas le quart de la quantité nécessaire à leur consommation ; le surplus vient de Madagascar et était transporté par une flotille de boutres appartenant au sultan Saïdi-Omar. Le consul anglais, qui connaissait cette situation, voulut ruiner Saïdi-Omar et affamer son peuple, pour permettre à son rival, ami de l'Angleterre, de le supplanter ; il dénonça Saïdi-Omar au chef de la division navale anglaise ; il prétendit que ses boutres faisaient la traite à Madagascar. Le commodore anglais, sans enquête et sans explication, brûla et coula la flottille du sultan Saïdi-Omar : les autorités françaises intervinrent trop tard, mais il résulta de l'enquête qu'elles firent que les plaintes du consul anglais n'avaient aucun fondement.

Les conséquences de cet acte de piraterie de l'Angleterre furent effroyables pour cette malheureuse

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

population ; les transports de riz de Madagascar étant supprimés, il se déclara une famine qui fit périr 60.000 habitants. Après ce haut fait d'armes, le consulat anglais de la Grande-Comore fut supprimé, mais la population indignée détrôna le sultan complice des Anglais, et les dissidents se rangèrent sous la juridiction du roi de la Grande-Comore, le sultan Saïdi-Omar, que l'Angleterre aurait jeté dans nos bras s'il n'avait déjà été l'ami de la France.

Espérons que notre Gouvernement saura profiter des bonnes dispositions de ce souverain et de ses sujets pour établir notre protectorat sur cette grande et intéressante île.

*Anjouan.* — L'île d'Anjouan, située à 60 milles environ de Mayotte, mesure 49 kilomètres de longueur sur 33 de largeur. Elle est gouvernée par un sultan qui a établi sa résidence à Makhadou ; la population est estimée à 20.000 habitants Mahoris ou Arabes, tous musulmans.

Il y a vingt ans environ, un Anglais, M. Sunley, fixa sa résidence à Anjouan et y créa une usine à sucre, en participation avec le sultan, qui devait fournir les travailleurs, ses esclaves, et M. Sunley les machines. Malgré l'emploi de cette main-d'œuvre esclavagiste, l'Angleterre, qui est, comme on le sait, opportuniste en matière de traite, n'hésita pas à nommer consul M. Sunley. C'est ce qui fit dire à l'illustre explorateur Livingstone, après son passage à Anjouan : « J'ai vu là un consul anglais qui fait travailler des esclaves et les fait battre par le sultan. » Depuis lors l'esclavage a été aboli à Anjouan.

Le sultan, sous la pression de M. Sunley, s'est mis sous le protectorat de l'Angleterre, qui s'est engagée à le protéger contre toute agression étrangère. Vers 1881, un Américain s'établit à Anjouan et y créa une nouvelle usine à sucre, fit un contrat avec le sultan, puis prétendit que ce dernier ne l'avait pas tenu ; il lui réclama une très forte indemnité, le menaça de l'intervention d'un navire de guerre américain. Le sultan réclama l'appui de l'Angleterre, qui resta sourde à son appel ; une frégate américaine vint s'embosser devant Makhadou et menaça de bombarder la ville, si le sultan ne payait pas l'indemnité réclamée ; le sultan céda devant la force et paya une somme importante. On m'a affirmé, de bonne source, que les réclamations de cet Américain étaient mal fondées.

Le sultan s'étant vu abandonner par l'Angleterre, qui a manqué aux conditions essentielles de son traité de protectorat, se dispose à dénoncer le traité anglais et à demander le protectorat de la France, qui pourra, grâce à des circonstances exceptionnelles réparer la faute qui fut commise, lors de la prise de possession à Mayotte, de ne pas mettre le pavillon français sur tout le groupe des Comores.

*Mohéli.* — L'île de Mohéli, située à 70 milles environ de Mayotte, a une étendue de 20.000 hectares et une population de 6.000 habitants ; le sol y est fertile et le climat relativement sain ; le pays était gouverné, il y a quelques années, par une reine, petite-fille de Radama, premier roi de Madagascar. Nous avons vu cette reine à Paris en 1869.

Lorsque M. Lambert, duc d'Emyrne, fut obligé d'abandonner ses projets et ses concessions à Madagascar, il se retira à Mohéli et y créa une usine à sucre, avec le concours du fils de l'amiral Fleuriot de Langle. On pouvait croire que grâce au patriotisme de M. Lambert, cette île devait désormais être dévolue à l'influence française : il n'en fut rien ; c'est l'influence anglaise qui y domine aujourd'hui, grâce à l'aberration d'un ancien commandant supérieur de Mayotte.

Le duc d'Emyrme mourut à Mohéli, et le commandant de Mayotte fut chargé de régler sa succession ; au lieu de prendre un Français comme liquidateur, il eut la malencontreuse idée de confier ces fonctions à l'Anglais d'Anjouan, M. Sunley. Celui-ci profita habilement de sa position de liquidateur pour prendre de l'influence auprès de la reine et des chefs du pays, et bientôt le souvenir de M. Lambert fut effacé. La reine est morte sans héritier ; elle laissa cependant un fils, né d'une union avec un Français. Le jeune homme, au lieu d'être élevé à Mayotte, comme il eût été politique de le faire, est resté sous la coupe du successeur de la reine, un sultan fort jaloux de son autorité, qui le traite plutôt en prisonnier qu'en prince.

Partout et toujours, nous nous trouvons en face des mêmes négligences, des mêmes incohérences de l'administration française. Quand donc aurons-nous une politique vigilante et suivie ?

**Baron de CAMBOURG.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# NOSI-BÉ

Nosi-Bé, ou Ile Grande, l'une des deux petites colonies que la France possède dans le nord du canal de Mozambique, est ainsi appelée par comparaison avec plusieurs îlots qui l'entourent et qu'elle surpasse en étendue, bien qu'assez peu étendue elle-même.

L'un de ces îlots, Nosi-Comba, qui est comme un satellite de Nosi-Bé, et ne se trouve qu'à 2 ou 3 lieues à peine de la côte nord-ouest de Madagascar, vulgairement appelée la Grande-Terre, se rattache presque immédiatement à celle-ci, et ce fait topographique augmente encore l'importance exceptionnelle de Nosi-Bé que les événements politiques en voie d'accomplissement dans ces parages doivent considérablement développer.

Nous ne pouvons résister ici au plaisir de reproduire la description qu'a donnée de notre île, en 1873, l'un de nos plus éminents naturalistes, M. Émile Blanchard.

« Nosi-Bé, dit-il, d'une étendue de 22 kilomètres de long et de 15 kilomètres dans sa plus grande largeur, se trouve comme escortée par les îlots Nosi-Faly et Nosi-Comba (auxquels il faut ajouter Nosi-Mitsiou et Sakatia), devant la baie de Passandava, entre 13° 11′ et 13° 25′ de latitude sud, et 45° 53′ et 46° 7′ de longitude orientale. Trois groupes de montagnes s'élèvent sur cette petite terre : l'un, au centre de l'île, présente un sommet dépassant 500 mètres de hauteur; près du point culminant, on compte sept lacs qui occupent des cratères d'effondrement ; les principaux cours d'eau descendent des montagnes centrales. Le groupe du nord-est est une chaîne dirigée nord-sud, taillée à pic du côté de l'ouest, ayant une large coupure qui livre passage à la rivière Djamarango. Le troisième groupe, le morne Loucoubé, situé au sud, est un pic granitique haut de 600 mètres, profondément raviné et couvert d'une riche végétation. La petite terre est arrosée par des ruisseaux et trois belles rivières; la plus importante, le Dyabala, après avoir traversé une plaine fertile et un marais rempli de palétuviers, se jette dans la mer à peu de distance d'Hell-Ville, la capitale de la colonie. Sur toute la partie centrale de Nosi-Bé, les traces de l'action d'anciens volcans frappent les yeux. »

De quelque côté qu'on vienne atterrir à Nosi-Bé, on cherche en vain à distinguer la terre qui se confond avec Madagascar; puis, à mesure qu'on approche, on se croirait en face d'un pays que l'incendie vient de désoler, et l'on ne se trompe guère en effet, car les Naturels ne trouvant rien de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

plus commode pour leurs défrichements, mettent le feu aux champs où ils veulent installer leurs plantations de riz, et nos administrations locales jusqu'ici n'ont encore rien fait pour enrayer ce mode de culture par trop primitif, qui met journellement en péril les champs de cannes de nos planteurs. — Bientôt, cependant, on distingue la capitale (qui doit son nom de Hell-Ville au contre-amiral de Hell, gouverneur de Bourbon au moment de l'occupation de l'île, en 1841), puis sa belle jetée, une jolie église, ses écoles, son bazar, une caserne depuis trop longtemps sans troupes, des magasins d'approvisionnement, etc. La première impression s'est vite dissipée et on se demande si ce petit pays mérite vraiment la réputation d'insalubrité qui lui a été faite par ignorance ou par dénigrement. Bien des faits à l'encontre de ce dire pourraient être invoqués et quantité de créoles de la Réunion vivent là sans les moindres maladies, au milieu des travaux pénibles et absorbants d'exploitations sucrières et autres.

Sans doute, Nosi-Bé n'est pas plus à l'abri des fièvres paludéennes que la plupart des pays tropicaux; mais puisque ces fièvres des marais sont dues aux palétuviers qui s'y plaisent et les encombrent en y retenant des détritus de toutes sortes, si l'on détruisait les palétuviers on supprimerait en même temps les fièvres, car le flux et le reflux de la mer balayeraient perpétuellement tous les détritus. Il s'agirait donc simplement de vouloir appliquer le remède indiqué sans abandonner l'hygiène ordinaire à suivre et les précautions à prendre en pays chauds.

La température n'a d'ailleurs rien d'excessif à Nosi-Bé; elle varie de 28 à 31 degrés pendant l'hivernage de novembre à avril, et de 19 à 26 degrés pendant le reste de l'année. Les ouragans sont inconnus à Nosi-Bé, et c'est à peine si celui de février 1885, qui a causé tant de ravages sur la côte est, y a été ressenti.

D'après la dernière statistique administrative, dont nous empruntons les détails à l'excellent recueil que le département de la Marine et des Colonies vient de publier sur nos possessions d'outre-mer, à l'occasion de l'exposition d'Anvers, et que nous avons consulté sur divers points, la population de Nosi-Bé comprend 238 individus de race blanche et 9301 de race noire, soit en tout 9539 habitants.

La race noire, sans compter les femmes, se décompose en 959 Comoriens, 1457 Africains, 2140 Malgaches, 126 Hovas, 135 Indiens, en tout 4817 hommes. Mais deux seulement de ces éléments intéressent l'agriculture, ce sont les Comoriens et, surtout, les Africains, qu'on introduisait à cet effet dans l'île avant 1860. On supprima alors cette introduction de main-d'œuvre comme à la Réunion, qui obtint, elle, il est vrai, afin d'y suppléer, le recrutement des coolies de l'Inde anglaise; mais on sait qu'elle est loin d'avoir eu à s'en louer.

Pour prouver l'insuffisance numérique des travailleurs agricoles, comoriens et africains, il suffit de signaler que, sur 8000 hectares de terres concédées, c'est à peine si le dizième en est cultivé, faute de bras, et cela durera ainsi jusqu'à ce que le recrutement de travailleurs sur le continent africain soit de nouveau permis, la convention de 1881 avec le Portugal pour le recrutement dans l'île d'Ibo étant jusqu'ici restée lettre morte. — Les Indiens se livrent exclusivement au commerce, et quant aux Malgaches réfugiés de la Grande-Terre, ils sont absolument réfractaires aux travaux suivis de l'agriculture locale.

L'unique moyen de ramener et retenir au travail ceux qui l'ont déserté pour le vagabondage serait de n'accorder de permis de séjour qu'à ceux qui justifieraient d'un engagement de travail ou de moyens d'existence bien constatés, et ce serait assez pour satisfaire aux besoins immédiats de l'agriculture.

En dehors de la capitale, qui compte 1049 habitants, la localité de l'île la plus importante est le gros village d'Ambanourou, peuplé de 1643 habitants, mais surtout d'Indiens et d'Arabes.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ambanourou est très commerçant : c'est le véritable entrepôt des marchandises de la côte d'Afrique et de celle des Indes. De riches Indiens y font un grand trafic des produits de Zanzibar et de Bombay contre ceux de Madagascar, et leurs boutres emportent, comme fret de retour, une partie des sucres de Nosi-Bé et de Mayotte.

Que la France s'installe résolument dans la Grande Ile, et ces deux places commerciales, déjà importantes, Hell-Ville et Ambanourou, ne pourront que se développer dans des proportions considérables.

*Commerce et Navigation.* — Le mouvement commercial de Nosi-Bé a été, pour 1883, tant à l'importation qu'à l'exportation, de 7,805,986 fr. 07, dont 4,044,804 fr. 50 pour l'importation, et 3,761,181 fr. 57 pour l'exportation, en remarquant qu'il a subi dès cette année-là un ralentissement notable par suite de l'expédition de Madagascar, et qu'en outre une maladie végétale sur les cafés a détruit presque toutes les caféeries de l'île.

Trois comptoirs de nationalités différentes, et appartenant à des maisons de Marseille, de Hambourg, d'Amérique, sont établis à Nosi-Bé. L'on n'évalue pas à moins d'un million le chiffre d'affaires de chacune de ces agences.

Le mouvement de la navigation pour la même année 1883 a été, à l'entrée, de 635 navires d'un tonnage total de 25,103 tonnes, dont 80 français pour un tonnage de 22,504 tonnes, et 436 arabes ensemble pour 4,864 tonnes.

A la sortie, par 626 navires, dont 49 français et 518 arabes, le mouvement a donné un tonnage total de 26,297 tonnes, dont 13,352 pour les Français et 5,228 pour les Arabes.

Prochainement un appontement en bois va être annexé à la jetée d'Hell-Ville, et les navires de tout tonnage pourront s'y amarrer et opérer par toutes les marées leurs chargements et déchargements.

Déjà deux vastes hangars, construits en maçonnerie et couverts en tuiles, peuvent recevoir 1,800 tonnes de charbon. Deux autres vont incessamment pouvoir contenir 2,500 tonnes pour le service des bâtiments de guerre.

Enfin, dans le fond de la rade et à l'est de la jetée, on a construit une cale de radoub en parfait état et de solidité éprouvée, pouvant servir de gril de carénage, avantage inappréciable pour les navires de commerce opérant dans ces parages, et particulièrement pour les bateaux de la Compagnie des Messageries maritimes, qui vient d'inaugurer notre service postal de Mozambique à Maurice par Mayotte, Nosi-Bé, Madagascar, Sainte-Marie et la Réunion, et qui se préoccupe justement d'un dépôt pour ses charbons et d'un port de réparations, afin de pouvoir échapper aux frais excessifs du port de Maurice.

D'une fertilité exceptionnelle, le sol de Nosi-Bé se prêterait à toute espèce de culture; quant à présent, les principales sont celles de la canne à sucre, dont la récolte se fait au bout de neuf à dix mois, du café, que la maladie vient de faire à peu près disparaître, de la vanille, qui promet d'excellents résultats mais ne fait guère que commencer, du riz, que les naturels seuls ont cultivé jusqu'ici pour leur alimentation, du maïs, du manioc et des divers légumes des régions tropicales.

La production annuelle du sucre varie de 1500 à 1800 tonnes et doublerait aisément sans le manque de bras et de crédits pour la préparation des produits; mais l'agriculture s'est vue brusquement privée de ce dernier élément de succès, en pleine crise sucrière, par la disparition de l'agence Roux de Fraissinet. En même temps, des sécheresses causées par un déboisement à outrance, œuvre des naturels, que des administrations imprévoyantes ont laissé s'accomplir, sont venues diminuer les récoltes. Il serait donc nécessaire et urgent de procéder à un reboisement sérieux et d'édicter, d'autre part, des règlements propres à ramener au travail ceux qui l'ont déserté, en même temps que d'étudier de suite

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'organisation d'une institution de crédit qui, à l'aide d'un privilège et de toutes garanties nécessaires, rendrait aux propriétaires les moyens de préparer leurs produits.

En résumé, à tous les points de vue, stratégique, commercial, industriel, et par le fait supérieur de conditions géographiques toutes spéciales, la France se trouve posséder dans la petite île de Nosi-Bé une position exceptionnelle et pour ainsi dire unique, dont elle n'a qu'à se servir pour la solution de la question de Madagascar et pour l'étude du grand problème à résoudre sur le continent africain, où nous voyons toutes les nations occidentales chercher à prendre place pour s'assurer une part de l'inconnue à dégager.

**Jules MOREAU.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

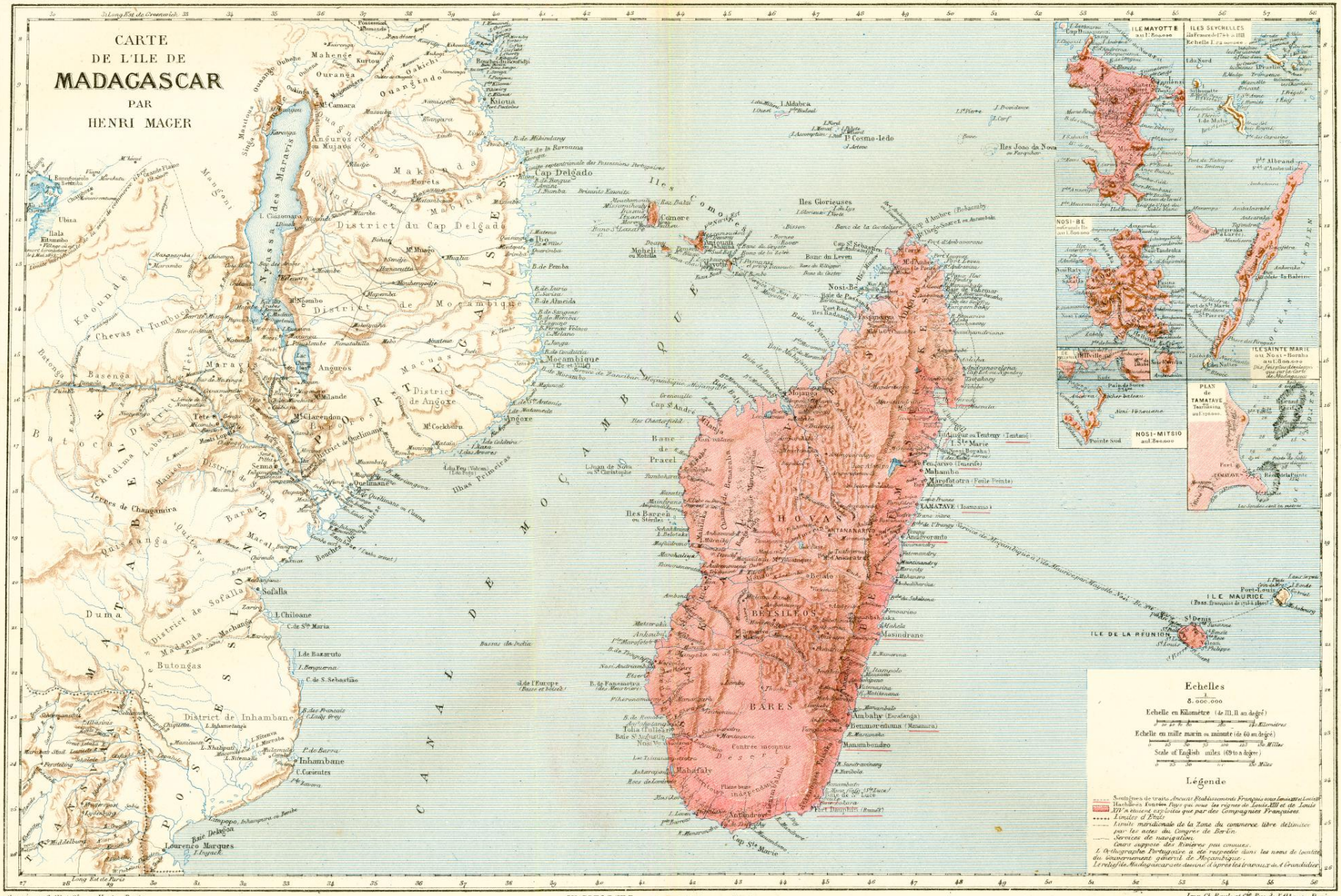
CARTE
DE L'ILE DE
MADAGASCAR
PAR
HENRI MAGER
Echelles
1/ 8.000.000
Echelle en Kilomètre (de III. II au degré)
Echelle en mille marin ou minute (de 60 au degré)
Scale of English miles (69½ to a degre)
Légende
Limites d'Etats
Limite méridionale de la Zone du commerce libre délimitée par les actes du Congrès de Berlin.
Services de navigation.
Cours supposé des Rivières peu connues.
L'Orthographe Portugaise a été respectée dans les noms de localités du Gouvernement général de Mozambique.
L'orthographe Malgache a été adoptée dans tout le reste de l'île.
ILE MAYOTTE
ILES SEYCHELLES
NOSI-BE
ILE SAINTE MARIE
ou Nosi-Boraha
PLAN de TAMATAVE
NOSI-MITSIO
ILE MAURICE
ILE DE LA REUNION
Port-Louis
St Denis
Tamatave
Majunga
Nossi-Be
Diego Suarez
Fort Dauphin
Tananarivo
Mozambique
Lourenço Marques
Beira
Quelimane
Inhambane
Sofala
Tete
Zambèze
Chire
Nyassa
Maravi
Mozambique
Madagascar
Comores
Iles Glorieuses
Iles Barren ou Steriles
Canal de Mozambique
Océan Indien
Cap Delgado
Cap St Marie
Cap St André
Baie de Pracel
Baie de Diego Suarez
Baie de Passandava
Baie de Mahajamba
Baie de Bombetok
Baie de Narinda
Baie de Boina
Baie de Mozambique
Baie de Delagoa
Baie de Sofala
Baie de Fernando Vaz
Baie de Lourenço Marques
Baie de Delagoa
Baie de Inhambane

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# MADAGASCAR

L'île de Madagascar est située près de la côte orientale d'Afrique, dont la sépare le canal de Mozambique. Cependant, si proche qu'elle soit du grand continent africain, dont elle n'est éloignée que d'une centaine de lieues, elle n'en est pas une simple dépendance; malgré son peu d'étendue relative, elle a vécu de sa vie propre et est restée au milieu de l'Océan indien comme le *témoin* d'un vaste continent ou d'un amas de terres aujourd'hui disparus. Sa géologie, sa faune, sa flore en sont la preuve.

Madagascar mesure près de 400 lieues du nord au sud, du cap d'Ambre (11° 57′ 30″ lat. S. et 46° 57′ 30″ long. E. de Paris) au cap Sainte-Marie (25° 38′ 55″ lat. S. et 42° 44′ 50″ long. E. de Paris), et sa largeur moyenne est de 100 à 110 lieues ; sa superficie, qui peut être évaluée à plus de 590,000 kilomètres carrés, est supérieure à celle de la France, qui n'en compte plus aujourd'hui que 528,576.

Les géographes se sont de tout temps accordés à diviser l'île de Madagascar dans toute sa longueur par une chaîne médiane de montagnes envoyant vers l'est et vers l'ouest des ramifications entre lesquelles s'étalaient de larges vallées; ils plaçaient, par conséquent, la limite de la distribution des eaux à peu près au milieu de l'île, et ils la couvraient, presque en totalité, d'immenses forêts. Cette disposition des montagnes, des eaux et des forêts est tout à fait erronée.

En effet, Madagascar comprend deux parties bien distinctes : la région orientale, qui est occupée par un massif montagneux très large et très mouvementé, et la région occidentale, qui est plate. Si, dans cette île, dont la forme est à peu près rectangulaire, on tire une diagonale du cap Saint-André au Fort-Dauphin, tout le triangle oriental est couvert de montagnes pressées les unes contre les autres ; le triangle occidental, formé d'immenses plaines secondaires, a, au contraire, échappé aux éruptions granitiques qui ont si violemment bouleversé la région du nord et de l'est.

Le voyageur qui, débarquant sur la côte orientale, pénètre dans l'intérieur, commence, dès le rivage, à gravir une chaîne qui s'élève graduellement jusqu'à 8 ou 900 mètres, montant ou descendant tour à tour, sans trouver nulle part le moindre terrain plat; çà et là seulement, quelques vallons étroits ou des ravins abrupts que sillonnent de petits torrents. Cette chaîne, qui s'étend de Port-Leven au Fort-Dauphin, sur une longueur de 300 lieues, mesure au plus, de sa ligne de faîte à la côte

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

orientale, une largeur de vingt lieues, tantôt baignant son pied dans la mer, tantôt s'en écartant de quelques milles, mais lui restant toujours parallèle.

Parvenu à l'arête supérieure, le voyageur descend dans une vallée soit profonde et très étroite, comme de 19° 1/2 à 21° 1/2 de latitude, soit large de quelques milles et plate, comme à Ankay, à Antsihanakă et à Mandritsară; il lui faut ensuite gravir le versant oriental du grand massif granitique, versant très abrupt qui le conduit en peu de temps 400 ou 500 mètres plus haut.

Au delà de cette arête supérieure, on ne descend pas de suite vers la côte occidentale; on traverse une région large de 30 à 35 lieues, dont le niveau général se maintient à une altitude moyenne de 800 à 1,000 mètres, région toute montagneuse et très tourmentée, qui s'arrête dans le sud vers le 22e parallèle et qui couvre les trois cinquièmes de l'île; puis, tout à coup, on arrive par une pente très rapide à une plaine qui n'a plus que 200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Cette plaine, qui est sablonneuse, peu accidentée et sillonnée en tous sens de petits ravins creusés par les eaux, ne mesure pas moins de 140 à 150 kilomètres de largeur; elle est coupée du nord au sud entre le 16e et le 26e parallèles par une chaîne étroite de montagnes, le Bémarahă, qui est tout au plus large de 5 à 6 milles. Plus à l'ouest, dans le sud de l'île, et au long de la côte occidentale, il existe une seconde chaîne qui commence vers le 21e degré de latitude, et qui, à partir du 22e, forme un vaste plateau avec la précédente. Enfin, une autre, qui commence aussi au 21e parallèle, et suit environ le 43e degré de longitude, s'arrête par 23° 30′.

Le point culminant de l'île est le massif d'Ankaratră, massif nu et rocheux, dont les pics principaux sont: Ambohimirandranā (2,350 m.), Ankavitră (2,530 m.), Tsiafakafŏ (2,540 m.) et Tsiafajavonă (2,590 m.). De ce dernier sommet, qui est le plus élevé de tout Madagascar, la vue s'étend sur la province d'Imerinā tout entière, qui apparaît comme une mer de montagnes, sans arbres, sans arbrisseaux, où des roches nombreuses se détachent au milieu d'une herbe grossière.

Toute la région montagneuse de Madagascar donne naissance à une multitude de ruisseaux et de rivières qui déversent leurs eaux dans l'Océan Indien ou dans le canal de Mozambique. La ligne de partage de ces eaux est parallèle à la côte orientale, et n'en est éloignée que de vingt-cinq lieues environ; elle est située à peu près au quart de la largeur de l'île, pour toute la région au moins qui est située au nord du 22e parallèle. On compte par centaines les petits torrents qui se jettent directement dans la mer à l'est; ils n'ont jamais un bien long parcours, à l'exception du Mangorŏ et du Mananară, et aucun n'est navigable; leurs eaux se heurtent à chaque instant contre les rochers, qui hérissent leur lit de tous côtés. Les cours d'eau qui suivent le versant occidental, et qui sillonnent les ravins innombrables qui s'entrecroisent dans la masse centrale des montagnes, se réunissent pour former un petit nombre de fleuves assez importants, que les pirogues et même les boutres peuvent quelquefois remonter jusqu'à vingt lieues de la mer. Dans la région méridionale, les rivières sont rares, et il y a de longs espaces de côte sans le plus petit ruisseau. Le Maningory, le Mangorŏ et le Mananară sont les trois plus grands cours d'eau de la côte orientale; à l'ouest, il faut citer le Betsibokă, qui, grossi par l'Ikiopa, se jette dans la baie de Bombétok, le Manambolŏ, le Tsijobonină, le Mangokă et l'Onilahy.

Dans toute la partie de la côte orientale qui reçoit le choc du grand courant indien, surtout depuis 18° 13′ jusqu'à 22° 25′ de latitude sud, la plupart des rivières n'ont pas d'issue à la mer directe et permanente; le courant marin, en effet, tend à ensabler continuellement leurs embouchures, et elles prennent sur la plage une largeur et un développement qui trompe sur leur véritable importance, envoyant parallèlement à la mer des bras qui, tantôt très étroits, tantôt très larges, suivant le niveau et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

la configuration du terrain, ont d'ordinaire une longueur considérable, et qui, en reliant entre elles plusieurs, déversent leurs eaux dans la mer par une bouche unique, placée souvent à grande distance des confluents. Entre la bouche de l'Ivondronă et celle du Matitanană, sur une longueur de 485 kilomètres, ils sont nombreux et assez rapprochés les uns des autres pour pouvoir être utilisés par la navigation côtière ; il n'y en a pas, en effet, moins de 22 formés par plus de cinquante cours d'eau. Ces chenaux, assez étroits en certaines parties pour qu'une pirogue y passe avec difficulté, s'élargissent en d'autres jusqu'à 200 et 300 mètres, et forment, de distance en distance, partout où une dépression du sol s'y est prêtée, des lacs qui ont quelquefois plusieurs milles de large, et dont les plus importants sont : Nosy Bé, Andranokoditră, Rasoamasay et Rasoabé, Fenoarivŏ, Rangazava et Itampolŏ. Ils sont séparés de la mer tantôt par une simple bande de sable de quelques mètres de largeur, tantôt par une plage gazonnée, et plus ou moins couverte d'arbres et d'arbrisseaux, qui mesure plusieurs centaines de mètres, quelquefois même plusieurs kilomètres. Ils ne sont pas, du reste, tous navigables, à toute époque du moins. Les 21 isthmes qui les séparent ont ensemble une largeur de 46 kilomètres.

Nous venons de parler des principaux lacs de la côte est. Sur la côte ouest, nous pouvons citer ceux de Kinkony (auprès de la baie de Marambitră), d'Andranomenă (dans le Menabé indépendant), d'Hoetry (auprès de la baie de Morombé), et de Tsimanampesotră (dans le pays des Mahafaly). Dans l'intérieur de l'île, les deux plus importants sont le lac d'Alaotră, qui mesure près de 20 milles de long sur 5 de large, et qui est situé dans le grand cirque d'Antsihanakă, et le lac Tasy, qui est à 30 milles dans l'ouest-sud-ouest d'Antananarivŏ.

Les ports nombreux et les vastes rades qui sont découpés dans les côtes nord-est et nord-ouest de Madagascar, méritent une mention particulière, notamment dans l'est, les baies de Diego Soarez, d'Ambavaranŏ, de Leven, d'Andravină, de Vohémar, d'Antongil, et, dans l'ouest, celles d'Ambavanibé, de Pasandava, d'Anorontsangană, de Mahajamba, de Narindină, de Bombétok et de Baly. Le reste de l'île est beaucoup moins favorisé, et, à l'exception de Tamatave, de Fort-Dauphin et de la baie de Saint-Augustin, la plupart des ports ne sont guère que des rades foraines où les navires ne sont nullement protégés contre les vents, ni contre la houle.

Le sol n'est pas partout riche et fécond à Madagascar; ce sont les terrains basaltiques de la côte orientale qui semblent les plus fertiles.

Les forêts sont exceptionnellement rares dans la plus grande partie du pays ; il existe tout autour de l'île une ceinture étroite de bois, large de quelques lieues, qui suit les contours de la côte à une distance plus ou moins grande, et, dans l'est de la baie d'Antongil, on trouve un vaste espace boisé. Mais dans l'intérieur du pays, il n'y a qu'une mer de montagnes nues et arides, où sont semés, çà et là, aux sources de quelques ruisseaux, de petits bouquets d'arbres; les arbustes n'y sont pas du reste beaucoup plus communs que les arbres.

Les habitants de Madagascar se subdivisent en plusieurs tribus d'origine, d'apparence et de mœurs différentes, dont les principales sont : au nord, les Antankarană ; sur la côte orientale, les Betsimisarakă, les Betanimenă, les Antambahoakă, les Antaimorŏ, les Antaisaka, les Antanosy; au sud, les Antandroy ; à l'ouest, les Mahafaly et les Sakalavă ; au centre, les Sihanakă, les Tafidravină et Tafitenonă, qui habitent dans l'est du lac d'Alaotră, les Antankay ou Bezanozanŏ, les Antaimerină ou Merină, qu'en Europe on désigne improprement sous le nom d'Hova, les Betsileo et les Antanala, les Bară, enfin, les Antaivondro et les Ampelafahă. De ces tribus, la plupart subissent le joug des Merină ou Hova, qui les ont conquises au commencement de ce siècle. Ces Hova, dont les chefs sont de race jaune, et qui, grâce à leur intelligence supérieure, à leur esprit de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

discipline et aux conseils d'Européens, ont joué, depuis cent ans, un rôle prépondérant à Madagascar, sous l'habile direction d'Andrianampoinimerinä et de Radama Ier, habitent la province d'Imerinä, qui est au centre du pays et qui est de toutes la plus peuplée et la plus importante. Si, en effet, on estime la population totale de l'île à 3,000,000 environ d'habitants, la moitié se trouve dans l'Imerinä et la province limitrophe des Betsileo.

On compte à Madagascar, comme dans tous les pays intertropicaux, deux saisons bien distinctes : la saison sèche et la saison pluvieuse. Dans le centre de l'île et à la côte occidentale, cette dernière correspond à la saison chaude ; elle commence d'ordinaire vers la fin de novembre pour se terminer aux premiers jours d'avril. A cette époque, les orages sont très fréquents dans la région montagneuse ; ils sont beaucoup plus rares dans toute la partie occidentale de l'île, qui est relativement plate et sablonneuse, et, dans la région du sud-ouest et du sud, les pluies sont d'ordinaire peu abondantes et de courte durée. A la côte orientale, la belle saison est celle pendant laquelle les autres parties de l'île sont sujettes aux pluies ; on entend bien, dans les après-midi, quelques coups de tonnerre, accompagnés d'averses, mais la véritable saison pluvieuse est d'avril à octobre ; c'est grâce à cet arrosement presque continuel pendant toute l'année que cette côte est plus fertile que le reste de l'île. Sur la côte occidentale, à Tuléar, la température minimum est environ, en juillet, de + 10° et, en janvier, de + 24° ; la température maximum y est respectivement pendant les mêmes mois de + 27° et de + 33°. A Antananarivö, le thermomètre, de novembre à janvier, ne marque pas plus de 28° à 29° dans le jour et ne marque pas moins de 15° dans la nuit ; de juin à août, les températures maximum et minimum y sont respectivement + 22° et + 5° ou + 6°. A Tamatave, le maximum atteint, en décembre et janvier, + 34°, et le minimum + 14° pendant la nuit, à la fin de juin et au commencement de juillet. On voit, d'après ce rapide exposé, que le climat de la région montagneuse serait des plus agréables si les pluies qui tombent sans interruption pendant des semaines entières, en décembre et en janvier, ne condamnaient les habitants à une réclusion fastidieuse ; il est en outre fort salubre dans la plupart des provinces du centre ; cependant, certains cantons, tels que Lohasahä et l'Anativolö, par exemple, sont malsains, sans qu'on puisse se rendre un compte exact des motifs. Si les localités fiévreuses sont rares dans les montagnes, il n'en est pas de même en beaucoup de points de la côte, surtout dans le nord-est de l'île, où le climat n'est pas partout des meilleurs, quoiqu'il ne soit pas aussi terrible qu'on l'a souvent dépeint.

L'île de Madagascar est formée d'un noyau granitique qu'entoure à l'ouest et au sud une vaste zone de formation jurassique ; une bande de terrain tertiaire, bouleversée par de puissantes éruptions basaltiques, s'appuie dans l'est sur le massif granitique. On a trouvé à Madagascar, entre autres fossiles intéressants, certains ossements de l'*Æpyornis maximus*, le plus gros et le plus massif de tous les oiseaux, célèbre par ses œufs d'une capacité de 8 litres, ceux d'un petit hippopotame, et ceux d'une tortue gigantesque, la plus grande connue.

La flore de Madagascar abonde en types remarquables ; elle a deux physionomies distinctes : celle des côtes est et nord-est est la plus riche ; celle des côtes occidentale et méridionale est moins variée, mais non moins curieuse. La flore de l'intérieur est moins belle, car on n'y voit guère que quelques herbes grossières et d'humbles plantes, souvent intéressantes, mais dont les fleurs dépassent à peine les prairies environnantes.

La faune de Madagascar abonde en espèces et en genres propres à cette île. Les formes curieuses qu'on y rencontre à chaque pas lui donnent une physionomie particulière ; il n'existe pas d'autre pays, même d'une étendue plus considérable, où l'on trouve autant d'espèces différentes de celles qui existent dans les contrées voisines. C'est le pays par excellence des Lémuriens, qui forment, dans la série des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

êtres, un ordre à part et qui, malgré leurs quatre mains, se rapprochent plus par toute leur organisation des quadrupèdes que des quadrumanes, on en compte neuf genres dont quelques-uns sont nombreux en espèces, tandis que dans le reste de l'ancien monde (Asie, Océanie et Afrique), il n'y en a que cinq qui sont pauvres en espèces. Les félins s'y présentent sous une forme plantigrade qu'on n'a encore trouvée nulle part ailleurs ; il n'y a ni lion, ni tigre, ni panthère, ni aucun animal réellement féroce. Les insectivores y ont aussi un aspect qui leur est particulier; les oryzorictes, les géogales sont des genres caractéristiques. Nous devons aussi citer comme particulièrement intéressants les hypogéomys, gros rongeurs du ménabé, et les galidies ou mangoustes malgaches.

On trouve à Madagascar un nombre considérable d'espèces d'oiseaux qui lui sont propres, 129, soit plus de la moitié des espèces trouvées à Madagascar jusqu'à ce jour (238); c'est une proportion considérable pour un pays d'une étendue si petite, et ces espèces sont plutôt voisines des espèces de l'Extrême-Orient que des espèces africaines bien que Madagascar ne soit séparé de l'Afrique que par un canal étroit.

L'erpétologie n'est pas la branche d'histoire naturelle qui offre le moins de curiosités ; plusieurs des types s'éloignent de ce qu'on a trouvé jusqu'à ce jour dans d'autres contrées. Il est curieux que le genre caméléon, ce genre si aberrant dans la série des sauriens, soit représenté à Madagascar par un nombre considérable d'espèces très différentes les unes des autres, 24, tandis que dans le reste de l'ancien monde on n'en compte jusqu'à présent que 28.

On trouve peu de poissons dans les rivières et lacs de Madagascar, et on n'en connaît jusqu'à ce jour que 10 espèces (5 chromidés, 1 silure, 2 cyprinodons et 2 anguilles), tandis qu'en France, dont l'étendue est moindre, il y en a près de 50. En outre des poissons exclusivement d'eau douce, on y compte 22 espèces de gobies, 3 espèces d'éleotris et plusieurs muges qui vivent dans les eaux saumâtres et aux embouchures des rivières.

L'étude des 1600 coléoptères que l'on connaît aujourd'hui à Madagascar apporte aussi des notions intéressantes au point de vue du caractère général de la faune malgache. La plupart sont propres à l'île ; quelques-uns se rapprochent des types indiens ou même leur sont identiques, d'autres ont le faciès africain, et il en est qui rappellent les formes européennes. La faune des lépidoptères est également remarquable en ce que, comme celle des autres branches de la zoologie, elle s'écarte notablement de celle du continent de l'Afrique qui est si voisin, non qu'il n'y ait entre elles des rapports évidents, mais la présence d'espèces nombreuses qui lui sont propres ou qui n'ont de parenté qu'avec celles de l'Inde, de la Malaisie ou de l'Arabie, lui imprime un cachet particulier. L'ordre des hyménoptères présente un singulier mélange d'espèces indiennes et d'espèces africaines en nombre à peu près égal, augmenté d'un petit nombre d'espèces indigènes qui offrent des traits d'union avec celles du continent voisin et même avec celles de l'Europe. Parmi les orthoptères malgaches, on trouve certaines espèces méditerranéennes qui ont suivi la côte orientale d'Afrique. La faune des myriapodes, au contraire, revêt à Madagascar un caractère africain.

Les mollusques d'eau douce ont le faciès africain, mais les mollusques terrestres ont au contraire une physionomie toute spéciale, à l'exception d'une seule espèce, qui appartient au genre africain *Achatina*.

On voit, d'après ce court exposé, combien les plantes et les animaux de Madagascar ont une physionomie particulière. Il est donc facile de comprendre comment Commerson, un naturaliste, a été amené à s'écrier : « Quel admirable pays que Madagascar! C'est là qu'est la terre de promission pour les naturalistes, car la nature semble s'y être retirée comme dans un sanctuaire particulier pour y travailler sur d'autres modèles que ceux dont elle s'est servie ailleurs. »

**Alfred GRANDIDIER.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

## SON UTILITÉ IMMÉDIATE ET INCONTESTABLE
## SES RICHESSES NATURELLES

« *Madagascar est un pays qui possède tout ce qui est nécessaire à la vie et pourrait se passer de tous les autres.* » C'est ainsi qu'Etienne de Flacourt, à la tête de nos établissements de la France Orientale au milieu du XVII[e] siècle, exprimait son admiration pour cette *partie de notre patrimoine national* que les circonstances nous ont fait négliger si longtemps. Depuis lors, tous ceux qui ont voyagé ou vécu à Madagascar ont formulé à leur tour la même opinion, professé la même admiration, et il y aurait lieu de désespérer du bon sens et de la puissance de la France si elle s'amoindrissait volontairement et se déconsidérait aux yeux de l'Europe en feignant d'oublier ou d'ignorer davantage ses droits séculaires, reconnus formellement en 1816 par le gouvernement anglais, ses traditions, ses obligations résultant de traités d'alliance avec les seuls véritables indigènes. Elle compromettrait en outre son expansion commerciale qui réclame une énergique protection et une sage direction.

Nous nous proposons de justifier ici les assertions formelles des hommes impartiaux et autorisés qui ont eu à donner leurs avis — toujours favorables à l'aménagement prompt et complet de Madagascar au profit de nos intérêts — et de résumer à cet effet les renseignements les plus authentiques et de nature à faire comprendre quel pays est Madagascar et quels résultats innombrables sont à tirer de cette terre pour notre industrie nationale, comme pour le commerce, dès qu'on voudra se mettre à la besogne avec intelligence, hardiesse, méthode et persévérance.

Signalons tout d'abord comme une éclatante justification de l'admiration éprouvée par nos nationaux pour Madagascar, l'attitude qu'y observent et le rôle qu'y jouent nos rivaux les plus immédiats.

Inquiets et jaloux de notre influence prédominante sur ce point, convoitant l'île du monde la plus vaste après le continent australien, la plus belle, la plus riche entre toutes, exploitant résolument à leur profit nos faiblesses et nos fautes, nous suscitant sourdement toutes les difficultés imaginables et entretenant habilement contre notre action les hostilités qu'ils ont fait naître et encouragées (mais qu'on brisera puisque la nécessité en est démontrée), ils redoutent par-dessus tout notre expansion coloniale, c'est-à-dire notre développement national lui-même résultant des progrès de notre commerce et de notre marine marchande, au détriment des leurs. Là est toute la question ; aussi essayent-ils de nous égarer ou de nous intimider dans nos affaires coloniales, qu'ils ont étudiées mieux que nous, et tendent-ils à accaparer avec ou contre tout droit les contrées les plus utiles du monde ou susceptibles de le devenir, à supplanter notre influence là où elle leur est gênante et quand cela leur paraît réalisable.

C'est à nous à éviter le rôle de dupes ; c'est-à-dire à notre gouvernement à ne pas faire les affaires des autres, et à s'acquitter fièrement du devoir qu'il a envers le pays, dont il est l'agent, en lui assurant une grandeur respectée, véritable garantie de la prospérité commerciale.

Nous ne pouvons plus douter de l'importance de Madagascar, puisqu'on ne nous l'envie que parce qu'elle est riche au delà de toute expression, et, de toutes les terres vierges connues, la plus aisément accessible et utilisable. — Veillons donc à la conservation de ce qui est France au delà des mers, et n'oublions pas qu'on mesure à la protection dont nous savons couvrir nos intérêts les plus immédiats en pays lointains la vigilance et la fermeté dont nous sommes capables de faire preuve dans

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

le vieux monde. Méfions-nous de nos riches voisins, qui nous doivent les Indes, qui nous doivent le Canada ! Car ils savent largement semer ce qui doit leur rapporter, et nous ne pouvons ajouter sans réelle émotion qu'ils semblent être, à l'étranger, plus patriotes que nous. — Devant l'intérêt de leur pays, on ne constate jamais entre eux qu'une parfaite unanimité. — En France, ils sont nombreux, et, patriotiquement, reconnaissons-le, ils travaillent au milieu de nos ignorances, de nos oublis ou de nos incohérences, à remuer des montagnes dans l'intérêt de leurs visées.

On a dit, — en dehors des factums intéressés à présenter Madagascar sous un faux jour, son climat comme malsain, etc., — que l'île n'était pas aussi riche qu'on pouvait le croire, qu'il fallait se garder d'illusion à cet égard et d'un enthousiasme démesuré, etc. etc. Sans doute, l'île entière n'est pas couverte de végétation d'une manière absolument régulière, mais elle a cela de commun avec beaucoup d'autres pays, considérés justement comme riches, et en particulier avec la France, à peu près d'égale superficie, où ne manquent pas cependant landes et contrées peu privilégiées.

Ce qui est indiscutablement certain aujourd'hui, ce qu'il y a donc à retenir, c'est la richesse immense de ce sol plantureux, c'est la surabondance de sa végétation si prodigieuse (à part quelques régions rocheuses et arides) qu'on ne peut aisément s'en faire une idée !

Le colon y aura fort à faire, — mais, au moins, il possédera là un nouveau champ, presque illimité, ouvert à son activité agricole, industrielle, commerciale et maritime et offrant réellement une valeur exceptionnelle pour la colonisation.

Si le rôle de la mère-patrie est de se créer des centres de production, des marchés français qui l'affranchissent de l'étranger pour certains produits ou matières premières, puis d'organiser l'écoulement de ses marchandises métropolitaines sur ces mêmes marchés, il consiste par conséquent à favoriser tout ce qui peut amener ces résultats, c'est-à-dire à faciliter le passage de ses nationaux aux colonies, à encourager leurs tentatives de colonisation, à leur donner la protection la plus légitime, et en quelque sorte les chances de succès, en *préparant les colonies* à recevoir ceux qui aspirent à y trouver, par un travail qui ne sera pas ingrat, l'aisance dont on a besoin pour devenir important consommateur; — à ne pas repousser non plus, quand elles se présentent, les demandes de protectorat qui lui sont adressées ! — Cela constitue toute la science commerciale et économique qui tend à enrichir la circulation monétaire d'un pays du numéraire étranger provenant des bénéfices commerciaux de ce pays à l'extérieur.

Eh bien, Madagascar est pour nous, sous la main, un de ces grands centres de production et d'échange si importants ; mettons-le donc en rapport. — Sa superficie est considérable, mais ce qui est particulièrement précieux, c'est son étendue de 400 lieues en latitude, c'est, sur un même parallèle, la diversité de ses altitudes qui permet de juxtaposer, comme on l'a observé au Mexique, des cultures très diverses et de pratiquer l'élève et l'acclimatation de races animales très nombreuses et des plus utiles.

Ce centre français de production déjà relativement important deviendra donc logiquement un grand centre commercial, une contrée maritime des plus fréquentées, un entrepôt colossal où nous irons chercher nous-mêmes les produits naturels au pays d'origine au moyen de notre propre flotte marchande, dont le va-et-vient croissant animera nos magnifiques grands ports, en voie de reconstitution, et relèvera l'espérance de nos populations maritimes si éprouvées.

On s'est plu à répéter que le climat de Madagascar était malsain, que les Européens n'y vivaient pas ! L'Anglais voudrait bien qu'on le crût ! A cela il n'y a qu'à répondre : consultez les registres de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'état civil à Tamatave depuis que nos troupes y sont, dans des conditions hygiéniques qui laissent à désirer malgré les efforts des autorités militaires, et voyez le nombre de décès de nos soldats et marins !

Interrogez les Français qui habitent Madagascar depuis vingt ans et demandez-leur s'ils ont en parmi eux à déplorer d'autres pertes que celles des gens se livrant à tous les excès ! — Les gens laborieux et rangés se portent bien et aiment tellement le pays, que c'est le seul d'où le Français ne cherche pas à revenir après avoir gagné une honnête aisance. — C'est le seul pays où le Français s'expatrie sans idée de retour !

La température est assez élevée sur les côtes, de décembre à avril : 28 à 32°. — Mais d'avril en octobre, on supporte à Tamatave les vêtements de drap.

Les fièvres à Madagascar prennent rarement la forme pernicieuse. — Lorsqu'il en est ainsi, ce sont des jeunes gens qui sont atteints, presque toujours après une imprudence, un excès ou une fatigue.

La fièvre jaune n'y a jamais paru, le choléra non plus; les dyssenteries, fort rares, y sont bénignes; la fièvre typhoïde y est inconnue jusqu'ici, mais elle y viendrait *fatalement si les transports de troupes étaient effectués dans de mauvaises conditions hygiéniques*.

Quel est le pays intertropical qui n'a pas d'accès pernicieux ? — La Réunion passe pour une de nos colonies les plus salubres ! Comparez la mortalité de la Réunion à celle de Tamatave depuis trois ans ! — Voyez de quel côté est l'insalubrité ! — Il est temps d'en finir avec cette légende d'insalubrité que nos pires ennemis se sont plu à répandre partout, dans le but de nous faire abandonner Madagascar.

*Richesses naturelles — Industrie — Trafic auquel elles donnent ou peuvent donner lieu — Voies de communications — Ports et centres commerciaux — Importance commerciale. — Avenir du pays et de la colonisation — Facilités d'installation (Bourbon et Maurice) — Nécessité d'une administration choisie — Conclusion.*

Les produits du sol, du sous-sol et des côtes — animaux — végétaux — minéraux — peuvent donner lieu pour la plupart à d'importants commerces.

Parmi les produits animaux, il faut citer en tête *le bœuf*, dont la reproduction est favorisée par le climat et la qualité des eaux. On le vend couramment de 25 à 55 francs, et, à ce prix il procure de beaux profits aux indigènes qui se livrent volontiers, mais trop exclusivement à cette élève. Souvent même ils n'utilisent que les peaux, dont l'exportation annuelle s'élève à plusieurs centaines de mille.

Le cheval y vient bien, mais n'y est pas très répandu.

Dans toute l'île on trouve le mouton ; on peut en acheter à 1 fr. 50; *payables en marchandises*, et cependant on en obtient des laines supérieures aux laines d'Australie.

Quant aux porcs, ils abondent au point qu'on ne leur attribue aucune valeur.

La volaille pullule, aussi les Malgaches n'attribuent-ils pas plus de valeur à la poule même qu'à l'œuf.

Le gibier abonde.

L'abeille produit un excellent miel, vendu 1 franc à des maisons de Nosi-Bé.

Le ver à soie indigène ou acclimaté donne lieu à un élevage très facile à pratiquer, dont on tirera les plus grands résultats.

Les côtes sont extrêmement poissonneuses et se prêteraient admirablement à l'installation d'établissements de pisciculture.

La tortue caret est l'objet d'une pêche très rémunératrice sur la côte est entre le cap d'Ambre

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

et Vohémar. — Les écailles jaunes, de la meilleure qualité, provenant des carapaces à treize morceaux pèsent 2 kilos et atteignent 50 francs. On en prend 200 à 300 par an. — La tortue de terre est abondante et sa chair est très estimée.

*Les produits végétaux* les plus importants sont au premier rang les produits alimentaires.

Le riz, dont on compte dix variétés, vient aussi bien sur les hauteurs pendant la saison des pluies que dans la plaine pendant la saison sèche ; il est intéressant de signaler ces deux récoltes annuelles. Suivant le cas, le riz est dit *riz de marais* ou *riz de montagne*, et ce dernier riz est encore plus nutritif que l'autre. Les Hovas le cultivent un peu pour l'exportation ; les Sakalaves n'en usent que pour leurs besoins.

La canne à sucre atteint des proportions étonnantes.

Le café, d'excellente qualité et aussi d'excellent rapport, convient très bien au sol de Madagascar. (Sa culture a fait de grands progrès depuis 1874. Les altitudee qui lui sont le plus favorables varient entre 300 et 500 mètres.)

Le blé vient sur les plus hauts plateaux et pourra donner lieu à de vastes plantations.

Citons encore les autres farineux, tels que le maïs, le manioc, etc., — les gros pois du Cap ou d'Angola, qui ne valent que 15 francs les 100 kilos et dont on fait une grande consommation, — les haricots et autres légumes d'Europe ; — puis les oléagineux : le cocotier, le ricin, le sésame, les arachides et les pistaches, qui viennent naturellement ou presque sans culture et qui constituent une source de fortune très mal exploitée ; — enfin, le girofle, le bois de cannelle, l'arbre à épices et bien d'autres épices ; — les arbres fruitiers, comme le noyer, le cerisier, le pommier et l'amandier, introduits par M. Grandidier, — et en dernier lieu la vigne, plantée avec succès.

Indiquons comme plante médicinale le *tabac*, de qualité supérieure et que les Malgaches préparent très bien ; les Hovas ne savent en faire que de détestables cigares.

Et mentionnons aussi les abondants pâturages de l'île, qui sont magnifiques, comme dans le Ménabé, et nourrissent de nombreux troupeaux errants de bœufs sauvages, — ainsi que les milliers de fleurs auxquelles le miel doit son parfum.

Les textiles sont représentés par le *chanvre*, très abondant à l'état sauvage, comme le *coton*, qui vient également sur les coteaux ou les terres basses, et que les Hovas cultivent un peu (la soie est magnifique, et le cotonnier rapporte toute l'année) ; puis par le *raffia*, dont la fibre entre en grande partie dans la confection des étoffes, bonnets, chapeaux, etc. ;

Les plantes tinctoriales sont représentées par l'orseille, lichen qui pousse naturellement, surtout dans la baie de Saint-Augustin, et s'expédie en ballots comprimés ;

Les aromates, par la vanille ;

Les résineux, par la *gomme copale*.

Enfin le caoutchouc, l'un des produits les plus importants de Madagascar, s'extraie d'une liane répandue sur toute la surface de l'île, et vaut à peu près 1 fr. 50 le kilo.

Le murier croît partout et permet, ainsi que le ricin, d'élever les deux espèces de vers à soie qui s'en nourrissent ;

Le palétuvier des côtes peut être transformé en excellent charbon de bois ou fournir un tan de première qualité.

Les bois de constructions navales, de charpente et d'ébénisterie sont nombreux dans les forêts, qui s'étendent sans interruption du Fort-Dauphin jusqu'au 15e degré de latitude et longent la côte est

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

à une faible distance. Ces forêts, et notamment celles de la région d'Antongil, ont une valeur considérable ; les essences les plus recherchées, comme l'ébène, l'acajou, les bois de rose, de sandal, de natte, y existent et atteignent une valeur moyenne de 17 fr. 50 à 20 francs les 100 kilos.

*Les richesses minérales*, ou du moins ce qu'on peut en connaître, car il est interdit à quiconque sous peine de mort de fouiller et sonder le sous-sol, promettent des avantages considérables à ceux qui se livreront dans un avenir prochain à leur exploitation.

Le fer est de très bonne qualité et en grande abondance, ainsi que le cuivre, puis le mercure, l'étain, l'argent, et l'*or* — cela est incontesté (les Hovas viennent d'interdire de nouveau l'exploitation des mines d'or). — Le cristal de roche, le bitume nous intéressent tout autant, et par-dessus tout, la houille. — Cependant les exploitations de toute nature sont difficiles à Madagascar, faute de routes et de moyens de transport, et faute de sécurité dans le voisinage et sous la domination des Hovas.

Nous avons cité le cristal de roche — qui est très bon, — mais il indique, en outre, la présence d'autres pierres précieuses. De même, le bitume asphaltique, dont il se trouve près du cap Saint-André un bassin de plus de 100 hectares décèle aussi le voisinage du pétrole — qui, à tonnage égal, on ne l'ignore pas, est reconnu pour un combustible trois fois supérieur à la houille et constitue en conséquence pour la marine à vapeur un avantage inouï.

Quant aux mines de charbon de terre, celles de Bavatoubé qui correspondent avec celles de Mozambique sont considérables. On peut en penser autant de celles de la baie de Mouroumsang et du cap Saint-Sébastien. — C'est de l'excellent charbon, très riche, qui ne manquera pas d'attirer dans le pays les bras et les premiers capitaux qui le feront entrer dans la grande voie du progrès et de la civilisation. — Pour terminer cette énumération, nous ne voulons pas omettre la terre à briques, d'utilité si générale, et la pierre qui donne l'excellente chaux déjà employée à Diego-Suarez pour les constructions de notre administration, qu'on rencontre partout à Madagascar.

En résumé, ces richesses multiples sont les indices d'un brillant avenir pour Madagascar, mais toutes les cultures sont à régler et même à protéger ; ainsi l'on sacrifie sans discernement pendant la récolte du caoutchouc les lianes avec les arbres qui les soutiennent ; on agit pareillement pour la gomme copale, etc. etc. Quand au contraire la grande culture en vue de l'exportation sera entreprise et convenablement réglée, l'intelligence et le travail des colons rendront le sol autrement productif encore dans son ensemble qu'en l'état de choses actuel.

La vigne, la canne à sucre, le caféier, le vanillier, le cotonnier rationnellement cultivés procureront d'immenses bénéfices, car on sera assuré de débouchés immédiats pour leurs produits ; enfin bien des ressources abandonnées en pure perte, dans l'élève du bétail notamment, pourraient être utilisées.

Comment se fait-il qu'avec des richesses aussi multiples Madagascar en soit encore au point où il en est ? — Pourquoi ?

Parce qu'il existe à Madagascar un gouvernement ombrageux à l'excès, ne voyant dans l'étranger qu'un ennemi qu'il faut éloigner à tout prix, gouvernement entre les mains d'un autocrate (la reine ne gouverne que de nom), qui, malgré toutes ses protestations, sa prétendue envie de marcher dans la voie de la civilisation, est l'ennemi de toute civilisation, et y met des entraves, qui refuse le concours des capitaux étrangers, ne veut ni routes, ni canaux, ni chemins de fer ; parce que les traités de Madagascar avec les nations étrangères défendent de posséder des terres, d'exploiter des mines ou de les rechercher, prohibent l'exportation des bois, etc. etc. ; parce qu'il n'y a pas à Madagascar une route praticable pour les bêtes de somme. — Tous les transports à l'intérieur se faisant à dos d'homme,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

la culture, au point de vue exportation, est impossible, et les usines n'ont pu se fonder nulle part, si ce n'est sur la côte. — Autrement à quels prix seraient revenus leurs produits rendus au point d'embarquement ou au lieu de consommation ? — Pour ces diverses raisons, l'industrie en général est donc très peu développée jusqu'à présent à Madagascar.

Elle se borne au séchage des peaux de bœufs (qu'on allège plus ainsi pour le transport qu'en les salant), principalement à Majunga, — à la fabrication de l'acier, au tissage d'étoffes ou rabanes, de nattes, bonnets et chapeaux en raffia, — et à la confection en soie ou coton de lambas ou manteaux malgaches, valant souvent jusqu'à 500 francs, dont se drapent les plus riches et qui sont même de couleurs et dessins divers souvent assez originaux.

Depuis 1874, trois établissements de sucrerie ont été créés et mis en plein rapport, — (les résultats atteints sont magnifiques); — trois autres sont en création, leurs machineries sont sur place.

Diverses fabriques ont été en outre installées, et ont eu de bons débuts, arrêtés malheureusement en grande partie par suite des hostilités.

Le temps et le progrès apporteront à cette industrie, à cette agriculture à peine naissantes les perfectionnements dont elles sont susceptibles : on tirera meilleur parti du bœuf comme viande de boucherie : on utilisera pour la préparation des conserves les quantités de viande qu'on laisse perdre faute d'emploi; on recueillera le suif avec soin, on fera de l'huile de pied de bœuf.

L'industrie du poisson salé, si aisée sur tout le littoral, créera bien vite des revenus importants aux établissements qui en organiseront l'exportation aux Comores et aux Mascareignes, où ce produit est fort apprécié des créoles. — La pisciculture, dans les étangs à assainir, l'apiculture, la sériciculture seront, à portée de la main, des sources de grandes richesses; on apprendra à faire le vin, à distiller, etc. etc., — enfin les industries houillères et métallurgiques, puis l'industrie des transports par mer et par terre se développeront simultanément et réveilleront les races que l'oppression tyrannique des Hovas a évidemment transformées, car les mêmes Sakalaves qu'on trouve si indolents et si paresseux quand on les étudie chez eux, recouvrent toute leur énergie quand on les dépayse.

On parviendra à réaliser de ces résultats en imposant avec la paix entre toutes les tribus, la sécurité des plantations et des transactions, — en sillonnant l'île de routes pour en relier d'abord par terre tous les points importants entre eux, imitant l'exemple de ce Benyowski, qui utilisa si bien le temps sous ce rapport vers 1772, qu'on retrouvait encore en 1863, dans les forêts d'Antongil, les traces de ses travaux géants obtenus, avec une célérité incroyable, des bonnes dispositions des naturels, — en favorisant le grand cabotage à vapeur français dans toute la mer des Indes, — et en rattachant aussi complètement que possible par des lignes maritimes et des lignes télégraphiques cette France orientale si intéressante à la France métropolitaine.

Télégraphiquement, Madagascar n'est relié à l'Europe que par Zanzibar, — Les voyageurs ne s'y rendaient autrefois que par La Réunion, desservie directement par la ligne des Messageries maritimes de Marseille à la Nouvelle-Calédonie; — aujourd'hui, que cette compagnie a organisé à la suite des vœux émis dès 1874 au Conseil général de la Réunion, — des études de la question faites par M. Milhet-Fontarabie, — puis des patriotiques et actives démarches, couronnées de succès, de M. de Mahy, — un service annexe absolument régulier entre Zanzibar et la Réunion (prolongé même par motif de commodité jusqu'à Maurice), par Mozambique, Ibo, Majunga, Mayotte, Nosi-Bé, Diego-Suarez, Vohémar, Sainte-Marie et Tamatave, on peut donc adopter également la voie de Zanzibar.

Nous souhaitons que dans un temps prochain il soit créé un courrier spécial à grande vitesse pour La Réunion avec escales françaises à Obock, Cheik-Saïd, Diego-Suarez et Tamatave. — De toutes les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

voies de communication avec la grande île, celle-là serait en effet de beaucoup la plus directe, la plus rapide ; sa création permettrait du reste à nos grandes lignes de se diriger plus directement vers l'Extrême-Orient et de soutenir la lutte contre les compagnies étrangères.

D'autres communications commerciales se trouvent déjà naturellement établies par les navires qu'affrètent les maisons françaises, américaines et allemandes trafiquant dans ces parages, et par les caboteurs arabes et indiens dont le va-et-vient au moins annuel assure les relations avec Bombay et avec les côtes d'Afrique.

Les ports les plus importants de Madagascar sont Tamatave, où se fait à peu près le cinquième du commerce maritime, Vohémar, au nord sur la même côte est, et Majunga, sur la côte ouest, puis ceux de Tintingue, Foulpointe, Andevorante, Mahanora, Mahela, Tolia (Tuléar), Amboundrou, Mourondava, d'une importance secondaire, fréquentés presque seulement par les boutres caboteurs indiens et arabes.

Diego-Suarez est admirablement situé pour y établir un port militaire et y construire un arsenal. Mais il doit être exclusivement *port militaire*, situé à la partie tout à fait septentrionale de l'île, sur la route de Zanzibar à la Réunion et sur celle du Cap aux Indes. — Assez vaste pour abriter les flottes les plus considérables, il est à peu de distance des gisements houilliers de la baie de Passandava, auxquels un chemin de fer le relierait. — Il n'a pas d'avenir comme port commercial, à cause de sa situation à l'extrémité nord, et de la nature du sol dans cette région, qui ne comprend que des pâturages ; les produits commerciaux du centre et du sud de l'île ne s'y rendront pas : ils chercheront toujours la voie la plus courte pour se rendre au port d'embarquement.

Au sud de Tamatave et jusqu'à Fort-Dauphin, il n'y a pas de port proprement dit ; les bâtiments mouillent aussi près que possible de la côte et déchargent leur cargaison au moyen de petits bateaux de service.

Les ports de Madagascar ne sont pas toutefois, malgré l'absence des routes de terre, les seuls centres commerciaux ; il y en a d'autres encore à l'intérieur, où des traitants réunissent les produits naturels et les remettent aux porteurs organisés en convois qui viennent les chercher et sont les seuls moyens de transport avec la côte.

Les payements se font au comptant, en argent, — c'est-à-dire en *pièces de cinq francs françaises*, — ou en marchandises, le plus souvent en rhum, admis en quelque sorte comme monnaie courante.

Il n'existe aucune statistique permettant de fixer au juste le montant des droits de douane perçus à Madagascar pendant les dernières années ; ils sont de 10 % à l'entrée comme à la sortie sur produits et marchandises de toute nature, et on évalue le rendement annuel pour le trésor royal à 5 millions de francs, mais ce chiffre est tout approximatif ; le service douanier étant insuffisant, mal organisé et confié sans aucun contrôle à des employés peu intègres, la somme perçue est loin de représenter les 10 % de la valeur réelle du chiffre des importations et des exportations réunies, qu'on peut donc évaluer ainsi, mais seulement comme un minimum, de 50 à 60 millions de francs avant l'ouverture des hostilités. Les douanes étant administrées et surveillées par un personnel à l'abri de toute suspicion, la sécurité et la garantie de la propriété étant établies, les recettes douanières s'accroîtraient dans des proportions considérables.

En mars 1884 la Chambre des députés a solennellement reconnu, et presque à l'unanimité des voix, les droits de la France sur Madagascar. — *Ces droits s'étendent sur tout le pays sans restriction ;* le gouvernement français s'est réservé de les faire valoir quand et comme il le jugera convenable.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Il n'y a donc plus à songer à une conquête *partielle :* à faire valoir des droits qui nous ont été conférés *partiellement* et à différentes époques par quelques rois ou chefs de tribus, non plus qu'à chercher à présent une solution dans un abaissement contraire au sentiment de la dignité nationale le plus vulgaire, c'est-à-dire à faire offrir des propositions de paix d'autant plus humiliantes et désastreuses qu'elles seraient plus douces et caractériseraient une politique molle et indécise, que les Anglais ne manquent déjà pas de souligner aux yeux des Hovas. — Non. — Notre autorité doit s'exercer sur toute l'étendue de l'île, et comme c'est la paix sérieuse que nous désirons, c'est à Tananarive *seulement*, en armes, et non pas à mi-chemin, que nous pouvons aller la signer.

Madagascar est indispensable à nos Colonies de la mer des Indes : à la Réunion, à Sainte-Marie, à Mayotte, à Nosi-Bé, — qui en *sont tributaires*, IL FAUT LE RECONNAÎTRE, — puisqu'elle pourrait presque les affamer.

La situation est exceptionnelle ; nous n'avons à craindre aucun peuple voisin, par suite aucun conflit ; Madagascar nous donne le moyen d'avoir dans la mer des Indes un port militaire unique au monde, des points de ravitaillement sur la route de l'Extrême-Orient par le Cap, des points de relâche qu'à une certaine époque notre marine a été bien heureuse de rencontrer, des productions de toute nature ; elle nous permet de ne plus être, en cas de guerre maritime, les tributaires obligés du canal de Suez. — Son développement de côtes promet à notre marine marchande un important trafic ; enfin la possession même de Madagascar élève notre prestige en Afrique et nous constitue les entrepositaires naturels d'un commerce qui embrasse depuis Natal jusqu'à Zanzibar un littoral considérable de 3000 kilomètres, et privé de ports.

Quant à la conquête proprement dite de Madagascar, ce n'est pas là du tout le but de nos aspirations ; elle ne serait praticable du reste qu'avec une armée importante et coûterait des millions tant pour la durée de la campagne que pour une période assez longue d'occupation, hérissée, on le verrait, de mille difficultés d'administration et d'assimilation.

Mais il existe à Madagascar un gouvernement ; montrons-lui énergiquement que nous savons ce que nous faisons et que nous pouvons ce que nous voulons faire ; puis après l'avoir convaincu de l'inutilité de faire résistance, et obligé, *à Tananarive même,* à signer une paix définitive, utilisons-le au lieu de le détruire, et dirigeons-le dans la voie du progrès et de la civilisation.

Nous trouverons pour notre installation à Madagascar des auxiliaires précieux et sympathiques chez les Français de l'île et chez ceux de la Réunion, comme chez ceux de Maurice, dont, les sentiments d'affection se sont affirmés en toute occasion pour la France, — dont les intérêts sont absolument les nôtres, — et dont on fera sagement d'employer sans hésiter le concours et l'expérience qu'ils ont tous des choses de ce pays.

Avec l'aide du gouvernement que nous protégerons à Madagascar, nous administrerons les douanes, qui seront de longtemps encore le seul revenu du pays, mais nous lui laisserons administrer lui-même les races indigènes, nous bornant à diriger à notre convenance ses relations extérieures au moyen de nos Résidents. — Nous accorderons de larges concessions pour les cultures et nous construirons des routes et des chemins de fer pour lesquels, *à défaut de capitaux français*, les fonds étrangers ne manqueront pas.

Si les Français n'aiment pas à s'expatrier et si nos Colonies les tentent moins que les Colonies étrangères, c'est parce qu'ils y trouvent trop souvent une administration mesquine et autoritaire, parce qu'on les accable de droits et d'impôts de toute nature pour faire face aux dépenses budgétaires de la Colonie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

A Madagascar donc, et à part les droits de douane, laissons pleine et entière liberté à nos commerçants, à nos industriels, à tous les étrangers de quelque nationalité qu'ils soient, pourvu que chacun se conforme aux lois du pays, dont, il est bien entendu, nous ferons disparaître ou modifier au préalable celles qui y entravent le commerce, comme l'interdiction d'exploiter les mines, d'exporter les bois, de posséder des terres en toute propriété, etc. etc.

Pour terminer, disons en toute franchise qu'il faut à Madagascar des administrateurs civils, connaissant le pays pour l'avoir étudié et pratiqué, et *sachant l'apprécier*.

On ne peut supposer que les Hovas, — conseillés par nos amis d'outre-Manche qui les excitent à la résistance, leur fournissent des armes et des instructeurs pour leurs troupes, des renseignements sur les mouvements des nôtres, — consentent à accepter un protectorat quel qu'il soit sans qu'on le leur impose. Il faudra donc l'imposer, pour assurer sérieusement la paix, mais, nous le répétons, à Tananarive même.

L'an dernier, 10,000 hommes eussent suffi, — cette année il en faut déjà davantage. Plus on attendra, et plus seront grands les sacrifices que la France aura à faire pour défendre son honneur absolument engagé, sauvegarder ses nationaux en péril ainsi que ses alliés, assurer l'existence de ses Colonies de la mer des Indes et exercer les droits que ses Représentants ont si solennellement reconnus.

**Charles BAYLE.**

# LES DROITS DE LA FRANCE

*et*

## SON ACTION DIPLOMATIQUE A MADAGASCAR

Il ne paraît pas qu'on puisse contester aux Portugais l'honneur d'avoir découvert Madagascar au commencement du XVI[e] siècle. Mais dès qu'ils eurent frayé la route, de nombreux navires de toutes les nations les y suivirent, moitié marchands, moitié pirates. Anglais, Hollandais, Français parurent à la fois sur les côtes de la grande île. Nos hardis marins Dieppois connaissaient sûrement dès 1620 toute la côte de Madagascar. En 1638, une compagnie formée à Paris et à Rouen par les sieurs Berruyer et Desmartins envoya dans l'île une expédition forte de deux vaisseaux, qui prirent possession, au nom du roi de France, de Bourbon et de la baie de Sainte-Luce, où fut créé dès 1640 l'établissement de Saint-Pierre. François Cauche nous a laissé le récit de ce voyage.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cependant une autre compagnie se formait à Paris. Les directeurs de la première, désireux de s'assurer l'appui du cardinal de Richelieu et la protection de la marine royale qu'il avait créée, s'associèrent au capitaine Rigault, de Dieppe, qu'ils savaient bien en cour, et obtinrent le privilège « d'envoyer à Madagascar pour y ériger colonies et commerce et en prendre possession au nom de « Sa Majesté Très Chrétienne. »

Cette concession fut confirmée par le roi en son conseil le 15 février 1642. Malheureusement le cardinal hésitant entre la nécessité de concéder aux compagnies un monopole sans lequel elles n'eussent pas osé se former, et les réclamations très fondées des états, de 1614, et des notables, de 1626, contre les privilèges en matière de commerce, ne crut pas devoir accorder le privilège pour plus de dix années.

Aussi les associés, empressés de jouir d'un règne d'un moment, envoyèrent-ils leur première expédition avec une précipitation extrême. Pronis et Foucquembourg partirent de Dieppe un mois à peine après la signature du privilège avec douze hommes seulement, engagés simplement envers la compagnie pour quelques années, comme soldats et ouvriers, destinés à être rapatriés dès l'expiration de leur engagement, et point du tout à s'établir à demeure dans l'île qu'il s'agissait de coloniser.

Mais si la compagnie prit de mauvaises mesures, il est permis de constater que le plan de Richelieu était bien de former à Madagascar une colonie de peuplement, et d'y diriger le courant de cette population vaincue mais mal domptée dont l'énergie devait être détournée de la guerre civile. Pronis et une partie de ses équipages étaient protestants. C'était reprendre les plans de Coligny.

Pronis et Foucquembourg reçurent l'année suivante un convoi de 66 nouveaux engagés. Ils abandonnèrent la baie malsaine de Sainte-Luce, et transportèrent l'établissement sur la presqu'île de Tholangare, où ils fondèrent le Fort-Dauphin (1644). Le commerce de la colonie prospéra. Malheureusement Foucquembourg revenu en France y fut assassiné. Pronis négligea ses fonctions, irrita ses engagés en sacrifiant leurs intérêts à ceux de la famille qu'il s'était créée par son mariage avec une princesse du pays. Une révolte le jeta en prison. Un des directeurs de la compagnie, Etienne de Flacourt, le remplaça. Flacourt, à la mode portugaise, crut devoir prendre les indigènes par la terreur. Son gouvernement ne fut qu'une longue guerre. Du moins, en 1652, était-il arrivé à ce résultat que plus de 300 villages lui avaient fait leur soumission, avaient juré obéissance au roi de France et s'étaient engagés à payer tribut. Sept comptoirs ou habitations échelonnés sur la côte est, jusqu'à l'île de Sainte-Marie, étaient en outre une marque de la prise de possession de Madagascar par les Français.

L'île Bourbon servait de lieu de déportation pour les engagés révoltés; elle servit plus tard de sanitarium. Il convient d'insister sur ce point ; car les Anglais, au commencement de ce siècle, prétendirent faire passer Madagascar pour une dépendance des Mascareignes.

En 1654, le duc de la Meilleraye s'était fait attribuer le privilège de la Compagnie de l'Orient. Il s'était engagé à former en l'île Saint-Laurent (Madagascar) une colonie et à y faire passer deux mille personnes. Le *Mercure de France*, gazette officielle, publia les avantages offerts par la nouvelle compagnie. Pronis fut envoyé avec ordre de déposséder Flacourt. Celui-ci, qui n'avait plus avec lui que 66 engagés, les autres étant morts dans ses expéditions, ou ayant été rapatriés, ne fit aucune résistance ; il rentra en France. Pronis mourut bientôt ; Fouquet, La Meilleraye, l'ancienne compagnie se disputèrent le droit de monopoliser le commerce de Madagascar. Les deux capitaines des soldats envoyés par le Maréchal, Des Perriers et Champmargou, compromirent la situation de Fort-Dauphin par leurs violences, et ne furent sauvés que par un soldat nommé Lacase, chassé du fort, et devenu chef d'une des tribus malgaches, qui mit sa force et son habileté au service de ses compatriotes.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Une expédition envoyée de France pour prendre possession de Sainte-Marie, fut décimée par le scorbut et les fatigues d'un trop long voyage.

Tous les efforts de La Meilleraye, de Fouquet, pour se substituer à la Compagnie de l'Orient dont ils étaient membres, n'aboutirent qu'à des pertes d'hommes et d'argent; mais la rivalité même de ces puissants personnages montre assez quel prix on attachait, à la cour, à la possession de Madagascar.

En 1664 Colbert, organisant la Compagnie des Indes au capital de 15 millions dont le roi lui-même voulut souscrire une partie, lui attribua les droits des deux précédentes compagnies, qui furent désintéressées sur les premiers versements. L'acte de concession attribuait à la compagnie la plupart des droits régaliens. Madagascar devait être le grand entrepôt de la compagnie et servir de point de ravitaillement aux navires qui pousseraient jusque dans les Indes. M. de Beausse, mis à la tête de la première expédition, partit de Brest avec 280 colons embarqués sur quatre navires, le 7 mars 1665 Il était nommé par lettres patentes :

« Premier conseiller au *Conseil souverain de Madagascar* (quand le Conseil souverain y sera établi « au second envoy) et président du Conseil particulier qui servira jusques au dit établissement. »

L'édit de concession prescrivait de donner à l'île le nom d'Ile Dauphine, et le sceau confié au président appelait Madagascar la *France Orientale*.

Il arriva à cette nouvelle compagnie ce qui est toujours advenu des expéditions où le favoritisme nomme les chefs ; les aventuriers, plus ou moins gentilshommes, s'insurgèrent contre les prétentions orgueilleuses du Sieur de Beausse. Le gouverneur, ancien alchimiste âgé de soixante-sept ans, arriva épuisé par une traversée de trois mois. La désunion régnait déjà entre les membres du conseil. On ne sut ni faire du commerce, ni créer des cultures. Champmargou et ses colons avaient reçu de fort mauvaise grâce les nouveaux venus. On gaspilla les vivres en bombances; quand on les eut épuisés, il fallut faire des razzias et enlever les bœufs et le riz des tribus voisines, pousser même des expéditions dans l'intérieur jusque dans le pays des Bares. Quelques-unes furent malheureuses; la famine, la maladie, la guerre, le naufrage décimèrent les colons. M. de Beausse mourut; en 1669, le comte de Mondevergue lui succéda et amena le second convoi: quatre compagnies d'infanterie, huit chefs de colonie, dix marchands et trente-deux femmes. Un Hollandais, nommé Caron, transfuge de la Compagnie hollandaise, guidait l'expédition. Il la dirigea si mal, qu'on peut l'accuser d'avoir trahi la France. Les dix vaisseaux mirent un an à atteindre Madagascar. Six cents personnes moururent pendant la traversée. Cinq femmes seulement survécurent. Les survivants consommèrent en quelques jours ce qui restait de vivres au Fort-Dauphin. Mondevergue s'efforça de rétablir la paix avec les indigènes; il y réussit grâce à Lacase, et était en train de faire des principaux chefs de tribus des feudataires du roi de France, d'établir dans l'île à peu près le régime que Dupleix voulut établir dans l'Inde. Mais la compagnie, irritée des grosses dépenses qu'avait coûtées l'expédition sans rien rapporter encore, le fit rappeler. Louis XIV l'envoya expier au château de Saumur la faute des organisateurs de l'expédition.

La compagnie demanda à rétrocéder au roi ses droits sur Madagascar. Louis XIV accéda à cette demande. L'amiral *de La Haye* fut nommé *vice-roi des Indes* et alla prendre le gouvernement de Madagascar, que le roi déclara *réunir au domaine de la couronne*.

M. de La Haye, préoccupé surtout d'étiquette, s'aliéna les colons, refusa les conseils de leur expérience, et rompant avec la politique de Mondevergue, essaya de conquérir l'île avec les forces insuffisantes dont il disposait. Il se fit battre, et, découragé, partit pour l'Inde, laissant à Madagascar Champmargou, La Bretesche, et deux cent cinquante Français dont la moitié provenait des malades de on escadre. La guerre continua contre les tribus malgaches.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

En 1672, pendant la nuit de Noël, un complot formé, à ce qu'il semble, par les femmes malgaches des colons, jalouses de quelques jeunes filles de France récemment amenées dans la colonie, éclata à l'improviste. Les Français répandus aux environs du fort furent surpris et massacrés. La Bretesche découragé fit brûler les magasins, enclouer les canons et abandonna l'établissement.

La grande terre fut momentanément délaissée par la colonie officielle; mais les vaisseaux français ne cessèrent pas d'y venir trafiquer et aucune nation n'essaya d'y prendre pied.

Des arrêts du conseil, de 1686, 1711, 1719, 1720, 1721 rappelèrent formellement que l'île de Madagascar était une possession française.

L'édit de mars 1711 s'exprime ainsi : « Nonobstant la guerre que nous soutenons contre presque « toutes les puissances de l'Europe, l'attention que nous avons de faire rendre la justice à nos sujets « qui peuvent habiter l'île Dauphine ou Madagascar et autres voisines, etc... »

Nous avons cru devoir insister sur cette première période des tentatives de colonisation, où s'affirmèrent les droits de la France sur Madagascar. On voit, en effet, par les détails que nous avons donnés, que, dès le début il ne s'agit point là de tentatives particulières plus ou moins encouragées par le gouvernement, mais d'expéditions *officielles*, d'expéditions importantes. La prise de possession fut *effective*. Les documents conservés aux archives de la marine montrent que de 1644 à 1674, plus de 4,000 colons, soldats et marchands furent envoyés à Madagascar.

Lorsque Law reçut le privilège du commerce général des Indes, les lettres patentes qui le lui accordèrent spécifiaient que la compagnie aurait le droit exclusif de commercer à Madagascar et d'y former des établissements.

Une carte manuscrite de Grossin (1731), que l'on conserve à la Bibliothèque nationale, indique l'étendue du territoire soumis à notre influence.

En 1746, La Bourdonnais établissait dans la baie d'Antongil des chantiers pour réparer son escadre désemparée par la tempête, et recrutait 500 matelots et cinq compagnies de soldats parmi nos alliés de la côte.

En 1750, Beti, fille du roi de Foulpointe, faisait don à la Compagnie des Indes de l'île de Sainte-Marie.

Enfin en 1767, le comte de *Mandave* proposa à Choiseul de relever les ruines du Fort-Dauphin. Son projet fut adopté ; on lui promit de l'argent, des colons. Il fut nommé « commandant pour le « roi à Fort-Dauphin » et obtint dix lieues carrées des indigènes. Mais aucun des convois promis ne vint. On lui fit passer une somme d'argent dérisoire (63.000 fr.). Et les gouverneurs de l'île Bourbon et de l'île de France craignant que la compagnie n'eût à souffrir de l'établissement d'une colonie *royale* dans cette grande île où ils se ravitaillaient, lui refusèrent tout secours. Il revint en France en 1769. En 1772, le Hongrois Beniowski reprenait ses plans et était envoyé avec 300 hommes dans la baie d'Antongil. Beniowski, malgré l'opposition des colons des Mascareignes, fit des prodiges. Il eût pu avoir 1.200 hommes ; il représenta que ce nombre était excessif puisqu'il comptait faire admettre la suzeraineté de la France par la paix et non par la guerre. Il fit seulement promettre qu'on lui enverrait chaque année 120 colons, hommes et femmes, et avec son premier convoi il fonda Louisbourg. Il sut en trente mois former une confédération de toutes les tribus de la côte qui le reconnurent pour chef suprême. Les Sakalaves, qui dominaient alors tout le nord et l'ouest de l'île, vinrent l'attaquer. Il les battit avec l'aide des tribus confédérées, et les obligea à reconnaître la suprématie de la France. C'est alors qu'il vint à Paris afin de solliciter l'envoi des secours qu'on oubliait de lui expédier. Les agents de la compagnie des Indes l'avaient desservi. Il se vit suspecté, menacé, et conçut le projet de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

se faire roi de Madagascar pour punir le gouvernement de son ingratitude. Avec quelques colons recrutés en Amérique il reparut au bout de dix ans au milieu des tribus malgaches qui le reçurent avec enthousiasme. Le gouverneur de l'île de France envoya contre lui une petite expédition. Beniowski fut tué au premier combat.

Ainsi, jusque dans cette lutte déplorable, la France constatait son droit à la possession de Madagascar (1786).

La révolution de 1789 ne détourna pas longtemps l'attention de nos hommes politiques de la France orientale. A la fin de 1791, l'Assemblée législative envoya Daniel Lescalier à Madagascar avec le titre de commissaire civil. La Convention l'y maintint, mais il ne put qu'étudier le pays et préparer des magasins pour le ravitaillement des corsaires de l'île de France. En 1801, Bory de Saint-Vincent fut chargé par le gouverneur de l'île de France de se transporter à Madagascar pour y étudier quel serait l'emplacement le plus favorable d'une colonie ; car déjà les traitants des Mascareignes, les corsaires, les planteurs avaient créé spontanément sur toute la côte un assez grand nombre d'établissements pour qu'il fût nécessaire de leur donner un chef-lieu, un centre de ralliement. En 1804, le général *Decaen*, gouverneur de nos possessions de la mer des Indes, décida que Tamatave serait le chef-lieu de nos possessions à Madagascar. *Sylvain Roux*, nommé agent général, y fixa sa résidence. Déjà une milice était organisée, des forts, des batteries s'élevaient, un canal d'eau douce était creusé, les tribus de la côte se groupaient sous notre pavillon, et nous fournissaient des soldats et des matelots, quand les Anglais vinrent attaquer la colonie. Sylvain Roux dut capituler en 1811.

Le traité de Paris (30 mai 1814) nous enleva *l'île de France et ses dépendances*. Nos négociateurs avaient entendu par là, l'île Rodrigues et les Seychelles, dont les noms du reste étaient formellement exprimés dans l'article 8 du traité.

Sir Robert Farquhar, gouverneur de Maurice en 1815, éleva la prétention de considérer Madagascar comme une dépendance de l'île de France. La prétention était forte ! autant eût valu dire que la France dépend des îles Normandes. Cette prétention exorbitante ne put être soutenue par le Gouvernement britannique, qui, par une dépêche du 18 octobre 1816, avisa le Gouvernement français que l'ordre était envoyé à sir Robert Farquhar de faire évacuer Tamatave et Foulpointe par les garnisons anglaises et de remettre aux Français tous les points qu'ils occupaient sur les côtes de Madagascar.

« Une chose ressortait de ce différend, dit fort justement M. Pauliat, c'est que nos droits sur « Madagascar, qui reposaient antérieurement sur le droit des gens, étaient implicitement reconnus par « le Gouvernement britannique, consacrés par les traités de 1815, fortifiés par la sanction du Droit « Européen. »

Cependant Farquhar, diplomate de premier ordre et politique persévérant, ne se tint pas pour battu ; ne pouvant faire de la *France Orientale* une dépendance de son île, il voulut du moins empêcher les Français de s'y établir en soulevant contre eux les tribus de l'île.

Depuis 1810, sur le plateau d'Emyrne, régnait Radama I^er^, roi des Hovas, tribu inconnue de nos anciens colons. Les Hovas, de race malaise, autrefois refoulés dans les montagnes du centre par les noirs indigènes et les Arabes conquérants, traités en parias par les Sakalaves et les Antanosses, s'étaient serrés sous cette persécution, endurcis par la misère où ils vivaient, et, dans le courant du XVIII^e^ siècle étaient arrivés à secouer le joug de leurs anciens dominateurs et à soumettre à leur influence une partie du nord et du nord-ouest de l'île. Ils étaient encore si peu connus, toutefois, que l'Anglais Lesage envoyé par Farquhar en ambassade auprès de Radama (1816) partit d'abord à l'aventure. Le gouverneur

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de Maurice avait formé le plan de considérer les Hovas comme puissance indépendante, souveraine de Madagascar, alliée de l'Angleterre, et de se servir d'eux pour empêcher les Français de relever leurs établissements.

Radama envoya à Maurice ses deux fils, qui y furent confiés au sergent anglais James Hastie. En 1817, Hastie, revêtu des fonctions d'ambassadeur, fut envoyé à Radama avec les deux jeunes princes dont il avait commencé l'éducation. Il fit signer au roi des Hovas un traité par lequel, sous couleur de prohiber la traite des noirs et de soutenir l'Angleterre dans son œuvre philanthropique, il recevait des armes, des munitions, des équipements militaires. Il reçut aussi des instructeurs.

Lorsque l'Angleterre eut reconnu nos droits sur Madagascar (1816), le comte Dubouchage, ministre de la marine, chargea M. Forestier, conseiller d'État, d'étudier un projet de colonie. Mais le manque de fonds fit ajourner l'entreprise. Toutefois, en 1818, une commission, sous les ordres de Sylvain Roux, reprit possession de Sainte-Marie et de Tintingue. Une autre commission, composée de MM. Schneider et Albrand visita nos anciens établissements, et se prononça pour le relèvement de Fort-Dauphin. Enfin, en 1821, comme le ministère de la Marine sentait le besoin d'un port dans ces parages, une expédition fut confiée à Sylvain Roux, qui débarqua dans l'île Sainte-Marie, et malgré la proximité des marécages dangereux, s'efforça d'asseoir la nouvelle colonie dans l'îlot Madame, afin de donner à la marine le mouillage sûr qu'elle demandait.

Un bâtiment anglais vint aussitôt lui signifier que, l'île étant indépendante, l'Angleterre ne pouvait admettre nos empiétements sur le territoire des Hovas, ses alliés. Sylvain Roux n'en fit pas moins réoccuper Fort-Dauphin par un officier et quelques soldats, et le 20 mars 1822, fit signer à douze chefs de la côte un acte de soumission à la France. Toutes les tribus de l'île allaient suivre cet exemple; l'officier qui commandait à Fort-Dauphin était l'arbitre de tous les Malgachês du sud.

Mais Hastie avait mis le temps à profit pour organiser l'armée de Radama. En 1825, 1800 Hovas surprirent et enlevèrent notre petite garnison de Fort-Dauphin. Le gouverneur de Bourbon, tardivement averti, incertain si les Anglais étaient pour quelque chose dans cette attaque, n'osa protester. Hastie s'enhardit, des chefs Betsimsarecs étant venus faire leur soumission, il fit marcher contre eux ses troupes régulières et les battit; puis 3,000 Hovas commandés par des officiers anglais assaillirent par terre Foulpointe, tandis que des bâtiments anglais y débarquaient un autre corps sous les ordres d'Hastie lui-même. Foulpointe fut enlevée sous nos yeux, sans qu'on osât rien faire pour protéger nos alliés. Sylvain Roux, avec sa garnison décimée par la maladie et la famine, ne put que protester. Il fut remplacé par le capitaine Blévec. Un ministre français poussa l'aveuglement jusqu'à donner l'ordre de transporter sur des navires français les troupes de Radama qui dégagèrent à Fort-Dauphin la garnison hova qui avait arraché notre drapeau !

M. Hyde de Neuville, en 1827, voulut en finir avec ces faiblesses et ces hontes, il fit partir pour Bourbon une petite expédition laissant au gouverneur, M. de Cheffontaines, et au conseil colonial le choix du moment où il conviendrait d'opérer.

Le programme tracé par le ministre comportait les quatre points suivants :

1° Occuper le port de Tintingue ;

2° Exiger la reconnaissance des droits de la France sur toute la côte est, et sur les points autrefois occupés ;

3° Rétablir sous la protection et la domination françaises tous les chefs autrefois alliés ou soumis ;

4° Lier avec les autres tribus des relations d'amitié et de commerce.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'expédition fut retardée par la nouvelle que Radama était mort, et qu'une révolution de palais avait porté au pouvoir sa femme Ranavalo, au nom du vieux parti national ennemi des Anglais. En effet, les Anglais furent chassés de Tananarive. Mais Ranavalo ne voulut pas davantage admettre les droits de la France. Il fallut que le commandant Gourbeyre bombardât Tamatave, et débarquât à Foulpointe. Mais il subit là un échec, qui accrut l'orgueil des Hovas. Toutefois Tintingue fut rebâtie, et la reine demanda la paix.

Les négociations n'étaient pas terminées, quand éclata la révolution de 1830. Le gouvernement de juillet abandonna toute politique offensive de peur de mécontenter l'Angleterre, le seul gouvernement libéral de l'Europe sur lequel il pût s'appuyer. On évacua Tintingue, on en démolit les fortifications. Toutefois, on maintint nos droits. Sainte-Marie resta occupée, et la corvette *la Nièvre* eut mission d'explorer la baie de Diégo-Suarez pour y préparer un établissement.

En 1841, les Sakalaves pourchassés par les Hovas jusque dans les îles du canal de Mozambique, où ils avaient cherché refuge, offrirent au gouverneur de Bourbon, l'amiral de Hell, de céder leurs îles à la France ainsi que le territoire d'où on les avait chassés. L'amiral signa avec eux plusieurs traités, où il revendiquait hautement les droits de souveraineté de la France sur Madagascar. Le gouvernement ratifia ces conventions. Mayotte, Nosi-Bé, Nosi-Mitsiou, Nosi-Cumba furent déclarées possessions françaises avec la côte jusqu'à Majunga. Cependant les Hovas persécutaient les négociants européens établis à Tananarive. Ils finirent par expulser douze traitants anglais et onze français, dont les propriétés furent pillées par les soldats de la reine.

Une expédition mal conduite par le commandant Romain Desfossés, et le capitaine anglais Kelly, accrut l'orgueil de Ranavalo, qui put planter sur des pieux comme trophées, sur la plage de Tamatave, les têtes des marins et soldats dont on avait abandonné les cadavres dans une retraite précipitée. Les Chambres étaient hostiles à toute expédition lointaine. On ne venga pas la mort de nos soldats.

Mais les négociants français rentrèrent bientôt dans l'île sous la protection des postes que nous entretenions à Sainte-Marie et dans les Comores. MM. Arnoux, de Lastelle, Laborde firent régner l'influence française jusqu'à la cour d'Emyrne. M. Lambert fit plus encore, il s'attacha si bien le fils de Ranavalo, le prince Rakout, qu'il le décida dès 1854, à écrire à Napoléon III pour demander des troupes françaises et des ingénieurs. Déjà des missionnaires catholiques s'établissaient à Tananarive avec l'appui du prince héritier. L'année suivante, 1855, Ranavalo semblant proche de sa fin, Rakout envoya M. Lambert en mission à Paris. Il devait proposer à l'empereur le protectorat de Madagascar avec l'établissement d'une grande compagnie française pour exploiter les richesses de l'île.

L'empereur accueillit ces propositions avec joie ; par malheur, dans tout le feu de son alliance anglaise, il crut devoir envoyer M. Lambert à Londres offrir à lord Clarendon de composer la compagnie par moitié de Français et d'Anglais. Lord Clarendon déclara que l'Angleterre ne pouvait admettre le protectorat de la France sur Madagascar. L'Empereur n'osa insister de peur de contrarier ses fidèles alliés. Cependant le ministre anglais se hâtait d'envoyer le missionnaire Ellis à Tananarive pour informer Ranavalo et les ministres du vieux parti hova de ce que tramait le prince Rakout.

Une persécution terrible éclata contre les chrétiens et les Français. MM. Laborde, Lambert, tous les amis du prince durent s'enfuir. Mais la mort de Ranavalo survenue le 18 août 1861, amena au pouvoir son fils, qui se fit proclamer roi sous le nom de Radama II.

Aussitôt, ce prince éclairé rappela les Européens, abolit les douanes, et chargea M. Lambert d'une nouvelle mission à Paris. L'empereur n'osa accepter le protectorat ; il commit la faute de reconnaître Radama comme *roi de Madagascar*, tout en réservant *les droits de la France*, choses assez inconciliables. Mais

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

une des clauses de ce traité (article 4) stipulait formellement que les Français auraient le droit d'acheter, de vendre, de posséder des terres dans les États soumis aux Hovas. Une compagnie au capital de 50 millions fut constituée sous le patronage du gouvernement. Elle eut pour gouverneur M. de Richemont, pour résident M. Lambert ; mais, quand la mission arriva à Tamatave, elle apprit que, grâce aux intrigues de l'agent anglais Ellis, le parti national hova venait de massacer Radama II et de proscrire de nouveau les Français. La compagnie fut dissoute.

Toutefois le Gouvernement français exigea de la nouvelle reine Rasoaherina une indemnité de 900,000 francs en faveur des actionnaires. Rasoaherina mourut bientôt et fut remplacée par Ranavalo II. Le 4 août 1868, le traité préparé sous Radama fut enfin signé, mais avec des clauses beaucoup moins avantageuses pour la France. Pourtant il stipulait que « les Français pourraient librement pratiquer et enseigner leur religion (art. 3) ; » il leur assurait une complète protection de leurs personnes et de leurs propriétés.

Ce traité ne fut pas respecté. Les missions anglaises couvrirent bientôt la province d'Emyrne. Les catholiques furent persécutés, les négociants français systématiquement tracassés. En 1881, le consul de France, M. Baudais, crut devoir avertir le Gouvernement que les Hovas se proposaient d'enlever nos établissements du canal de Mozambique. Une petite reconnaissance dirigée de ce côté, par M. Charles Bayle, lieutenant de vaisseau, commandant *la Bélette*, fut reçue à coups de fusils et dut faire usage de ses armes pour accomplir sa mission. En même temps, la reine violant ouvertement les clauses du traité de 1868, refusait de laisser les héritiers de M. Laborde prendre possession de ses biens, « aucun Français n'ayant le droit de posséder des terres à Madagascar. » Notre consul fut menacé par des soldats Hovas. Le résident d'une de nos plantations fut assassiné. Le poste que nous avions à Majunga fut occupé par un corps de troupes régulières et notre pavillon y fut amené. Toutes les protestations furent inutiles.

Le Gouvernement d'Emyrne, après avoir contesté les traités de 1841 qui mettaient sous notre protectorat la baie de Majunga, finit par déclarer que toute l'île appartenait avec ses dépendances à la reine des Hovas.

Après avoir été convaincu que la loi qui ôtait aux Français le droit de posséder des terres à Madagascar était postérieure de dix ans au traité qui le leur reconnaissait, et même à la mort de M. Laborde, il déclara que ce traité était nul comme contraire à la volonté souveraine de la reine.

La France doit s'applaudir de voir ce traité malheureux déchiré par ceux-là mêmes qui avaient intérêt à ce que notre loyauté l'observât. Napoléon III, d'un trait de plume, par légèreté ou par faiblesse, avait sacrifié nos droits séculaires, et reconnu comme souveraine de l'île entière une tribu qui n'avait même pas pu soumettre les Sakalaves de l'ouest et du sud et n'osait descendre à la côte que sous l'appui des canons anglais. La perfidie des Hovas nous rendait notre liberté d'action.

Le commandant Le Timbre fit abattre sans coup férir le pavillon hova à Majunga et sur les autres postes de la côte. La reine envoya à Paris des ambassadeurs qui s'efforcèrent de traîner les négociations en longueur avec une adresse tout asiatique. M. Challemel-Lacour crut devoir leur offrir un accord sur les bases du traité de 1868, en faisant même cette concession que les Français renonceraient au droit de possession, et se contenteraient de baux à long terme. Cette concession même, qui parut un acte de faiblesse, et l'instabilité de nos ministères décidèrent les ambassadeurs à rompre les négociations et à partir pour Londres, où ils espéraient obtenir l'appui de l'Angleterre contre nous. Il fallait agir énergiquement et promptement.

L'amiral Pierre reçut mission de porter aux Hovas l'ultimatum suivant :

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

1° Le gouvernement hova devra s'engager à n'occuper aucun territoire, à n'exercer aucune action dans la région qui fait l'objet des arrangements conclus en 1841-42 avec les Sakalaves.

2° Nos nationaux auront le droit de posséder des terres conformément au traité de 1868.

3° Une somme d'un million sera remise au gouvernement français pour indemniser nos nationaux.

L'amiral Pierre, le 13 juin 1883, télégraphia que les Hovas avaient rejeté l'ultimatum. Il enleva Tamatave et détruisit Foulepointe et Sénériffe. Mais ces actes de vigueur ne parurent pas faire impression sur les Hovas. Ils retirèrent leurs troupes à une lieue ou deux dans les terres et s'y fortifièrent, système qui leur avait réussi contre Gourbeyre.

L'amiral Pierre étant mort, son successeur l'amiral Galiber, après avoir détruit ou occupé Wohémar Fort-Dauphin, Foulpointe, etc., fut amusé par les ambassadeurs hovas qui revinrent d'Angleterre et prétendirent reprendre avec lui les négociations. Le temps passait. M. Ferry se décida à soumettre la question aux Chambres, le 24 mars 1884.

Le 21 juillet, la Chambre décida qu'il fallait en finir avec la question malgache et vota 5 millions de francs pour mener à bien l'expédition ; crédit que le sénat accorda à son tour le 14 août.

L'amiral Miot, remplaçant l'amiral Galiber, reçut ordre de faire connaître aux Hovas que « le Gouvernement de la République était résolu pour terminer les affaires de Madagascar à ne reculer devant aucun moyen. »

On sait comment les complications de la politique intérieure et extérieure ont ralenti, puis arrêté les opérations militaires brillamment commencées. Mais on ne peut douter que la France ne se décide à faire valoir jusqu'au bout ses droits séculaires et à ouvrir à son commerce, à son industrie cette vraie *France orientale* dont les hauts plateaux tempérés et salubres attendent les milliers de cultivateurs que la crise agricole laisse sans travail et sans pain. C'est à Madagascar qu'est la solution de notre question économique et sociale si nous savons garder les droits que nos pères nous ont acquis.

F....

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# LETTRE DE M. F. DE MAHY

## RELATIVEMENT A MADAGASCAR

Nous espérions avoir pour cet Atlas une assez importante étude de M. de Mahy. Les circonstances seules l'ont empêché de nous la donner en temps voulu; la lettre suivante en est le témoignage, et comme elle résume en outre les impressions vraies qu'a rapportées M. de Mahy de son utile voyage, nous nous faisons un plaisir de la reproduire ici pour l'édification de nos lecteurs.

*Cher Monsieur* BAYLE,

*Vous avez bien voulu me demander pour votre* Atlas colonial *une relation du voyage que je viens de faire à Madagascar. Il m'est impossible d'entreprendre, dans les circonstances présentes, ce travail, qui demanderait beaucoup de temps. J'en éprouve un vif regret, car je rapporte de ce grand pays, qui est sans contredit la plus belle et la meilleure part du domaine colonial de la France, des documents qui auraient peut-être intéressé vos lecteurs.*

*Quelle riche possession! Des ports de commerce tels que Tamatave, Vohémar, Mazangaye, Tolia, Saint-Augustin, le Fort-Dauphin; — des entrepôts tels que Nosi-Bé et la baie de Passandava; — des positions stratégiques comme Diégo-Suarez, pour ne citer que celle-ci, la plus magnifique du monde entier; — des ressources agricoles, minières, industrielles; — un climat partout agréable et presque partout salubre, où l'Européen peut vivre, travailler et se perpétuer; — presque partout une population assimilable, très douce, dévouée à la France, très fidèle et qui nous donne déjà des matelots et des soldats excellents, population d'ailleurs très clairsemée, de sorte que de vastes espaces de terrain peuvent être occupés par nos immigrants au mieux des intérêts des naturels du pays et sans qu'aucun d'entre eux puisse être lésé; — pour adversaires de la France, une peuplade qui ne compte pas un million d'âmes, les Hovas, ou pour mieux dire le gouvernement seul de cette peuplade soutenu à Tananarive et à Paris par un certain nombre de* Méthodistes *internationaux, telle est la situation actuelle à Madagascar.*

*Espérons que la passion de secte de ces Méthodistes, quelque puissants qu'ils soient, ne prévaudra pas contre l'intérêt, l'honneur, la dignité, les droits de notre patrie.*

*Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments...*

**DE MAHY.**

19 décembre 1885.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# SAINTE-MARIE

## DE MADAGASCAR

L'île de Sainte-Marie de Madagascar, ou Nossi-Ibrahim, s'étend parallèlement à la grande île de Madagascar, dont elle est séparée par un canal de 6 a 16 kilomètres.

L'île est de forme allongée, sa contenance est d'environ 17,000 hectares. Sa longueur est de 50 kilomètres sur 3 kilomètres de large.

Cette colonie a été occupée par la France en 1750.

Le climat de Sainte-Marie ressemble beaucoup à celui de la côte nord-est de Madagascar; il est cependant plus humide et plus malsain.

Il existe deux saisons : l'hivernage ou saison pluvieuse et chaude, qui commence en novembre et finit en mai, et la saison sèche, qui dure cinq mois. La température varie de 19° à 37°.

Les raz de marée se font sentir du côté de la haute mer ; ils sont atténués par les récifs qui entourent l'île.

La population de Sainte-Marie, d'origine malgache, est estimée à 6,000 habitants, qui vivent du produit de la pêche et de l'agriculture.

A l'ouest de l'île, en face de Tintingue, il existe un très beau port naturel accessible à toute marée et par tous les temps; le port est protégé par deux îlots : l'île aux Forbans, qui sert aujourd'hui de parc à charbons, et l'îlot Madame, qui est le siège du Gouvernement; cet îlot est relié à Sainte-Marie par deux ponts : l'un d'eux conduit à Saint-Louis, chef-lieu de la colonie ; cette petite ville, abritée par des cocotiers et manguiers, entourée de jardins où s'étale la végétation coloniale la plus luxuriante, a un aspect charmant.

Les produits agricoles de Sainte-Marie sont très variés. On y cultive la canne à sucre, la vanille, le café et le girofle ; le clou de girofle de Sainte-Marie est très estimé, il s'en exporte annuellement pour 150 à 200.000 francs.

Les indigènes plantent du riz de montagne en quantité insuffisante pour leur consommation, du manioc, des patates douces, des bananiers ; ils élèvent quelques bœufs.

En 1851, la métropole établit à Sainte-Marie un commandant particulier, avec une administration coloniale. Lorsque je suis allé visiter Sainte-Marie, en 1861, j'y trouvai un commandant, M. le capitaine de frégate Delagrange, qui donna à ce pays une vive impulsion. Il favorisa la création d'une usine à

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sucre et de plantations industrielles ; il fit construire sur place avec les bois de la colonie qui sont très abondants, plusieurs navires destinés à faire le grand cabotage sur les côtes de Madagascar, et à faire de Sainte-Marie l'entrepôt commercial de la côte est de la grande île africaine. Malheureusement les ressources mises à la disposition du commandant étaient trop insuffisantes pour ses vastes desseins, et il trouvait au ministère de la marine peu d'encouragement ; une tempête fit couler plusieurs de ces navires, qui n'étaient pas assurés, et toutes les entreprises du commandant Delagrange sombrèrent avec ses caboteurs. Cette généreuse initiative méritait d'être encouragée.

En 1876, Sainte-Marie fut rattachée administrativement à la Réunion ; l'administration coloniale fut réduite, et le commandant particulier remplacé par un résident ; la colonie reçoit une subvention de 35,000 francs de la métropole, qui, ajoutés à 86,000 francs produits par les recettes locales, suffisent aux dépenses de la nouvelle administration qui se compose : d'un résident, d'un chirurgien de la marine, d'un commis de marine, qui joint aux fonctions de secrétaire du résident, celles de percepteur, greffier, notaire, curateur aux biens vacants ; un conducteur des ponts et chaussées ; un maître de port et un commissaire de police. Il existe en outre un curé et des sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny chargées de tenir l'hôpital.

Cette administration simplifiée à l'anglaise pourrait parfaitement être appliquée avec quelques modifications à Mayotte, à Nosi-Bé et à plusieurs autres petites colonies. A une époque où la nécessité oblige le Parlement à faire des réductions sur les dépenses du personnel administratif, il serait très utile pour le trésor et très avantageux pour les colonies, de réduire le nombre des fonctionnaires, qui dépasse souvent celui des habitants européens ; une partie de ces fonctionnaires sont à la charge de la colonie, qui doit subir de lourds impôts pour les payer ; la multiplicité de ces fonctionnaires complique les rouages administratifs et crée souvent des embarras aux colons, qui n'ont besoin que de liberté et de protection, pour réussir dans leurs lointaines entreprises. Les Anglais, nos maîtres en colonisation, se gardent bien de surcharger l'administration de leurs colonies d'éléments inutiles : imitons leur exemple.

Une section de la 3e compagnie de discipline de Tamatave, commandée par un lieutenant, occupe un fortin situé près des villages d'Amboutifotre, célèbre par sa belle allée de manguiers, et d'Ambaroutsoumou où sont établies les écoles de filles et de garçons.

Depuis l'occupation de Madagascar par la France, le commerce de Sainte-Marie a pris un nouvel essor et le courrier régulier de la Réunion à la côte orientale d'Afrique, qui fait à Sainte-Marie une escale de six heures, a favorisé les relations commerciales de cette colonie avec l'île de la Réunion

**Baron de CAMBOURG.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

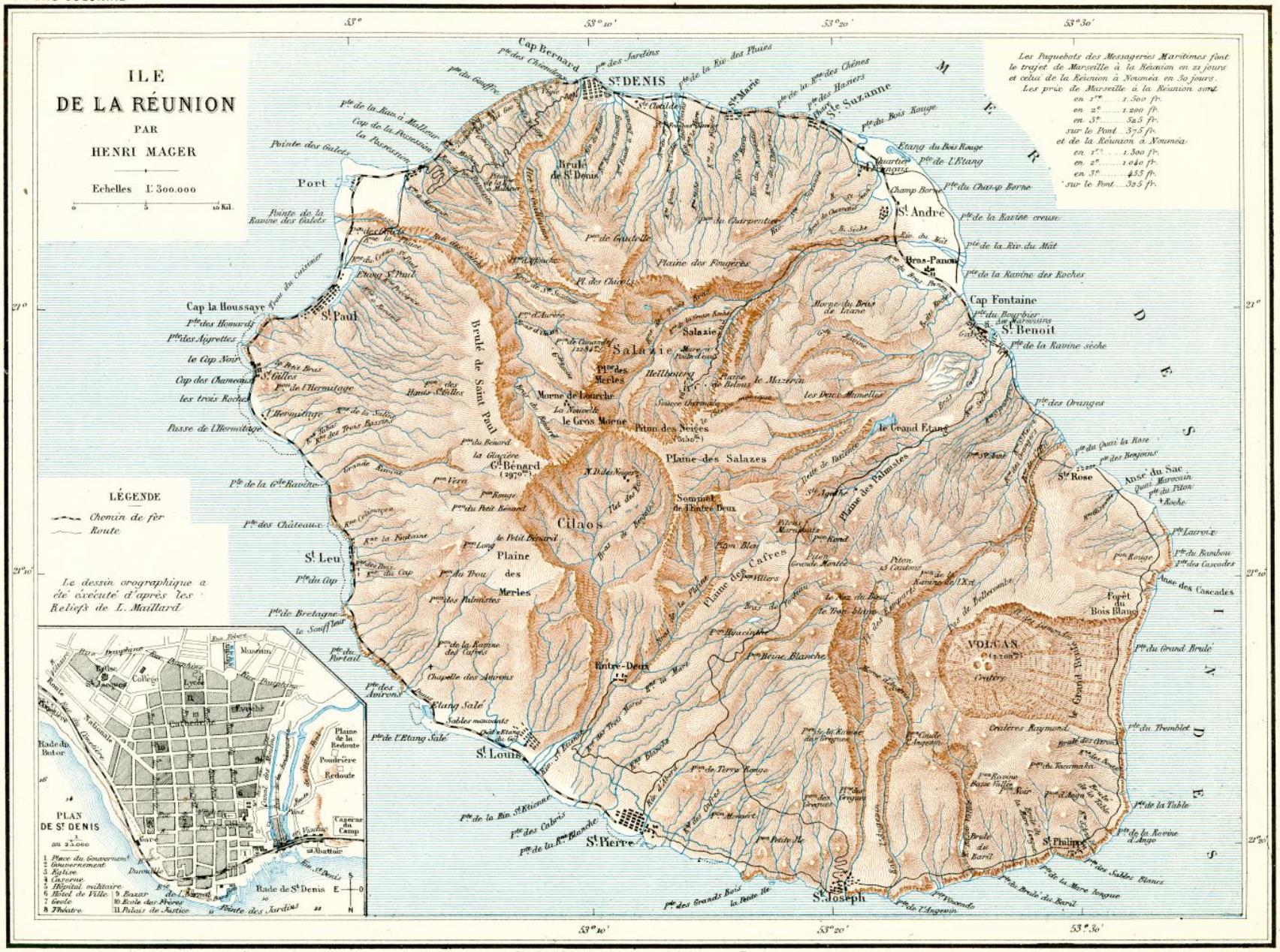
ILE
DE LA RÉUNION
PAR
HENRI MAGER
Echelles 1: 300.000
0 5 10 Kil.
Les Paquebots des Messageries Maritimes font le trajet de Marseille à la Réunion en 21 jours et celui de la Réunion à Nouméa en 30 jours.
Les prix de Marseille à la Réunion sont
en 1re ..... 1 300 fr.
en 2e ..... 1 200 fr.
en 3e ..... 525 fr.
sur le Pont ..375 fr.
et de la Réunion à Nouméa
en 1re ..... 1 300 fr.
en 2e ..... 1 040 fr.
en 3e ..... 455 fr.
sur le Pont ..325 fr.
LÉGENDE
Chemin de fer
Route
Le dessin orographique a été exécuté d'après les Reliefs de L. Maillard
PLAN DE St DENIS
au 25.000
1 Place du Gouvernement
2 Gouvernement
3 Eglise
4 Caserne
5 Hôpital militaire
6 Hôtel de Ville
7 Geole
8 Théâtre
9 Bazar
10 Ecole des Frères
11 Palais de Justice
Rade de St Denis
Pointe des Jardins
St DENIS
St Marie
Ste Suzanne
St André
Bras-Panon
St Benoit
Cap Fontaine
St Rose
Anse du Sac
Forêt du Bois Blanc
VOLCAN
St Philippe
St Joseph
St Pierre
St Louis
St Leu
St Paul
Port
Salazie
Cilaos
Plaine des Salazes
Plaine des Palmistes
Plaine des Cafres
Plaine des Merles
Brulé de St Denis
Brulé de Saint Paul
Cap Bernard
Cap la Houssaye
Pointe des Galets
Pointe de la Ravine des Galets
Cap des Chameaux
Passe de l'Hermitage
Pte des Châteaux
Pte de Bretagne
Pte du Portail
Pte de l'Etang Salé
Pte des Cabris
Pte des Grands Bois
Pte de l'Angevin
Pte des Oranges
Pte du Grand Brulé
Pte de la Table
Pte de la Ravine d'Ango
Pte des Sables Blancs
Pte de la Mare longue
Pte du Tremblet
Pte du Bambou
Pte des Cascades
Pte du Quai la Rose
Pte des Benjoins
Pte du Piton
Pte du Chaudron
Pte du Bourbier
Pte de la Ravine sèche
Pte de la Ravine creuse
Pte de la Riv. du Mât
Pte de la Ravine des Roches
Pte du Chaudron
Pte de la Ravine des Cabris
Pte de la Riv. St Etienne
Pte de la Riv. des Galets
Pte de la Riv. des Chênes
Pte de la Riv. des Pluies
Pte de la Riv. des Marsouins
Pte de la Riv. des Roches
Pte de la Riv. des Remparts
Pte de la Riv. des Jardins
Pte de la Riv. des Haziers
Pte de la Riv. des Pluies
Pte de la Riv. à Malheur
Pte de la Possession
Pte de la Grande Ravine
Pte du Cap
Pte du Petit Bénard
Pte du Bénard
Pte du Vert
Pte du Long
Pte du Rond
Pte du Rouge
Pte Vera
Pte des Avirons
Pte des Aurons
Pte des Merles
Pte des Palmistes
Pte de la Ravine des Cafres
Pte Reine Blanche
Pte de Terre Rouge
Pte de la Ravine des Orangers
Pte de la Ravine des Lianes
Pte de la Ravine des Cabris
Pte de la Riv. St Etienne
Pte de la Riv. Blanche
Pte de la Ravine des Avirons
Pte de la Ravine des Lianes
Pte de la Ravine des Cabris
Pte de la Ravine des Orangers
Pte de la Ravine des Roches

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# LA RÉUNION

Connues sous le nom d'îles Mascareignes, quoique ce soit très vraisemblablement Diégo Fernandès Pereira qui les découvrit le 9 février 1507, les îles de la Réunion, de Maurice et de Rodrigues forment un groupe géographique naturel dû à un soulèvement relativement récent. Désignée sous le nom de Santa-Appolonia par Pereira, la Réunion fut reconnue de nouveau par Pierre Mascarenhas en 1545, puis visitée en 1598 par les Hollandais, et en 1638 par le capitaine Gaubert, qui, la trouvant inhabitée, y arbora les armes de la France.

La véritable prise de possession au nom du roi ne fut effectuée néanmoins qu'en septembre 1643 par Pronis représentant de la Compagnie française de Lorient à laquelle Richelieu en avait fait concession.

En 1649 de Flacourt débaptisa Mascareigne et lui donna le nom de Bourbon.

La colonisation ne commença réellement qu'en 1664, époque à laquelle l'île fut concédée à la Compagnie des Indes ; après la faillite de cette compagnie, ses domaines retournèrent au roi au nom de qui elle fut administrée à partir du 1er novembre 1767 par un gouverneur particulier.

Occupée de 1810 à 1814 par les Anglais, Bourbon fut rétrocédé à la France par le traité de Paris. En 1793 un décret de la Convention lui donna le nom d'île de la Réunion qu'elle porte actuellement.

*Formation géologique et orographie.* — Un premier soulèvement de roches primitives a dû former la base du piton des neiges et des Salazes ; les matières en fusion arrêtées par cet amas de roches primitives se sont fait jour tout autour du volcan constitutif de l'île primitive, puis la pression augmentant, il y a eu rupture, affaissement des soulèvements, c'est-à-dire formation des trois grands cirques de *Salazie*, de *Cilaos* et de *Mafate*, lesquels sont séparées par le *Piton des Neiges* (dernier vestige et témoin colossal du gigantesque cratère dont il faisait partie).

L'éruption se fit alors par une autre voie et détermina la formation du massif oriental compris entre Sainte-Rose et Saint Philippe, où se trouve le volcan encore en activité de nos jours ; le point le plus élevé du cratère atteint 2,625 mètres ; les laves s'écoulent dans une dépressions en forme de fer à cheval nommé l'*Enclos* : la partie de l'Enclos situé entre le cratère et la mer porte le nom de *Grand-Brûlé*.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Au point de vue orographique, l'île se compose donc de deux groupes de montagnes :

Le massif occiental, qui a pour point culminant le *piton des Neiges* (3,069[m]) et où on trouve le *Grand-Bénard* (2,892[m]), le *Cimandel* (2,226[m]) et les *Salazes* (2,145[m]).

Le massif oriental, qui a pour points culminants : le *Grand-Cratère* (2,625[m]) et le morne *Langevin* (2,391[m]).

Ces deux massifs sont réunis entre eux par un vaste plateau nommé *plaine der Cafres* (1,600[m]).

*Rivières et étangs.* — Dans les trois cirques d'affaissement dont il vient d'être question les eaux se sont naturellement accumulées et en se frayant un passage vers la mer ont déterminé trois grandes vallées dans lesquelles coulent :

La rivière du *Mat*, qui prend sa source dans le cirque de Salazie :

La rivière des *Galets*, qui prend sa source dans le cirque de Majate ;

La rivière de *Saint-Étienne*, qui prend sa source dans le cirque de Cilaos.

Un grand nombre d'autres petits cirques ou bien de failles ont donné naissance à la rivière des *Marsouins*, qui déverse à la mer les eaux de la plaine des Salazes, puis aux rivières des *Roches*, de *Sainte-Suzanne*, des *Pluies*, de *Saint-Denis*, à la ravine de la *Grande-Chaloupe*, à la *Grande-Ravine*, au *Bernica*, à la ravine des *Avirons*, à la rivière du *Gol* et à la rivière d'*Abord*.

Dans le massif oriental, prennent leur source les rivières du *Rempart*, de *Langevin* et de *Manapany*.

Les principaux étangs sont ceux du Champ-Borne, de Saint-Paul, du Gol, et l'Etang Salé ; à citer également les mares : à *Poules d'Eau*, à *Citron* et à *Goyave*, dans le cirque de Salazie, la mare de l'*îlet des Etangs* à Cilaos et le *Grand-Etang* à Saint-Benoît.

*Sources minérales.* — 1° Source de Salazie : altitude, 872[m] ; température, 33°4 : au lieu de 32° partout indiqués. Débit, 400 litres à l'heure. Eaux bicarbonatées sodiques, carboniques et ferrugineuses,

2° Source de Cilaos : altitude, 1,114[m] ; température, 38°. Débit, 10.000 litres par heure. Même composition chimique que la précédente.

3° Source de Mafate : altitude, 682[m] ; température, 31°. Débit 9,000 litres par heure. Eaux sulfureuses et alcalines.

4° Sources ferrugineuses minéralisées par le bicabornate de fer à Saint-Gilles, à Saint-François, etc.

5° Sources magnésiennes à Mafate et à Cilaos.

6° Sources incrustantes et sources pétrifiantes à Salaxie et à Cilaos.

*Barrages.* — La question de la distribution des eaux se déversant à la mer sans être utilisées, est à l'étude depuis plusieurs années, mais n'a pas encore reçu de solution pratique. Cependant la population des hauts de Saint-Paul doit à l'initiative du docteur Milhet-Fontarabie, alors maire de Saint- Paul, de pouvoir se procurer actuellement la quantité d'eau qui lui est nécessaire. Cet exemple a encouragé la construction de quelques barrages d'intérêt privé particulièrement dans la commune de Saint-Paul.

*Configuration extérieure de l'île.* — Sur un développement de 207 kilomètres de côtes (laves, falaises, alluvions de galets ou barres madréporiques) on ne trouve pas une échancrure permettant à un navire de mouiller à l'abri pendant une tempête ; l'humanité aussi bien que les intérêts du commerce de la colonie imposaient donc la création à la Réunion d'un port d'abri permettant la suppression des surprimes d'hivernages. On verra à l'article Ports que ces désiderata ont reçu une ample et légitime satisfaction.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

*Configuration intérieure.* — Une bande de littoral de 10 kilomètres de largeur maxima des pentes raides et mamelonnées se terminant par des plateaux, de nombreuses rivières, ruisseaux ou torrents presque toujours encaissés dans des vallées aboutissant aux cirques d'affaissement, telle est en deux lignes la configuration intérieure de l'île dont le littoral est presque seul habité.

Cependant le peuplement de l'intérieur de l'île a commencé et, à peine colonisés, les cirques de Salazie et de Cilaos, ont offert des conditions de salubrité telles que ces cirques sont trop étroits pour nourrir une population qui y augmente tous les jours.

*Météorologie. — Climatologie.* — L'année se divise en deux saisons: l'hivernage (du 1er décembre au 30 avril) caractérisé par de fortes chaleurs, des pluies abondantes, des vents variables, des raz de marée, des ouragans et une baisse barométrique (761,6 hauteur moyenne au chef-lieu, suivant M. Delteil, quatre années d'observations); l'hiver ou belle saison (du 1er mai au 30 novembre) caractérisé par une température fraîche, de la sécheresse, des vents du sud-est et une pression barométrique assez élevée (765,6 hauteur moyenne au chef-lieu).

| | | | |
|---|---|---|---|
| Température minima à Saint-Denis en 1885..... | 14° | Température minima à Cilaos en 1885..... | 0° |
| Température maxima à Saint-Denis en 1885..... | 33,2 | Température maxima à Cilaos en 1885..... | 26° |
| Température minima à Salazie en 1885..... | 5° | Température minima à la plaine des Cafres en 1885. | — 4° |
| Température maxima à Salazie en 1885..... | 29° | Température maxima à la plaine des Cafres en 1885. | 21° |

Parmi les villes du littoral, Saint-Paul est la plus chaude et Saint-Pierre celle où l'on jouit de la plus grande fraîcheur.

*Pluies.* — Sous l'influence des déboisements, les pluies tendent à devenir de plus en plus tares et les hauteurs de l'île non déboisées sont seules largement arrosées.

A Saint-Denis, où pendant la période comprise entre 1833 et 1841, il pleuvait annuellement plus d'un jour sur trois il pleut à peine actuellement un jour sur quatre.

A Saint-Paul la pluie devient de plus en plus un phénomène rare.

A Cilaos il pleut un jour sur cinq.

Par contre à Salazie il pleut encore un jour sur trois.

La partie sous le vent est particulièrement la zone de Saint-Philippe à Saint-Benoît est la plus arrosée, les pluies y sont encore très fréquentes pendant l'hivernage.

*Neige, grêle, glace.* — La neige se montre à peu près tous les ans pendant quelques jours sur le piton des Neiges, la glace se forme sur ce piton et sur le Grand-Bénard.

La grêle est très rare dans le bas de l'île; M. Elie-Pajot a cependant constaté la chute de grêlons à Saint-Denis, le 25 mai 1851.

*Vents.* — Les vents généraux soufflent du sud-est; en général ces brises diurnes cessent après le coucher du soleil; quelques heures de calme précèdent le plus souvent le vent de terre qui souffle pendant la nuit, fait disparaître les nuages, et donne à l'atmosphère une limpidité remarquable et aux clairs de lune un éclat que je n'avais rencontré qu'à Tahiti.

*Cyclones.* — La Réunion se trouve placée sur la route des Cyclones de l'Océan Indien; plusieurs années s'écoulent quelquefois sans que les cyclones atteignent Maurice et la Réunion, mais souvent aussi on éprouve pendant la même année les effets désastreux de deux ou trois de ces ouragans.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Quand le centre du cyclone passe sur l'ile, on ne voit partout que maisons renversées, arbres déracinés, et plantations détruites. C'est en janvier, février et mai qu'ils reviennent le plus souvent.

Du mois de mai au mois de décembre, on peut jouir à cet égard d'une quiétude presque absolue.

Les lois qui président aux mouvements des cyclones, ont été formulées avec tant de précision, que les sinistres en pleine mer ne sont plus à redouter; depuis plus de vingt ans les paquebots des Messageries maritimes n'ont pas éprouvé une avarie sérieuse.

La route que suivent ces ouragans leur fait atteindre Maurice avant de passer sur la Réunion.

Un ancien officier de marine qui a fait de la Réunion son pays d'adoption, établit dans un ouvrage fort remarquable, que si ces ouragans sont désastreux quand ils atteignent l'ile, ils sont par contre une source de bienfaits quand ils s'approchent de la Réunion sans l'atteindre. Suivant M. Bridet, ce serait à leur passage à proximité de l'ile que seraient dues les grandes pluies d'hivernage sans lesquelles la canne ne pourrait résister aux longues sècheresses amenées par les déboisements.

*Forêts. Déboisements.* — Les premiers navigateurs nous tracent une description enthousiaste de ce charmant pays alors inhabité.

Du sommet des montagnes jusqu'à la mer, s'étendait la forêt vierge dont quelques oiseaux troublaient seuls le silence majestueux.

Puis vint l'homme, qui dans son égoïsme barbare, saccagea et déboisa sans se préoccuper de l'avenir.

En 1803, Bory de Saint-Vincent lance le premier cri d'alarme : « L'infécondité de Bourbon, grâce « au déboisement et à la rareté des pluies qui en est la conséquence, sera un jour comme l'aridité « de l'Egypte et de la Perse et de tant d'autres déserts, la preuve indiscutable de l'ancienne possession « de l'homme. »

En 1820, Joseph Hubert élevait également contre les déboisements sa voix autorisée.

Mais ce fut surtout en 1830, qu'après un cyclone qui avait dévasté les plantations de girofliers, de caféiers, etc., tout le monde se mit à détruire les forêts afin de cultiver la canne à sucre.

Sourds aux prédictions prophétiques de Bory de Saint-Vincent et des hommes compétents, les habitants de la Réunion, après avoir subi les funestes effets du déboisement, finirent par voir d'où partait le mal, et s'attachent depuis à l'atténuer. Le conseil général a répondu aux vœux de la population en instituant un service des eaux et forêts pour la répression du déboisement et en affectant des crédits au reboisement de la colonie.

Malheureusement ces généreux efforts ont été rendus stériles par le défaut de compétence des personnes qui furent chargées au début d'élaborer des projets et par le défaut de connaissances techniques des premiers agents qui furent chargés de les appliquer.

Les fautes commises furent les suivantes :

Les hommes pleins de bonne volonté qui établirent la limite d'inclinaison des pentes, à partir de laquelle il devait y avoir interdiction de défrichement fixèrent cette limite à 45° alors qu'il n'eut pas fallu dépasser 30° dans les hauteurs.

Sur le littoral on pouvait laisser tout défricher, personne ne s'amusant d'ailleurs, et pour bien des raisons, à cultiver des pentes de 45° !

En second lieu, le reboisement devait être commencé par les hauteurs et non par le littoral.

Enfin on n'opère de reboisement pratique et sérieux, dans un pays, qu'avec des plantes s'y reproduisant spontanément.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Malgré ces erreurs, on est saisi d'admiration devant l'œuvre colossale qu'a réalisée un des fonctionnaires les plus intelligents qu'ait eus la Réunion, j'ai nommé le regretté directeur des domaines, M. Echarnier. Sur une étendue considérable, de la pointe des Galets à Saint-Louis, de véritables forêts de filaos sont là pour attester les efforts persévérants de cet homme, qui, s'il avait été naturaliste, eût laissé à sa patrie d'adoption un souvenir impérissable de son activité.

Au-dessus de la zone des cultures qui s'étend jusqu'à 400 mètres d'altitude environ dans la partie du vent et atteint jusqu'à 800 mètres dans la partie sous le vent, on trouve la zone des forêts, qui dans beaucoup d'endroits, n'est plus, hélas! que la zone des taillis et des lantana.

A 1,500 mètres cesse la forêt, on arrive à la zone des calumets ; au-dessus on trouve la zone des tamarins des hauts qui sont les derniers grands arbres que l'on rencontre. Sur les hauts sommets, je n'ai jamais trouvé qu'une végétation rabougrie où dominent les branles et les ambavilles.

Dans les forêts se rencontrent nombre d'essences utiles pour la charpente et la menuiserie, telles que le grand natte, le petit natte, rares aujourd'hui.

Pour les constructions navales, on peut utiliser le tan rouge, le takamahaca et le tamarin des hauts.

Les fougères arborescentes encore très communes sont utilisées ponr la confection de vases à fleurs.

*Cultures.* — En raison de la longue échelle d'altitudes dont on dispose à la Réunion, sauf quelques produits de la zone équatoriale, on peut tout y cultiver. C'est la colonie où les introductions ont été le plus nombreuses. Les anciennes cultures, girofliers, muscadiers, ont disparu pour faire place à la culture de la canne à sucre, du café, de la vanille et de la vigne. La culture de la canne, autrefois si rémunératrice, ne donne plus aujourd'hui à la Réunion que des bénéfices bien minime pour les causes suivantes :

1° Avilissement du prix du sucre par la concurrence des sucres de betteraves ;

2° Diminution du rendement produite par le borer et par l'épuisement du sol ;

3° Cherté de la main-d'œuvre ;

4° Imperfection des procédés de culture.

M. Pélagaud affirme cependant qu'en faisant disparaître, par l'emploi de la charrue, cette dernière cause d'infériorité, la culture de la canne est et sera encore largement rémunératrice. Les résultats obtenus sur la propriété du Cratère, dont il est un des propriétaires, paraissent confirmer cette opinion. Préconisé aussi avec constance depuis longtemps et à chacune des séances d'ouverture du Conseil général par la première autorité de l'île, l'emploi des instruments aratoires attelés tend depuis peu à se substituer à l'ancienne culture dite en pot de fleurs. Rendons justice à qui de droit, en ajoutant que M. Léonce Potier a été le véritable promoteur et le vulgarisateur infatigable de ces procédés de culture.

En 1884, il a été exporté 30,537,932 kilogrammes de sucre d'une valeur de 12,959,892 francs.

*Café.* — Le café Bourbon et particulièrement le café de Saint-Leu sont partout célèbres.

Une nouvelle maladie, qui, comme le phylloxéra, fera le tour du monde, ruine malheureusement les caféeries dans la plupart des pays où elle apparaît.

Signalé à Ceylan où il fit rapidement baisser la production d'un tiers, l'*Hemileia vastatrix* apparaît successivement sur le continent indien à Java, aux Fidji, à Maurice, et en 1883 M. Potier, l'actif et zélé directeur du jardin botanique de la Réunion, me fait parvenir des feuilles envahies par le champignon destructeur.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Jusqu'ici cependant les ravages produits à la Réunion par cette maladie n'ont pas offert le caractère de gravité auquel on pouvait s'attendre.

*Vanille.* — De nouvelles plantations de vanille créées en raison de la baisse des sucres ont fait remonter la production en 1884 à 44,510 kilogrammes valant 1,155,676 francs.

*Vignes.* — La Réunion est redevable de l'introduction de cette culture à un de ces hommes aimant sincèrement leur pays et ne reculant devant aucun sacrifice pour le doter d'une industrie ou d'une culture pouvant contribuer à sa prospérité.

Alliant l'amour du progrès à celui de son pays, financier remarquable et nature d'élite, les services que le directeur du Crédit agricole et commercial de la Réunion a rendus à la Colonie ne se comptent plus.

Les introductions de vignes à la Grande-Chaloupe, pour lesquelles M. Pélagaud, son collaborateur dans cette entreprise, lui a apporte l'aide des indigènes en viticulture, sont encore trop récentes pour qu'on puisse savoir quelle sera la qualité des vins obtenus.

*Manioc.* — Des machines perfectionnées demandées en Europe permettent actuellement à la Réunion d'exporter un tapioca supérieur comme qualité et beauté à tous les tapiocas du commerce.

*Parasitisme.* — Depuis le pou à poche blanche, jusqu'au papillon des aurantiacées, introduction malheureuse qui détruisit complètement en trois ans les orangers et les citronniers, tous les parasites du règne végétal semblent s'être abattus spécialement sur la Réunion ou, pour être plus exact, y font des ravages ailleurs inconnus.

Pourquoi ce triste privilège est-il réservé à ce beau pays ? La raison en est simple à mon avis :

Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, la faune de la Réunion, île de soulèvement relativement récent, est absolument rudimentaire ; tous les parasites que les nécessités du commerce et les fantaisies inconscientes des particuliers y ont introduits, ont trouvé dans ce pays et en abondance les végétaux sur lesquels ils vivent, mais par contre ils n'ont pas rencontré dans la faune si pauvre de l'île les animaux qui, se nourrissant de ces parasites mêmes s'opposent ailleurs à leur trop grand développement. Tout s'harmonise dans la nature ; si pendant un moment les parasites deviennent très nombreux dans une région, les animaux qui en font leur proie ayant une nourriture assurée ont également une reproduction plus considérable et l'équilibre se rétablit. A la Réunion, la contre-partie n'existant pas, le monde parasitaire a pullulé dans des proportions fâcheuses pour l'agriculture.

*Immigration.* — La suspension de l'immigration indienne et africaine a porté un coup fatal et voulu à la prospérité de la Réunion. Actuellement il n'y a pas dans cette colonie plus de 50,000 immigrants contre près de 200,000 à Maurice. Quant aux immigrants chinois, sobres et doués au plus haut degré d'aptitudes commerciales, ils ont déjà monopolisé à la Réunion le commerce de l'épicerie.

Dans cette colonie comme ailleurs, ils devraient être frappés d'une capitation de 1,000 francs non exigibles de ceux qui s'adonneraient à l'agriculture et à l'industrie.

Il n'y aurait là qu'une légitime réciprocité, puisque la présence des Européens en Chine est soumise également à des restrictions.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

*Salubrité.* — Ils ne sont plus ces temps fortunés où le voyageur Dubuat disait de la Réunion : « L'air de cette îles est des meilleurs qu'il y ait sous le ciel. »

Et ce n'est pas là une assertion exagérée, la Compagnie des Indes qui exploitait Madagascar, y envoyait ses malades et quelques mois de séjour à Bourbon suffisaient pour les guérir. Je n'entrerai pas dans le débat relatif aux causes qui ont modifié ce paradis terrestre. Deux opinions sont en présence.

Suivant les uns, le paludisme qui sévit si cruellement depuis 1869 a été importé dans la colonie soit par des immigrants, soit par les engrais dont il s'est fait pendant quelques années une grosse importation.

Cette opinion a d'autant plus de défenseurs parmi les habitants de la Réunion que, pour certaines épidémies comme la fièvre à rechute et on peut le dire, pour toutes les grandes épidémies qui ont sévi à la Réunion, l'importation n'est contestée par personne.

Les partisans de la transformation lente mais continue de la constitution médicale des deux îles sœurs font à cette théories les objections suivantes :

Sonnerat, en parlant, de l'île de Franceécrivait déjà en 1782 : « Cette île était autrefois très saine; mais depuis qu'on y a remué les terres, on y est sujet à la fièvre. » De 1850 à 1852 Leroy de Méricourt constatait à Saint-Paul de nombreux cas de fièvre et des accès pernicieux. En 1865, Collas signalait la fréquence à l'hôpital de Saint-Denis des entrées pour fièvres intermittentes. Enfin le relevé de la quantité de quinine consommée dans les hôpitaux de Maurice accuse depuis cinquante ans une augmentation progressive.

On a discuté et on discute encore avec passion à la Réunion et à Maurice ces deux opinions.

Sans vouloir entrer dans le débat, n'est-il pas possible d'admettre qu'il y a du vrai dans les deux manières d'envisager la question? Les transformations accomplies dans la constitution médicale et notamment l'apparition du paludisme sur le littoral ne seraient-elles pas dues à l'accroissement continu dans la région du litttoral des terres alluvionnaires, dont les pluies, torrentielles depuis les déboisements agrandissent chaque jour le dépôt? Les sécheresses, autres conséquences du déboisement ne donneraient-elles pas à l'eau stagnante, au marécage ses meilleures conditions de nocuité, c'est-à-dire la variation du niveau.

D'autre part n'est-il pas possible d'admettre, par analogie avec ce qui se passe en pays chinois, que l'agglomération actuelle de la population dans un pays longtemps à peine habité, ait pu souiller profondément un terrain que, selon l'expression du docteur Colholendy, « l'immigration indienne est en train de façonner à l'image de la mère patrie. »

Quant à la pathologie générale de l'île elle est, en dehors du paludisme, dominée de toute sa hauteur par deux maladies : les maladies du système lympathique et l'hématurie sous ses diverses formes.

La mortalité générale qui atteignit jusqu'à 23 $^0/_0$ en 1868, tomba à 9 $^0/_0$ en 1872 et ne dépasse guère actuellement 3,20 $^0/_0$.

L'excédent des décès sur les naissances s'est chiffré en 1882, année moyenne, par 694.

*Sanitaria.* — Les manifestations du paludisme ont forcé à chercher dans ces dernières années des localités où un climat frais et réparateur permît de se préserver ou de se guérir des atteintes de la fièvre.

Ces localités, on les trouve partout dans la Colonie, à partir de 800 mètres d'altitude, aux endroits désignés sur les cartes sous les noms de Brûlé de Saint-Denis, Brûlé de Saint-Paul, Hauts de Saint-Gilles, etc.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La marine a deux convalescences : l'une à Saint-François à 648 mètres d'altitude, l'autre à Hell-Bourg à 919 mètres.

Ces deux stations fort agréables pendant une grande partie de l'année, ne constituent pas des sanitaria pendant la saison chaude, puisque sans parler de la réverbération due aux petites dimensions de la partie du cirque où est bâti l'hôpital thermal d'Hell-Bourg, on voit dans cette saison le thermomètre s'élever à 29° et 29°, 5!

Les deux endroits où l'on pourrait rationnellement établir un sanitarium sont Cilaos ou la plaine des Cafres.

L'obstacle a toujours été le mauvais état de la route de Cilaos.

En en construisant une nouvelle, l'administration rentrerait rapidement dans ses dépenses, car un séjour à Cilaos produit sur la santé des malades le même effet qu'un voyage en France.

A la Réunion, les troupes sont cantonnées dans les bas, et non dans la partie salubre de l'île.

Une magnifique caserne, où rien n'a été épargné pour leur bien-être, abrite les troupes de la garnison; malheureusement l'aile droite de cette caserne a dû être évacuée pour des raisons d'insalubrité.

La disposition en amphithéâtre de l'île fait que dans ce bienheureux pays, chacun peut choisir le climat qui lui plaît, depuis la température glaciale en hiver des hauts plateaux jusqu'à la température torride de Saint-Paul.

*Population.* — Elle s'élevait au dernier recensement quinquennal (1881) à près de 170,000 habitants ainsi répartis :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Français | 119,942 | Cafres | 9,413 |
| Indiens | 30,734 | Chinois | 518 |
| Malgaches | 6,370 | Troupes, marine | 2,716 |

Saint-Denis, le chef-lieu, a 30,835 habitants; viennent ensuite les communes de Saint-Paul, avec 28,684, et de Saint-Pierre avec 24,555 habitants.

*Ethnographie anthropologique et sociale.* — Inhabitée lorsqu'elle fut découverte, les premiers colons furent des ouvriers français de la Compagnie des Indes, qui vinrent de Madagascar avec des femmes malgaches et s'établirent à Saint-Paul; actuellement, on trouve à la Réunion les éléments ethniques suivants :

Indiens, Arabes, Européens, créoles blancs et leurs métis;

Malgaches, noirs de la côte d'Afrique (Cafres, Yambanes);

Chinois et quelques Annamites.

Je ne dirai rien de ces diverses races, puisqu'elles seront décrites dans cette publication aux notices sur Madagascar, l'Inde, etc. Je n'ai donc qu'à m'occuper de la population créole, blanche et de couleur.

Je ne puis cependant négliger de dire que les Cafres et même les Malgaches, qui ont contribué à la colonisation de l'île, provenaient de peuplades de mœurs douces, assimilables à la civilisation, et qu'il n'y a jamais eu dans ce beau pays de la Réunion entre les noirs et les blancs cet antagonisme, cette haine violente que l'on a pu observer ailleurs.

Quant à la population de descendance européenne, mais née dans la colonie, elle est douée au plus haut point des brillantes qualités qui sont l'apanage de toutes les créoles.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les hommes sont d'une douceur de mœurs et d'une affabilité incomparables. Leur hospitalité et leur aménité pour les étrangers est proverbiale.

A côté de ces qualités, on leur reproche généralement à tort ou à raison, une grande mobilité d'impressions, les portant un peu à brûler aujourd'hui ce qu'ils adoraient la veille.

Ce que je leur reprocherai plus volontiers, c'est leur penchant un peu trop exclusif pour les études littéraires.

Aussi, ce pays industriel et agricole, où on aurait besoin, avant tout, de mécaniciens et d'agronomes, produit-il presque exclusivement et en nombre considérable des avocats, des publicistes et des professeurs de littérature.

Cependant, depuis deux ans, il s'est produit une réaction et le Conseil général a voté plusieurs bourses pour les écoles d'agriculture.

Espérons que ce mouvement se continuera, et que la Colonie ne favorisera plus de ses deniers que l'étude des arts mécaniques et des sciences agricoles.

Quant aux femmes créoles, ce sont à la Réunion des épouses fidèles et d'excellentes mères de famille. Je ne connais pas d'autres colonies — et je les ai toutes habitées — où le niveau moral de la femme soit plus élevé que dans ce pays.

Par contre, les créoles de la Réunion n'offrent pas, en général, la pureté du type romain qu'on rencontre souvent aux Antilles ; elles se contentent de compter parmi les femmes les plus gracieuses et les plus charmantes de l'univers, et cela leur suffit.

*Travaux publics.* — 514 kilomètres de routes coloniales, 115 ponts et un chemin de fer de 125 kilomètres 222 mètres de Saint-Benoît à Saint-Pierre, assurent largement les communications d'*intérêt général* plus faciles que dans aucune autre colonie française.

Le chemin de fer, concédé en même temps que le port à MM. Lavalley et Pallu de la Barrière, a été exécuté en trois ans, sous la direction de M. l'ingénieur Blondel, et a coûté environ 20 millions.

Parmi les ouvrages remarquables, on peut citer le pont métallique de la rivière du Mat, fourni par le Creuzot (100 mètres de portée), ceux de la rivière des Galets et de la rivière Saint-Etienne, et le tunnel de la Montagne (11 kilomètres 600 mètres).

Une partie des premiers travaux de ce chemin de fer, qui exigea de nombreuses réfections, portait l'empreinte du scepticisme que rencontrait partout l'importance de son trafic futur.

Dans les calculs que chacun avait faits sur son rendement probable, on s'était servi d'un chiffre donnant la densité de la population, proportionnellement à la superficie totale de l'île ; la population se trouvant, en réalité, presque exclusivement agglomérée sur le littoral, le chemin de fer bénéficiera, par ce fait, d'un mouvement qu'on ne soupçonnait même pas.

Le port de la pointe des Galets a été construit grâce à la garantie de l'État et à une subvention de 160,000 francs payables pendant trente ans par la Colonie.

Il a exigé comme exécution une grande hardiesse de conception et des innovations originales qui font le plus grand honneur à ses habiles ingénieurs MM. Fleury et Joubert.

On trouvera dans la *Nature* (18 octobre 1884, 10 janvier 1885), et surtout dans les *Mémoires de la Société des ingénieurs civils* (7 décembre 1884), le détail des travaux effectués et des appareils employés. On y trouvera aussi le rapport de MM. Fleury et Joubert, qui a valu à leurs auteurs une médaille d'or, témoignage d'encouragement de leurs collègues que l'État ne peut manquer de ratifier de son côté à l'ouverture prochaine du port.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ce port serait aujourd'hui livré sans les retards apportés à la concession de la nouvelle garantie, grâce à laquelle on a pu augmenter l'étendue des bassins, ce qui permettra à un marin consommé, M. le lieutenant de vaisseau Barse, l'habile directeur du port, d'y faire entrer des paquebots atteignant même 160 mètres de longueur. De la ligne des musoirs des jetées au fond des deux rues du port, la surface des eaux sera de 18 hectares, la profondeur des bassins sera partout de 8 mètres. Trois docks à étage chacun de 51 mètres de longueur et de 26 mètres de largeur recevront des marchandises que des voies ferrées déposeront ou prendront aux portes mêmes de ces vastes entrepôts.

Une fois terminé, le port aura coûté environ quarante-cinq millions. Au moment où je l'ai visité pour la dernière fois, il y a de cela deux mois, les travaux fort avancés permettaient d'espérer que l'année 1886 ne s'écoulerait pas sans que l'inauguration fût effectuée.

L'avant-port était parfaitement calme et l'entrée paraissait d'une grande facilité.

L'autre port de la colonie, celui de Saint-Pierre, construit dans des proportions et avec des ressources plus modestes, ne devra son complet achèvement qu'à la persévérance et à l'énergie de l'ingénieur du port, M. Jacob de Cordemoy, et du maire de la ville de Saint-Pierre, M Babet.

Un deuxième emprunt de trois millions contracté en 1885 permettra de donner à ce port la profondeur minima de 8 mètres que possédera celui de la pointe des Galets.

Une cale de halage recevra des navires de 100 mètres de long. Les compagnies françaises d'assurances ont déjà supprimé les surprimes d'hivernage pour les navires opérant dans le bassin qui peut recevoir actuellement des navires calant moins de six mètres.

Régime commercial et régime douanier. — En vertu du sénatus-consulte du 4 juillet 1866, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion ont le droit de voter des tarifs de douane ; mais leur délibération doit être approuvée par un décret du gouvernement, le Conseil d'État entendu.

Une fois en possession de cette liberté coloniale, les trois grandes colonies ont commencé par supprimer les douanes et les ont remplacées par des droits d'octroi de mer librement établis par elles et frappant également les produits français et étrangers, traitement analogue d'ailleurs à celui réservé en France à la plupart des produits coloniaux.

Les produits français ont ainsi perdu la faveur dont ils jouissaient sur le marché de leurs colonies à l'époque du pacte colonial, et l'importation de ces produits tomba à la Réunion de 25,808,000 francs en 1860 à 8,000,000 en 1881, soit pour cette colonie une perte de plus de 17 millions pour le trafic français.

Sous l'influence des conditions désastreuses où se trouvait l'industrie métropolitaine par le fait du commencement de la crise industrielle, et grâce à des documents répandus à profusion par une personne connaissant toutes nos colonies, une campagne fut commencée en France et aboutit à un projet de loi, présenté par M. Peulevey à la Chambre, pour demander des tarifs protecteurs pour les produits français dans les colonies françaises.

La prise en considération détermina M. Félix Faure, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, à adresser aux présidents des conseils généraux de la Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe la circulaire que chacun connaît.

Les conseils généraux de ces trois colonies s'exécutèrent de bonne grâce, et trois décrets y établirent des droits de douane.

De nos trois grandes colonies, la Réunion fut celle dont le Conseil général favorisa le plus le commerce de la Mère patrie, et le décret du 19 janvier 1885 reproduit à peu près le tarif général métropolitain.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

J'y ai cependant constaté une lacune regrettable en ce qui concerne les vins, les fers, les aciers, les machines et les produits chimiques, qui ne sont pas protégés.

Lorsque, par suite de l'adoption complète de la loi Peulevey, les droits de notre tarif général auront été étendus aux marchandises étrangères importées dans toutes nos colonies, ces colonies demanderont pour l'entrée de leurs produits chez nous une réciprocité, qu'il ne faudra pas hésiter à leur accorder. Ce sera le régime du libre échange entre la métropole et ses colonies et réciproquement, ce sera en même temps le régime de la protection pour les produits de la métropole et pour ceux de ses colonies.

MOUVEMENT COMMERCIAL EN 1884

| | |
|---|---|
| Exportation de la Réunion | 17,613,000 fr. |
| Importations françaises et étrangères à la Réunion | 26,033,700 |
| Mouvement général du commerce | 43,637,000 |

Dans le chiffre de l'importation, les marchandises provenant de France figurent pour 4,585,150 francs, et les *marchandises provenant de l'étranger* pour 31,438,550 francs.

EXPORTATION DES PRODUITS DE LA COLONIE EN 1884

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Sucres | 30,577,932 kilog. | 12,959,892 fr. | Pommes de terre | 840,900 — | 126,135 fr. |
| Cafés | 601,192 — | 829,918 | Légumes secs | 47,650 — | 23,825 |
| Vanille | 44,510 — | 1,155,676 | Fécules | 33,815 — | 38,815 |
| Fibres d'aloès | 95,260 — | 47,630 | Rhum | 507,414 litres. | 507,414 |
| Tabac | 19,185 — | 61,110 | Sacs de cacao | 99,110 sacs. | 27,363 |
| Oignons et aulx | 28,068 — | 14,034 | Divers autres menus produits | | 82,118 |

*Mouvements de la navigation.* — Il est entré à la Réunion, en 1885, 207 navires, abstraction faite des paquebots des Messageries maritimes.

Ce qui représente, en comptant cette fois les paquebots, un mouvement de 165,714 tonneaux.

Sur ces 207 navires, 142 étaient français et 38 provenaient de pays français.

Le prix du fret était en 1883 de 56 fr. 95 pour les ports de l'Océan et de 58 francs pour les ports de la Méditerranée.

*Voies de communication.* — La ligne des Messageries maritimes relie la Réunion à la France et à la Nouvelle-Calédonie *via* Adélaïde. Les départs ont lieu tous les vingt-huit jours. La Réunion est en outre en communication toutes les quatre semaines par les paquebots de la même compagnie avec les ports suivants : Tamatave, Sainte-Marie, Vohémar, Diégo-Suarez, Nosi-Bé, Mayotte, Majunga, Mozambique.

*Communications télégraphiques.* — Accessibles à tous les progrès, les créoles de la Réunion ont déjà doté leur île de communications optiques avec Maurice. M. Adam a été le grand instigateur de ce progrès, il a trouvé à la Réunion l'appui de tous et le concours d'un des plus sympathiques habitants de Saint-Denis, M. E. Dubuisson. Il est à craindre malheureusement qu'en cas de cyclone la télégraphie optique ne rende pas, par le fait des brumes ou des orages précurseurs, tous les services qu'on en attend.

L'établissement d'un câble entre Zanzibar, Maurice et la Réunion est à l'étude, et le Conseil général a voté une subvention de 75,000 francs au profit de l'*Eastern extension Telegraph Company*.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

*Régime monétaire.* — Pour ne pas sortir du cadre de cette étude, je dirai simplement que la *démonétisation* de toutes les pièces étrangères effectuée par le décret du 2 avril 1879 a eu pour effet de faire tomber le change à 3 1/2 % pendant plusieurs années, mais le change s'étant brusquement relevé en 1884 à 17 %, la monnaie française a presque complètement disparu du pays.

Le décret du 2 avril 1879, conçu en prévision de cette exportation du numéraire, avait autorisé l'émission et le cours forcé de *Bons de caisse du trésor*, pouvant tenir lieu pour la Banque privilégiée de la Réunion de son encaisse métallique obligatoire.

Deux établissements de crédit sont à signaler à la Réunion.

*La Banque de la Réunion*, au capital de 4 millions avec privilège exclusif d'émission de billets payables à vue au porteur de 500, 100, 25 et 5 francs, billets reçus comme monnaie légale dans toute l'étendue de la colonie. Répartition aux actionnaires en 1883-84 16 %.

*Le crédit agricole et commercial* au capital de 3 millions divisé en 6,000 actions de 500 francs, sur lesquelles on n'a eu besoin d'appeler que 125 francs. Répartition aux actionnaires en 1883-84 : 18 %

Le crédit agricole, dans le but louable de faciliter l'utilisation des plus faibles économies, a fondé, sous le titre de *Caisse de prévoyance*, une caisse d'épargne qui a autant le caractère d'une œuvre philanthrophique que celle d'une opération financière

A la Réunion la moyenne du taux de l'intérêt au civil est de 7 % ; au commercial de 11 à 12 %.

*Finances.* — Les recettes et les dépenses sont réparties en deux budgets : budget de l'État, budget de la Colonie. Les dépenses de souveraineté, d'administration générale et de protection sont à la charge de la métropole ; elles atteignent 2,615,902 francs (service colonial), somme à laquelle il convient d'ajouter les dépenses imputables au service marine. Le budget de la Colonie ou *Budget local*, dont les recettes se sont élevées en 1885 à 4,806,843 francs, est délibéré chaque année par le Conseil général puis arrêté et rendu exécutoire par le gouverneur.

La métropole a par les actes organiques en vigueur rendu obligatoires certaines dépenses du budget local : les autres sont modifiées chaque année par le Conseil général.

Ajoutons que ces emprunts à contracter par la Colonie et les garanties à consentir dans son intérêt sont délibérés par le Conseil général et approuvés par des décrets rendus en Conseil d'État.

ADMINISTRATION. — Le commandant général et la haute administration sont confiés à un gouverneur sous l'autorité directe du ministre de la Marine et des Colonies.

*Le Directeur de l'intérieur*, chef d'administration remplace le gouverneur en cas d'absence ou d'empêchement. Un inspecteur des services administratifs et financiers, correspondant directement avec le ministre, veille à l'exécution des lois et règlements.

*Un conseil privé*, composé du gouverneur, du directeur de l'intérieur, du procureur général et de deux conseillers privés, remplacés au besoin par des suppléants, donne au gouverneur des avis ou participe à ses actes.

Ce conseil, avec l'adjonction des deux magistrats désignés par le gouverneur, connaît du *contentieux administratif*, dans les formes et sauf les recours établis par les lois et règlements.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Conseil général. — Un conseil général composé de trente-six membres élus par le suffrage universel, et nommés par cantons est investi à peu près des mêmes fonctions que ceux de France, mais a de plus, ainsi que nous l'avons vu, les attributions que comporte le régime douanier de la Colonie.

La Réunion comprend seize communes ayant chacune un maire, plusieurs adjoints et un conseil municipal.

Ces communes sont : Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Pélagie, Saint-Benoît, Palmestes, Sainte-Rose, Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Pierre, Saint-Joseph, Saint-Philippe Entre-Deux et Bras-Panon.

Représentation. — Un sénateur, le docteur Milhet-Fontarabie, et deux députés représentent en France les intérêts de la Colonie.

A la recherche de toutes lois ou décrets dont la promulgation à la Réunion pourrait contribuer à sa grandeur ou à sa prospérité, la représentation de cette Colonie a acquis une réputation bien justifiée de dévouement aux intérêts de ses mandants. C'est à ce point qu'en parlant notamment de celui de ses députés qui représente depuis le plus longtemps la colonie, il est de locution courante en France de dire que les habitants de la Réunion seraient les gens les plus ingrats de l'univers s'ils marchandaient à leur compatriote les témoignages de leur reconnaissance.

*Justice.* — Une cour d'appel à Saint-Denis, deux tribunaux de première instance, et deux cours d'assises (à Saint-Denis et à Saint-Pierre), constituent, avec neuf justices de paix, les rouages de l'organisation judiciaire.

*Instruction publique.* — Aucune colonie n'est sous le rapport de l'instruction publique plus largement dotée que la Réunion.

L'administration universitaire comprend : un vice-recteur relevant directement de l'autorité du gouverneur ; un secrétaire de l'instruction publique, et un inspecteur primaire.

Un lycée, fréquenté par quatre cents élèves, distribue un enseignement conforme aux programmes de la métropole.

Des jurys d'examen sont autorisés à délivrer des certificats qui sont échangés en France contre des diplômes définitifs de bachelier.

Un autre jury est autorisé depuis un an à conférer définitivement l'entrée aux écoles d'agriculture.

Des collèges d'enseignement secondaire existent à Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-André.

Une école normale permettra de n'avoir sous peu que des instituteurs fixés au pays, et de réaliser par suite des économies sur le chapitre : Frais de passage.

La Réunion dépense annuellement un million pour l'instruction publique, 500 jeunes gens suivent les cours d'enseignement secondaire et 12,000 enfants fréquentent les écoles primaires.

En août 1884, 70 candidats se sont présentés aux épreuves du baccalauréat.

*Presse.* — Le *Journal officiel*, le *Bulletin officiel*, le *Moniteur de la Réunion*, le *Journal du commerce*, le *Salazien*, le *Sport colonial*, la *Malle*, et l'*Enfant terrible*, ont longtemps seuls représenté la presse.

Tous ces journaux se vendaient fort cher. Un publiciste distingué a inauguré il y a trois ans avec le concours de quelques habitants la presse quotidienne à bon marché par la fondation du journal le *Créole*.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le *Port de Saint-Pierre*, le *Petit Saint-Paulois* et la *Revue commerciale* complètent la nomenclature des journaux qui se publient à la Réunion.

*Aspect de l'Ile. — Excursions.* — Je ne connais guère de décor plus beau que celui qu'offrent les gorges de la rivière du Mat après qu'une longue pluie d'hivernage a fait tomber des remparts à pic entre lesquels ces gorges sont encaissés des milliers de cascades.

Semblables à autant de rubans d'argent glissant au milieu de la teinte vert-d'eau des aroïdés et des sycios qui tranchent nettement sur la végétation plus sombre des grands arbres, ces cascades qui ont quelquefois plus de 100 mètres de chute, impriment au paysage l'aspect des plus beaux sites de la Suisse. A Hell-Bourg un autre spectacle enchanteur attend le touriste.

Il est 5 heures du matin : la nuit est encore profonde et le soleil est encore bien au-dessous de l'horizon pour le plateau d'Hell-Bourg. Soudainement le sommet des Salazes s'illumine de magnifiques teintes de cuivre galvanique et apparaît en feu alors que la base même de la montagne et le cirque entier sont encore plongés dans l'obscurité la plus complète. Aucun tableau ne pourra rendre la majesté sublime de ce spectacle presque unique au monde.

De Hell-Bourg un sentier aussi pittoresque que difficile mène à Cilaos. En compagnie du fils du célèbre guide Mandoux, nous avons pu franchir en moins de sept heures, résultat qui n'avait jamais été atteint, la distance qui sépare ces deux points. En quittant Cilaos, on abandonne les sites alpestres pour se trouver au *Serré* dans le seul endroit de la Réunion, où le paysage soit réellement tropical.

Nous ne ferons qu'indiquer les promenades à faire, au Bernica, l'excursion de Saint-Benoît à Saint-Pierre par la plaine des Palmistes, et la plaine des Cafres, la visite au Grand-Etang, au Grand-Eboulis, etc.

L'Ile est assez pittoresque pour que toutes ces excursions soient agréables.

Mais ce qui laisse au touriste le plus délicieux souvenir, ce sont ces soirées passées sur les Barachois, soirées délicieuses, éclairées par la lune qu'aucun nuage ne vient masquer.

L'atmosphère, d'une limpidité et d'une transparence parfaites, permet de percevoir nettement les moindres détails des montagnes étagées en amphithéâtre, et par-dessous tout cela un je ne sais quoi indéfinissable dû aux émanations qui s'échappent des jasmins de nuit, des datura, des tubéreuses, des gardenia, des franciscea, aux gracieuses créoles qui passent et repassent se tenant par le bras, aux bouffées de la brise marine plus fraîche qui vient par moment faire sortir du délicieux demi-sommeil auquel portait la tiédeur embaumée de la nuit.

Telle est cette belle île de la Réunion. Malgré les changements survenus dans la salubrité de son littoral, elle laisse toujours, lorsqu'on l'a quittée, une impression ineffaçable due à la pureté de l'air de ses hauteurs, au charme de ses nuits enchanteresses, à la beauté de ses sites et beaucoup à l'affabilité de ses habitants.

**E. RAOUL.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

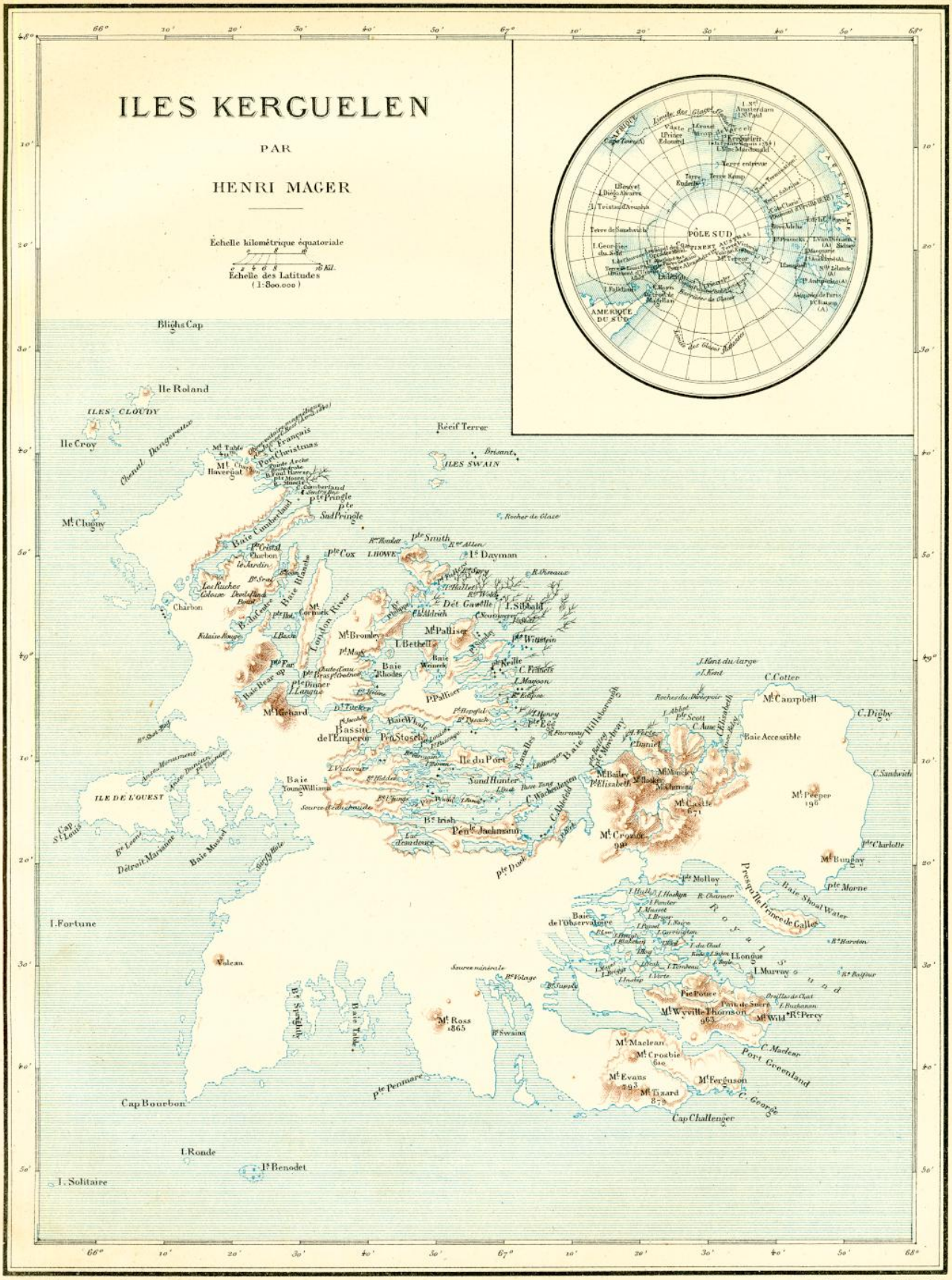


Gravé par A. Simon, 13, rue du Val-de-Grâce Paris.

CHARLES BAYLE, — 16, rue de l'Abbaye. Paris.

Paris. — Imp. Ch. Bayle et Cie

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# ILES KERGUELEN.*

Est-il possible de faire sur Kerguelen des essais d'habitations, de culture ou d'élevage de bétail ? Il serait inexact, en ce qui concerne les chances de colonisation future, de chercher dans notre pays des points de comparaison. L'hémisphère sud est beaucoup plus froid que le nôtre et, sans vouloir mettre en doute les observations d'Arago, de Scorisby et le travail récent de M. le lieutenant de vaisseau Legoarant de Tromelin tendant à prouver que le refroidissement de la terre continue sa marche dans l'hémisphère nord et que la progression en sens contraire persévère de l'autre côté de l'équateur, il est bien certain que le jour est encore très éloigné d'un équilibre entre les deux parties du globe. Bien que Kerguelen** soit située sous les parallèles de 49 et 50°, il n'y a pas à compter sur une culture analogue à celle que l'on rencontre en Picardie ou en Flandre, pays placés sous la même latitude dans l'hémisphère nord. C'est donc dans le sud qu'il faut chercher les points de comparaison, et le meilleur moyen de pressentir ce que pourrait devenir Kerguelen est d'étudier ce que sont devenues les îles Malouines par 52° de latitude sud, découvertes par nous en 1700, inhabitées jusqu'en 1763, époque à laquelle Bougainville jeta les bases d'un premier établissement dans la baie française, à Port-Louis. L'Angleterre en prit possession en 1833 et aujourd'hui les Malouines comptent 1,414 habitants. Les animaux domestiques, importés par les soins de Bougainville et des Argentins, se sont multipliés ; l'île nourrit 500,000 moutons, qui ont fourni, en 1881, 1,100 tonneaux de laine à l'exportation. La colonie paye toutes ses dépenses ; ses recettes étaient évaluées à 163,800 francs en 1883, et ses déboursés à 150,000 francs. La ville de Port-Stanley se compose de 120 maisons entourées chacune d'un petit jardin potager dans lequel on récolte tous les légumes d'Europe et quelques fruits, le strict nécessaire à la consommation des habitants. Une ligne de paquebots allemands la met en communication avec Punta-Arenas et Montevideo. Un phare assure les facilités d'atterrissage aux navires ; la place est suffisamment pourvue de charbon pour qu'un vapeur puisse toujours s'y ravitailler. Le capitaine de frégate Martial, commandant *la Romanche*, qui nous fournit ces renseignements, nous donne en même temps du pays l'aperçu suivant : « L'étranger, en débarquant sur ces îles, éprouve « d'abord un sentiment de surprise devant le paysage qui s'offre à ses yeux ; des chaînes de collines « rocheuses, dominées parfois par de hauts sommets, surmontent de vastes plaines ondulées couvertes « d'une herbe courte et drue ; dans les creux, de nombreux étangs et des tourbières noirâtres, quelques

* *Notices coloniales.*

** Découverte en 1772 par M. de Kerguelen, vice-amiral français, qui prit possession du groupe en 1773.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

« arbustes rabougris ; des touffes de bruyère parmi lesquelles paissent de grands troupeaux de moutons. « Pas un arbre ne vient rompre la monotonie de ce pays désolé. » Laissant de côté les moutons, qu'aucun navigateur n'a cherché jusqu'ici à acclimater, et l'étendue des plaines, qui ne sont pas aussi considérables, n'est-ce pas là la description de certains endroits de Kerguelen ? ne retrouve-t-on pas l'herbe courte et drue de Ross, les touffes de verdure et les lacs signalés par tous les explorateurs, les tourbières d'Anderson ?

Le chirurgien de Cook écrivait : « Cette verdure croît en larges touffes dans un espace qui « s'étend assez loin sur les flancs des collines ; elle forme une surface assez grande et on la rencontre « sur de la tourbe pourrie dans laquelle on enfonce à chaque pas d'un pied ou deux. On pourrait au « besoin sécher cette tourbe et la brûler. » N'y a-t-il pas encore une analogie frappante avec le terrain parcouru par le naufragé Hünn, dans son excursion en août 1827 ? Celui-ci ne semble-t-il pas avoir deviné ce qu'il était possible de faire et ce que d'autres allaient entreprendre quelques années plus tard aux îles Malouines ? Et pour rendre plus complète cette ressemblance entre les deux groupes d'îles, si nous jetons les yeux sur les ressources maritimes, nous voyons qu'autrefois la chasse des éléphants de mer, des phoques à crinière et des lions marins a été une des sources principales des revenus des Malouines et que la mer apporte en abondance à la côte ce petit poisson de goémon, le *kelp fish*, qui a été d'une si grande ressource aux naufragés de Kerguelen privés d'instruments de pêche. Phoques et éléphants de mer ont disparu par suite d'une destruction abusive, mais des essais de repeuplement se pratiquent et le gouvernement local interdit actuellement, du 1er octobre au 1er avril, la chasse de touses animaux appartenant à l'espèce des veaux marins.

La colonie des îles Malouines ne compte certainement pas parmi les possessions de valeur que détient la Grande-Bretagne et son occupation, en 1833, n'était pas de nature à soulever le moindre conflit ; mais il n'est pas question de chercher un coin de terre sur lequel la fortune puisse se conquérir rapidement ; il n'y a plus de grands continents à prendre, du moins de ceux sur lesquels la culture européenne se développe avec facilité. Ce qu'il faut admettre, c'est que toute possession maritime peut acquérir de l'importance à un moment donné, soit comme point de relâche, soit comme point de ravitaillement, et que, partout où le climat permet à l'homme de vivre sans exagération de souffrances, il n'est pas inhumain d'y reléguer ou d'y transporter des criminels dont le séjour dans la mère patrie est considéré comme un danger.

Dès 1840, Ross écrivait à sir John Franklin, gouverneur de la Tasmanie, une lettre que celui-ci transmettait au Secrétaire d'État pour les colonies et dans laquelle il lui montrait les avantages qu'il voyait à faire des îles Auckland un lieu de servitude pénale pour les convicts de la Nouvelle-Galles et de la Nouvelle-Zélande, devenues colonies libres. Les îles Auckland sont cependant sous une latitude de 20 à 30 lieues plus au sud que Kerguelen et l'île principale, la seule importante, n'a que 30 milles de long sur 15 milles de large. Ross, qui y séjourna pendant les derniers jours du mois de novembre et le commencement de décembre, y constata une température moyenne de 6 à 8° ; c'est une température à peu près analogue à celle de Kerguelen, peut-être supérieure, les îles Auckland étant plus basses et ne renfermant pas de montagnes neigeuses ; aucun trouble volcanique n'a bouleversé le sol à des époques antérieures et l'on rencontre plusieurs variétés d'arbres et de plantes. Le capitaine Bristow, du baleinier *l'Océan*, qui découvrit le groupe le 18 août 1806 et qui en prit officiellement possession l'année suivante, y débarqua quelques cochons, que Ross y retrouva à l'état absolument farouche, mais ayant pullulé d'une manière extraordinaire. Lui-même ne quitta les îles Auckland qu'après y avoir mis à terre plusieurs espèces d'animaux domestiques et semé en différents endroits des plantes européennes. Bien que le climat de ces îles paraisse peut-être plus modéré que celui de Kerguelen, la neige

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tomba à trois reprises différentes pendant les dix derniers jours de décembre, et l'humidité fut extrême.

L'île Campbell, placée plus au sud que les îles Auckland d'une vingtaine de lieues, que Ross visita en 1840 et sur laquelle le commandant Jacquemard débarqua au mois de décembre 1873, fut considérée par les deux capitaines comme habitable et comme susceptible d'être cultivée dans une certaine mesure. Cependant le commandant de *la Vire* y vit tomber la neige le 17 décembre en si grande abondance, que toutes les montagnes en étaient couvertes. La description que fait de l'île cet officier supérieur rappelle beaucoup les récits des voyageurs qui ont visité Kerguelen ; c'est partout la même espèce de tourbe noirâtre, molle, onctueuse, constamment humide, provenant de la décomposition de nombreux détritus végétaux accumulés là depuis des siècles et présentant presque partout une épaisseur de plusieurs mètres. A proprement parler, pas un arbre sur cette terre, mais de grandes bruyères dans les anfractuosités abritées contre le vent, et partout des touffes d'une longue herbe jaunâtre au milieu desquelles une couche épaisse de mousse indique la grande humidité du sol. La comparaison entre les journaux météorologiques de *la Vire* et du *Challenger*, opérant la même année et presque à la même époque de l'année, la première sur Campbell, l'autre sur Kerguelen, semble démontrer que le climat des deux îles est sensiblement le même. A Campbell, pendant le mois de décembre, la moyenne du thermomètre a été de 7°,7, le maximum de la température ayant été de 14°,5 et le minimum 2°,5 ; à Kerguelen, le capitaine Nares, du *Challenger*, avait noté comme maximum et minimum, pour le mois de janvier 1874, 14°,4 et 3°,3, et, dans son opinion, la température de l'année avait été inférieure à la moyenne. On peut donc conclure que les deux climats se ressemblent et que les réflexions faites par Ross et par le commandant Jacquemard sur la possibilité de culture à Campbell s'appliquent absolument à Kerguelen. *La Vire* revint à Campbell dans le courant de septembre 1874 ; et les observations météorologiques faites par le commandant de l'expédition, l'ingénieur hydrographe Bouquet de la Grye, confirmèrent les remarques faites précédemment par Ross, lors de son hivernage sur Kerguelen. La température du mois de septembre, c'est-à-dire de la fin de l'hiver, était relativement douce ; le thermomètre s'élevait jusqu'à 6° dans la journée et variait entre 6 et 2° avec un abaissement très faible pendant la nuit ; c'est désormais un fait acquis que, sur ces îles de l'océan Austral, les températures excessives sont inconnues et que les hivers ne sont pas aussi rigoureux que devrait le faire supposer le peu d'élévation du thermomètre pendant l'été. Nous savions, d'un autre côté, que les embarcations des pêcheurs de phoques pratiquaient leur industrie tout autour de Kerguelen pendant l'hiver et que, de décembre en août, les équipages de pêche débarqués sur l'île Heard par 53° de latitude sud vivaient à terre avec leurs seules ressources, ce qui n'impliquait pas des hivers d'une extrême rigueur.

Une comparaison avec les pays d'Europe et d'Amérique situés dans l'hémisphère nord et par des latitudes beaucoup plus élevées ne serait certainement pas très juste ; nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire remarquer combien l'Europe et l'Amérique sont encore peuplées et cultivées sous des climats beaucoup plus rigoureux que ceux de Campbell et de Kerguelen. Sans parler des comptoirs danois de Disko et d'Appernavick, dans le détroit de Davis, localités perdues au milieu des glaces et dans lesquelles vivent et colonisent néanmoins quelques Européens ; sans rappeler l'existence des indigènes de la Laponie et celle beaucoup plus civilisée et commerçante des Norvégiens d'Hammerfest, nous avons, à huit jours de France, un pays qui nous est absolument familier, fréquenté qu'il est chaque année, pendant six mois, par plusieurs milliers de nos pêcheurs et qui, par la nature de son sol, rappelle les îles australes dont nous venons de parler. L'Islande compte depuis plusieurs siècles des milliers d'habitants ; elle est peuplée jusqu'à sa partie la plus septentrionale ; sous beaucoup de rapports, l'analogie avec Kerguelen est frappante ; les tourbières de celles-ci se rencontrent en

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Islande sur d'immenses surfaces ; elles sont exploitées, et, le bois manquant également, elles fournissent le combustible qui sert à tous les usages domestiques. Pendant l'été, la température en Islande est certainement plus élevée qu'à Kerguelen, mais en hiver la terre disparaît sous une épaisse couche de neige et l'île bloquée par une barrière de glaces, se trouve absolument privée de toutes relations avec le restant du monde. La vie matérielle y paraît, pour ainsi dire, suspendue, et ce n'est qu'au printemps que chevaux, bœufs, moutons sortent de leur réduit pour brouter les premières herbes et reprendre ainsi quelque vigueur. Les animaux abondent, l'Angleterre vient y prendre des quantités de moutons et remplit ses galeries de mines des petits chevaux qu'elle en exporte. La laine, en grandes masses, prend le chemin du Danemark. On ne peut pas dire que l'île soit riche en légumes, mais, dans les villes, les fonctionnaires et les personnes aisées cultivent un petit jardin et en retirent quelques choux, radis et salades. Il est évident que la température extrême de l'hiver, température inconnue à Kerguelen, ne permet pas des cultures bien étendues et bien variées. L'existence, en Islande, a d'ailleurs un côté terrible, c'est l'obscurité de six mois, ce sont les nuits interminables qui commencent aussitôt que le soleil a disparu dans l'hémisphère sud ; les habitants continuent néanmoins à y séjourner, même au nord, à Akureyri, dans cet Aëfiord si profond et si charmant dans la belle saison. Seuls, les oiseaux émigrent: canards, pluviers, bécassines et courlis, arrivés au printemps, à l'époque de la ponte, retournent en Europe ou en Afrique avec leurs petits ; il ne reste que les oiseaux de mer et le lagopède indigène, que le froid, la neige et l'absence de nourriture rendent d'une extrême familiarité. Kerguelen ne connaît pas ces nuits sans fin, qui sont un obstacle sérieux à toute colonisation. Si les lignes isothermes diffèrent dans les deux hémisphères pour un même parallèle, les lignes d'égales lumières, qui ne sont fonction que du soleil, ont, comme lui, une marche absolument immuable et la durée du jour à Kerguelen est la même que celle qu'on constate dans notre hémisphère aux époques correspondantes et pour une même latitude, c'est-à-dire que l'hiver et l'été ont la même longueur que l'été et l'hiver du sud de la France.

En résumé, considérée au point de vue de l'habitation et de la colonisation, notre possession de Kerguelen présente un climat froid mais supportable, un sol humide mais susceptible d'assèchement, des garanties certaines au point de vue du combustible que fournit la tourbe, des probabilités considérables en faveur de l'élevage du bétail, très grandes en ce qui concerne certaines cultures maraîchères, une vie animale relativement étendue sous le rapport de la chasse et de la pêche, des ressources inépuisables d'alimentation en coquillages et en choux de Kerguelen.

Lorsqu'on se rappelle la façon merveilleuse dont prospérèrent les moutons de Ross pendant les deux mois d'hiver qu'ils furent parqués sur Kerguelen et qu'on voit, par des latitudes presque identiques, d'un côté les îles Malouines presque inhabitées pour ainsi dire jusqu'en 1831, nourrissant aujourd'hui 500,000 moutons ; de l'autre, la Nouvelle-Zélande, devenant peu à peu un foyer d'alimentation pour l'Angleterre, la confiance vient naturellement à l'esprit quant à la possibilité de faire vivre sur Kerguelen quelques milliers de condamnés, uniquement avec les ressources animales que pourrait fournir l'île. L'immense développement donné à l'élevage du bétail en Australie et plus récemment en Nouvelle-Zélande a permis d'envoyer en Angleterre, du 10 mars au 4 mai 1885, 103,806 moutons et 3,600 agneaux gelés, sans compter d'autres viandes comme celle du lapin, dont l'expédition a tellement réussi, qu'il vient d'être fait en Nouvelle-Zélande une commande de 20,000 lapins gelés. En tenant compte de l'exiguité de Kerguelen comparée à la vaste étendue de la Nouvelle-Zélande, on trouverait encore, tout porte à le croire, à créer sur notre nouvelle colonie des moyens suffisants d'alimentation pour bien des transportés ou relégués.

**Amiral LAYRLE**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

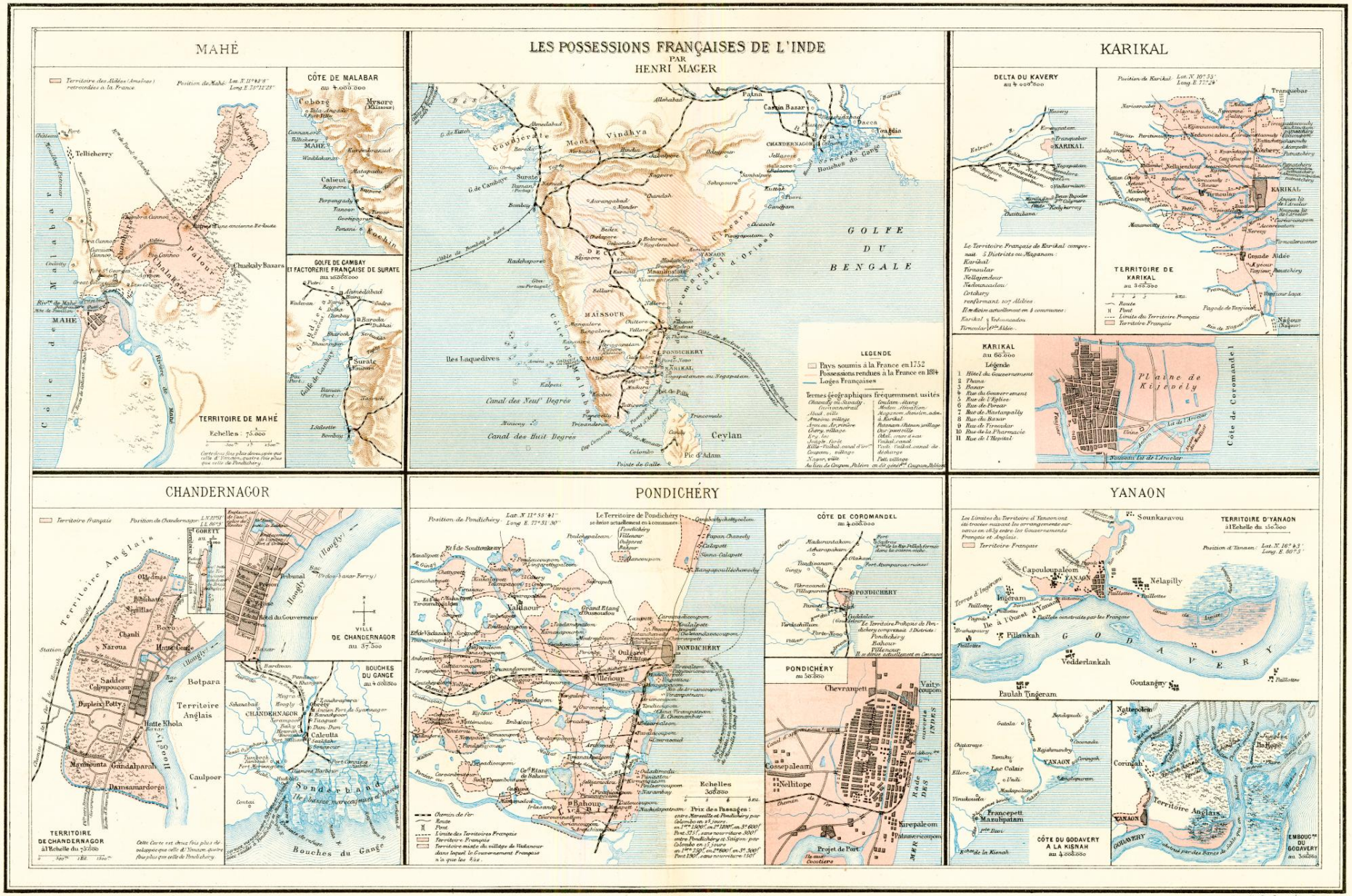


Gravé par A. Simon, 58 rue du Val-de-Grâce, Paris.
CHARLES BAYLE, 16, rue de l'Abbaye. Paris.
Imp. Ch. Bayle et Cie, Paris.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# INDE FRANÇAISE

Les établissements français de l'Inde datent de 1668, époque où Caron, chef de la compagnie fondée en 1642 par le cardinal de Richelieu, établit le comptoir de Surate, sur la côte de Goudjerate, au nord de Bombay. Après avoir conquis et abandonné Trinquemallé, dans l'île de Ceylan, et San-Tomé sur la côte de Coromandel, la compagnie s'installa définitivement en 1683 sur cette même côte, à Pondichéry, et y fonda une ville qui ne tarda pas à devenir florissante. François Martin, fondateur de Pondichéry, vit toutefois cette ville tomber aux mains des Hollandais, et ce n'est qu'en 1699 qu'elle lui fut rendue (Traité de Ryswick.) Chandernagor fut acquis en 1688 auprès du Grand-Mogol, Mahé en 1726, Karikal en 1739, Yanaon et Mazulipatam en 1750. En 1741 commencèrent les rivalités avec l'Angleterre ; Labourdonnais prit Madras en 1746, mais en 1748 Pondichéry était assiégé. Dupleix sauva la ville, et dans le répit que lui laissait le traité d'Aix-la-Chapelle, il essaya de constituer aux Indes un véritable empire français. Nommé nabad de Carnate, il conquit ou annexa la plus grande partie de la côte de Coromandel et d'Orissa, et presque tout le sud de l'Inde. Mais, vaincu dans des guerres locales, il fut rappelé en France (1753), et mourut dans la misère. La guerre de Sept ans s'engagea en Europe, et la puissance croissante des Anglais nous enleva l'Inde. En 1761, Pondichéry était emporté malgré l'héroïque résistance de Lally-Tollendal, et les territoires qu'on nous restituait en 1763 ne semblaient plus que l'ombre de notre ancienne domination. La liberté du commerce décrétée par l'abolition de la Compagnie des Indes en 1769, allait nous rendre quelque prospérité, quand une nouvelle guerre anglaise fut déclarée, Pondichéry pris (1778), et malgré les efforts de Suffren, notre défaite consommée. Remis en possession, par le traité de 1783, des établissements que nous occupons aujourd'hui, nous avons dû les abandonner encore en 1793. Ils nous ont été rendus en 1815-1817, sauf les loges de Patna, Jougdia et Cassimbazar, dont la restitution fait encore l'objet de pourparlers. Depuis 1817, nous avons paisiblement gardé nos places de l'Inde, suprêmes vestiges d'un des plans les plus patriotiques et les plus glorieux qu'ait jamais suscités l'amour de la France.

Ces établissements se composent de fractions de territoires isolées les unes des autres, d'une superficie totale de 50,803 hectares.

Ce sont : 1° sur la côte de Coromandel, dans le golfe de Bengale, Pondichéry et Karikal ; 2° sur

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

côte d'Orissa, dans le même golfe, Yanaon et la loge de Mazulipatam; 3° au Bengale même, Chandernagor et les loges de Cassimbazar, Jougdia, Dacca, Balassore et Patna; 4° sur la côte de Malabar, dans la mer d'Oman, Mahé et la loge de Calicut; 5° dans le Goudjerate, sur la même mer, la loge de Surate.

A l'exception de Chandernagor, Cassimbazar et Patna, situés sur le Gange, tous ces territoires occupent les bords de la mer.

Le territoire de Pondichéry et la ville de ce nom, chef-lieu de nos établissements, sont situés dans l'ancienne province ou soubahie de Sud-Arcatte, dans l'ancienne nababie ou vice-royauté mogole de Carnate, à 143 kilomètres sud-ouest de Madras, par 11°55′41″ lat. N., et 77°31′30″ long. E. (point exact du clocher de Pondichéry). La ville même est divisée en deux parties, parallèles à la rade : la ville blanche ou maritime, et la ville indienne. Un chemin de fer, inauguré en 1879, rattache par la station de Belpour la ville de Pondichéry à la grande ligne du *South-Indian-Railway* qui dessert toute l'Inde. Un autre tronçon projeté doit relier plus directement cette ligne et la ville, en desservant les mines de Bahour et longeant la mer vers Karikal. — Outre la commune de Pondichéry, ce territoire comprend trois divisions municipales, Oulgaret, Villenour et Bahour, contenant ensemble 93 aldées principales, 141 villages secondaires, et 11,566 habitations : rien n'est d'ailleurs aussi bizarrement distribué que notre établissement, coupé d'enclaves anglaises, embrassant lui-même un certain nombre d'enclaves en territoire anglais, et, malgré tous les projets de compensation imaginés entre les deux gouvernements, on n'a pu parvenir à faire cesser un état de choses préjudiciable à l'exercice des droits de douane, et aux intérêts d'une prompte communication.

Deux rivières principales arrosent ce territoire ; l'une, la rivière de Gingy, appelée à ses bouches rivière d'Ariancoupom, sillonne la région du nord, et se grossit du Pambéar ; l'autre, le Ponnéar, qui indique en partie la frontière méridionale, ne baigne que la commune de Bahour. Entre ces deux cours d'eau navigables par bateaux à fond plat durant quatre mois de l'année et sur 25 kilomètres environ, se mêlent une foule de rivières et canaux secondaires, qui, ramifiés aux deux fleuves les plus considérables, font de Pondichéry le centre d'un double delta ; on compte entre leurs branches 89 étangs et 222 sources. — Le terrain est alluvionnaire et repose sur des couches de sable nuancé alternant avec des couches d'argile ; les roches crétacées apparaissent à l'ouest ; c'est dans une vaste faille de ces terrains qui se rattachent au système géologique des Gatthes que l'érosion des torrents a projeté les immenses quantités d'arbres et d'essences dont le dépôt a donné lieu aux gisements si riches de lignite, reconnus depuis peu dans la commune de Bahour.

Karikal est situé dans l'ancienne soubahie de Tanjaour, aux bouches du Cavéry, par 10°55′ lat. N. et 77°23′ long. E., à 26 lieues au sud de Pondichéry. La ville même s'élève non loin de la mer, à un mille et demi de l'estuaire de l'Arselar, branche méridionale du Cavéry. Le territoire occupe 13,515 hectares répartis en trois communes (Karikal, la Grande-Aldée, Nedouncadou) et 110 aldées ; six branches inférieures de l'Arselar le parcourent en tous sens ; le sol est uniquement argileux vers la mer, sablonneux à l'intérieur, partout alluvionnaire et très fertile.

Yanaon se trouve dans l'ancien pays de Coringa ou Radjamandri, aux bouches du grand fleuve Godavéry, qui se divise en deux bras devant la ville même ; les navires y accèdent par la branche dite Coringuy. Ce territoire, qui occupe une superficie de 1,429 hectares et qui est très fertile, est situé par 16°43′ lat. N. et 80°05′ long. E., à 140 lieues au nord de Pondichéry. — La loge de Mazulipatam est un petit emplacement dans la ville anglaise de ce nom, sur la côte, à 110 lieues au nord de Pondichéry et 30 au sud d'Yanaon, par 16°10′ lat. N. et 78°48′ long. E. (province des Cercars), avec une petite aldée dite Francipett ou village français. Les Anglais ont affermé les octrois de cette loge.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Chandernagor est sis sur l'Hougly, l'un des bras du Gange, à 35 lieues de la mer et 7 au nord de Calcutta, sur le chemin de fer de Bengale, par 20° 61'26" lat. N. et 86° 09' 15" long. E. à 400 lieues environ de Pondichéry. C'est une ville bien bâtie, où résident en villégiature beaucoup d'Anglais de Calcutta, dans un territoire de 940 hectares. — Les loges de Balassore (25° 37' 10" lat. N. et 82°, 35' 40" long. E.), Patna (25° 37' lat. N. et 82° 54' 10" long. E.), Dacca (23° 42' lat. N. et 86° 09' long. E.), Jougdia (20° 50' lat. N. et 88° 52' long. E.), sont situées dans les villes de ces noms, et ont une certaine importance politique. Dacca et Jougdia appartiennent aux confins de l'Indo-Chine. On a vu précédemment que les Anglais nous contestent tous droits sur Patna, Cassimbazar et Jougdia.

Enfin Mahé se trouve à 404 lieues à l'ouest de Pondichéry, par 11° 14' 08" lat. N. et 73° 12' 23" long. E., aux bouches d'une petite rivière navigable dite rivière de Mahé, et son territoire, séparé de l'établissement principal, comprend 4 grosses allées (Chambara, Chalakara, Palour et Pandaquel). L'ensemble du territoire ne nous a jamais été restitué. A 13 lieues au sud-sud-est et sur la même côte se trouve la loge de Calicut, dans la ville anglaise de ce nom, et par 24° 21' lat. N. et 70° 46' long. E. ; à 55 lieues au nord de Bombay, est celle de Surate.

La population de l'Inde française atteint 282,723 âmes ; il y a 928 Européens français ; 1,757 créoles français ; 34 Européens anglais ; 34 créoles anglais ; et 279,970 Hindous de toute race. Au point de vue démographique, on compte 147,096 hommes, dont 52,855 enfants : et 135,627 femmes, dont 46,197 filles. Au point de vue territorial, il y a 41,858 habitants dans la commune de Pondichéry, 43,170 dans celle d'Oulgaret, 34,976 dans celle de Villenour, 24,459 dans celle de Bahour, 35,571 dans celle de Karikal, 23,010 dans celle de la Grande Aldée, 33,453 dans celle de Nedouncadou, 8,280 dans celle de Mahé, 32,717 dans celle de Chandernagor, 4,469 dans celle d'Yanaon. L'excédent des naissances sur les décès a été de 3,820 en 1883. La population mobile est presque nulle.

Le climat de ces établissements est en général favorable. On divise les saisons en deux groupes principaux : la saison sèche et celle des pluies, qui varient de durée selon les territoires ; leur influence est surtout déterminée par la direction des moussons ou vents réguliers, celles du sud-ouest et du nord-est. Leur tendance générale laisse nos établissements en dehors des mouvements trop brusques de l'atmosphère. On nous signale peu d'ouragans, et l'on ignore les typhons et les cyclones. Les pluies sont d'ordinaire très abondantes (moyenne des six dernières années à Pondichéry : 673 millimètres) ; elles ont développé des crues périodiques, dont les désastres ont été signalés en novembre-décembre 1884. La température a comme termes extrêmes 41° centigrades à Pondichéry et 7° centigrades à Chandernagor. — Les marées sont de 1 mètre en moyenne, et atteignent parfois (grandes houles) 2m 50. Les jours varient de 11h 18m à 12h 42m. Le baromètre a peu d'oscillations.

La population indigène appartient à des origines assez différentes ; il y a en petit nombre des Aryens parlant l'hindoustani le plus usuellement, et conservant le sanscrit comme langue sacrée ; puis, en immense majorité, des Dravidiens, c'est-à-dire des tribus de race intermédiaire, appartenant au groupe ethnologique dont ont participé les royaumes de l'Indo-Chine et de l'Inde, sans exception, durant les époques antérieures au christianisme ; enfin des aborigènes d'extraction plus antique encore, compris sous la rubrique générale de Parias.

Les Dravidiens comme les Aryens, sont divisés en castes, c'est-à-dire en associations de familles fermées qui se réservent le droit de marier entre elles leurs membres. Il y a une grande multitude de de castes, selon les lieux ; on en compterait près de dix mille dans l'Inde entière. A Pondichéry, dont la population est exclusivement composée de Dravidiens ou Soudras, on compte parmi les principales celles des vellajas ou seigneurs fonciers, des cavarés, des chettys ou marchands, des rettys ou

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

agriculteurs ; les parias sont également classés en castes, mais n'observent point d'une manière exacte cette répartition. Les hommes de caste sont régis par la loi française au criminel, mais au civil par leurs codes locaux, dits lois de Manou et Mamoul. On appelle cette autonomie législative le droit de statut personnel. Depuis quelques années, les renonciations au statut personnel s'étant développées, une classe de citoyens, celle des renonçants, a été formée entre les Européens et les Hindous de caste ; et l'on a divisé les électeurs en trois listes pour tous les votes relatifs aux conseils locaux en général, en maintenant l'unité de liste pour les désignations législatives. L'Inde a, en effet, dix conseils municipaux, cinq conseils locaux, un conseil général, et nomme un député et un sénateur. Le patriotisme des Hindous est d'ailleurs très réel et leur attachement à la France indiscutable. Il a été beaucoup fait dans ces derniers temps pour étendre l'instruction publique dans l'Inde française. On y compte aujourd'hui 275 écoles ; on enseigne le français dans 26 écoles du gouvernement sur 54 et dans 6 écoles libres seulement sur 216 ; les autres établissements se consacrent à l'étude des langues dravidiennes, le tamoul à Pondichéry et Karikal, le télinga à Yanaon, le maléum à Mahé, le bengali à Chandernagor, et des autres dialectes parlés ou expliqués par les natifs : arabe, hindoustani, sanscrit, anglais. — Au nombre de ces écoles, il convient de citer deux établissements supérieurs pour l'enseignement du droit et de la médecine, un collège gouvernemental à Pondichéry, deux collèges libres à Pondichéry et Karikal, une grande école primaire supérieure, dite collège Calvé, du nom de son fondateur Calvé-Souprayachetty, à Pondichéry ; deux écoles du même genre à Karikal et Chandernagor, diverses écoles très importantes pour les jeunes filles, etc. Les corporations enseignantes sont surtout les pères de la Mission, les frères du Saint-Esprit, les sœurs de Saint-Joseph. Huit mille enfants environ fréquentent ces écoles, les mesures prises pour assurer le recrutement des professeurs auront un plein succès. On projette de fonder à Chandernagor une école pour l'étude de l'Inde analogue à nos écoles françaises de Rome et d'Athènes. Une *société progressiste* s'est formée sous l'impulsion de M. J. O'Connell, pour répandre l'enseignement, et divers savants indigènes, dits babous, parmi lesquels on cite M. Prankisto-Chowdry, de Chandernagor, font d'incessants sacrifices pour ouvrir des écoles.

Le gouvernement n'a pas dans l'Inde de garnisons importantes, par suite des traités de 1815. La valeur de ces établissements est surtout marchande.

Pondichéry est le principal port et marché de la région. — Il existe deux rades devant cette ville, une petite et une grande, dont la seconde, plus au large, n'est utilisée que durant la mauvaise saison. Malgré les très heureuses dispositions de cette rade foraine, la plus sûre de toute la côte du Bengale, il y a un grand intérêt à poursuivre les études et le creusement d'un port en eau profonde aux bouches de la rivière d'Ariancoupom, car, vu la mauvaise condition de tous les débarcadères de la côte, il est incontestable que Pondichéry deviendrait, grâce à cet aménagement, la principale cité maritime de l'Inde ultérieure.

On pourrait également avec quelques travaux créer un port remarquable dans la rivière de Mahé, et, par l'installation d'un service de vapeurs depuis longtemps décidé, avoir un mouvement commercial assez sérieux à Chandernagor.

Enfin, il est certain que l'exploitation désormais possible et urgente des charbonnages de Bahour, dont la richesse a été constatée par de longues analyses, permettrait d'avoir sur le carreau de la mine du lignite à 9 fr. 72 la tonne, au lieu de la houille européenne, qui vaut 45 francs, et donnerait un vif élan à l'industrie et aux échanges.

La principale vente est aujourd'hui à Pondichéry celle des arachides venues des pays anglais, et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

embarquées vers l'Europe par des vapeurs spéciaux ; le taux moyen des frêts pour les ports de la Méditerranée est de 49 fr. 40 le tonneau de 1,015 kilos, et pour les ports de l'Océan de 56 fr. 55 ; pour la Réunion de 38 fr. 75, et pour Maurice de 40 fr. 60. La seule monnaie ayant cours légal dans l'établissement est la roupie, dont la valeur est réglée par le cours du change et fixée à 2 fr. 06 pour l'année 1885 ; elle se subdivise en huit fanons ou 16 annas, le fanon en 24 caches et l'anna en 12 païces. — Le change a comme taux moyen sur France pour les traites à vue 2 fr. 86 ; sur la Réunion 2 fr. 46 ; sur Maurice, à 60 jours, 4 1/2 %.

La production agricole est ainsi répartie selon les cinq établissements : à Pondichéry, pour une valeur des terres fixée à 10,012,465 fr. 99, elle se monte à 1.140,878 fr. 24 ; à Karikal, pour une valeur des terres de 7,787,401 fr. 07, à 394,553 fr. 60 ; à Mahé, pour une valeur de 2,606,000 fr. à 232,330 fr. ; à Yanaon, pour une valeur de 67,000 fr. à 15, 678 fr. 20. — A Chandernagor aucune évaluation ne peut être produite, ce territoire étant tout entier composé de jardins ou de cultures luxueuses et sans valeur.

Les principaux produits sont la noix de coco, et la liqueur qu'on en extrait, dite callou, l'huile de coco, le riz en paille, les menus grains, les légumes, le bétel en feuille, le tabac, l'indigo en feuilles sèches, la canne à sucre, le coton, les huiles de gingely, palma-christi, iloupé, des fruits divers, de l'arack et des jagres ou sucs de palmiers, du poivre, des bois et essences précieuses, les épices, etc. — Il y a 140 chevaux, 200 ânes, 45,544 bœufs, 11,614 buffles, 23,687 béliers et moutons, 8,784 boucs et chèvres, 1,505 porcs, d'une valeur totale de 1,958,025 francs.

On estime à 1,375,802 fr. 40 la valeur des établissements industriels de Pondichéry, comprenant 90 indigoteries, 48 teintureries, 292 huileries, 3 filatures de coton, et à 6,552 francs ceux de Karikal comprenant 1 indigoterie, 4 teintureries, 48 huileries. La seule industrie vraiment importante est celle de la filature du coton (compagnie Savana de Pondichéry) ; elle possède 20,000 broches, 300 métiers à tisser, produit 2,800 kilogrammes de fil par jour et 23,000 mètres de toiles, en employant 17,00 ouvriers à l'intérieur et 4,000 à l'extérieur. Les teintureries de Pondichéry sont également célèbres ; elles attirent des produits d'Europe qui viennent y prendre la couleur bleue des guinées destinées au commerce de la côte d'Afrique. Les cotonnades de Rouen transitant par Pondichéry vers le Sénégal sont exemptes de droits.

Les conditions de travail et de la vie sont très favorables dans l'Inde française ; les prix en sont peu coûteux, et la population, sage et laborieuse, a des principes d'économie. Pondichéry a été depuis deux siècles un des foyers les plus actifs de l'émigration des journaliers hindous dirigés vers les colonies d'Afrique, d'Océanie et d'Amérique, et dits coulys ou hommes de Coromandel. Ce service est aujourd'hui surveillé par des agents spéciaux du pouvoir. Le mouvement des affaires est aux mains de la Banque de l'Indo-Chine, dont une succursale existe à Pondichéry depuis 1877 ; on évalue les transactions de cette succursale à 35,658,751 fr. 25, dont près de 18 millions de tirage sur l'Europe. Le taux de l'intérêt est maintenu à Pondichéry d'après un vieil usage datant de la conquête à 10 %, et est à l'heure actuelle de 9 % en général.

Il y a dans l'Inde française 254 kilomètres de routes, pour lesquelles on a dépensé en 1883 près de 60.000 fr. En outre, et en dehors des lignes de chemins de fer qui desservent Pondichéry, Karikal et Chandernagor, les vapeurs de la *British India Co.*, mettent en communication nos cinq territoires, et ceux-ci sont reliés à l'Europe et à Singapour par les Messageries maritimes, à la Réunion, à Maurice, à la Guyane, aux Antilles par des voiliers, à l'univers entier par des voies télégraphiques et un double service de postes anglaise et française.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Pondichéry est port franc, et dans nul autre établissement on ne trouve en Extrême-Orient des droits plus bas d'emballage, d'embarquement et d'emmagasinage.

Le mouvement des navires se compose ainsi : pour Pondichéry, entrées de 74 navires français et 185 étrangers, d'une valeur de 5,742,816 francs pour les chargements, sorties de 74 français et 190 étrangers, valant 17,623,227 francs ; pour Karikal, entrées de 29 navires français et 200 étrangers, valant 1,206,608 francs, sorties de 17 français et 202 étrangers, valant 2,180,609 francs ; pour Mahé, entrées de 1 navire français et 65 étrangers valant 166,452 francs, sorties de 1 français et 106 étrangers valant 250,779 francs (totaux de 1883).

Le pavillon français est somme toute peu fréquent dans un pays où l'émigration française est presque nulle.

Le commerce se décompose ainsi :

1° Pour la France, 14,283,814 fr. (importations 519,198 fr., exportations 13,764,616 fr.) ; 2° Pour les colonies 1,574,981 fr. (importations 447,073 fr., exportations 1,127,308 fr.) ; — 3° Pour l'étranger 16,375,691 fr. (importations 5,645,672 fr., exportations 10,730,018 fr.) ; au total 32,234,486 fr. — Il est très certain qu'un mouvement d'échange plus vif pourrait avoir lieu de la part de la France, qui envoie surtout des vins, des outils et ouvrages en métaux, des papiers, des bijoux, des machines et mécaniques, des fruits secs, de la bimbeloterie, etc.

Le budget de la colonie se balance par 1,710,644 fr. de recettes dont plus de 900,000 pour les douanes ; et par 781,633 fr. de dépenses obligatoires et 929,011 de dépenses facultatives. Enfin le budget des communes est de 334,094 fr. 78 de recettes et 41,475 fr. 76 de dépenses obligatoires contre 292,618 fr. 67 de dépenses facultatives.

L'avenir de la colonie de l'Inde est encore grand et puissant ; il suffirait de développer son commerce pour retrouver sur cette terre glorieuse les nobles traditions de notre pays.

**Henri DELONCLE**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# LOGES FRANÇAISES

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire des Indes Orientales on constate que le Portugal, qui les a découvertes, n'y possède plus que deux points de minime importance : Goa et Diu.

D'autre part, la France, qui a possédé l'empire fondé par Dupleix, n'a plus aujourd'hui que Pondichéry, Karikal, Mahé, Yanaon, Chandernagor — dont on vient de relire l'histoire et d'apprendre la situation — puis, les Loges françaises, bien peu connues des Français de nos jours, même de ceux qui ont habité l'Inde, et dont nous allons dire quelques mots.

L'Angleterre a su s'emparer progressivement de tout le reste de l'Hindoustan, et elle voit d'un œil jaloux les efforts de la France pour donner un peu de vitalité commerciale à ses établissements dans l'Inde.

Le « *Sic vos non vobis* » de Virgile devrait se traduire en anglais, car il n'est pas d'autre nation que l'Angleterre pour pratiquer au suprême degré l'égoïsme, l'injustice, l'iniquité sur tous les points du globe et particulièrement dans l'Hindoustan.

Les *Loges* que la France y possède nous sont une occasion de démontrer sans réplique la mauvaise foi de l'Angleterre qui *proclame théoriquement* la *free trade* (commerce libre), mais qui, *pratiquement*, *toujours* et en toutes circonstances, le met à sa merci ou l'*escamote* — (c'est le seul terme exact, qu'on nous le passe ici) — à son profit exclusif. Nous saisissons cette occasion avec satisfaction.

Nos Loges, au nombre de huit, sont Surate, Calicut, Masulipatam, Balassore, Yougdia, Dacca, Cassimbazar et Patna *.

Il suffit d'examiner avec un peu d'attention la carte de l'Hindoustan pour saisir *l'importance commerciale de ces huit factoreries ainsi intentionnellement disséminées sur différents points*.

Effectivement, ces huit points spéciaux avaient été déterminés par Dupleix avec une incomparable perspicacité, et choisis par lui comme bases de ses opérations commerciales parce qu'ils étaient

* La langue indigène parlée à Dacca, Cassimbazar, Patna, Yougdia, Balassore et Chandernagor est le *bengali*. A Yanaon et Masulipatam, c'est le *teelegoo* (talinga) ; à Pondichéry et à Karikal, le *tamoul* (malabar) ; à Mahé et à Calicut le *malleallom* et à Surate le *guzerattee*.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

essentiellement favorables pour l'échange des produits très variés qui constituait son commerce « d'*Inde en Inde* ». — Et, à l'aide de ce commerce, il avait réussi à faire une fortune considérable avant d'avoir été distingué, pour son malheur, par les directeurs de la Compagnie des Indes, qui jugèrent un tel homme capable d'être le meilleur défenseur possible de leurs intérêts et tinrent à en faire le gouverneur de leurs établissements.

En dix années, Dupleix, à la fois commerçant, administrateur de premier ordre et grand capitaine, avait transformé les comptoirs de la Compagnie française des Indes en un immense et superbe empire où il avait solidement implanté l'influence de notre pays. Par son génie supérieur, ce grand patriote était parvenu à faire de la France l'arbitre du commerce dans l'Océan indien, la souveraine des mers!

Mais la jalousie de la Compagnie anglaise des Indes et ses intrigues intéressées auprès des *courtisanes-ministres* de sombre mémoire, la Pompadour, la Dubarry, d'une part, et d'autre part l'ignorance inouïe des choses orientales, où l'on ne paraît pas encore avoir cessé de se complaire en France, causèrent le rappel et la chute du grand Français, du grand Dupleix !

Dès lors, les intrigues anglaises, couronnées de succès, redoublèrent plus que jamais auprès de la cour de Versailles, et de misérables intérêts privés l'emportèrent, comme il arrive trop souvent, sur l'intérêt général de la patrie ; le traité de 1745 fut signé, suivi de celui de 1763, et graduellement ainsi, mais sûrement, implacablement, l'influence française fut renversée, bouleversée, éteinte, et l'empire des Indes à jamais perdu pour la France !

Dupleix, qui pendant neuf longues années n'avait cessé de réclamer contre tant de folie et tant d'iniquité, mourut pauvre, usé, oublié.

Bonaparte voulut ressaisir pour la France cet empire de l'Inde et abaisser ainsi la puissance anglaise ! — Les marchands de Londres le comprirent si bien, qu'ils se hâtèrent de semer la corruption et de prodiguer l'or pour soulever l'Europe contre la France et surent ainsi détourner Bonaparte de son projet. — Le jeune général de la République rappelé en France par les événements politiques fut obligé de quitter subitement l'Egypte et la Syrie et de regagner Paris.

L'Angleterre avait obtenu le résultat qu'il lui fallait ; elle avait arrêté la marche progressive et effrayante pour elle de ce nouvel Alexandre le Grand vers son empire indien ; elle l'appelait sur les champs de bataille du continent européen pour y exercer son génie et y épuiser les forces vitales de la France ! — Après quinze années de luttes gigantesques qui désolèrent l'Europe au profit exclusif des marchands de Londres, la France, à bout de force, tombait vaincue avec le Titan de tant de batailles si glorieuses pour les annales militaires françaises!

Enfin, après Waterloo, intervenait le traité de 1815, dans lequel l'Angleterre reconnaissait à la France, aux Indes, les établissements et les loges que nous possédons encore actuellement.

Cette reconnaissance était alors une cruelle raillerie britannique, car elle indiquait LES JALONS de l'empire écroulé qu'avait eu la France sous Dupleix. Mais, l'heure de la raillerie passée, les Anglais, en marchands consommés, ne tardèrent pas à s'apercevoir que ces *huit* factoreries ou Loges pouvaient devenir, entre les mains d'un habile organisateur, d'un commerçant français, une gêne imprévue pour leurs divers monopoles dans l'Hindoustan.

Que firent-ils donc ?...

Ils rendirent les Loges intenables ou inaccessibles aux agents français, et c'est pour cette raison que ces Loges dont on ne saurait discuter la réelle importance commerciale et industrielle n'ont pas pu être mises en valeur par l'administration française de l'Inde.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Il aurait fallu de la vigueur et de la crânerie, du patriotisme et de l'opiniâtreté !

Nos fonctionnaires ont trouvé plus simple de bureaucratiser à Pondichéry, de faire rayonner en premier lieu leur bureaucratie sur Karikal et Chandernagor, puis sur Mahé et sur Yanaon !

Mais si, au lieu de paperasser autant, on eut eû pour principal souci de ne pas laisser dépérir le commerce d'échange que présentaient nos huit Loges telles qu'elles étaient, notre commerce métropolitain actuel trouverait encore dans nos deux points maritimes de Pondichéry et de Mahé deux entrepôts regorgeant des produits variés provenant du commerce « d'Inde en Inde ». Tandis qu'avec la paperasserie française d'un côté et les tracasseries anglaises de l'autre nos *Loges* sont restées improductives !

C'est bien là certes une faute qui vaut la peine qu'on la répare, en présence surtout des luttes commerciales internationales qui se poursuivent ou s'entament pacifiquement entre nations civilisées ! — Aussi, est-il grand temps que le gouvernement français étudie de près, sans délai, la question des *Loges françaises* au triple point de vue : *commercial, industriel et politique*.

Au point de vue politique faisons simplement remarquer qu'en vertu des traités la France ne peut occuper ses Loges que commercialement, puisqu'il lui est interdit d'y entretenir des troupes. Ainsi donc, on le voit, l'occupation de nos *Loges* ne peut porter, *politiquement*, aucun ombrage à l'Angleterre. Mais, *commercialement*, il n'en est pas de même, et c'était pour ce motif qu'il fallait ruiner, annihiler *les épaves* de notre ancien empire indien ! Avec notre commerce, le drapeau français a disparu des huit Loges. Il n'y est plus jamais hissé.

Le gouvernement anglais a combiné ce résultat au moyen de droits de douane prohibitifs appliqués arbitrairement à nos établissements, qui gênaient ses nationaux !

Il est donc, nous ne saurions trop le répéter, grandement temps que le gouvernement français étudie à son tour sous toutes ses faces la question des Loges françaises. Il est indispensable d'approfondir quel régime douanier vexatoire le gouvernement anglais prétend imposer aux Loges, et, dans tous les cas, il serait utile, et digne, de faire flotter les couleurs françaises sur chacune de nos possessions trop longtemps délaissées, — puis d'y favoriser l'installation de petits groupes français et tout au moins de quelques agriculteurs qu'on trouverait sans peine dans les familles de *Cipayes de l'Inde française* en retraite par suite d'ancienneté de services.

Ces petites colonies pourraient être puissamment aidées par nos Missionnaires, — qui n'oublient jamais qu'ils sont Français, et dont le dévouement à la Patrie ne s'est jamais démenti, — si on leur réservait *pro patria* un solide pied-à-terre dans chacune des Loges.

En dehors de l'intérêt commercial considérable que nous avons à relever nos Loges, à y arborer notre drapeau, on peut affirmer que par cette conduite la France recouvrerait vite une partie de l'ancien prestige qu'elle avait dans cet Empire indien qui fût à elle et qu'elle a perdu par l'incurie, l'ignorance et les intrigues.

Cette perte a été considérable pour l'avenir commercial de la France en Extrême-Orient; mais on commettrait *la dernière faute* aujourd'hui, la plus grossière de toutes, *si on laissait ruiner nos débris de l'Inde*, car c'est de Patna, par la voie du Gange, que Dupleix tirait les productions variées avec lesquelles il chargeait ses vaisseaux; c'est de Dacca, merveilleusement placée dans ce riche delta formé par les nombreuses bouches du Gange et du Brahmapoutre, qu'il tirait les mousselines fines si renommées dans le monde élégant de l'Europe; c'est de Surate qu'il tirait le coton ; de Masulipatam, dans le delta du Kistnah, et de Yanaon, dans celui du Godavery, qu'il exportait ces étoffes si remarquables par leur solidité ! Il en était de même pour d'autres produits provenant des autres Loges, et, tout en trafiquant directement avec la France Dupleix avait imaginé de trafiquer d' « *Inde en Inde* »

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

afin de donner plus d'essor à son commerce d'importation et d'exportation ; — il avait créé le grand cabotage indien également précieux pour l'Europe et pour l'Inde.

Ce que ce grand homme faisait alors avec les navires à voile, les Anglais le font aujourd'hui avec de grands vapeurs, profitant beaucoup plus et beaucoup plus rapidement encore que du temps de Dupleix de ce commerce local « *d'Inde en Inde* » qui est l'aliment le plus puissant de l'activité des relations entretenues entre l'Inde et l'Europe.

Il est donc de toute évidence qu'on a commis un jour une faute monstrueuse, impardonnable, en négligeant les voies tracées par Dupleix. Il importe pour notre honneur, comme au bon sens, et à nos intérêts matériels, qu'on la répare à présent dans la mesure du possible. — Mieux vaut tard que jamais ! — Et puisque nous avons l'honneur d'être Français, montrons-le donc hautement !

**Armand MONTCLAR.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

*Coup d'œil sur l'*

# INDO-CHINE

ORIENTALE

**Climat. — Conditions économiques des possessions françaises en Indo-Chine. —** L'Indo-Chine est comprise tout entière dans la zone tropicale; mais, en raison de sa configuration allongée du nord au sud, des différences d'altitude que présente la surface du sol, et aussi de quelques causes locales, cette grande presqu'île présente des différences de climat assez notables, principalement si on la considère au point de vue de l'hygiène de l'Européen et de ses conditions économiques, car la faune et la flore spontanées conservent presque partout un caractère d'uniformité assez tranché. On sait, du reste, que l'Indo-Chine appartient à une grande province zoologique et botanique qui comprend le sud de la Chine, les Philippines, la péninsule malaise, les îles de Bornéo, Java, Sumatra, et une partie de l'Inde.

L'année s'y divise en deux périodes à peu près d'égale longueur, pendant lesquelles soufflent alternativement les deux *moussons* du nord-est et du sud-ouest, dont la direction générale se trouve plus ou moins modifiée sur les côtes de l'Annam, au Tong-King et dans les vallées intérieures.

A la pointe méridionale de la presqu'île, et à l'ouest de la grande chaîne, généralement granitique, qui forme en quelque sorte l'épine dorsale de l'Indo-Chine, les deux saisons se différencient d'une manière complète : *saison sèche* d'octobre à la fin d'avril, saison des pluies pendant la fin de l'année. — Dans l'Annam, les périodes de pluies et de sécheresses ne sont pas aussi régulières, l'humidité des vents du sud-ouest paraissant s'épancher sur le versant occidental des montagnes qui séparent les provinces annamites du Laos, où les pluies deviennent surabondantes. Le contraste est particulièrement frappant pour un voyageur traversant cette chaîne vers le mois d'août, à l'époque où les plaines et vallées du Laos oriental reçoivent un véritable déluge. Dès qu'on approche de la ligne de faîte, et sur un espace de quelques centaines de mètres seulement, l'aspect du pays change presque complètement : du côté de l'ouest, brumes, ciel sombre sillonné d'éclairs, pluies torrentielles s'épanchant sur un sol couvert de forêts ; vers l'orient, ciel éclatant, terrains secs, dénudés, couverts d'une maigre végétation ou cultivés avec plus ou moins de soin et privés d'eau depuis plusieurs semaines.

Au Tong-King, il n'y a pas à proprement parler de saison sèche, et la période des pluies est aussi moins régulière que dans le sud. Pendant la période estivale, on observe comme en

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cochinchine, à Siam et au Cambodge des pluies fort abondantes, mais qui s'interrompent parfois pendant un temps assez prolongé. C'est alors que la température devient extrêmement pénible pour l'Européen, même pour celui qui est habitué aux chaleurs du delta du Mé-Kong*. Pendant les mois hivernaux, de petites pluies fines tombent d'un ciel gris, qui ne laisse pas apercevoir le soleil quelquefois pendant plus d'un mois. C'est là l'une des causes qui font la supériorité du Tong-King au point de vue agricole, qui permettent d'y observer des cultures beaucoup plus variées, et qui autorisent pour l'avenir de grandes espérances. En Cochinchine et au Cambodge, en effet, ces six mois de sécheresse presque absolue et de rayonnement intense constituent un obstacle, insurmontable sans irrigations, aux cultures les plus riches, aux grandes exploitations coloniales, à l'établissement de ces pâturages permanents, sans lesquels il n'est pas possible d'entretenir les bestiaux indispensables aussi bien pour les travaux d'exploitation que pour restituer au sol les principes fertilisants qui lui manquent en dehors des alluvions récentes. Il n'en est pas de même au Tong-King.

Dans la delta du Mé-Kong, le climat, très uniforme, présentant des variations nycthémérales peu sensibles, revêt les apparences d'un *climat marin* ou *insulaire* : le thermomètre ne s'élève pas au-dessus de 36° pendant les journées les plus chaudes, et ne s'abaisse guère, en Basse-Cochinchine, au-dessous de 18°, 5 ou 18°, le matin, au lever du soleil, pendant les derniers jours de décembre ou les premiers jours de janvier. Au Cambodge, les écarts sont déjà plus sensibles : on observe à la même époque, des températures de 16, quelquefois 15°. — A BangKok, situé au fond d'un golfe, le thermomètre descend jusqu'à 12°, et il suffit de remonter de quelques journées dans l'intérieur pour remarquer que les différences s'accentuent de plus en plus : le climat devient *continental*. On note, peu au-dessus de Bassac, des températures de 39°, et pendant la mousson de nord-est, l'auteur de ce résumé a observé sur les bords du Mé-Kong, en février, par 15° de latitude seulement, une température de 8° 6. — De même au Tong King, le thermomètre s'élève plus haut qu'à Saïgon, et il s'y produit aussi un véritable hiver, pendant lequel les sensations de froid éprouvées par l'Européen sont même plus prononcées qu'on ne le croirait à la lecture du thermomètre, qui ne descend pas au-dessous de 6 à 7 degrés.

La gelée blanche s'observe sur quelques plateaux, mais la neige y paraît inconnue. Il faudrait remonter, pour la constater, jusqu'aux terres élevées du Yunnan.

Il se rencontre, entre le Tong-King méridional et l'Annam, d'une part, et la vallée du Mé-Kong, de l'autre, une série de *plateaux* d'une altitude et d'une étendue variables, sur lesquels le climat et, par suite, l'aspect général du pays et ses productions naturelles subissent de profondes modifications. Ces plateaux présentent à nos yeux le plus puissant intérêt, et c'est là qu'imitant les leçons qui nous sont données par les Anglais dans l'Inde, nous devrons dans l'avenir édifier nos grandes villes administratives et nos *sanitaria*, dans des conditions d'économie et avec des facilités d'accès que ne présentent certainement ni Simla, ni Otakamund.

Je citerai surtout, à ce point de vue, le grand *plateau des Bolovens*, situé entre Bassac et le port de Tourane, c'est-à-dire vers le centre même de nos possessions, et qui est d'un accès relativement facile. Il suffirait d'une voie ferrée de 200 à 250 kilomètres, bien moins longue par conséquent que celle qui met Calcutta en communication avec le *sanitarium* de Darjeling, pour le mettre en rapport avec la côte. On y retrouve, avec le sol le plus fertile, les conditions d'existence de l'Italie, les pins,

* Les indigènes emploient plutôt l'appellation de Nam-Kong, en aspirant fortement *Khong*.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les chênes, les châtaigners, les charmes, etc..., et l'étendue de ses plaines mamelonnées est telle qu'on pourrait y établir de vastes exploitations agricoles.

On sait, en effet, qu'à part ces plateaux élevés, et en dépit des quelques différences que j'ai signalées, le climat tropical de l'Indo-Chine ne permet pas de songer à faire de cette contrée une *colonie* au sens propre et exact du terme. Toute cette région asiatique ne peut être considérée que comme un pays de conquête, comme une *possession*, à administrer par les procédés les plus sages, et à faire prospérer par les moyens les plus conformes à la justice et à la moralité politique. A part les plateaux et quelques portions restreintes du territoire placées dans des conditions exceptionnelles, la *colonisation* proprement dite y est impossible, et c'est tout au plus si l'Européen, placé du reste en face d'une population dense et possédant de longue date une terre qu'elle détient par une propriété parfaitement établie, peut surveiller et diriger des entreprises agricoles.

Ces idées étant encore fort peu répandues, malgré leur importance, on ne trouvera sans doute pas déplacé que j'expose en quelques lignes dans un *Atlas colonial*, les différences essentielles qui existent entre les *colonies* et les *possessions*, car beaucoup de nos erreurs et de nos déboires en matière coloniale prennent leur source dans la méconnaissance de ces principes fondamentaux.

Désireux de laisser de côté les discussions purement théoriques, qui m'entraîneraient à de trop longs développements, je me borne à rappeler que la *colonie* est un pays où l'élément européen, *prépondérant*, transporte les mœurs, la langue, les religions de la mère-patrie. C'est en quelque sorte un fragment détaché de la mère-patrie transporté dans un milieu différent. On conçoit alors que les lois qui régissent la colonie peuvent tendre à se rapprocher de plus en plus de celles de la mère-patrie, sauf pourtant les différences qui résultent de la distance, de l'isolement, de l'importance militaire et navale, du climat, etc. La France ne possède pas de colonie véritable, de colonie type : celui de ses établissements qui s'en rapproche le plus est *La Réunion*, où *l'assimilation* aux mœurs de la France est presque complète. Aux *Antilles*, qui ne peuvent cependant être placées sans discussion dans la catégorie des colonies, la fusion des races n'est pas encore assez intime pour qu'on puisse s'y départir de quelques précautions particulières indispensables. En Algérie, les problèmes sociaux, politiques et administratifs sont singulièrement compliqués par le fait que ce pays est en même temps colonie et possession, suivant les régions du territoire que l'on examine.

Mais l'Angleterre nous présente des colonies dans toute la pureté du type, par exemple le Canada, la plus grande partie de l'Australie, où les indigènes peu nombreux, placés au dernier degré de la barbarie, ne doivent pas être considérés, politiquement, autrement que comme des quantités négligeables. Si ils sont quelquefois gênants, c'est simplement à l'état de brigands ou de voleurs sans organisation définie. Le climat permet à l'Européen d'y travailler de ses mains, d'y vivre et de s'y multiplier exactement comme dans la métropole.

Les Indes anglaises, l'Annam, nous fournissent au contraire des exemples complets et parfaits de *possessions*.

Tandis que la colonie est un organisme sorti de la mère-patrie avec toutes ses mœurs, toutes ses institutions, et qui ne diffère de la métropole que par une situation économique spéciale, la possession est un pays de conquête.

Il n'est pas possible au conquérant, sans s'exposer à de graves mécomptes, d'y appliquer les institutions, d'y transporter les mœurs, en un mot la civilisation qui est la résultante de toute son histoire.

Ces sortes de pays comportent donc un régime exceptionnel, espèce de compromis entre les facultés supérieures du conquérant et l'état social inférieur du peuple conquis. Le peuple conquérant,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

par habileté et dans son propre intérêt, doit, ainsi que les Anglais nous en ont donné l'enseignement, s'attacher à respecter dans la plus large mesure possible les mœurs et les lois du vaincu, mais en s'appliquant à les faire évoluer, avec le temps, vers un certain idéal moral plus élevé, plus rapproché de l'ensemble de ses conceptions.

La possession est un pays généralement très étendu, peuplé par une ou plusieurs races de civilisation inférieure, que l'Européen se propose d'administrer par des procédés justes et rationnels, et d'utiliser, tout en améliorant sa situation intellectuelle et économique, pour l'exploitation, le perfectionnement et la défense même du sol conquis.

Le *directeur* européen a le devoir d'assurer au peuple subjugué et administré la sécurité complète, la justice, une équitable répartition des charges, l'instruction, les facilités commerciales. C'est non seulement son devoir, mais son intérêt, car c'est à ces conditions seules qu'il peut tirer de ses acquisitions un parti avantageux.

La *possession* n'est pas faite pour enrichir directement la métropole. Au point de vue économique elle ne doit lui fournir que des revenus et des avantages indirects, par exemple, en offrant à son commerce et à sa marine un nouveau champ d'activité, de nouveaux éléments de fret, etc. Si la gestion du domaine conquis produit des excédents, la sagesse et la prévoyance commandent de les appliquer à l'amélioration du pays, à lui procurer un outillage économique en rapport avec ses besoins, toujours très grands, à faciliter ses rapports avec les pays voisins, à accroître le mérite des agents européens ou indigènes chargés des diverses branches de l'administration, de la surveillance et de l'exploitation du sol. Mais ces excédents ne doivent jamais être versés directement au trésor de la mère-patrie. Agir de cette façon, c'est faire le calcul économique et même politique le plus faux qu'il soit possible de concevoir.

Le nombre des colons, industriels, négociants, etc., que comporte une possession est relativement peu considérable. L'Inde anglaise, qui présente cependant dans ses montagnes, et vers ses limites septentrionales des climats analogues à ceux de l'Europe, qui appartient depuis fort longtemps à une nation capable d'envoyer des essaims nombreux d'émigrants dans l'univers tout entier, nous offre la preuve la plus caractéristique de la vérité de cette observation.

Il est évident pourtant que la possession ne peut que gagner à voir les capitalistes, les industriels et les négociants de la mère-patrie venir exploiter le sol, les ressources et les produits de la possession, et à tirer personnellement parti de la valeur du travail indigène. La mère-patrie et la possession doivent faire tous leurs efforts pour y attirer des nationaux par tous les moyens possibles, car plus il y a d'entreprises commerciales et industrielles, plus il y a d'argent mis en circulation, et plus l'état économique et social s'améliore, plus les budgets de la possession s'accroissent, et plus son champ d'action et son influence au dehors s'agrandissent.

Il est certainement très désirable, — et nul, nous moins que personne, ne peut songer à le nier — qu'une possession française prospère surtout par des capitaux français et des entreprises françaises ; mais ce n'est pas indispensable pour la prospérité de la possession. A ce titre, une nation riche mais peu émigrante, comme la nôtre, peut acquérir très avantageusement des possessions : celles-ci lui conviennent mieux que des colonies proprement dites.

Pour rendre à une nationalité vieillie un peu d'essor, il n'y a pas, en somme, de meilleur procédé que de fonder de grandes possessions, où toutes sortes d'activités, en dehors de la colonisation proprement dite, qui ne peut absorber que peu de monde, trouvent à se donner carrière.

Ce que nous devons chercher avant tout en Indo-Chine, c'est l'équilibre des budgets normaux de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

la possession, c'est-à-dire en rapport avec la richesse et l'étendue de son sol, le nombre et l'activité de ses habitants et de ses industries, et compatibles avec la meilleure administration et la plus morale. Le but essentiel à poursuivre, est, en définitive un *but politique*. C'est vers un but politique qu'il faut orienter toute l'économie, toutes les ressources et toutes les forces de l'Indo-Chine.

Nous n'avons pas à y fonder une colonie, et en particulier une colonie agricole. J'ai dit que cette conception était impraticable. Mais est-ce qu'il n'y a pas en Indo-Chine mille moyens d'employer nos activités, d'y fonder des fortunes industrielles et commerciales ? Est-il permis encore de considérer comme indifférent un aussi vaste et aussi intéressant débouché offert aux jeunes gens des classes instruites, souvent si embarrassés de trouver chez nous une carrière qui leur convienne, que celui des emplois administratifs et politiques au dehors ? On nous reproche notre fonctionnarisme. Mais que l'on observe ce qui se passe en Angleterre, que l'on compte la quantité d'Anglais qui servent dans les diverses administrations coloniales, et que l'on établisse la proportion ! Qu'on examine le parti qu'a su tirer l'Angleterre de ses services de l'Inde, où l'on rencontre de si nombreux représentants des plus grandes familles du Royaume-Uni !

Il y a fort loin toutefois, que l'on y prenne garde, de cette observation à vouloir prétendre qu'il faut fonder des établissements pour les peupler de fonctionnaires, et en particulier de fonctionnaires inutiles, sans valeur et sans instruction, ou voués à un travail qui ne développe aucune des facultés de l'intelligence, aucune des qualités du caractère!

Du reste, il est à remarquer que si, en Indo-Chine, le but à proposer n'est pas la colonisation, cependant celle-ci se produira *par surcroît* au bout d'un certain temps, le conquérant pouvant d'ailleurs y disposer de terres élevées, d'une richesse extrême et favorisées d'un climat excellent.

Il s'agit, en résumé, pour la France, de créer en Indo-Chine un empire qui n'exige pas de la métropole de plus longs sacrifices, mais qui, au contraire, tout en lui rapportant des *bénéfices indirects* de toute nature, soit pour notre pays une source nouvelle de force et d'influence dans tout l'Extrême-Orient et même dans le monde entier. Pour cela, il faut que cette grande possession soit organisée comme un *vice-État*, qu'elle possède tous les organes nécessaires à l'existence d'une société, qu'elle puisse entretenir une armée payée par elle, des fonctionnaires entretenus par son budget et y accomplissant toute leur carrière ; qu'elle forme, en résumé, un tout tellement fort et tellement compacte, que loin d'avoir rien à craindre d'une guerre se produisant en Europe ou dans un point du monde quelconque, elle soit un élément de puissance respectable aux yeux des autres nations et arrive ainsi à compter dans le jeu des rivalités européennes.

**Races — Conditions politiques.** — Lorsque l'on jette les yeux sur une carte de l'Indo-Chine, et plus particulièrement de cette portion orientale de la presqu'île qui nous intéresse surtout, on remarque qu'elle est divisée, d'une manière générale, en deux parties bien distinctes : l'une très vaste, formée par les vallées de grands fleuves coulant du nord au sud, semés de rapides et peu utilisables dans le haut de leur cours, très profonds vers leurs embouchures, tels que le Mé-Kong, le Mé-Nam et l'Iraouaddy, et formant alors des deltas soumis à des inondations périodiques, dans lesquels la population s'accumule en grand nombre en raison des conditions particulières qu'elle y trouve pour la culture du riz; — l'autre très étroite, plus ou moins resserrée entre la mer de Chine et la grande chaîne qui se détache du plateau oriental du Thibet pour se terminer au cap Saint-Jacques, en Cochinchine, et où les cours d'eau présentent une direction générale ouest est ou nord-ouest sud-est, et les plus grands d'entre eux ont une importance bien inférieure à ceux que nous avons précédemment mentionnés.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

A des périodes géologiques antérieures, tout le versant de la mer de Chine devait avoir le même aspect et la même étroitesse que les provinces de l'Annam ; un golfe profond devait s'enfoncer à la place du Tong-King actuel jusqu'aux environs de Hong-Hoa, ne laissant émerger que des rochers calcaires, tels que ceux qui composent la rade pittoresque de la baie d'Halong. Peu à peu, des atterrissements successifs ont comblé le fond de ce golfe, et ont donné lieu à ce que nous appelons le Tong-King, parcouru par des fleuves et des rivières médiocrement profonds, torrentueux, et qui sont bien loin de présenter pour la navigation moderne les avantages des grands fleuves de la partie intérieure de la presqu'île.

Depuis de longs siècles, plusieurs races sorties sans doute d'une souche commune et parties des confins du Thibet, se sont répandues d'un côté d'abord dans les provinces actuelles du Yunnan et du Quang-Si, et de l'autre, dans les territoires du haut Laos, de la haute Birmanie, l'Assam, etc., et ont commencé à se disputer le sol de l'Indo-Chine, perpétuant cette lutte avec des alternatives diverses jusqu'au jour où des influences européennes rivales sont venues imposer le recueillement à leurs compétitions et changer leurs destinées futures. Ce sont les *Birmans*, les *Thays* (Siamois, Laotiens, Chans) et les *Annamites*, rapprochés par un certain nombre de caractères physiques et intellectuels communs, et par les analogies de leurs langues monosyllabiques et *chantées*, ou, comme on dit, *vario tono*.

Ces populations toutefois, dans leur migration séculaire et de proche en proche, n'avaient pas trouvé le sol de la presqu'île vierge et inoccupé. Elles refoulèrent des plaines et des bords des fleuves vers les forêts et les montagnes, en se mélangeant plus ou moins avec elles, des tribus plus anciennes, plus ou moins bien organisées, désignées indistinctement aujourd'hui sous le nom de sauvages (*Khas*, *Moïs* ou *Muongs*, *Penongs*, etc.) et qui semblent apparentées aux Dayaks, par exemple ; et, ensuite, en descendant vers le sud, elles se heurtèrent à des empires mieux organisés dont l'origine ethnique est encore incertaine et dont les trois principaux sont ceux des Chams ou Tsiampas, à l'est, des Cambodgiens dans la vallée du Mé-Kong, et des Môns ou Talains dans celle de la Salouen. — Les Annamites détruisirent le royaume du Tsiampa, de civilisation probablement malaise, et s'attaquèrent ensuite à cet empire Khmer qui devint l'enjeu de leurs luttes avec les Siamois, et qui a laissé comme témoins de sa puissance, dans tout le sud de la presqu'île, les ruines les plus magnifiques qu'on puisse contempler.

Aujourd'hui les populations dites sauvages séparent les divers groupes ethniques qui ont conquis définitivement la suprématie en annihilant ou absorbant plus ou moins les Cambodgiens et les Môns, lesquels paraissent avoir entre eux et certaines races de l'Inde centrale d'assez remarquables analogies. Quant aux Chams ou Tsiampas, il n'en reste que des débris plus ou moins isolés ou dispersés depuis Tay-Ninh et les rives du Mé-Kong jusqu'aux provinces du Binh-Thuan et du Khan-Hoa. Certaines tribus, qui parlent un dialecte malais (Rœdehs, Charays, Lovèhs, etc.), paraissent se rattacher à cette souche.

En s'étendant ainsi sur la presqu'île, les Birmans, les Thays et les Annamites sont devenus fort différents les uns des autres par suite des péripéties de leur histoire et du développement de leur civilisation.

Les Birmans et les Thays, de même que les Cambodgiens, ont subi davantage l'action des civilisateurs occidentaux, hindous, et ont gardé de ces influences les traces les plus profondes dans leur constitution aristocratique et féodale, dans leurs mœurs, leurs arts, leur religion, leur littérature, leur écriture, leurs langues elles-mêmes imprégnées de mots sanscrits en grand nombre. Les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

autres, les Annamites, qui ne paraissent pas avoir passé par la phase brahmanique, et se sont développés sous l'influence presque exclusive de la Chine, subissant même pendant une période plus que millénaire la domination chinoise, se sont constitués d'une manière toute différente. La vie des Annamites, l'organisation de leur gouvernement reflètent, avec certaines particularités complètement originales, l'influence du Céleste-Empire. C'est une société démocratique, d'où le bouddhisme s'élimine de plus en plus, chez laquelle la royauté, vaincue par une classe particulière de fonctionnaires nommés au concours, n'est plus aujourd'hui que nominale et rituelle, et dont la langue, comme l'écriture, ne révèle pas de mélanges occidentaux.

Les Annamites, que nous devons étudier avec plus de soins et de détails que leurs voisins, se distinguent d'eux encore par une qualité essentielle, qui détermine la conduite que nous devons suivre à leur égard aujourd'hui que les hasards de notre politique nous ont amenés à accaparer la direction de cette race, en nous mettant en face de devoirs d'une gravité imposante, devant lesquels il ne nous est plus permis de reculer sans déshonneur. Je veux parler de son homogénéité, et d'un sentiment qu'elle possède au plus haut degré, qui se rapproche beaucoup, par ses effets, du patriotisme, et que j'appellerai le sens de la race.

Cette nation annamite, en effet, était conquérante et la plus militaire de toutes les races indo-chinoises, quand nous sommes arrivés pour la combattre. Elle avait déjà accompli la plus grande partie de son expansion lorsque nous avons été conduits à faire sa conquête. Son histoire, qui remonte à de très longs siècles en arrière, nous montre l'Annamite partant de la région qui forme aujourd'hui les provinces méridionales de la Chine, et de ces pays du nord du fleuve Rouge qu'une diplomatie imprudente ou mal renseignée voulait lui ravir au profit de la Chine. Nous voyons ensuite sa race aller en grandissant, détruire et absorber en descendant vers le sud d'autres nationalités différentes, et de telle façon qu'il n'est plus possible aujourd'hui, à moins d'un œil très exercé, d'une observation très attentive, de soupçonner en Annam la trace du sang malais, tsiampa, laotien, moï ou cambodgien, chinois même, dans toute l'étendue qu'occupe aujourd'hui le royaume. Dans notre France, que l'on aime cependant à citer pour son unification, on peut encore distinguer le crâne du Gascon de celui du Breton, on reconnaît le plus souvent à première vue un Auvergnat ou un Normand, et nous pouvons encore nuancer, sur la carte de notre pays, les diverses origines d'où nous sommes sortis. En Annam, de telles distinctions sont impossibles, et qu'on donne à ce royaume 18 à 20 millions d'habitants, qu'on lui en accorde 12 seulement, — car c'est dans ces limites que varient les estimations les plus consciencieuses, — on est obligé de reconnaître l'unité frappante et incontestable de cette race, son homogénéité probablement sans égale dans toute l'Asie.

Cette homogénéité est tellement évidente, tellement saillante, qu'elle est reconnue par tous les peuples voisins, et qu'elle a frappé tous les observateurs européens, sans distinction d'origine ou de nationalité, à la seule condition qu'ils ne soient pas intéressés à prétendre le contraire. Qu'on relise les récits des explorateurs français contemporains dignes de ce nom, ou que remontant à une cinquantaine d'années on consulte, par exemple, les appréciations de l'Anglais Crawford, on voit que tous sont frappés de ce fait sur lequel j'insiste. Ce n'est pas inutilement que je relève ces remarques, car elles méritent l'attention la plus sérieuse non seulement du philosophe ou de l'anthropologiste, mais de l'homme d'État. On ne traite pas une race comme celle-là d'après des conceptions bureaucratiques à priori ou en acceptant sans contrôle des légendes intéressées. Notre devoir de conquérants, si nous avons conscience de la mission qui nous incombe, consiste à prendre la résolution d'élever cette race annamite, non seulement pour notre profit et pour le sien, mais pour

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

celui de toutes les familles indo-chinoises, sans rompre la chaîne de ses traditions, de son avenir et de ses ambitions inscrites dans les deux mille années de son histoire nationale.

Toutes nos déductions quant à notre politique en Annam devraient partir de cette base : l'unité de la race annamite.

L'Annamite n'est point non plus un enfant dont nous avons à faire l'éducation ; ce n'est point un sauvage sur lequel on peut faire des expérimentations comme sur une table rase. Nous avons affaire à une race, à une nationalité plus vieille que la nôtre, qui a joué dans son milieu et dans son temps un rôle considérable et dont les destinées ne sont pas épuisées.

Si, en étudiant une carte de l'Asie orientale, nous considérons la position de l'Annam relativement à la Chine ou au reste de l'Indo-Chine, nous nous apercevons bientôt que le rôle de conquérant, joué par la race annamite, et que nous avons signalé, n'est pas un fait fortuit, mais marqué par des dates séculaires et répétées, déterminé par la configuration du sol et les qualités politiques de la nation.

De notre côté, si nous comprenons bien notre tâche, si nous savons nous montrer dignes de la remplir, nous devons prendre toute cette race, avec ses mœurs, ses institutions, sa valeur propre vis-à-vis de ses voisins, pour en faire pour ainsi dire notre compagnon de fortune et notre associé. Ce n'est qu'en sachant ainsi tirer parti des remarquables qualités de l'Annamite considéré non comme homme, mais comme race, et sans manifester à son égard ce hautain mépris qui caractérise d'autres conquérants européens, ce n'est qu'en associant nos ambitions présentes à ses ambitions passées et futures que nous pourrons prétendre au rôle de missionnaires d'une civilisation nouvelle et de fondateurs d'empire.

Notre intervention dans les affaires de l'Annam et notre présence actuelle au Tong-King sont la conséquence nécessaire de notre débarquement à Saïgon après la première campagne de Chine, et de l'unité de cette race que nous venions d'entamer. Du jour où nous avons mis le pied sur une seule province du territoire annamite, où nous nous sommes implantés dans le tout compacte de la race annamite, rien ne pouvait plus nous soustraire à l'obligation, à la nécessité d'accaparer son pays tout entier, pas plus que nous ne pouvons aujourd'hui éviter de le faire. Toutes les volontés seront impuissantes pour conjurer cette issue forcée de notre entreprise, et les précautions les mieux combinées en apparence pour l'éloigner ne feront que la précipiter.

Si par tout ce que nous venons de dire, nous avons montré qu'il ne nous est pas possible de diviser une race semblable à celle de l'Annam, s'il nous est défendu par la raison politique aussi bien que par la moralité de lui donner ici un gouvernement, et là de lui en imposer un autre, comme a pu le faire l'Angleterre dans cette Inde où pullulent les races et les religions les plus diverses, il faut convenir que nous devons tendre à nous rapprocher de plus en plus, avec les tempéraments nécessités par notre imprévoyance et par la soudaineté de notre action, avec les transitions conseillées par la prudence, de la formule que voici :

*Un seul gouvernement, une seule administration, une seule politique doivent exister pour tout l'Annam. Une seule direction doit présider à notre entreprise.*

Paris, 15 septembre 1885.

**J. HARMAND.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Gravé par A. Simon, 13, rue du Fol.-de-Grèce. CHARLES BAYLE, 16, rue de l'Abbaye. Paris. Paris. Imp. Ch. Bayle et Cie

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# TONG-KING

Le mot Tong-King ou Tonkin est, dit-on, une corruption de *Dong-Kinh* (cour de l'est), donné d'abord à la capitale Kécho ou Hanoï, et étendu ensuite à toute la contrée par opposition à *Tay-Kinh* (cour de l'ouest), ville aujourd'hui disparue et qui existait jadis dans le Thanh-Hoa. Quoi qu'il en soit, il a également la même signification dans la langue chinoise, d'où est sortie la langue annamite officielle, et prend alors l'une des deux formes suivantes : Tong-Kin ou Tong-King.

Le Tong-King est situé entre 17°30′ et 23° de latitude nord, entre 101° et 105°40′ de longitude est. Il est borné au nord par les provinces chinoises du Kouang-Tong, du Kouang-Si et du Yûnnân, au sud par la Cochinchine annamite ou Annam proprement dit, à l'est par le golfe du Tong-King et à l'ouest par les petits États du Laos, plus ou moins tributaires de la Chine, de la Birmanie, de Siam et de l'Annam.

Le Tong-King faisait partie, comme la Cochinchine, du royaume d'Annam, qui a Hué pour capitale. Suivant que l'on tient compte ou non des quatre grandes provinces méridionales — Thanh-Hoa, Nghe-An (ou Vinh), Ha-Tinh et Tan-Hoa, — sa superficie est évaluée à 90,000 ou 170,000 kilomètres carrés environ, dont 11,000 pour le Delta seul ; et, sa population d'un chiffre encore très mal déterminé, peut l'être d'après les données les plus récentes à 10 ou 15 millions d'habitants, — ce qui équivaudrait à peu près au tiers de la population de la France.

Toute la population tongkinoise se presse dans le Delta et les plaines du littoral, où elle est arrivée à un degré de densité extraordinaire : près de 200 habitants par kilomètre carré dans le Delta. Là sont les villes importantes de Hanoï (100,000 hab.), Nam-Dinh (50,000 hab.), Haï-Dzuong, Ninh-Binh, Haï-Phong, Thanh-Hoa, etc.

Les montagnes sont habitées par des tribus de race laotienne qui, sous le nom de Muong, Hos, Khas, etc., vivent à l'état d'indépendance.

Le système orographique comprend deux massifs distincts : celui du nord et celui de l'ouest. Le massif du nord a pour centre la province de Cao-Bang (plateau élevé). Il sert de ligne de partage des eaux entre les bassins du fleuve Rouge et du Thaï-Binh d'un côté, et celui de la rivière de Canton de l'autre. Il présente plusieurs défilés remarquables, dont quelques-uns sont devenus célèbres dans nos annales militaires, comme ceux de *Bac-Lé* et de *Dong-Song*.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le massif de l'ouest est formé par une grande chaîne qui descend du plateau central de l'Asie tout le long de la presqu'île indo-chinoise et sert de ligne de partage entre le bassin du Mé-Kong, celui du fleuve Rouge et les bassins côtiers du golfe du Tong-King. Il s'en détache de nombreux contreforts, dont les plus importants délimitent entre elles les provinces méridionales. Parmi ces contreforts, celui qui sépare la province de Ninh-Binh de celle de Thanh-Hoa, présente un défilé important, celui de *Tam-Diep*, célèbre dans les fastes de l'occupation française de 1873. Celui qui sépare la province de Ha-Tinh du Bo-Chinh, mérite également d'être signalé. La chaîne se termine à l'anse de Vung-Chua (Voun-Ki-Hoa), où il existe un bon mouillage, et comprend trois cols dont l'un est franchi par la route publique, à l'aide d'un escalier établi sur les deux pentes. Cette chaîne forme la *délimitation politique* entre la Cochinchine et le Tong-King. La *barrière militaire* entre ces deux contrées est située à un demi-degré plus au sud. Elle est formée par un massif très élevé et très épais, par deux rivières coulant des pentes de ce massif dans le port de Dong-Hoï (Dong-heui) et par l'estuaire de Sao-Bun placé entre ces deux rivières.

Les principaux cours d'eau du Tong-King sont : le *Ngan-nan-Kiang* (ou fleuve de Ngan-nan, ancien nom chinois du Tong-King), frontière historique du Tong-King du côté de la Chine ; le Cua-Dong-Trieu, qui conduit près de Quang-Yen ; le *Thaï-Binh*, formé de la réunion du Song-Cau et du Song-Thuongh grossi du Loc-Nam, et qui après s'être confondu dans le Delta avec les eaux du fleuve Rouge, se jette à la mer par diverses embouchures dont les plus connues sont celles du Thaï-Binh, du Cua-Cam, qui conduit à Haï-Phong, du Lach-Huyen, etc. ; le *Fleuve Rouge* ou Song-Koï, qui reçoit la rivière Claire et la rivière Noire, et se jette à la mer par les bouches du Day, du Lak, du Balat et du Traly ; le *Song-Mâ* (Song-maa) qui arrose le Thanh-Hoa et reçoit le Song-Caï (ou Song-Chou) ; le *Song-Ca* (ou Ngan-ca), qui arrose le Nghe-An et a pour affluents le Song-Con, le Song-Mô et le Song-Chaou ; le *Song-Gianh* qui séparait autrefois le Tong-King de la Cochinchine à laquelle il a été violemment annexé en 1802. Les provinces de Cao-Bang et de Lang-Son au nord appartiennent au bassin de la rivière de Canton et sont arrosées par les eaux du *Li-Kiang* tributaire de la rivière de l'Ouest, qu'il rejoint près de Nan-Ning.

Le *Fleuve Rouge* est la principale artère commerciale du Tong-King ; elle répond aux besoins d'une partie du Yunnan, du Kouang-Si, du Kouéï-Tchéou et du Laos, permet un grand débouché à nos produits et établit une communication relativement facile et peu coûteuse avec des contrées jusqu'ici entièrement fermées au commerce étranger. Depuis longtemps déjà nous avons signalé et utilisé cette voie ; la navigation à vapeur peut s'y faire jusqu'à Lao-Kaï par des bateaux à roues de rivière et à fond plat calant $1^{m},80$ à 2 mètres d'eau, de mai à décembre, époque des hautes eaux ; pendant la saison sèche, il est nécessaire de n'employer que des vapeurs d'une construction spéciale et d'un faible tirant d'eau, environ 70 centimètres. La rapidité du courant ne sera jamais un obstacle à la navigation aidée d'un système de touage par chaînes de fer, mais des travaux urgents, comme le balisage, sont à faire pour améliorer la navigabilité de cette voie. A l'aide de digues de retenue, analogues à celles de la Loire, on pourrait également augmenter le débit du fleuve pendant la saison sèche.

Dans le Delta, tout est plat et couvert de rizières, il n'y a d'élevé que les digues qui forment autant de chaussées, et sont là pour arrêter les inondations du fleuve à l'époque des grandes crues. Tous les villages sont entourés d'une ceinture protectrice d'arbres, parmi lesquels dominent le bambou, le banian, l'aréquier, qui ne se trouve que dans le bas Delta, et le bananier.

Le littoral du Tong-King a un développement d'environ 500 kilomètres, en y comprenant les côtes du Tong-King méridional. Du cap Paklung au Delta, le littoral est bordé de falaises à pic se

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

découpant en îles et îlots rocheux de toute grandeur et de toute forme : pyramides, aiguilles, châteaux croulants, arches, etc. Cette partie de la côte, qui est des plus pittoresques, a été jusqu'ici le lieu de refuge de tous les pirates du golfe. C'est là que se trouve la baie d'Halong, vaste rade elliptique de 3 à 4 kilomètres de long et de large, entourée de rochers élevés de 30 à 50 mètres et présentant cet avantage de posséder un mouillage excellent et sûr pour les plus gros navires, en même temps qu'un abri parfait contre tous les vents, et cela à proximité de grands gisements de charbon. Dans le Delta, les bouches du Thaï-Binh et du fleuve Rouge sont basses, les terres émergent à peine. Plus au sud, les dunes et les grèves alternent simultanément avec des promontoires.

Le Tong-King est divisé en dix-sept provinces, qui sont : Quang-Yen, Haï-Dzuong, Bac-Ninh, Thaï-Nguyen, Lang-Son, Cao-Bang, Tuyen-Quang, Hung-Hoa, Son-Tay, Hânoï, Hong-Yen, Nam-Dinh, Ninh-Binh, Thanh-Hoa, Nghe-An, Ha-Tinh et Tan-Hoa.

Le traité du 6 juin 1884, signé par M. Patenôtre, qui place l'Annam sous le protectorat de la France, laisse les provinces méridionales du Tong-King : Thanh-Hoa, Nghe-An, Ha-Tinh et Tan-Hoa, en dehors de notre action directe ; il nous donne le droit, comme le faisait déjà le traité Harmand, d'occuper tous les points stratégiques de l'Annam.

Par sa position voisine de la zone tempérée, le Tong-King se trouve dans des conditions climatériques bien meilleures que celles de la Cochinchine française. Les saisons y sont divisées comme en Europe, bien que d'une façon moins marquée. Pendant la saison des pluies, d'avril à septembre, la température s'élève en moyenne, à deux heures de l'après-midi, jusqu'à 35° et descend à 25°. Les mois les plus chauds sont mai et juin. Quoique les plus grandes chaleurs soient généralement tempérées par le vent de la mousson, il est difficile à l'Européen, durant cette période, de s'occuper activement de ses affaires. Pendant la saison sèche, de septembre à fin mars, la température descend du matin au soir, de 25 à 7 degrés au-dessus de zéro, ce qui permet aux Européens de vaquer à leurs occupations du dehors sans avoir à redouter les insolations.

Le pays est sain dans les plaines, mais il n'en est pas de même dans certaines régions des montagnes, où les fièvres sont à redouter. Il en sera ainsi tant que cette partie de la contrée n'aura pas été déboisée et défrichée.

Dans le règne végétal, le Tong-King produit du riz en abondance, la canne à sucre, le coton, le thé, le tabac, la cannelle, l'indigo, le ricin, l'arbre à vernis, la badiane ou anis étoilé, la muscade, des plantes tinctoriales et médicinales, des bois d'ébénisterie et des bois de construction magnifiques.

La production minérale au Tong-King est abondante et comprend l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le zinc, le plomb, le fer, le mercure, le bismuth, et surtout la houille.

La faune y est fort nombreuse. Les singes, les tigres, les panthères, les ours, les rhinocéros, les éléphants, etc., se rencontrent dans les forêts. Les chevaux sont en petit nombre et de petite taille, mais de bonne race. Le porc y est en abondance ainsi que le poisson et la volaille. Le zébu, *bos indicus*, rend de grands services en agriculture. Le chevrotin, très recherché pour son musc, le daim et le chevreuil se trouvent dans les montagnes. Les oiseaux au superbe plumage donnent lieu à un certain commerce.

Les habitants excellent dans la fabrication des briques et des poteries. Les procédés de fabrication du sucre y sont encore à l'état rudimentaire. Les Tongkinois produisent principalement des meubles incrustés de nacre, des boîtes laquées, des broderies, des soieries, et s'adonnent à l'élevage du ver à soie. Les Tongkinois sont intelligents et travailleurs, mais leur pays s'ouvrant à peine au commerce extérieur, ils n'ont pu encore développer son industrie et son commerce, c'est ce qui explique la pauvreté des habitants à côté de la richesse de leur sol. Ce qui manque à ce pays, appelé par sa situation, sa

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

richesse et sa population à un brillant avenir, c'est une sage et juste administration. A cette condition, il nous sera fidèle et dévoué, et nous posséderons indépendamment d'un grand débouché, une situation prépondérante dans les mers de Chine assurée militairement d'ailleurs au moyen d'établissements maritimes à installer à Hon-Goy, par exemple, dans cette magnifique baie d'Halong, dont nous pouvons faire une nouvelle rade de Brest. Il faut en outre à ce pays des capitaux pour exploiter et développer ses richesses. Les Européens y trouveront, dans la création et la direction des grandes cultures industrielles la juste rémunération de leurs efforts.

La civilisation annamite est, en quelque sorte, fille de la civilisation chinoise, qui a laissé des traces profondes dans la religion, les mœurs et la langue de ce pays. Placé désormais sous l'égide de la France, guidé par elle dans la voie du progrès, le Tong-King puisera, aux sources même de notre civilisation, les éléments nécessaires à sa régénérescence matérielle et morale. Ce sera alors notre plus belle possession, le plus beau fleuron de ce nouvel empire colonial indo-chinois que la France vient de fonder dans la mer de Chine.

**Jean DUPUIS.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# BIRMANIE

Largement arrosée par l'Irraouady, la Salaouen, le Sittang et leurs innombrables affluents, limitrophe au nord de l'arête minière du Yun-nan et s'étendant au sud jusqu'au 16e parallèle, la Birmanie, l'ancien royaume d'Ava, est un des pays les plus riches et les plus prospères du monde ; cette richesse, elle la doit autant à ses productions minérales à peine exploitées qu'à ses productions végétales, qui en font le grenier de l'Inde. Pour quiconque a quelque peu voyagé, une seule ligne dira mieux que toutes les descriptions sa richesse : « C'est le seul pays de l'Extrême-Orient où la mendicité soit inconnue. »

C'était une trop belle proie pour que l'Angleterre la laissât échapper : des complications extérieures ne lui permirent pas néanmoins, en 1826 et en 1852, de s'annexer l'Empire birman tout entier ; elle se contenta donc d'empêcher une autre nation de venir s'y établir en s'emparant sous un prétexte quelconque de tout le littoral. Entre la Birmanie indépendante et la Birmanie anglaise, la frontière, franchie par l'armée de l'Inde à l'heure où paraissent ces lignes, n'est pas une expression géographique, c'est une ligne fictive qui suit à peu de chose près le 19e parallèle nord. Par le traité qui mit fin à la guerre, traité qui ne fut d'ailleurs jamais reconnu par la Birmanie, l'Angleterre laissa à l'empire birman une superficie de 457,000 kilomètres carrés avec une population de plus de cinq millions d'habitants, mais eut soin, ainsi qu'on peut le voir sur la carte, de s'annexer l'embouchure des fleuves, qui coulent sensiblement du nord au sud.

Dans l'Extrême-Orient et dans tous les pays où les chemins de fer n'existent pas et où les routes sont mauvaises ou peu sûres, être maîtres de l'estuaire des fleuves, c'est être maîtres de tout le commerce de la région.

Ainsi, dans cet immense empire chinois, qui s'étend du 52e au 20e parallèle nord, une voie fluviale, le Yang-tse-Kiang ou fleuve Bleu, monopolise à elle seule la moitié du commerce maritime. Il en est de même en Birmanie : le mouvement commercial des villes situées à l'embouchure de l'Irraouady et de la Salaouen, Bassein, Rangoon, Moulmein, s'élève à la somme considérable de 400 millions, somme dans laquelle la part de Rangoon dépasse 300 millions.

J'ajouterai que le commerce total des deux Birmanies ne s'élève pas à moins de 550 millions.

*Productions végétales.* — La principale production de la Birmanie est le riz, qui à lui seul constitue

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les quatre cinquièmes du commerce total; la culture en est surtout concentrée dans la Basse-Birmanie, véritable grenier du monde à ce point de vue.

Le riz Ngosein est beaucoup plus recherché que notre riz de la Basse-Cochinchine, où il serait facile de l'introduire. L'exportation du riz décortiqué est en moyenne pour les deux Birmanies de 1,000,000 de tonnes.

Les forêts de teck de la Birmanie n'ont leurs égales en étendue dans aucun point du monde; dans la Birmanie anglaise, elles commençent à s'éclaircir sous l'influence de déboisements considérables entrepris dans ces derniers temps. Le palmier Dani couvre d'immenses étendues de territoire et fournit le seul sucre consommé par les Birmans.

Enfin le thé, le cachou, la gomme laque, l'huile de bois (à vernir et à laquer), le coton, le tabac sont avec le caoutchouc les principaux produits d'exportation.

*Productions minérales.* — Les montagnes des Shans aussi bien que celles qui séparent la Salaouen de l'Irraouady renferment du fer, du cuivre, de l'étain, du plomb et de l'argent. La Chwili, qui coule près de Bhamo, roule de l'or, et l'on recueille pour le compte du roi du saphir et du rubis non loin de la Capitale.

Enfin le jade, si rare et si recherché par les Chinois, se trouve en grande quantité dans la Birmanie indépendante et surtout aux environs de Bhamo. A Yenan-gyong, au sud de Pagan et tout près de l'Irraouady, se trouvent des sources de pétrole très nombreuses. Ce pétrole en dehors de la consommation locale, qui est considérable, donne encore lieu à une exportation annuelle de 13,000 tonnes.

*Voies fluviales.* — Un immense fleuve navigable pour des bateaux ne calant pas plus d'un mètre, jusqu'à 250 lieues de la mer, telle est la magnique artère commerciale constituée par l'Irraouady, qui comme la Salaouen, prend très vraisemblablement sa source dans les hauts plateaux du Thibet oriental. Des crues énormes donnent à ce fleuve à certains moments un débit dépassant 56,000 mètres cubes. Son débit moyen au-dessus du delta est d'environ 13,000 mètres cubes; c'est à peu près celui du Gange.

L'Irraouady, qui est un élément considérable de prospérité pour la Birmanie, sera par contre une voie d'invasion facile pour le conquérant anglais qui de longue main a facilité la création de la « *Irraouady flottilla company* », flottille fluviale formée de steamers d'un faible tirant d'eau pouvant recevoir de l'artillerie et de chalands pouvant transporter chacun 600 hommes.

La Salaouen, qui de la Birmanie indépendante ne traverse que les *États Shans* tributaires, descend à la mer par une vallée fort étroite dont l'insalubrité est proverbiale; c'est à Moné sur les bords de cette rivière que sont morts de la fièvre il y a quelques années deux explorateurs français, MM. Fau et Moreau. La navigation de la Salaouen, limitée à 100 kilomètres, est on ne peut plus périlleuse.

*Villes.* — Vers le 22° parallèle nord l'Irraouady se dirige brusquement à l'est; c'est à ce point, où viennent se jeter plusieurs rivières, que se sont élevées les quatre Capitales de l'Empire birman : Sagaïn, Ava, Amarapoura et Mandalay, dont les trois premières ont été abandonnées successivement par le caprice des rois. Fondée en 1857, Mandalay, la capitale actuelle, est une ville de plus de 100,000 habitants, entourée d'une muraille en briques crénelée et d'un fossé de 60 mètres de large rempli d'eau.

On peut monter de Rangoon à Mandalay en quatre jours, et il est possible de remonter à peu près dans le même espace de temps de Mandalay à Bhamo.

Bhamo, située un peu plus haut, sur le grand fleuve, est la tête de ligne du commerce avec le Yun-nan : elle compte à peine 5,000 habitants.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Son importance vient uniquement de ce qu'elle est située au confluent de l'Irraouady et du Taping, rivière dont la vallée donne accès aux premiers plateaux du Yun-nan. Un quartier de Bhamo est occupé par les négociants du Yun-nan, qui viennent y chercher du jade et des marchandises d'Europe. Non contents de vouloir relier par le Taping et une route commerciale l'Irraouady au Yang-tse-Kiang, les Anglais avaient, en outre, formé le gigantesque projet d'y relier la vallée du Gange et du Bhramapoutre par les vallées du Barak et du Manipour ; les dernières explorations ont démontré la quasi-impossibilité de cette entreprise. Un coup de main tenté l'année dernière par des bandits chinois et des bandes de Kakyens à moitié sauvages mit Bhamo entre les mains de ces pirates, qui ne se retirèrent qu'après un pillage complet et méthodique.

*Populations.* — Malgré leurs prétentions à une origine aryenne et quel qu'ait pu être autrefois le mélange avec le sang hindou, les Birmans constituent incontestablement une branche du rameau mongol, et s'il fallait leur trouver une ressemblance avec une autre nation plus connue de nous, c'est aux Cambodgiens que je les comparerais le plus volontiers.

C'est une excellente population : vifs, généreux, spirituels, les Birmans se distinguent par leur mobilité d'impressions, leur politesse et leur sympathie pour les Européens. Il est impossible de les connaître sans leur trouver, à ces points de vue, de grands points de ressemblance avec les Japonais.

Très facilement gouvernables, ils se laissent facilement pressurer, se bornant à demander à Bouddha qu'il les protège contre « *le feu, l'eau, les brigands, les malveillants, — et les Gouverneurs.* »

A côté des Birmans civilisés se trouvent d'autres races à demi barbares qui habitent les provinces qui séparent la Birmanie de la Chine, du Tong-King et du Siam.

Ce sont les Khamtis, les Karens, les Kakyens, dont la monnaie courante consiste en boulettes d'opium ; enfin, à toucher la frontière du Tong-King et du Siam, se trouvent des peuples indépendants, mais tributaires de l'Empire birman, qui entretient chez eux des résidents. Ces tribus fort douces, au dire de M. Colquhoun, habitent les territoires connus sous le nom d'*États Shans*, pays appelés à un grand avenir, ainsi qu'on le verra plus loin.

*Administration.* — Le gouvernement, complètement absolu, est exercé par le roi Thibô. Ce prince a pris son nom d'une ville shâne qu'il avait en apanage. Quatre ministres — *men-ghis* ou *woon-ghis*, en birman — forment le conseil de cabinet, où ils sont assistés de quatre sous-secrétaires d'État ou *woon-douks*. Enfin quatre directeurs sont chargés sous leur responsabilité personnelle des services suivants : Justice et Police, Douanes, Impôts, Finances ; ils n'ont pas accès aux conseils de cabinet,

*Religion.* — La religion officielle est le bouddhisme. Gautama est l'incarnation de Bouddha adorée par les Birmans, qui font remonter leur origine jusqu'au Dieu suprême. De nos jours encore les habitants de la Birmanie indépendante se donnent le nom de *Myama* ou *Mramma*, mot dérivé de Bhramma.

*Relations avec la France.* — Le gouvernement birman a conclu le 24 janvier 1873 et a signé le 15 janvier 1885 avec le gouvernement de la République française un traité de commerce et une convention complémentaire dont les principaux articles sont les suivants :

ART. 5. — Le gouvernement birman s'interdit de créer des monopoles et d'en autoriser l'établissement sur des articles de commerce autres que le thé.

ART. 6. — En aucun cas, les droits perçus tant à l'entrée qu'à la sortie ne pourront excéder 5 % *ad valorem* avant le 1er avril 1885, sauf pour l'opium, qui pourra être frappé d'un droit de 30 %.

ART. 7. — Les contestations entre Français seront déférées au Consul de France ; les contestations entre Birmans et Français seront déférées à un tribunal mixte.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ART. 9. — Cet article assure à la France à toute époque le bénéfice des réductions de taxes et de tous les avantages qui seraient concédés à une tierce puissance.

Cette convention habilement exploitée par la presse anglaise mit le feu aux poudres, et la campagne entreprise par le correspondant du *Times*, M. Colquhoun, en faveur de l'intervention anglaise en Birmanie n'a réussi qu'en faisant miroiter aux yeux du peuple anglais les dangers de la convention franco-birmane. Pour arriver à ce but, on affirmait « que la France avait obtenu la concession exclusive de tous les chemins de fer à construire dans la haute Birmanie, et que, comme garantie de certains sacrifices que la France allait s'imposer, le roi lui concédait un contrôle sur le revenu des impôts ! »

Examinons quel est le véritable mobile de l'annexion projetée par l'Angleterre :

Deux questions d'ordre économique dominent le débat :

1° Gros producteurs et médiocres consommateurs, les Chinois n'ont jamais demandé à l'Europe en échange de leurs matières premières qu'un chiffre relativement bien faible d'approvisionnements, et il n'est pas exagéré de dire que sans l'opium qu'on leur a imposé, les Chinois auraient déjà accaparé la plus grande partie du numéraire européen.

Et cependant quelques points du littoral de la Chine sont seuls ouverts. — Quelle sera donc la révolution économique qui s'accomplira le jour où la Chine ouvrira toutes grandes les portes qu'elle tient si bien fermées aujourd'hui ?

Tout peuple ayant la notion de ses intérêts, — et le peuple anglais est de ceux-là, — a donc un intérêt capital à avoir une position acquise lorsque s'accomplira ce grand fait économique.

2° Préoccupée comme toutes les nations européennes de la crise industrielle que préparent l'excès de production et l'élévation des salaires, l'Angleterre cherche partout de nouveaux *débouchés immédiats* à son immense fabrication.

Dans cet ordre d'idées, ses regards se sont tournés également vers la Chine ; il y avait là pour elle double intérêt : ne pas laisser échapper d'abord les bénéfices qu'elle prélève sur les millions de thé et de soie dont le marché de Londres a été jusqu'ici l'intermédiaire entre l'empire du Milieu et l'Europe ; en second lieu, donner à son industrie 250 millions de consommateurs nouveaux.

C'est de ce double besoin qu'est née l'idée de la recherche d'une voie courte, facile et libre de pénétration en Chine.

Mille projets surgirent ; les explorations des voyageurs anglais en ont fait table rase.

Deux seulement tiennent encore debout.

L'un consiste à mettre en communication par une route commerciale Bhamo, qui n'est qu'à huit jours de la mer, avec Tali-fou dans le Yun-nan ; une première consécration a été donnée à ce projet par le tracé d'un chemin de fer de Rangoon à Bhamo et par l'ouverture de la section Rangoon-Promé.

L'autre s'inspirant en partie des anciens tracés du capitaine Sprye et de Mac-Cleod est celui qui a été adopté par M. Hallet et tout récemment par M. Colquhoun.

La ligne que préconise depuis quelques jours M. Colquhoun partirait de Moulmein, emprunterait à partir de Raheng la vallée de Mei-Nam, remonterait le long du Me-Wang, puis traversant le Mé-Khok à Kiang-Tsen, s'arrêterait provisoirement à Kiang-Houng.

L'objectif ultérieur est également Tali-fou par Se-mao et le bassin du Mé-Khong, mais il faudra attendre pour cette dernière partie de la ligne que le gouvernement chinois autorise la construction de voies ferrées sur son territoire.

Comme on s'en apercevra en jetant les yeux sur la carte, ce projet n'emprunte pas le territoire

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

birman proprement dit, mais bien les États Shans, dont les princes reconnaissent la suzeraineté birmane ; pour avoir toute liberté d'action dans les États Shans *et surtout pour empêcher une autre nation de les placer sous son protectorat*, il fallait donc commencer par se substituer aux droits du royaume birman.

C'est l'entreprise que l'Angleterre vient de commencer.

Un conflit entre l'administration du roi Thibô et la *Bombay Burmah trading association*, laquelle, concessionnaire de l'exploitation des forêts de teck, a outrepassé ses droits, a été le prétexte du premier acte de la comédie qui va se jouer sur les bords de l'Irraouady.

Dans une conférence à la Chambre de commerce de Glascow, un enfant terrible a d'ailleurs dévoilé, il y a six mois, le véritable mobile de l'expédition actuelle, en demandant, après un discours fort applaudi, que l'Angleterre occupe sans délais les *États Shans ;* la nomination déjà ancienne d'un consul anglais à Xiang-Mai, en plein Laos Siamois, et ses menées nous avaient du reste depuis longtemps édifiés sur ce projet.

En présence de cette expédition *entreprise*, EN RÉALITÉ, *pour nous enlever le marché de la Chine méridionale*, dont nous sommes les plus rapprochés, que devons-nous faire ?

La France n'est plus assez riche pour se cantonner dans la chevaleresque politique du désintéressement.

Le taux élevé des salaires, l'insuffisance des voies de transports à bon marché, et la perfection de l'outillage industriel, nous mettent hors d'état de lutter contre la concurrence étrangère, et celles-là même de nos industries autrefois sans rivales, notamment les industries parisiennes, ont perdu maintenant la plus grande partie de leurs débouchés.

La France s'appauvrit tous les jours, et pour me servir d'une expression vulgaire, *vit aujourd'hui sur son capital*. Il serait puéril de chercher plus longtemps à dissimuler la gravité de la situation.

Pour éviter le désastre économique qu'amènera la diminution constante du chiffre de nos exportations, il n'y a que deux solutions :

1° *Ouvrir au commerce français, et lui réserver par des tarifs protecteurs, des débouchés qui lui permettent de rétablir la balance rompue à son détriment.*

2° *Ouvrir à notre industrie des débouchés géographiquement inaccessibles à d'autres nations.*

Pour des raisons qui ne trouveraient pas leur place ici, la première solution, qui se heurterait d'ailleurs à la plate-forme d'opinions qui fait du libre échange un article de dogme, est pour le moment impossible.

Reste la seconde. Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour s'apercevoir que le seul marché qui se trouve dans les conditions indiquées, c'est celui des provinces méridionales de la Chine.

Il importe donc que sans retard la France prenne dans cet ordre d'idées *toutes les mesures conservatoires nécessaires*.

Il y a six mois à peine, il suffisait d'abandonner à la Chine la région montagneuse, improductive, inhabitée et insalubre du Tong-King, pour exiger comme compensation, le protectorat nominal, à deux, d'une zone frontière aussi étroite que l'eût voulu la Chine, mais s'étendant de Lao-Kai à Yerkalo. C'était fermer la porte pour toujours à nos rivaux !

Il n'est pas téméraire de penser que sous cette forme on eût obtenu l'assentiment du Céleste-Empire, le traité Bourrée qui stipulait une zone bien autrement importante aux yeux de la Chine, n'ayant plus rencontré en dernier lieu d'opposition dans les conseils du Tsong-li-Yamen.

Il fallait d'ailleurs tout sacrifier à cet objectif, qui nous eût permis d'avoir une position acquise, *une bonne posture* lorsque sonnera l'heure de l'ouverture complète de l'immense marché chinois, événement qui sera la question économique et sociale la plus grave du siècle qui vient.

**E. RAOUL.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

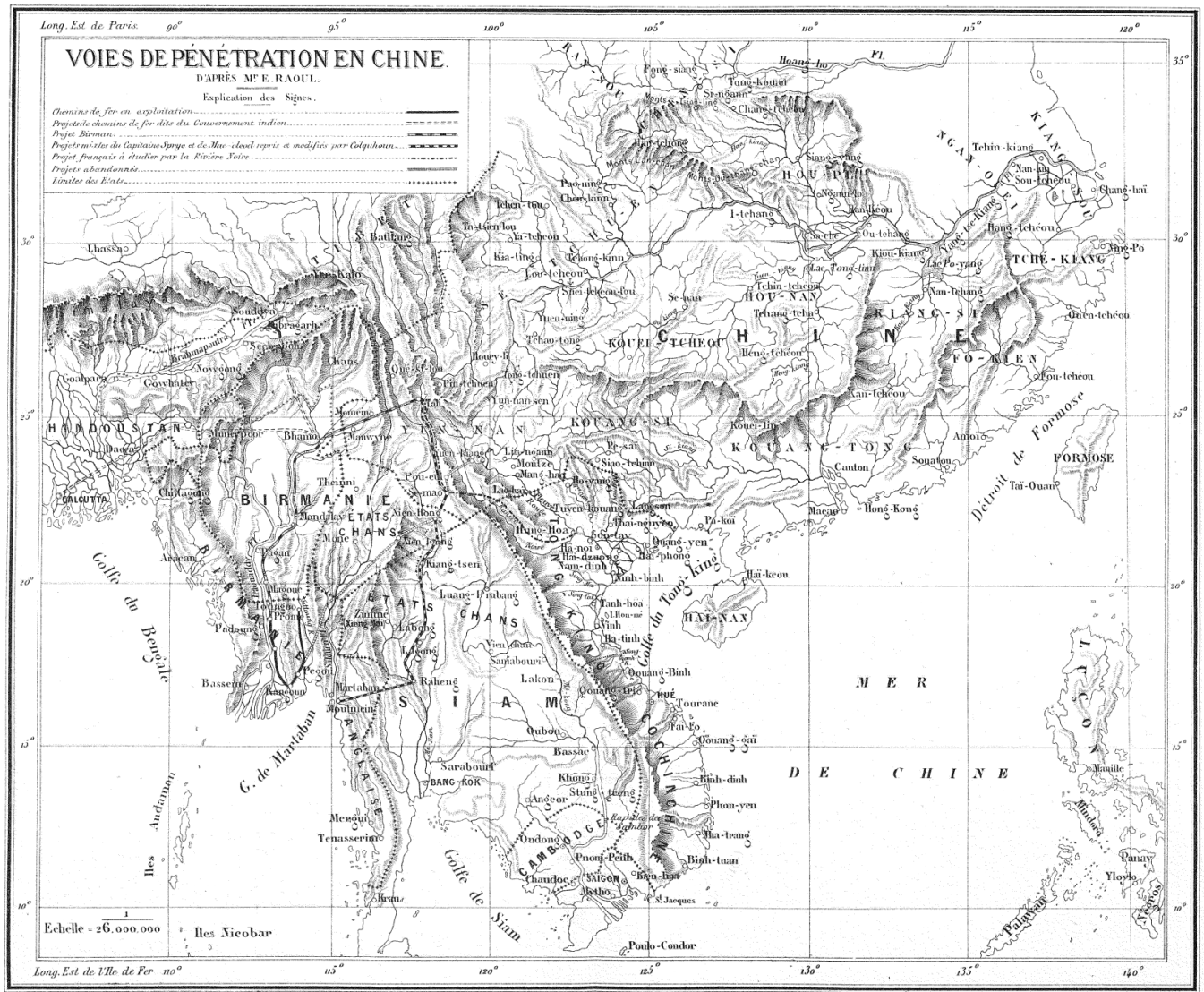


Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# LAOS CENTRAL

On désigne sous le nom de Laos une suite de petites principautés qui occupent les bords du Mé-Kong jusqu'à la frontière cambodjienne et qui sont en majeure partie tributaires de Siam. Les moins connues d'entre elles, celles du nord-est, qui avoisinent le Tong-King, sont aussi celles qui nous intéressent le plus immédiatement, et c'est uniquement d'elles qu'il va être question.

*Aspect général — Relief du sol — Régime des eaux.* — Un peu au-dessus du 18e degré de latitude nord, entre les 101e et 102e degrés de longitude est, le Mé-Kong s'infléchit brusquement vers l'ouest pour se redresser, près du 99e degré de longitude, directement vers le nord jusqu'au 20e de latitude ; cette direction se trouve prolongée sur la carte de l'Indo-Chine par un affluent considérable du Mé-Kong, le Nam-Ou, dont le cours supérieur traverse le Yunnan. La région comprise entre ces deux cours d'eau au sud et à l'ouest, le Yunnan au nord et le Tong-King au nord-est et à l'est, formait naguère une vaste tache blanche sur la carte de l'Indo-Chine ; une bonne partie ne nous est encore connue qu'imparfaitement et par renseignements.

Tout le pays est couvert de hautes montagnes, dont les grès, les calcaires et parfois les basaltes forment les éléments principaux. Le centre est occupé par un vaste plateau *(plateau des Phoueuns)* de 1,200 à 1,500 mètres d'élévation, d'où descendent en rayonnant de grands affluents du Mé-Kong : le Kadine, le Chan, le Ngoun, le Kan, et du côté de l'Annam, le Song-Pho, le Song-Ca et quelques affluents du Song-Ma.

Plus haut, les bassins du Song-Ma et du Nam-Ou ne sont plus séparés par un plateau, mais par une chaîne de montagnes plus ou moins élevées.

*Voies de communications.* — Celles qui servaient autrefois aux transactions entre le Tong-King et le Laos, avant l'invasion des Hos (Chinois du sud), sont fermées aujourd'hui, mais nous devons espérer que dans peu elles reprendront leur importance.

Au sud, on peut remonter en pirogue le Kadine, le Chan, ou le Ngoun pour se rendre sur le plateau des Phoueuns, d'où l'on descend à Vinh, en Annam, par le Song-Ca ou le Song-Pho. A ces routes nous pouvons joindre celle, qui partant de Luang-Prabang, remonte le Nam-Kan et se rend ainsi sur le plateau des Phoueuns.

Plus au nord, les routes convergent vers Muong-Sôn, situé sur le Nam-Hêt, affluent navigable

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

du Song-Ma : on peut remonter le Nam-Seuan, affluent du Mé-Kong, ou le Nam-Seun, affluent du Nam-Ou, pour arriver à la ligne de partage des eaux; on passe ensuite en quatre à cinq jours dans le bassin du Song-Ma.

De la ville de Muong-Ngoï, sur le Nam-Ou *, une route conduit en douze jours de marche à Muong-Sôn ; enfin, plus au nord encore, on nous a signalé une autre route qui, remontant le Nam-Noua jusqu'à Muong-Tèng, conduit ensuite en six jours de marche à pied à Muong-Sôp-Kôp, situé sur le Nam-Ban, affluent navigable du Song-Ma.

Les routes par eau ne sont praticables qu'aux petites pirogues, et encore faut-il de temps en temps faire du portage. Les routes en montagnes ne sont suivies que par des porteurs; quelques-unes seulement pourraient être utilisées pour les éléphants et les mulets; nulle part nous ne croyons qu'on puisse faire usage de chariots, même de chars à bœufs ou de chars à buffles.

*Productions.* — Les productions animales sont les mêmes que dans tout le Laos : les peaux, les cornes, un peu d'ivoire et de musc. La soie grossière et mal filée pourrait peut-être s'exporter en cocons; le stick-lak produit par la piqûre de différents coccus forme un des principaux articles d'exportation. — L'élevage du bétail, en particulier sur le plateau des Phoueuns, était, il y a peu d'années encore, une des grandes ressources de ce pays ; d'immenses troupeaux de chevaux, de bœufs et de buffles paissaient sur les parties dénudées de ce plateau, et de grands marchés réunissaient périodiquement dans les principales villes des Phoueuns, surtout à Xieng-Kouang, les Laotiens et les Annamites, qui venaient y faire leurs échanges. Aujourd'hui, dans ce pays désolé par la guerre, on ne rencontre plus que quelques rares têtes de bétail.

Parmi les productions végétales, le riz, base de la nourriture comme dans toute l'Indo-Chine, est cultivé soit dans les rizières inondées au fond des vallées, soit sur les montagnes dans des *rays*, culture qui consiste à abattre une partie de la forêt, à y mettre le feu et semer ensuite dans les cendres; les habitants conservent leur riz dans des silos assez semblables à ceux qu'on trouve en Algérie. — Le coton à soie courte est cultivé dans le nord en petite quantité. — La cannelle grise en écorces épaisses et très aromatiques se recueille sur les versants, aux confins de l'Annam ; elle est vendue en Annam et dans le Laos, comme médicament, un prix bien supérieur à celui qu'elle serait vendue sur nos marchés. — Le benjoin vient exclusivement du bassin de Song-Ma et des montagnes qui l'avoisinent ; il est de très belle qualité, connu dans le commerce européen sous le nom de benjoin de Bang-Kok ; le principal marché pour ce produit est Luang-Prabang. Depuis les invasions des Hos ce commerce a beaucoup diminué. — Mentionnons en outre les bananiers, cocotiers, aréquiers, manguiers, pamplemousses et autres arbres fruitiers; sur le plateau des Phoueuns on rencontre des pommiers et une vigne sauvage qui me paraît susceptible de culture.

Nous n'avons aucune notion sur les productions minérales de la contrée.

L'industrie se borne au tissage de quelques étoffes grossières de coton et de soie ; les habitants se procurent par échange à Luang-Prabang et sur les autres marchés du Nam-Ou et du Mé-Kong leurs instruments aratoires et leurs armes ; les objets d'importation étaient les étoffes de coton, les instruments, les armes, l'opium, etc., toutes marchandises d'origine européenne ou chinoise. Après la chute de Vien-Chan, une partie des ouvriers de cette ville se réfugièrent chez les Phoueuns et y introduisirent l'art de fondre les statues en cuivre; on voit encore chez eux un certain nombre de

* On dit : Mé, Nam, ou Mé-Nam pour exprimer le mot de cours d'eau, en sorte que les cartes pourraient, conformément aux locutions du pays, écrire : Mé-Ou, Nam-Ou ou Mé-Nam-Ou, Mé-Kong, Nam-Kong, ou Mé-Nam-Kong, et ainsi pour les autres rivières.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

statues de Bouddha d'une grande pureté de lignes. — On fabrique aussi une poterie grossière et des pipes en terre d'une forme assez artistique, mais toutes presque uniformément du même modèle.

Les Méos, populations chinoises établies depuis plusieurs générations dans les montagnes du confin du Nghé-An et plus haut, non loin de Muong-Lay, cultivent le pavot et fabriquent l'opium. Ils fabriquent aussi des fusils, sachant extraire eux-mêmes le fer, forger les barres et les forer.

*Habitants — Langue, etc.* — Tout ce pays est habité par la race thaï ou siamoise. — Les Phoueuns sont, comme les autres Laotiens, des Siamois un peu modifiés, et, le pays situé plus au nord, comprenant le bassin du Song-Ma et les montagnes qui le limitent, désigné souvent sous le nom de Hophathanhathanhoc, est aussi habité par des peuples de race siamoise que les Annamites désignent sous le nom de *Muongs*. — La langue usitée est le siamois pour les Mandarins, un patois siamois plus ou moins modifié, le laotien, dans le peuple.

Mais ici comme dans tout le Laos, les gens de race thaï n'habitent que les rives des cours d'eau navigables, les vallées ou les plateaux fertiles ; toutes les montagnes sont habitées et cultivées par des individus d'une race toute différente que l'on retrouve sur toute la chaîne qui parcourt l'Indo-Chine du Thibet à la Basse-Cochinchine, je veux parler des Khas, que les Cambodjiens appellent Peuongs et les Annamites Moïs (ces trois mots veulent dire *Sauvages* en ces trois langues). — Presque partout soumis aux populations environnantes, n'ayant ni industrie, ni écriture, ils sont essentiellement agriculteurs et chasseurs.

Outre les Méos, que nous avons déjà mentionnés, on trouve un grand nombre d'autres Chinois qui, sous le nom de Hos, ont envahi le pays depuis quinze ou vingt ans. Ils ont soumis tout le bassin de Song-Ma et le plateau des Phoueuns et s'avancent de plus en plus d'année en année ; une grande partie de la population de race thaï émigre à mesure vers le Mé-Kong, une autre se soumet et paye l'impôt ; pour les Khas, le changement de maître leur est indifférent.

La population de ces régions est en général peu dense, les agglomérations de plus de mille habitants sont peu communes chez les Laotiens ; les villages des Khas sont rarement composés de plus de quinze à vingt maisons.

Luang-Prabang, la plus grande ville de cette partie du Laos, possède environ 15,000 habitants ; c'est le centre commercial le plus important. Si l'on juge de son ancienne splendeur par l'étendue du terrain compris dans les murailles, on doit croire qu'elle contenait autrefois dix fois plus d'habitants qu'aujourd'hui.

Dans toute cette partie du Laos on ne trouve pas une seule maison bâtie en pierre ou en brique ; ce luxe est réservé pour les pagodes. Presque toutes les maisons sont exclusivement bâties en bambous ; piliers, toiture, plancher et cloisons sont fournis par une même touffe de cette plante. Ces constructions, élevées sur des piliers d'environ un mètre au-dessus du sol, sont assez confortables et ne manquent pas d'élégance.

Les grands mandarins de Luang-Prabang possèdent seuls des maisons construites sur de gros piliers de bois et bâties en planches fabriquées ordinairement à la hache sans le secours de la scie.

Hommes et femmes vont ordinairement le torse nu ; les jeunes filles portent souvent cependant une légère écharpe flottante passant entre les deux seins et constituant plutôt un ornement qu'un vêtement. Les hommes portent le langouti siamois, les femmes un jupon étroit descendant jusqu'au mollet ; chaussures et coiffures sont des objets de luxe à peu près inconnus. La tête est rasée chez les

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

hommes à part un petit toupet sur le sommet du crâne ; les femmes ont les cheveux longs relevés et noués en torchon sur le côté de la tête.

*Religion.* — La religion des peuples de race thaï est la religion bouddhiste plus ou moins mélangée de superstitions locales. — La religion des Khas, qui n'ont ni temples, ni autels, ni prêtres, ne consiste guère qu'en la crainte des génies qui personnifient pour eux les forces de la nature.

Dr Paul NEIS.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

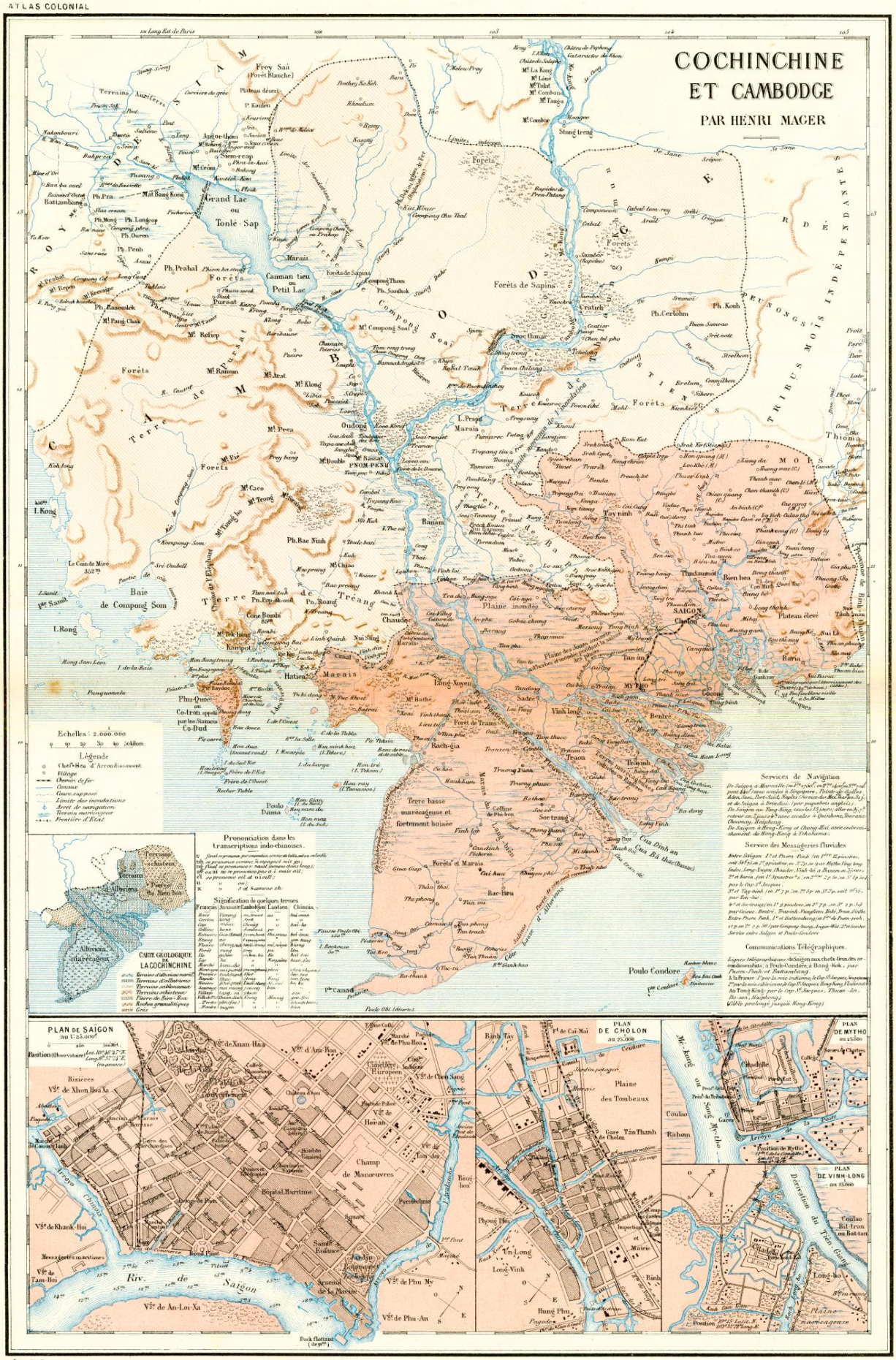


Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# COCHINCHINE

Nos possessions de la Basse-Cochinchine (8°40′ à 11°30′ latitude nord et 102° à 105° longitude est) se composent de deux régions distinctes au point de vue de la constitution du sol. La première forme le bassin du Don-Naï et des autres rivières, plus ou moins torrentueuses, servant au drainage du versant occidental de la chaîne montagneuse qui s'élève entre la mer de Chine et le Mé-Kong. Le squelette est granitique ; il apparaît dans les divers soulèvements qui forment les montagnes des arrondissements de Tay-Ninh, Thu-dau-Mot et Bien-Hoa. Le bassin a été rempli par une argile ferrugineuse, tantôt compacte, comme dans la région mamelonnée habitée par les sauvages, presque partout ailleurs plus ou moins poreuse et formant ce conglomérat que les Annamites ont désigné sous le nom pittoresque de *pierre d'abeilles* et que nous avons appelé *pierre de Bien-Hoa,* parce qu'on le retrouve à des profondeurs diverses dans le sous-sol de toute cette province. Enfin, la couche la plus superficielle est formée de sable presque pur.

Cette région, encore couverte de forêts dans sa plus grande partie, est sillonnée par de nombreux ruisseaux aux eaux limpides, profondément encaissés, coulant sur un fond de sable et de gravois ferrugineux, avec de nombreux affleurements de roche de Bien-Hoa, de pétro-silex et de granit, qui créent parfois d'insurmontables obstacles à la navigation. Le Song-Bé et le Don-Naï sont les plus considérables de ces cours d'eau : sur le plus occidental de tous est placé le port de Saïgon.

Dans ce pays les cultures ne se rencontrent que dans le voisinage des rivières, où les débris des végétations successives ont formé une couche tourbeuse d'une remarquable fertilité ; les Annamites y ont créé de magnifiques jardins. Par contre, les rizières sont rares et maigres ; les terrains élevés, où la forêt a été détruite, sont des déserts de sable, recouverts par des herbes à la saison des pluies, cultivables en tabac ou en arachides. Ajoutons que chaque année les sauvages ouvrent, au moyen du feu, dans les forêts de bambous qui couvrent les flancs des collines, quelques clairières, connues sous le nom de *Ray,* où ils produisent du riz et un peu de sésame.

La seconde région, bien différente, a été formée à une époque géologique récente par les apports du Mé-Kong, dont les neuf bouches jettent à la mer de Chine les eaux recueillies sur un parcours de plus de 20 degrés en latitude. Deux vastes exutoires, les Vaïcos, et d'innombrables arroyos, mettant en communication les différents cours d'eau, complètent le régime orographique du Delta.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le sol alluvionnaire et parsemé de longs bancs de sable (Giongs) est d'une grande fertilité, là où il échappe à l'inondation permanente. Toutes les îles fluviales sont couvertes de rizières et de jardins, sauf dans les parties centrales, où de vastes cuvettes, remplies de hautes herbes aquatiques, n'ont pu encore être cultivées.

Le caractère général du paysage est l'uniformité : une plaine de médiocre étendue, d'un vert glauque, sans aucune ondulation, entourée d'un rideau d'arbres aux feuilles lancinées — cocotiers et aréquiers, — garni en dessous de bambous, de bananiers, de palmiers d'eau, formant un mur impénétrable au regard ; des arroyos bordés de jardins au milieu desquels s'élèvent les cases des indigènes à demi cachées par la végétation tropicale. Chaque point est charmant, mais la monotonie d'aspect fatigue la vue et finit par inspirer la tristesse.

Dans le sud, en se rapprochant de la mer, on arrive aux immenses solitudes inondées de la presqu'île de Camau, où l'œuvre de constitution du sol n'est pas achevée, à ce pays encore imparfaitement connu que les Cambodgiens appellent *Tuk-Khmau*, l'eau noire. Nous n'en parlerons que pour mémoire, non plus que de la province d'Hatien, qui appartient au même système géologique que le Cambodge méridional et les îles du golfe de Siam.

La Cochinchine étant située dans la zone intertropicale, son climat est plus pénible à supporter que celui de l'équateur; l'air n'est pas rafraîchi par des pluies journalières et des brises de mer. Les saisons sont nettement tranchées et suivent la marche de la mousson; du 15 octobre au 15 avril, pendant qu'elle souffle du nord-est, les pluies cessent complètement et la température s'abaisse jusqu'à 21° centigrades ; les vents du sud-ouest, qui durent six mois consécutifs, ramènent l'humidité. Particulièrement du 15 avril au 15 juin, pendant le renversement de la mousson, la chaleur est accablante ; le thermomètre atteint 34° et ne descend pas au-dessous de 30. Des orages secs d'une extrême violence se produisent à cette époque ; le ciel s'obscurcit, la foudre éclate sur tous les points de l'horizon, les éclairs semblent sortir de terre, il ne tombe pas une goutte d'eau ; cette tension électrique, qui surexcite outre mesure le système nerveux, affecte les constitutions les plus robustes. Les pluies s'interrompent en juillet ou en août, pendant une quinzaine de jours ; cette petite saison sèche exerce une grande influence sur les récoltes.

Les observations pluviométriques recueillies par le service de santé de la Marine donnent une hauteur moyenne annuelle de plus de deux mètres.

Quoique ces conditions climatologiques soient défavorables, les maladies sont peu nombreuses en Basse-Cochinchine; à vrai dire, il n'en existe qu'une seule, l'anémie, qui se manifeste généralement par une diarrhée persistante dont l'unique remède est le retour dans des régions tempérées. Depuis que la Marine, avec une sollicitude des plus louables, a construit des hôpitaux luxueusement aménagés et des logements confortables pour son personnel, qu'elle a assuré le rapatriement des malades par de magnifiques transports à grande vitesse, faisant un service régulier semi-mensuel, la mortalité a considérablement diminué. L'Européen qui ne commet pas d'imprudences et d'excès, que son service n'expose pas au soleil, ne court pas de grands risques ; il conservera sa santé, s'il a soin, après un séjour de trois ou quatre années, de rentrer en France pour réparer ses forces.

Quant aux natifs, ils sont sévèrement éprouvés, tous les quatre ou cinq ans, par des épidémies de choléra ; celle de 1882 a causé vingt-cinq mille décès. La petite vérole, qui faisait également de grands ravages, a presque disparu avec la vaccination obligatoire.

D'une manière générale le sol du bassin du Don-Naï ne convient qu'à des cultures industrielles

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

nécessitant des capitaux de premier établissement, et le riz, base de l'alimentation des Asiatiques, est absent. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la population se soit entassée sur le bord des grands cours d'eau, où les transactions sont faciles, délaissant les immenses espaces à conquérir sur la forêt. Au contraire, le bassin du Mé-Kong est immédiatement cultivable partout où les eaux se sont écoulées ; il suffit de couper les herbes et de passer la charrue rudimentaire pour obtenir l'année suivante une bonne récolte de riz. Si l'on tient compte que la Cochinchine est une colonie annamite dont le peuplement est à peine commencé depuis un siècle avec les émigrants des provinces centrales et les exilés du royaume du Milieu, on comprendra aisément que les cultivateurs, presque tous sans ressources, se soient portés là où, dès la première heure, ils étaient assurés de trouver des moyens d'existence. Aussi les rives du fleuve et de ses bras sont-elles couvertes d'habitations ; douze cent mille âmes se pressent sur un million d'hectares, soit cent vingt par kilomètre carré, densité double de celle de la France, égale à celle de l'Inde, de la Chine et du Tong-King, tandis que sur les cinq autres millions d'hectares la population ne dépasse trois cent mille âmes, moins d'un habitant par kilomètre carré.

L'Annamite appartient à la race jaune ; il a beaucoup des qualités du Chinois sans en avoir les défauts et les vices ; il est brave, entreprenant, fidèle, laborieux, passionné pour l'instruction et le progrès ; il apprend vite et s'assimile aisément ce qu'on lui enseigne. Sa duplicité apparente n'est que la conséquence de la tyrannie à laquelle il a été soumis. D'une grande mobilité d'esprit, il se décourage vite et plutôt que d'engager la lutte il a recours à la fuite.

En dehors de quelques catholiques (50,000) la majorité professe une variété du Bouddhisme et n'a en réalité qu'un seul culte : celui des ancêtres, parfaitement compatible avec tous les autres ; peu de prêtres et pas de clergé officiel.

La famille est très fortement constituée, la puissance paternelle presque absolue. Le divorce est permis ainsi que la polygamie ou plutôt le concubinage légal avec femmes dites de second rang; mais la première épouse, celle dont les noces ont été consacrées selon les rites, jouit de nombreux privilèges ; tous les enfants, quelle que soit leur origine, sont soumis à son autorité.

Comme les Chinois, les Annamites sont collectivistes-démocrates ; chez eux, l'unité sociale n'est pas l'individu, mais le village, sorte de municipe de la forme gallo-romaine. Le conseil des notables, choisi par les habitants, est investi des pouvoirs civils les plus étendus et remplit les fonctions attribuées chez nous aux officiers ministériels, notaires, huissiers ; il est chargé de la police et de la perception de l'impôt, possède le droit de basse justice et est responsable envers le gouvernement du maintien de l'ordre public. Le maire, au lieu d'être le chef de l'assemblée communale, n'est que son délégué ; une corvée qui incombe au dernier élu.

Jusqu'en 1881, la population se divisait en inscrits et non inscrits, les citoyens actifs et la plèbe ; c'était en réalité le servage agricole ; quatre habitants sur cinq ne possédaient pas, ne jouissaient d'aucun droit municipal et devaient l'obéissance à leurs patrons. Les terres incultes sont si nombreuses en Basse-Cochinchine qu'il a été possible de remédier à cet état de choses sans amener de crise.

Avec une semblable organisation, les villages ont eu de tout temps une tendance marquée à se soustraire à l'autorité centrale ; pour les maintenir dans le devoir, le gouvernement de Hué entretenait un nombreux état-major de mandarins, choisi parmi les lettrés, ayant chacun des attributions distinctes et se surveillant mutuellement : sous-préfets, préfets, gouverneurs de provinces, magistrats, officiers. La domination française a maintenu le même régime ; elle a développé l'autonomie communale ; mais n'ayant pas à craindre la trahison de ses propres agents, elle a supprimé les degrés de la hiérarchie administrative. Le territoire est divisé en vingt-deux arrondissements ; à la tête de chacun d'eux est

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

placé un administrateur des affaires indigènes, dont les attributions sont les mêmes que celles d'un préfet métropolitain. C'est sur ces fonctionnaires, la plupart hommes d'un grand mérite, que repose la sécurité de la colonie. Ils sont assistés par un conseil régional, composé de natifs, qui règle, sous la réserve de l'approbation du gouverneur, les affaires de la circonscription : voirie, canaux, troupes de police, postes et télégraphes locaux, instruction indigène. Cette utile institution, qui remonte à cinq années, a déjà donné les meilleurs résultats.

Une autonomie financière presque complète a été accordée à la Cochinchine ; les impôts et les dépenses sont votés par un conseil local, composé de dix membres français, élus par le suffrage universel, et de six indigènes désignés par les notables. Les recettes constatées en 1883 se sont élevées pour le budget colonial à 25 millions et pour celui des arrondissements à 2 millions et demi ; soit 27 millions et demi, 17 francs par tête.

Le point faible de notre domination est la distribution de la justice civile et religieuse, dont nous avons eu le tort de nous charger, en substituant simplement l'autorité du Gouverneur à celle de Tu-Duc. En Annam, le Roi, fils du ciel, représentant de Dieu sur la terre, est la source de tout pouvoir ; il édicte les lois et rend les jugements en dernier ressort. On peut même en appeler de la décision du Souverain au Souverain mieux informé ; de sorte qu'un arrêt n'est jamais définitif. Il n'existe pas de Code formulé, mais de compendieux recueils de Décrets qui sont appliqués par analogie ; si une espèce nouvelle se présente, elle est réglée par une décision spéciale, et le coupable est puni en vertu d'une prescription qu'il ne connaissait pas. Les causes criminelles, civiles et rituelles sont confondues et le plaideur qui perd son procès, subit une condamnation pour avoir intenté une action téméraire ou de mauvaise foi. Un pareil régime, difficilement acceptable de la part d'un gouvernement national, devient intolérable lorsqu'il est appliqué par des étrangers ignorant les mœurs, les besoins, les traditions, les préjugés du peuple conquis. Pendant vingt ans, la justice a été rendue en Basse-Cochinchine, sous le couvert du nom français, par des interprètes indigènes d'une vénalité révoltante, dont beaucoup expient au bagne leurs innombrables méfaits. C'est une des causes principales des fréquentes insurrections que nous avons eu à réprimer. L'organisation de 1881, conçue dans le but de remédier à ces graves inconvénients, n'a pas donné les résultats satisfaisants qu'on était en droit d'espérer ; on a négligé de constituer la juridiction indigène du premier degré qui formait la base du système ; beaucoup de magistrats français ne sont pas à la hauteur de leurs fonctions ; soumis au roulement de colonie à colonie, ils n'ont qu'un intérêt secondaire à apprendre la langue du pays et à se pénétrer de sa civilisation. Leurs auxiliaires, européens et indigènes, de formation récente, manquent d'instruction professionnelle ; l'exécution des jugements civils donne lieu à de nombreux conflits avec l'administration, qui regrette ses anciennes attributions. Nous nous débattons dans des complications presque inextricables qui ne se seraient pas produites si, au début de la conquête, on avait chargé un jurisconsulte expérimenté de préparer les institutions judiciaires de notre nouvelle possession, au lieu de confier ce soin à des officiers remplis de bonne volonté, mais absolument étrangers aux questions de droit. Les Anglais n'agissent pas avec cette légèreté et cette imprévoyance, sachant que les vaincus n'accepteront jamais l'autorité du vainqueur si elle est tracassière, si elle les blesse dans leurs intérêts et leur conscience ; ils s'attachent à organiser, dès la première heure, une justice simple et rapide, appropriée aux besoins de la population.

De louables efforts, qui n'ont pas toujours été couronnés de succès, ont été faits pour développer l'instruction. Ces échecs successifs doivent être attribués au manque de méthode et d'esprit de suite. Là encore nous n'avons pas abouti, malgré de grandes dépenses, faute d'une direction compétente

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

pour arrêter les programmes et en assurer l'exécution. L'annamite n'est qu'un idiome inférieur du chinois, d'une littérature très pauvre ; son écritue idéographique, la même que celle des Célestes, présente des difficultés presque insurmontables aux Européens, qui ne peuvent s'en pénétrer qu'après de longues années de travail. Nous avons été ainsi conduits pour faciliter l'étude de la langue, à substituer des caractères phonétiques de convention aux caractère idéographiques. C'était du reste ce qu'avaient fait deux siècles auparavant les missionnaires portugais dans leur séminaire de Malacca, d'où sont sortis la plupart des prêtres indigènes de Cochinchine. Grâce à cet artifice, nos fonctionnaires de l'intérieur, surtout depuis qu'une prime leur a été accordée, sont parvenus à apprendre suffisamment l'annamite pour comprendre leurs administrés et correspondre avec eux. Peu à peu cette écriture, connue sous le nom de *Quoc-Gnhu*, d'abord spéciale aux chrétiens, s'est développée chez les bouddhistes et nous sommes entrés en communication directe avec les natifs. Au point de vue de la politique extérieure l'avantage n'est pas moindre, car nous avons un intérêt de premier ordre à rompre le lien intellectuel qui unit nos sujets aux Célestes et les rattache par le livre à la civilisation chinoise. Mais il ne suffit pas de détruire, il faut encore donner aux Annamites, fort curieux et avides d'instruction, un aliment approprié à leurs besoins et à leurs goûts. Rien n'a été fait à cet égard ; nous nous sommes contentés d'imprimer quelques recueils de fables et deux ou trois volumes d'histoire locale d'une utilité contestable ; pas un ouvrage de droit, de littérature, d'hygiène, de voyage, de vulgarisation de nos idées ou de notre civilisation. En revanche, dans nos collèges, nous donnons aux élèves une instruction scientifique trop étendue, à peu près inutile à des agriculteurs, à des négociants, à des petits employés.

L'habitation de l'Annamite est des plus simples : une légère charpente, en bois ou en bambou, recouverte en feuilles de palmiers d'eau, avec des cloisons en clayonnage. Avant notre arrivée, la tuile était réservée pour les pagodes et les maisons des mandarins ; elle commence à se multiplier ; beaucoup de riches propriétaires se font construire des maisons en briques et les villages emploient les mêmes matériaux pour leurs marchés et leurs écoles. En face de la porte d'entrée, s'élève l'autel domestique, toujours garni d'offrandes aux mânes des ancêtres et aux esprits familiers du foyer. Perpendiculairement deux bancs à dossier, séparés par une table ; c'est là qu'on reçoit les hôtes, qu'on leur offre le thé et le choum-choum, la cigarette et le bétel ; à droite et à gauche, des lits de camp en bois dur, garnis de nattes sur lesquelles dort et mange la famille. Les titres de propriété, les bijoux, quelques vêtements de prix sont renfermés dans un grand coffre, monté sur des roulettes, afin de pouvoir le sortir rapidement en cas d'incendie.

Peu ou point des provisions de ménage, que la chaleur humide ne permettrait pas de conserver ; en dehors du riz et du poisson qui forment la base de l'alimentation on achète journellement au marché du village les menues denrées nécessaires à l'existence. Comme ustensiles de cuisine, des poteries du Cambodge et des porcelaines de Chine.

Le costume des deux sexes se compose invariablement d'un large pantalon, non ajusté, descendant jusqu'à la cheville, retenu aux reins par une ceinture, et d'une longue robe serrée au col et aux poignets, sans taille et sans plis, le tout en étoffe de soie pour les riches, de coton pour les artisans, et généralement de couleur noire. De rares bijoux, des colliers en or ou en argent, des clous d'oreilles, fabriqués dans le pays, d'après des modèles chinois. Hommes et femmes portent les cheveux longs, relevés en chignon derrière la tête ; les premiers les fixent avec un peigne garni en argent ; les secondes avec une forte épingle. Aux champs, la robe est retirée et le pantalon relevé jusqu'à l'aine ; par pudeur les femmes se recouvrent la gorge avec un cache-sein. Avant la conquête, l'usage de la chaussure était

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

presque inconnu, seuls les hommes qui allaient dans la forêt se garantissaient la plante des pieds avec des sandales en peau de buffle ; aujourd'hui les Annamites se donnent le luxe de porter des souliers, qu'ils ont soin de retirer chaque fois qu'ils entreprennent une course un peu longue. Pas un Asiatique ne sort sans une ombrelle, de fabrication européenne, qu'il tient sous le bras ; probablement il voit dans le droit de porter cet objet, dont l'usage était jadis réservé aux mandarins, un emblème de son affranchissement.

La population totale s'élève à 1,646,800 âmes, se décomposant en : 5,000 Européens, colons, fonctionnaires, militaires et marins ; 1,475,000 Annamites ; 100,000 Cambodgiens ; 7,000 sauvages moïs, de race autochtone, vivant dans les forêts ; 4,000 Chams, d'origine malaise ; 1,200 Malais ; 600 Indiens malabares ; 54,000 Chinois.

Au commencement du siècle, Ghia-Long, de la dynastie des Nguyen, donna une vive impulsion aux travaux publics ; Saïgon fut relié par des routes mandarines à Hué et aux capitales des autres provinces, le Mé-Kong mis en communication avec le golfe de Siam et les Vaïcos par le canal d'Hatien et l'arroyo commercial. Les successeurs du grand Empereur négligèrent l'entretien : la végétation ne tarda pas à envahir les chaussées, les canaux se comblèrent et, en 1859, lors de notre débarquement, il ne restait plus d'autres voies de transport que les cours d'eau naturels. Toute la navigation se centralisait à Saïgon, le seul port maritime, car les bouches du grand fleuve obstruées par des barres sont difficilement abordables ; du reste le commerce était sans importance, le gouvernement annamite interdisant systématiquement l'exportation des grains.

Peut-être aurions-nous dû fonder notre principal établissement au point d'atterrissage, au cap Saint-Jacques ; le climat eût été moins défavorable ; nous aurions créé de vastes entrepôts appelés à rivaliser avec ceux du Hong-Kong et de Singapore. Mais, outre que nous n'étions pas fixés sur la nature de notre occupation, que les ressources manquaient, la baie de Ghan-Ray n'est pas assez calme en mousson de sud-ouest pour permettre aux barques de rivière de s'y aventurer et nous nous serions trouvés dans la nécessité de changer tout l'outillage de la navigation fluviale. Maintenant, il est trop tard et nous ne saurions songer à abandonner les magnifiques installations de Saïgon, qui nous ont coûté plus de cent millions, et Cholon, la ville chinoise ; où s'entreposent tous les produits il faut attendre que le développement de la colonie, l'accroissement de la richesse rendent nécessaire et possible la construction d'un grand port réservé au commerce maritime.

La première et la grande préoccupation des différents chefs de la colonie fut de loger la troupe et les fonctionnaires, qui, campés dans des cases insalubres, au milieu de marais pestilentiels, subissaient une mortalité effrayante. On se mit courageusement à l'œuvre, les rues furent tracées, les arroyos comblés, les égouts commencés. Ces entreprises, dont l'importance et l'utilité sont presque oubliées, coûtèrent de nombreuses vies ; on ne remue pas impunément la terre sous le soleil de Cochinchine. Peu à peu les maisons se bâtirent ; Saïgon est devenu une des plus belles villes de l'Extrême-Orient, ses édifices publics sont sans rivaux : palais du Gouverneur, hôpital maritime, arsenal, casernes d'infanterie et d'artillerie, cathédrale, palais de justice, hôtel du Général, cercle des officiers, musée commercial, château-d'eau, mairie, hôtel des postes, régie d'opium, collèges d'Adran et de Chasseloup-Laubat, Institution municipale, Messageries maritimes, parcs, etc. etc. Les habitations privées, entourées de jardins, sont commodes et salubres ; les rues ombragées de grands arbres, bien entretenues et largement arrosées. A population égale, 15,000 habitants Européens et Asiatiques, aucune ville de France ne peut entrer en comparaison avec la capitale de l'Indo-Chine.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Dans les provinces, les logements des troupes ne laissent rien à désirer : citadelles de My-Tho et de Tay-Ninh ; postes antiques de Chaudoc, Travinh, Soctrang, Can-Tho, Bien-Hoa, Go-Cong et de Long-Xuyen ; campements des tirailleurs. De superbes maisons à étage ont été construites pour les administrateurs ; des habitations plus modestes, mais confortables, pour les employés. — Tel est le résultat de vingt-cinq ans d'efforts et de persévérance, il fait le plus grand honneur à tous ceux qui ont contribué à l'obtenir.

Cependant, les communications de Saïgon avec l'ouest devenaient de plus en plus difficiles, les canonnières ne passaient plus aux marées de morte eau. Pour remonter à Pnhum-Penh, la navigation fluviale était forcée d'emprunter la bouche du Cua-Tieu, et cette obligation de traverser pendant quelques kilomètres une zone tourmentée par les vents et les courants, entraînait l'emploi de steamers de haute mer ; d'où une augmentation de frais et des complications de toutes sortes. Des essais de dragage n'ayant donné à plusieurs reprise aucun résultat, l'amiral Duperré, en 1876, lorsque la pacification fut assurée, ordonna le creusement du canal de Che-Gao, d'une longuenr de 11 kilomètres au tirant d'eau de 3 mètres, destiné à réunir les vaïcos au grand fleuve. Ce travail, très bien mené, avec une corvée de quarante mille hommes, ne demanda que deux mois; malheureusement, le succès ne fut pas complet, et, ainsi que cela arrive trop souvent en Cochinchine, où le régime des marées n'est qu'imparfaitement connu, des atterrissements considérables se produisirent à la rencontre des deux courants de flot. C'est pourquoi, en 1880, les ingénieurs Renault et Thévenet étudièrent un canal maritime à grande section, avec un tirant d'eau de 4 mètres aux basses mers, destiné à relier Saïgon au Mé-Kong et au golfe de Siam, en empruntant le canal d'Hatien. L'administration française ne faisait que reprendre le programme de Ghia-Long, en l'appropriant aux besoins de la navigation européenne ; elle se proposait un triple but : assurer des communications constantes avec l'intérieur; amener à Saïgon une partie du commerce de Siam et celui des provinces méridionales du Cambodge ; éviter, en cas de guerre, un blocus trop étroit en ouvrant à nos avisos une sortie sur le golfe de Siam. Les plans et devis, soumis au contrôle d'un ingénieur en chef spécialement commis à cet effet, donnèrent lieu de sa part aux critiques les plus vives, moins encore au point de vue technique que par des considérations d'ordre politique, et l'exécution fut ajournée. On se décida alors à concéder par adjudication à une compagnie française la construction d'un chemin de fer de Saïgon à Mytho, ville principale du grand fleuve, d'une longueur de 72 kilomètres, afin d'assurer le transport régulier des personnes, de la poste et des messageries, et de ne plus être exposé à voir les communications coupées par l'échouage d'un bateau sur le dos d'âne de Che-Gao. Tout fait présumer que l'exploitation de la ligne, dont l'inauguration a eu lieu le 14 juillet dernier, donnera des résultats satisfaisants.

Sauf une tentative de réparation faite en 1869 par l'amiral Ohier et que ne poursuivirent pas ses successeurs, les routes furent absolument abandonnées pendant vingt ans. Il était admis en principe que les indigènes n'en voulaient pas, ne s'en serviraient pas, que la navigation suffirait à tous les besoins militaires, commerciaux, agricoles. On se contenta de construire autour de la ville quelques chaussées pour permettre aux Européens de se promener en voiture. Probablement l'heure n'était pas venue, mais en 1880, la situation s'était modifiée et la nécessité d'un classement s'imposait; il comprend : 900 kilomètres de routes coloniales, 2,000 kilomètres de routes d'arrondissement, 3,000 kilomètres de chemins de grande communication, 4,000 kilomètres de petite, soit un total de 10,000 kilomètres, sur lesquels 1,000 kilomètres sont à l'état d'entretien et 4,000 kilomètres complètement ouverts. Les Annamites, dès qu'on leur en a donné la liberté, se sont portés avec un entrain surprenant à la construction de leurs chemins; ils demandent même à se charger de celle des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

routes. Plusieurs ateliers se sont créés pour le montage des ponts en fer, la plupart des arrondissements possèdent un porteur Decauville. D'ici quelques années les villages seront reliés entre eux; c'est un sûr moyen d'assurer la sécurité et le fonctionnement régulier des services publics, de développer l'instruction et l'agriculture.

Cinq millions sont annuellement inscrits pour la voirie aux budgets de la colonie et des arrondissements; trois millions pour les autres travaux.

Avec une superficie totale de 6,000,000 d'hectares, la Cochinchine n'a que 950,000 hectares cultivés, dont 763,000 plantés en riz. C'est dire que cette céréale constitue la principale production de la colonie. La moisson se prolonge durant six mois, de décembre en juin; de sorte que la disette n'est jamais à redouter, une partie des récoltes en terre profitant toujours de conditions atmosphériques favorables à la végétation. Sur cinq années, on en compte une très bonne, deux bonnes, deux médiocres.

Sous le gouvernement royal, qui interdisait l'exportation, les Annamites ne cultivaient que la quantité de grains nécessaires à leur alimentation et au payement de l'impôt; nous avons agi différemment, accordé la libre sortie des céréales, diminué l'impôt foncier, donné des encouragements aux défrichements. Aussi la production s'est-elle accrue rapidement; de 500,000 hectolitres pendant la première période quinquennale (1860-1864) l'exportation s'est élevée à 1,000,000 hectolitres dans la seconde, à 2,000,000 dans la troisième, à 3,000,000 dans la quatrième; elle atteint aujourd'hui 5,000,000. En y ajoutant la consommation locale qui doit être de 2 hectolitres par tête, y compris la fabrication de l'eau-de-vie et la nourriture du bétail: 3,500,000 hectolitres, on arrive à une production de 8,000,000 et demi. Tout fait espérer que cette progression continue ne s'arrêtera pas.

Les expéditions se font principalement sur la Chine et les Détroits avec réexportation sur les Indes néerlandaises; les Philippines viennent également s'approvisionner à Saïgon, lorsque leur récolte manque; en 1884, grâce au bon marché du fret de retour sur les steamers employés au transport du matériel de guerre au Tonkin, des envois considérables ont été faits, à ordre, sur Marseille.

Après la culture du riz, la plus importante est celle des arbres fruitiers; elle couvre quatre-vingt mille hectares : arèquiers, cocotiers, bananiers, orangers, manguiers, mangoustaniers, ananas; deux tiers des produits sont consommés sur place, l'autre tiers est expédié au Cambodge.

Viennent ensuite la canne à sucre (16,000 hect.), les arachides, (9,000 hect.), le tabac de qualité inférieure (3,500 hect.), les légumes et les haricots. — Le bétel (8,000 hect.), préparé à l'état sec, donne lieu à un assez grand mouvement d'affaires. — Enfin, 3,000 hectares seulement sont consacrés au poivre, à l'ortie de Chine, au murier, au coton et à l'indigo.

Les acclimatations de plantes exotiques ont généralement bien réussi : vanilliers, cacaoiers, caféiers, faux-gambiers, roucouliers, etc.; mais il se passera de longues années avant que leur culture se vulgarise et donne des résultats pratiques. N'avons-nous pas mis en France plus d'un demi-siècle pour introduire la pomme de terre !

Trois exploitations sucrières, fondées à Bien-Hoa, à la Nouvelle-Espérance et à Lacan, ont échoué successivement après avoir englouti des capitaux considérables, sans doute parce qu'il a fallu joindre la plantation à la fabrication; le succès serait certain, si les indigènes consentaient à apporter leurs cannes à l'usine.

Seule, la culture maraîchère européenne a fait de grands progrès; un simple soldat d'infanterie de marine a su acclimater la plupart des légumes de France et dresser à nos méthodes des jardiniers

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

chinois de la congrégation des Akkas. Saïgon est largement approvisionné ; nous faisons même des exportations à Singapore.

Avec la prospérité de l'agriculture et l'ouverture des routes, l'élevage du gros bétail, buffles et bœufs, prend du développement, et bientôt la colonie pourra suffire à ses besoins ; circonstance d'autant plus heureuse que les derniers événements du Cambodge ont ruiné les troupeaux, et arrêté les arrivages du Laos. — Les animaux de basse-cour, porcs, poules, canards, oies, sont nombreux : le dindon et la pintade ont été acclimatés ; le paon vit à l'état sauvage.

Les Annamites commencent à s'occuper de l'éducation du cheval et suivent les courses avec intérêt ; un fait suffira pour faire comprendre le progrès accompli : en 1860, il n'existait pas une voiture suspendue en Basse-Cochinchine, on en compte près de mille aujourd'hui ; nulle part les fiacres ne sont à aussi bon marché, 45 centimes la course.

Dans un pays essentiellement agricole, de formation récente, où le luxe du vêtement, de l'ameublement et du logement est inconnu, où le culte n'a aucune pompe, l'industrie ne peut exister qu'à l'état embryonnaire : des taillandiers, des fabricants de nattes, des potiers, quelques tisseurs de soie, de rares orfèvres. Par contre les charpentiers sont habiles, car il faut entretenir une flottille composée de plus de cent cinquante mille barques et pirogues.

Tout Annamite est pêcheur ; ses engins sont nombreux : barrages, nasses, clayons, lignes ; les filets en ramie atteignent la perfection. Chaque année une flottille montée par douze mille hommes se rend au Cambodge pour la pêche du grand lac, à l'époque des basses eaux. Le sel employé à la conservation du poisson est fourni par les arrondissements de Baria et de Baclieu, qui alimentent également les provinces laotiennes et siamoises.

Depuis la conquête, la fabrication de la brique et de la tuile a pris un grand développement.

Ce sont les Chinois qui ont profité de notre arrivée : peu à peu ils se sont emparés du commerce de détail et des petites industries nécessaires à l'entretien de l'Européen : cordonnerie, habillement, carrosserie, blanchissage, etc. ; ils prospèrent là où nos compatriotes ne parviendraient pas à vivre. Ces derniers ont dû se contenter de la direction des grandes entreprises : décortiquerie à vapeur, ateliers de réparation, forges pour ponts et cornières, chantiers de travaux publics, consignation de navires, fournitures de la marine, commerce sur l'Europe. 500 chevaux-vapeur pour l'industrie et 2,500 pour la navigation sont en service dans la colonie.

Le mouvement commercial extérieur dont Saïgon profite presque exclusivement, les ports de Hatien, Camau, Baria, Mytho ne recevant que des barques de mer, s'est élevé en 1883 à 145 millions de francs, 81 millions à l'exportation et 64 à l'importation. Ne sont pas comprises dans ces évaluations les transactions par voie fluviale avec le Cambodge, les provinces siamoises et le Laos, qui doivent s'élever à plusieurs millions et ne figurent pas dans les statistiques officielles. Les affaires avec la France et l'Europe sont peu nombreuses ; le grand marché est et restera la Chine.

500 vapeurs, la plupart anglais ou allemands, 25 voiliers, d'innombrables jonques chinoises et barques de mer annamites sont entrés dans le port de Saïgon en 1883 ; notre pavillon n'est guère représenté que par les courriers postaux ou les navires nolisés au compte de la Marine.

Quatre grandes Banques, dont une, celle de l'Indo-Chine, avec droit d'émission, satisfont largement à tous les besoins. La piastre-lingot mexicaine est la monnaie légale comme dans tout l'Extrême-Orient. Une monnaie divisionnaire, en argent et en cuivre, sert d'appoint ; elle est frappée au nom de la Colonie.

Le jour prochain, il faut l'espérer, où nos possessions d'Indo-Chine, la Basse-Cochinchine, le

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cambodge, l'Annam, le Delta du Tong-King, les provinces du haut Song-Koï et du Laos, seront réunies sous la même autorité, afin de donner à notre politique asiatique une unité de direction indispensable, Saïgon deviendra facilement la Capitale de cette vaste colonie peuplée de vingt millions d'âmes, d'une superficie double de celle de la France. La ville possède déjà tous les édifices nécessaires à une grande administration ; sa rade admirable, d'une sécurité absolue, peut abriter les plus grandes flottes du monde ; quand un canal maritime aura donné une sortie sur le golfe de Siam, un blocus étroit deviendra impossible. L'arsenal, conçu sur de larges proportions, possède un outillage complet et plusieurs formes de radoub. Son personnel d'ouvriers indigènes, si long à former, est instruit et expérimenté. Dans le cas d'une guerre malheureuse avec la Chine, soutenue par une grande puissance européenne, la Cochinchine serait le boulevard de la défense. Nous y serions inexpugnables; et ce serait une faute grave, évitée du reste par la cour de Hué, que de fixer le siège du gouvernement central dans le Delta du Tong-King, à proximité des frontières du Kouang-Thong et du Kouang-Si, avec la baie de Ha-Long comme seul port de ravitaillement. La perte d'une bataille entraînerait la ruine de notre domination dans l'Indo-Chine entière. On reproche, il est vrai, à Saïgon sa situation à l'extrémité sud de la presqu'île, mais c'est le point le plus rapproché d'Europe, le port de relâche obligatoire à l'aller et au retour, le relais des câbles électriques. De plus pour se rendre au Cambodge et pénétrer dans les provinces du versant occidental de la chaîne annamite, il sera toujours nécessaire de suivre le Mé-Kong. Hanoï, à l'extrémité nord de nos possessions, ne présenterait-il pas les mêmes inconvénients sans offrir aucune compensation ? Quant au climat de Cochinchine dont, pour les besoins de la cause, on exagère l'insalubrité, si l'hiver n'existe pas, les chaleurs de l'été sont moins pénibles près de l'équateur que sous le tropique. Enfin, considération qui a sa valeur, la colonie est riche et ne refuserait pas de prendre à sa charge les frais du premier établissement.

Quelle que soit la décision adoptée, notre principale préoccupation devra toujours être de maintenir la sécurité, et le plus sûr moyen d'y parvenir est de traiter les natifs avec fermeté et bienveillance, de leur assurer une bonne et prompte justice, de conserver leurs institutions séculaires dans tout ce qu'elles n'ont pas de contraire à notre domination. Les cultivateurs annamites sont de braves gens qui désirent plus que nous la paix et la tranquillité, qui ne se rébellionnent que sous l'excitation de leurs lettrés ; nous aurons à les mettre à l'abri des entreprises de leurs ennemis et des nôtres.

Un grand service à rendre à nos sujets serait la création d'un Crédit foncier, qui aurait pour conséquence de faire baisser le taux excessif de l'intérêt de l'argent, 2, 3, 4 et même 5 0/0 par mois. La propriété est assez bien assise et d'une valeur suffisante pour donner toute garantie aux capitaux.

En ce qui touche le commerce, la colonie doit persévérer dans le régime de liberté qui depuis vingt ans lui a si bien réussi. Elle subventionnera de nouvelles lignes de paquebots pour développer ses relations avec les pays voisins ; elle continuera sa conquête pacifique du haut Mé-Kong si fâcheusement interrompue par les troubles du Cambodge, et dans ce but elle n'hésitera pas à s'imposer les plus lourds sacrifices, même la construction d'un chemin de fer vers le Laos ; elle évitera surtout d'établir des taxes de douane, qui arrêteraient son essor. L'Annamite, en effet, est encore trop pauvre pour consommer des produits européens, et des droits protecteurs nous feraient fermer par réciprocité les marchés où nous plaçons nos riz et perdre le trafic dont nous profitons.

Le but à poursuivre est de faire de Saïgon le grand Entrepôt de toutes ces régions encore inconnues et, si on trouve cette solution la meilleure et la plus avantageuse, la Capitale de l'Indo Chine. Sans la liberté, avec un régime de compression politique, administrative et commerciale, nous ne saurions y parvenir.

**Le MYRE de VILERS.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# CAMBODGE

Réduit aujourd'hui à d'étroites limites, le royaume du Cambodge s'étendait autrefois sur tout le bassin inférieur du Mé-Kong et comprenait la Cochinchine française, les provinces siamoises de Battambang, d'Angkor, de Tonly-Repou et de Melu-Prey et la plus grande partie de l'Annam actuel. Il formait alors, sous le nom de *Kampouchéa*, un puissant empire, dont les habitants, robustes ancêtres de cette race khmer aujourd'hui abâtardie, nous ont légué de si étonnants vestiges de civilisation.

Les ruines d'Angkor, le temple de Bati, le pont de Tahon, les tours de Prasat-Thma-Do (la pierre qui pousse), de Prasat-Néang-Khmau (la dame noire), de Prasat-la-Mau (le vieillard Mau), les pagodes de Vath-Phnum-Baché (la montagne Baché), et de Vath-Phnum-Chiao (la montagne Chiao), tant d'autres intéressants monuments de l'art khmer peuvent être comparés aux plus remarquables édifices de l'art égyptien, et les travaux érudits des explorateurs de la vallée du Mé-Kong, MM. Mouhot, de Lagrée, Aymonier, Delaporte, Harmand, ont permis de reconstituer en partie l'histoire d'un peuple aujourd'hui dégénéré et d'en fixer les origines.

Suivant une légende *pâlie* Bouddha avait visité l'antique pays khmer : il y était venu, après avoir franchi d'une enjambée la distance qui sépare la montagne de Candy (Ceylan) d'une colline de la province de Battambang où il laissa l'empreinte de son pied sacré (préa bat). Quoi qu'il en soit de cette tradition, précieusement conservée par les bonzes, et à laquelle les rois de Siam ne manquent pas de sacrifier en accomplissant, à leur avènement au trône, le pèlerinage de Phnum-Préa-Bat, le bouddhisme paraît avoir été, en réalité, introduit au Cambodge au IVe siècle de notre ère par des bonzes qui y apportèrent de Ceylan les livres *pâlis :* de là il s'étendit au Siam, à la Birmanie et au Laos.

Dès le VIIe siècle, le Siam se constitua en pays libre, sous le règne du roi Préa-Ruang, et vers cette époque le roi khmer transporta sa capitale à Bien-Hoa. Au XVIe siècle, les Portugais furent les premiers Européens qui explorèrent la vallée du grand fleuve : ils s'y fixèrent et s'y mélangèrent si bien à l'élément autochtone qu'aujourd'hui encore on trouve au Cambodge des descendants de ces hardis négociants *. Les Espagnols de Manille les suivirent de près, et vers 1650, les Hollandais vinrent à leur tour établir des comptoirs aux bouches du Mé-Kong. Mais ils rencontrèrent de grandes difficultés, suscitées principalement par les premiers occupants européens, et durent, à plusieurs

* Col de Montero, l'interprète du roi, est d'origine portugaise.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

reprises, organiser des expéditions pour châtier les souverains indigènes qui tentaient de s'opposer par la force à l'établissement de nouveaux étrangers.

Le démembrement du royaume khmer s'accentua vers le milieu du XVII[e] siècle. Poussé par son esprit turbulent et dominateur, l'Annam entreprit la conquête de toute la vallée du bas-Mé-Kong ; il s'empara successivement des provinces de Baria (1658), de Bien-Hoa et de Saïgon (1675), de Mytho et de Vinh-Long (1699), de Chaudoc et d'Hatien (1715). Un siècle plus tard (1812), le Siam reprit les provinces à l'ouest du Grand Lac, Battambang, Angkor, Tonly-Repou et Melu-Prey.

Le Cambodge se trouvait ainsi ouvert aux incursions continuelles de ses deux voisins lorsque la France parut pour la première fois, en 1858, dans la péninsule indo-chinoise. Plus facilement supporté par l'indolence des Cambodgiens à cause d'une communauté d'origine, de religion et de coutumes, le Siam avait apporté une sorte de réglementation à ses déprédations continuelles, et des mandarins siamois s'étaient peu à peu établis dans le pays khmer, dont ils reculaient chaque jour les limites.

Un pareil état de choses constituait un danger pour la France, qui, venant, à la suite d'une expédition brillante, de s'emparer des provinces annamites du delta du Mé-Kong, ne pouvait tolérer à ses côtés une situation aussi profondément troublée. Désireuse de faire respecter l'intégrité du territoire cambodgien et soucieuse d'appuyer de son prestige l'autorité chancelante d'un monarque sans influence, elle conclut, à la date du 11 août 1863 avec le roi Norodom, qui venait de monter sur le trône, un traité plaçant le royaume du Cambodge sous le protectorat français : les frontières furent fixées, et nous installâmes à Pnom-Penh, la Capitale, un Représentant de notre protectorat.

Quatre ans plus tard, de nouvelles conventions avec l'Annam (15 juillet et 15 août 1867) nous donnèrent les provinces de Vinh-Long, de Chaudoc et d'Hatien, et rejetèrent au delà du canal de Vinh-Tè les frontières de nos possessions de la Basse-Cochinchine, devenues ainsi exactement limitrophes du Cambodge. Il fallait donc songer à ce moment à délimiter plus nettement encore les territoires respectifs du Cambodge et du Siam, et l'on n'y manqua pas. Mais, par une regrettable erreur et malgré les représentations énergiques de l'amiral de la Grandière, alors Gouverneur de la Cochinchine, et du commandant de Lagrée, Représentant de notre protectorat, on consacra les prétendus droits de possession que revendiquait le Siam sur les deux provinces de Battambang et d'Angkor.

C'est ainsi que le Grand Lac, cette vaste mer intérieure qui compte environ 3.000 kilomètres carrés de superficie, fut partagé au tiers environ de son étendue par une ligne frontière idéale, allant de l'est à l'ouest : l'une des rives resta cambodgienne et l'autre devint siamoise.

Si le roi Norodom avait accepté avec reconnaissance l'appui de la France, il n'en avait pas moins conservé de secrètes velléités d'indépendance qui ne firent que s'accentuer avec le temps. Peu à peu l'exercice de notre protectorat devint de jour en jour plus difficile : livré aux conseils d'étrangers, toujours soumis aux influences occultes de la cour de Bangkok et de celle de Hué, le roi cherchait à se dégager des obligations auxquelles il était tenu. Les difficultés que nous éprouvâmes au début de l'expédition du Tong-King contribuèrent encore à compliquer une situation déjà tendue, dont la prolongation aurait pu avoir pour conséquence de compromettre notre domination en Cochinchine.

Il fallait donc agir, et enlever à tout jamais au monarque toute idée et tout moyen de résistance.

C'est ce que fit le Gouverneur de la Cochinchine, M. Thomson, qui, par son attitude énergique et ses représentations, sut amener le roi Norodom à signer, le 17 juin 1884, un traité qui modifie profondément, dans le sens le plus avantageux à nos intérêts, les conditions de fonctionnement de notre protectorat. Aux termes des dispositions principales de la nouvelle convention, le roi du Cambodge accepte toutes les réformes administratives, financières et commerciales auxquelles nous croirons

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

devoir procéder : des fonctionnaires français seront chargés de l'établissement et de la perception des impôts et des droits de douane ; des résidents, nommés par le gouvernement français, seront préposés, sous la direction d'un Résident général, au maintien de l'ordre public et au contrôle des autorités locales : le sol, auparavant propriété du roi, cesse d'être inaliénable, et de cette faculté d'acquérir accordée pour la première fois à tout un peuple résulteront, sans contredit, pour le pays protégé comme pour le pays protecteur, les avantages les plus considérables.

Le royaume actuel du Cambodge, situé au nord de notre colonie de Cochinchine, est compris à peu près entre 10° 30′ et 14° 10′ de latitude nord, et entre 100°25′ et 104°,25 de longitude est du méridien de Paris.

Il a pour bornes : au sud et au sud-est, la Cochinchine française (provinces de Bien-Hoa, de Thu-Dau-Mot, de Tay-Ninh, de Tanan, de Chaudoc et d'Hatien); au sud-ouest, le golfe de Siam ; à l'ouest et au nord-ouest, le royaume de Siam (provinces de Battambang et d'Angkor) ; au nord et à l'est, le Laos et les territoires occupés par les sauvages Peunongs, Chiaré, Lové, Stiengs ou Khouys. De ce côté, les frontières sont indécises et traversent des régions imparfaitement explorées.

Le Cambodge n'a qu'un port maritime : Kampot, sur le golfe de Siam, fréquenté par des caboteurs siamois et annamites, et centre d'un commerce de poivre important. Le littoral du golfe a environ 250 kilomètres de longueur : il se dirige du nord-est au sud-est. En son milieu, à peu près, se trouve la baie de Compong-Som, qui offre un mouillage assez sûr. La ville de Compong-Som est à environ 50 kilomètres de la mer, sur la rivière du même nom, et à 25 kilomètres en amont d'un marché fréquenté, Sré-Ombell. De la frontière siamoise à la pointe Samit, à l'entrée de la baie de Compong-Som, la côte est montagneuse et bordée de falaises : à partir de la baie de Compong-Som, elle est plutôt sablonneuse : on rencontre cependant dans son voisinage des saillies assez accentuées : le pic Kep est la principale.

De nombreuses îles s'échelonnent le long de la côte : les plus importantes sont Kong, Rong, Rong-Sam-Len, l'île de la Baie, Hon-Nan-Trung, pour la plupart inhabitées. L'île Phu-Quoc, distante d'une quinzaine de milles de Kampot, dépend de la Cochinchine.

Au nord et à l'ouest du pays khmer viennent finir les dernières ramifications des chaînes qui descendent du plateau de l'Asie centrale : le Phnum-Dek ou Dangrek, au nord, et entre le Grand Lac et le golfe de Siam, le Phnum-Crévanh, le Phnum-Tek-Liang, le cône Bombi; le Phnum-Thiang-Ho, le Phnum-Pang-Chak, et la chaîne de l'Éléphant, où l'on remarque des sommets de 1000 mètres.

Toutes ces montagnes, généralement boisées, renferment du fer, des calcaires, du grès et quelquefois du cuivre : les minerais de fer du Compong-Som (Phnum-Dek) sont particulièrement riches.

Mais la plus grande partie du territoire du Cambodge est composée, comme en Cochinchine, de terrains alluvionnaires, entièrement inondés pendant la saison des pluies : vers le nord-est, on trouve des terrains schisteux couverts de forêts.

Le principal cours d'eau du Cambodge est le Mé-Kong (en cambodgien Tonlé-Tom ou grand fleuve). Il se dirige d'abord du nord au sud, jusqu'à Chen-Tel-Pho, puis vers l'ouest, jusqu'à Pnom-Penh, où il se divise en deux bras, le Hau-Giang, ou Bassac, et le Tien-Giang, ou fleuve antérieur. Tous deux vont à peu près parallèlement vers le sud, traversent la Cochinchine, et se jettent dans la mer de Chine par une infinité d'embouchures.

En amont de Pnom-Penh, vient finir le bras du Tonlé-Sap, ou fleuve d'eau douce, qui présente un phénomène des plus remarquables. Pendant la saison des pluies, le débit du Mé-Kong est tellement considérable, que ses eaux ne trouvant pas un passage suffisant par le Bassac et le fleuve antérieur,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

remontent cette branche vers le nord-nord-ouest, et viennent alimenter un vaste réservoir d'environ 150 kilomètres de longueur sur 40 kilomètres de largeur, dans sa partie la plus étendue : c'est le Grand Lac : son niveau se trouve alors élevé à près de 20 mètres ; tout le littoral est inondé, tandis que pendant la saison sèche, il faut souvent, dans la partie dite Véal-Phok, ou plaine de boue, creuser des canaux et des sillons pour le passage des barques et des jonques. Ces crues périodiques amènent de grands dépôts de vase, et le temps n'est peut-être pas éloigné où cette vaste plaine liquide sera remplacée par des rizières.

Le Mé-Kong, dont l'action fertilisante peut être comparée à celle du Nil, en Égypte, reçoit dans son parcours plusieurs affluents. Les principaux sont : sur la rive droite, le Prek * Tenot, le Prek Taughié ; puis, au-dessous de Pnom-Penh, et sur la rive gauche, le Prek Gringen, le Prek Campi, le Prek Sresmoi, le Prek Ç̌helong, le Prek Tremac.

Le Tonlé-Sap reçoit, dans la partie cambodgienne, de nombreux cours d'eau : à l'est, le Stung Lovéa-Cresang, le Prek Beang, le Stung Stug, le Stung Sen, le Stung Dahr, le Prek Ç̌ompong-Thma, le Stung Compong-Chey ; à l'ouest, le Prek Pursat et le Stung Keren.

Dans le golfe de Siam viennent se jeter quelques rivières : les plus importantes sont : la rivière de Ç̌ompong-Som et celle de Kampot.

La Capitale du Cambodge, *Phnum-Penh* ** ou *Pnom-Penh*, est située au point de jonction du Tonlé-Sap, du Mé-Kong, du Hau-Giang, et du Tien-Giang, au lieu dit les Quatre-Bras. La largeur du fleuve y est d'envrion 2 kilomètres. C'est le principal marché commercial du royaume ; le roi y réside, et son palais, vaste assemblage de constructions bizarres, d'aspect varié, occupe une grande étendue. Le Résident français y habite également : son hôtel est une des rares constructions européennes. La ville se compose, en effet, presque entièrement de paillottes, sortes de cases sans étage, en clayonnage, et recouvertes d'une toiture en feuille de palmier. Beaucoup de Cambodgiens vivent d'ailleurs dans leur barque : une multitude d'embarcations sont amarrées à la rive, et c'est à leur bord une agitation constante, un fourmillement incessant de gens qui vont et viennent, vaquant le plus tranquillement du monde à leurs occupations.

La principale rue de Pnom-Penh est bordée d'habitations occupées par les Chinois, qui sont les véritables trafiquants du pays, et qui exercent aussi, comme à Saïgon, toutes les petites industries : tailleurs, cordonniers, menuisiers, etc.

La population de Pnom-Penh est des plus mélangées. On l'évalue à 30,000 habitants. Cambodgiens, Chinois, Annamites, Indiens, Siamois, Malais, Tagals des Philippines s'y coudoient et vivent en bonne intelligence. Le voisinage de ces diverses races a produit une grande variété de croisements : les métis cambodgiens-chinois, s'ils ne sont pas les plus nombreux, sont de beaucoup les plus intelligents.

Le commerce de Pnom-Penh est très important ; c'est dans la Capitale, en effet, que viennent se concentrer la plus grande partie des produits du pays, et c'est là également qu'arrivent les marchandises d'importation, armes, fers, outils, draps, cotonnades, etc.

Pnom-Penh est relié par un service de bateaux à vapeur des messageries fluviales, d'un côté avec Saïgon, — par Banam, Ç̌haudoc, Long-Xuyen, Sadec, Vinh-Long et Mytho, — et de l'autre avec Battambang, — par Compong-Luong, Compong-Chnang et Angkor-Wat. — La situation qu'occupe Pnom-Penh pourrait en faire l'entrepôt de tous les produits du Laos, mais les rapides situés sur le

* En cambodgien : *Prek*, cours d'eau, rivière ; *Stung*, fleuve torrentueux.

** *Phnum* (ou *Pnom*), montagne. — *Penh*, riche.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Mé-Kong, entre Samboc et la frontière laotienne, rendent malheureusement toute navigation impossible dans cette partie du fleuve pendant dix mois de l'année. Un service de bateaux à vapeur entre Pnom-Penh et Kratieh fonctionne depuis quelque temps : il devrait être complété par un service annexe allant des rapides de Préa-Pateng aux différents marchés laotiens du grand fleuve.

A 50 kilomètres environ de Pnom-Penh et près du bras du Tonlé-Sap se trouve *Oudong*, l'ancienne capitale du royaume, autrefois résidence des rois. Il y existe un grand nombre de pagodes, de temples et de bonzeries : c'est le séjour actuel de la mère du roi Norodom.

*Compong-Luong*, sur le Tonlé-Sap, est à quelques kilomètres d'Oudong : c'est un marché important, relié à Oudong par une large chaussée qui date de plusieurs siècles.

*Compong-Chnang*, également sur le Tonlé-Sap, en arrière du Véal-Phok, est l'entrepôt où les pêcheurs du Grand Lac viennent faire leurs approvisionnements. On y fabrique les poteries réservées aux usages domestiques.

*Pursat*, sur la rivière de Pursat, à l'ouest du Grand Lac et à 30 kilomètres environ de la côte, était autrefois une ville importante. Mais les mandarins siamois s'établirent dans le pays, et les violences qu'ils y exercèrent eurent pour résultat d'amener une émigration presque générale. La région est aujourd'hui dépeuplée : montagneuse et boisée, elle produit en abondance le cardamome.

*Kampot*, sur la rivière de Kampot, à 3 milles de la mer, bien que déchue de son ancienne prospérité, est la seconde ville du royaume. C'était autrefois le centre d'un grand commerce d'exportation et d'importation ; les produits du Siam et du Laos y affluaient en abondance ; Singapore et la Chine lui envoyaient leurs étoffes de soie, leurs cotonnades, leurs huiles, etc. Aujourd'hui tout ce commerce se fait par Saïgon et Cholon, et Kampot n'a plus d'importance que comme port d'exportation des poivres. D'ailleurs le tirant d'eau des bâtiments qui peuvent y trouver accès est limité, à l'entrée de la rivière, par une barre de 2 mètres, qui s'élève très rapidement.

*Banam*, sur le fleuve antérieur, à 75 kilomètres environ de Pnom-Penh, au centre de la région des rizières, est un marché assez important : les bateaux des Messageries fluviales y font escale.

*Compong-Thom*, sur le Stung Sen, se trouve au milieu d'une région couverte de forêts et à quelque distance des gisements de fer de Compong-Soai.

Sur la rive gauche du grand fleuve, en remontant vers le nord, on rencontre *Sroc-Thmar* (ou *Crauchmar*) et les importants marchés de *Kratieh*, *Samboc* et *Sambor*, où s'effectuent les échanges avec le Laos. Cette région est encore infestée de pirates : la complicité et l'incurie des mandarins les avaient accoutumés de longue date à percevoir une dîme sur la navigation du haut fleuve. C'est à Sambor que commença, au mois de janvier 1885, par l'attaque du poste de tirailleurs annamites que nous y avions établi, le mouvement de rébellion de Si-Votha, un des frères du roi Norodom : ce sont ces bandes de pirates qu'il traînait à sa suite.

La population totale du Cambodge était évaluée par M. Aymonier, en 1874, à 945,954 habitants, ainsi répartis :

| | |
|---|---|
| Cambodgiens | 799,511 |
| Chinois | 106,764 |
| Annamites | 4,452 |
| Chans et Malais | 25,599 |
| Sauvages Penongs, Stiengs et Khouys | 4,628 |
| Population flottante | 5,000 |
| Total | 945,954 |

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ces chiffres ne sont plus exacts. Le nombre des Annamites est de beaucoup plus élevé : il peut être largement porté à 125,000 ; leur mouvement d'émigration vers le Cambodge, loin de diminuer, s'accroît chaque année. La population flottante a également augmenté dans de grandes proportions, elle doit atteindre aujourd'hui près de 50,000 habitants. Au résumé, la population totale du Cambodge peut être estimée à 1,200,000 âmes. C'est dans les plaines inondées par les crues périodiques du Mé-Kong qu'elle est le plus dense ; les hauts plateaux, les régions forestières sont moins peuplés.

Le climat du Cambodge est sensiblement le même que celui de la Cochinchine, avec deux saisons bien tranchées, celle des pluies, d'avril à octobre, marquée par une interruption pendant le mois d'août ; et la saison sèche, d'octobre à avril. Le thermomètre varie entre 21° et 40° centigrades, sur les hauts plateaux il descend quelquefois jusqu'à 15°.

Le Cambodgien est grand et robuste ; le type, tout à fait différent de l'Annamite, se rapproche du type malais et du type indien ; le teint est cuivré plutôt que jaune, le crâne est allongé, le nez, quoique épaté, est plus saillant que chez l'Annamite, les yeux sont très légèrement obliques. Les hommes et les femmes ont les cheveux ras : seules les jeunes filles les laissent pousser. Le costume des hommes se compose d'un langouti ou pagne et d'une veste courte, en cotonnade ou en soie, et plus ou moins ornée suivant le rang : les femmes portent une robe longue serrée à la taille et s'enveloppent généralement la poitrine d'une étoffe également en soie ou en coton.

Les Cambodgiens sont doux, paisibles et inoffensifs. Exposés pendant des siècles aux incursions du dehors, opprimés par les exactions des mandarins chargés de percevoir l'impôt et qui, fidèles aux coutumes asiatiques, ne connaissaient pas d'autre règle que leur bon plaisir et que leur rapacité, les descendants des Khmers n'avaient même pas cette dernière ressource des peuples asservis, la libre possession de la terre cultivée. Cet état de choses avait amené le Cambodgien à des déplacements continuels, provoqués aussi bien par le désir de se soustraire à la tyrannie des mandarins que par l'indifférence qu'il ressentait pour un sol qui ne devait jamais lui appartenir et qui lui donnait pourtant tout sans compter. C'est donc dans un passé de misères et d'oppression que le Cambodgien a recueilli ces habitudes d'indolence et de résignation qui sont aujourd'hui ses caractéristiques. Ignorant ce que pouvait être la possession ou l'aisance, il se contentait de produire juste dans la limite de besoins matériels insignifiants et ne cherchait jamais à améliorer son sort.

La langue cambodgienne n'a rien de commun avec les langues mogoles : elle est à tendances monosyllabiques ; les substantifs n'ont ni genre, ni nombre, ni déclinaison, ni singulier, ni pluriel : les verbes n'ont pas de conjugaison. En dehors de l'idiome courant, il existe une sorte de langue des lettrés, formée en grande partie de vocables *pâlis* et usitée surtout dans les cérémonies officielles par les bonzes et les mandarins. L'écriture est phonétique et non idéographique : elle va de gauche à droite. Les livres, tous manuscrits, se composent de feuilles de palmiers, percées d'un trou au milieu, et reliées entre deux planchettes. Pour écrire on se sert soit d'un pinceau, soit d'un stylet en fer qui, promené sur la feuille, y laisse en creux l'empreinte des lettres : la feuille est ensuite entièrement recouverte d'encre, puis essuyée, et les caractères apparaissent alors, nettement dessinés en couleur par l'encre qui s'est fixée dans les parties que le stylet a creusées.

La religion est une variété du bouddhisme : comme dans toute l'Indo-Chine, le culte des ancêtres en est le principal dogme. L'instruction est donnée par les bonzes, dont l'influence, quoique restreinte, peut être facilement utilisée, le fanatisme religieux étant inconnu au Cambodge. L'ère commune date de 638 ans après Jésus-Christ.

Autrefois, certains membres de la famille royale recevaient en apanage l'administration de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

plusieurs provinces : de ce nombre étaient la préa-voréachini (première princesse du sang), qui avait trois provinces, l'obbaioureach (roi qui a abdiqué), qui en administrait sept, et l'obbaréach (premier prince du sang), à qui cinq provinces étaient dévolues. Les différents ministres recevaient également chacun, à leur avènement, de six à neuf provinces, suivant leur rang dans le conseil. Les nouvelles conventions ont mis bon ordre à de pareils abus : l'obbaréach actuel, frère du roi, nous est d'ailleurs entièrement dévoué et son attitude au moment de l'insurrection du mois de janvier 1885 a puissamment aidé à la pacification de certaines régions.

Le traité de 1884 a divisé le Cambodge en huit résidences : Pnom-Penh, Kampot, Banam, Pursat, Compong-Chnang, Kratieh, Compong-Thom et Crauchmar (Sroc-Thmar) : chaque résidence est partagée en arrondissements. Un tribunal de première instance est institué à Pnom-Penh, avec appel à la cour de Saïgon. Des tribunaux de résidence dans chaque chef-lieu de résidence et des tribunaux de paix dans chaque arrondissement complètent l'organisation judiciaire.

La nouvelle organisation financière prévoit un budget de recettes de 1,500,000 piastres, ou 7 millions de francs. Ces ressources, plus que suffisantes pour faire face aux dépenses du protectorat, seront certainement dépassées.

Dans un pays où le cultivateur ne possédait pas la faculté de devenir propriétaire et où la richesse d'un sol, fécondé naturellement par le climat des tropiques, n'exigeait que peu de travail, l'agriculture ne pouvait être bien florissante; l'imperfection de l'état social qui lui était fait était aussi, pour l'indigène, un encouragement aux habitudes de paresse et d'indolence qui lui ont été si souvent reprochées. Mais le Cambodgien est perfectible : il comprendra bien vite les bienfaits que peuvent maintenant lui procurer des soins et un travail plus assidus; protégé et encouragé par un régime nouveau, il saura développer et améliorer des procédés de culture encore tout à fait primitifs.

Les productions du Cambodge sont plus nombreuses et plus variées qu'en Cochinchine. Le riz y est aussi la principale céréale : il se cultive surtout dans la terre de Bapnom et dans le delta formé par le Tonlé-Sap et le Mé-Kong. Après le riz, la culture la plus répandue est celle du coton. Le maïs se récolte principalement dans la province de Pnom-Penh et dans celle de Crauchmar. De nombreuses plantations de poivriers existent dans la province de Kampot, où la cannelle et la vanille sont également cultivées. La récolte du poivre atteint, en moyenne, 5,000 piculs (310,000 kilogr.); depuis quelques années cependant elle tend plutôt à diminuer : le fait est dû à un certain avilissement des prix de vente. Les provinces de Pursat et de Compong-Luong produisent le cardamome. La canne à sucre, le manioc, la ramie, le palmier à sucre, le sésame, l'arachide, la gomme-gutte, le tabac, le cocotier, le manguier, l'aréquier se rencontrent dans toute l'étendue du royaume.

Des essais de plantations de caféiers n'ont pas donné de résultats satisfaisants : il en est autrement de l'indigotier, dont la culture est aujourd'hui très prospère : certains indigos obtenus ont de 48 à 52 pour cent d'indigotine, teneur supérieure à celle des indigos du Bengale. On a tenté également, sur les conseils de M. Garcerie, établi dans le pays depuis de longues années, l'introduction d'un textile très répandu à Manille, l'abacca, ou chanvre des Philippines. L'acclimatation de cette plante, qui trouve aux États-Unis des débouchés considérables, paraît devoir réussir. Les forêts renferment les essences de bois les plus précieuses et les plus recherchées pour la construction et l'ébénisterie : leur exploitation est encore bien incomplète.

La faune du Cambodge est très variée : l'éléphant, le tigre, la panthère, l'ours, le rhinocéros, le singe, le buffle en sont les principaux spécimens : de nombreux pâturages permettent l'élevage des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

bœufs. C'est, en effet, le Cambodge qui fournit à la Cochinchine une grande partie du bétail qu'elle consomme. La race des chevaux cambodgiens est petite et robuste : elle est remarquable par la grosseur de la tête. Les oiseaux, et principalement les échassiers, abondent sur les rives des cours d'eau : il n'existe, chez les reptiles, que fort peu d'espèces venimeuses : les caïmans sont nombreux et peuplent la plupart des rivières.

La principale industrie est la pêche du Grand Lac : c'est au mois de novembre qu'elle commence, et on évalue à plus de 15,000 le nombre des individus qui s'y livrent annuellement. Les pêcheurs forment de petits villages répandus sur tout le littoral : au moment de leur arrivée, ils prennent à Compong-Chnang tous les approvisionnements dont ils peuvent avoir besoin, en denrées et en ustensiles de tous genres. La pêche se fait au moyen de grands filets, semblables à peu près à ceux qui sont employés sur nos côtes pour la pêche du hareng. Le poisson, au sortir de l'eau, est décapité : il est ensuite ouvert, lavé et salé, puis exposé au soleil. Le commerce du poisson séché représente chaque année une valeur de plus de cinq millions de francs (14 millions de tonnes) : l'exportation se fait par Kampot et par Saïgon à destination de Singapore, de Hong-Kong et des ports de la côte d'Annam. L'extraction de l'huile de poisson a lieu par les moyens les plus primitifs : on fait bouillir le poisson dans de grands vases, et on recueille simplement l'huile qui surnage.

Dans le Compong-Soai, les Khouys se livrent à la fabrication du fer. Les minerais du Phnum-Dek, analysés par M. Fuchs, ont donné de 48 à 68 % de fer métallique. L'industrie de la soie est peu étendue et peu avancée : l'extraction de la chaux et du salpêtre, la fabrication du sucre non cristallisé, celle des poteries, des briques et des bijoux occupent un assez grand nombre d'indigènes.

Le commerce du Cambodge se fait principalement par le fleuve : le poisson salé, le riz, les peaux, le coton, etc., donnent lieu, avec Saïgon, à un ensemble de transactions très importantes, dont la valeur dépasse certainement dix millions de francs. Kampot expédie surtout les poivres et le cardamome. Les principales marchandises d'importation sont les fers, les cotonnades, les articles de quincaillerie et de mercerie, les armes, les liqueurs et le sel.

Au point de vue agricole, comme au point de vue commercial, le Cambodge offre, on le voit, de grandes ressources, jusqu'à présent insuffisamment exploitées. La convention de 1884, en donnant à notre protectorat un caractère plus énergique et plus efficace, a augmenté notre influence en extrême Orient : sans charges, sans sacrifices d'aucune sorte, mais, au contraire, en créant au profit de notre développement colonial des ressources qui peuvent devenir considérables, elle ouvre à l'activité de nos colons de vastes étendues de territoire, et donne à tout un peuple un état social nouveau. C'est un des liens qui doivent contribuer dans l'avenir à réunir en un puissant faisceau les divers éléments d'un empire indo-chinois, dont pourra peut-être, quelque jour, faire partie le Laos, cette riche et encore mystérieuse contrée.

**Jacques WAUBERT.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

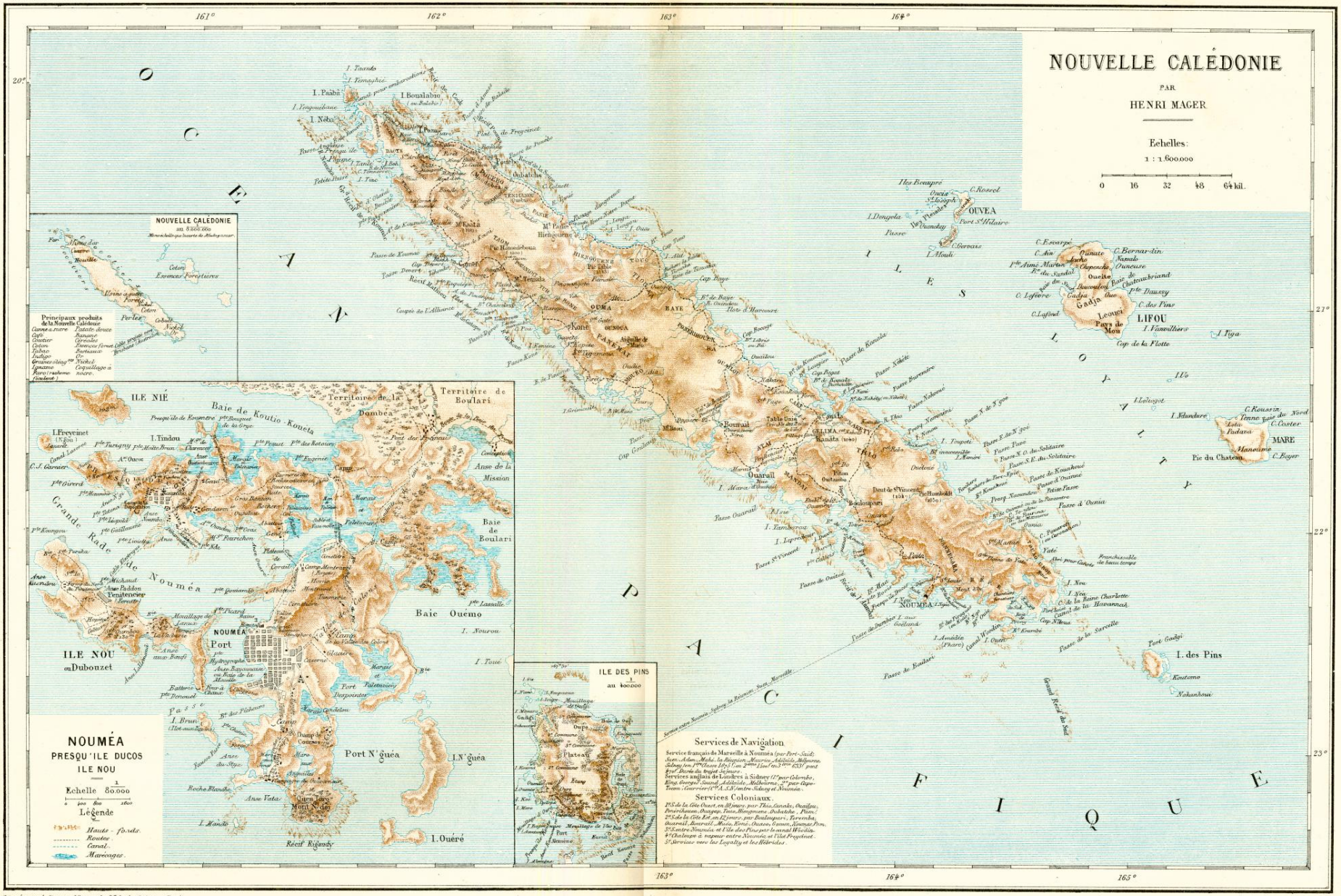
NOUVELLE CALÉDONIE
PAR
HENRI MAGER
Echelles:
1 : 1.600.000
0 16 32 48 64 kil.
NOUVELLE CALÉDONIE
au 5.000.000
Principaux produits de la Nouvelle Calédonie
NOUMÉA
PRESQU'ILE DUCOS
ILE NOU
Echelle 1/80.000
Légende
Hauts-fonds.
Routes.
Canal.
Mouillages.
ILE DES PINS
au 400.000
Services de Navigation
Services Coloniaux.
Baie de Koulio-Koueta
Territoire de la Dumbéa
Territoire de Boulari
Baie de Boulari
Baie Ouémo
Grande Rade de Nouméa
ILE NIÉ
ILE NOU ou Dubouzet
NOUMÉA
Port
Port N.ᵗ Guéa
I. N'guéa
I. Ouéré
Récif Eglandy
Anse de la Mission
Anse Vata
Mont Coffyn
Mont Dore
Mont Koghi
Mont Koghis
Mont Mou
Mont Ningua
Mont Ouin
Mont Pouembout
Mont Poum
Mont Téremba
Mont Tiébaghi
Mont Tonta-Bwé
Mont Yaté
Mont Yaou
Mont Yeté
Mont Yeuleu
Mont Zaou
Mont Zéa
Mont Zébio
Mont Zéhoun
Mont Zémagai
Mont Zémagaï
Mont Zémagaï
Mont Zémagaï

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# NOUVELLE-CALÉDONIE

*Aspect.* — Cette île occupe une place importante dans le monde maritime, c'est-à-dire parmi les nombreuses terres baignées par l'océan Pacifique. Elle est trois fois plus étendue que la Corse, et, comme notre île méditerranéenne, elle présente l'aspect d'une chaîne de montagnes. Elle est orientée du nord-ouest au sud-est sur une longueur de 80 lieues et une largeur de 12, entre les 20e et 23e degrés de latitude sud. Nouméa, le chef-lieu, est à 350 lieues de Sydney, capitale de la Nouvelle-Galles du Sud.

La Calédonie est partagée en deux parties inégales par une suite de massifs montagneux, dont les plus élevés atteignent 1700 mètres. Les côtes est sont généralement abruptes, et les côtes ouest s'inclinent vers la mer en pentes douces. L'aspect des terres est assez triste du bord d'un navire, mais on ne tarde pas à revenir de cette impression, aussitôt qu'on a mis pied à terre.

La grande île est entourée d'îlots, dont le plus important, l'île des Pins, a servi à l'internement de près de trois mille déportés de 1872 à 1880. Il ne ressemble pas à la grande terre, et se présente comme un plateau entouré d'une ceinture boisée.

A 100 milles à l'est, trois grandes îles, les *Loyalty*, dépendent dn gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Elles sont, comme l'îlot des Pins, de formation madréporique, mais elles n'ont ni ports, ni rivages, ni cours d'eau. Néanmoins elles sont couvertes de végétation, et habitées par des indigènes intelligents et relativement laborieux. Plus loin encore, vers le nord-est, nous ne devons pas oublier de signaler les *Nouvelles-Hébrides*, archipel en relations fréquentes avec notre colonie, et dans lequel nous avons des établissements sérieux dus à l'initiative privée.

*Climatologie.* — Quoique située sous la zône tropicale, la Calédonie offre une salubrité exceptionnelle pour les Européens. L'expérience de trente années a démontré qu'ils peuvent y vivre sans avoir à redouter les insolations, les fièvres paludéennes et pernicieuses, les dyssenteries et autres maladies qui nous rendent absolument incapables de nous livrer aux travaux de la culture dans le Centre-Africain, aux Antilles, dans les Indes.

L'année se partage en deux saisons, huit mois de printemps et quatre mois d'hivernage. Pendant les mois de décembre, janvier, février et mars, des cyclones se succédant à quelques années d'intervalle, causent de grands désastres, font déborder les rivières et les ruisseaux. Les vents alizés du sud-est à l'est-sud-est, entretiennent dans l'atmosphère une bienfaisante fraîcheur, et pendant la nuit la brise,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

qui s'élève du fond des vallées, abaisse la température. Rien n'est comparable au bien-être qu'on éprouve le matin avant que le soleil ait tout envahi. Le thermomètre dépasse rarement 30 degrés, et oscille souvent entre 20 et 25 degrés. Dans l'intérieur, il est facile de trouver des stations fraîches dans lesquelles le thermomètre descend à 6 degrés. En un mot, le climat est excellent; les abaissements de température pendant la nuit, permettent de jouir d'un sommeil réparateur des forces dépensées pendant les travaux du jour.

*Relief du sol.* — Le terrain est très mouvementé. Il y a des vallées de toutes dimensions, des plaines, des marais. Les côtes sont profondément découpées et sont entourées d'une ceinture de coraux, formant muraille et laissant entre eux et le rivage un canal de quelques milles, dans lequel peuvent naviguer les navires de toute dimension. Cette mer abritée est très utile pour le cabotage d'un point à un autre et de nombreuses passes donnent communication avec la haute mer.

Les sommets des montagnes sont généralement nus et arides, mais leurs flancs sont couverts de forêts renfermant les essences les plus diverses.

*Constitution géologique.* — Le sol paraît de formation ancienne, quoiqu'on n'y ait découvert aucune trace de cratère éteint. Cette terre est riche en minerais. On y a découvert jusqu'à ce jour de l'or, du cuivre, de l'antimoine, du nickel, du cobalt, du chrome de fer, du fer, du charbon.

Les alluvions donnent de 3 à 4 mètres de terre végétale. Les pâturages présentent un sol argileux. Les terrains miniers sont recouverts de fougères rabougries et de broussailles.

Le sol des Loyalty est tout autre. Il présente une plaine immense de coraux soulevés au-dessus de la mer, mais plaine boisée et pouvant être employée à certaines cultures.

*Régime des eaux.* — Les nuages, retenus sur les hauteurs, donnent naissance, par leur condensation, à de nombreux cours d'eau formant torrents, cascades et rivières. On pourrait établir aisément des roues hydrauliques et tirer parti de ces forces naturelles pour tous les usages de l'industrie.

Le dénombrement des rivières comporte quatre-vingt-douze noms. Le Diahot est navigable jusqu'à 40 kilomètres de son embouchure; la Foa, jusqu'à 16 kilomètres, et beaucoup d'autres pénètrent assez avant dans les terres pour permettre d'utiliser cette route facile et toujours en bon état. Tous les cours d'eau sont peuplés d'excellents poissons et les côtes sont poissonneuses.

La mer marne de $0^{m},80$ à $1^{m},20$ : de nombreux coquillages sont répandus sur les bancs qui découvrent à marée basse. La ville de Nouméa a été privée de bonne eau potable jusqu'en 1877. Au 1$^{er}$ janvier de cette année, une conduite forcée amena l'eau en quantité suffisante pour les besoins de la population. Un projet de canal à ciel ouvert, qui aurait servi à l'irrigation de la presqu'île, avait été terminé en 1874, mais on a été au plus pressé.

*Voies de communication.* — Les routes ont tenu, dès notre prise de possession, le premier rang dans les travaux publics. Une voie, dite route nationale, doit faire le tour de la grande île, traverser en plusieurs points la chaîne centrale et se relier par des embranchements à toutes les criques et aux ports des deux côtes. Rien n'est plus pittoresque et ne donne une idée plus juste de la topographie du pays que le parcours des chemins faits, ou en construction, ou indiqués par des sentiers. Dès l'arrivée des forçats, en 1864, des camps de condamnés ont été affectés à ces travaux. On peut aujourd'hui aller en voiture, par la route nationale, jusqu'à Bourail, à 225 kilomètres du chef-lieu, et on peut traverser l'île facilement soit à pied, soit à cheval, entre Ourail et Canala, 60 kilomètres.

La voie maritime, entre les récifs et les côtes, a été la première qui ait servi aux communications

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

entre les différents points de l'île. Depuis 1872, une ligne de bateaux à vapeur subventionnée, qui fonctionne toujours, visite chaque mois les localités les plus importantes en effectuant le transport des passagers et des marchandises.

Une ligne télégraphique, inaugurée en 1874, fait le tour de l'île et a des stations dans tous les centres. Des courriers à pied portent la correspondance.

Grâce au voisinage de l'Australie, notre colonie n'est pas restée, comme l'archipel de Tahiti, en dehors du mouvement des peuples civilisés. Il est aussi facile d'y arriver que d'en sortir. Dès 1870, un service à vapeur mensuel sous pavillon français relia Nouméa à Sydney, et aujourd'hui nos grands paquebots des Messageries maritimes transportent, dans les meilleures conditions de confort, les passagers de Marseille à Nouméa. C'est, à notre avis, *une des premières conditions de tout établissement nouveau, d'être facilement accessible* à tous ceux que des intérêts divers poussent à voyager.

Diverses propositions ont été soumises à notre gouvernement pour l'établissement d'un câble sous-marin entre la Nouvelle-Calédonie et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande.

*Importance militaire.* — Dans l'ordre d'idées le plus élevé, celui de posséder autour du globe diverses stations maritimes, devant servir d'appui et de ravitaillement aux forces navales françaises, dont le rôle est de représenter notre nation partout où peut flotter un navire, la Nouvelle-Calédonie a été bien choisie. Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir une carte de l'Océan Pacifique.

Elle est, dans ce vaste Océan, le porte-drapeau de la France, devant le continent Australien, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Guinée et autres îles que les puissances européennes occupent ou *ne tarderont pas à occuper*. L'archipel de Tahiti, à 800 lieues plus à l'est, est également chargé de nous représenter sur la route des côtes des deux Amériques.

Des citadelles, à quelque distance du port de Nouméa, peuvent nous permettre de maintenir nos positions, à peu de frais, contre un ennemi qui tenterait un débarquement. Pour le port proprement dit, si les moyens d'attaque sont puissants, il y a aussi des défenses formidables que la science moderne sait organiser.

*Productions animales.* — De nombreux troupeaux, montant au nombre de cent mille têtes, vivent aisément sur les prairies naturelles. Les chevaux, mulets, ânes, moutons, chèvres, etc., ont été importés et se plaisent dans la grande île et ses dépendances.

Les forêts sont remplies d'oiseaux, quelques-uns originaires, la plupart introduits. On ne connaît ni couleuvres, ni serpents. En résumé, le climat est aussi favorable aux animaux qu'aux hommes, et la terre calédonienne peut fournir à ses habitants une nourriture substantielle, variée et abondante.

*Productions végétales.* — Les indigènes, avant l'arrivée des Européens, vivaient d'ignames, de bananes, de taro, de cocos, de poissons fumés, de coquillages. Différents marchés servaient à l'échange entre les produits de la mer et ceux de la montagne. Les Calédoniens dirigeaient avec habileté l'arrosage continu nécessaire à la culture du taro. Depuis notre prise de possession, on a cultivé avec succès le maïs, le riz, le manioc, les haricots, quelques plantes fourragères et presque tous les légumes de nos potagers. La fabrication du sucre par des usines centrales, recueillant les cannes des planteurs n'a pas réussi. On a attribué cet insuccès aux ravages des sauterelles. L'administration pénitentiaire, dirigeant les travaux des condamnés et des libérés, a fabriqué quelques tonneaux de sucre, dont le prix de revient dépasse tout ce qu'on peut imaginer.

Le café, planté dans les terrains qui lui sont propices, a donné de fructueuses récoltes. Il en est de même du tabac. L'ananas, qui, comme les deux précédents produits, n'a rien à craindre des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sauterelles, semble promettre de beaux bénéfices, car on fait en le distillant une bonne eau-de-vie.

Nos arbres fruitiers et ceux des pays chauds viennent suivant les localités où on les plante. Aucune tentative sérieuse n'a encore été faite pour la fabrication du vin, mais nul doute qu'elle ne réussisse. Le règne végétal offre donc de nombreuses ressources, soit pour l'alimentation des habitants, soit pour leur permettre de rassembler des produits d'exportation. Nous venons d'en donner un rapide aperçu. Il ne manque qu'une chose essentielle, *des agriculteurs*.

*Productions minérales*. — Le pays est essentiellement minier du sud au nord, de l'ouest à l'est. Le calcaire est très répandu. Les mines en exploitation sont celles de cuivre, de nickel, d'antimoine, de chrôme de fer et de cobalt. Tous ces établissements semblent appelés à un grand avenir. En 1882, on a exporté pour plus de deux millions; en 1883, pour trois millions. Les ouvriers gagnent de 5 à 15 francs par journée.

Il ne faut pas oublier le charbon. Sur une étendue de 140 kilomètres, on a trouvé des affleurements, mais l'extraction de ce combustible demande de grands capitaux et le charbon de l'Australie fait une concurrence peu encourageante. Néanmoins, on avait pensé que l'administration pénitentiaire appliquerait à ces travaux un certain nombre de forçats qu'elle entretient dans la colonie.

*Industrie*. — Les bons ouvriers sont fort rares : ils exigent des prix très élevés pour leurs journées. Aussi presque tous les objets fabriqués proviennent de l'importation. Cependant, ces ouvriers pourraient être employés à la création d'établissements de diverse nature, soit pour les conserves de viande de bœuf, soit pour la préparation des peaux. Les forces hydrauliques que l'on trouve presque partout pourraient être utilisées à faire mouvoir des machines agricoles.

*Commerce*. — Le commerce présente des chiffres considérables.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| En 1882 : | Importation : | 8,713,000 fr. | Exportation : | 4,285,000 fr. |
| En 1883 : | — | 10,085,000 fr. | — | 6,487,000 fr. |

Les importations sont dues, en grande partie, aux dépenses du gouvernement métropolitain pour subvenir à l'entretien de son nombreux personnel : administration, garnison et transportés. Les exportations sont dues en grande partie aux produits des mines.

*Habitants*. — Sous ce titre, on ne devrait comprendre que les indigènes et les colons libres, le reste formant la population flottante; mais ce serait mal faire connaître la Nouvelle-Calédonie, si on n'indiquait pas les éléments divers de son personnel.

Au 31 décembre 1875, la statistique officielle indiquait :

| | |
|---|---|
| 21,250 | indigènes, habitant la grande et les îlots adjacents; |
| 17,600 | indigènes, des Loyalty; |
| 2,532 | colons libres, la plupart à Nouméa et aux environs; |
| 2,600 | engagés, néo-hébridais, africains et asiatiques; |
| 2,394 | employés civils ou militaires et troupes; |
| 9,850 | transportés, forçats et libérés, et quelques familles et enfants. |
| 56,226 | |

D'après ce que nous lisons dans diverses publications, les colons compteraient 3,700 Européens, et les transportés monteraient à 11,000 environ, à la fin de 1884.

Il en résulte que de 1853 à 1884 — 31 ans — le nombre des colons a suivi une augmentation moyenne annuelle de 120 individus, et que de 1864 à 1884 — 20 ans — le nombre des transportés a suivi l'augmentation moyenne annuelle de 550 criminels.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

*Indigènes*. — Les indigènes sont généralement noirs ; quelques-uns sont cuivrés et d'autres marron foncé ; quelques-uns ont le nez européen et la bouche moyenne. Ces derniers sont les plus intelligents, mais tous sont dans un état social rudimentaire, vivant par tribus, sous l'autorité despotique d'un chef, sans esprit de famille, dans un état de communisme, pratiquant les usages les plus barbares, s'adonnant à l'anthropophagie, achevant les vieillards et les malades. Aucun grand chef n'étend son autorité sur l'île entière, et de tribu à tribu ils ne se comprennent pas toujours. Aussi les différentes insurrections qui ont eu lieu, n'ont jamais pris un caractère général. Elles ont été occasionnées, on peut le dire, par notre contact, surtout par celui d'Européens peu soucieux des principes de justice et d'équité. Les Calédoniens allaient et vont encore, sauf auprès de nos centres, dans un état de nudité à peu près complet, mais ils ont soin d'orner leur tête et de se parer de bracelets. Ils habitent dans des huttes coniques, recouvertes de feuilles, les hommes vivant à part des femmes. Celles-ci sont tenues dans un état d'infériorité et de sujétion ; elles travaillent la terre et sont employées comme bêtes de somme. Après les guerres de tribu à tribu, ils mangent les ennemis tués. Dans les grandes fêtes, ils ajoutent à leur festin quelques femmes et hommes, dont on n'a pas à redouter la vengeance des amis.

Ces usages barbares disparaissent ; mais les indigènes conservent un extrême orgueil envers les Européens. Malheureusement, l'exemple des vices de toute sorte, qui leur est donné par les transportés, forçats ou libérés, les entretient dans le mépris des étrangers. Les Nouveaux-Calédoniens présentent les caractères physiques d'une belle et forte race. Malgré toutes les causes qui peuvent amener leur destruction, il y a lieu d'espérer que les efforts des missionnaires catholiques ou protestants parviendront à les relever de leur misère morale. A l'île des Pins, les missionnaires catholiques, aux Loyalty, les missionnaires protestants ou catholiques ont obtenu de très beaux résultats.

La population de ces dernières îles est plus avancée que celle de la Calédonie, et beaucoup plus dense. On compte 17,460 indigènes, tous appartenant à une des deux religions. L'idée de propriété est très développée chez eux. Après l'autorité des chefs, dans les tribus non converties au christianisme, vient celle des sorciers, qui entretiennent les superstitions les plus grossières.

Les indigènes s'habituent à vivre sous notre souveraineté, et ils finiront par comprendre la supériorité de notre état moral. Pour le moment, ils s'associent peu aux colons et préfèrent vivre dans leur indépendance Ils sont un précieux gage de sécurité contre l'élément pénal. Ils sont la terreur des *condamnés évadés*, qu'ils savent capturer, garotter et ramener pieds et poings liés aux pénitenciers, contre une légère récompense. Les Calédoniens paraissent originaires du sud de l'Asie. Nous n'avons aucune notion sur l'époque où ils ont pu aborder dans les îles.

*Colons*. — Les colons libres sont en grande majorité français, mais la marche progressive qu'ils suivent depuis vingt et un ans, époque de notre occupation jusqu'à ce jour, soit une augmentation de 120 personnes par année, ne présage pas la création d'une colonie sérieuse. L'élément pénal a tout envahi : il a suivi la progression de 550 individus par année, de 1864 à 1884.

Trente-deux ans d'occupation, 3,700 colons libres et 11,000 transportés, tel est le résumé brutal de la situation, de 1853 à 1885.

Nous ne devons pas négliger de dire que les femmes indigènes s'associent volontiers aux Européens, et leur servent de compagnes très dévouées. Les fruits de ces unions sont doués de qualités physiques et intellectuelles qui, par une éducation morale, nous donneraient de très bons sujets. Malheureusement, la plupart de ces femmes sont abandonnées, elles et leurs enfants, après quelques années, par ceux qui ont profité de leurs services. L'assistance n'est pas négligée à ces enfants, pour lesquels la colonie a créé des orphelinats.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

*Transportés.* — Si le nombre des colons libres n'augmente pas sensiblement, il n'en est pas de même pour celui des transportés. Aujourd'hui, ils forment une population de 10,800 âmes, dans laquelle il faut comprendre 3,200 libérés, quelques femmes et quelques enfants. Ils n'ont pas acquis l'indulgence des colons, et ceux-ci, malgré les avantages considérables qu'ils retirent de la présence d'un corps aussi nombreux, entretenu aux frais de la métropole, ne manquent aucune occasion de signaler la paresse, la débauche et l'insubordination des transportés.

Les colons ne veulent pas de l'aide d'aussi mauvais travailleurs. Le 9 juin 1882, la chambre de commerce de Nouméa s'exprimait ainsi : « La situation désastreuse que créera fatalement à l'agriculture, « à la navigation, à l'industrie et au commerce cette brusque et funeste décision, (cessation par « ordre ministériel de tout recrutement aux Nouvelles-Hébrides), impose à la chambre le devoir de « faire appel à la bienveillance du gouvernement et de le prier, au nom de l'intérêt public, de vouloir « bien surseoir à l'application de cette mesure ;

« La chambre est unanime à déclarer que si le gouvernement passe outre au vœu de la population, « si la main-d'œuvre néo-hébridaise est définitivement remplacée par celle des libérés, des indigènes « de la Calédonie ou des Loyalty, l'avenir de la colonisation sera sûrement engagé, la sécurité publique « sera compromise et la ruine complète en sera le dénouement certain ;

« Il est de notoriété que les libérés ont donné, de tout temps, des preuves telles de mauvais vouloir « et d'insubordination, que ceux qui trouvent actuellement à s'employer constituent l'infime minorité ;

« Il est absolument démontré que les indigènes de la Nouvelle-Calédonie et des Loyalty n'ont « jamais pu s'astreindre au travail régulier, et qu'avec leur tempérament et leur esprit d'indépendance, « ils ne seront jamais pour la colonie une main-d'œuvre sûre et effective ;

« Par tous ces motifs, la chambre proteste, tant en son nom qu'au nom de la population contre « l'application, aussi foudroyante que ruineuse, d'une mesure que la colonie déjà tant de fois éprouvée, « était loin de prévoir..... »

L'interdiction prononcée par le ministre a été rapportée au commencement de 1884.

Le gouvernement offrait aux colons les bras des transportés, et les colons répondaient que l'expérience leur avait démontré que cette main-d'œuvre pénale n'apportait que *mauvais vouloir et insubordination*. Ils suppliaient de leur laisser recruter des travailleurs parmi les sauvages Néo-Hébridais. Le nombre de ces sauvages amenés en Calédonie n'était que de 2,000 environ !

Il y a donc antagonisme, opposition permanente, entre les intérêts des colons et les désirs du gouvernement de placer les libérés comme auxiliaires utiles dans les entreprises de colonisation.

Nous ne pouvons comprendre ce que certains esprits appellent *colonisation pénale*, en voulant scinder le pays en deux zones distinctes. L'une, libre et honnête, renfermerait des citoyens exerçant leurs devoirs et jouissant de leurs droits. L'autre, placée sous la tutelle de l'administration pénitentiaire, renfermerait les criminels que la mère-patrie redoute, à ce point de ne pouvoir les garder chez elle. Le rôle d'une administration ne nous paraît pas être de se mettre à la tête d'entreprises agricoles, industrielles, commerciales, dont les agents sont des criminels de tout âge, expédiés de France sans aucune préparation préalable. Aussi, dans la pratique, depuis trente-trois ans (1852), la transportation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie n'a-t-elle été que la translation des bagnes, sans profit pour la moralisation des condamnés, sans profit pour les territoires que leurs bras devaient féconder.

*Passé et histoire.* — La Nouvelle-Calédonie fut découverte, le 4 septembre 1774, par le capitaine Cook, et elle resta sans maître européen jusqu'au 24 septembre 1853, où le contre-amiral Febvrier

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Despointes en prit possession au nom du gouvernement français. Si nous avions tardé, les Anglais n'auraient pas manqué d'ajouter cette magnifique terre à leur domaine colonial. Il est même certain que, malgré l'entente cordiale qui nous unissait à eux à cette époque, nous ne les avons devancés que de quelques jours dans l'exécution de leurs projets.

En cette circonstance, nous avons été plus heureux ou plus habiles que onze ans auparavant, lorsqu'une expédition de colons français aborda à Akaroa, au sud de la Nouvelle-Zélande alors disponible. Les autorités locales anglaises de l'île Nord ayant été imprudemment mises par nous au courant de nos intentions, nous trouvâmes le drapeau anglais planté en face de nous depuis la veille de notre débarquement. C'était la mieux conçue de toutes nos entreprises coloniales depuis 1815 jusqu'à ce jour! Cette terre située à nos antipodes, était et est propice au peuplement par la race européenne. Nous y aurions fait souche comme au Canada; mais revenons en Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement français, dès la prise de possession (*Journal officiel* du 14 février 1854), manifesta sa volonté de former des établissements pénitentiaires à la Calédonie, afin d'y appliquer la nouvelle loi, en préparation, sur l'exécution de la peine des travaux forcés. Notre colonie, dès son début, ne s'est pas trouvée, suivant nous, dans les conditions normales de liberté et d'initiative individuelle, qui doivent présider à la fondation d'une colonie moderne. Cependant, un certain nombre de pionniers, en dehors des missionnaires catholiques, établis depuis 1843, vinrent de la Réunion, de l'Australie, et se réunirent autour de notre drapeau. Dix ans s'écoulèrent avant le débarquement du premier convoi de condamnés, et déjà on pouvait, à des signes certains, prévoir le développement du pays. Le préjugé « les Français ne savent pas coloniser » aurait reçu un démenti.

En 1864 prit pied le premier convoi de condamnés, et l'administration locale conçut à leur égard de grandes espérances, qu'elle formula par ces mots : *Réhabiliter — Civiliser — Produire.* — L'expérience de vingt années a montré le néant de cette généreuse utopie, et les criminels importés successivement n'ont, ni d'eux-mêmes, ni sous la conduite d'une administration spéciale, donné d'exemples d'amélioration morale, d'entreprises menées à bien. Ils n'ont pas même su subvenir à leur entretien.

*Déportés.* — On ne peut oublier dans l'histoire de la Calédonie de mentionner le séjour de 1872 à 1880, d'un contingent de 4,000 condamnés à la déportation, à la suite de l'insurrection de 1871. Les lois du 23 mars 1872 et du 25 mars 1873, qui réglèrent le sort de ces condamnés, avaient fait l'objet de longues études et de graves discussions à l'Assemblée nationale. Elles avaient pour but principal de donner de grandes facilités d'établissement aux déportés condamnés à l'exil perpétuel. Le gouvernement de l'époque recommandait de ne pas confondre les déportés avec les transportés. Et de fait, plus des six dizièmes des déportés n'étaient souillés d'aucun antécédent judiciaire. On avait toute raison de penser qu'avec le temps et l'éloignement du foyer d'exaltation, leur tête se calmerait et qu'ils entreraient franchement dans le mouvement colonisateur. Pendant les années 1872-1874, le régime ordonné par les lois et par les instructions du gouvernement fut appliqué avec fermeté et bienveillance, et il donnait les résultats prévus.

Quoique la liberté et l'initiative laissées aux déportés dussent leur faciliter les évasions, il ne s'en produisit aucune avant celle de Rochefort. Ce fait, sans aucune importance réelle, détermina dans la métropole divers courants d'opinion, à la suite desquels les lois de 1872 et 1873 tombèrent dans l'oubli. L'administration locale n'eut plus d'autre consigne que de garder un groupe de détenus. La garde fut plus ou moins efficace, mais dès lors il n'y eut plus aucun concours des déportés, et ils ne songèrent plus qu'à une amnistie plus ou moins prochaine.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ainsi, une entreprise qui aurait pu contribuer au développement de la colonie, n'a laissé d'autres traces et d'autre souvenir que ceux d'ordres contradictoires, suivant les passions de la métropole.

*Importance économique*. — La production, la distribution et la consommation ne sont pas en Calédonie réglées par les lois ordinaires de l'économie. Les dépenses de la métropole sont hors de proportion avec tout ce que la colonie libre peut produire. Il s'ensuit une importation considérable, payée sut le budget pénitentiaire.

L'entretien d'un corps de plus de 13,000 hommes, 10,000 transportés et 3,000 employés ou soldats, offre toutes facilités à la création d'industries utiles, mais secondaires, hôtels, cafés, bazars.

*Nouméa* est le seul port ouvert au commerce, et son marché représente les entrées et les sorties des valeurs importantes, dont nous avons expliqué les origines.

En dehors de l'élevage des bestiaux et des mines, les productions de la colonie sont de peu de valeur.

C'est en vain que l'on chercherait dans les créations d'ateliers et de fermes pénitentiaires un ensemble de productions destinées à la consommation locale ou à l'exportation.

On ne saurait donc rien conclure du présent et préjuger de l'avenir d'un beau pays, plein de ressources, mais livré à l'expérimentation d'un système de répression pénale, créé uniquement en vue de dégager la Métropole de ses criminels.

*Avenir des intérêts français*. — Il est évident que l'avenir de la Calédonie est lié à celui de la transportation. Tant que le gouvernement persistera dans l'envoi des criminels, tant que chaque année il entrera seulement cent vingt colons libres contre cinq cent cinquante criminels, on ne peut dire que la colonie existe. Ce n'est, ce ne peut être, dans ces conditions, qu'un vaste établissement pénal.

Le but des auteurs des lois de transportation était :

1° Punition plus efficace que celle des bagnes ;

2° Emploi des bras des forçats aux travaux les plus pénibles de la colonisation ;

3° Établissement définitif des libérés dans le pays ;

4° Absorption de ces libérés par une population honnête.

La pratique de ce qui se passe depuis vingt années, montre à tout observateur impartial :

1° Que la nouvelle pénalité est beaucoup moins redoutée des criminels que la réclusion, peine d'un degré inférieur ;

2° Que, si l'emploi des condamnés aux travaux publics est d'un secours fort utile, aussitôt que le gouvernement offre aux colons la main-d'œuvre pénitentiaire, les colons la rejettent à cause de la paresse et de l'insubordination de ce genre de travailleurs ;

3° Que jusqu'à ce jour les libérés restent à charge au service pénitentiaire, qui les recueille dans des asiles ;

4° Qu'enfin les colons, malgré leur petit nombre, malgré les immenses profits qu'ils retirent des dépenses de la transportation, proclament que les réduire au concours des transportés, c'est amener la ruine de la colonie !

A ces considérations on doit ajouter que l'exposition permanente d'un aussi grand rassemblement de criminels fait grand tort au renom français dans les contrées de l'Océan Pacifique.

Nous pensons qu'il serait sage et urgent de renoncer, le plus tôt possible, au sytème actuel de la transportation, qui n'est, qu'on nous permette de le dire, qu'un expédient grossier. Nous sommes convaincu que la simple substitution du maximum de la réclusion, qui est de dix ans, aux travaux forcés à perpétuité, serait plus efficace, moins dispendieuse que tout ce qui a été fait depuis trente-trois ans à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La colonie est dotée d'institutions libres, elle a obtenu le droit d'élire un délégué. Elle possède un conseil municipal et un conseil général nommés au suffrage universel. Ces deux assemblées disposent de budgets s'élevant ensemble à deux millions environ pour l'année 1883.

Il existe à Nouméa deux orphelinats, l'un pour les jeunes filles, l'autre pour les garçons. L'instruction primaire est distribuée dans des écoles communales et dans des écoles libres comprenant ensemble près de six cents enfants. Un supérieur ecclésiastique, évêque *in partibus*, assisté de prêtres maristes, un pasteur français assurent le service des cultes.

Au point de vue judiciaire, la Calédonie forme un ressort composé de quatre justices de paix, un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, un tribunal supérieur.

Au point de vue administratif, la colonie est divisée en cinq arrondissements.

La plus considérable de ses administrations est celle dite pénitentiaire. Elle étend son action, sa tutelle sur les transportés, en cours de peine ou libérés, sur leurs familles. Un nombreux personnel d'employés et de surveillants suit et dirige les transportés, soit sur les pénitenciers, soit hors pénitenciers, tient leurs dossiers et forme les statistiques qui figurent chaque année dans une notice publiée par le département de la Marine et des Colonies et rendent compte de la situation de l'œuvre pénale qui lui a été confiée.

Une forte garnison, gendarmerie, artillerie, infanterie, est chargée de maintenir l'ordre dans la colonie. Une station navale est à la disposition du gouvernement local.

Un gouverneur, dépositaire de l'autorité du chef de l'État, reçoit les ordres du ministre de la Marine et des Colonies sur toutes les parties du service. Le commandement général et la haute administration de la colonie lui sont confiés.

En terminant cet exposé rapide de la situation de notre colonie lointaine, nous le répétons, la Calédonie possède un climat admirable, de vastes espaces propres aux cultures et à l'élevage des bestiaux, des terrains miniers, tout ce qu'il faut pour procurer à ses habitants leur nourriture et les mettre à même de produire des objets d'exportation. La famille européenne s'y développe sans aucune des misères qui entourent nos enfants dans nos rigoureux climats.

Malgré tous ces avantages, les colons ne viennent pas s'y établir, par la raison du voisinage, du contact des condamnés. A ce propos on ne saurait trop engager nos concitoyens à se mettre en garde contre ce préjugé si répandu : « *l'Australie a été fondée par des convicts.* » Non, les convicts n'ont pas fondé l'Australie pas plus que les forçats ne fonderont la Nouvelle-Calédonie. Après des vicissitudes sans nombre, la Nouvelle-Galles du Sud n'a commencé à sortir d'un régime de misères, pour marcher à une prospérité toujours croissante, qu'après l'introduction d'immigrants libres. Ceux-ci ont écrit à leurs familles et à leurs amis, et, une fois le courant établi, le mouvement ne s'est pas arrêté. Nous croyons qu'il serait du devoir du gouvernement de consacrer une partie du fonds pénitentiaire à l'immigration libre, et qu'il vaudrait mieux sacrifier cent mille francs à l'entretien passager et productif de vingt familles honnêtes, qu'à l'entretien permanent de cent transportés. Nous croyons qu'il importe de faire cesser la disproportion entre l'élément honnête et l'élément criminel, — que celui-ci ne doit pas continuer à figurer au premier plan, — qu'on ne saurait le tolérer qu'à la condition de le reléguer à sa vraie place. — Si cette politique était adoptée résolument, nous ne mettons pas en doute que dans peu d'années un développement réel de population viendrait prouver que nous savons coloniser là où les conditions du climat et du sol nous permettent de faire souche.

Lorient, août 1885.

**E. G. de la RICHERIE.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

**AVIS.** — Bien que cette publication soit conçue et exécutée dans le désir de mériter toute entière la considération qui peut s'attacher à un ouvrage didactique sérieux ; bien que les pays représentés par la carte suivante n'aient pas été officiellement classés encore comme Colonies françaises et que tout travail les concernant puisse sembler mieux à sa place dans le volume complémentaire où nous nous occuperons, avec les anciennes colonies, des pays français de fait par la langue, les mœurs et les traditions, les aspirations et les intérêts, nous croyons pouvoir sans inconvénients faire exception en faveur des îles Hébrides et Salomon, conformément aux vœux et aux intérêts mêmes des Français libres de la Nouvelle-Calédonie.

L'ÉDITEUR.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

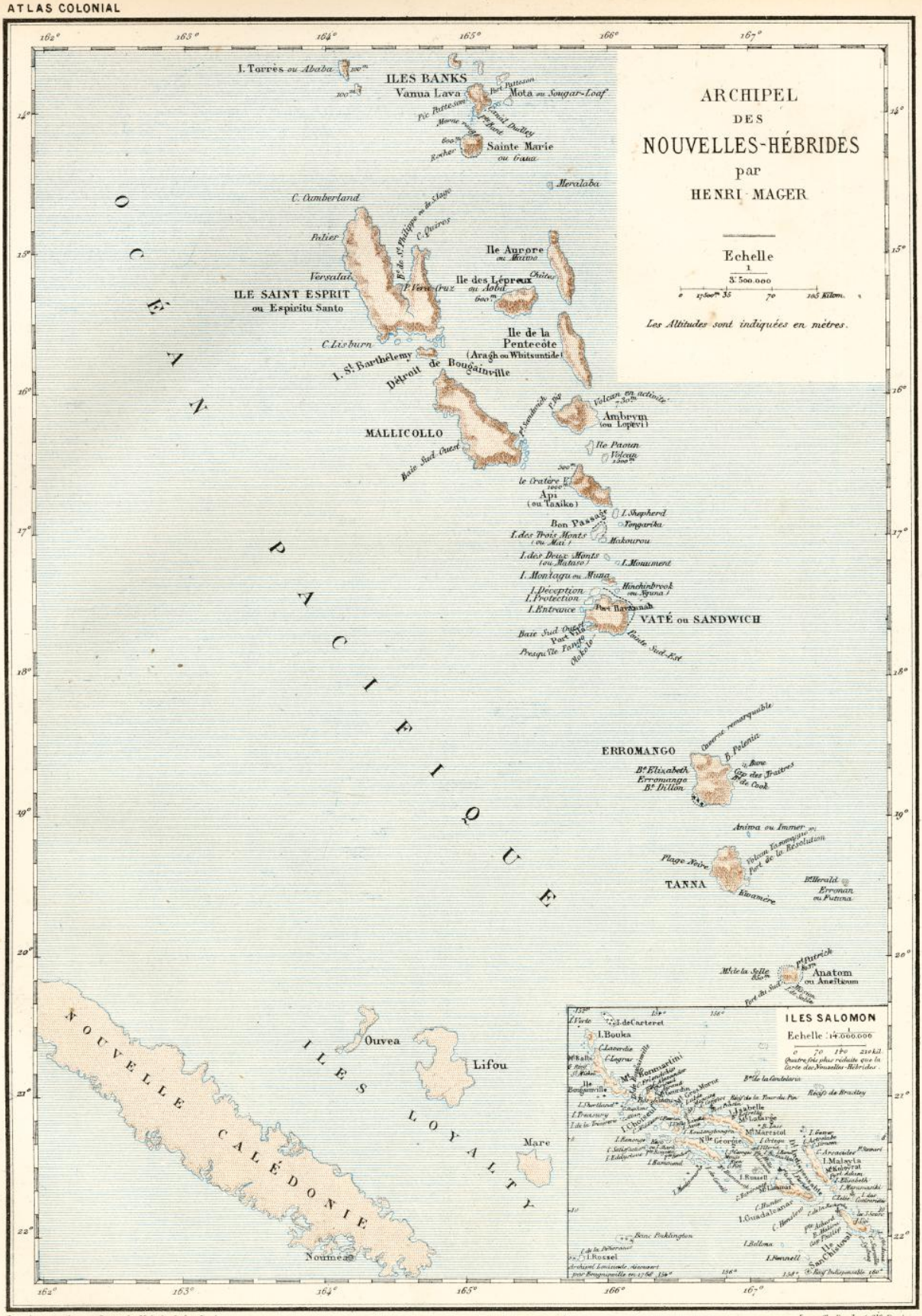


Gravé par A. Siman, 13, rue du Val de Grâce, Paris.

CHARLES BAYLE, 16, rue de l'Abbaye. Paris.

Imp. Ch. Bayle et Cie Paris.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# NOUVELLES-HÉBRIDES

*Aspect général — Climatologie — Constitution géologique — Voies de communication.* — Le groupe des Nouvelles-Hébrides, sur lequel l'attention est depuis quelque temps attirée, est situé dans l'Océan Pacifique, et s'étend du nord-nord-ouest au sud-sud-est sur une longueur d'environ 700 milles. Les îles les plus au sud sont à 150 milles à peine de Lifou, l'une des îles Loyalty, dépendances de la Nouvelle-Calédonie ; mais elles sont distantes de 450 milles des îles Fidji, la possession anglaise la plus rapprochée. On peut donc dire que, géographiquement, les Nouvelles-Hébrides font partie de la Nouvelle-Calédonie ; elles s'y rattachent aussi, physiquement, à ce point que toutes les secousses produites par les éruptions du volcan de Tanna sont ressenties à Nouméa.

*Elles ont toujours été, du reste, l'annexe naturelle de la Calédonie*, depuis que le commerce a été pratiqué dans ces parages, c'est-à-dire depuis 1842. Le port de Nouméa était l'entrepôt véritable des produits de ces îles et quand la France prit possession de la Calédonie, en 1853, elle trouva établi dans le port de Nouméa même et sur l'île Nou, le capitaine Paddon, le premier, le grand pionnier historique de ces mers du sud, qui avait neuf navires lui appartenant et ne faisait qu'un service de trafic permanent entre la Calédonie, les Hébrides et Sidney. Ce trafic consistait en bois de sandal, trépans, huile de coco, copra, nacre.

L'archipel des Nouvelles-Hébrides comprend trois groupes. Le groupe Sud a pour îles principales Aneitum, Fotuna, Tanna, Anina et Erromango — (c'est dans cette île, où les habitants sont toujours anthropophages, que de hardis pionniers de la civilisation n'ont pas craint de s'aventurer et y ont fait des fortunes considérables, comme le capitaine Paddon, avec le bois de sandal). Le groupe Nord se compose des îles Sandwich (la plus belle et la plus propice à la colonisation), Api, Mallicolo (50 milles de long sur 20 de large), Ambrym (22 sur 17), Pentecôte et Aurore (30 sur 5, chacune), Saint-Esprit (75 sur 40) et l'île des Lépreux. Le troisième groupe est formé par les îles Banks ou de Lapérouse, les îles Torrès et les Santa-Cruz ; — (la plus connue du premier de ces groupes, Vanikoro, célèbre par le naufrage des deux corvettes placées sous le commandement de Lapérouse).

L'aspect général des Nouvelles-Hébrides est ravissant, et tout voyageur qui visite ces régions partage l'admiration qu'éprouva Quiros, le navigateur espagnol qui les découvrit ; l'eau y est profonde à toucher terre ; les côtes et l'intérieur sont accidentés et présentent d'importantes chaînes couvertes

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de vastes forêts et séparées par des vallées profondes et fertiles. La végétation est partout luxuriante; partout aussi, soit sur le rivage, soit dans les vallées, soit même sur le flanc des collines, on rencontre de véritables forêts de cocotiers. — Ces îles possèdent une flore et une faune particulières qui réservent bien des surprises aux premiers naturalistes qui les exploreront.

La température y est un peu plus élevée qu'à la Nouvelle-Calédonie; elle ne descend jamais au-dessous de 14° au-dessus de zéro, mais ne dépasse pas non plus 35° dans les journées les plus chaudes de l'hivernage. Les côtes exposées aux brises de mer sont parfaitement saines; il n'y a que quelques points où, à l'abri de vents réguliers, et par suite des couches considérables de détritus végétaux, dues à la richesse extraordinaire de végétation de ces îles et accumulées sur le sol depuis des siècles, on constate quelques accidents fiévreux, du reste sans gravité : il n'est pas rare, en effet, de rencontrer des colons en parfaite santé ayant plus de dix années de séjour.

Bien que situées entre les îles Fidji et la Nouvelle-Calédonie (îles à récifs par excellence), les Nouvelles-Hébrides sont en presque totalité de formation volcanique; on trouve partout des sommets affectant la forme d'anciens cratères ; Tanna et Ambrym possèdent des volcans en activité.

Le sol y est arrosé par des rivières et de nombreux ruisseaux; aussi les navires de passage y font-ils aisément leur provision d'eau. — Un grand nombre de ports et d'abris s'offrent aux navigateurs ; il y a lieu de citer le port d'Inyang à Aneitum, le port Olry et la baie du Requin à Saint-Esprit, Port-Havana et Port-Vila (sièges de deux établissements importants de la Compagnie française des Nouvelles-Hébrides) à Sandwich, Port-Résolution à Tanna et Port-Sandwich (dont la presque totalité est la propriété de la même Compagnie française) à Mallicolo. Port-Havanna et Port-Sandwich sont admirablement fermés.

Tous ces mouillages assurent dans de bonnes conditions les communications par mer et favorisent le commerce maritime. Les navires de la Compagnie française visitent périodiquement ces différentes îles, où viennent aussi les bâtiments qui recrutent des travailleurs pour l'Australie et les Fidji. — Quant aux communications par terre, elles ont lieu au moyen de sentiers canaques ; on doit cependant mentionner déjà quelques véritables routes dont la Compagnie française a fait commencer l'exécution.

*Productions diverses — Industrie et Commerce.* — Les chevaux, bœufs, moutons et chèvres en petit nombre qui se trouvent dans cet archipel y ont été introduits ; il en est de même des porcs, des volailles et des chiens, dont le nombre est considérable.

Les eaux sont très poissonneuses, la biche de mer et les coquilles nacrées abondantes.

Le sol est d'une fertilité remarquable ; aussi les productions végétales y sont-elles nombreuses et variées. On obtient annuellement deux récoltes de maïs de qualité supérieure ; le café, qui vient très bien, est fort estimé; le coton, la vanille, le tabac, la canne à sucre, le manioc, l'arbre à pain, le bananier, la patate douce, l'igname, le cacaoyer, l'oranger, l'arbre de Cythère, l'arbre à ivoire végétal y donnent de très beaux résultats ; en un mot, toutes les plantes tropicales y poussent à merveille ; le fruit du cocotier est l'objet d'un commerce important et rémunérateur ; de vastes et magnifiques forêts composées d'essences de première utilité — acacia, bois de rose, ébénier, tamanou, etc., — couvrent les flancs et les sommets des collines.

Les Espagnols qui reconnurent ces îles assurent qu'elles renferment des mines d'or et d'argent: on ne saurait être affirmatif encore à cet égard, mais ce qu'on peut dire, c'est que les soufrières de Tanna situées à un mille à peine du rivage donnent un produit de première qualité, c'est que de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

beaux échantillons de cuivre et de nickel sont souvent apportés par les indigènes qui viennent travailler en Nouvelle-Calédonie. On a constaté la présence de sources sulfureuses à Tanna.

La grande industrie du pays est la préparation de la noix de coco, que l'on transforme en copra pour l'expédier en Europe, où on l'emploie à la fabrication du savon.

La Compagnie française a des représentants dans toutes ces îles ; ils achètent les noix de coco, les préparent et les dirigent sur Nouméa par les goëlettes dont les passages périodiques ont été signalés plus haut. Les mêmes navires embarquent le maïs, le café et les autres produits que leur remettent les établissements de la Compagnie ou les divers colons. On s'occupe activement de la création d'un service régulier de bâtiments à vapeur.

Les coquilles à nacre, la biche de mer donnent lieu à un commerce assez suivi, qui est susceptible d'un grand développement. L'exploitation des forêts sera très fructueuse.

On traite avec les indigènes par voie d'échange au moyen d'objets tels que verroteries, étoffes à couleurs voyantes, armes à feu, poudre, alcool, couteaux, haches, tabac, pipes, allumettes.

*Habitants — Origine — Mœurs.* — Les habitants des Nouvelles-Hébrides appartiennent en général à la race papoue, mais des migrations polynésiennes sont venues modifier profondément le type primitif. Ils vivent en tribus et en villages sous la domination de chefs dont le pouvoir est absolu. La femme se trouve dans un état complet d'infériorité ; c'est une véritable bête de somme à qui incombent les travaux les plus durs. Le chiffre de la population ne peut être déterminé même d'une manière approximative, mais elle doit avoir une certaine importance, car on sait que la Nouvelle-Calédonie, les Fidji, Queensland, se sont toujours procuré leurs travailleurs dans ce pays, et si pour des raisons qu'il n'y a pas à apprécier ici l'immigration néo-hébridaise est suspendue en Nouvelle-Calédonie, pour le moment, il est intéressant de rappeler que les travailleurs de cette origine ont toujours été au moins 3,000 occupés simultanément par les colons Calédoniens, et cette main-d'œuvre constitue une précieuse ressource pour ceux qui l'utilisent.

Les Néo-Hébridais n'ont pas de langue proprement dite et parlent des dialectes qui varient jusque dans la même île. Peu à peu les langues française et anglaise se répandent grâce aux travailleurs qui s'engagent pour quelques années soit en Calédonie soit en Australie.

Ils n'ont pas non plus de religion proprement dite, mais sont très superstitieux et croient aux Génies. Des agents de la société des Missions de Londres, beaucoup plus préoccupés de faire de la propagande nationale anglaise que de la propagande religieuse, résident sur plusieurs points et font quelques prosélytes.

La nourriture se compose d'ignames, de cocos, de poisson fumé, de bananes et de coquillages ; les habitations sont des huttes en paille bien construites et toujours pittoresquement placées ; le vêtement est des plus primitifs, il consiste en un mince morceau d'étoffe pour les hommes et pour les femmes en une ceinture à franges qui n'est pas sans grâce. Des dents de cochon sauvage ou des débris de coquillages dans les bras, en guise de bracelets, des pipes, des plumets ou des fleurs dans les cheveux, des objets divers dans les oreilles, démesurément percées, complètent leur costume.

Des pirogues, des nattes et des armes sont les seuls objets qu'ils fabriquent. Ils sont naturellement paresseux et ne deviennent de bons travailleurs que lorsqu'ils sont déplacés.

*Notice historique.* — Les Nouvelles-Hébrides, découvertes par le navigateur espagnol Quiros en 1606, visitées depuis par Bougainville (1768), Cook (1774), d'Entrecasteaux, Lapérouse (qui se perdit à Vanikoro), Dumont d'Urville (1827) et Dillon sont indépendantes. Elles restèrent, après leur découverte,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de longues années sans communications avec le reste du monde, et ce n'est qu'en 1839 que vinrent les premiers représentants de la société des Missions de Londres. Vers la même époque de hardis navigateurs créèrent un commerce fort important de sandal avec la Chine.

Des colons de nationalités diverses se sont peu à peu établis, et dès 1871, ils demandaient déjà au gouvernement français de les couvrir de son drapeau. Les chefs indigènes les plus influents de plusieurs îles ont fait la même demande et hissent le pavillon français dans leurs tribus. Enfin il n'est pas de jour où la population de la Nouvelle-Calédonie, soit par des pétitions, soit par l'organe des Gouverneurs, soit par l'intermédiaire des corps élus ne demande la prise de possession de cet archipel où les intérêts français sont aujourd'hui de beaucoup prédominants depuis la création de la Compagnie française des Nouvelles-Hébrides. Il est à souhaiter que le gouvernement, auquel on ne demande pas de sacrifices, de conquête dispendieuse, ni même d'annexion arbitraire, mais la réparation de l'inexplicable omission commise en 1853 par l'officier chargé de prendre possession de la Nouvelle-Calédonie *et de ses dépendances* — et qui négligea les Nouvelles-Hébrides, — ne tarde pas à faire droit à ces instances patriotiques sérieusement causées par les intérêts aussi évidents de la métropole que de la Nouvelle-Calédonie même, qui aspire à ne pas rester un corps sans bras, et veut prévenir une ruine irréparable.

**HIGGINSON.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# ILES SALOMON

La Nouvelle-Calédonie rappelle la Corse par son aspect : c'est une roche émergée.

Tous ses terrains d'éruptions sont improductifs : on cite ce fait qu'un éleveur voulant, en juin 1871, traverser l'île, de Yaté à Nouméa, perdit tout son troupeau, qui mourut de faim en traversant d'immenses étendues sans prairies au passage des hauteurs. Les côtes, terrains sédimentaires, sont seules fertiles. Sur 2 millions d'hectares, la Nouvelle-Calédonie n'en possède que 50 à 54.000 plantés, soit de pâturages (49.000 hect.), soit de plantes vivrières, de caféiers, de maïs, de riz, de cannes à sucre, de coton ou de haricots. Les statistiques officielles estiment la valeur des produits de ces cultures à 170.000 francs pour les plantes vivrières, à 170.000 francs pour le maïs et à *soixante-cinq* francs seulement pour le riz (culture nulle). Est-ce une production suffisante pour l'alimentation de 60.000 habitants ? *

Aussi notre colonie est-elle dans l'obligation d'acheter à l'étranger, en Australie et à la Nouvelle-Zélande, à 1.200 kilomètres plus au sud, une quantité prodigieuse de vivres : en 1883, elle a importé 230.000 francs d'animaux, 1.000.000 francs de comestibles, 450.000 francs de farine de blé, 20.000 francs de légumes frais, 34.000 francs d'oignons, 111.000 francs de pommes de terre, 153.000 francs de riz, 263.000 francs de sucre, 1.600.000 francs de vin rouge.

La colonie peut d'autant moins accroître la production agricole que toutes les bonnes terres disponibles ont été accordées par un décret récent à l'administration pénitentiaire.

Pour ces motifs les colons calédoniens n'ont cessé de demander l'annexion des Nouvelles-Hébrides ** et des Salomon, ces terres si fertiles, qui deviendraient le grenier de notre colonie et sur lesquelles notre drapeau devrait depuis longtemps flotter.

Je n'affirmerai pas que l'officier chargé en 1853 d'annexer la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances

* Les *Notices coloniales* (1885) indiquent 40.000 indigènes, dont 23 000 pour la Grande-Terre (Calédonie), 11,358 transportés et libérés, ce qui porte la population à 60.000 habitants en comprenant la population civile et militaire ainsi que les immigrés Néo-Hébridais et Africains.

** Le Conseil général de la Nouvelle-Calédonie, dans sa seconde séance (août 1885), a émis à l'unanimité le vœu de l'annexion de ces îles.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

avait reçu l'ordre de comprendre dans sa déclaration les Salomon avec les Hébrides, mais j'ai de fortes raisons de le croire.

Car ces îles sont plus indispensables encore pour la sécurité de notre colonie qu'elles ne peuvent l'être pour sa vie. La Nouvelle-Calédonie, au moins jusqu'à l'achèvement du canal de Panama, est isolée dans le Pacifique : elle est à trente jours de la Réunion ; elle est entourée, surveillée, bloquée par les possessions britanniques : l'Australie à l'ouest, la Nouvelle-Zélande au sud, le Fidji à l'est. Au cas d'une guerre maritime, privée par son éloignement de communications avec les autres colonies, quel serait son sort !

Son salut serait dans un passage vers le nord, dans une route vers la Cochinchine par les Salomon, qui assureraient un relais providentiel à huit jours de Nouméa, à quatorze jours de Saïgon.

Ces îles annexées, toutes nos colonies seraient reliées de douze jours en douze ou quatorze jours par une série de stations pouvant servir d'abri à nos flottes, devant ravitailler nos escadres.

Elles auraient le double avantage au point de vue militaire d'apporter un nouvel élément de force à notre marine et de permettre la défense d'une colonie.

Au point de vue diplomatique aucune difficulté n'est à redouter : ces îles n'ont pas été mentionnées dans le compromis, d'efficacité douteuse, qui a pu exister entre la France et l'Angleterre au sujet des Nouvelles-Hébrides. Aucune puissance n'a élevé de prétentions à leur endroit. Notre colonie en réclame seule l'annexion, qui s'impose d'ailleurs. C'est une compensation nécessaire. Les Anglais se sont emparés d'une partie de la Nouvelle-Guinée, de toutes les îles qui commandent le détroit de Torrès, ce passage si important malgré ses dangers ; ils ont des prétentions sur les Louisiades. L'Allemagne s'est annexé avec la Nouvelle-Bretagne et la Nouvelle-Irlande tout ce vaste archipel qu'un espoir aujourd'hui brisé commençait à faire nommer la Nouvelle-France.

A nous donc les îles Salomon !

Ces îles furent signalées dès le commencement du XVI[e] siècle. Mindana y mouilla en 1567. Surville, Wallis, Bougainville les visitèrent successivement.

L'archipel est formé de sept grandes îles entourées d'un millier d'îlots : ces îles sont, du sud au nord ; San-Christoval, dont le versant de la côte sud-ouest disparaît entièrement sous la verdure ; — Guadalcanar, dont les rivières rouleraient de l'or ; — Malayta avec le port Adam ; — Isabelle, la plus importante pour ses mouillages, avec la magnifique baie des Mille-Vaisseaux ; — Nouvelle-Géorgie, très peuplée et commerçante ; — Choiseul, avec la baie Choiseul ; — Bougainville, découverte par Bougainville en 1768. — Au nord-est de cette dernière île est Bouka : « elle paraît être extrêmement peuplée, dit Bougainville, si l'on en juge par la quantité de café dont elle est couverte et par les apparences de culture que nous y avons aperçues ; une belle plaine à mi-côte toute plantée de cocotiers et d'autres arbres nous offrait la plus agréable perspective. »

Se rattachent au groupe des Salomon :

Au nord : l'île Verte et l'île Sir Hardy, peu habitées, garnies de palétuviers et de cocotiers, — les îles Abgarris, — les îles Carteret, basses, bien habitées, — les îles Tasman, formées d'une chaîne, de petits îlots couverts de palmiers et n'ayant pas 100 mètres de largeur, — les petites îles Lord-Howe, couvertes de cocotiers, reliées entre elles par des récifs, — les récifs de Bradley, — le récif de la Tour-du-Pin, — les îles Stewart, habitées par une population qui aime le commerce ; — le récif Clark.

Au sud : l'île Bellona, — l'île Rennell, très boisée, d'une hauteur uniforme de 120 mètres, — le récif Indispensable, — le récif Neptune (?), — l'écueil Well, dont la position est douteuse.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les îles Salomon sont renommées pour la grande fertilité de leur sol : elles produisent le coco, le gingembre, le taro, la banane, la canne à sucre, le fruit de l'arbre à pain, la patate douce, la noix de bétel, le café, le giroflier, le palmier-évantail, quantité d'arbres résineux, le coprah, la noix d'ivoire et, comme dit Bougainville, beaucoup d'autres fruits dont nous ne connaissons pas l'espèce.

Les palétuviers qui dessinent toutes les côtes sont un excellent combustible.

Les espèces animales qui s'y développent le plus sont les volailles, les chiens, les cochons, les perroquets, les biches de mer.

Les noix sèches de coco, les bois, l'écaille de tortue, les nacres sont échangés par les indigènes contre des armes à feu, des perles rouges, des hameçons, du tabac, des pipes, des haches, du calicot rouge, des mouchoirs rouges, des coffres fermant à clef.

Tout le commerce se fait par quelques navires australiens de Sydney ; des stations de commerce sont établies à Makira (San-Christoval) et à l'île Savo (près Guadalcanar).

Les habitants des îles Salomon appartiennent à deux races distinctes : la race malaise et la race papoue : les Malais aux cheveux longs appartiennent à la race jaune : les Papouas, aux cheveux crépus, d'un aspect ébouriffé par touffes, sont d'origine noire, ce sont les nègres océaniens.

Les Papouas l'emportent par le nombre ; les Malais-Polynésiens par l'intelligence : leur langue domine. — Ces indigènes parlent une langue polynésienne (de la famille malayo-polynésienne) : toutefois le malais semble compris aux îles de la Contrariété : quelques indigènes ont appris l'anglais.

Les îles extrêmes, San-Christoval, Bougainville, Bouka, sont les plus peuplées : Choiseul, Isabelle, Malayta le sont moins. Les habitations sont établies dans l'intérieur des terres et presque sur le sommet des montagnes.

Les îles Salomon ne forment avec les Nouvelles-Hébrides qu'un même archipel. Comme les Hébrides, elles sont habitées par le rameau pélagien de la famille papoue; les indigènes de l'île Rennell ont une ressemblance qui a frappé avec ceux de l'île Tanna, des Hébrides ; — l'aspect et la constitution sont identiques ; les Salomon ont leur volcan comme Tanna et Ambrym ; — les deux groupes sont assis sur le même plateau sous-marin.

Les Salomon ont reçu le baptême français plus encore que les Hébrides.

Un même sort les réunira à la France.

La constitution de la Nouvelle-Calédonie, l'intérêt de sa défense commandent cette urgente annexion.

Nous laisserons-nous devancer comme en Nouvelle-Zélande et à Périm ?

Ce serait la ruine de la Nouvelle-Calédonie !

**Henri MAGER.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

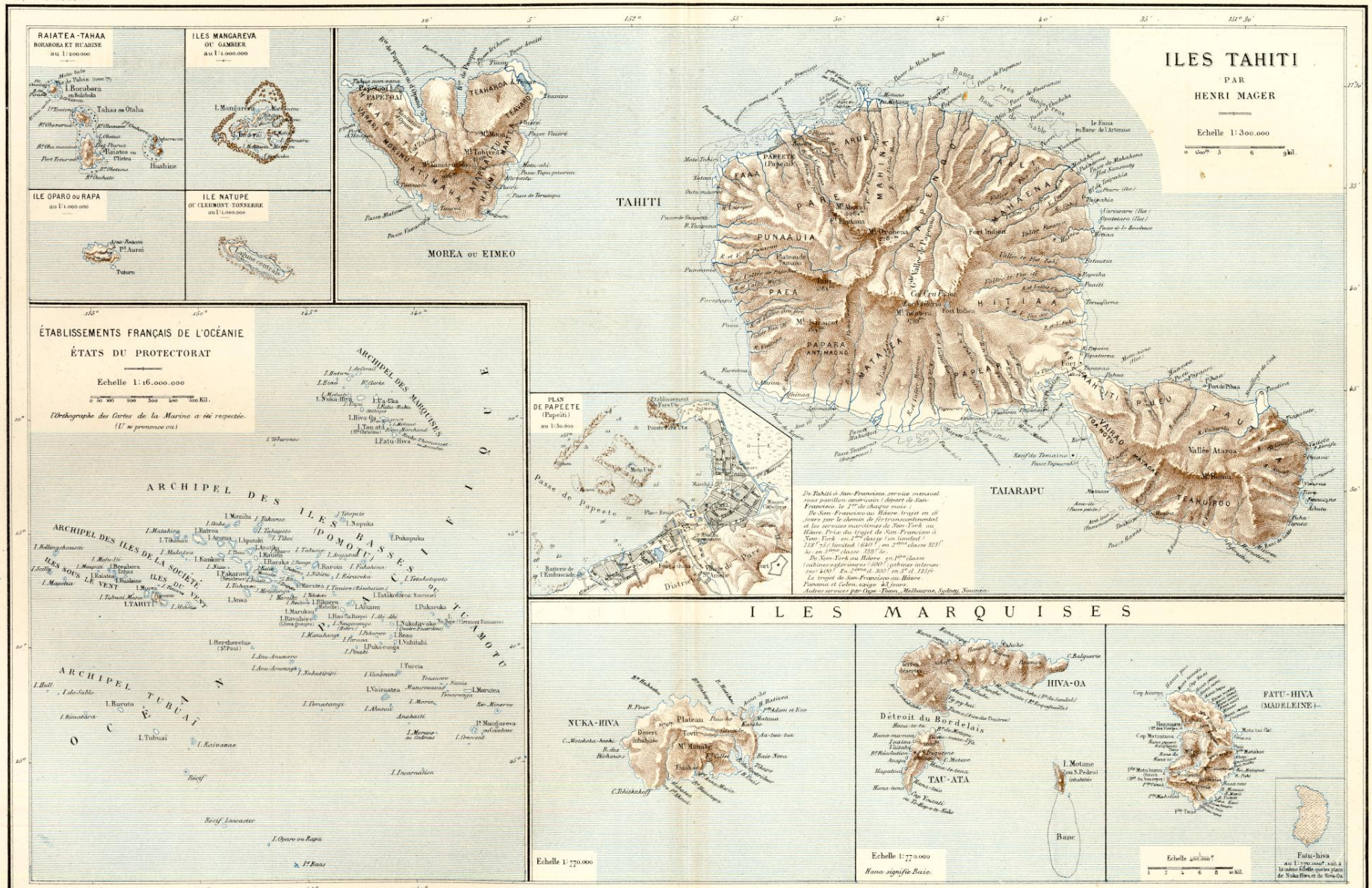
RAIATEA-TAHAA
BORABORA ET HUAHINE
au 1:200.000
I. Borabora ou Pora-Pora
Tahaa ou Otaha
Raiatea ou Ulietea
Huahine
ILES MANGAREVA
OU GAMBIER
au 1:400.000
I. Mangareva
ILE OPARO ou RAPA
au 1:1.000.000
Pt Aurai
Tubuai
ILE NATUPE
OU CLERMONT TONNERRE
au 1:1.000.000
MOREA ou EIMEO
TEAHAROA
TEAMARO
Mt Tohivea
Mt Mouaroa
Mt Tamarapoto
Mt Rotui
Mt Mouaputa
Mt Tohiea
Mt Aorai
Mt Rotui
Mt Tamaaiti
Mt Orohena
Mt Marau
Mt Pahia
Mt Aoraki
Mt Tapaa
Mt Tapaa
Mt Tapaa

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# OCÉANIE

## ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

On désigne sous le nom d'Établissements français de l'Océanie toutes les possessions de la France dans l'Océan Pacifique autres que la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, c'est-à-dire :

Tahiti et Morea (2 îles, 125,000 hectares) et quelques ilôts qui en dépendent ;

Les Tuamotu (78 îles, 666,000 hectares) ;

Les Marquises (11 îles, 124,000 hectares) ;

Les Gambier ou îles Mangareva (5 îles, 3,000 hectares) ;

Les Tubuaï (4 îles, 14,000 hectares) ;

Rapa (1 île, 2,000 hectares).

Bientôt, sans doute, on pourra joindre *officiellement* à l'énumération qui précède le groupe des Iles sous le Vent composé de :

Raiatea-Tahaa, Huahine, Bora-Bora et leurs dépendances (7 îles, 30,000 hectares).

En fait, les couleurs françaises écartelant le pavillon de Raïatea-Tahaa y flottent depuis cinq ans déjà (1880), mais *l'Angleterre, paraît-il, conteste à ces îles amies de la France le droit de vivre sous la protection du pavillon tricolore !*

En tout, c'est un ensemble de plus de cent îles agglomérées sur une étendue de mer de 400 lieues de l'est à l'ouest et de 300 du nord au sud.

De formations géologiques et de constitutions diverses, comme d'aspect varié, ces îles sont les unes élevées, montagneuses, les autres absolument plates et le plus souvent à fleur d'eau.

Les premières profilent sur le ciel leurs coteaux verdoyants et leurs montagnes parfois abruptes, mais plus généralement boisées, avec quelques sommets qui s'élèvent jusqu'à 1,800 et 2,200 mètres ; ce sont : Tahiti, Morea, les Marquises, les Gambier, Rapa, les Tubuaï.

Autour de la plupart de ces îles, et leur formant ceinture, les madrépores ont élevé de véritables murailles qui, montant des bas-fonds sous-marins de l'île jusqu'à fleur d'eau, défendent leurs côtes des vagues directes de l'Océan, présentent çà et là des rades absolument sûres, accessibles ici aux plus forts navires, là seulement aux petites embarcations et aux bateaux du pays, et leur constituent une

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sorte de canal circulaire qui protège la navigation côtière, facilite et assure en tout temps une pêche abondante, délicieuse et facile.

Les autres îles océaniennes françaises, de même formation madréporique, précisément, que ces remparts de corail qui entourent Tahiti, Morea, les Gambier, etc., mais bâties ici sur des plateaux absolument sous-marins, ont le plus souvent l'aspect de grandes murailles de verdure qui semblent sortir du sein des eaux ; quand on en approche, on trouve, émergeant à peine de la mer, de longues bandes de récifs, crêtes des murailles madréporiques, sur lesquelles poussent le pandanus et le cocotier : de forme circulaire ou elliptique, elles enferment dans leur pourtour une partie de mer plus ou moins vaste, un *lagon*, véritable bassin naturel où se forment, à l'abri des agitations de l'Océan, les nacres et les perles. Telles sont les Tuamotu.

Parmi ces *lagons*, les uns semblent fermés de toutes parts et sans autre communication avec la mer extérieure que par le va-et-vient des lames à travers et par-dessus le récif ; d'autres, communiquent avec le dehors par des solutions de continuité plus ou moins vastes dans les gigantesques murailles madréporiques qui forment ces îles-récifs, ces *attolles*, ainsi que les désigne le langage scientifique. Quelques-uns de ces lagons ont jusqu'à 35 lieues de pourtour et peuvent recevoir des navires de fort tonnage.

Les habitants de ces îles, de race *maorie*, malheureusement très peu nombreux, sont généralement beaux, bien faits, vigoureux, intelligents ; ils sont aimants et généreux par tempérament, fiers et énergiques à l'occasion : leur caractère, leur existence habituelle, leur langage se ressentent naturellement du milieu dans lequel vivent les uns et les autres, des facilités qu'ils trouvent ou des difficultés qu'ils ont à surmonter.

A Tahiti, à Morea, à Rapa, aux Iles sous le Vent, ils sont affables, beaux parleurs, parfois éloquents, aimant le luxe et les plaisirs ; le langage y est doux comme eux : c'est le tahitien.

Aux Tuamotu où la vie matérielle est plus difficile, où la pêche et la *plonge* demandent un dur labeur, l'homme est plus rude ; le parler ressemble à celui de Tahiti, mais est plus dur.

Aux Gambier ou Mangareva, l'habitant, tenu il y a peu de temps encore sous un joug despotique et abêtissant, est craintif, mystérieux, sans initiative ; à l'âge viril, la force ne lui manque pas cependant et il est employé fructueusement à la plonge des nacres et des perles ; le dialecte qui s'y parle n'est pas le même qu'à Tahiti ou aux Tuamotu ; le mangarévien est guttural et dur avec des *g* et des *k* qui n'existent pas dans le tahitien.

Aux Marquises c'est encore l'homme à l'état primitif, avec ses tribus guerrières, ses chefs, son tatouage et les coutumes de ce que l'on appelle l'âge barbare ; le dialecte marquisien est encore différent de celui que l'on parle dans les autres archipels.

Pour la religion, c'est le culte protestant qui domine, surtout à Tahiti, Morea et aux Iles sous le Vent ; aux Gambier, au contraire, le pays est entièrement catholique ; aux Tuamotu il y a moitié catholiques, moitié protestants, avec quelques mormons ; aux Marquises c'est encore le fétichisme : on y compte cependant aussi quelques catholiques et quelques protestants.

En tout, c'est une population qui ne dépasse pas 25,000 âmes : on y compte de plus un millier de métropolitains, même nombre d'autres européens de diverses nationalités, et cinq ou six cents Chinois.

Les quatre cinquièmes des Européens résident à Papeete, chef-lieu de Tahiti et des Établissements

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

français de l'Océanie : ils sont généralement commerçants ; quelques-uns ont monté des usines à sucre ou à coton, ou ont créé quelques petites exploitations agricoles.

Les indigènes pêchent partout, et facilement, du poisson pour se nourrir ou pour le vendre ; quelques-uns font de petites cultures vivrières, un peu de coton ou de canne à sucre ; aux Tuamotu et aux Gambier, ils font principalement la plonge.

Placées sous un climat délicieux, riches de produits naturels de toutes sortes, et susceptibles d'un développement important, surtout par la culture du coco et la pêche des nacres (les plus belles du monde, paraît-il), ces îles sont appelées à bon droit le jardin et le trésor de l'Océanie.

Enfin leur situation géographique, départageant à peu près la distance de 3,000 lieues qui sépare les côtes Est et Ouest du Pacifique, les désigne comme le lieu de croisement naturel de toutes les lignes de navigation trans-pacifique et en fait un centre d'influence et de prépondérance commerciales, politiques et militaires d'une importance réelle, indiscutable.

Actuellement encore, cependant, les Établissements français de l'Océanie sont peu peuplés ; la vie y est morne et difficile, le commerce peu important.

On y reçoit d'Europe ou d'Amérique (San-Francisco) à peu près tout ce qui est nécessaire à l'existence matérielle, c'est-à-dire pour 4 millions environ de marchandises, dont les principales consistent en : — indiennes, percales, mousselines, foulards et les mille et un articles servant à la parure (600,000 fr.) ; — farines diverses (480,000 fr.) ; — boissons (450,000 fr.) ; — conserves de viande, salaisons diverses, poissons secs (300,000 fr.) ; — tôles galvanisées, quincaillerie, ferblanterie, etc. (200,000 fr.) ; — savon, parfumerie, épicerie (175,000 fr.) ; — vêtements confectionnés (120,000 fr.) ; chaussures (40,000 fr.) ; — mercerie, passementerie (97,000 fr.) — et même du café (30,000 fr.) et du sucre (90,000 fr.).

On en exporte des nacres (700,000 fr.) ; — des cocos ou coprahs (1,100,000 fr.) ; — des cotons (1,500,000 fr.) — et des graines de coton (38,000 fr.) ; — un peu de vanille (57,000 fr.) ; — des fongus (23,000 fr.) ; — et un peu d'écaille (500 fr.)

Il se fait de plus entre Tahiti et San-Francisco un commerce spécial d'oranges, qui, pour 1884, s'est élevé à un envoi de 3,028,000 oranges, payées 70,338 francs.

Les statistiques officielles ne font pas mention de l'exportation des perles, mais personne n'ignore la belle qualité et la quantité relative de celles que l'on trouve dans les nacres des Tuamotu et des Gambier, au commerce desquelles elles constituent parfois un appoint fort important.

Le centre de ce commerce est évidemment le chef-lieu de Tahiti, Papeete ; les marchandises importées arrivant soit directement d'Europe, le plus souvent par des longs-courriers à voile, soit de ou par San-Francisco, sur des goëlettes américaines qui font le trajet de la grande ville américaine à Papeete en vingt-huit ou trente jours, en touchant généralement aux Marquises.

De Papeete, où sont les principaux commerçants du pays, les marchandises s'éparpillent dans les districts de Tahiti et Morea, par petites charrettes ou par embarcations côtières, et dans les archipels voisins, Tuamotu, Tubuaï, etc., jusqu'aux Marquises et aux Gambier, par un certain nombre de petites goëlettes qui rapportent, à leur retour, les productions de ces îles en nacre, coprahs, coton, perles, etc. Ajoutées aux récoltes de Tahiti et Morea, ces marchandises sont expédiées en Europe ou en Amérique par les navires qui en sont arrivés.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Malheureusement, faut-il ajouter, le fret de retour n'existe pas toujours, du moins en quantité suffisante.

En somme, avec un climat délicieux, des ressources naturelles abondantes et de grandes facilités de productions nouvelles, le tout dans une situation géographique exceptionnellement avantageuse pour un commerce général avec l'Europe et l'Amérique, et pour un commerce de détail avec les autres archipels océaniens, français ou non, les Établissements français de l'Océanie, Tahiti, végètent sans population, sans agriculture, sans commerce.

C'est que, malgré tous leurs avantages naturels, ces Établissements n'ont été ni appréciés, ni étudiés, ni utilisés en France comme ils devaient l'être ; c'est que aussi, là comme ailleurs, mais là surtout, l'Angleterre a tout fait pour entraver l'action de la France ; c'est que pour Tahiti comme pour les autres colonies françaises, le commerce français est laissé dans l'ignorance de ce qui y est, de ce qui s'y fait, de ce qui pourrait s'y faire ; qu'il n'a et ne peut avoir que très difficilement, si tant est qu'il puisse se les procurer, les renseignements dont il aurait besoin, même pour entamer des relations ; que, quand à grand'peine il a commencé une affaire, même peu importante, ou bien il ne trouve pas de facilités, de garanties suffisantes (tant administrativement que judiciairement), ou tout au moins il est en butte à des procédés, des lenteurs, des exigences, avec lesquels ne peut s'allier le maniement des affaires pour lesquelles surtout: « *times is money* ». C'est que non plus, et pour des raisons analogues, les capitaux français, qui plusieurs fois déjà ont subi des pertes parfois importantes, ne sont pas portés à recommencer des expériences coûteuses et vexatoires.

C'est qu'aujourd'hui enfin, pour émigrer, les capitaux et le commerce, comme les bras et l'intelligence, ont besoin de trouver au moins un pays préparé à les recevoir, où ils puissent arriver, circuler, s'établir, transporter, embarquer, débarquer leurs productions ou leurs arrérages, sans trop de difficultés et sans trop de faux frais improductivement absorbants, avec quelques garanties pour leurs personnes, leur propriété et leurs relations.

Quand un pays est susceptible de produire et de consommer, les voies et moyens de communication, les facilités, les garanties de toutes sortes doivent *précéder* la production et la consommation, qu'en *réalité seules* elles peuvent créer et développer.

Un outillage sérieux, des magasins bien approvisionnés, permettant de réparer une avarie et de prendre des *rechanges*, auraient attiré les navires de commerce voyageant entre l'Amérique et l'Australie, et aidé, sinon même créé, la production des denrées, puis le fret d'échange. *Papeete était autrefois port franc*, c'était une invitation et une facilité : aujourd'hui on y réclame des octrois de mer, des droits de phare, etc. etc., et on y est assujetti à toutes ces mille et une formalités qui font en général le désespoir des capitaines au long cours dans les colonies françaises.

L'immigration n'y a été ni facilitée, ni attirée ; la législation introduite a entravé les coutumes de la législation indigène et nui à sa production : enfin, même au point de vue politique et militaire, c'est en Amérique, en Australie ou en Nouvelle-Zélande que doivent se rendre les bâtiments de la station navale française pour passer au bassin, réparer une avarie ou s'approvisionner d'un rechange imprévu — Papeete ne leur offrant aucune ressource à cet endroit. C'est à peine s'ils viennent y faire une fois par an du charbon que l'on y envoie *spécialement pour eux* et qui, croyons-nous, revient fort cher.

Même cette œuvre immense, le percement de Panama, ne paraît pas avoir encore fixé comme elle le

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

devrait l'attention de la France ; et cependant l'impérieuse nécessité s'impose de s'occuper au plus tôt de mettre les Établissements français de l'Océanie en mesure d'être pour la France un entrepôt commercial important, un lieu de relâche fréquenté, un arsenal maritime où puissent se ravitailler et se réparer les navires de guerre et de commerce, et qui, en temps de guerre, assurerait au drapeau tricolore une suprématie marquée sur tous les autres pavillons.

Si hier encore les Établissements français de l'Océanie n'avaient qu'une importance relative, ils ont aujourd'hui acquis un intérêt de premier ordre ; car là encore Lesseps, ce grand et bon Français qui jette un nouveau lustre sur son pays, en étant utile et profitable au monde entier, est surtout utile à la France ; il centuple l'importance de la position de Tahiti qu'il donne pour ainsi dire une seconde fois à la France.

L'ouverture de l'isthme de Panama va créer un trafic, un mouvement commercial immense et nouveau, des relations nouvelles de peuple à peuple, des facilités et des exigences nouvelles dans l'art de la guerre. Toutes les autres nations se sont immédiatement préoccupées et s'occupent activement de cette importante évolution économique. Les Allemands et les Anglais surtout, ces ennemis du commerce français, ne pouvaient s'empêcher de jalouser la situation prépondérante que donnaient à la France ses possessions océaniennes ; ils ont immédiatement tout mis en œuvre pour tourner cette situation, voire même la supplanter : traités d'amitié et de commerce, annexions, établissements commerciaux importants largement subventionnés par l'État, tentatives contre les Iles sous le Vent et contre Tahiti même, — au besoin ouvrages fortifiés ou stations navales, rien n'y a manqué dès le début et tout s'est fait et se continue encore avec un ensemble de vues, une ténacité et une progression dont chaque jour, pour ainsi dire, montre les nouveaux effets.

Et la France seule resterait en dehors du mouvement ? — Après avoir semblé vouloir, en 1880 se réveiller d'un trop long sommeil, on dirait qu'elle est désintéressée dans la question qui s'agite en ce moment et qu'elle ne se doute pas qu'avant trois ans peut-être un dernier coup de drague peut lui fermer tout espoir de regagner jamais le temps perdu. C'était bien cependant en prévision de ce moment que, de 1842 à 1845, la France prenait pied aux Marquises, à Tahiti, aux Gambier, à Rapa, jetant ainsi les germes d'étapes françaises sur les futurs grands chemins qu'allait ouvrir en Océanie une nouvelle navigation débouchant par Panama. Déjà en effet à cette époque le percement de l'isthme américain était une question posée.

Malheureusement comme en beaucoup d'autres choses coloniales, l'organisation ébauchée en resta là, ou, pour mieux dire, les Marquises, les Gambier, Rapa furent bientôt aussi étrangères à la France que si jamais le drapeau français n'y avait été arboré ; les Tuamotu restèrent toujours *l'archipel dangereux*, et Tahiti, « la *reine de l'Océanie* », ne fut en rien préparée à devenir le centre important, économique et militaire *que doivent lui assigner*, entre des mains habiles, et sa situation géographique et la prépondérance sociale dont elle jouit déjà dans le Pacifique. Quant aux Iles sous le Vent, Raiatea-Tahaa, Huahine et Bora-Bora, *qui font partie du groupe trahitien, qui constituent avec lui un tout inséparable*, et que couvrit un instant notre protection, l'amitié de l'Angleterre sut habilement y supplanter l'influence française, jusqu'au jour où ces îles furent sur le point de tomber sous le joug de l'Allemagne : alors du même coup, la France se réveilla et l'Angleterre eut peur ; sa crainte des Allemands fit taire un instant sa haine jalouse de la France.

C'était en 1880 ; l'amiral Jauréguiberry, alors Ministre de la marine et des colonies, sut profiter de la situation : il envoya M. Chessé en qualité de commissaire de la République en Océanie, et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

peu de temps après, en quelques mois, Tahiti, Morea, les Tuamotu, les Tubuaï, les Gambier, Rapa, étaient définitivement annexées à la France, — Raiatea-Tahaa, le groupe le plus important des Iles sous le Vent, était couvert du pavillon tricolore contre les intrigues allemandes, — Huahine et Bora-Bora n'attendaient que la sanction de l'acte de Raiatea-Tahaa pour suivre le mouvement. — Tout cela, sans qu'il eût été tiré un coup de fusil, hors ceux des réjouissances, et sans grandes dépenses pour la France.

Les Marquises étaient pacifiées par une démonstration militaire de la division navale du Pacifique, puis sommairement organisées comme les autres archipels.

La France avait taillé et bien taillé : restait à coudre.

Mais là encore elle s'est arrêtée ; et, pour comble de malheur, le protectorat français aux Iles sous le Vent, existant en fait, n'a pas été organisé, par suite de ce qui pourrait bien paraître une trop longue déférence de la France vis-à-vis de l'Angleterre.

Ici, comme en beaucoup d'autres questions coloniales, l'Angleterre abuse de la longanimité française : elle devrait cependant songer un peu aux conséquences possibles à un moment donné ? Tout oublieuse qu'elle paraît être, la France a bonne et longue mémoire, et il n'y faut souvent qu'un rien pour raviver un vieux souvenir, réveiller de vieilles rancunes, les grossir, et causer bientôt dans l'opinion publique l'explosion d'un sentiment qui s'affirmera d'autant plus qu'il aura été plus longtemps contenu, et que l'importance réelle des griefs aura été plus méconnue. *A un moment donné, les partis ou la passion populaire aidant, le gouvernement français pourrait bien ne plus être libre de continuer à croire à une amitié que l'Angleterre ne cesse d'affirmer, mais dont elle ne donne pas suffisamment de gages.*

Mais l'Angleterre est une nation pratique ; devant ses intérêts, elle mettra une sourdine à sa vieille devise politique à l'égard de la France ; et en Océanie *comme ailleurs*, il faut l'espérer, elle cessera de contrecarrer l'action et l'influence légitimes d'une nation qui ne demande pas mieux que de vivre en paix avec tout le monde, voire même de faire parfois à ses dépens, et avec le tempérament chevaleresque qui la distingue, les affaires des autres, mais qui ne saurait évidemment vouloir subir un rôle de dupe.

Espérons donc que la France va être bientôt entièrement et définitivement assise dans le Pacifique ; espérons aussi que, désireuse de regagner le temps perdu, tant au point de vue du commerce général et de l'influence politique et militaire, que pour faciliter à ses nationaux, *par ces temps de crise économique*, des établissements productifs ou l'extension de leurs affaires à Tahiti, aux Marquises ou aux Gambier, la France va se mettre incontinent à l'œuvre. Ce n'est pas le travail qui manque, surtout si l'on songe au peu de temps que l'on a pour l'entreprendre et le mener à bonne fin.

Le programme pourrait en être ainsi indiqué :

— Déclarer ports francs, tous les ports français océaniens, et en même temps tirer le meilleur parti possible du pays tel qu'il existe, en donnant à chacun des archipels qui constituent les possessions françaises en Océanie une législation et une organisation appropriées à leurs mœurs, à leur état social, à leurs besoins, et susceptibles de les rendre immédiatement plus heureux et plus riches qu'ils ne sont, tout en leur préparant un avenir prospère, en les aidant ou en leur apprenant à tirer des richesses naturelles qu'ils possèdent tout le parti possible ;

— Doter la Colonie d'un député ;

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

— Établir l'état civil et la propriété, le domaine communal, et là où cela serait possible le domaine de l'État*;

— Faciliter et étendre les communications par terre et par mer dans chacune des diverses îles océaniennes françaises. Au besoin y envoyer, pour ces travaux, quelques détachements de récidivistes embrigadés.

— En attendant qu'une Société de crédit puisse s'établir, ou qu'une organisation quelconque vienne suppléer au manque actuel de moyens « de remise », fournir à Papeete, à ceux qui en demandent, des traites sur le Trésor, ce qui aura en même temps l'avantage d'arrêter le drainage et l'exportation actuelle des valeurs monnayées;

— Créer un bon ensemble d'ateliers de réparation à Papeete, en organisant et améliorant ce qui existe déjà;

— Provoquer et subventionner, au besoin établir, des communications régulières, postales et commerciales *à vapeur* entre Tahiti et les archipels voisins;

— Remplacer par de petits steamers les goëlettes qui établissent actuellement les communications avec San-Francisco, et se relier également, le plus tôt possible, d'une part aux Sandwich, de l'autre à la Nouvelle-Zélande;

— Relier télégraphiquement à la France les établissements français de l'Océanie, soit par les Sandwich, si, comme le projet en a été établi, les Sandwich sont réunies à l'Amérique, soit directement par Panama;

— Examiner avec la Compagnie générale transatlantique si elle n'aurait pas intérêt à établir immédiatement une communication postale et commerciale subventionnée entre Panama et Tahiti : à l'ouverture de l'isthme, le mouvement serait ainsi tout amorcé, et si, à ce moment, les grands vapeurs affectés à la ligne des Antilles traversent le canal pour avoir leur autre tête de ligne à Tahiti, les bâtiments de second ordre employés jusqu'alors au transit entre Panama et Tahiti, seront encore fructueusement utilisés pour les relations dont nous parlions tout à l'heure avec les Sandwich, la Nouvelle-Zélande et l'Australie;

— Ouvrir largement le pays à l'immigration du capital et du travail, et pour ce, faciliter les contrats entre les possesseurs actuels et les acquéreurs; se faire au besoin l'intermédiaire entre les uns et les autres;

— Faire un large appel à l'immigration chinoise aux Sandwich, en Amérique et en Chine, et faciliter en tout leur établissement, leur assurer le respect de leurs coutumes et les laisser vivre en *congrégations*, ce qui facilite d'ailleurs l'action gouvernementale à leur égard;

— Élever dans l'archipel des Tuamotu un phare ou deux (un seul peut suffire, pensons-nous); ce phare est indispensable pour permettre la nuit, et par les temps de brume, une navigation à grande vitesse entre la côte d'Amérique et Tahiti;

— Enfin, mettre immédiatement à l'étude, pour y travailler et la mener à bonne fin le plus tôt possible la construction d'un bassin de radoub ou d'un dock flottant.

Le tout serait nécessairement complété et appuyé par la mise à exécution des travaux de défense dont tous les plans existent déjà, Tahiti étant naturellement classé depuis longtemps dans le plan d'ensemble de la défense des forces et de la puissance navales de la France.

* Le code mangarévien donné par M. Chessé aux Gambiers (Constitution, Code civil et Code de justice, 45 pages) paraît pouvoir servir de base à ces organisations : les pouvoirs du commissaire de la République ne lui permirent de faire ainsi acte de constituant que pour les Gambier ; à Tahiti et aux Tuamotu, les indigènes demandèrent et sollicitent encore une constitution analogue plus à leur taille, et que du moins ils pourraient connaître.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

De ces actes organiques et de ces travaux, les uns ne coûtent qu'un peu de travail et quelques signatures, les autres demandent quelques millions par acomptes annuels de quelques centaines de mille francs ; mais ce ne sera là qu'une aide toute temporaire des finances métropolitaines dont auront besoin les Établissements français de l'Océanie, et, en tous cas, certainement, ces quelques millions au lieu de coûter morts d'hommes rapporteront gros intérêts et beaux bénéfices.

Alors, les Établissements français en Océanie seront ce qu'ils doivent être et peuvent être : une colonie riche et prospère, un entrepôt commercial et un point stratégique importants, un puissant foyer d'influence et de prépondérance pour la Mère-patrie.

**MAC-CLEANER.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# ROCHER CLIPPERTON

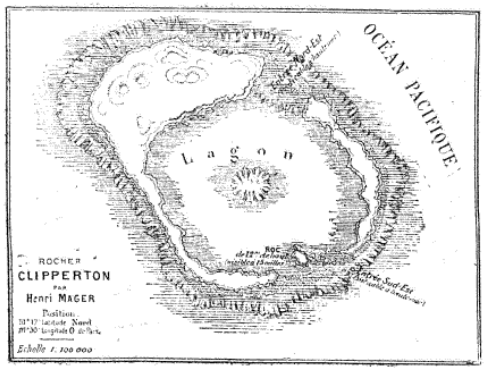


L'ouverture du canal de Suez, en unissant la Méditerranée à la mer des Indes, n'a fait que raccourcir et faciliter la navigation entre des régions continentales connues, très fréquentées, dont les points d'atterrissement sont presque voisins et étaient préparés de longue date aux relations maritimes.

Combien plus grandiose est l'œuvre du percement de Panama qui va mettre en face de l'Europe toutes les côtes occidentales des deux Amériques actuellement si loin de nous, et peuplées par des races latines comme nous! Combien est à considérer, en outre, la transformation prochaine du Pacifique !

Au lieu d'un Océan Indien bordé d'une suite de continents rapprochés les uns des autres et exploité déjà, il s'agit du Grand Océan qui baigne les deux mondes américains d'une part, le monde austral d'autre part, et enfin le monde asiatique, et jusqu'ici inexploité à cause des distances.

Ce canal va nous conduire directement à la Nouvelle-Guinée, à Bornéo, aux îles de la Sonde, aux Philippines, à Malacca, au Siam, dans l'Indo-Chine française, en Chine, en Corée, au Japon et en Sibérie. Il ouvre toute grande la voie de l'empire des eaux; mais l'immensité de cet empire est telle, qu'il ne suffit pas d'une route liquide, si directe qu'elle soit. Il faut s'y assurer des stations navales, des étapes, des ports de ravitaillement, de réparation, de refuge, des points d'appui.

Or le Pacifique n'est parsemé que de terres imperceptibles, mais d'une multitude infinie, disséminées sur une surface infinie, isolées les unes des autres, mais peuplées de races primitives, sans relations entre elles, arbitrairement divisées sous les noms caractéristiques de Polynésie, Micronésie et Mélanésie, et qu'il faut conquérir à la civilisation, aux trafics, aux échanges.

Qui va relier ces groupes entre eux et avec les continents les plus voisins ? Qui va y introduire l'élément européen ? Qui va rompre cet isolement et émanciper ces prisonniers de la mer au profit des races européennes ?

C'est le courant de navigation universelle qui sous peu, grâce au percement de l'isthme américain, sillonnera ces espaces, encore neufs, de Panama vers le nord et le sud des Amériques et vers les côtes australiennes et asiatiques où tant de puissances européennes, nous compris, sont établies, et où la lutte, le *Struggle for life*, a déja commencé.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Or ces étapes, ces stations, dont nous signalons l'inéluctable nécessité, existent et se succèdent sur l'azur du Grand Océan, comme la lumineuse traînée de la Voie lactée dans le firmament.

De plus, cette série d'escales si précieuses appartient à la France qui, depuis 1842, a eu l'intuition de cet avenir maritime et a semblé prévoir à son profit le percement futur de Panama. Ce courant se produira donc dans nos eaux, dans l'orbite de nos possessions.

Mais on dirait que la nature, jalouse de l'invasion de son domaine encore peu accessible, en fait garder les issues par des sentinelles qui tombent bientôt au pouvoir d'une nation dont le génie et l'esprit d'entreprise sont supérieurs à ceux de ses rivales.

Les sentinelles de la route des Indes et de Chine sont aux Anglais. Le misérable rocher de Périm défend la porte des larmes et celle de Suez.

De même un rocher désert, *Clipperton,* se dresse devant l'ouverture de Panama.

A l'autre extrémité du Pacifique, le groupe des Hébrides est notre *trouée de Belfort* par laquelle nous devons échapper à l'investissement des Anglais et des Allemands.

Donc, nous possédons les *échelles* ininterrompues du Pacifique et la voie de Panama, ouverte en partie par nos capitaux, doit profiter surtout à notre nation.

Pour cela, il faut que les deux anneaux extrêmes de cette chaîne maritime et territoriale ne soient pas rompus et enlevés à notre détriment. Or le rival qui prendrait les Hébrides nous couperait la route; celui qui occuperait Clipperton l'entraverait pareillement en nous privant d'un port de relâche indispensable. Nous pourrions être ainsi bloqués et immobilisés d'un côté, aux deux extrémités d'une route dont les étapes intermédiaires nous appartiennent, alors que de l'autre côté du canal l'entrée du passage est reliée à nos ports par les Antilles françaises et les lignes de paquebots desservant l'Atlantique.

Voici comment un petit point perdu dans l'Océan, invisible sur les cartes vulgaires, presque inconnu, un rocher micronésien de 5 kilomètres sur 4, qui peut devenir un *géant Adamastor* lilliputien, doit attirer notre attention et mérite la sollicitude nationale. Un seul anneau brisé rend inutile la chaîne de nos possessions.

*Cet intéressant îlot est à nous, heureusement.* Il est situé par 10° 17′ de latitude nord et 111° 30′ de longitude occidentale. Il est parfaitement défendu par une ceinture coralligène continue, à travers laquelle s'ouvrent deux passes : celle du nord-est et celle du sud-est, qui ne sont praticables qu'à marée haute, mais qu'on agrandira aisément.

A l'entrée de la passe sud-est, se dresse un monticule rocheux de 12 mètres de hauteur. Ce serait un emplacement de choix pour l'érection d'un phare qui serait visible à plus de 30 milles. Il indiquerait l'entrée du lagon intérieur où les bâtiments trouveraient un précieux abri.

Il ferait de Clipperton un *Amer* que viendraient reconnaître tous les navires faisant route vers Panama ou en provenant.

Quelques collines s'élèvent dans l'île, qui est salubre comme toutes celles de l'Océanie et servirait de dépôt de charbon et d'approvisionnements.

Notre incroyable indifférence et surtout notre ignorance, qui nous rendent aveugles sur les convoitises anglaises et allemandes, nous empêcheront-elles encore de faire les aménagements nécessaires à temps voulu!

Depuis trop longtemps, nous acquérons des établissements dont nous abandonnons les clefs à d'autres. Si on relit l'excellente notice d'Higginson sur les Hébrides, si l'on considère la position de Clipperton sur la carte du Pacifique, l'on sera convaincu que pour les maîtres des Gambier, des Tuamotu, des Marquises, de Raïatea, de Borabora, des Tubuaï, de Rapa, des Loyalty et de la Nouvelle-Calédonie, les clefs qui nous ouvriront sans conteste la voie de Panama sont aux Nouvelles-Hébrides et à Clipperton, et qu'il y aurait péril pour notre nation à en méconnaître l'importance et à nous les y laisser dérober.

9 novembre 1885.

**Charles LEMIRE.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

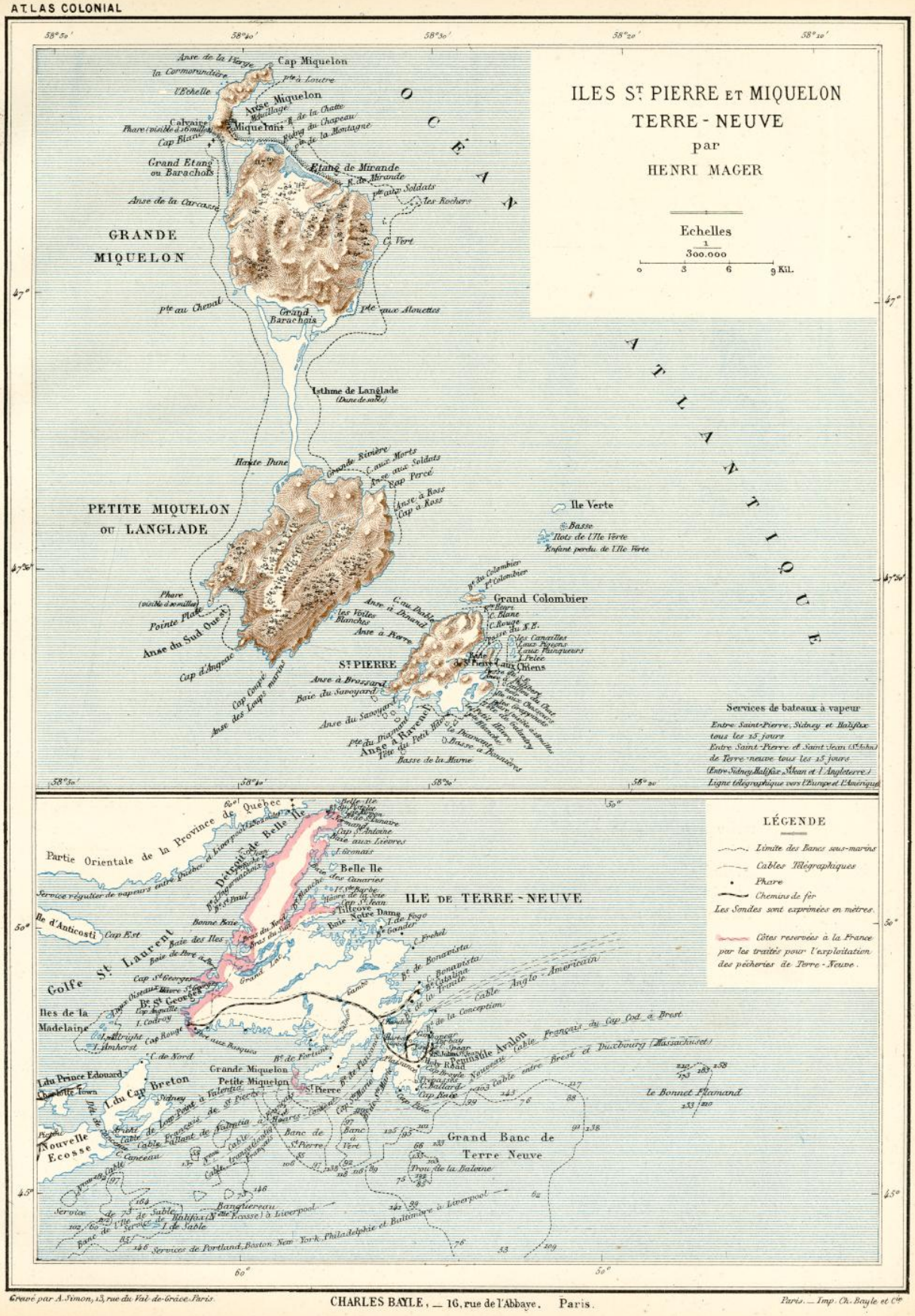


Gravé par A. Simon, 13, rue du Val-de-Grâce Paris.
CHARLES BAYLE, — 16, rue de l'Abbaye. Paris.
Paris. — Imp. Ch. Bayle et Cie

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# SAINT-PIERRE

*et*

# MIQUELON

La colonie de Saint-Pierre et Miquelon est le dernier vestige de l'empire colonial de la France dans l'Amérique du Nord.

Elle se compose d'un groupe de petites îles et îlots situés dans l'océan Atlantique par 46° 46′ de latitude nord et 58° 30′ de longitude, à l'ouest du méridien de Paris; savoir, Saint-Pierre, la grande et la petite Miquelon ou *Langlade*, l'île aux Chiens, l'île aux Vainqueurs, l'île Massacre, l'île aux Moules.

*Constitution géologique.* — Les îles Saint-Pierre et Miquelon sont presque exclusivement formées par des porphyres pétrosiliceux, à pâte d'un brun violâtre ou d'un rouge vineux, dont les fissures sont remplies par des injections de quartz le plus souvent opaque, quelquefois limpide et vitreux, et alors cristallisé. Sur certains points des rivages, on rencontre des blocs erratiques qui doivent avoir été apportés par des glaces flottantes : ce n'est d'ailleurs qu'une supposition de Lyel, qui explique ainsi la présence de blocs semblables sur les rives du Saint-Laurent et les côtes du Labrador.

L'île Saint-Pierre offre l'aspect d'un rocher déshérité par la nature; la terre végétale y est rare. Et cependant, grâce à l'activité industrielle des habitants, le sol n'est pas improductif.

Il n'est pas de maison, si pauvre soit-elle, qui n'ait son petit jardinet; si les arbres fruitiers n'y germent pas, tous les légumes de France y poussent.

La grande Miquelon ne se prête pas non plus aux exploitations agricoles; le sol est montagneux, raviné, coupé de marécages, de tourbières profondes que leur surface mouvante rend d'un accès particulièrement dangereux. A Langlade, ou petite Miquelon, l'aspect est tout autre : coteaux boisés, prairies émaillées de boutons d'or et de marguerites, herbages hauts et drus, bouquets de bois avec une grande variété d'essences d'arbres, le sapin, le bambou, l'if, l'érable, le sorbier, le néflier, etc.

Les fermes y sont relativement nombreuses, eu égard à la superficie totale. On n'y fait pas d'ailleurs la culture des céréales, mais l'élevage et l'engraissage du bétail, qui est l'industrie de Miquelon.

*Météorologie.* — Les îles Saint-Pierre et Miquelon sont, au point de vue météorologique, placées dans la zone froide sur la ligne isotherme qui a pour moyenne annuelle 5° au-dessus de zéro. L'été est sans chaleur, l'hiver est long; les plus basses températures varient entre 14 et 16 degrés centigrades. Ce n'est qu'accidentellement que le thermomètre descend à 20° au-dessous de zéro. Le climat est, en somme, rigoureux. Il convient mal aux personnes anémiées et d'une complexion délicate. Les maladies

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

épidémiques y sont rares et peu tenaces; le chiffre de la mortalité est moins élevé qu'en France.

La neige tombe en abondance depuis le mois de novembre; elle ne disparaît complètement qu'en avril.

Les vents du nord et du nord-est, occasionnent des tourmentes de neige qu'on appelle à Saint-Pierre le *Poudrin*, sorte de neige tamisée ou de poussière glacée qui pénètre par les moindres fissures et qu'il est imprudent d'affronter pour effectuer une course un peu longue.

En février et en mars, les îles sont enfermées dans un cercle de glaces qui s'étend à perte de vue. Toutefois, les grandes banquises, qui rendent la navigation particulièrement dangereuse dans ces parages, ne se rencontrent qu'en haute mer. Les vents d'ouest dominent aux abords des îles Saint-Pierre et Miquelon; mais ce n'est qu'une indiçation générale ; les variations de temps sont fréquentes et brusques.

Les brumes sont avec les glaces un des dangers de la navigation sur le banc de Terre-Neuve. Elles sont fréquentes dans les mois de juin et de juillet et durent des semaines entières. Les meilleurs mois de l'année sont août et septembre; pendant cette période l'état brumeux n'est qu'accidentel.

*Ports et rades*. — La navigation dans les eaux des îles Saint-Pierre et Miquelon est difficile. Les abords de Miquelon offrent de véritables dangers aux navires. Sa rade, quoique fort belle, est ouverte et peu sûre; il faudrait de grands travaux pour en faire un mouillage convenablement aménagé.

Toutefois l'éclairage des côtes est aussi perfectionné que possible. Deux phares ont été construits: l'un sur la Pointe-Plate de Langlade et qui porte jusqu'a 20 milles, l'autre sur le contrefort qui domine le cap Blanc, à l'extrémité nord-ouest de la grande Miquelon.

La seule rade à peu près sûre est celle de Saint-Pierre; aussi est-ce là que viennent mouiller et relâcher les grands navires venant d'Europe ou d'Amérique. Cette rade, qui a plus d'un mille de longueur, s'ouvre à l'extrémité nord-est de l'île aux Chiens et prend fin à l'île aux Moules. Le Barachois de Saint-Pierre est grand et spacieux; deux cents goëlettes de pêche y séjournent pendant l'hiver. Mais il a peu de fond; les navires calant $3^{m},50$ de tirant d'eau au maximum, peuvent seuls y entrer à mer haute.

Une digue qui est en construction depuis plusieurs années, protège les navires ancrés dans le Barachois contre les actions des vents sud-est. Elle est malheureusement restée inachevée, malgré l'utilité qu'elle présente pour la sécurité du port. Il y a lieu de souhaiter le prompt achèvement de ce travail nécessaire. Il en est de même du Barachois dont l'approfondissement est projeté depuis une trentaine d'années, et devient chaque année une nécessité pressante en raison de l'importance croissante du commerce de Saint-Pierre.

Jusqu'à ce jour, la Métropole s'est trop désintéressée de l'amélioration des conditions de la navigation dans les eaux de Saint-Pierre. Les travaux dont il s'agit ont cependant un caractère d'utilité incontestable et offrent un intérêt particulier pour le commerce métropolitain et étranger. L'accès du Barachois de Saint-Pierre est facile aux goëlettes locales d'un faible tonnage, mais fermé absolument aux bâtiments venant du large.

Dans ces conditions il serait équitable que la Métropole prit à sa charge la plus grande partie des dépenses que nécessitera le curage du Barachois.

Les abords de Saint-Pierre, comme ceux des deux Miquelon, sont éclairés par une série de phares et de feux tournants visibles à plusieurs milles en mer, entre autres par le phare de Galantry, dont les feux, de l'aveu de tous les navigateurs, sont les plus brillants de toutes les côtes de Terre-Neuve.

La passe de Saint-Pierre est en outre signalée, aux navires venant du large, par un sifflet de brume qui est entendu à 10 ou 15 milles en calme, et à 3 à 6 milles pendant une tempête.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

*Centres de populations.* — Il y a trois centres de populations : Saint-Pierre, chef-lieu de la colonie ; l'île aux Chiens, section de la commune de Saint-Pierre, enfin Miquelon-Langlade.

La population totale des trois îles était, au 4 décembre 1884, de 5.564 habitants, ainsi répartis :

| | |
|---|---|
| Saint-Pierre | 4.344 |
| Ile aux Chiens | 570 |
| Miquelon-Langlade | 650 |

Dans ces dernières îles le chiffre des habitants tend à diminuer ; on constate au contraire une progression croissante à Saint-Pierre, qui prend chaque année une extension plus grande. La ville s'étend de l'est à l'ouest de l'île de Saint-Pierre, non compris sa banlieue, sur une superficie de 84 hectares.

*Mouvement commercial.* — Le commerce des îles Saint-Pierre-Miquelon suit une progression constante. Les statistiques témoignent de la prospérité commerciale croissante du port de Saint-Pierre, où se centralisent toutes les opérations de trafic tant à l'importation qu'à l'exportation.

En quarante ans la valeur totale des marchandises importées et exportées a quadruplé. Le mouvement commercial qui était, en 1844, de 7.094.298, s'élevait :

| | |
|---|---|
| en 1854 à | 7.779.091 |
| en 1864 à | 11.271.104 |
| en 1874 à | 19.465.297 |
| en 1883 à | 28.099.735 |
| en 1884 à | 29.331.654 |

Le dernier chiffre se décompose de la façon suivante :

| | |
|---|---|
| Exportations | 16.639.224 |
| Importations | 12.692.425 |

Les marchandises d'exportation consistent presque exclusivement en produits de pêche, (14 millions sur 16), qui sont dirigés sur la France, les Antilles, la Réunion et en général sur les pays où leurs expéditions créent un droit à la prime d'exportation dans les conditions fixées par le décret du 29 décembre 1851.

Les importations consistent en denrées alimentaires, ustensiles de ménage, étoffes, effets d'habillement et articles de pêche, câbles, avançons, hameçons, doris, etc. ; les marchandises de provenance française représentent à peu près le tiers des importations totales, soit 8 millions sur 12.

Les importations s'effectuent par les ports de la Manche, Dieppe, Fécamp, Saint-Valéry-en-Caux, Granville, Saint-Malo qui envoient chaque année un grand nombre de bâtiments pour la *pêche de la morue ;* elles s'effectuent aussi par Bordeaux, Marseille, Cette et Port-de-Bouc.

Les importations de l'étranger se font par navires anglais et américains.

Les maisons de commerce françaises établies à Saint-Pierre se subdivisent en maisons métropolitaines ayant succursales dans la colonie pour l'achat des morues sèches, en maisons métropolitaines ayant des établissements de sécherie et des maisons fondées dans la colonie dont le nombre tend à augmenter chaque année.

On ne compte plus guère que deux maisons anglaises et deux maisons américaines, plus trois maisons anglaises et une maison consignataire des marchandises importées pour la consommation locale.

Il serait à désirer que le commerce métropolitain pût s'emparer complètement du marché de la colonie ; mais en raison de l'éloignement, les places de la métropole peuvent difficilement soutenir la concurrence avec les ports d'Amérique, du Canada et aussi, avec les colonies anglaises voisines qui importent à Saint-Pierre pour plus de trois millions de marchandises par an.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le mouvement de la navigation entre la France et les colonies a suivi la même progression ascendante que le mouvement commercial.

D'après les statistiques officielles il se traduit pendant les cinq dernières années par les moyennes ci-après :

*Armements métropolitains sous pavillon français.* — 482 navires d'un tonnage total de 66,704 tonneaux avec 3,432 hommes d'équipage.

*Armements locaux sous pavillon français.* — 1,312 navires d'un tonnage total de 38,715 tonneaux avec 3,336 hommes d'équipage.

*Armements étrangers sous pavillon étranger.* — 11,163 navires d'un tonnage total de 33,265 tonneaux.

En 1884 le mouvement des bâtiments métropolitains locaux et étrangers dans le port de Saint-Pierre a été de : 3,364 entrées représentant 346,516 tonneaux.

La pêche à la morue est encouragée par l'allocation de primes d'armement et de primes sur les produits.

*Moyens de communication.* — Les îles Saint-Pierre-Miquelon sont en communication régulière avec la métropole par les paquebots anglais allant de Liverpool à Halifax ; un service postal bi-mensuel relie Halifax à Saint-Pierre.

La colonie est en outre reliée avec la France par les steamers anglais qui vont à Saint-Jean-de-Terre-Neuve, et font escale à Saint-Pierre

Une compagnie nouvelle, *franco-canadienne,* vient d'être créée entre le Havre et Québec ; mais les paquebots de cette ligne ne font pas encore escale à Saint-Pierre-Miquelon. Il est très désirable, dans l'intérêt du commerce français, que l'État s'entende avec la Compagnie franco-canadienne pour rendre obligatoire l'escale de Saint-Pierre, moyennant une subvention équitable.

La colonie est en communication directe et constante avec la métropole au moyen du câble transatlantique qui atterrit à Saint-Pierre.

*Administration de la colonie.* — L'administration générale de la colonie est confiée à un commandant qui est dépositaire de l'autorité métropolitaine et a sous ses ordres divers fonctionnaires chargés de diriger les différentes parties du service. Il est assisté d'un conseil privé. Il a le commandement supérieur des troupes.

Sous les ordres du commandant sont placés :

1° Le chef du Service de l'intérieur, chargé de l'administration intérieure de la colonie, de la police générale ; il a la surveillance de l'administration des communes, et des régies financières.

2° Le chef du Service judiciaire, qui remplit en même temps les fonctions de Procureur de la République au tribunal d'appel et au tribunal civil.

3° Le chef du Service administratif, qui représente plus spécialement l'autorité maritime. Par décret du 2 avril 1885 a été institué un Conseil général de 12 membres, qui a, à peu de choses près, toutes les attributions des Conseils généraux de la Métropole.

La colonie n'élit ni sénateur, ni député ; elle est représentée à Paris par un délégué qui siège au Conseil supérieur des colonies.

Une pétition a été adressée à la Chambre des députés et au Sénat par la colonie qui réclame le droit de représentation à la Chambre au même titre que les autres colonies. La colonie a sensiblement le même nombre d'électeurs que la Cochinchine ; elle tient le quatrième rang parmi les colonies, par ordre d'importance commerciale, après les Antilles et la Réunion et avant la Guyane.

Il y a lieu de penser qu'il sera fait droit à cette juste demande dans un avenir prochain.

**Louis HENRIQUE.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# TERRE-NEUVE

Cette île, dont les eaux sont très poissonneuses, aprartenait autrefois à la France, mais le traité d'Utrecht du 11 avril 1713 en céda la souveraineté à l'Angleterre. Notre pays n'y conserva que le droit de pêcher et de sécher la morue sur le grand-banc et sur une certaine étendue de la côte, qui a reçu, pour cette raison, le nom de côte française (*French-Shore*). Assuré de nouveau par les traités d'Aix-la-Chapelle (1748), de Paris (1763), de Versailles (1783), d'Amiens (1802), et par ceux des 30 mai 1814 et 20 novembre 1815, le droit de pêche a donné lieu, à plusieurs reprises, à des rixes entre les pêcheurs ainsi qu'à des contestations diplomatiques entre les gouvernements de la France et de l'Angleterre. Il résulte incontestablement de l'esprit comme de la lettre de ces différents traités que les Anglais ne peuvent faire la pêche en commun avec les Français, et que nous jouissons, par conséquent, d'un droit *exclusif* de pêche sur la partie des côtes qui nous est attribuée, c'est-à-dire du cap Saint-Jean au cap Raye en passant par le nord. Bien que l'exclusivité de notre droit ait été sanctionnée plusieurs fois, notamment en 1785 et en 1822 par les gouverneurs de l'île, les Anglais ont cependant osé prétendre qu'ils avaient le droit de pratiquer la pêche sur le *French Shore* concurremment avec nous (*concurrent right*).

Grâce à la faiblesse dont la France fit preuve à l'origine et aux tolérances regrettables qui en ont été la conséquence, nos voisins d'Outre-Manche se sont enhardis à nous disputer nos droits, et cette « question de Terre-Neuve » qu'il eût été si facile, avec un peu d'énergie et de décision, de trancher dès le principe, s'est compliquée, aggravée, éternisée, au point que, malgré les enquêtes, les commissions et les conventions internationales auxquelles la diplomatie n'a cessé de recourir depuis 1846, la solution est encore à trouver. C'est que, tandis que la France apportait, comme toujours, dans les négociations la plus entière loyauté et la plus complète confiance dans la bonne foi des Anglais ceux-ci manœuvraient, entamant, provoquant des négociations, non avec l'intention d'aboutir à une solution, mais uniquement pour gagner du temps et pour faire consacrer leurs empiètements successifs par la prolongation du fait accompli. Il en est résulté de la part de la France une série de concessions regrettables qui, bien qu elles n'infirmassent point au fond la validité des droits que nous tenons des traités, affaiblissaient singulièrement la portée des revendications de nos commissaires, les éloignaient de plus en plus de la question de principe, dont on n'aurait jamais dû abandonner la défense et les forçaient à se rejeter sur la discussion de points de détail.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Nos principales difficultés sont nées, il faut le dire, d'un état de choses contre lequel il était bien difficile de réagir, étant donné que le traité d'Utrecht avait attribué la souveraineté territoriale de l'île à la couronne d'Angleterre, et ne nous avait réservé, sur la côte qu'un droit d'usage, un droit de séjour temporaire, limité à la période de pêche. Par suite, en effet, du rapide accroissement de la population de l'île, il devait arriver un jour où la France aurait mauvaise grâce et ferait presque preuve d'inhumanité en excipant de son droit exclusif pour empêcher les habitants de l'île établis sur le *french shore* de se livrer à la pêche, c'est-à-dire à la seule industrie que puissent exercer ces populations pauvres.

Nous avons eu à lutter, à Terre-Neuve, contre un puissant développement ethnographique qui nous a débordés et peu à peu moralement évincés, parce qu'aussi à mesure que la population s'accroissait, nos pêcheurs allaient de moins en moins sur la côte. (Nous devons cependant faire cette réserve que, depuis quelques années, les opérationsde nos pêcheurs ont pris une extension considérable, si l'on en juge par la quantité croissante des morues rapportées des lieux de pêche.) C'est ce que les Anglais avaient compris dès le principe; aussi, en rusés diplomates, persuadés qu'ils étaient qu'un jour viendrait où nous serions en quelque sorte expulsés par le débordement de la population, ils se sont donné à nos yeux l'apparence de vouloir négocier pour résoudre la question de Terre-Neuve, alors qu'en réalité ils ne négociaient que pour différer sans cesse, par leurs prétentions et leurs exigences inadmissibles, une solution équitable et basée sur l'esprit des traités. Par leurs habiles temporisations, les Anglais se sont acquis la complicité du temps qui, ils le savaient, travaillait pour eux.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la commission anglo-française constituée au mois de janvier 1884 vient d'aboutir à la conclusion d'un arrangement. Mais cet arrangement ne porterait que sur un point de détail : l'exercice de la surveillance et de la police de la pêche par les commandants des croiseurs des deux pays. Le fond de la question, comme on voit, reste toujours en suspens.

Telle est, à larges traits, la philosophie de la « question des pêcheries de Terre-Neuve ». Il faudrait des volumes pour exposer en détail les combinaisons qui furent imaginées, à plusieurs époques, aussi bien par les commissaires français que par les commissaires anglais, en vue de la conclusion d'une convention qui fît la part des droits et des aspirations légitimes des deux parties. Nous ne pouvons même que faire allusion à la négociation qui, en 1881, fut confiée au regretté amiral Pierre, auquel le ministre de la Marine d'alors nous fit l'honneur de nous adjoindre. Rompant avec les errements jusqu'alors suivis, la France fit de nos droits à Terre-Neuve l'élément d'un marchandage diplomatique en échange d'avantages sur un autre point du globe (Raïatea, — Iles-sous-le-Vent). Nous nous heurtâmes, une fois encore, au secret parti pris des Anglais, de nous abuser par d'apparentes dispositions conciliatrices, et je me rappellerai toujours ce mot de l'amiral Pierre, qui avait cru, à l'origine, au désir des Anglais de négocier et qui, me rencontrant, un jour, au retour de notre mission à Londres, me dit en branlant la tête : « Ah! vous aviez raison, les Anglais se sont encore payé avec nous l'*apparence* d'une négociation. »

Puissent ces paroles d'un des plus distingués officiers généraux de notre marine, chez qui la bravoure n'excluait ni la finesse ni la perspicacité, nous ouvrir enfin les yeux sur les procédés habituels de la diplomatie anglaise, et nous mettre en garde contre les entraînements de la confiance, qualité bien française, mais qui, si elle nous vaut tant de sympathies dans le monde, nous aveugle et nous désarme singulièrement surtout vis-à-vis d'adversaires rapaces, tenaces et sans scrupules comme « nos bons amis les Anglais ».

**Henry DURASSIER.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

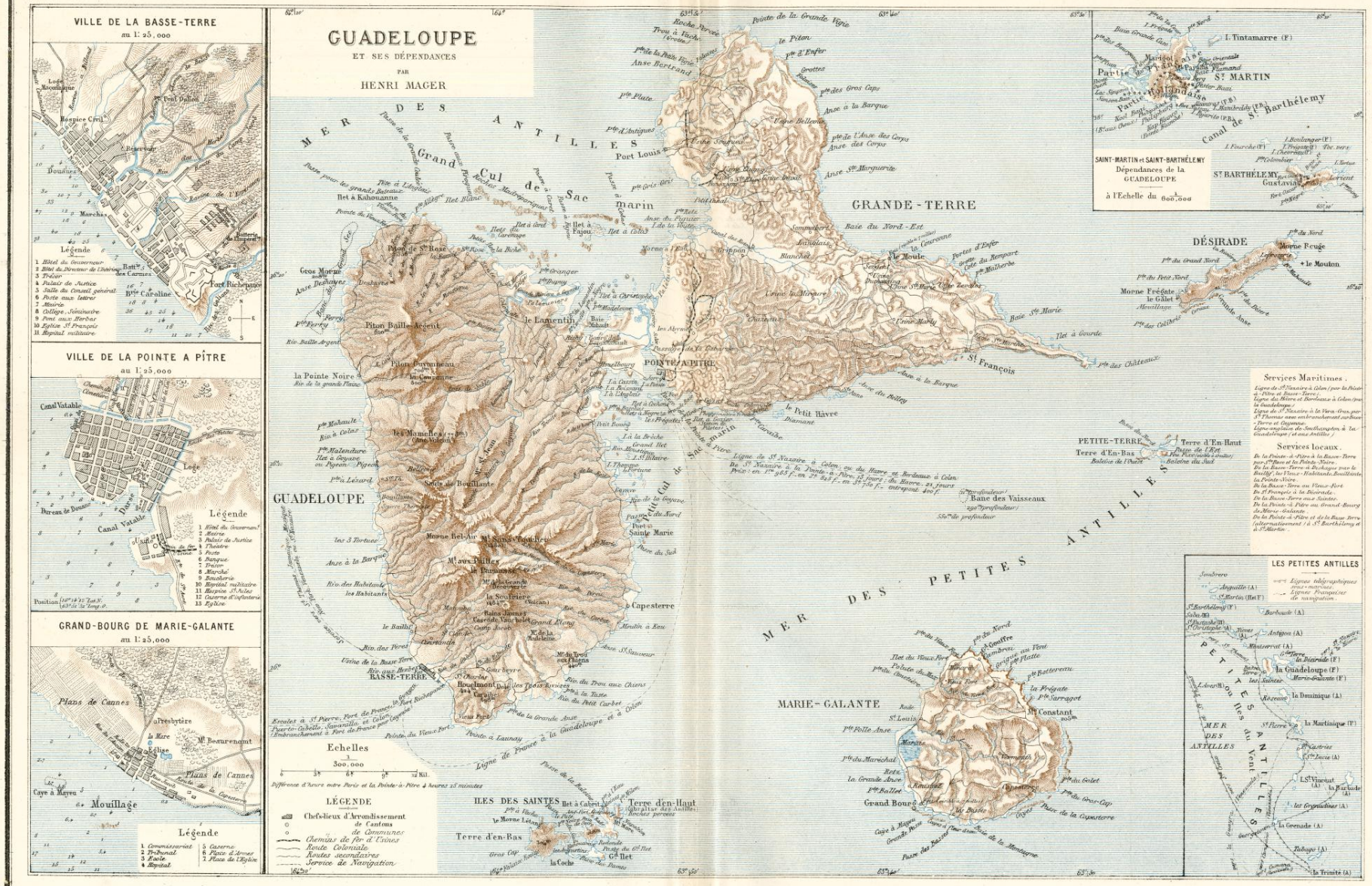


Gravé par A. Simon, 3 rue du Val-de-Grâce Paris.

CHARLES BAYLE, 16, rue de l'Abbaye, Paris.

Imp. Ch. Bayle et Cie Paris.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# GUADELOUPE

## ET DÉPENDANCES

Non moins belle que sa sœur la Martinique, dont elle est séparée par une distance de 110 kilomètres, la Guadeloupe est située entre 16° 14′ 12″ — 14° 59′ 30″ de latitude Nord, et 64° 4′ 22″ — 63° 51′ 30″ de longitude Ouest.

Indépendamment des îles plus ou moins éloignées qui forment ses dépendances, la colonie se compose de deux îles principales séparées par un bras de mer, la *Rivière Salée*, dont la largeur moyenne est d'environ 40 mètres. Ce bras de mer, qui, dit-on, a été autrefois accessible aux navires de fort tonnage, ne peut plus être traversé que par les bâtiments de petites dimensions, à cause des sinuosités de ses rives couvertes de palétuviers, et des hauts fonds qui obstruent ses extrémités.

La partie située à l'Ouest de ce passage porte le nom de *Guadeloupe* proprement dite ; la partie à l'Est s'appelle la *Grande-Terre*. La *Guadeloupe* proprement dite est de constitution volcanique.

Elle est traversée, du Sud-Est au Nord-Ouest, par une chaîne de montagnes dont le pic le plus élevé, la *Soufrière*, atteint une hauteur de 1,559 mètres. Sur le dernier plateau de cette montagne s'ouvre un cratère d'où s'échappent encore des vapeurs qui se déposent sous forme de soufre natif.

Parmi les autres sommets, les principaux sont ceux des *Deux-Mamelles*, du *Hoüelmont*, de la *Grande Découverte*.

De nombreuses rivières, ou plutôt des ruisseaux, descendant de ces hauteurs à travers des débris volcaniques, arrosent les campagnes de la Guadeloupe d'une eau pure et claire.

Parmi ces cours d'eau, on peut citer le Galion, la rivière des Pères, la Lézarde, la Grand'Rivière, qui est navigable sur une partie de son parcours.

A des altitudes diverses, on rencontre des eaux thermales sulfureuses ou ferrugineuses, dont les plus recherchées sont celles de Dolé, de Bouillante, de Sofaïa, de la Ravine-Chaude. La commune de Bouillante possède une grande quantité de ces eaux, qui jaillissent sur plusieurs points du littoral.

Les contours de la côte n'offrent que des mouillages d'importance secondaire, comme celui de l'Anse à la Barque, qui est très sûr, mais d'une étendue peu considérable. Non loin de ce mouillage se trouve le port de la Basse-Terre, port insuffisamment abrité, dont le mouvement maritime s'est ralenti à mesure que l'activité commerciale de l'île se transportait à la Pointe-à-Pitre. La Basse-Terre ne reçoit plus que des navires de guerre, les paquebots qui s'y arrêtent peu de temps, des bâtiments caboteurs, et quelques longs-courriers qui viennent apporter du charbon à l'usine située dans le

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

voisinage de cette ville. Sur la côte Est de la Guadeloupe, et à l'entrée de la baie formée par le rapprochement des deux îles, on rencontre le petit port de Sainte-Marie, qui paraît susceptible d'un certain développement. — La *Guadeloupe* proprement dite mesure une superficie de 94,631 hectares.

La *Grande-Terre* forme un territoire plat, sur la surface duquel s'élèvent, de loin en loin, des collines boisées. Le soulèvement volcanique est recouvert ici d'une épaisse couche calcaire tardivement émergée des eaux. Cette partie est la plus importante de la colonie, tant pour le développement de sa population que pour la richesse de ses cultures et la vitalité de ses centres industriels. On y trouve, en suivant la ligne des côtes, la ville et le port de Pointe-à-Pitre, le port du Moule, et les mouillages secondaires du Port-Louis, de Saint-François, de Sainte-Anne.

La *Grande-Terre* est presque complètement dépourvue de cours d'eau ; elle n'a que quelques sources, et des mares qui servent aux besoins des exploitations rurales.

Sa superficie est de 56.631 hectares.

Les deux îles qui forment la Guadeloupe ont ensemble une circonférence de 444 kilomètres. — La Guadeloupe a cinq dépendances : la *Désirade*, *Marie-Galante*, les *Saintes*, *Saint-Barthélemy* et *Saint-Martin*.

La *Désirade* est située par 16° 20′ de latitude Nord, et 63° 22′ 51″ de longitude Ouest, à deux lieues de la Pointe-des-Châteaux, qui forme l'extrémité Est de la Grande-Terre. Elle mesure deux lieues de long sur une lieue de large. Le sol de l'île est de nature sablonneuse ; il est propre surtout à la culture du coton. La Désirade forme une commune. Il s'y trouve un hospice de lépreux, fondé en 1728, et qui reçoit les malades tant de la Guadeloupe que des autres colonies environnantes.

La population de l'île est de 1,942 habitants.

*Marie-Galante* est placée à 16° 3′ de latitude Nord et 63° 29′ de longitude Ouest. Elle est distante de six lieues Sud de la *Grande-Terre*. Elle est divisée en trois communes.

La principale culture de l'île est la canne à sucre.

La pêche, très abondante dans ces parages, occupe un certain nombre d'habitants.

Marie-Galante est la plus importante des dépendances de la Guadeloupe. Il s'y trouvait autrefois un commandant particulier, qui servait d'intermédiaire entre les différents services de la localité et le gouverneur de la colonie. La fonction de ce commandant équivalait à peu près à celle des lieutenants-gouverneurs, qui ont été établis depuis dans d'autres colonies.

La dépendance des *Saintes* se compose d'un groupe d'îlots dont les plus importants sont : la *Terre-de-Haut*, la *Terre-de-Bas*, l'*Ilet à Cabrit*. Ces îlots forment deux communes et ont une population de 1,703 habitants. Ils ne produisent guère qu'un peu de coton. La pêche constitue la principale occupation des habitants, qui ont la réputation d'être les meilleurs marins des Antilles. C'est seulement comme position militaire que les Saintes méritent de fixer l'attention. Le fort Napoléon, situé à la Terre-de-Haut, et où de grands travaux ont été exécutés il y a quelques années, n'est pas un ouvrage de peu de valeur. Il se trouve aussi dans le même îlot une rade qui offre un sûr abri aux navires de guerre.

*L'Ilet à Cabrit* contient une maison centrale de correction et un lazaret.

Tous ces îlots sont d'ailleurs d'une salubrité exceptionnelle.

L'île de *Saint-Barthélemy* est située par 17° 5′ 35″ de latitude Nord et 65° 10′ 30″ de longitude Ouest, à 40 lieues Nord-Ouest de la Guadeloupe. Dans son sol sablonneux et non arrosé, la culture de l'ananas a pris, pendant un temps, un certain développement. Sa population est de 2,942 habitants. Elle mesure une circonférence de 8 lieues.

Saint-Barthélemy forme une commune dont le chef-lieu est Gustavia, petite ville qui porte encore

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les traces d'une ancienne prospérité et qui fut autrefois, au temps des guerres avec l'Angleterre, le point de ralliement des corsaires français.

Gustavia possède une justice de paix à compétence étendue. Son port est assez spacieux, mais de peu de profondeur. Le commerce y est libre et n'est assujetti à aucune taxe d'entrée ni de navigation.

Cette île, qui avait d'abord appartenu à la France, a été cédée à la Suède en 1784, puis rétrocédée à la France par un traité du 10 août 1877. Malgré cette occupation étrangère de près d'un siècle, les habitants de Saint-Barthélemy étaient restés Français par la langue, par les mœurs et par les sentiments.

*Saint-Martin* est placé à 43 lieues Nord-Ouest de la Guadeloupe, par 18° 5′ 3″ de latitude Nord et 65° 23′ 25″ de longitude Ouest. Cette île a 18 lieues de circonférence. Occupée en même temps, en 1648, par les Français et les Hollandais, elle a été partagée entre les deux nations, dans la proportion d'environ un tiers à la Hollande, et deux tiers à la France. La partie française de Saint-Martin constitue une commune dont le chef-lieu est le Marigot. Elle a une population de 3,789 habitants. On y trouve, comme à Saint-Barthélemy, une justice de paix à compétence étendue.

La production du sucre a été autrefois assez développée dans cette dépendance. Le rhum de ses distilleries jouissait d'une réputation méritée. Ces deux sources de prospérité sont aujourd'hui à peu près taries. Toutefois quelques efforts isolés se font en vue du relèvement de la culture de la canne à sucre. L'élève du bétail fournit encore un certain aliment à l'agriculture.

—La *climatologie* de la Guadeloupe est la même que celle de la Martinique. On peut en dire autant de la *flore* et de la *faune*. Dans ce dernier règne, cependant, il faut noter quelques rares dissemblances. Ainsi le serpent venimeux n'existe pas à la Guadeloupe. On dit même, sans que d'ailleurs le fait ait été prouvé, qu'ayant été introduit dans cette colonie, pour la destruction des rats, qui portent un grand préjudice aux plantations de cannes, il n'a pas pu s'y propager. De même on trouve à la Martinique le *manicou*, du genre *sarigue*, qui ne se rencontre pas à la Guadeloupe; l'*agouti*, un *rongeur*, et le *racoune*, mammifère *plantigrade* qui présente, sauf la classification, quelque analogie avec le renard, existent dans ce dernier pays, et non dans le premier.

—Il est particulièrement intéressant de suivre les transformations successives par lesquelles ont passé des colonies comme la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, qui comptent, sinon parmi les plus grandes, au moins parmi les plus anciennes dépendances de la France. L'unification des mœurs et des institutions s'est opérée là plus complètement que partout ailleurs, parce que l'occupation française ne s'y est pas trouvée en présence d'une civilisation préexistante dont il fallût ménager les traditions et les susceptibilités. Le peuple colonisateur s'est constitué, sans transition, maître absolu de ces pays, en vertu de cette règle ancienne d'après laquelle les terres vacantes, ou insuffisamment habitées par des peuplades sauvages, appartenaient de droit à la nation qui, la première, y avait fondé un établissement. Les possessions dont il s'agit ont été ainsi façonnées, dès le principe, suivant les vues exclusives de leur métropole; elles ont reçu la population et les lois qu'il a convenu à cette métropole d'y introduire, et elles sont devenues le type commun qui a servi de modèle à l'organisation ultérieure de toutes les autres colonies. Toutefois, il subsistera longtemps encore, par la force des choses, de grandes différences entre ces trois colonies et les pays d'occupation plus ou moins récente, dont la population se compose, en majorité, d'un élément indigène non assimilé.

C'est à son quatrième voyage en Amérique que Christophe Colomb découvrit la Guadeloupe, le 4 novembre 1493. Pas plus là qu'à la Martinique, les Espagnols, bien qu'ils fussent toujours prêts à se prévaloir de la bulle d'Alexandre VI, qui avait partagé entre eux et les Portugais la propriété du nouveau monde, ne marquèrent leur passage par un établissement quelconque.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

En 1625, d'Esnambuc, parti de Dieppe, s'établit à Saint-Christophe, et c'est cette première entreprise couronnée de succès qui a donné naissance à celles dont le résultat a été la colonisation de la Guadeloupe et de la Martinique. A Dieppe aussi fut organisée l'expédition qui, conduite par le sieur de L'Olive, lieutenant de d'Esnambuc, et par le sieur Duplessis, prit possession de la Guadeloupe, le 25 juin 1635, au nom de la Compagnie de Saint-Christophe ou *des îles d'Amérique*.

L'île était alors habitée par les Caraïbes, qui l'appelaient *Karukera*. Ce peuple, aux habitudes guerrières, se montrait pourtant doux et confiant vis-à-vis de quiconque ne se présentait pas en ennemi. Il pratiquait, dit un historien, religieusement l'hospitalité; sa langue ne contenait pas un mot qui exprimât l'injure; l'amitié jurée créait, suivant ses coutumes, un tel lien entre les personnes, que les amis échangeaient entre eux jusqu'à leurs noms, confondant ainsi leurs individualités. En dehors de cas de guerre déclarée, le Caraïbe n'avait qu'une manière d'exprimer son mécontentement à celui dont il avait à se plaindre; il lui disait : « Tu n'es pas bon! » Il n'attachait d'ailleurs aucun prix à la propriété individuelle ou collective, et n'en avait même pas la notion.

Avec de pareilles mœurs, les Caraïbes devaient faire bon accueil aux nouveaux venus. Aussi leurs relations avec les compagnons de L'Olive et Duplessis furent-elles d'abord marquées au coin de la cordialité. Mais tandis que ce dernier s'attachait à attirer à lui les indigènes par la douceur et les bons procédés, L'Olive ne tendait, au contraire, qu'à les éloigner par ses rigueurs. La mort de Duplessis survenue peu de temps après la prise de possession, ayant laissé tomber dans une seule main la domination entière de l'île, L'Olive déclara la guerre aux Caraïbes; et cette guerre, qui sera continuée sous ses successeurs, avec des péripéties diverses, mettra plus d'une fois en péril l'existence de la colonie et ne s'éteindra que par la destruction totale de la race autochtone.

Pendant ce temps, la Martinique, confiée à des chefs mieux inspirés, voyait naître les premiers jours de cette prospérité qui devait en faire plus tard, malgré l'étroitesse de son territoire, la principale colonie des Antilles. Il fut pourtant question, lors de la nomination, en 1637, du sieur Longvilliers de Poincy comme gouverneur général, de transporter à la Guadeloupe le siège du gouvernement général des Antilles; mais ce projet resta sans exécution.

En 1648, les colonies de Saint-Christophe, de la Guadeloupe et de la Martinique étaient déjà assez fortement constituées pour qu'elles pussent, par la seule force de leur rayonnement, étendre l'influence française sur toutes les îles de l'archipel. Mais la Compagnie était ruinée; elle dut procéder à l'aliénation de ses domaines coloniaux et vendit la Guadeloupe au sieur Houël, qui en était alors gouverneur, et à son beau-frère Boisseret. Cette copropriété ne produisit que des rivalités qui ne contribuèrent pas au développement de la colonie. Boisseret mourut bientôt, et la Guadeloupe resta entre les mains de Houël, jusqu'au jour où elle fut cédée, en 1664, et en vertu d'une décision du conseil du roi, à la nouvelle Compagnie *des Indes occidentales* que Colbert venait de fonder. L'édit portant création de cette Compagnie stipulait que les lois et ordonnances du royaume seraient applicables aux colonies. Ce principe sera plus tard successivement modifié dans ses applications, jusqu'au point d'être remplacé par le principe contraire des législations d'exception.

La Compagnie des Indes occidentales ne fut pas en état, au milieu des guerres maritimes que se faisaient alors les nations européennes, de défendre et de faire fructifier son domaine colonial. Elle fut dissoute en 1674; l'État lui remboursa ses avances et la Guadeloupe fut réunie à la couronne.

——La colonie de la Guadeloupe a été, à diverses époques, le théâtre de faits importants, dont le souvenir mérite d'être conservé. On la voit le plus souvent luttant seule, sans secours de la Métropole, pour la défense du pavillon national. Pendant la guerre de 1666, elle eut à soutenir un premier choc des Anglais, qui s'emparèrent des îles des Saintes. Elle échappa, cette fois, à la conquête,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

grâce à un ouragan qui dispersa la flotte ennemie. A la suite de cet événement les Anglais purent être délogés des positions qu'ils occupaient aux Saintes.

Plus tard, la guerre ayant éclaté de nouveau, en 1689, entre la France et l'Angleterre, l'effort des flottes anglaises se porta encore sur les colonies des Antilles. Après avoir ravagé Saint-Martin et Saint-Barthélemy, dont les habitants s'étaient transportés à Saint-Christophe, les Anglais s'emparèrent, en 1691, de Marie-Galante et vinrent débarquer à la Guadeloupe proprement dite, dans le voisinage de la Basse-Terre. Repoussés par les troupes locales, que commandait le gouverneur Hincelin, ils abandonnèrent toutes leurs positions, y compris celle de Marie-Galante.

La paix de Ryswick, signée en 1697, vint mettre fin à ces hostilités.

Mais la guerre recommença bientôt. En 1703, les Anglais, sous la conduite du général Codrington, firent une nouvelle descente à la Guadeloupe. La résistance des habitants, jointe aux maladies qui les décimaient, les contraignit à se retirer. Les Français en profitèrent pour aller porter la guerre, à leur tour, dans les îles de Saint-Christophe et de Nièves, qui étaient tombées, depuis quelques années déjà, sous la domination anglaise.

Pendant la guerre de la Succession d'Autriche, la Guadeloupe ne fut pas attaquée. Mais, menacée continuellement, appauvrie par les luttes anciennes, ébranlée en outre par des tremblements de terre et des ouragans, elle ne jouit d'un peu de repos qu'après la paix d'Aix-la-Chapelle.

La guerre de Sept ans la tira de cette tranquillité. Le 22 janvier 1759, une flotte anglaise, sous les ordres du commodore Moore, paraissait devant la Basse-Terre. Réduits bientôt aux dernières extrémités, les défenseurs de la colonie, ne voyant pas venir les renforts qu'ils attendaient du gouverneur général, résidant à la Martinique, furent obligés de renoncer à une lutte trop inégale : une capitulation ut signée, le 1er mai 1759, entre le commandant anglais et le gouverneur Nadau du Treil.

La Guadeloupe resta quatre ans au pouvoir des Anglais; et comme pendant ce temps la paix intérieure ne fut troublée par aucune attaque venue du dehors, la colonie vit s'accroître rapidement sa prospérité. Aux termes de la capitulation, elle conservait ses anciennes institutions. Toutefois, sur l'initiative du gouverneur anglais Baringtown, une représentation locale fut constituée; et, particularité remarquable, l'un des premiers actes de cette représentation fut d'élire, avec l'assentiment de l'autorité anglaise, un agent près la cour de Londres.

C'est pendant la durée de cette occupation que fut fondée la ville de la Pointe-à-Pitre.

Le traité de Paris, signé en 1763, rendit la Guadeloupe à la France. Des modifications importantes furent alors introduites dans l'organisation coloniale. Il fut décidé notamment que, les milices locales étant insuffisantes pour assurer la défense des colonies, cette défense serait désormais confiée aux troupes de ligne.

Les premières transformations que la Révolution française introduisit aux colonies amenèrent à la Martinique et à la Guadeloupe des événements analogues. Ici, comme là, se formèrent les deux partis des royalistes et des patriotes. Toutefois, la résistance contre les idées nouvelles fut peut-être moins vive dans la dernière de ces colonies que dans la première. C'est ainsi que l'Assemblée coloniale de la Guadeloupe, composée des mêmes hommes qui, dans une circonstance précédente, et sous un autre régime, avaient solennellement reconnu que l'Esclavage avait été introduit par un « droit odieux », accueillit avec un certain empressement, et sans proposer d'y apporter aucune restriction, la loi du 28 mars 1792, qui admettait à l'exercice des droits politiques les hommes libres de toute origine. Mais quand parvint la fausse nouvelle, qui avait déjà circulé à la Martinique, que la contre-révolution commençait à se faire en France, avec l'appui des armées autrichiennes et prussiennes, le drapeau blanc fut arboré par le gouverneur d'Arrot, le pavillon tricolore fut brûlé en cérémonie dans

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

quelques localités et l'Assemblée coloniale vota une adresse au roi, en lui renouvelant les expressions de sa fidélité. Peu de temps après, on apprenait la déchéance de Louis XVI: l'Assemblée coloniale protesta.

Une fois engagé dans cette voie, il fallait qu'on se préparât à supporter toutes les conséquences de la lutte qui allait s'ouvrir. Les partisans de la contre-révolution commencèrent par déporter à la Dominique les patriotes dont ils redoutaient l'influence. Ceux-ci usèrent là des droits dans lesquels les colonies venaient d'être maintenues par l'Assemblée législative : ils désignèrent trois députés à la Convention nationale, dont un, Guillermin, était élu en même temps par le département de Saône-et-Loire. A la même époque, et dans des circonstances semblables, le général Dugommier était élu député par les patriotes de la Martinique.

La Guadeloupe restait entre les mains des royalistes. Ceux-ci firent appel à l'Angleterre et députèrent à Londres, auprès des princes, un envoyé chargé de demander les moyens de conserver la colonie au roi.

Cette tentative demeura sans résultat. Le parti des patriotes s'étant reformé, sous l'impulsion d'un envoyé de la Convention, le capitaine Lacrosse, le gouverneur d'Arrot dut reconnaître l'inutilité d'une plus longue résistance et abandonna la Guadeloupe, où Lacrosse, en l'absence du gouverneur titulaire récemment nommé, se fit reconnaître pour chef, sous le titre de Commandant des forces de la République aux îles du Vent. Cet officier se conduisit, pendant la durée de sa mission à la Guadeloupe, comme un ardent propagateur des idées révolutionnaires. Les adversaires des patriotes furent proscrits à leur tour, et ces divisions intestines n'étaient pas encore apaisées, quand le gouvernement de la colonie fut remis, le 20 mars 1793, au général Collot, lequel était arrivé à la Guadeloupe sur le même navire qui portait le général Rochambeau, nommé gouverneur de la Martinique.

Il incombait au général Collot d'appliquer à la Guadeloupe les institutions nouvelles de la Métropole. Il fit promulguer la constitution de 1793, et prit des mesures pour en assurer l'application. Mais la guerre vint bientôt arrêter ce travail de réorganisation.

La Martinique était déjà tombée au pouvoir des Anglais. La Guadeloupe se prépara, à son tour, à se défendre contre une invasion prochaine. Le 9 avril 1794, la flotte ennemie, composée d'un grand nombre de bâtiments, se présenta devant les Saintes, dont elle s'empara. De là les Anglais se transportèrent à la Grande Terre, où ils s'établirent ; puis ils envahirent la Guadeloupe proprement dite. La résistance ne pouvait être de longue durée; tout ce que le gouverneur Collot put obtenir, ce fut une capitulation honorable, à la suite de laquelle il se retira aux États-Unis, d'où il ne revint en France qu'en 1800, pour passer devant un conseil de guerre, qui le renvoya acquitté.

La Guadeloupe cessait encore une fois d'appartenir à la France.

Ici vont se placer des actes véritablement grands, qui, pour avoir été accomplis sur un petit théâtre, n'en sont pas moins dignes de l'admiration de l'histoire.

La nouvelle parvenue en France de la substitution du drapeau blanc au drapeau tricolore, avait soulevé l'indignation de la Convention. Immédiatement, il avait été décidé que des commissaires seraient envoyés aux îles pour y faire respecter les volontés de la Nation. Mais cette décision ne fut mise à exécution que dans les premiers mois de l'année 1794. On ignorait alors que les Anglais fussent déjà maîtres de la Guadeloupe. Un peu avant avait été rendu le décret du 4 février 1794 qui supprimait l'esclavage aux colonies françaises.

Les commissaires choisis pour la Guadeloupe furent Chrétien et Victor Hugues, celui-ci ancien accusateur public à Brest.

Les deux envoyés de la Convention, ayant avec eux une troupe de 1150 hommes commandés par le général de division Aubert, arrivèrent en vue de la Guadeloupe le 2 juin 1794. Les troupes anglaises d'occupation s'élevaient à plus de 4,000 hommes, non compris les renforts qui pouvaient

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

leur venir des îles voisines. En présence de cette supériorité de l'ennemi, les chefs militaires jugeaient prudent de ne pas exposer leur petite armée à un désastre qui paraissait certain. Victor Hugues coupa court à leurs hésitations par ces paroles : « Nous sommes partis pour venir à la Guadeloupe. Nous « y voici ! Le fait que les Anglais y sont arrivés avant nous ne peut nous empêcher de débarquer. « Allons à terre ! »

On débarque ; Hugues proclame l'abolition de l'esclavage, appelle à lui les esclaves, qu'il arme soldats, et faisant dresser une guillotine à l'avant de son navire, il en menace quiconque ne voudra pas se joindre à lui pour chasser les Anglais. Un grand nombre d'habitants viennent grossir sa phalange.

Cependant les Anglais s'étaient fortifiés ; des secours leur étaient arrivés de la Martinique, sous les ordres du général Grey. La position devenait critique pour les Français. Hugues, dont la hardiesse grandit avec le péril, déclare que « le moment est venu de montrer ce que peuvent les républicains », qu'il faut périr jusqu'au dernier, plutôt que de se rendre « à ces coquins d'Anglais » ; il insulte et maltraite un général qui ose parler d'une capitulation honorable. On se bat sur tous les points. Les Anglais, après une série de défaites, se disposent à capituler. Cantonné dans sa dernière position, au camp Saint-Jean, près du Petit-Bourg, leur général désire au moins comprendre dans la capitulation les émigrés français qui combattent avec lui, et en fait faire la proposition à Victor Hugues. Celui-ci, impatienté, répond à l'envoyé du général : « Va dire à ton chef que je serai demain au camp Saint-Jean, et que je le ferai guillotiner, et toi aussi ! »

Rien ne résiste plus à la volonté du délégué de la Convention ; les Anglais se soumettent à leur expulsion complète, et la colonie, ainsi que ses dépendances, est rendue à la France.

Victor Hugues appliqua à la Guadeloupe le régime de la Terreur, et n'y mit pas de mesure ; il n'épargna aucune persécution à ses adversaires politiques, dans lesquels il voyait des traîtres. Mais il est juste de lui tenir compte de la force de caractère qu'il a montrée dans des circonstances difficiles, et des actes d'étonnante audace par lesquels il a su relever, aux yeux des peuples maritimes, le prestige du nom français. Sous lui, la Guadeloupe devint le centre de la résistance aux entreprises de l'ennemi dans la mer des Antilles ; elle fit, par ses corsaires, un mal considérable aux flottes de la Grande-Bretagne et parut à ce point redoutable, qu'en 1796, le général Abercromby, commandant à des forces évaluées à 20,000 hommes, ne croyait pas bon de l'attaquer. Hugues, sûr de lui-même et de ceux qui l'entouraient, parlait haut aux ennemis de la France et se posait comme une puissance devant les nations. Un jour il faisait savoir aux Anglais que si leurs flottes continuaient à inquiéter les îles placées sous son commandement, il ferait fusiller autant de leurs prisonniers qu'il serait tiré de coups de canon contre les villes du littoral ; un autre jour il prenait, au sujet de collisions survenues entre des corsaires de la Guadeloupe et des bâtiments américains, un arrêté qui équivalait à une déclaration de guerre aux États-Unis. Il fut, en définitive, par sa rare énergie, un des hommes extraordinaires de cette extraordinaire époque de la Révolution française.

Il eut pour successeur, en 1798, le général Desfourneaux, dont la mission était de mettre à exécution à la Guadeloupe la constitution de l'an III et la loi du 12 ventôse an VI, qui assimilaient complètement aux départements les colonies conservées par la France. Indépendamment des mesures prises dans ce sens, Desfourneaux marqua son passage à la Guadeloupe par des règlements ayant pour objet la réorganisation du travail. Rappelé en France sous l'inculpation d'avoir faussé l'esprit des élections, il fut remplacé par les agents du Directoire Jeannet, Laveaux et Bacot. Ce dernier, ancien constituant, avait été précédemment un des commissaires qui, chargés d'apporter à la Réunion le décret d'abolition de l'esclavage, s'étaient vu refuser par les colons l'accès de cette possession.

Les agents continuèrent la série des mesures relatives à l'application de la Constitution. Leur

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

gouvernement ne fut pas troublé par des faits de guerre de la nature de ceux qui s'étaient accomplis sous leurs predécesseurs ; toutefois, il faut citer une expédition infructueuse qu'ils dirigèrent contre l'île hollandaise de Curaçao, et la prise par les Anglais, en 1801, de la dépendance de Saint-Martin que Victor Hugues avait reconquise.

La Constitution de l'an VIII modifia la situation intérieure des colonies en décidant qu'elles seraient régies par des lois particulières. L'arrêté consulaire du 19 avril 1801, rendu pour l'application de cette disposition, porta que la Guadeloupe serait gouvernée par trois magistrats, un capitaine général, commandant des forces de terre et de mer et représentant direct de l'autorité métropolitaine, un préfet et un commissaire de justice. Le soin de mettre en vigueur la nouvelle organisation fut confié à l'ancien capitaine Lacrosse, devenu contre-amiral et capitaine général, au préfet Lescalier et au commissaire de justice Coster. L'arrivée de ces fonctionnaires à la Guadeloupe fut le signal de graves désordres. Bien des changements s'étaient accomplis depuis l'époque où le capitaine Lacrosse, messager de la Convention, soulevait les populations coloniales en leur faisant entendre un cri de liberté. Il venait, cette fois, entreprendre une œuvre toute différente : restaurer l'autorité, substituer aux institutions et aux mœurs de la Révolution un état de choses plus conforme à l'esprit du régime qui était né en France à partir du 18 Brumaire. Il inaugura son administration par des actes d'inutile rigueur, dirigés surtout contre les hommes que la République avait tirés de l'esclavage ; ces actes eurent bientôt excité contre lui l'animadversion de ses anciens amis et les défiances de ses anciens adversaires. Le mécontentement gagna les troupes parmi lesquelles se trouvaient un grand nombre de nouveaux affranchis qui se soulevèrent au cri de: « Vivre libres ou mourir ! » Des officiers s'emparèrent de Lacrosse, et l'embarquèrent sur un navire qui alla le déposer à l'île anglaise de la Dominique.

Ceci se passait à la fin de l'année 1801.

Un gouvernement provisoire fut constitué pour administrer la colonie jusqu'à l'arrivée d'un nouveau représentant de la Métropole. Ce gouvernement, composé du chef de brigade Pélage, et des conseillers Frasans, Danois et Corneille, fit les plus grands efforts pour rétablir le calme dans la colonie et y parvint dans toute la mesure possible, étant données les inquiétudes qui dominaient les esprits. Lacrosse éloigné, le but des hommes sur qui pesait la lourde responsabilité de la conduite des événements était, en rendant compte au premier consul des circonstances qui les avaient amenés à accepter le gouvernement, de remettre à son envoyé, quel qu'il fût, le pouvoir dont ils avaient été momentanément chargés.

Cependant la paix avec l'Angleterre venait d'être conclue. Cette paix avait été proclamée à la Guadeloupe par le gouvernement provisoire. C'est à ce moment que le premier consul résolut de comprimer par la force les dernières agitations que la liberté déjà menacée provoquait aux colonies. Il envoya à Saint-Domingue son beau-frère Leclerc, et à la Guadeloupe, le général Richepance, le héros de Hohenlinden. On connaît les suites de la première expédition. Celle de la Guadeloupe, pour être plus heureuse dans ses conséquences militaires, n'en fut pas moins déplorable au point de vue de l'humanité. Richepance, trompé sur la situation de la colonie, crut qu'il allait avoir affaire à des ennemis qu'il faudrait combattre, tandis qu'au contraire la population tout entière l'attendait avec impatience. Il manifesta, dès son débarquement et malgré l'empressement que le chef de brigade Pélage, suivi de toutes les troupes, avait mis à venir au-devant de lui, plus que de la défiance à l'égard des soldats et officiers noirs. Ceux-ci virent dans cette circonstance et dans quelques autres faits qui leur parurent caractéristiques les signes précurseurs du prochain rétablissement de l'esclavage. Beaucoup d'entre eux prirent le parti de résister. Parmi ces derniers se trouvait le chef de bataillon Delgrès, homme de couleur, ancien aide-de-camp du contre-amiral Lacrosse. Une lutte terrible s'engagea,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dans laquelle le chef de brigade Pélage, homme de couleur lui-même, prêta à Richepance le plus actif concours. Delgrès, quant à lui, ne désirait qu'une chose, sauver la liberté de ses frères, ou mourir. Il mourut, hélas ! sans sauver la liberté. Dès le début des hostilités, il s'était enfermé dans le fort de Saint-Charles, situé à la Basse-Terre, et dont il avait le commandement. Mais avant cela, il avait lancé un manifeste dans lequel il en appelait à la France, à son gouvernement, manifeste qui commençait par ces mots : « A l'humanité entière le dernier cri de l'innocence et du désespoir ! » — et qui se terminait par ceux-ci : « Et toi postérité, accorde une larme à nos malheurs, et nous mourrons satisfaits. »

La position de Saint-Charles étant devenue insoutenable, Delgrès l'abandonna en y laissant un de ses soldats auquel il avait donné l'ordre, qui ne fut pas exécuté, de la faire sauter. Réfugié dans les hauteurs du Matouba, au fort d'Anglemont, il supporta là le choc des troupes de Richepance ; puis, voyant sa situation désespérée, il laissa partir quelques prisonniers qu'il avait avec lui, engagea ceux de ses compagnons qui ne voulaient pas partager son sort à se retirer ; et au moment même où les assaillants allaient s'emparer de sa dernière retraite, il mit le feu à une mine qu'il avait préparée. Le fort d'Anglemont disparut dans une épouvantable explosion. Ainsi périt Delgrès, avec trois cents des siens. L'âme de la liberté s'éteignit avec lui. Sa lutte n'avait pas été dirigée contre la France, mais contre l'esclavage ; il reste digne au moins de cette larme qu'il demandait à la postérité.

Les années se sont accumulées sur ces événements ; l'herbe a couvert la place où fut autrefois le fort d'Anglemont ; les souvenirs irritants se sont affaiblis, et dans cette Guadeloupe toute française, toute palpitante de patriotisme, il n'est personne qui ne s'incline devant le nom du vaincu de 1802. Les épisodes de cette tragique histoire ont fourni matière à un roman parisien. Il y a là plus qu'un roman, il y a une épopée.

Il faut passer rapidement sur ce qui suivit. La pacification complète de la colonie ne tarda pas à se faire. Le contre-amiral Lacrosse fut réintégré dans son gouvernement. Mais les pressentiments des révoltés ne les avaient pas trompés : l'esclavage fut immédiatement rétabli et, un peu plus tard, un arrêté consulaire du 16 juin 1802 décida que les colonies seraient régies par les mêmes lois qui y étaient en vigueur avant la Révolution.

Richepance mourut à la Guadeloupe, le 4 septembre 1802. Il fut inhumé au fort Saint-Charles, qui prit, en vertu d'un arrêté consulaire, le nom de fort Richepance.

Quant à Pélage, rappelé en France pour rendre compte de sa conduite, il fut d'abord mis en état de détention ; puis, renvoyé à l'armée avec son grade, il mourut en Espagne à la bataille de Victoria.

Après la rupture du traité d'Amiens, en 1803, la Guadeloupe, sous le gouvernement du général Ernouf, se disposa à recommencer sa vieille lutte avec les Anglais. Une expédition contre Antigues était préparée ; mais les Anglais, informés de ce projet, vinrent attaquer à l'Anse Deshaies les forces françaises. Ils essuyèrent là un sérieux échec.

La guerre continuait, plus ardente que jamais. Les flottes anglaises se montraient partout, et la Guadeloupe n'avait à opposer aux bâtiments ennemis que quelques corsaires dont les exploits ne pouvaient longtemps préserver la colonie d'un nouvel envahissement. En 1808, l'île était très étroitement bloquée. Le 2 mars, Marie-Galante était occupée par les Anglais ; le 31 mars, la Désirade subissait le même sort. Dès les premiers jours de l'année suivante, on apprit que la Martinique, qui avait été rendue à la France par le traité d'Amiens, était de nouveau perdue. La Guadeloupe restait la seule colonie, dans la mer des Antilles, où flottât encore le drapeau tricolore. Des attaques partielles furent dirigées, en 1809, sur le Moule, Deshaies, l'Anse-à-la-Barque ; elles furent repoussées avec le concours des milices coloniales pour l'organisation desquelles on avait fait encore appel au dévouement des esclaves. Enfin, en 1810, les troupes anglaises, commandées par le lieutenant général Georges

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Beckwith, vinrent débarquer à Sainte-Marie, d'où elles se rendirent à la Basse-Terre. Après quelques combats qui n'arrêtèrent pas l'ennemi le général Ernouf capitula, et la Guadeloupe retomba sous la domination des Anglais. Ceux-ci la cédèrent à la Suède le 3 mai 1813. Quand la nouvelle de cette cession fut connue en France, un décret fut rendu qui portait qu'il ne serait conclu « aucun traité de « paix entre l'Empire français et la Suède, jusqu'à ce que cette puissance eût préalablement renoncé « à la possession de l'île française de la Guadeloupe. » D'ailleurs, la Suède ne prit pas possession de la Guadeloupe : par le traité de Paris, du 30 mai 1814, elle la rétrocéda à l'Angleterre, qui la restitua à la France.

La période des *Cent jours*, amena d'autres événements. Des compétitions s'élevèrent entre le commandant en second, Boyer de Peyreleau, et le gouverneur de Linois, le premier passant à la cause de l'Empire, le second restant fidèle aux Bourbons. Ils se réunirent pourtant pour tenter de s'opposer à un nouveau débarquement des troupes anglaises. Livrée à ses seules ressources, sans secours de la Métropole, la colonie résista aussi longtemps que le lui permit l'insuffisance de ses forces, et elle dut capituler le 10 août 1815. Le traité du 26 novembre 1815 mit fin à cette dernière occupation.

Sans doute, il est permis de déduire un enseignement de tout ce qui précède. On s'est demandé quelquefois ce qui adviendrait des Colonies le jour où éclaterait une guerre européenne dans laquelle la France serait impliquée. Elles seraient évidemment exposées à succomber, en cas d'attaque. Mais ce qui peut être affirmé, c'est que les anciennes possessions, où le sentiment national est très développé dans les populations, n'amèneraient pas leur pavillon sans avoir épuisé la résistance, c'est qu'elles se conduiraient encore comme elles l'ont fait en d'autres temps. Pour que nos établissements d'outre-mer soient mis à l'abri des coups de main de l'ennemi, il faut qu'ils soient gardés par une forte marine de guerre, et cette marine, élément indispensable de la puissance d'une France continentale et maritime à la fois, sera sans doute d'autant mieux organisée pour la défense, que son administration aura été complètement dégagée des embarras du gouvernement civil des Colonies. Il faut encore qu'une armée coloniale soit sérieusement constituée, car des troupes improvisées à l'heure du péril, voire même de simples milices locales, ne présenteraient qu'une barrière insuffisante aux irruptions étrangères. Tout empire colonial qui ne s'appuierait pas sur ces deux forces serait fatalement condamné à une existence précaire.

A partir du traité de 1815, l'histoire des deux Antilles, sous la Restauration, comme sous la monarchie de Juillet, la République ou l'Empire, présente les mêmes caractères, à peu près les mêmes faits. C'est par les mêmes actes que leur organisation est réglée. L'abolition définitive de l'esclavage, prononcée en 1848, sous le ministère de François Arago, M. Schœlcher étant sous-secrétaire d'État, les conduit au même état politique et social ; enfin les sénatus-consulte de 1854 et de 1866 ainsi que les lois relatives à la représentation au Parlement reçoivent, des deux côtés, la même application.

—— La Guadeloupe a donné naissance à un certain nombre de personnages connus, parmi lesquels on peut citer : le général Coquille-Dugommier, qui reprit Toulon aux Anglais en 1793, — Gobert, le fondateur des prix académiques pour l'histoire de France, — le peintre Lethiers, le poète Léonard, enfin Armand Barbès, le *Bayard de la Démocratie*.

—— Le territoire de la colonie, y compris les dépendances, est divisé en trois arrondissements, onze cantons, trente-quatre communes, dont les plus importantes sont celles de la Pointre-à-Pitre, de la Basse-Terre, du Moule, du Grand-Bourg. Sur cette surface est répandue une population de 182,866 habitants, dont 22,694 immigrants. Dans la commune de la Basse-Terre se trouve la ville du même nom bâtie en 1643 et qui est le chef-lieu de la colonie, avec une population de 7 à 8,000 habitants. Cette ville, autrefois florissante, ne tire plus son importance que de la présence des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

administrations qui y sont concentrées. Elle est le siège du gouvernement local. Elle possède, en outre, une cour d'appel, un évêché, un tribunal de première instance, une justice de paix, une chambre de commerce, un hôpital militaire, des casernes, une chambre d'agriculture, une imprimerie appartenant à la colonie, plusieurs établissements publics et libres d'instruction secondaire et primaire. Un jardin botanique, qui paraît appelé à un certain avenir, y a été fondé il y a quelques années.

Au-dessus de la Basse-Terre se trouve la belle commune de Saint-Claude, l'un des lieux les plus pittoresques et les plus sains de la colonie. C'est là qu'est placée la résidence de campagne du gouverneur; là existe également un vaste hôpital militaire et un camp où les troupes de la garnison sont envoyées pendant la saison des fortes chaleurs.

Au point de vue commercial, la Pointe-à-Pitre, située dans la commune du même nom, est la ville la plus importante de la Guadeloupe. Elle a une population de 14,000 habitants. Son port, vaste et bien abrité, entouré d'une gracieuse ceinture d'îlots verdoyants, reçoit chaque année un grand nombre de navires. C'est par là que s'écoulent presque tous les produits de la colonie. Ce port, placé sur la route directe qui conduit d'Europe à Panama, est appelé sans doute à prendre un développement encore plus considérable lorsque le percement du canal entre les deux Amériques aura ouvert de nouveaux débouchés à la navigation. En vue de cette éventualité, les autorités locales ont inscrit parmi leurs projets l'exécution, dans le port de la Pointe-à-Pitre, de grands travaux d'amélioration et d'appropriation. C'est dans la même pensée qu'elles ont supprimé il y a peu de temps un droit de tonnage spécial à ce port et qu'elles ont étendu le délai pendant lequel les navires qui ne font aucune opération de commerce sont affranchis de toute taxe.

La Pointe-à-Pitre, chef-lieu de l'arrondissement de la Grande-Terre, possède un tribunal de première instance, un lycée, une justice de paix, une chambre de commerce, une chambre d'agriculture, un hôtel-Dieu, une caisse d'épargne, un orphelinat, des casernes, etc. Elle est le siège d'une banque coloniale et de l'agence du Crédit foncier colonial.

Cette ville a été complètement détruite par un tremblement de terre le 8 février 1843. Elle disparut encore dans un incendie le 18 juillet 1871. Elle s'est depuis relevée de ses ruines au prix de grands efforts et d'un persévérant courage.

Le Moule, la troisième ville de la colonie, est surtout important par son port, qui présente une cuvette profonde formée par le rapprochement de rochers dont les abords sont souvent difficiles. Ce port sert de débouché aux produits de la partie Nord et Est de la Grande-Terre. La commune du Moule, dont la population est de 10,241 habitants, est d'ailleurs l'une des plus riches de la colonie.

Le Grand-Bourg est le principal centre de population de la dépendance de Marie-Galante. Il forme, avec un tribunal de première instance, un chef-lieu d'arrondissement. C'est une petite ville d'un aspect agréable et qui serait susceptible d'une activité commerciale assez considérable si son port, entouré de brisants, était plus accessible aux navires.

—— Tous ces points sont reliés entre eux et avec les autres parties de la colonie soit par des bateaux à vapeur, soit par des services de diligences. Il est question depuis un certain nombre d'années d'établir un chemin de fer entre la Pointe-à-Pitre et le Moule, mais ce projet n'est pas encore entré dans les voies de l'exécution.

Le système de communications intérieures de l'île est l'objet des sollicitudes particulières des pouvoirs locaux : les routes coloniales sont, en général, largement ouvertes et bien entretenues. Une concession de chemin de fer, pour l'établissement d'un service public entre le bourg de la Capesterre et le petit port de Sainte-Marie, a été accordée, il y a quelque temps, à un industriel. Des chemins de fer d'exploitation privée sillonnent les campagnes, transportant aux usines les récoltes des plantations

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

environnantes. Les principales communes sont mises en relation entre elles par des lignes télégraphiques ou téléphoniques.

Les communications extérieures de la colonie sont assurées par les navires de la Compagnie transatlantique, qui ont une station à la Pointe-à-Pitre, et par les paquebots du *Royal Mail,* dont le point d'attache est la Basse-Terre. Ces services sont organisés de telle façon, que les échanges de correspondances entre l'Europe et la colonie peuvent se faire, en moyenne, tous les huit jours.

La Guadeloupe, de même que la Martinique, communique encore avec l'Europe, les États-Unis et les îles voisines, au moyen d'un câble télégraphique qui est exploité par une compagnie anglaise, la *West India and Panama Telegraph Company*, et à l'entretien duquel la colonie contribue par une subvention annuelle de 50,000 francs.

—— La plus importante culture de la Guadeloupe est celle de la canne, à sucre qui occupe une superficie de 26,295 hectares et emploie 52,294 travailleurs. Le nombre des plantations est de 1,651, y compris les propriétés de peu d'étendue affectées à la petite culture. La plupart de ces plantations ne fabriquent pas directement leurs produits et alimentent, en vertu de contrats, les usines centrales, qui, elles-mêmes, ont été amenées par une sorte de déviation fatale du principe de leur établissement, à s'annexer un grand nombre d'exploitations agricoles, confondant ainsi deux branches du travail qu'elles avaient précisément pour objet de séparer : l'agriculture et l'industrie. Quoi qu'il en soit, les usines, qui représentent un capital considérable, ont contribué puissamment au développement de la production sucrière à la Guadeloupe. Elles sont au nombre de vingt, dont les principales sont : l'usine d'Arbousier, située à la Pointe-à-Pitre, et qui peut être comptée parmi les plus belles fabriques de sucre existantes ; l'usine Blanchet, placée dans la commune du Morne-à-l'Eau ; les usines Beauport, au Port-Louis, Duchassaing, au Moule, de Retz, au Grand-Bourg, Bologne, à la Basse-Terre, etc. La plupart de ces fabriques ont été fondées, soit par actions, avec le concours des capitalistes et industriels de la Métropole, soit au moyen de fonds fournis en partie par la société du Crédit foncier colonial, dont le siège est à Paris.

La production du sucre à la Guadeloupe a été, pour l'année 1883, de 59,524,141 kilogrammes. Sur cette quantité, 1,222,376 kilogrammes sont entrés dans la consommation locale. Cette production, la plus belle que la colonie ait jamais eue, a marqué les derniers temps d'une ère de prospérité qui ne reviendra probablement plus si les effets de la crise que l'industrie sucrière traverse en ce moment aux colonies ne sont pas atténués par de prompts remèdes.

On a signalé quelquefois comme un danger le développement exubérant qu'a pris dans les campagnes des Antilles la culture de la canne à sucre, à l'exclusion plus ou moins grande des autres branches du travail colonial. Cette appréciation n'est pas nouvelle ; elle se manifestait déjà du temps de l'ancienne monarchie ; sous Louis XVI en effet, il fut interdit aux colons d'établir de nouvelles sucreries. Mais il est juste de considérer, d'une part, que si le sucre est devenu, malgré tout, l'aliment presque unique de la fortune coloniale, c'est qu'il a constitué, pendant longtemps, la production riche par excellence, la plus propre à favoriser les relations maritimes et commerciales, et d'autre part, qu'il n'est pas encore démontré, en ce qui concerne au moins la Guadeloupe, que toutes les terres puissent convenir également à une autre exploitation. A quoi on peut ajouter qu'il n'est pas facile de déplacer des courants commerciaux, et de transformer suivant les besoins du moment, des instruments de travail qui représentent l'épargne, péniblement constituée de tout un pays. On espère d'ailleurs que par le perfectionnement des moyens de fabrication, et notamment par la substitution depuis longtemps cherchée du procédé de la diffusion à celui de la pression, on parviendra à augmenter assez sensiblement le rendement de la canne, pour compenser, du moins dans une

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

certaine mesure, les désavantages qui résultent de l'éloignement du lieu de production et des perturbations survenues dans les marchés.

La principale culture, après celle de la canne, est la culture du café, qui occupe une superficie de 5,251 hectares, divisée en 761 plantations grandes ou petites, et emploie un nombre de 6,530 travailleurs. Cette culture se développe surtout dans les terrains accidentés de la Guadeloupe proprement dite. Elle a donné, en 1883, 704,956 kilogrammes de café. La production du café, ainsi que celle des autres denrées dites secondaires, tend, en ce moment, à prendre à la Guadeloupe, une extension qu'explique trop bien l'ébranlement survenu dans la fortune de la canne à sucre. Les efforts des planteurs ne trouvent malheureusement pas un encouragement suffisant dans la législation douanière applicable à leurs produits.

Les autres cultures ont fourni, pour la même année, les quantités suivantes :

| | |
|---|---|
| Cacao . . . . . | 189,058 kilogrammes. |
| Vanille. . . . . | 5,506 kilogrammes. |
| Rocou . . . . . | 700,500 kilogrammes. |
| Coton . . . . . | 42,774 kilogrammes. |

Indépendamment de ces différentes cultures, qui alimentent le commerce d'exportation, il faut mentionner celle des vivres, qui est très abondante, et qui occupe 23,149 travailleurs.

Là ne s'arrête pas la puissance de production d'une terre où la végétation a presque autant besoin d'être arrêtée que d'être excitée par les efforts de l'homme. Le tabac représentait autrefois, sous le nom de *petun*, la principale richesse des petites propriétés, et même la monnaie des premiers habitants. Resté pendant longtemps complètement abandonné, il reprend faveur depuis peu d'années. D'intéressants essais de cette culture se font en ce moment.

Le ricin, l'indigo, le gingembre, la casse, les agaves croissent un peu partout, mais ne sont pas sérieusement exploités. On songe depuis quelque temps, à tirer parti de la ramie, ou ortie de Chine, qui pourra devenir une culture avantageuse, dès que des machines propres à décortiquer dans de bonnes conditions industrielles la tige de cette plante, auront été introduites dans le pays.

Les terres en savanes et pâturages s'étendent sur un espace de 12,200 hectares. Les forêts, où se trouvent de très beaux bois de construction et de menuiserie occupent une superficie de 55,984 hectares. Les terres en friches comprennent 33,323 hectares.

Le capital employé aux cultures à la Guadeloupe représente une valeur de 145,765,550 francs.

Le nombre des personnes attachées à l'agriculture était, au 31 décembre 1884, de 89,174, dont 67,845 travailleurs du pays, et 21,329 immigrants. Le salaire moyen du cultivateur indigène est de 1 fr. 50 par jour. Celui de l'immigrant peut être moins facilement déterminé, à cause des prestations en nature qui entrent dans sa composition, mais ne paraît pas inférieur, s'il n'est supérieur, au chiffre qui vient d'être indiqué.

Les immigrants introduits à la Guadeloupe proviennent, comme ceux de la Martinique, de l'Inde anglaise. Ce recrutement a été récemment suspendu, en vertu d'un vote du Conseil général.

— La fabrication du sucre absorbe à peu près complètement les efforts de l'industrie à la Guadeloupe. Elle a pour annexe et pour dérivée la distillerie, qui, indépendamment de la place qu'elle tient dans les usines à sucre, occupe encore un certain nombre d'établissements distincts. Cette industrie est cependant beaucoup moins importante à la Guadeloupe qu'à la Martinique. Elle a produit, en 1883, dans la première de ces colonies, une quantité de 2,413,138 litres de tafia, dont 1,377,911 litres ont éte exportés en France.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les autres industries ont peu de développement. Il existe dans la colonie quelques tanneries, dont la plus importante est établie dans le voisinage de la Basse-Terre. A Saint-Martin, on tire parti de la terre à poterie pour la fabrication des cruches, des potiches, des tuiles, qui tiennent une place d'ailleurs secondaire dans le commerce entre les îles. Mais la principale industrie de cette dépendance consiste dans l'extraction du sel marin, pour l'exploitation duquel deux Compagnies, l'une hollandaise et l'autre française, ont été successivement formées.

L'île de Saint-Barthélemy possède des mines de plomb, pour la mise en valeur desquelles une Compagnie a entrepris des travaux qui n'ont pas encore abouti à des résultats utiles.

Sur plusieurs parties du littoral des îles, se trouvent des sables ferrugineux dont l'exploitation a été, il y a quelque temps, concédée à un industriel.

Le soufre, contenu en abondance dans les montagnes de la Soufrière, n'a pas encore pu, malgré quelques tentatives, donner lieu à une appropriation industrielle. L'insuccès de ces tentatives est dû à l'insuffisance des communications entre les centres du gisement et les lieux qui pourraient servir de débouchés à la matière extraite.

La pêche occupe un grand nombre d'habitants des quartiers du littoral. Celle de la baleine, réputée très fructueuse, est pratiquée, depuis un certain nombre d'années, dans les eaux territoriales de la colonie, par des pêcheurs des États-Unis, dont la seule obligation consiste à verser dans la caisse locale, au commencement de chaque campagne, une somme de 200 francs, destinée à couvrir les frais d'enlèvement des baleines mortes qui viennent échouer sur les rivages.

—— Le mouvement maritime de la Guadeloupe, entrées et sorties réunies, s'exprime, pour l'année 1883, s'il faut s'en rapporter aux statistiques publiées par le Ministère de la Marine, par un nombre de 1081 navires, dont 580 français et 501 étrangers. Ces navires ont importé dans la colonie 28,110,848 francs de marchandises, et en ont exporté 32,235,938 francs.

Dans ces chiffres, le commerce français est représenté par 13,968.643 francs d'importation, et 19,041,731 francs d'exportation. Le commerce étranger d'importation a donné lieu aux mouvements suivants :

| | | |
|---|---|---|
| Par navires français. | des entrepôts de France. . | 1,811,084 fr. |
| | de l'étranger directement. | 2,160,942 fr. |
| Par navires étrangers. . . . . | | 10,170,179 fr. |

L'exportation à l'étranger des produits de la colonie a été de 12,914,821 francs.

Ont été, en outre, exportés à l'étranger :

| | |
|---|---|
| Des marchandises françaises, pour . . . . . | 150,057 fr. |
| Des marchandises étrangères, pour . . . . . | 129,829 fr. |

Les nations étrangères avec lesquelles la Guadeloupe entretient le plus de relations, sont, après les États-Unis, l'Angleterre, la Suède, la Norwège, l'Autriche et l'Italie.

—— La situation économique et financière de la Guadeloupe est sensiblement la même que celle de la Martinique. Les droits de douane supprimés dans l'une et l'autre colonie à la suite de la mise en vigueur du sénatus-consulte de 1866 ont été rétablis à la Guadeloupe, en 1884, pour un nombre déterminé d'objets manufacturés étrangers, et dans des proportions qui varient entre 5 et 10 % *ad valorem*.

Les lois qui règlent le maximum de l'intérêt de l'argent n'ont pas été promulguées dans la colonie. Cet intérêt s'élève assez communément, dans les transactions commerciales ou civiles, à 8 et 10 %.

Les deux seuls établissements de crédit de la Guadeloupe sont la Banque coloniale et l'agence du Crédit foncier colonial.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La Banque de la Guadeloupe a été constituée dans les mêmes conditions que celle de la Martinique et rend les mêmes services. Ses principales opérations, pour l'exercice 1883-1884, sont indiquées par les chiffres ci-après :

| | |
|---|---|
| Effets de place à deux signatures . . . . . | 10,257,936 fr. |
| Obligations sur actions . . . . . | 131,695 fr. |
| Obligations sur marchandises . . . . . | 224,100 fr. |
| Prêts sur cessions de récoltes. . . . . | 9,249,250 fr. |

On voit par ces chiffres que la Banque de la Guadeloupe a prêté à l'agriculture une bien plus large assistance que celle de la Martinique, laquelle, par contre, a ouvert au commerce des crédits plus considérables. La moyenne annuelle des versements en compte courant a été de 69 millions.

Le taux de l'escompte de cet établissement est de 6 ou 8 %, suivant la nature des opérations.

Le dividende moyen distribué aux actionnaires depuis la création de la Banque a été de 10,03 %. Ce dividende s'est élevé à 17,10 % pour la campagne 1882-1883, et à 15,60 %, pour celle de 1883-1884.

Le crédit foncier colonial, qui existe à côté de la Banque, a donné à ses opérations à la Guadeloupe un plus grand développement que dans l'autre colonie, où le besoin de capitaux n'a pas été au même degré surexcité par des calamités successives. Aussi, le chiffre des avances promises par la convention de 1863, soit dix millions, a-t-il été dépassé à la Guadeloupe, tandis qu'à la Martinique il n'a pas été atteint. De même, la garantie coloniale stipulée dans ladite convention a fonctionné à la Guadeloupe dans une plus large proportion.

S'il y avait à faire ici un rapprochement entre les deux colonies, on pourrait dire que l'agriculture représente à la Guadeloupe des intérêts plus considérables, et que l'activité commerciale et maritime est plus grande à la Martinique.

—— Le budget des recettes et dépenses de la Guadeloupe pour l'année 1885 est de 4,406,823 francs. Les deux plus fortes recettes de ce budget sont fournies par les droits de sortie sur les denrées coloniales, qui forment un chiffre de 1,060,180 francs, et l'impôt de consommation sur les spiritueux, qui produit une ressource de 1,190,000 francs.

En ce qui concerne les dépenses, les plus importants crédits sont ceux du service des Travaux, qui s'élèvent à un total de 811,803 francs, et ceux de l'Instruction publique, qui sont de 508,494 francs, non compris les allocations fournies par les communes, avec ou sans l'assistance du budget local.

—— L'Instruction publique s'est développée lentement à la Guadeloupe. Les familles aisées envoyaient autrefois leurs enfants dans les établissements de la Métropole, et cela paraissait suffire aux besoins de l'époque. L'ancienne monarchie se prêtait d'ailleurs assez peu à encourager la diffusion de l'instruction aux Colonies. On en trouve la preuve dans ce passage d'une lettre adressée en 1700 par le ministre de la Marine au gouverneur général des Antilles : « Sur l'exemple que vous citez des pères jésuites, « qui ont acheté une maison au bourg de Saint-Pierre, dans la vue d'y établir un collège, je dois « vous observer que le roi ne le souffrira pas. Ils peuvent instruire la jeunesse et lui apprendre les « principes de religion qu'il faut que nous ayons tous, mais pour le latin, il n'est rien de moins « nécessaire pour faire de bons habitants, et on peut dire même qu'il y serait contraire, puisque ce « serait donner du goût aux jeunes gens pour les sciences, qui les détournerait sûrement de celui de « leur culture et de leur commerce. »

Cette prohibition, qui s'ajoutait à toutes les autres prohibitions du temps, n'a pas survécu au régime qui en avait posé le principe. Sous le gouvernement de Juillet un certain nombre d'écoles

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

furent établies à la Guadeloupe. La Révolution de 1848 fit plus : elle proclama comme une conséquence nécessaire de l'abolition de l'esclavage, la gratuité et l'obligation de l'instruction primaire. Mais les événements qui suivirent entraînèrent l'abandon de cette pensée. Il faut arriver à une période dont le commencement ne remonte pas au delà de quelques années, pour constater de véritables progrès dans le système de l'Instruction publique à la Guadeloupe.

Le principal établissement d'enseignement de la Colonie est le lycée de la Pointe-à-Pitre, qui comptait, dès les premiers temps de son existence, c'est-à-dire en 1884, un nombre de 215 élèves, et dont le budget spécial est arrêté à la somme de 308,993 francs. Cette institution est organisée sur le même pied que les lycées de France, avec des professeurs empruntés aux cadres de l'Université et qui jouissent d'un traitement double de celui qu'ils auraient dans la Métropole. Elle constitue un être moral, dont les conditions d'existence ont été fixées par un décret du 17 mai 1883.

Il existe à la Basse-Terre une autre établissement d'instruction secondaire, qui a été fondé en 1852, par le premier évêque de la Guadeloupe, et qui, dirigé par des congréganistes, reste encore placé sous l'autorité de l'évêque.

Dans la même ville se trouve un pensionnat de jeunes filles qui appartient aux Religieuses de Saint-Joseph de Cluny. C'est le plus ancien établissement de la Colonie.

Chacune des communes de la Guadeloupe possède au moins une école de filles et une école de garçons. Ces écoles, qui sont au nombre de 93, sont fréquentées par 11,981 élèves, dont 6,631 garçons et 5,350 filles.

La surveillance des écoles primaires est confiée à deux inspecteurs primaires et à des comités communaux.

Une caisse spéciale a été instituée, il y a quelques années, en vue de faciliter, dans toute la mesure compatible avec les ressources locales, la multiplication et l'agrandissement des écoles.

L'instruction primaire est, en fait, gratuite à la Guadeloupe ; mais les lois métropolitaines qui forment aujourd'hui la base de la législation scolaire de France, n'ont pas encore été rendues applicables dans la colonie.

L'enseignement professionnel est donné dans une école annexe de la Direction d'Artillerie, située à la Basse-Terre. Les professeurs de cette école sont empruntés au corps des officiers d'artillerie.

Il existe enfin dans la même ville de la Basse-Terre un cours préparatoire de droit, où les jeunes gens peuvent acquérir les connaissances juridiques les plus nécessaires.

Le service de l'instruction publique relève de l'administration du directeur de l'Intérieur. La surveillance générale de ce service et l'examen des questions qui s'y rapportent sont confiées à un Comité central, qui a été organisé par un arrêté de 1881, et qui remplit, sauf les pouvoirs propres qui n'ont pas pu lui être attribués par un simple acte de l'autorité locale, l'office des commissions départementales de France.

En résumé, il y aurait peu de chose à faire pour que l'organisation de la Guadeloupe fût rendue presque exactement semblable à celle d'un de nos départements continentaux ; et cette transformation, préparée par une longue pratique des institutions essentielles de la Métropole, serait aujourd'hui d'une application bien plus facile qu'aux époques antérieures, où elle a été passagèrement réalisée. Le Conseil général de la Colonie a plus d'une fois formulé des vœux dans ce sens.

**A. ISAAC.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Gravé par A. Simon, 13, rue du Val-de-Grâce, Paris.

CHARLES BAYLE, — 16, rue de l'Abbaye, Paris.

Imp. Ch. Bayle et Cie Paris

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# MARTINIQUE

De toutes les possessions où a flotté le drapeau de la France en Amérique, deux colonies seulement nous sont restées: la Guadeloupe, avec ses dépendances, et la Martinique, qui font partie du groupe des Petites Antilles.

La Martinique est située dans la mer des Antilles, par 14° 23′ 20″ — 14° 52′ 47″ de latitude nord, et 63° 6′ 19″ — 63° 31′ 32″ de longitude ouest. Elle est de forme allongée et mesure 80 kilomètres de longueur sur 31 kilomètres de largeur.

Sa superficie totale est de 92,872 hectares, dont 42,445 en culture.

L'île est de constitution volcanique et traversée dans toute sa longueur par une crête montagneuse dont le principal sommet, celui de la Montagne Pelée, a une élévation de 1,350 mètres.

De ces hauteurs descendent de nombreux cours d'eau qui, pour la plupart, ne sont pas navigables, et parmi lesquels on peut citer la Lézarde, le Lorain, le Galion, la Capote.

A des altitudes plus ou moins grandes on rencontre des eaux thermales et minérales dont les principales sont: les eaux de la Fontaine-Chaude, celles d'Absalon, de Moutte, du Pont-de-Chaînes, de l'Espérance, de Lareinty. Pour l'exploitation de quelques-unes de ces eaux, ont été créés des établissements qui, situés dans un air salubre, répondent à toutes les exigences du traitement des malades.

La composition du terrain de l'île est variable; tantôt argileux, comme dans les parties du sud et du centre, il est ailleurs alluvionnaire, tufacé, ponceux ou rocailleux. Les terrains les plus fertiles sont les terrains d'alluvion et argilo-calcaires qui occupent notamment les quartiers du Marin, du Vauclin, du François, de la Rivière-Salée, des Trois-Ilets, du Lamentin.

L'origine volcanique de la Martinique la rend exposée, comme toutes les îles de même création de l'archipel des Antilles, à des tremblements de terre, dont le plus désastreux a été celui du 11 janvier 1839, qui détruisit à peu près complètement la ville de Fort-de-France. En 1851, il se produisit une éruption qui forma deux nouveaux cratères, par où s'échappèrent des éjections de boue et de cendre.

Le climat de la Martinique est, comme celui de tous les pays intertropicaux, divisé en trois saisons de durée irrégulière: la saison fraîche, la saison chaude et sèche, la saison chaude et pluvieuse.

La saison fraîche, qui représente le printemps des climats tempérés, commence en décembre et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

finit en mars. La saison chaude et sèche commence en avril et finit en juillet ; elle correspond à l'été. Enfin la saison chaude et pluvieuse commence en juillet et finit en novembre. Cette saison, qui est celle des grandes perturbations atmosphériques, fréquentes dans ces contrées, porte le nom d'hivernage.

La quantité moyenne d'eau qui tombe sur le littoral pendant une année est de $2^{m},25$ à $2^{m},50$.

Le thermomètre varie ordinairement, pendant l'année, entre 21° et 31°. Il descend, dans la saison fraîche, et à une certaine altitude, jusqu'à 18°.

Le baromètre oscille entre 758 et $76.4^{mm}$.

L'humidité relative de l'atmosphère est de 75 à 83 centièmes.

La durée des jours est de 11 heures 1/4 minutes à 12 heures 56 minutes, les jours les plus longs étant ceux du mois d'août, et les plus courts ceux du mois de janvier. Le jour et la nuit se succèdent, comme partout sous les tropiques, presque sans crépuscule et sans aurore.

La flore de la Martinique est très variée, et présente une grande similitude avec celle des pays de l'Amérique du Sud placés vers la même latitude. Dans les parties élevées, où les plantes ont, en général, des dimensions moins grandes que dans les régions inférieures, on rencontre des magnolias, des rhododendrons et plusieurs spécimens des arbres d'Europe. A une altitude moyenne, quelques fruits et plantes potagères de France peuvent être avantageusement cultivés ; mais ils sont sujets à des dégénérescences qui rendent nécessaire le renouvellement fréquent des semences. Plus bas, se trouvent de nombreuses variétés de palmiers, de fougères, dont quelques-unes atteignent de très grandes proportions, des *orchidées*, parmi lesquelles la vanille. Dans ces mêmes zones, croissent encore les *liliacées*, qui fournissent notamment l'agave, dont la fibre est utilisée comme textile, — les *broméliacées*, qui donnent l'ananas, — les *graminées*, entre lesquelles se distingue la canne à sucre ; les *solanées*, qui sont représentées par le tabac, dont la culture, très développée autrefois, est aujourd'hui presque abandonnée, — les *rubiacées*, dont dépend le café, —les *malvacées*, qui fournissent le cotonnier, le gombo, le gombo musqué ou ambrette, employé en parfumerie, etc.

Toutes ces plantes se développent avec vigueur, sous l'action puissante du climat des Antilles, et donnent à la végétation de la Martinique un aspect et une variété de tons qu'on chercherait en vain dans les régions européennes.

La faune est moins abondante, en ce qui concerne les animaux terrestres, parmi lesquels on remarque: le manigou, du genre *sarigue*, dont la chair est assez appréciée, — quelques *sauriens*, notamment l'iguane et l'anolis, sorte de petit lézard très familier, — des *ophidiens*, dont le principal représentant est le redoutable trigonocéphale, ou serpent à fer de lance, — quelques oiseaux sauvages, comme le ramier, la tourterelle, et une autre espèce de pigeon, — improprement appelée perdrix.

Dans l'ordre des *chéloniens*, on rencontre la tortue de mer, ou caret, qui atteint de grandes dimensions, et dont la carapace fournit l'écaille la plus recherchée.

Les poissons sont nombreux et sont représentés notamment par le requin, qui n'est que trop répandu dans toute la mer des Antilles, la raie, la roussette ou chien de mer, le mulet, le thon, le faux maquereau, l'anguille de rivière et l'anguille de mer ou congre, etc.

Les crustacés se répartissent en beaucoup de variétés, depuis la langouste jusqu'au bernard-l'hermite.

La Martinique a été découverte par Christophe Colomb le 15 juin 1502. Les Espagnols, que sollicitait l'attrait du grand continent américain, n'y fondèrent aucun établissement. L'île était alors habitée par une race robuste, celle des Caraïbes ou Peaux-Rouges, qui, suppose-t-on, étaient une dérivation de la branche des Galibis de l'Amérique du Sud et avaient traversé la mer des Antilles sur leurs embarcations primitives. Ces hommes n'avaient pas encore franchi la période de l'âge de pierre,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ainsi qu'en témoignent aujourd'hui les curieux spécimens de leurs ustensiles, de leurs armes et des objets de leur culte qui sont retrouvés dans les lieux où furent autrefois leurs campements.

Plus d'un siècle après le passage des Espagnols, les sieurs de l'Olive et du Plessis, partis de Dieppe, débarquèrent à la Martinique le 25 juin 1635, et en prirent possession au nom de la Compagnie des Iles d'Amérique, que Richelieu avait fondée en 1626, « pour peupler et établir les isles d'Amérique, « avec privilège d'exploiter les terres et mines pendant vingt années, à charge de tenir ces isles sous « l'autorité du roi et de lui rendre le dixième du produit. » Ils ne restèrent guère à la Martinique que le temps nécessaire pour y faire chanter un *Te Deum*, et se transportèrent à la Guadeloupe, dont ils entreprirent la colonisation.

L'île de Saint-Christophe était occupée par d'Esnambuc, gentilhomme normand, gouverneur pour la Compagnie. C'est lui qui fonda à la Martinique le premier établissement définitif. Parti de Saint-Christophe avec une centaine de compagnons, il débarqua au lieu où s'élève aujourd'hui la ville de Saint-Pierre, et y construisit un fort. A la suite de luttes incessantes avec les naturels, qui finirent par être à peu près complètement détruits, l'autorité de la Compagnie fut établie d'une manière durable sur la nouvelle colonie.

Après la mort de d'Esnambuc, le gouvernement de la Martinique passa à son neveu du Parquet. Mais les fautes de la Compagnie, la dureté et la cupidité de ses agents, les mesures d'excessive prohibition dont elle avait fait la base de son administration, eurent bientôt compromis la situation de l'établissement naissant. Une liquidation devint nécessaire, et les îles de la Martinique, de Sainte-Lucie, de la Grenade et des Grenadines furent vendues, pour le prix de 60,000 livres à du Parquet, qui se trouva ainsi propriétaire, seigneur et lieutenant général pour le roi de la Martinique.

En 1664, un arrêt du Conseil du roi décida qu'il serait fondé une nouvelle Compagnie, et que les propriétaires des îles rapporteraient devant des commissaires délégués à cet effet leurs titres de propriété :

Considérant, dit cet arrêt, que le peu de progrès fait par les Français dans les isles de l'Amérique venait de ce que les intéressés en la compagnie à laquelle le feu Roy les avait concédées par les lettres de sa main du mois de mars 1642, au lieu de s'appliquer à les peupler d'habitants pour les cultiver et y établir un commerce considérable, ainsi qu'ont fait les étrangers, se sont contentés, après en avoir joui quelques années, de les vendre à des particuliers, lesquels n'ayant pas assez de force pour y établir de puissantes colonies et équiper un nombre suffisant de vaisseaux, pour y faire porter de France les choses dont les habitants d'icelles ont besoin, et rapporter en échange les marchandises qu'ils en tirent, ont donné lieu aux étrangers de s'emparer du commerce desdits pays, à l'exclusion des sujets de Sa Majesté ....

En conséquence de cet arrêt rendu à l'instigation de Colbert, la Compagnie des *Indes Occidentales* fut créée au mois de mai 1664. Cette association avait pour objet l'exploitation de tout le pays compris entre la rivière des Amazones et l'Orénoque, des Antilles, du Canada, de l'Acadie, des îles de Terre-Neuve, de la Virginie, de la Floride, de la Côte d'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

Toute personne avait le droit, jusqu'à une époque déterminée, de prendre des actions dans cette compagnie. Le minimum de la somme à verser était de 3,000 livres. L'étranger qui devenait actionnaire pour 20,000 livres était réputé régnicole et cessait d'être soumis à l'application du droit d'aubaine. Tout ce qui dépendait de la Compagnie était insaisissable.

Le prosélytisme religieux ne pouvait manquer, étant données les mœurs de l'époque, de trouver sa place dans une entreprise de cette nature : il était fait défense à la Compagnie de transporter aux îles d'autres personnes que celles qui professaient la religion catholique, apostolique et romaine.

Des avantages considérables étaient concédés à la Compagnie. L'État s'engageait à payer, pour chaque navire équipé et chargé en France, à destination des colonies françaises, une prime calculée à

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

raison de 30 livres par tonneau de marchandises exportées et de 40 livres par tonneau de marchandises importées. Des immunités fiscales étaient accordées en outre pour faciliter le développement du commerce colonial. — La Compagnie avait le droit de lever en France des gens de guerre pour les faire passer dans ses établissements ; elle désignait les gouverneurs, qui étaient commissionnés par le roi, et les destituait ou remplaçait à son gré ; elle avait autorité pour traiter de la paix, avec les puissances étrangères, au nom du roi, ou pour déclarer la guerre ; elle pourvoyait à l'organisation des tribunaux, qui ne devaient pourtant appliquer que la coutume de la prévôté et vicomté de Paris. — Toute personne se fixant aux colonies jouissait des mêmes franchises et libertés que les régnicoles et n'avait pas besoin pour cela de lettres de naturalité. — Enfin l'État s'engageait à contribuer pendant un temps donné, dans la proportion d'un dixième, à toutes les dépenses de la Compagnie, sauf remboursement ultérieur, si l'entreprise prospérait.

La propriété de la Martinique fut donc rétrocédée par les héritiers de du Parquet à la nouvelle Compagnie, moyennant une indemnité de 120,000 livres.

Les îles des Antilles étaient alors les colonies les plus florissantes, et où la domination de la France était le mieux établie.

Mais les compétitions qui s'élevèrent entre les représentants de la Compagnie, la continuation du système de prohibition qui avait été si fatal à la première association, les troubles, les séditions qui en furent la conséquence, les luttes sans cesse renouvelées que les Français établis dans les colonies eurent à soutenir, avec des moyens d'action insuffisants, pour repousser l'envahissement de l'étranger, amenèrent bientôt la dissolution de la Société des Indes Occidentales. Cette dissolution fut réalisée par un édit de décembre 1674, et la Martinique passa au domaine de la couronne. A partir de ce moment, la Colonie fut administrée par des Lieutenants généraux, représentants du roi.

La population de l'île se composait alors de quelques Caraïbes, qui avaient survécu aux destructions de la première occupation, — de colons venus de France, pour la plupart cadets de familles nobles ou aventuriers, et qui constituaient, sous la dénomination générique d'*habitants*, l'élément aristocratique, — de travailleurs français, engagés primitivement pour une durée de trois ans, réduite plus tard à dix-huit mois, et dont la condition, pendant cette période, était celle d'un véritable esclavage, — enfin d'esclaves noirs recrutés sur les côtes d'Afrique. Après le refoulement ou la suppression de l'élément autochtone, les premiers colons éprouvèrent le besoin d'avoir des bras pour cultiver leurs champs. Ils y employèrent d'abord cumulativement les engagés européens, des esclaves de la race des indigènes du Brésil, que les Hollandais faisaient passer aux Antilles, et en outre, en petit nombre, des esclaves noirs qui étaient capturés sur les navires enlevés aux marines étrangères. Puis la traite directe des noirs, qu'on représenta comme un moyen de propagation de la vraie foi, devint une opération sanctionnée par l'autorité royale et alimentée par des subventions de l'État. C'est au roi Louis XIII qu'il faut attribuer la première consécration de ce fait violent, qui fut à la fois une faute politique, et une flagrante violation des droits de l'humanité.

Une île est comme une province frontière : chaque fois que la nation dont elle dépend se trouve en lutte avec une nation maritime, elle est exposée à tous les chocs, à tous les contre-coups de la grande bataille. La Martinique n'a pas échappé à cette fatalité. Dès le commencement de la colonisation, la guerre ayant été déclarée, en 1666, entre la France et l'Angleterre, elle eut à repousser les attaques successives des flottes anglaises, commandées par les amiraux Willoughby et Jones Harmant. Non seulement elle fut alors préservée de la conquête, mais encore les incursions heureuses que quelques colons, soutenus par nos alliés les Hollandais, firent dans plusieurs îles anglaises, contribuèrent

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

beaucoup à l'introduction dans le traité de Bréda, qui fut signé le 31 juillet 1667, de clauses avantageuses pour la France.

Plus tard, lors de la guerre avec la Hollande, l'amiral Ruyter reçut l'ordre de s'emparer de la Martinique. Il se présenta devant la rade de Fort-de-France, ayant avec lui le comte de Stirum, que les États des Pays-Bas avaient élu gouverneur de la colonie. Grâce au dévouement d'un capitaine de Saint-Malo, qui fit échouer son bâtiment à l'entrée du fort, le débarquement des Hollandais se fit dans des conditions désastreuses pour eux : repoussés par les troupes coloniales, ils durent regagner leurs vaisseaux, en laissant sur le champ de bataille l'étendard du prince d'Orange et un grand nombre de morts, parmi lesquels le comte de Stirum.

En 1693, contrairement aux dispositions du traité de Londres qui stipulait que les Colonies ne prendraient point part aux guerres que les Métropoles se feraient entre elles, les Anglais firent une nouvelle tentative contre la Martinique. Débarqués, au nombre de trois mille, au lieu dit le Fonds Canonville, entre Saint-Pierre et le Prêcheur, ils furent vivement repoussés par les milices locales, auxquelles s'étaient joints des esclaves armés, et furent obligés de se retirer après avoir perdu bon nombre des leurs.

Pendant les négociations du traité de Ryswick, en 1697, deux autres descentes anglaises eurent lieu au Marigot et à Sainte-Marie. Les Anglais furent encore repoussés, grâce aux efforts réunis de la population libre et des travailleurs noirs, à la tête desquels s'était mis, pour la circonstance, un moine dominicain qui a laissé de grands souvenirs dans l'histoire des Antilles, le Père Labat.

Après le traité d'Utrecht, qui enleva à la France une partie de ses possessions d'Amérique, la sollicitude de la Métropole se porta d'une manière particulière sur les colonies des Antilles Des mesures furent prises pour assurer leur développement, pour affranchir leur commerce, et pour leur donner l'organisation qui paraissait le mieux convenir à leurs besoins du moment. La Martinique eut une grande part à ces transformations. Sa production, qui commençait à prendre une extension jusqu'alors inconnue, fut cependant temporairement arrêtée par la guerre de la Succession d'Autriche, à laquelle elle participa par ses corsaires, dont les opérations lucratives firent trop oublier les intérêts du commerce et de l'agriculture.

La guerre de Sept ans la fit tomber au pouvoir des Anglais, qui la gardèrent dix-sept mois, et ne la remirent à la France qu'à la suite du traité de Paris, signé en 1763.

Ce traité fut suivi d'une période de repos pendant laquelle l'île entra dans une voie nouvelle de prospérité, et s'enrichit de grands travaux qui contribuèrent puissamment à augmenter l'importance militaire de la ville et du port de Fort-de-France.

La Révolution introduisit des changements profonds dans la situation des Colonies. Une loi du 8 mars 1790 déclara d'abord qu'elles seraient considérées comme parties intégrantes de l'empire français, et qu'elles émettraient leurs vœux sur leur constitution et leur législation. Dès l'année précédente, des députés de la Martinique, de Saint-Domingue et de la Guadeloupe avaient été admis au sein de l'Assemblée nationale. L'état constitutionnel des Colonies fut plus tard réglé, à la suite de vives discussions auxquelles prirent part Barnave, l'abbé Grégoire, Robespierre, par un décret du 24 septembre 1791, qui consacrait au profit des assemblées locales le principe d'une initiative très étendue en matière de législation.

Le 28 mars 1792, l'Assemblée législative décréta que tous les hommes libres seraient admis à l'exercice des droits politiques, et le 3 juin suivant le conseil colonial, qui revendiquait le droit de statuer en cette matière, déclara qu'il se prononçait spontanément dans le même sens.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Là ne devaient pas s'arrêter les transformations que la Révolution réservait aux possessions françaises : la traite des noirs fut supprimée en 1793, sur la proposition de Grégoire ; l'année suivante le 4 février 1794, la Convention vota par acclamation l'abolition complète de l'esclavage et la constitution de 1795 assimila les Colonies aux départements du continent. Mais la Martinique ne put pas jouir des bienfaits de ce régime nouveau, qui fonctionna cependant à la Guadeloupe.

Dès 1790, des luttes intérieures avaient éclaté entre les partisans de l'ancien régime, représentés par les grands propriétaires de l'île, et les commerçants et artisans des villes, qui formaient, avec les affranchis, ardemment attachés aux idées nouvelles, le parti des *patriotes*. Les troupes s'étaient alliées à ce dernier parti, et des combats sanglants avaient eu lieu. Un homme qui devait plus tard occuper un rang distingué dans les armées françaises, le général Dugommier, créole de la Guadeloupe, avait joué un grand rôle dans ces événements.

Le bruit s'étant répandu, vers la fin de l'année 1792, que les Autrichiens et les Prussiens étaient entrés Paris, le drapeau blanc fut hissé par les ordres du gouverneur général comte de Béhague et du commandant de la station navale de Rivière; le nouveau gouverneur général que la Métropole envoyait à la Martinique, Rochambeau, fils du héros de l'indépendance américaine, fut repoussé; et le 13 décembre, l'assemblée coloniale, composée de monarchistes, prenait une délibération par laquelle elle déclarait que les colons, « autorisés par les princes frères du roi, conserveraient le pavillon blanc, et ne recevraient aucune loi ni de nouvelles forces de la Métropole jusqu'à ce qu'elle fût en paix. » En même temps, les ports de la colonie étaient ouverts à toutes les nations commerçantes d'Europe et d'Amérique, et un appel pressant était fait aux émigrés et aux Bourbons.

Mais cette déclaration de guerre n'eut pas les suites qu'en attendaient ceux qui l'avaient lancée. Impuissant à résister au mouvement qui se faisait autour de lui, le gouverneur général de Béhague dut bientôt se retirer, avec quelques royalistes, à l'île de Trinidad, où il remit les navires de la station entre les mains du représentant du roi d'Espagne. Rochambeau quitta alors Saint-Domingue où il s'était transporté, et vint, au nom de la République, prendre possession du gouvernement de la Martinique.

Ainsi la lutte des partis avait pris, dans ce pays, le même caractère qu'en France. Le parti royaliste leva de nouveau, au mois d'avril 1793, le drapeau de la résistance, et après une série d'engagements entremêlés de succès et de revers, il finit par s'allier aux Anglais. Ceux-ci, malgré une défense désespérée de Rochambeau, que soutenaient quelques militaires auxquels s'étaient joints des citoyens et des esclaves, s'emparèrent de la Martinique le 21 mars 1794.

La colonie resta pendant huit ans entre les mains de l'Angleterre, qui, non contente d'y rétablir l'organisation antérieure à 1789, y maintint l'esclavage et réintégra sur les propriétés des planteurs tous les noirs qui avaient combattu dans les rangs des compagnons de Rochambeau.

La Martinique échappa ainsi aux déchirements dont le rétablissement de l'esclavage, prononcé par le premier Consul, fut le signal à la Guadeloupe; et lorsque à la suite du traité d'Amiens, en 1802, l'île fut rendue à la France, elle ne fit que passer, sans que des changements profonds dussent être introduits dans son organisation, d'une domination à une autre.

La reprise de la guerre amena, en 1809, un nouvel envahissement de la Martinique. Les Anglais au nombre de 15,000, commandés par le général Beckwith et l'amiral Cochrane, se rendirent maîtres encore une fois de cette île, et s'y maintinrent jusqu'au traité du 30 mai 1814. Pendant les Cent-Jours, ils recommencèrent les hostilités ; mais le traité du 20 novembre 1815 fit rentrer définitivement la colonie dans le domaine de la France.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les événements qui marquèrent le retour de la monarchie n'affectèrent la Martinique qu'au point de vue de sa situation intérieure. La Restauration avait déclaré, après le premier Empire, que les colonies seraient régies par des lois et règlements particuliers. A la suite de la révolution de juillet, la même formule fut introduite, avec une légère modification, dans la Constitution de 1830. De là sortit la loi du 24 avril 1833, qu'on a appelée la Charte coloniale, et qui conférait aux conseils coloniaux qu'elle instituait, des pouvoirs relativement étendus, tant en matière de finances qu'en matière de réglementation. Dans le même temps, les droits politiques étaient restitués à tous les hommes libres, et le mode de constitution des assemblées était établi, comme en France, sur la base du cens. L'esclavage subsistait encore, mais déjà l'intention d'en préparer la suppression était attestée par une série de mesures.

Cet état de choses se maintint jusqu'à la révolution de 1848, qui abolit définitivement l'esclavage, rétablit la représentation des colonies dans les assemblées françaises, et posa de nouveau le principe de l'assimilation de ces pays à la métropole.

Moins favorable aux colonies, le régime impérial les plaça en dehors de la constitution, et décida qu'elles seraient régies par des sénatus-consultes. Telle est l'origine des sénatus-consultes des 3 mai 1854 et 4 juillet 1866 qui ont réglé, au point de vue législatif et financier, la situation de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Enfin, après la révolution du 4 septembre 1870, le suffrage universel et la députation coloniale furent rétablis. La Martinique est aujourd'hui représentée au Parlement par un sénateur et deux députés.

La Martinique a été, pendant de longues années, et même avant la séparation de Saint-Domingue, le siège du gouvernement général des Antilles françaises. Les autres îles en ont été successivement détachées, soit par les traités qui les ont cédées à des nations étrangères, soit par la constitution à leur profit de gouvernements autonomes. C'est ce dernier fait qui se produisit pour Saint-Domingue en 1804, pour la Guadeloupe, une première fois en 1875, et définitivement en 1851.

D'après les dispositions du sénatus-consulte du 3 mai 1854, qui a laissé subsister dans ses principales lignes le système introduit par les ordonnances des 9 février 1827 — 27 août 1833, l'organisation administrative de la Martinique est réglée de la manière suivante :

Un gouverneur, représentant direct du chef de l'État, centralise tous les services.

Il a le commandement général et la haute administration de la colonie. Il exerce l'autorité militaire seul et sans partage, sous la condition de se faire assister, en temps de guerre, par un conseil de défense qu'il préside. Il a le droit de déclarer l'état de siège.

Il règle les matières d'administration et de police, et pourvoit à l'exécution des lois, décrets et règlements promulgués dans la colonie.

Au-dessous de lui se trouvaient autrefois, indépendamment du commandant militaire, placé directement à la tête des troupes, trois chefs d'administration, dont la responsabilité couvrait la sienne, et qui étaient préposés, avec des pouvoirs propres, à la direction des divers services. Ces chefs d'administration étaient : l'ordonnateur, chargé de toutes les affaires relevant de la marine, de la guerre et du ministère des finances, — le directeur de l'intérieur, dont les attributions s'étendent à l'administration de la colonie, à la direction de la police générale, des services des contributions directes et indirectes, des travaux, etc. ; — le procureur général, chargé de la direction des services judiciaires.

Le commandant militaire a été supprimé pat un décret de 1855, et ses attributions ont été concentrées entre les mains du gouverneur, dont il était le remplaçant en cas d'empêchement.

L'ordonnateur a été, à son tour, supprimé en 1882 et remplacé par un chef du service de la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

marine. Une partie de ses attributions ont été transportées au directeur de l'intérieur, qui est devenu le remplaçant éventuel du gouverneur empêché.

Le gouverneur est assisté, pour l'exercice de ses pouvoirs civils, d'un conseil privé, dont les avis ne l'obligent pas, et qui est composé, outre les deux chefs d'administration, de deux notables nommés par le Président de la République. Pour le jugement des affaires contentieuses, le conseil privé se constitue en tribunal administratif, par l'adjonction de deux magistrats.

Le contrôle de tous les actes financiers et administratifs est confié à un fonctionnaire permanent, l'inspecteur de la marine, qui correspond directement avec le ministre.

Plusieurs services importants, détachés successivement des administrations de l'ordonnateur et du directeur de l'intérieur, sont représentés par des chefs de service qui relèvent directement du gouverneur, mais ne font pas partie du conseil privé ; ce sont : le service de la marine, le service de santé, à la tête duquel se trouve un médecin en chef de la marine, le service du trésorier-payeur, dont l'autonomie a été consacrée par le règlement financier du 20 novembre 1882, et celui de l'instruction publique, qui est représenté par un vice-recteur.

Un évêque dirige le diocèse de la Martinique. Il doit être appelé au conseil privé toutes les fois qu'il est question des intérêts du culte. Les ecclésiastiques placés sous ses ordres sont de simples desservants, et relèvent par conséquent exclusivement de son autorité. L'institution des évêchés, qui a remplacé celle des préfets apostoliques, et a été établie par deux décrets des 18 décembre 1850 et 3 février 1851.

Un conseil général, composé de trente-six membres, représente, dans l'organisation des pouvoirs supérieurs à la Martinique, l'élément délibérant. Les attributions de ce conseil, divisées de la même manière que celles des conseils généraux de France, sont cependant plus étendues sous certains rapports, plus restreintes en quelques matières. Le principe de ces attributions, qui ont été fixées par le sénatus-consulte du 4 juillet 1866, est que les colonies doivent faire face à toutes leurs dépenses, à l'exception de celles dites de souveraineté, et qu'elles doivent, par une juste compensation, disposer de la totalité de leurs revenus intérieurs. En conséquence, le conseil général de la Martinique vote définitivement le budget de la colonie, et délibère, sous réserve de l'approbation du Président de la République, sur tout ce qui concerne l'assiette et le mode de perception des impôts. Les budgets ainsi votés ne peuvent être modifiés par le gouverneur ou le ministre qu'en cas d'insuffisance des crédits affectés aux dépenses *olbigatoires*, réduites à un petit nombre, par rapport aux dépenses *facultatives*.

L'une des plus importantes modifications introduites par le sénatus-consulte de 1866 dans le régime intérieur, est la liberté laissée aux conseils généraux de voter, sous la condition d'une ratification par décret, les droits de douane, qui, jusque-là, étaient restés dans le domaine de la loi. La Martinique, usant de cette faculté, supprima les droit de douanes, par une délibération du 30 novembre 1866, approuvée par décret du 6 novembre 1867, et y substitua, dans un simple intérêt fiscal, un droit d'octroi de mer applicable aux produits de toutes provenances.

En 1884, le conseil général, s'associant à la pensée du département de la marine et des colonies, et désireux de concourir au relèvement du commerce national, rétablit les droits de douane sur un certain nombre de produits étrangers.

Une commission coloniale, fonctionnant dans l'intervalle des sessions du conseil général, avec des attributions à peu près semblables à celles des commissions départementales de France, a été instituée par un décret du 12 juin 1879.

Tout ce qui constitue le régime législatif et administratif de la colonie est resté régi en principe

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

par le sénatus-consulte du 3 mai 1854. Aux termes de ce sénatus-consulte, les actes du domaine législatif se divisent en quatre séries : ceux qui se rapportent aux faits les plus importants de la vie sociale, tels que l'exercice des droits politiques, l'état civil des personnes, la distinction des biens et, les modifications de la propriété, etc., étaient placés sous la protection des sénatus-consultes, aujourd'hui sous celle de la loi ; — des règlements d'administration publique statuent sur des matières d'un ordre moins élevé, comme la législation civile, correctionnelle et de simple police, l'organisation judiciaire, l'exercice des cultes, le mode de recrutement des armées de terre et de mer, etc., — aux simples décrets sont réservées les décisions concernant l'organisation des gardes nationales et milices, la police municipale, la grande et la petite voirie, et en général tout ce qui n'est pas régi par d'autres règles de compétence spécialement établies : — enfin des arrêtés et des décisions du gouverneur statuent sur les matières de simple administration et de police.

Le territoire de la Martinique est divisé en 25 communes dont les plus importantes sont celles de Saint-Pierre et de Fort-de-France, où se trouvent les deux principales villes de la colonie, et celle de la Trinité, qui a pour chef-lieu le gros bourg du même nom. Établies pour la première fois en 1789, les municipalités furent reconstituées par un décret colonial du 12 juin 1837, conçu dans le même esprit que la loi métropolitaine du 18 juillet 1838, et qui resta en vigueur, sauf des modifications partielles ayant notamment pour objet l'élection des maires et adjoints, jusqu'à la promulgation de la loi du 5 avril 1884, laquelle fut déclarée applicable aux trois colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Les communes forment neuf cantons et deux arrondissements, celui de Saint-Pierre et celui de Fort-de-France.

La population totale de l'île est de 167,679 habitants, qui se répartissent ainsi dans les deux arrondissements :

| | |
|---|---|
| Arrondissement de Saint-Pierre . . . . . | 85,250 |
| — de Fort-de-France . . . . . | 82,399 |

Fort-de-France, ville d'une douzaine de mille habitants, fondée en 1673, est la capitale de l'île. Cette ville est le siège du gouvernement et de toutes les administrations. Il s'y trouve notamment une cour d'appel, un tribunal de première instance, une chambre de commerce, un hôpital militaire, des casernes, un hospice civil. Elle est presque complètement bâtie en bois. Ses environs sont protégés par des ouvrages militaires assez considérables, tels que le fort Saint-Louis, le fort Tarteuson, le fort Desaix. Mais c'est surtout à son port spacieux, bien situé, d'un abord facile, que Fort-de-France doit son importance. Ce port, qui est le rendez-vous des navires de la marine nationale dans la mer des Antilles, est aussi un point d'escale pour les bateaux du *Royal Mail*, et une tête de ligne pour ceux de la Compagnie générale Transatlantique. Des magasins, des parcs à charbon y sont annexés. Il possède en outre une forme de radoub qui mesure 120 mètres de longueur, 34 mètres de largeur, et $8^{m},70$ de tirant d'eau. Le prix d'introduction des bâtiments dans cette forme est de 2 fr. 80 par tonneau de jauge, plus 1 fr. 15 par tonneau pour frais d'échouage et d'accorage ; les jours suivants sont payés à raison de 0 fr. 72 par tonneau de jauge.

Non loin du port de Fort-de-France se trouvent le lazaret de la pointe du Bout et un poste sémaphorique installé au fort Saint-Louis.

L'importance commerciale de ce port tend à augmenter tous les jours.

Le principal centre commercial est Saint-Pierre, ville de 16 à 17.000 habitants, fondée en 1635, et située aux pieds des derniers contreforts de la Montagne Pelée. Cette ville, divisée en deux parties

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

distinctes, le Fort et le Mouillage, possède une cour d'assises, un tribunal de première instance, deux justices de paix, une chambre de commerce, un évêché, un hôpital militaire, des casernes, plusieurs établissements importants d'instruction publique, des établissements de crédit, un jardin botanique de création déjà ancienne, un théâtre, etc. Son port, peu protégé contre le vent du large et le raz de marée, est loin d'offrir la même sécurité que celui de Fort-de-France. C'est cependant là que viennent se réunir la plupart des navires de nationalités diverses qui servent à l'alimentation du double commerce d'importation et d'exportation.

La ville de Saint-Pierre, qui n'est, par la voie de mer, qu'à une petite distance de celle de Fort-de-France, est reliée à cette dernière par un service de bateaux à vapeur qui effectue deux voyages par jour.

Les autres ports de l'île sont ceux de la Trinité, du Marin et du Français. Ils sont d'une importance secondaire et ne reçoivent qu'en vertu d'une autorisation spéciale de la Douane les navires de long cours qui viennent y apporter le plus ordinairement du charbon pour les usines.

Le mouvement de la navigation de la Martinique, pendant l'année 1884, a été, pour l'entrée et la sortie réunies, de 2,076 navires de toutes grandeurs, jaugeant ensemble 647,507 tonneaux, et employant un nombre d'hommes d'équipages de 14,889 pour l'aller, et de 15,602 pour le retour. Dans ces chiffres, la marine française est représentée par 683 navires (entrée et sortie), 341,986 tonneaux, 17,615 hommes d'équipage (aller et retour), et la marine étrangère par 1,393 navires, 305,521 tonneaux et 12,876 hommes d'équipage.

Ces différentes opérations ont donné lieu à un déplacement commercial de 54,122,902 francs, dont 27,882,504 francs à l'importation, et 26,240,398 francs à l'exportation. La part du commerce français dans ces évaluations est, pour l'importation, de 12,235,724 francs, non compris 2,587,953 francs de marchandises étrangères importées sous pavillon français. — L'exportation en denrées du crû de la Colonie, a été, pendant la même période, de 24,549,213 francs.

La Martinique entretient principalement des relations commerciales avec la France et les colonies françaises, les États-Unis d'Amérique, l'Angleterre et ses Colonies, l'Italie, Porto-Rico, Cuba, Santo-Domingo, Haïti et le Vénézuéla.

Elle reçoit surtout de France : les animaux vivants (chevaux et mulets), les objets d'alimentation, les tissus, les produits pharmaceutiques, les boissons, la parfumerie, les articles de Paris, les meubles, l'orfèvrerie, les machines et instruments aratoires, etc.

Elle expédie en France du sucre, du rhum, des liqueurs, du cacao, de la vanille, de l'ambrette, des confitures, du campêche, du coton, des fécules, des écailles, etc. Les sucres roux, qui ne trouvent en France qu'un placement difficile, sont surtout dirigés sur les États-Unis.

Le fret, pour les marchandises d'exportation de la Martinique en France, est de 40 à 45 francs par 1,000 kilogrammes de sucre, ou par 900 litres de tafia, de 60 francs par 100 kilogrammes de café ou de cacao. Pour les marchandises importées de France, il varie suivant les ports, de 15 à 25 francs plus 5 à 10 % de chapeau.

Le principal établissement de crédit à la Martinique est la Banque coloniale, qui, fondée après l'abolition de l'esclavage au moyen d'une retenue sur l'indemnité accordée aux colons, a pris, par une conséquence même des besoins auxquels son institution répondait, un très rapide développement. Cette banque est au capital de 3 millions, divisé en 6,000 actions de 500 francs et non compris un fond de réserve, dont le maximum est de 1,500,000 francs. Elle comprend également, dans la série de ses opérations, l'escompte, les prêts sur gages, les prêts à l'agriculture. Elle est autorisée, à l'exclusion de tous autres établissements, à émettre des billets, jusqu'à concurrence du triple de son encaisse

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

métallique. Elle jouit, moyennant l'accomplissement de certaines formalités, d'un droit de préférence pour le recouvrement de ses prêts à l'agriculture.

Le privilège de la banque a été prorogé pour vingt années par la loi du 24 juin 1874.

Cet établissement a pour représentants à la Martinique un conseil d'administration élu par les actionnaires, et un directeur nommé par décret du Président de la République. Une commission de surveillance instituée à Paris contrôle les opérations des diverses banques coloniales, et un agent central leur sert d'intermédiaire auprès des autres compagnies de crédit avec lesquelles elles sont en relations.

Le tarif de l'escompte de la banque de la Martinique est pour les effets à deux signatures et les prêts sur dépôt de matières d'or et d'argent, de 8 %, pour les prêts sur cession de récoltes, de 5 %.

Les principales opérations de la banque se sont élevées, pendant l'année 1884, aux chiffres ci-après :

| | |
|---|---|
| Effets de place à deux signatures. . . . . | 22.594.538 fr. |
| Obligations sur actions. . . . . | 1.583.715 |
| Obligations sur cessions de récoltes. . . . . | 4.547.520 |

La moyenne annuelle des versements en comptes courants pendant les cinq dernières années a été de plus de 64 millions.

Le dividende des actions s'est élevé, en 1872-73, à 23,75 % ; en 1883, il était de 14 %. La moyenne annuelle de ce dividende, depuis la création de l'établissement, est de 11.72 %.

A côté de ces banques, par l'intermédiaire desquelles s'est constitué aux colonies, sur des bases à peu près satisfaisantes, le crédit agricole, dont l'organisation est encore si incomplète en France, fonctionne le Crédit foncier colonial. Fondée d'abord en 1860 sous le nom de Crédit colonial, cette société a été reconstituée, sous son titre actuel, par une convention du 9 août 1863, suivie d'un décret du 31 août de la même année. Ses opérations consistent à prêter sur hypothèque, avec un délai de remboursement de 30 ans au maximum, et un intérêt de 9.20 % comprenant, outre l'amortissement, une indemnité spéciale de 1.20 % pour frais d'administration. Par la convention de 1863, la colonie de la Martinique s'est engagée à garantir à la société l'intérêt de ses prêts, jusqu'à concurrence de 2 1/2 %, avec un maximum annuel de 250.000 francs représentant, à ce taux, l'intérêt d'une somme de 10 millions, que le Crédit foncier s'obligeait à prêter. La colonie promettait en outre à la société de lui conserver son privilège, à l'exclusion de tout autre établissement de même nature, pendant quarante ans.

Les lois qui fixent, dans la métropole, le maximum de l'intérêt de l'argent, n'ont jamais été promulguées à la Martinique.

Le système monétaire de la colonie est le même que celui de France, sauf en ce qui concerne les billets de la Banque locale, et des bons de caisses dont l'émission a été autorisée, en 1884, pour suppléer à l'insuffisance éventuelle du numéraire.

Les cultures se divisent en : culture principale, cultures vivrières, cultures secondaires.

La canne à sucre, qui a successivement éliminé la plupart des autres cultures, constitue la plus importante ressource du pays. Les prix rémunérateurs dont les expéditeurs de sucre ont joui pendant longtemps sur les marchés d'Europe ont donné à cette culture un développement considérable ; elle occupe aujourd'hui une superficie de 25,795 hectares. Les grandes usines centrales, fondées, soit par actions, soit avec l'assistance du Crédit foncier, ont puissamment contribué à ce mouvement. Autrefois, chaque *habitation* constituait un petit domaine où se trouvaient réunis à la fois tous les éléments de bien-être du propriétaire, et tous les moyens de production et de transformation de la richesse agricole. L'habitation vivait de sa vie propre, avec son atelier de travailleurs, son outillage de culture, son système imparfait de fabrication, emprunté aux premiers essais du P. Labat. Pour l'expédition des

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

produits et la fourniture des objets nécessaires à l'entretien des propriétés, les planteurs avaient recours à des commissionnaires établis dans les villes, et qui remplissaient à leur égard le double office de banquiers et d'intermédiaires commerciaux. L'installation des usines, en opérant, dans une mesure malheureusement trop restreinte, la séparation de la culture et de la préparation industrielle, a modifié considérablement cet état de choses : ces établissements sont aujourd'hui les principaux intermédiaires entre l'agriculture et le commerce, de même qu'ils sont devenus les plus importants instruments de la fabrication. Les usines centrales à la Martinique, sont au nombre de 17, disséminées dans les différentes parties de l'île. On peut citer, parmi les plus considérables : l'usine de la Pointe-Simon, établie dans la commune de Fort-de-France, société anonyme au capital de 6 millions ; l'usine Soudon, située au Lamentin, au capital de 2 millions ; l'usine Lareinty au Lamentin ; l'usine du Petit-Bourg au Petit-Bourg, au capital de 1,200,000 francs ; l'usine du Robert, au Robert, au capital, de 1,400,000 francs; l'usine du Galion, à la Trinité, l'usine du François, au François, au capital de 1,200,000 francs.

Le nombre total des exploitations sucrière est de 510. Ces exploitations ont produit, pour l'année 1883, une quantité de 50,725,550 kilogrammes de sucre, représentant une valeur de 25,362,800 francs.

L'industrie sucrière traverse en ce moment, à la Martinique comme dans toutes les autres colonies françaises, une crise sans précédent, dont une des conséquences est de faire ressortir, aujourd'hui plus clairement qu'en aucun temps, les inconvénients attachés à la monoculture. Aussi des efforts se font-ils dans le sens du développement des cultures dites secondaires, parmi lesquelles il faut placer celles du café, du cacao, du coton, du tabac, etc. La Martinique produisait autrefois, en assez grande quantité, le meilleur café des Antilles. La production de cette denrée a diminué au point de devenir insuffisante, même pour la consommation locale. La récolte du café, pour l'année 1883, a été de 60,568 kilogrammes représentant une valeur de 133,250 francs. Le nombre des plantations affectées à cette culture est de 168.

La production des autres denrées secondaires, pour la même période, s'exprime par les chiffres suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Cacao . . . . . | 583.390 kilogrammes | = | 1.000.000 francs. |
| Coton . . . . . | 2.620 — | = | 4.720 — |
| Tabac . . . . . | 1.355 — | = | 1.900 — |

Les cultures vivrières produisent seulement des objets d'alimentation pour la consommation locale, tels que farine de manioc, ignames, choux caraïbes, couscous et autres racines, bananes, légumes. Le rendement de ces cultures est en général très élevé. Il correspond, pour l'année 1883, aux chiffres ci-après :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Farine de manioc. . . . | 5.645.000 litres. | = | 1.129.000 francs. |
| Ignames et autres racines . | 6.675.000 kilos, | = | 1.335.000 — |
| Légumes . . . . . | 2.947.000 — | = | 736.750 — |
| Bananes, fruits à pain et autres. | 6.445.000 — | = | 193.500 — |

Des essais pour la culture et l'utilisation de la ramie, du quinquina, du caoutchouc ont été faits pendant ces dernières années et se poursuivent encore.

Les terres en savanes et en pâturages s'étendent sur une superficie de 20,863 hectares. Il semble que l'élève du bétail pourrait trouver là, avec un peu de persévérance, un aliment suffisant.

Le nombre total des travailleurs employés à la culture était, en 1883, de 70,102, dont 20,403 immigrants de différentes origines. La législation du travail a été, pendant lontemps, fondée à la Martinique, sur des dispositions contraires au droit commun. Cette législation repose sur un décret du 13 février 1852, qui est aujourd'hui à peu près complètement tombé en désuétude, en ce qui concerne la population du pays, et sur un arrêté local du 10 septembre 1855, qui a été successivement

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

modifié dans ses parties essentielles, et enfin complètement remplacé par un autre arrêté. Ces actes constituent cependant encore la base de la réglementation applicable aux immigrants étrangers employés à la culture des terres. L'immigration, introduite à la Martinique à la suite de l'abolition de l'esclavage, a été d'abord alimentée par des travailleurs recrutés sur les côtes d'Afrique, puis par des Chinois, et en dernier lieu par des Indiens engagés en territoire britannique, avec l'assentiment du gouvernement anglais. L'immigration africaine a été supprimée en 1860, à cause des abus auxquels elle donnait occasion ; la main-d'œuvre chinoise n'a donné que d'insuffisants résultats ; l'élément étranger est donc resté seulement représenté par le recrutement indien. Mais le conseil général, dans une de ses dernières sessions, a prononcé la suppression de ce recrutement, en même temps qu'il proclamait le principe de la liberté absolue du travail, c'est-à-dire du retour pur et simple au droit commun de la Métropole.

L'industrie a pour principal facteur à la Martiniqne la fabrication du sucre, dont le produit le plus perfectionné est la poudre blanche, qui s'expédie généralement en France. Il était autrefois défendu aux colonies de raffiner leurs sucres. Malgré la suppression de cette prohibition, les procédés de la raffinerie, à cause sans doute des dépenses considérables qu'ils exigeraient, ne se sont pas établis à la Martinique ; des essais ont été faits en divers temps, mais ne paraissent pas avoir donné des résultats avantageux.

A côté de cette industrie, et un peu au-dessous, il faut placer la préparation du tafia, pour laquelle sont utilisées les mélasses provenant des sucreries de l'île et une certaine quantité de cette même matière, qui est importée de la Guadeloupe. La colonie a expédié en France, pendant l'année 1883, une quantité en rhum et tafia, de 3,858,980 litres représentant une valeur de 8,788,470 francs.

Les autres industries sont relativement peu importantes. On peut cependant mentionner une minoterie établie à Saint-Pierre, des forges et fonderies, une scierie mécanique, une tonnellerie mécanique.

Une concession a été faite, il y a quelque temps, pour l'extraction du minerai de fer contenu dans le sable de la mer, sur différentes parties du littoral.

Le système des impôts de la Martinique est calqué sur celui de France. Il a été dit déjà que ces impôts sont établis par le conseil général, dont les délibérations, pour tout ce qui concerne les changements à introduire dans l'assiette et le mode de perception des taxes, sont soumises à une approbation par décret. Quelques différences existent cependant entre ces contributions et celles qui sont en vigueur dans la Métropole : les tarifs ne sont pas les mêmes des deux côtés, et certains impôts, comme celui des portes et fenêtres, n'existent pas dans la colonie. Les produits d'exportation sont frappés d'un droit à la sortie qui est perçu par la douane, et qu'on considère comme l'équivalent de l'impôt foncier sur les propriétés rurales.

Le revenu des contributions constitue à la Martinique un budget de 4 millions à 4 millions et demi. Le budget de 1885 s'arrête à 4,649,342 francs.

Une forte part de ces ressources est consacrée au service des travaux et à l'instruction publique. L'allocation spéciale aux travaux est pour 1885, de 875,843 francs. Ces crédits sont affectés en grande partie aux routes coloniales, qui sont au nombre de 32 et mesurent une longueur totale de 492 kilomètres. L'allocation de l'instruction publique s'élève à 962,533 francs, non compris les dépenses restant à la charge des communes.

L'enseignement public est organisé à la Martinique sur un pied fort satisfaisant, et on peut dire que la moyenne de l'instruction, dans cette colonie, n'est pas inférieure à ce qu'elle est en France. Le service de l'instruction publique est confié à vice-recteur, qui dépend directement du gouverneur,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

bien qu'il ne jouisse pas des prérogatives de chef d'administration. Il a sous ses ordres un inspecteur primaire et tout le personnel préposé soit à l'enseignement, soit à l'administration des établissements scolaires.

Les autres autorités chargées de concourir à la direccion du service de l'instruction publique sont d'une part, un comité de surveillance institué à Fort-de-France par arrêté local du 1er juillet 1868, et d'autre part, des comités cantonaux fonctionnant sous la présidence du maire de la commune chef-lieu de canton.

L'enseignement supérieur est représenté à la Martinique par une école préparatoire de droit organisée définitivement à Fort-de-France par décret du 20 janvier 1883. Cette école compte un nombre de 126 élèves. Elle est placée sous la direction du vice-recteur, et relève, quant à la surveillance et l'inspection des études, du procureur général. Les professeurs sont empruntés au corps de la magistrature et au barreau. Les élèves pourvus des certificats d'études délivrés dans cette école peuvent obtenir de les faire échanger, dans la métropole, contre les diplômes à la suite d'un examen spécial et sans être astreints à suivre de nouveaux cours.

Le principal établissement d'enseignement secondaire est le lycée de Saint-Pierre, fondé en 1881. Cet établissement, qui est placé pour ce qui concerne tant les plans d'étude que l'organisation du personnel sous le régime universitaire de France, est assimilé aux lycées de deuxième catégorie.

Des commissions sont constituées dans la colonie pour la délivrance, aux candidats au baccalauréat, de certificats qui sont échangés, sans nouvel examen, contre des brevets émanant des facultés de la métropole.

Une maison d'instruction secondaire pour les jeunes filles a été, il y a peu de temps, créée à Saint-Pierre. Il existe à la Martinique deux écoles normales primaires, une de garçons, située à Fort-de-France, et une de filles, située à Saint-Pierre. Des écoles primaires publiques existent dans toutes les communes. Ces écoles, en ce qui concerne celles de garçons, sont placées sous la direction d'un personnel exclusivement laïque.

Les dernières lois sur l'instruction primaire, gratuite, obligatoire et laïque, n'ont pas encore été promulguées dans la colonie. Cependant la gratuité, au moins, est déjà un fait complètement acquis à la Martinique.

Parmi les maisons d'enseignement libres, qui sont nombreuses, on peut citer le séminaire-collège de Saint-Pierre, dirigé par des religieux de l'ordre du Saint-Esprit ; la succursale du même établissement, à Fort-de-France, dont la direction a été donnée aux frères de Ploërmel ; un pensionnat de jeunes filles établi à Saint-Pierre, et appartenant aux sœurs de Saint-Joseph de Cluny ; la succursale à Fort-de-France, de la même institution.

Enfin l'enseignement professionnel est donné dans une école d'arts et métiers annexée à la Direction de l'Artillerie, et dont les professeurs sont empruntés aux officiers de ce corps.

Il faut clore ici cette simple notice sur notre colonie de la Martinique. Un seul mot résumera tout ce qui vient d'être dit : cette colonie, parvenue au degré de développement où nous la voyons aujourd'hui, est une attestation péremptoire de cette faculté qu'a la France, à un plus haut degré qu'aucune autre nation, de s'assimiler les établissements qu'elle a fondés ; la Martinique mérite d'être considérée, tant par son organisation que par le caractère, les aspirations, les mœurs de ses habitants, comme un de nos plus intéressants départements français.

**A. ISAAC.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

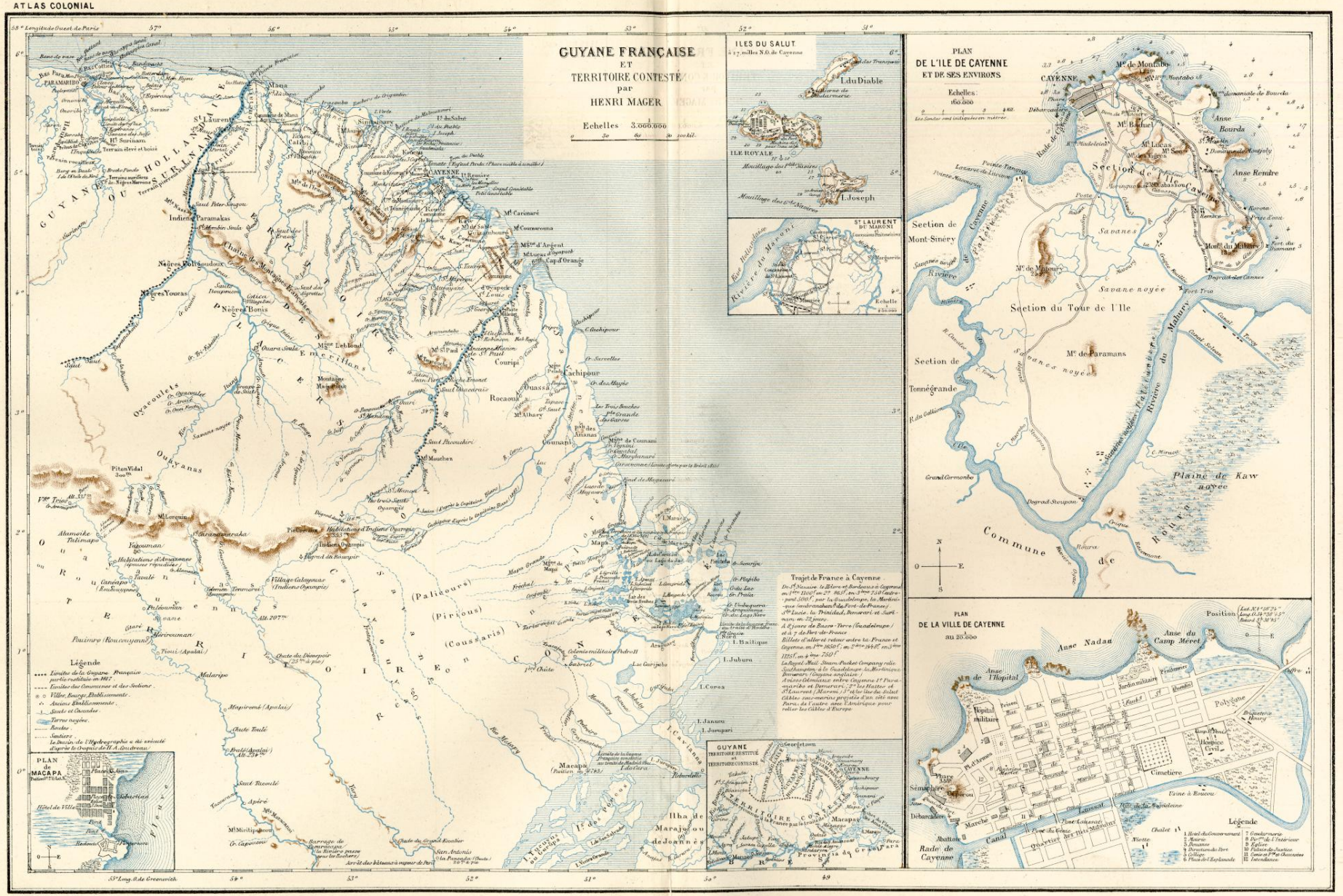


Gravé par A. Simon, 13, rue du Val-de-Grâce, Paris

CHARLES BAYLE, 16, rue de l'Abbaye. Paris.

Paris. Imp. Ch. Bayle et Cie

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# GUYANE

## I. — GUYANE FRANÇAISE

La Guyane est limitée au nord par l'Océan Atlantique, au sud par la ligne de partage des eaux entre l'Océan Atlantique et l'Amazone, à l'est par l'Oyapoc, à l'ouest par le Maroni continué par le Tapanahoni. Au delà du Maroni et du Tapanahoni se trouve la Guyane Hollandaise ; au delà de l'Oyapoc et de la ligne de partage des eaux, entre l'Atlantique et l'Amazone, s'étend le *territoire* dit *contesté* entre la France et le Brésil.

La superficie de la Guyane Française est d'environ 150,000 kilomètres carrés.

La Guyane Française est une grande forêt qui s'étage par gradins successifs de la côte aux montagnes centrales. La contrée renferme très peu de prairies, seulement quelques-unes de fort peu d'étendue dans les quartiers du Tour-de-l'Ile, de Montsinery, de Kourou et surtout de Sinnamary, d'Iracoubo et de Mana.

Le climat de la Guyane est sain. L'Européen qui ne s'y livre ni aux desséchements, défrichements, déboisements, ni à des travaux pénibles dans la culture, l'exploitation de la forêt ou de ses produits, qui a un régime alimentaire réconfortant et qui se conforme aux préceptes usuels de l'hygiène, qui ne se livre à aucun excès de travail ou de plaisir, a des chances de se porter en Guyane aussi bien qu'en France. Les maladies épidémiques sont rares, et les fièvres endémiques n'ont pas un caractère pernicieux ; mais, chez les blancs adonnés à des travaux préparatoires ou à un labeur pénible, la mortalité pourrait être très forte. Il serait sage d'y faire faire les travaux préparatoires par les races inférieures originaires de la zone torride, ou bien encore par les convicts métropolitains. L'organisation du travail dans cette contrée ne semble pas pouvoir être établie sur le modèle européen. Pendant longtemps sans doute on ne verra que superposition, hiérarchisation plus ou moins franche des races et nullement fusion ; aux blancs étant réservé le rôle de civilisateurs, d'éducateurs, de directeurs.

Les voies de communication intérieures sont très difficiles à cause du régime des eaux. Les cours d'eau, ces voies de pénétration naturelles, ayant, pour se rendre des montagnes centrales à la mer, à descendre les innombrables gradins latéraux qui forment le plan incliné de la Guyane, sont encombrés de chutes, sauts, rapides, cataractes. Ce n'est que dans la partie inférieure, maritime, de leur cours, qu'ils sont libres d'obstacles et abordables à la navigation à vapeur. Dans l'intérieur à cause des sauts, les communications ne sont possibles que par petits canots ; elles sont lentes, difficiles, périlleuses et coûteuses.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Pour ce qui est des routes, elles sont en si petit nombre, qu'on peut en faire abstraction.

Les voies de communication extérieures ne sont pas nombreuses. Cayenne n'est rattaché que par une ligne régulière de vapeurs, celle de la Compagnie transatlantique, au monde civilisé. Le service est mensuel. Un vapeur faisait autrefois, mensuellement, le service entre Cayenne et les ports du nord du Brésil, Para, Maranhao, Paranahyba, mais il s'est perdu en 1884. Un autre fait actuellement le service entre Cayenne et l'Orénoque. Un voilier américain fait, à peu près six fois par an, le service entre Cayenne et Boston. De petites goëlettes appelées tapouyes font irrégulièrement les services de la côte.

La colonie n'est rattachée à aucune ligne télégraphique terrestre ou sous-marine.

La seule importance stratégique de la contrée consiste dans sa proximité de l'embouchure de l'Amazone.

Parmi les productions animales il faut citer tout d'abord les ressources de la chasse et de la pêche. D'innombrables variétés de poissons exquis se trouvent sur la côte et dans les cours d'eau. Parmi les animaux des forêts il suffit de citer le maïpouri, le pack, l'agouti, le cariacou et, parmi les oiseaux, le hocco, l'agami, le maraye, la poule d'eau, les canards, les aigrettes et les flamants.

Il n'y a qu'un fauve, le jaguar, qui est peu dangereux. Les reptiles sont représentés par un grand nombre d'espèces mais par peu d'individus. Les insectes, maringouins, moustiques, maques, mouches, guêpes, sont un des ennuis des régions non défrichées.

Les basses-cours sont médiocres. Une des richesses de la colonie eût pu être le bétail, mais il n'y en a que cinq mille têtes dans les savanes. On est obligé de s'approvisionner de viande à l'Orénoque.

Il n'existe plus de cultures en Guyane. Il n'y a qu'à énumérer les produits qui ont réussi dans la colonie à l'époque où on s'y occupait d'agriculture. Les produits suivants ont donné de bons résultats. Parmi les alimentaires : le maïs, le mil, le manioc, les ignames, la patate, le chou caraïbe, le bananier, le riz, l'arbre à pain ; — parmi les oléagineux : le cocotier, l'aouara, le noyer de Bancoule, l'aréquier, les pistaches ; — parmi les plantes médicinales : le thé, le corossol, le yapana, la citronnelle, le carmentin, le vétiver, l'aloès, le giroflier ; — parmi les résineux : le caoutchouc, le balata, l'arbre à l'encens, le bois de rose ; — parmi les aromates : la vanille, le bétel ; — parmi les plantes tinctoriales : le roucou, l'indigo, le nopal ; — parmi les textiles, le coton, la pite, la ramie, l'abaka. Citons enfin le café, le cacao, le tabac, la canne à sucre, les épices. La production actuelle ne vaut pas 500,000 francs par an.

La Guyane Française est très riche en minéraux. On y trouve le fer, la houille, le plomb, le cuivre, l'argent, l'or, les pierres précieuses, les meulières, de bonnes argiles. Mais aujourd'hui il n'y a guère que l'or d'exploité. L'exploitation de l'or est l'unique travail de la colonie. On en exporte pour environ 5 millions de francs par an. De la découverte des placers en 1856 jusqu'à nos jours, la production totale a été d'environ 65 millions de francs. On ne s'est guère attaqué jusqu'à ce jour qu'à l'or d'alluvion, mais on vient de commencer à exploiter les quartz au placer Saint-Elie dans le bassin du Sinnamary.

On ne peut guère parler de l'industrie que pour mémoire. Quelques fugitifs essais de scieries mécaniques, de briqueteries attirent seuls l'attention.

Le commerce total de la colonie atteint à peine 10 millions de francs, dont 5 pour l'exploitation de l'or et 5 pour l'importation d'articles d'alimentation et de vêtement, tous produits ne donnant lieu qu'à un mouvement maritime absolument dérisoire.

On peut décomposer comme suit la population de la Guyane Française : Métropolitains (troupe, fonctionnaires, employés) 1,500; Créoles blancs, 100; Créoles mulâtres et nègres, 15,000; Hindous, 3,000;

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Annamites, 500; Chinois, 300; Forçats (presque tous Arabes et Berbères), 3,500; Indiens de la côte (Galibis), 500; Indiens de l'intérieur (Oyampis, Roucouyennes Emérillons, Oyacoulets, Paramakas), 2,000; Nègres des bois (Youcas, Polygoudoux, Bonis), 1,600; total 28,000. Tous ces chiffres ne sont qu'approximatifs, il n'existe pas dans la colonie de statistique digne de ce nom. Cayenne a environ 8,000 habitants et Saint-Laurent-du-Maroni, le centre le plus important après Cayenne, 1,000 environ. Viennent ensuite : Mana, 600 habitants; Iracoubo, 50; Sinnamary, 300; Kourou, 200; Tonate, 100; Monsinery, 150; Tonégrande, 150; Roura, 100; Kaw, 100; Appronague, 200; Saint-Georges, 200.

La masse de la population parle, même à Cayenne, un patois local, un créole, que le Français qui débarque ne comprend pas. Toutefois, la presque totalité de la population comprend le français, et la dixième partie le parle correctement.

La population est censée professer la religion catholique, mais, en somme, l'indifférence est presque générale en matière de religion.

Voici le résumé des principaux événements historiques dont la colonie a été le théâtre :

1500. DÉCOUVERTE PAR VINCENT PINÇON

*Première période :* Recherche cosmopolite de l'El-Dorado (XVI^e^ siècle).

*Deuxième période :* Compagnies féodales. — 1604. Expédition de la Ravardière, massacrée par les indigènes. — 1626. Colonisation du Sinnamary par une compagnie rouennaise. — 1628. Colonisation du Counamama par la même compagnie. — 1630-1633. Renforts aux deux colonies. — En 1634 les deux colonies ont disparu. La même année colonisation dans l'île de Cayenne par le capitaine Legrand; — les Anglais s'emparent de la colonie du capitaine Legrand. — 1636. Les Hollandais s'installent à côté des Anglais. — 1543. Poncet de Brétigny fonde Cayenne avec trois cents hommes. Massacre de toute l'expédition par les indigènes. — 1645. Des renforts envoyés à la colonie détruite sont également massacrés. — 1652. La Compagnie de la France équinoxiale envoie huit cents hommes à Cayenne. — En 1654 les indigènes massacrent toute la colonie. — De 1655 à 1663 les Hollandais fondent à Cayenne des colonies qui prospèrent. — En 1654, la Compagnie de la France équinoxiale envoie M. de la Barre à Cayenne avec mille émigrants. — En 1655, tous les émigrants étaient déjà morts de maladie ou sous les flèches des Indiens. — En 1664, M. de la Barre est chargé par Colbert de conduire en Guyane un convoi de mille nouveaux émigrants. — En 1667, la colonie est ravagée et les colons sont massacrés par des corsaires anglais.

*Troisième période :* Initiative royale, esclavage et réductions. — 1667-1669. Occupation hollandaise. — 1669-1685. Introduction de quinze cents esclaves nègres. Colbert crée la colonie, qui prospère. — 1688. Sous la direction d'un pirate les créoles vont attaquer Suriname et sont battus. — Importante administration de M. de Férolles. — 1713. Traité d'Utrecht. Louis XIV renonce à la navigation de l'Amazone.

Les Jésuites créent de grandes réductions au Kourou et à l'Oyapock, où ils réunissent dix mille Indiens. — Expulsion des Jésuites. — Les Indiens se dispersent. — 1763. Quatorze mille colons de Lorraine et d'Alsace sont envoyés sur les rives du Kourou, où ils meurent tous en moins de deux ans de misère et de maladies. — 1766. Expédition de Tonégrande, quatre-vingts soldats colons y sont envoyés et y meurent tous. — Malouet et Guizan continuateurs de Colbert; leur excellente administration. — 1785. Bessner essaye de coloniser Cachipour; échec complet. — 1788. Villebois essaye de coloniser l'Appronague; échec complet. — 1791. Même tentative au Ouanari, même insuccès.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

*Quatrième période :* La première liberté. — Abolition de l'esclavage, ruine de la colonie. — 1795. Arrivée des proscrits de la réaction thermidorienne. — 1797. Arrivée des proscrits de fructidor.

*Cinquième période :* 1802. Rétablissement de l'esclavage. — Victor Hugues. — Cayenne devient un nid de pirates. — De 1809 à 1817, occupation portugaise. — 1820. L'administration fait prendre trois cents Chinois dans les mers de Chine ; il en arrive trente-deux à Cayenne. — 1821. Echec de Laussat dans sa colonisation de la Passoura. — 1824. Echec de Milius dans sa colonisation de la Haute-Mana. — 1827. La colonie franc-comtoise de la Basse-Mana disparaît. — De 1828 à 1847, la Mère Javouhey fonde Mana. Poste de Mapa de 1836 à 1840.

*Sixième période :* Seconde liberté. — La seconde émancipation ruine une seconde fois la colonie.

*Septième période :* La transportation en Guyane (1854 à nos jours). Une moyenne de 3500 forçats par an, appuyés sur un budget annuel de 6 millions de francs. Plusieurs expériences infructueuses sont tentées. Établissement d'une cinquantaine de kilomètres de routes dans la colonie. — Découverte de l'or en 1856. — La recherche de l'or devient l'unique occupation de la population.

Après une carrière si accidentée, de tels états de service, il n'est pas surprenant que la colonie ait une réputation suspecte! Après tant d'essais infructueux, il n'est pas surprenant qu'aujourd'hui on éprouve une certaine hésitation à agir!

**Henri A. COUDREAU.**

## II. — HISTOIRE DU TERRITOIRE DIT CONTESTÉ

La contestation de frontières pendante entre la France et le Brésil au sujet de la Guyane repose tout entière sur une double équivoque.

Il s'agit en premier lieu d'interpréter le sens pratique de la bulle promulguée le 3 mai 1493 par le pape Alexandre VI, et relative au partage des « terres nouvelles » entre l'Espagne et le Portugal. — Dans la pensée des premiers navigateurs, le pouvoir papal était en effet maître de disposer des pays non encore découverts, puisque, ne se trouvant en la possession d'aucune monarchie européenne, ils faisaient toutefois partie du domaine universel concédé à l'homme par Dieu. Le chef de l'Église avait donc seul qualité pour les détacher de ce domaine idéal et les attribuer à un souverain mortel.

Or le pape Alexandre VI a établi par sa bulle que l'on devait « tirer une ligne droite de pôle à « pôle, soit de l'Arctique, qui est le nord, à l'Antarctique, qui est le sud, à cent lieues des îles du Cap « Vert en allant au couchant », et il a entendu que l'Espagne aurait tout l'empire à l'ouest, et le Portugal à l'est. — En 1506, Jules II porta la ligne de démarcation à 370 lieues. On ne s'est jamais accordé sur la valeur exacte de la lieue visée par ces documents, ni sur le méridien exact sur lequel on devait se régler pour déterminer la distance prévue. Cependant les négociations menées lors du traité de Badajoz (1524) permettent de croire, avec les plus éminents géographes du temps, qu'il s'agissait d'une lieue marine calculée comme moyenne entre la lieue dite d'Edrisi et celle d'Eratosthène, soit 5360$^{m}$,400, et qu'on devait compter la zone de démarcation à partir du cap Saint-Antoine (groupe du Cap Vert — 27°45′ à l'ouest de Paris), soit la fixer à 49°53′ L. E., au lieu nommé Cintra (pointe Tijicuca) dans la province de Parà, et fort à l'est de cette ville. Les Portugais n'ont en conséquence

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

aucun droit théorique en dehors de ce point, et ne sauraient aucunement prétendre à constituer sur ces bases une revendication sérieuse du territoire sis entre l'Amazone et l'Oyapoc.

Le malentendu le plus important est au contraire celui qui a trait à la situation précise de la rivière Oyapoc. En effet, dès 1555, lors des voyages du Français Villegagnon, qui succédait dans l'exploration de ces côtes à nos compatriotes Binot-Paulmier de Gonneville et Denys de Honfleur, un poste appelé Brest avait été fondé au lieu actuel d'Anauirapucu, sur la rivière Mallepoc, à deux milles à l'ouest de la ville actuelle de Macapa, capitale du territoire dit contesté, et aux bouches mêmes de l'Amazone. De 1555 à 1605, cet établissement, et ceux que nous avions disposés le long de la côte brésilienne jusqu'aux abords de l'emplacement présent de Rio-de-Janeiro, furent sans cesse en butte aux agressions rivales des Anglais, des Hollandais, des Portugais, et la résistance soutenue contre ces derniers par la Ravardière et Razilly détermina Henri IV à signer les lettres patentes dites de 1605, créant « depuis la rivière d'Amazone, icelle comprise, jusqu'à celle d'Orénoque pareillement comprise » une provision de vice-roi « des îles et terre ferme d'Amérique » en faveur du comte de Soissons. — Le gouvernement français occupait donc ce vaste circuit de côtes d'une manière explicite, et, sans rechercher s'il agissait en vertu d'un droit antérieur ou s'il pratiquait purement et simplement une prise de possession conforme au droit des gens, nous devons reconnaître que cette pièce diplomatique, notifiée aux puissances européennes, nous fournit un précédent et un titre dont les Portugais ne sauraient offrir l'équivalent. Il ne faut pas oublier que Jérôme d'Albuquerque, le même qui délogea les Français du Maranhão, écrivait le 13 décembre 1614 à l'ambassadeur d'Espagne à Paris (au plus fort de ses luttes contre nous) que la limite du Brésil doit être fixée à l'Amazone, dont la berge septentrionale est française ; et ce consentement quasi-officiel marque dès l'origine que l'occupation de 1605 n'avait pas été vaine, et qu'on savait à merveille où commençait le territoire annexé par la France d'après les règles ordinaires de la jurisprudence internationale.

Or, durant tout le XVII^e^ siècle, la politique espagnole et portugaise a tendu à créer une confusion de vocables, et à rejeter, par toute une série d'arguties jamais élucidées, la ligne de frontière en dehors des eaux de l'Amazone, vers le nord. Nous pensons qu'au début de ces menées, les hommes d'État et les capitaines portugais obéirent d'eux-mêmes à une erreur d'interprétation, et que, s'ils l'ont outrée plus tard pour en user dans un sens trop compréhensible, il y eut une part de sincérité au fond de leurs premiers doutes. C'est qu'en effet les bouches de l'Amazone étaient nombreuses, diversement nommées, malaisément délimitées, et que la cartographie du XVI^e^ siècle avait sans cesse varié à l'égard de leur importance ou de leur étendue.

Cependant, si l'on compare entre elles les cartes, d'ordinaire fort impartiales, que nous ont laissées les hardis géographes du XVI^e^ siècle, on se rend très rapidement compte qu'elles renferment des éléments de synthèse et de critique. Le plus important est la présence, aux abords de l'équateur, à côté des vocables d'Orglan ou Oreillan et Maragnan ou Marañon, sur le sens desquels on est à peu près fixé *, de deux désignations d'une valeur variable, d'une position commune très certaine : *rivière de Vincent, Vincent Pinçon, Pynsonis bay,* et *Cap Nord, terres du Cap Nord, Cap Saint-Vincent*. L'ordre de ces mots est régulier sur toutes les cartes : en allant d'est en ouest, Orglan ou Maragnan, Vincent Pinçon, Cap Nord. Le terme *Cap Nord* est générique ; il marque la limite ouest de l'estuaire amazonien, comme le *Cap Nord* mentionné par Arnold Florent indique la limite ouest de l'estuaire

* Ils désignent le bras oriental des bouches, celui par lequel Orellana arriva à la mer en 1541, après avoir parcouru le fleuve à partir de son confluent avec le Napo. C'est le fleuve formé par le Napo et le Haut-Amazone qui s'appelait Maranon en langue maïna, et c'est à ce confluent qu'Orellana apprit ce nom.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

du Maranhão *. Le Cap Nord obéit donc, dans la pensée des géographes, à l'idée qu'ils se font de l'estuaire amazonien, et selon qu'ils en élargissent le champ d'action, ils reculent vers le nord-ouest le cap idéal qui le borne ; mais toujours ils comprennent entre le cap et le fleuve la désignation de Vincent Pinçon. Vincent Pinçon est donc un cours d'eau entre le cap et le fleuve ; et si le cap peut être considéré comme une sorte de lieu géométrique de tous les points qui sont censés définir l'Amazone, ce nom de Vincent Pinçon est étendu à toutes les possibilités de cours d'eau situés entre le cap et le fleuve. Mais ce fleuve n'étant à proprement parler que la bouche orientale de l'Amazone, la seule solution admissible est de donner au terme de Vincent Pinçon, qui est considéré comme aussi important que celui d'Orglan ou de Maragnan, une valeur correspondante à celle de ces deux mots, et sauf dans la carte de Gérard Mercator, qui arrête évidemment le cap Nord de son Amazone au long du seul estuaire oriental, d'identifier la rivière de Vincent Pinçon avec la bouche occidentale du fleuve. Un argument est décisif. Trois géographes ont désigné par un nom spécial cette bouche ; Ribero l'appelle *Vuelta* (tournant), Acuña *Rio Felipe* (en l'honneur du Hollandais Philippe Hadias), le comte de Warwick *Tucuyu* (vocable indien) ; ces trois auteurs ne parlent nulle part de Vincent Pinçon. Ils sont les seuls. C'est qu'en effet, offrant d'autres qualificatifs, ils ont négligé les synonymes. Et nous devons en conclure que ces quatre expressions (Vincent-Pinçon, Vuelta, Felipe, Tucuyu) sont les équivalents de l'expression moderne de canal de Bragance, employé aujourd'hui pour désigner le bras occidental de l'Amazone, sis entre la côte guyanaise et l'île Caviana (ces deux mots de Guyane et de Caviana étant d'ailleurs analogues).

Ces observations concordent avec les constatations paléographiques auxquelles on peut se livrer sur les cartes du XVI^e^ siècle. Ayant consulté tous ces documents, nous avons l'assurance que le Cap Nord de l'estuaire amazonien n'y est jamais indiqué au delà du 2^e^ de degré L. N., et généralement il est par 0°50′ ou 0°33′. — La rivière Vincent Pinçon est donc presque toujours sur l'équateur, juxtaposée au Maragnan-Orglan, et dans la même latitude. Thevet enfin nous permet (en 1575) de contrôler ces expériences, en marquant comme un repère les bouches du Maranhão actuel par 46°25′ et 20°45′ L. S., et en mettant à 56 lieues marines le Vincent-Pinçon, qui est bien alors, selon le profil de la côte, en plein équateur.

Enfin, le récit succinct du voyage de Vincent Pinçon lui-même, tel qu'il fut accompli en 1500, ne permet aucune hésitation. Nous allons le résumer ici.

Vincent Yanez Pinçon quitta Palos le 18 novembre 1499 avec quatre caravelles ; il se ravitailla aux Canaries, puis au cap Vert, d'où il leva l'ancre le 13 janvier 1500 ; sa marche se maintint dès lors au sud-sud-ouest, à raison de 39 à 40 lieues par jour ; aux deux-centième mille l'équateur fut coupé ; l'on ne vit plus l'étoile polaire ; le 26 ou le 28, après neuf cent soixante milles, la terre apparut, et l'on débarqua solennellement, drapeaux en mains. Les fonds étaient bas ; l'on évaluait le point à 800 lieues au sud de la bouche du Dragon, où Colomb avait abordé. Les mesures laissent comprendre que l'on était dans les parages du cap Saint-Augustin (province de Pernambouc), plus connu jadis sous le nom de Sainte-Croix ou *Rostro-hermoso* par 36°50′ L. O. et 8°50′ L. S. — Les caravelles cinglèrent au nord, et serrant la côte, parvinrent à une grande baie barrée de récifs, qui fut nommée bouche des Lions ; la vigilance d'un marinier fit éviter un désastre, car on courait aux écueils ; l'examen scrupuleux du passage a permis de croire que l'on était alors par 45° L. O, et 2° 17′ L. S. à l'entrée des bouches de Maranhã, là même où se perdirent Ayres dà Cunha et Luiz de Mello. Les eaux

* Il ne faut pas confondre ces deux mots de Maranon et de Maranhão. Le Maranhão est un fleuve spécial

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

calmes et les ensablements succédèrent à des dérives assez vives ; après un jour de cabotage, l'on amarra pour faire de l'eau ; le détachement fut attaqué par des Indiens, et huit hommes tués ; la crique où s'accomplit ce drame correspond au Rio-Pocoens ou golfe Saint-Jean par 47° 20′ L. O. et 1° 20′ L. S.

Après 40 lieues au nord-ouest, la lieue étant toujours de 17 ½ au degré, l'on fut surpris de trouver les eaux douces au large, et l'on coupa, durant une cinquantaine de lieues, un immense courant fluvial que bordaient des îles nombreuses et verdoyantes. Ces îles, comme on l'apprit des indigènes, s'appelaient Chiana, Marina, Tambala, ailleurs Maria et Camba. L'on fit quelque séjour au delà, dans le lit d'une rivière, où les remous et les marées incommodèrent fort. L'on était au temps des lunes décroissantes, époque où les eaux sont relativement bonnes ; il y eut cependant assez d'avaries pour qu'on se hâtat d'abandonner cette passe périlleuse, dont le littoral immergé et boisé appartenait au pays de Parieura. Le nom de Vincent Pinçon fut donné au mouillage ; l'on fit voile au nord-est, en doublant un cap qu'entouraient des savanes noyées, l'on revit l'étoile polaire, et, après un trajet de 500 lieues, l'on parvint aux bouches du Dragon (l'entrée de l'Orénoque) et de là au poste espagnol de Paria, sans reprendre terre (23 juin).

Il est impossible de ne point assimiler ce puissant fleuve, situé à 40 lieues du golfe de Saint-Jean, avec l'Amazone, dont Nicolas Canerius disait plus tard : *toda esta mar he de agua dulce,* de ne point retrouver dans l'île Chiana l'île Juanes ou Marajo, avec laquelle le terme Marina ou Maria fait double emploi, et dans le mot de Camba ou Tambala, qu'il faut lire sur le manuscrit même Caniba et Canibala, ce pays que La Condamine, à l'exemple de l'atlas de Guillaume le Testu (1555) et d'une carte espagnole du XVIII^e^ siècle, désigne par le même nom, et qu'il marque au nord de l'île Juanes, en face l'île Machiana (notre Mexiana moderne) ; enfin dans le vocable Paricura il est nécessaire de reconnaître la peuplade indienne des Palicours, que Ferrolles nous montre en 1692 habitant au sud de l'Araouari, le long du Tucuyu, c'est-à-dire du bras gauche de l'Amazone, de ce bras que Soarès indique à 51 lieues de la pointe Tijicuca (1580) et que le journal de Pinçon nous autorise à placer à près de 50 lieues de cette même pointe, étant admis que le navigateur s'est arrêté en plein courant. Le phénomène des remous et marées qui assaillirent les caravelles en cet endroit, et que l'un des témoins, Colmenero, appelle le *macareo,* n'est-il pas le terrible mascaret encore sévissant sur ce littoral, et plus farouche aux nouvelles et pleines lunes ? Enfin, comme l'astronome Delambre l'a calculé pour le mémoire de Buache (1795), l'étoile polaire n'était pas visible en 1500 à 3°54′ de L. S.-A 3° L. S., elle se montrait pendant une heure et s'éloignait à 7 h. 4^m^ du soir ; à 2° L. S., elle ne se couchait qu'à 8 h. 28^m^ ; à 1° L. S., qu'à 9 h. 35^m^. ; à l'Équateur, qu'à 10 h. 47^m^. ; à 1° L. N., qu'à 11 h. 58^m^. ; à 2° L. N. qu'à 13 h. 22^m^. ; à 2° 45′ L. N. seulement elle brillait toute la nuit. Le journal, en nous alléguant que l'on n'a revu l'étoile qu'au delà du dernier cap, a donc raison, car l'on doit entendre par cette phrase la réapparition de l'astre en son plan parfait, sa constance au-dessus de l'horizon, sa fixité au pôle : et ce cap, qui n'est autre que le Cap Nord des modernes, est situé à deux degrés environ de latitude septentrionale.

Nous n'avons pu déterminer à quelle époque s'est introduite la confusion grave entre le terme de Vincent Pinçon et celui d'Oyapoc, qui, dès le traité d'Utrecht (1715), a paru dans les pièces diplomatiques, et qui a servi d'argument aux politiques portugais. La relation de Cornélis Wytfliet s'exprime comme il suit, dans son voyage en Carybana (Guyane) : « Arrivans en cette terre de Yapoco « nous laissions la rivière des Amazones à main gauche au delà de laquelle vers le midy est le grand « pays du Brésil et deçà vers le nort sont les Caripous. » C'est l'un des premières vestiges de ce mot d'Oyapoc ou Yapoc, soumis à toutes les interprétations irrégulières des géographes. A cette époque

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

(fin du XVI^e^ siècle), il y avait donc incontestablement un Oyapoc ou un pays d'Oyapoc à main droite de la rivière des Amazones, c'est-à-dire sur la zone extrême du pays des Caripous, de la terre Carybana ou Guyane. En 1604, le navigateur Leigh établissant un poste anglais aux bouches de l'Amazone, mentionne un lieu de Caribot là où d'autres relations, comme celle de Pierre du Val, en 1654, indiquent en triple synonymie : Brest, Callepoc ou Mallepoc. Le pays des Caripous s'étendait en effet jusqu'au fleuve même, et le nom de ce peuple est générique. Caripous est une forme de Caraïbes, et il y a longtemps déjà que l'on a démontré l'identité des Caraïbes et des Canibas, ou Canibales. D'autre part, les noms des îles situées aux bouches de l'Amazone, tels que nous les avons cités d'après Pinçon, comportent, en dehors des variantes de ce texte (Cumana, Camamorus, Manacapana), des formes analogues, qui sont aujourd'hui spécialisées dans deux petits archipels au nord de la grande Marajo, les archipels Canibaloes et Canibou (dits aussi par fausse lecture Camalioes et Cambou), et l'on retrouve dans l'île Marajo un peuple de Nheenganibas (dits mal à propos Nheengahibas) ou Caraïbes d'au delà. Enfin, il y a identité, aux yeux d'un paléographe scrupuleux, entre Cabiana et Carybana ou Canibana, et ce n'est pas trop oser que d'affirmer que depuis le nom de Guyane jusqu'au nom de Caraïbes, cette côte et ce pays ont une terminologie commune, où évoluent tous les modes du mot Caniba.

L'Yapoco de Wytfliet est donc essentiellement la rive droite de l'Amazone à ses bouches. Le sens de ce mot est net : *yapoc* ou *oyapoc* est composé de deux vocables de langue guarani (*hia* ou *ya*, pluie, eau, et *pucu* ou *poc*, bouche, entrée) qui signifient entrée d'eau, bouche d'eau, estuaire. *Ya* se retrouve sous la forme *oya*, dans le nom de l'Oyac, petite rivière guyanaise en face de Cayenne. Ce son apparaît encore dans la série d'oyapocs simples connus le long de la côte guyanaise : Oyapoc du cap Orange, Oyapoka (groupe d'îles) de la pointe Grossa, Oyarol (lisez Oyapoc ?) de la pointe Jupati, Oayrapo (crique) de la rivière Carsoène, Arapucu (rivière) en face de l'île Caviana, dans le lit des Amazones, Oyapoc (rivière) de l'île Marajo. Il y a enfin des Oyapocs composés, tels que Anauirapucu, grand cours d'eau qui tombe dans l'estuaire amazonien à l'ouest de Macapà, et dont le nom signifie : grand Oyapoc ou Irapoc. Il y a encore des fleuves dont le nom a comme désinence *pucu* ou *poc*, appuyant un qualificatif quelconque, tel que le Mallepoc (ancien nom de la rivière de Brest ou Macapà), le Mapepeacu (un des marigots et lacs de la Manaye, vers le Cap Nord actuel), etc. Cette généralité prouve de la manière la plus concluante que le mot d'*oyapoc* a un sens commun, et qu'il signifie : fleuve. Dès lors, comment ne pas s'expliquer la multiplicité des solutions proposées au sujet de l'*oyapoc* du traité d'Utrecht ? comment ne pas se rendre compte aussi de la synonymie développée entre les noms de Vincent Pinçon et d'Oyapoc ? Tous les cours d'eau — et ils abondent sur la côte — sont des oyapocs ; il y a eu un oyapoc de Pinçon parce qu'il y avait une rivière de Pinçon. Et prétendre attribuer exclusivement ce sens d'oyapoc de Pinçon à l'oyapoc du cap Orange, le plus connu de tous, c'est commettre une erreur aussi grande que si l'on abusait de la similitude du nom des îles Caviana et Cayenne pour réclamer d'après un droit antérieur l'annexion de la seconde au Brésil.

La confusion repose donc tout entière sur ce fait : là où l'on disait rivière de Pinçon, on a dit oyapoc de Pinçon, puis Oyapoc seul, et sans cesse on a découvert un oyapoc plus au nord, et sans cesse les Portugais ont reculé la frontière française selon le dernier oyapoc imaginé ou reconnu *.

* Une des preuves les plus formelles de ces transpositions de noms peut être observée aux alentours du Cap Nord actuel ; il se trouve une île Maraca, analogue à l'île Marajo ; un canal Carapa ou Canapa (Canapapori ou Carapapuri) analogue au canal des îles Canibous, une crique Calebasse analogue à celle que d'Andiffredy indique dans l'île Marajo, un Oyapoc constaté par divers auteurs, etc. C'est comme un décalque, et le Cap Nord aussi émigre, depuis la pointe Maguari, où certains l'ont placé dans l'île Marajo, bornant l'estuaire du Pará, jusqu'au promontoire de Macapà, au cap Pedreira, au Jupati, aux bouches

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ayant ainsi fondé notre démonstration, nous sommes en droit de ne point discuter les désignations successives que les traités ont faites depuis 1713 à l'égard de l'Oyapoc de Vincent Pinçon. Nous avons rappelé que Jérôme d'Albuquerque marquait en 1614 la frontière française à l'Amazone ; il ne faisait que reprendre la déclaration d'un très important géographe politique, Gabriel Soarès, qui écrivait en 1580 : « Le Brésil commence au delà de la rivière des Amazones, à l'ouest, dans la terre caribane depuis « la rivière de Vincent Pinçon, qui marque la limite. De cette rivière à la pointe de la rivière des « Amazones, dite cap Corso, qui est sous l'équateur, il y a 15 lieues. » Soarès appelle cap Corso l'extrémité orientale de l'île Caviana, et borne ainsi l'Amazone proprement dite au Marañon ou bras d'Orellana, confirmant au Tucuyu ou canal actuel de Bragance le nom de Vincent Pinçon. — Corso est d'ailleurs une mauvaise lecture du mot *Crossa*, ou *Grossa* par lequel la majorité des chroniqueurs et des cartographes commente l'expression du cap Nord.

Mais tandis qu'Anghiera, Oviedo, Mercator, Herrera, Mocquet, de Bry s'accordaient pour reporter à Vincent Pinçon l'honneur d'avoir découvert l'Amazone, Keymis et Harcourt, aux débuts du XVII^e^ siècle introduisaient l'élément de toute erreur, en énumérant comme il suit les cours d'eau situés entre l'Amazone d'Orellana et le cap Cécil ou cap d'Orange.

| D'après Keymis : | D'après Harcourt : | Modernes |
|---|---|---|
| Arowari ; | Arapoco ; | Araouari et Anauira- |
| Iwaripoco ; | Arawari ; | pucù ; |
| Maipari ; | Micary ; | Mayacari ; |
| Coanawini ; | Conawini ; | Conani ; |
| Caipurogh. | Cassipurogh. | Cachipour ; |

Harcourt dit explicitement que la branche occidentale de la rivière des Amazones qui se jette dans la mer est appelée *Arapoco*. Il serait temps de faire cesser à cet égard un débat séculaire. Harcourt était un Anglais, fort impartial, ce nous semble, entre les contestations des Français et des Portugais. Il a vu les lieux ; l'existence de son *Arapoco* est donc une certitude, et c'est bien là le nom du Tucuyu. ou canal de Bragance, à la fin du XVI^e^ siècle. — Or l'Arapoco est encore aujourd'hui marqué sous la rubrique Anauirapucu ou grand Arapoco. — Ce fleuve si large, déversé dans l'Amazone à l'ouest de Macapà, a hérité du nom d'une des bouches amazoniennes, — à moins que cette bouche n'ait été considérée dès longtemps comme l'estuaire de ce fleuve aujourd'hui tributaire, alors peut-être indépendant. — D'autre part, voici l'Araouari et l'Arapoco transposés. *Ouari* est un mot guarani signifiant rivière (Carapaouari ou Carapapouri — rivière caraïbe ; — Araouari — rivière Aroua, du nom de tribu qui porte encore ce nom). — Arapoco, Araouari, c'est donc la même chose. L'Araouari a donc eu alors ses bouches directes dans l'estuaire amazonien, là où nous retrouvons encore la mention un peu hésitante d'un Arapucu indépendant de *Anauirapucu ;* et les constatations historiques le prouvent. Ce fleuve débouche aujourd'hui, autant qu'on peut le supposer, au sud du cap Raso ou Cap Nord contemporain, mais au nord de la pointe Jupati ou Cap Nord du XVIII^e^ siècle, alors connu sous le nom générique de Punta Grossa. Ses bouches, d'après M. Coudreau, sont vers 30'. Entre le canal de Maracà, situé par 2° environ, et lui, s'étend une série de canaux et de lacs où semble encore dominer l'ancien nom de Macari analogue à Mayacaré. Cette communication a jadis été fort active puisque les

de l'Araouari et enfin au milieu de l'île Maraca. M. de Silva en prétendant que Oyapoc équivalait en langue oyampi (guarani des montagnes) au sens de Wayapecû ou pointe longue, a, sans le vouloir, rendu compte du terme *punta grossa* qui suit dans toutes ses variations celui de Cap Nord.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

géographes et les diplomates ont pu diversement la prendre pour le véritable Araouari et faire déboucher celui-ci dans le canal de l'île Maracà ou Carapapouri. D'autre part il semble avéré que l'ancien Araouari envoyait au sud une branche ou Furo, qui se divisait en Furo simple et Furo pequeño ou petit, et se projetait dans l'Amazone en face de l'île Caviana. Araouari, c'est donc, selon la nationalité des glossateurs le Furo occidental ou pequeño, le Furo, l'Araouari actuel ou les bouches du Mayacaré. Et il y a lieu de se demander si la plus extraordinaire erreur n'a pas été commise jusqu'au voyage de M. Coudreau, alors qu'on supposait un furo méridional qui n'a peut-être jamais existé, et un canal de déversement vers le Carapapouri, dont l'existence est désormais improbable. D'autre part, comme le mot Mayacaré est encore donné à un fleuve au nord de l'île Maraca et de la rivière Mapa, et il y a eu un troisième élément de confusion, car on lui appliquait tout ce que l'on pouvait dire du Macari ou du Carapapouri.

C'est pourquoi, nous allons fixer l'ordre exact des cours d'eau depuis le cap d'Orange jusqu'à l'Anauirapucù :

1. Cachipour.
2. Conani.
3. Carsoène.
4. Caripoura.
5. Mayacaré.
6. Mapà.
7. Canal ou Détroit de l'île Maracà.
8. Macari (débouchant au sud de ce canal, dans sa partie nommée Carapapouri).
9. Piratuba.
11. Araouari (débouchant au sud du Cap Nord).
12. Pedreiro (ancien Furo - au sud de la pointe Jupati).
13. Macapà (au sud de la pointe Pedreira).
14. Anauirapucu.

— Cette liste est sensiblement celle de Keymis et Harcourt, sauf que le mot Araouari est étendu par ces auteurs, à tous les cours d'eau entre le cap Jupati et le Mayacaré, — cours d'eau considérés comme les bouches d'un tronc unique.

Les termes de confusion sont donc :

1° Le sens générique d'Yapoc ou rivière;

2° L'existence d'un Arapoco ou bouche de rivière, identifié avec le canal occidental de l'Amazone ou avec les bouches de la rivière Aroua (Arouaouari);

3° La consonance du mot Yapoc et du mot Arapoco;

4° L'incertitude des bouches de l'Araouari, que l'on prend pour l'Arapoco; l'extension du sens Arapoco au sens Araouari, et du sens Araouari à tous les cours d'eau du cap Jupati au Mayacaré;

5° L'appropriation au Mayacaré de tous les faits relatifs au Macari, c'est-à-dire à l'Araouari ou à l'Arapoco;

Voici dès lors un bref historique des événements :

En réponse à l'édit de Louis XIII créant un privilège pour la France équinoxiale au profit de la Compagnie Rosée et Robin (1633), le roi d'Espagne constitua la capitainerie du Cap du Nord en faveur de Maciel Parente (1637). C'est qu'en effet, les Portugais ayant délogé certains postes anglais établis aux rives guyanaises de l'Amazone, se croyaient légalement maîtres de ce sol que la France avait, dès 1664, déclaré sien, mais où ses comptoirs n'avaient pas installé un gouvernement définitif.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Tandis que les Français s'employaient aux alentours de Cayenne, le Portugal fondait au fort de Cumaù ou Macapà, pris aux Anglais en 1632, le siège de sa capitainerie ultra-amazonienne. Mais avec Ferrolles (1691) les affaires de notre colonie s'assurèrent assez éclatamment pour que nous puissions revendiquer nos droits et refouler l'usurpation de nos voisins. Après une courte campagne d'hostilités, la contestation fut déférée aux deux métropoles, et en 1698 des pourpalers commencèrent à Lisbonne, conduits par notre ambassadeur Rouillé. Dès lors était fixée de notre part la théorie qui précise le sens du mot Oyapoc et identifie le Vincent Pinçon avec l'une des bouches amazoniennes; car dans une consultation des notables Cayennais, l'Hyapoc apparaissait comme le nom collectif des îles comprises dans l'estuaire du Marañon. Les Portugais, au contraire, avaient déjà produit l'affirmation dans laquelle ils ont persisté, et allant progressivement de l'Aaraouari au Mayacaré, du Mayacaré au cap Orange, ils avaient invoqué comme limite l'Oyapoc moderne sis près de ce cap, en se fondant sur ce fait indéniable que notre occupation réelle n'avait point dépassé la zone du cap et du fleuve. Mais eux-mêmes n'y accédaient guère, n'ayant occupé que Macapà.

Le 4 mars 1700, un protocole suspensif était signé ; les négociateurs s'engageaient à fournir des titres dans le délai d'un an; mais en 1703 le Portugal, entré dans la grande alliance contre la France, rompait toute transaction, et abusant du pacte qu'il avait conclu avec l'Angleterre, il nous imposait par l'intermédiaire de cette puissance, le traité particulier d'Utrecht (13 avril 1713), où nous abandonnions tout le territoire sis *entre la rivière des Amazones et celle de Iapoc ou Vincent Pinçon* (art. 8); on ne définissait pas autrement cette frontière.

Ce fut pour reconnaître le territoire concédé que le Portugal organisa, en 1722, l'expédition dirigée par Amaral, car il n'osait à vrai dire occuper d'emblée et sans autre examen tout le pays qui s'étend de Macapà au cap Orange. La France répondit au voyage d'Amaral en fondant sur la rive droite de l'Oyapoc un poste de surveillance; Amaral fut désavoué, et le gouverneur Charanville, ayant étudié, de concert avec le juge Milhau, nos droits et traditions, revendiqua nettement (1729) la frontière du Cap Nord. Le voyageur des Marchais appuya ces conclusions.

En 1732, une convention suspensive fut consentie entre les gouverneurs français et portugais; la zone entre la rivière Cachipour et le Cap Nord était provisoirement neutralisée. — En 1745, le voyage du savant La Condamine sembla préciser le débat; cet homme illustre explora les terres du Cap Nord, et, plein de scrupules envers la plus large observance du traité, rattacha le *canal de Maracà à l'Araouari, et marqua aux bouches du Mayacaré* l'Oyapoc de Vincent Pinçon. — Mais, d'un commun accord, le débat était ajourné. Seul, M. de Bessner, préoccupé d'accroître nos débouchés guyanais, s'inquiéta vers 1776, de concert avec le sage Malouet, de connaître le sens des découvertes de Pinçon, et il crut démêler que la rivière dénommée par ce navigateur était à quinze lieues portugaises au nord de l'estuaire amazonien; après quelques tâtonnements, on arrêta ces quinze lieues au Mayacaré, par 2° 25′, à quinze lieues au nord du Cap Nord de La Condamine (1° 51′). On y fonda un poste, qui fut par la suite reporté pour plus de sûreté à la rivière Conani (2° 50′) ; puis, M. de Bessner ayant fait reconnaître le pays par son géographe Mentelle, et s'étant convaincu que la branche nord de l'Araouari débouchait par le flanc sud de l'île Maracà dans le canal Carapapouri, on fonda coup sur coup sur cet estuaire et un peu au delà les forts Vincent-Pinçon (1782) et Macari (1783). Bessner songeait même à reculer ces frontières jusqu'au véritable Araouari, quand il mourut (1785).

Grâce aux guerres de la Révolution, les Portugais franchirent l'Araouari (1791), établirent dans les terres du Cap Nord les forts Araouari et Sucuruju (1793), et bâtirent sur l'Oyapoc le poste de la Concepcion (1795). Mais après le traité de Bâle (1796), le gouvernement français reprit diplomatiquement

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'offensive, et ayant affirmé, par les soins de Lescallier, de Chapel et de Jeannet-Oudin, ses droits jusqu'à l'Araouari et même jusqu'à l'Amazone, négocia en 1797 (traité de Paris) l'entente d'une frontière moyenne entre le Mayacaré et le Conani (emplacement des deux forts Malouet et Bessner), au Calsoène; éclairé bientôt sur l'ampleur vraiment excessive de cette concession, il profita de la rupture où le Portugal s'engagea dès 1798 pour lui imposer à Badajoz (1801) la frontière du grand Araouari (par 1° 20′ environ), et à Madrid celle du Carapanatuba ou Pedreiro (ancien Furo de l'Araouari — par 0° 20′ environ). — En 1802 enfin, par l'intervention grande de l'Angleterre, il consentit à s'en tenir au grand Araouari (traité d'Amiens).

Qu'on observe l'identité des formes Carapapouri et Carapanatuba. — Le nom constitutif de ce pays est bien Carapa, à la fois Calipoura et Caribot, Caniba, et Caniaba ou Cabiana. — Toujours la confusion phonétique entre les mots Caraïbe et Guyane.

Vinrent les événements de 1814-1815. L'Angleterre munie dès 1810 des pleins pouvoirs du Portugal, stipula, par l'article 10 du traité de Paris et l'article 107 de l'acte de Vienne, que la frontière PROVISOIRE serait fixée à l'Oyapoc du cap Orange, sous condition d'une délimitation ultérieure de la frontière du sud; et pour fixer à jamais un terme moyen, le Portugal fut contraint, en 1817, de reconnaître les droits de la France sur la Guyane, en bornant notre occupation à 322° L. O. de l'île de Fer, soit 48° L. E. de Paris, et à 2° 24′ L. N. On nous avouait ainsi la possession d'une partie du bassin de Rio Branco, car dès le XVIII[e] siècle, il avait été admis qu'en dehors de toute fixation de parallèle, nous avions des titres à nous étendre vers l'ouest jusqu'à ce fleuve, selon la théorie que Mentelle avait inspirée à Bessner. Le contrat de 1817 n'ayant pas été appliqué par le Portugal, la France reprit contre le Brésil toute sa revendication, et dès 1835, grâce aux travaux de Larue, Saint-Amand, Leprieur, Couvray de Beauregard, Noyer, d'Avezac, Warden, Walckenaer, fut à même de réclamer tout le pays jusqu'à l'Amazone, et d'occuper la côte du cap Orange au Mapà. Cette mise sous séquestre ne cessa qu'en 1840, quand le gouvernement brésilien eut accédé à notre désir de traiter; mais les offres de notre adversaire furent si dérisoires, que M. Guizot crut devoir, dès 1843, ajourner les négociations; elles furent reprises en 1853 pour obliger les Brésiliens à abandonner Mapà, qu'ils avaient dès 1849 relevé à notre détriment, et aboutirent après un long débat entre MM. de l'Uruguay et His de Butenval à un ultimatum du Gouvernement français, auquel le plénipotentiaire américain ne put opposer aucun autre argument. Nous réclamions le bras nord de l'Araouari, et, à son défaut, nous admettions comme base extrême la ligne de la Manaye, c'est-à-dire le canal de Carapapouri. Nos concessions sont ainsi portées aux derniers termes d'un arrangement possible. Depuis cette époque en effet, les découvertes grandissantes du savoir et de l'expérience ont nettement reconstitué nos droits sur l'Amazone. En 1883, l'auteur de ces lignes eut l'honneur de reprendre et de résumer la controverse; ses paroles excitèrent dans l'Amérique du Sud un vif mouvement de curiosité, d'irritation même; mais personne ne s'est trouvé pour contester validement sa thèse.

Oui, la France a droit à l'Amazone.

C'est en assimilant à tout propos la rivière de Vincent Pinçon à tous les cours d'eau enchevêtrés qu'offre la côte encore rudimentaire du Cap Nord, que nos rivaux ont pu compromettre et obscurcir le débat. Mais le terme essentiel reste clair. L'Oyapoc de Vincent Pinçon, la rivière de Vincent-Pinçon, c'est l'Arapoco de Keymis, c'est l'Amazone, dont Soarès a dit qu'elle borne le Brésil, et dont la science contemporaine doit dire aussi qu'elle borne la France guyanaise, étendue sans partage jusqu'au Rio Negro.

**Henri DELONCLE.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

## III. — GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE DU TERRITOIRE DIT CONTESTÉ

Le territoire contesté entre la France et le Brésil est limité au nord par l'Oyapoc et la ligne de partage des eaux entre l'Atlantique et l'Amazone, au sud par l'Amazone et le Rio Negro, à l'est par l'Océan Atlantique, à l'ouest par le Rio Branco continué par le Takutu. Sur les frontières septentrionales s'étendent les Guyanes Française, Hollandaise et Anglaise ; les frontières occidentales et méridionales sont bordées par le Brésil.

La superficie du territoire contesté est d'environ 450,000 kilomètres carrés.

Il forme une grande contrée présentant des aspects fort divers. — 1° La région septentrionale, entre la ligne de partage des eaux, l'Équateur, le 54e et le 62e de longitude occidentale, est une région de montagnes et de forêts. — 2° La région méridionale, entre l'Équateur et les inondations de l'Amazone, du Rio Negro et du Rio Branco, sauf quelques collines sur les bords de l'Amazone, est à peu près plate, mais boisée comme la précédente. — 3° Des cantons noyés, mal affermis, marécageux toute l'année, alluvions non solidifiées, terres en formation, se trouvent un peu partout. La plus étendue, la plus remarquable de ces régions de quaternaire actuel en fixation, est celle qui s'étend entre la bouche de Mapa et celle de l'Araguary, limitée à l'ouest par les terres fermes des lacs, et à l'est comprenant l'île de Maraca. La végétation y est rare et maigre, les forêts y sont inconnues, sauf celles de palétuviers, sur la côte. — 4° La région de la rive des grands cours d'eau s'étend de Macapa au confluent du Cuit Auau, longeant à gauche l'Amazone, le Rio Negro et le Rio Branco, sur une profondeur variant de 5 à 20 kilomètres. C'est une région de terres inondées pendant la saison hivernale, où abondent les lacs, les marais et les canaux naturels : furos, paranas, paranamirims, sur les bords desquels croissent les plus belles essences de l'Amérique équatoriale. — 5° Il faut parler enfin de la très importante région des *Prairies*, pâturages naturels appelés dans la contrée *Savanes* ou *Campos*. Ces prairies, situées dans des endroits élevés et bien aérés, sont la partie la plus saine de la contrée. Le travailleur européen s'y acclimaterait aisément, et les travaux auxquels il aurait à s'y livrer : élève du bétail, culture du tabac, du café, du cacao, ne préjudicieraient nullement à sa santé. Ces prairies forment le tiers de la superficie totale du territoire contesté entre la France et le Brésil. Elles s'étendent sur 150,000 kilomètres et peuvent être divisées en trois régions distinctes, toutes trois à peu près d'égale étendue. D'abord les Prairies de la côte, de l'Oyapoc à l'Amazone, longues et étroites, coupant les fleuves ou rivières Ouassa, Couripi, Arocaoua, Cachipour, Counani, Rio Novo, Carsevenne, Mapa Grande, Petite Mapa, Igarapé da Serra, Fréchal, Cujubim, Tartarougal sinho, Tartarougal Grande, Apurema, Tracajatuba du Lago Novo, Araguary, Pedreiro, Carapanatuba, de Saint-Georges d'Oyapoc à Macapá. Ensuite les Prairies de l'Amazone, également longues et étroites, s'étendant de Macapá à Faro, dans le cours inférieur des rios Matapy, Maraca, Cajary, Jary, Paru, Jutahy, Gurupatuba, Tahará, Cumá, Trombetta, Jamunda. Enfin les Prairies du Rio Branco entre ce cours d'eau, le Takutu, le Cuit-Auau et les Montagnes de la Lune. La situation de ces Prairies, sur les bords de l'Atlantique, sur la rive de l'Amazone, ou dans la région la plus centrale et la plus saine de Guyane, leur assurent un grand avenir.

Le climat du territoire contesté est le même que celui de la Guyane Française. Il faut toutefois faire des réserves pour les Prairies. L'installation dans les Prairies ne nécessitant ni desséchements, ni défrichements, ni déboisements, ni travaux pénibles dans la culture, - le blanc pourrait, de suite, y

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

travailler de ses mains, s'y acclimater, faire souche, sans s'exposer à une forte mortalité. La race européenne peut coloniser les prairies sans auxiliaires, tandis qu'elle ne pourrait sans nègres ou coolies quelconques, sans sacrifier énormément de pionniers, prendre possession de la forêt.

Les voies de communication intérieures sont, pour les mêmes raisons, aussi difficiles que dans la Guyane Française. Mais dans le territoire contesté, il faut parler des voies spéciales, que nous appellerons les voies latérales. Ainsi, le Ouassa et le Cachipour, tous deux parallèles à la mer dans la partie inférieure de leur cours, sont, dans cette partie, libres de chutes. La rivière lacustre de Tartarougal-Mapa est également parallèle à l'Océan et libre de sauts. L'Araguary jusqu'au-dessus de la Colonia de Pedro II, l'Apurema jusqu'au-dessus de Nazareth sont accessibles à des vapeurs. Une communication ininterrompue par eau a jadis existé entre l'Oyapoc et l'Araguary, et il ne serait pas bien difficile de la rétablir. Les grands lacs des Terres du cap de Nord sont accessibles toute l'année à des navires de fort tirant d'eau. Le long de l'Amazone, il existe des communications latérales accessibles à de petits vapeurs entre l'Araguary et le Matapy, Terapixum et Obidos, Obidos et le Mucambo, Santa-Anna et Concessão. De grands lacs très nombreux peuvent y recevoir les navires du plus haut bord. Enfin le long du Rio Negro, entre Manaos et l'embouchure du Rio Branco, il existe une communication ininterrompue, pour petits vapeurs, par les paranas d'Anavillana et ceux du Jauapiry.

Il y a encore moins de routes dans cette contrée que dans la Guyane Française.

Les voies de communication extérieures ne sont pas rares. Les cinquante-quatre vapeurs de la *Compagnie de l'Amazone* mettent quotidiennement Manaos en communication avec tous les ports du grand fleuve, de Para, capitale de la province du Gram-Para, à Yurimaguas au Pérou. Un vapeur de cette Compagnie fait mensuellement le service du Rio Negro jusqu'à Santa-Izabel. Des chaloupes à vapeur remontent le Rio Branco jusqu'à la Cachoeira, mais irrégulièrement et seulement pendant huit mois de l'année, à cause de la grande baisse de l'étiage. La Compagnie anglaise, la *Red Cross Line* fai annuellement neuf voyages en Europe de Manaos à Liverpool par Para, Ilha Madeira, Lisboa et le Havre. La *Compagnie* américaine *Booth* fait deux voyages par an de Manaos à New-York par Para. La *Companhia Brazileira* fait trois voyages par mois de Manaos à Rio-de-Janeiro par Para et les ports du Sud. La Compagnie française des *Chargeurs réunis* a contracté pour faire six voyages par an de Manaos au Havre par Para et Lisbonne. Un vapeur fait mensuellement le service du Jary au Para. Un autre fait deux voyages par mois de Macapa à Para. De nombreuses chaloupes à vapeur, d'innombrables goëlettes, font quotidiennement des voyages sur le pourtour méridional de la grande île de Guyane, de Macapa à l'embouchure du Rio Branco.

Toutefois, ni Manaos ni Macapá ne sont rattachés à aucune grande ligne télégraphique terrestre ou sous-marine.

L'importance stratégique d'une contrée longeant l'Amazone sur quatre cents lieues, de l'embouchure aux grands confluents, se démontre d'elle-même.

Gibier, poisson, fauves, reptiles, insectes, basses-cours, se retrouvent dans le territoire contesté tels qu'ils sont dans la Guyane Française.

Mais dans le territoire contesté on trouve beaucoup de bétail, au moins 70,000 têtes de bœufs, et 12,000 de chevaux. Les savanes de Mapa et des Lacs, celles de la rive gauche du Rio Branco ont chacune quelques centaines de têtes de bétail, mais les deux grands centres sont l'Apurema avec 8,000 bœufs et 1,000 chevaux, et les *Campos* de l'Amazone (Obidos, Faro, Alemquer, Monte-Alegre) avec 60,000 têtes de bœufs et 10,000 de chevaux. On trouve aussi quelque bétail aux environs de Prainha, d'Almeïrim et de Macapá.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

On trouve peu de culture dans le territoire contesté. Cependant il y en a plus que dans la Guyane Française. On trouve un peu partout du café, du tabac, de la canne à sucre. Mais ce qui fait la richesse de la contrée est l'exploitation des produits spontanés de la forêt, du caoutchouc, du cacao sylvestre, de la salsepareille, de la piaçaba. A Counani, à Mapa et dans les Lacs, on fabrique de la farine de manioc pour Cayenne, on prépare le pirarucu et on fait la pêche du poisson à colle appelé machoiran. La production actuelle de la côte peut être évaluée à 1,500,000 francs et celle de la rive gauche de l'Amazone, du Rio Negro et du Rio Branco, au bas mot, à quinze millions par an.

Le territoire contesté a toutes les richesses minérales de la Guyane Française, y compris l'or; mais on n'en exploite aucune, si ce n'est celles utiles à l'industrie du bâtiment: les granits, les calcaires, la pierre à chaux, la terre à briques, les argiles.

L'industrie y est à peu près aussi nulle que dans la Guyane Française.

La côte fait un mouvement commercial guère inférieur à trois millions dont un million et demi à l'exportation de la farine de manioc, du pirarucu et de la colle de poisson, l'autre million et demi à l'importation de produits européens pour l'alimentation et le vêtement. — Les territoires de la rive gauche entrent pour au moins 30,000,000 de francs dans le mouvement d'affaires annuel de Para. Ils exportent les produits spontanés des forêts: caoutchouc, cacao, salsepareille, piaçaba, et importent les mêmes produits d'Europe que la Guyane Française. Seulement Manaos consomme beaucoup plus d'articles de luxe que Cayenne.

On peut décomposer comme suit la population du territoire contesté : Indiens du Ouassa, 200; nègres, Cafres et mulâtres du Cachipour (anciens esclaves fugitifs du Brésil), 100; du Counani, 300; Soldats déserteurs, Indiens et Caboclos du Mapa et des Lacs, 600; Brésiliens libres de l'Apurema, 200; Blancs de la côte, 100. Soit environ 1,500 individus pour la côte d'entre Oyapoc et Amazone, dont 100 blancs, 600 Caboclos, 200 Indiens civilisés, 200 Indiens bugres, 400 nègres et mulâtres. Pour les territoires de la rive gauche, on compte environ 10,000 blancs, 20,000 Caboclos, 5,000 Indiens civilisés, 10,000 Indiens bugres, 10,000 Indiens brabos, 5,000 nègres et mulâtres. Soit environ 60,000 individus dont 40,000 civilisés de langue portugaise et pour la plupart d'origine brésilienne. Tous ces chiffres sont approximatifs, la statistique est aussi mal faite dans la contrée qu'en Guyane. Le total des territoires de la côte et des territoires de la rive gauche nous donne 65,000 individus, dont 10,100 blancs, 20,600 Caboclos, 5,200 Indiens civilisés, 10,200 Indiens bugres, 10,000 Indiens brabos, 5,400 nègres et mulâtres. Ce qui montre que, si, dans la Guyane, la population est surtout nègre et mulâtre, dans le territoire contesté, elle est surtout cabocla (métisse de blancs et d'indiennes) et indienne, et que la proportion des blancs, qui, dans la Guyane, n'est que de 1/280 de la population totale, est d'à peu près 1/6 au territoire contesté. Les centres principaux du territoire contesté sont Counani, 300; Mapa, 200; Macapá, 2,000; Mazagao, 500; Almeïrim, 200; Prainha, 200; Monte-Alegre, 500; Alemquer, 1,000; Obidos, 1,500; Faro, 500; Itacoatiara, 500; Concessao, 500; Silves, 500; Matary, 100; Manaos, environ 10,000 habitants.

Toute la population civilisée parle portugais. A Cachipour et à Counani on parle aussi le créole de Cayenne et même un peu le français; mais dans tout le reste de la contrée ce ne sont que les personnes ayant reçu une éducation supérieure qui parlent notre langue. A Manaos cependant elle est très répandue. Une bonne partie de la population parle ou comprend le français.

Comme dans la Guyane Française on aime assez les pompes du culte catholique, on ne nourrit aucune haine contre les prêtres, mais le scepticisme est à peu près général.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Cette grande contrée, qui fut incontestablement française jusqu'à la fin du XVIIe siècle, nous a été depuis disputée par le Portugal et le Brésil, héritier des prétentions de son ancienne métropole. Elle est encore aujourd'hui à peu près déserte : 1/7 d'habitant au kilomètre carré. Elle est riche, renferme des étendues immenses immédiatement colonisables par les blancs, et est destinée, quand l'émigration européenne s'y portera, au plus magnifique avenir. Une grande nation se constituera un jour dans la prairie du Bas-Amazone.

X...

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

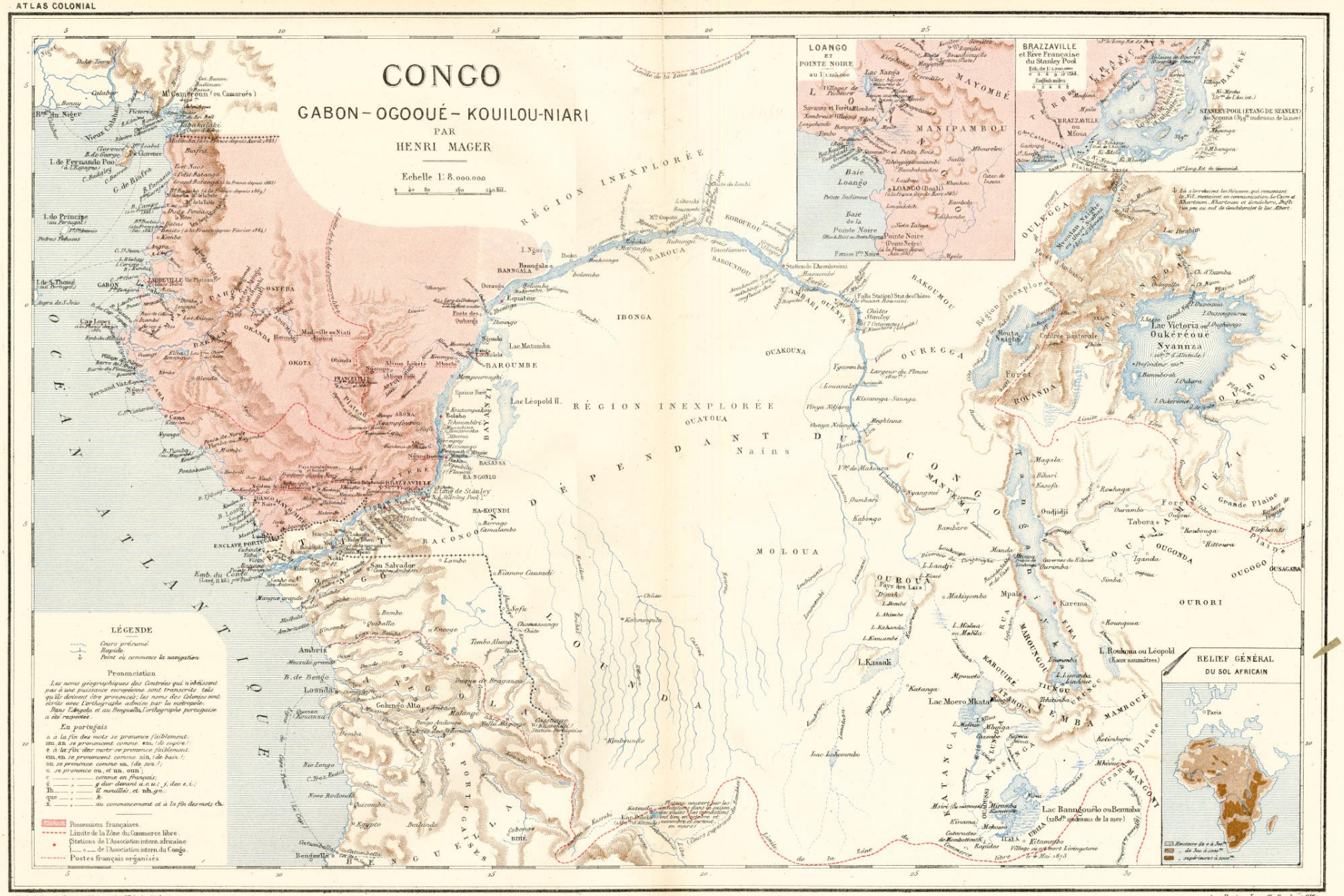
CONGO
GABON – OGOOUÉ – KOUILOU-NIARI
PAR
HENRI MAGER
Echelle 1: 8.000.000
LOANGO ET POINTE NOIRE au 1:1.200.000
BRAZZAVILLE et Rive Française du Stanley Pool
RÉGION INEXPLORÉE
RÉGION INEXPLORÉE
DÉPENDANTS DU Congo
OCEAN ATLANTIQUE
LÉGENDE
Cours présumé
Rapide
Point où commence la navigation
Prononciation
En portugais
Possessions françaises
Limite de la Zône du Commerce libre
Stations de l'Association internationale africaine
Postes français organisés
RELIEF GÉNÉRAL DU SOL AFRICAIN
Lac Victoria Oukéréoué Nyanza
Lac Banngouélo ou Bemmaba
L. Kassadi
L. Roukouna ou Léopold
Lac Moero Mkata
Lac Tchembo
Lac Ibrahim
Lac Matumba
Lac Léopold II.
Tabora
Karema
Mpala
Makisombo
Kabongo
Nyangoué
Ouadjidji
Bambare
Rowhaga
Magala
Bihari
Kasofa
Ouambo
Ougoni
Rouhaga
Grande Plaine
Rittoura
Iganda
Simba
Rouanqua
Mouta Nziche
Forêt
Limite
Ouregga
Ouakouna
Ibonga
Baroumbe
Baroundou
Korourou
Baroua
Baroukmou
Ouadda
Moloua
Ouroua
Ourori
Ougonda
Ougogo
Ousagara
Mamboué
Katanga
Tiuxoue
Karoutré
Kissenga
Kissenga
Grand Manyoni
Ketenburu
Mbéouo
Mpueto
Katanga
Mbuga
Lazombe
Kapeca
Kimana
Mokoum
Rapides
Village au sud du bord Livingstone
Ujiji
Mirambo
Mirambo
Mirambo

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# CONGO

On désigne aujourd'hui sous le nom de *Congo français* la partie de l'Afrique équatoriale limitée :

A l'ouest, par la côte occidentale, entre la rivière Campo et le Chiloango ;

Au sud, par le Chiloango et une ligne à déterminer entre sa source et Manianga (Bas-Congo);

A l'est, par le Congo, de Manianga à un point à déterminer à la limite orientale du bassin de la Licona ou Oubangi.

Ce dernier bassin — reconnu possession française d'après les traités de février 1885 — étant encore presque entièrement inconnu, il est actuellement impossible de tracer sur la carte la limite septentrionale de notre nouvelle colonie, limite qui doit être évidemment le raccordement du bassin de la Licona ou Oubangi, avec la rivière Campo.

Comme on le voit, notre ancien établissement du Gabon, dont l'étendue était à peine égale à trois départements français, n'est plus qu'une petite enclave de la nouvelle et vaste possession que la France doit avant tout à la Mission de l'Ouest-Africain dirigée par M. de Brazza, mission dont l'œuvre a été consacrée — ainsi que le déclarait naguère à la Chambre M. J. Ferry — par l'aréopage européen. Remarquons, en effet, que le Congo français, tel qu'il a été délimité, a une superficie de 670,000 kilomètres carrés, soit un quart plus grande que celle de la France.

Cette possession, parfaitement homogène, se confond presque entièrement avec le grand triangle équilatéral qui s'étend entre la côte occidentale d'Afrique et le cours inférieur du Congo, de son embouchure jusqu'à 1° ou 2° de latitude au nord de l'équateur. Sa situation, par rapport au bassin central du Congo ou plateau central de l'Afrique équatoriale, était remarquable. A première vue, on devait considérer notre Ouest-Africain ou Congo français comme l'antichambre de l'Afrique centrale. Les explorations de ces dernières années ont confirmé l'hypothèse : c'est ici que l'avenir verra s'ouvrir les voies les plus commodes, les plus rapides, les plus économiques — les véritables routes commerciales — entre l'Atlantique et le centre de l'Afrique.

On comprend tout ce que cette perspective économique ajoute à la valeur propre de notre nouvelle possession ; mais il est utile de faire immédiatement remarquer aux esprits trop prompts à s'enthousiasmer mais peu persévérants, et surtout à ceux qui ne proportionnent pas assez les moyens au but, que l'avenir du Congo français en tant que voie d'accès ou débouché de l'Afrique centrale ne

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

peut être assuré qu'à la condition de mettre en valeur le territoire même du Congo français ; en d'autres termes :

Ou nous ne saurons pas prendre un pied sérieux, créer un établissement solide, prospère au Congo français, en un mot, tirer parti de notre possession actuelle, — et alors il nous est absolument inutile de nous inquiéter de l'Afrique centrale ;

Ou nous saurons, au contraire, tirer le parti convenable du Congo français, — et alors les limites qu'on paraît avoir voulu nous imposer resteront ce qu'elles sont : des limites sur le papier, barrières imaginaires et sans force contre le développement naturel et légitime d'une influence politique et économique pacifiquement établie.

Tel est le problème de colonisation — et par colonisation, nous entendons la transformation d'un pays neuf en une sorte d'annexe de la métropole — que notre administration maritime et coloniale est aussi incapable de résoudre que n'importe quel autre problème de colonisation, car si l'occupation militaire est une solution positive, au point de vue des charges, elle est absolument négative sous tout autre rapport. Envisagé dans ses résultats, le système de l'occupation ou possession militaire est la négation même de la colonisation.

Mais, en attendant que nous puissions signaler utilement à une véritable administration coloniale, à un ministère spécial civil des colonies et de la marine marchande ce qu'il conviendrait de faire au Congo français, nous allons résumer nos connaissances générales sur cette contrée.

On sait que l'Afrique australe affecte à peu près la forme d'une assiette renversée. En partant de la côte, on traverse d'abord une zone maritime plus ou moins basse et marécageuse, puis un massif accidenté avant d'arriver au plateau central, légèrement concave, dont l'altitude moyenne est d'environ 500 mètres au-dessus de l'Océan.

Les fleuves qui prennent leur source sur ce plateau doivent donc traverser dans des failles plus ou moins profondes la barrière accidentée qui sépare leur bassin supérieur de l'Océan ; ainsi le Congo, prenant sa source au sud du lac Tanganika, par environ 1,300 mètres d'altitude, décrit une grande demi-circonférence au milieu du plateau central, avec une pente d'environ 1 mètre pour 14 kilomètres, tandis qu'il traverse le massif accidenté dont nous avons parlé en tombant de 300 mètres sur une distance de 300 kilomètres.

De Brazzaville à Vivi, le Congo et ses rives offrent donc l'image d'un gigantesque escalier dont la plupart des marches sont encore séparées par des gorges profondes de 150 à 200 mètres, — fleuve et territoire absolument impropres à l'établissement d'une voie commerciale qui coûterait ici des sommes fabuleuses.

Disons tout de suite, pour n'y plus revenir, que l'entreprise économique rivale dont nous avons été menacés ici est morte le jour où les territoires au nord du 5e parallèle de latitude sud ont été reconnus possession française, parce qu'il sera infiniment plus facile, plus économique de faire passer une voie commerciale sur ces territoires qu'au Congo, — et que, en admettant qu'on sacrifiât des centaines de millions le long de ce grand fleuve, nous drainerions plus économiquement par ailleurs les produits de l'Afrique centrale, dont la mise en valeur exigera bien des années. Nous laisserons donc la soi-disant Association internationale africaine se livrer désormais à tous les changements possibles de nom et même d'état pour ne nous occuper que du Congo français, dont la structure générale a déjà été entrevue. Précisons :

La zone maritime ne s'étend guère à plus de 150 à 200 kilomètres de la côte. Ici commence le

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

massif accidenté toujours parallèle à la côte, massif dont la largeur, à vol d'oiseau, est en moyenne de 200 à 300 kilomètres et au delà duquel s'étendent les territoires faisant partie du bassin central du Congo. Des bancs de grès et des schistes micacés sont les premières roches de la zone maritime, de l'assise accidentée du plateau africain et de ce plateau lui-même. Ces roches sont recouvertes d'une épaisse couche d'argile ferrugineuse, d'où s'élance, exubérante, la végétation équatoriale qui, en dehors des lieux fréquentés par l'homme, se présente sous l'aspect de forêts vierges, aux inextricables fouillis de lianes et de plantes envahissantes, où la vue est encore plus bornée que la marche, où les rayons du soleil pénètrent à peine et dont l'atmosphère, chaude et humide pendant le jour et froide la nuit, n'est jamais tempérée par la brise. En s'écartant davantage de l'équateur on rencontre, dans les mêmes zones, des clairières et des prairies ; enfin, à la limite même du plateau, sur la ligne de partage des eaux, le terrain granitique n'offre aux regards du voyageur que les longues et molles ondulations de plaines sablonneuses et herbeuses, plateau dont l'altitude varie de 500 à 800 mètres, et qui est coupé de ravins aux parois presque à pic au fond desquels prennent naissance les cours d'eau.

L'Européen qui vivrait avec un certain confortable dans cette dernière région la trouverait probablement aussi saine que la France ; c'est assurément la plus saine de l'Ouest-Africain, où il pleut pendant sept ou huit mois de l'année et même plus longtemps, dit-on, à mesure qu'on avance vers le centre africain. La saison des pluies se manifeste non pas par des pluies continuelles, mais par un orage ou une averse journalière qui rend supportable la température alors très élevée. A la rigueur on pourrait considérer deux saisons des pluies et deux saisons sèches par an, les premières coïncidant avec les époques du passage du soleil au zénith. La saison des grandes pluies comprend septembre, octobre, novembre et décembre. Les mois de mai, juin, juillet et août composent la saison sèche, qui n'est pas sans orages. Notons encore que, dans l'étendue de l'Ouest-Africain, ces époques sont variables. Lorsque les pluies sont bien établies, les travaux sont à peu près arrêtés, les communications par terre à peu près impossibles, mais les transports sont, au contraire, moins dangereux ou plus faciles sur les cours d'eau. L'humidité chaude de la saison des pluies est à redouter dans toutes les régions boisées, basses ou élevées ; mais les changements de saison, et particulièrement le passage des pluies à la saison sèche sont les époques les plus dangereuses. (mars et avril au Gabon et sur la côte.)

Cette côte, d'environ 1,500 kilomètres de longueur, est presque partout très basse et bordée de marécages ou de lagunes, où viennent se jeter la plupart des petites rivières. En rencontrant ces interminables plages de sable, l'Océan roule ses lames en énormes volutes qui défendent l'accès de la terre et ne permettent les opérations des grands bâtiments que là où s'enfonce un profond estuaire. Aussi ne peut-on compter sur cette côte que deux véritables ports : le Gabon et le Congo, l'entrée de l'Ogôoué n'étant pas praticable pour des navires d'un fort tirant d'eau. Toutefois les mouillages en baie ouverte sont assez nombreux tant au nord qu'au sud du Gabon, et parmi ceux où les opérations commerciales sont relativement faciles on peut citer les embouchures des rivières Campo, Mouni, Moundah, le cap Lopez, Yumba, Tchilongo et Loango.

Sans nous arrêter aux rivières Campo, Saint-Benoist, Mouni et Moundah d'une importance commerciale secondaire, arrivons au Gabon, large et profond estuaire formé de la réunion du Como et du Remboé, dont le cours ne dépasse malheureusement pas la zone maritime. Sur la rive droite du Gabon est située Libreville, qui représente, encore assez pauvrement, la capitale de notre possession, et où se trouvent établies ou représentées la plupart des grandes maisons de commerce de l'Ouest-Africain.

Nous rencontrons ensuite le delta de l'Ogôoué, fleuve aussi capricieux que la Loire, mais plus important qu'elle par sa longueur, sa largeur et surtout pour son débit et la partie de son cours dont

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les conditions de navigabilité pourraient être améliorées. L'Ogôoué prend sa source méridionale à la limite même du plateau central et coule d'abord à peu près parallèlement à la côte jusqu'à l'équateur sur une longueur de 350 kilomètres, dont plus de 200 sont d'une navigation relativement facile pour les pirogues, qui descendent ensuite une série de rapides sur un parcours développé de 200 kilomètres jusqu'à Njolé. Les 386 kilomètres qui séparent Njolé de l'embouchure peuvent être parcourus, en toute saison, par un bâtiment d'un mètre de tirant d'eau.

Après le bassin de l'Ogôoué, qui est l'un des plus riches et des plus importants de l'Ouest-Africain, nous citerons au moins pour mémoire les rivières de Setté, de Nyanga et de Yumba avant d'arriver au Kouilou, dont le cours supérieur porte successivement les noms de Niari et Ndouo. Bien que sa partie centrale ou Niari soit navigable pour des embarcations à vapeur, c'est probablement moins du fleuve que de sa vallée qu'on se préoccupera au point de vue des voies de communication.

Plus au sud, la Loema et le Chiloango, qui arrosent un territoire un peu moins riche que le bassin du Niari-Kouilou, ne sauraient être considérés comme des voies commerciales, et les terrains de plus en plus accidentés se prêtent d'autant moins à l'établissement de communications pratiques qu'on se rapproche du Congo dont nous avons déjà parlé.

Il paraît admis que les territoires de la rive gauche du grand fleuve sont moins impraticables que ceux de la rive droite ; mais il n'y a pas lieu ici de nous en occuper, non plus que des territoires du bassin méridional du Congo qui offriront pendant longtemps un vaste champ aux explorateurs scientifiques avant qu'on puisse commencer à les exploiter avec le moindre fruit.

Nous avons dit que la navigation du Bas-Congo s'arrête à Vivi et que le Congo ne redevient navigable qu'en amont de Brazzaville. Avec les procédés de locomotion de ce siècle, la voie commerciale du Congo est une utopie ou une mauvaise affaire ; avec ceux de l'avenir, on aura de ce projet le souvenir d'un rêve aussi creux que celui de la Tour de Babel. Par suite de cette impraticabilité, le petit territoire du Bas-Congo — entre le Chiloango et le Congo — n'est qu'un cul-de-sac sans valeur économique, mais dont la possession nous eût donné une frontière naturelle sérieuse. A nous le disputer, l'Association soi-disant internationale n'aura gagné que des embarras et des charges. Le moment où elle pouvait s'en débarrasser à meilleur compte est passé.

En remontant la rive droite du Congo, le premier affluent important que nous rencontrons est l'Alima, rivière assez étroite, profonde, excessivement tortueuse, mais dont le cours développé, d'environ 400 kilomètres, est navigable depuis son confluent jusqu'à la station de Diélé qu'on peut ainsi considérer comme notre premier port sur le Congo en suivant la voie de l'Ogôoué. Le bassin de l'Alima faisait partie des États de Makoko, souverain des Batékés, qui y a autorisé l'établissement de colonies Bafourous. Celles-ci se livrent à la culture en grand et à l'exportation du manioc, dont elles approvisionnent toutes les tribus riveraines du Congo entre Brazzaville et l'Équateur.

En amont de l'Alima s'étend le bassin de la Licona ou Oubangi principalement habité par les peuplades de ce nom avec lesquelles M. de Brazza avait traité en 1880. D'après les traités de février 1885, ce bassin appartient à la France. Sa valeur dépend surtout de l'importance que présentent ses affluents occidentaux au point de vue des communications entre la côte de l'Atlantique et le bassin central du Congo. Aux documents recueillis sur cette région par M. de Brazza lors de ses premiers voyages, s'ajoutent aujourd'hui quelques renseignements fournis par les membres de sa mission ; mais on comprendra qu'en présence du système de publications et de cartes erronées constamment suivi par l'Association internationale — et il suffit de comparer toutes ses publications, toutes ses cartes pour se refuser à admettre comme cause de ces erreurs une ignorance générale qui serait vraiment

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

monstrueuse — on comprendra, dis-je, que sur quelques points de la question du Congo, M. de Brazza et ses collaborateurs aient dû garder une grande réserve. D'ailleurs, ceux d'entre eux qui ont été chargés cette année d'explorations dans le nord de l'Ogôoué et dans le bassin septentrional du Haut-Congo doivent venir en rendre compte dans quelques mois, et il y a tout lieu de croire qu'à ce moment la même discrétion ne sera plus de rigueur.

Nous devions insister un peu sur les détails hydrographiques, car, à vrai dire, les cours d'eau sont les voies de communication du Congo français. Quelque imparfaites qu'elles soient, elles répondent mieux que toutes autres aux nécessités d'un trafic même limité dans l'état actuel du pays. Les voies de terre ne sont guère que d'affreux sentiers aux mille détours, aux montées et descentes perpétuelles à travers les forêts, impossibles à suivre sans se perdre si l'on n'a pas de guides, à peine praticables pour l'explorateur européen, et où il y aurait tout à faire pour que des caravanes ou convois commerciaux réguliers pussent les utiliser sans trop de difficultés, avec quelque économie et sécurité. Toutefois cette appréciation un peu générale n'est pas rigoureusement applicable sans exception. Ainsi, dans le bassin moins boisé et moins accidenté du Kouilou-Niari, les routes de terre présentent infiniment moins de difficultés que dans le bassin de l'Ogôoué et, à plus forte raison, que sur les rives du Congo. En s'écartant de la zone des forêts équatoriales dans la direction du nord, on reconnaîtra sans doute aussi que les voies de terre sont plus praticables.

En résumé, les trois voies de pénétration actuellement connues sont :

Le Congo, dont nous connaissons l'infériorité et les dangers sous tous les rapports : difficultés naturelles, mauvais climats et mauvaises dispositions des indigènes dues aux procédés de l'Association internationale. Par le Congo on peut transporter annuellement une centaine de tonnes au prix de 2,000 francs la tonne !

L'Ogôoué-Alima, — difficultés naturelles beaucoup moindres que sur le Congo — bonnes dispositions des indigènes — transit annuel par pirogues s'élevant aujourd'hui à 300 tonnes au prix moyen de 800 francs la tonne.

Vallée du Niari — de la côte à Brazzaville : — terrain infiniment meilleur que celui des deux routes précédentes, — facilités relatives pour se procurer des porteurs. Le meilleur itinéraire à suivre n'est pas encore bien fixé. Les probabilités sont en faveur de la rive droite du Kouilou et du Niari. Le transport de la tonne ne sera pas moindre de 500 francs, et s'élèvera peut-être assez vite avec la demande d'un plus grand nombre de porteurs. C'est ici que s'ouvrira la route commerciale de la côte au bassin central du Congo, si les explorations au nord de l'Ogôoué ne confirmaient pas nos hypothèses sur la possibilité d'y découvrir un meilleur tracé. Dans ce cas, il ne paraît plus y avoir d'importance aujourd'hui à relier le Niari avec Brazzaville, — et si l'on se décidait à ouvrir ici la route commerciale — route de terre ou voie ferrée, — il importerait, au contraire, qu'en quittant la vallée du haut-Niari, cette voie fût dirigée — si le terrain le permet — le plus en amont possible sur le cours du Haut Congo.

*Les productions minérales — végétales — animales* — du Congo français, bien que n'étant pas encore toutes connues, sont trop nombreuses pour être détaillées dans cette notice. Il suffira peut-être de donner une idée des principales, de celles qui alimenteront le plus le commerce lorsqu'on aura perfectionné les moyens d'exploitation et de transport, et de celles qui constituent les ressources nécessaires à l'existence.

Le règne minéral paraît richement représenté. Le minerai de fer se trouve partout; la plupart des tribus indigènes savent le traiter par la méthode catalane. Le cuivre est également très abondant

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dans certaines parties de la zone des terrasses. Avec le fer, les indigènes fabriquent un grand nombre d'armes, d'outils et d'objets d'un usage domestique ; avec le cuivre ils se font des bracelets, colliers et autres objets d'ornement. Dans les mêmes régions où l'on trouve le cuivre, particulièrement dans le bassin du Niari, on rencontre du plomb, de l'étain, de l'argent.

De la côte et des embouchures des cours d'eau bordés de palétuviers et de mangliers, quand on s'enfonce à l'intérieur de la zône maritime, les essences forestières les plus répandues sont le palmier élais ou palmier à huile, rare dans la zone des terrasses, le bananier, le santal rouge, l'ébène, le copal, le bambou, l'ocoumé — le meilleur des arbres avec lesquels on fabrique les grandes pirogues d'une seule pièce dont les dimensions atteignent plus d'un mètre de largeur sur seize de longueur. Je ne m'arrêterai pas à citer ici les noms gabonnais d'un grand nombre de bois propres aux constructions, à l'ameublement, au charronnage, etc. D'autres essences paraissent efficacement employées contre les maladies locales : fièvres, dysenterie, éruptions cutanées, blessures, etc. Les plantes alimentaires les plus universellement répandues sont : le manioc, le bananier, l'igname, le maïs, les patates douces, la canne à sucre, etc. Les légumes et les fruits sont assez rares, si l'on excepte la feuille de manioc, les haricots, courges, ananas, papayes, citrons, piments, etc. — Le tabac croît partout ; il est d'assez bonne qualité. Le coton et le café réussiront bien dans certaines parties du pays ; mais c'est surtout le caoutchouc, recueilli par incision dans l'écorce de la liane Ndambo, qui fait, avec l'ivoire, la branche la plus importante du commerce de l'Ouest-Africain.

La race animale est la plus mal partagée dans ce pays. Parmi les animaux domestiques nous citerons la poule, le cabri, le mouton, le chien, le porc, le canard. La chair de l'éléphant, de l'hippopotame, du singe et du bœuf sauvage ne remplace malheureusement pas celle du bœuf ni même de la vache domestiques qui n'existent pas ; on mange plus volontiers du sanglier, de l'antilope et de la biche. L'absence complète de toute bête de somme : âne, cheval, mule ou chameau, est encore plus regrettable. Les rivières sont assez poissonneuses ; celles du bassin du Congo comprennent un très grand nombre d'espèces nouvelles. Le gibier n'est un peu abondant que par place. Nous citerons surtout le pigeon, la perdrix, la caille, la pintade et des quantités fabuleuses de perroquets gris. Les serpents de toute espèce, y compris le boa, sont, avec le léopard et une certaine espèce de fourmi, les habitants les plus gênants de ces forêts peuplées de singes, au nombre desquels on compte le chimpanzé, le koolokamba et le gorille, assez rares en dehors de la zone maritime.

L'état actuel de cette partie de l'Afrique ne permet pas de supposer une population un peu dense. De fait elle s'y trouve distribuée d'une façon très inégale mais très naturelle : très rare dans les forêts, peu nombreuse dans les prairies du sud et du nord et même dans les steppes de la ligne de partage des eaux, agglomérée de loin en loin sur les bords des cours d'eau et dans les localités les plus favorisées sous le rapport des ressources alimentaires ou les mieux situées au point de vue des relations commerciales.

La densité de la population sur quelques points des régions types ne permettrait une évaluation totale approximative que si l'on connaissait l'étendue relative de ces régions par rapport à celle de l'Ouest-Africain ; or nous n'en sommes pas là, ni pour le Congo français ni pour l'Afrique équatoriale, et nous laisserons aux explorateurs fantaisistes la spécialité de faire des calculs sans éléments sérieux.

Les traits communs des populations noires de l'Ouest-Africain sont un état individuel et social rudimentaire, misérable, le fétichisme et la polygamie. L'esclavage, tel du moins que nous l'entendons, n'existe pas chez toutes les tribus. Ainsi les Fans Makey n'ont pas d'esclaves ; ils mangent ou vendent

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

leurs prisonniers ou leurs criminels. Ce n'est point ici le lieu de dénombrer ces tribus si nombreuses dont le classement en races est encore trop hypothétique et rendu bien difficile par les mélanges et les migrations qui paraissent dirigées généralement du nord-est au sud-ouest, depuis les sources occidentales du Nil, les régions voisines du Dar Fertit, jusqu'à la côte de l'Atlantique. Parmi elles on ne trouve aucune trace d'état politique, si ce n'est chez les Batékés et sur la côte de Loango, où existent de petites principautés rappelant de très loin une organisation féodale. Partout ailleurs les tribus, les villages même sont indépendants les uns des autres et ont à leur tête un ou plusieurs chefs que les premiers voyageurs blancs se sont amusés à nommer rois, titre qui n'a, on le voit, rien de sérieux. La diversité des dialectes est assez grande. Toutefois il est à remarquer que la langue fiote, ou langue parlée par les populations tout à fait nègres du Bas-Congo présente, dit-on, beaucoup d'analogie avec le dialecte Batéké. Le bassin du Kouilou-Niari est habité par les Loango, Mayombé, Bacougnes, Bayaka, Bacamba, Baouendé, Batchai..., etc... Au centre de l'Ouest-Africain sont les groupes Ichogo, Achango, etc..., et dans le haut Ogôoué le groupe Njavi, Andjiani, Aouangi, Apingi... que poussent devant eux les Bakalais et Bangoué qui présentent bien des point de ressemblance avec les Fans ou Pahouins. Ceux-ci ont chassé de la rive droite de l'Ogôoué les Adoumas, les Okandas, et ont refoulé presque sur la côte les Gallois, les Inenga, les Cama, et les Gabonais ou Mpongoués, dont il ne reste plus que quelques familles, bien que leur langue trouve encore des interprètes sur tout le cours de l'Ogôoué. De toutes ces tribus la plus intéressante est sans contredit celle des Pahouins. Quoi qu'on dise de leur sauvagerie, j'estime que nous pouvons, que nous devons utiliser ces tribus qui, chaque année, envahissent plus nombreuses le Congo français. Les Fans sont en réalité moins guerriers que chasseurs, mais ils sont aussi cultivateurs et vivent autant de leurs plantations que de leurs chasses ; ils travaillent le fer, le bois, etc., et seront des ouvriers très intelligents ; ils ont un grand goût pour le commerce et celui de nos produits leur créera des besoins ; mais on ne les tiendra par les intérêts qu'en ménageant leur caractère et en traitant ces hommes libres comme ils méritent de l'être : avec fermeté mais avec justice. Les défauts qu'on reproche aux Pahouins sont surtout la conséquence de l'état dans lequel les oblige à vivre la migration générale de la race, état de défense, de conquête, de misère. Il est certain que si les blancs ne leur donnent que l'exemple de leurs vices ou s'ils cherchent à les exploiter uniquement par la force, l'avenir prouvera qu'ils auront perdu leur temps ; l'emploi des procédés militaires contre de tels gens, dans un pareil pays, serait une folie ruineuse, et nous priverait de la main-d'œuvre dont la colonisation aura absolument besoin. C'est en les laissant se répandre au Congo français parmi les autres tribus, en tenant la balance entre ces tribus, en faisant avec les uns et les autres œuvre de véritables civilisateurs, d'administrateurs intelligents et surtout très patients, que nous nous procurerons cette main-d'œuvre indispensable pour la mise en valeur de notre nouvelle possession.

Nous avons également réussi à vivre en bonnes relations avec les Bafourous du bassin de l'Alima et les riverains Abaons ou Oubangi du Congo, et la sécurité avec laquelle ont circulé nos convois, la tranquillité qui n'a cessé de régner dans nos stations ou nos postes jusqu'à des distances de 1,500 kilomètres de la côte, comparées avec l'état du Gabon ou celui des stations de l'Association internationale, prouvent assez clairement ce qu'une poignée d'hommes peut obtenir des indigènes de l'Ouest-Africain par une conduite pacifique et humanitaire et une attitude aussi ferme que juste et patiente.

L'industrie se borne chez la plupart de ces tribus à la construction des habitations, dans lesquelles rentrent le bois, les écorces et les feuilles de certaines plantes ; à la fabrication de quelques meubles,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

des outils, instruments de chasse, de pêche, de culture, des armes, des pirogues, etc... Quelques plantes leur fournissent la matière première d'étoffes grossières, mais très solides qu'ils savent teindre de diverses couleurs, — couleurs qu'on retrouve également sur les tatouages variés des hommes et des femmes. Celles-ci ont une condition assez pénible chez les sauvages, car elles ont non seulement le soin de tenir le ménage, de tisser les pagnes, de fabriquer les poteries, de piler les grains, mais elles partagent encore avec l'homme les travaux de la terre, et l'homme leur laisse volontiers porter en route les plus lourds fardeaux.

Les produits que l'Européen tire de l'Ouest-Africain sont principalement : l'huile de palme, la cire, la gomme, les arachides, le bois rouge, l'ébène, l'ivoire et le caoutchouc, en échange desquels les noirs reçoivent du sel, de la poudre, des capsules, des fusils de traite, de l'eau-de-vie de traite, des sabres, des neptunes ou plats de cuivre, des perles, des glaces, des cotonnades, quelques soieries, etc.

A ce commerce se joindra certainement dans l'avenir celui d'autres essences forestières, des peaux, des métaux, etc. (On exporte déjà du cuivre des mines du Mbko Songho près de la rivière Loudima).

La plupart de nos articles de vêtement, lingerie, toilette, bijoux à bon marché et tous articles de Paris sont généralement très goûtés par les Noirs. Je ne saurais engager nos industriels à rivaliser avec l'étranger pour la fabrication de l'eau-de-vie de traite, cet affreux poison dont l'exportation devrait absolument être interdite par des gouvernements qui se prétendent civilisés ; et je généraliserai encore davantage en demandant l'interdiction de toute boisson analogue. Mais on ne saurait trop souhaiter que l'industrie française, pour laquelle on travaille lorsqu'on fait de la colonisation, comprît bien que la meilleure protection qu'on peut lui accorder est précisément d'ouvrir de nouveaux marchés à son activité ; et que, pour en profiter, elle doit faire étudier les goûts des indigènes, et s'efforcer de joindre à la fabrication d'articles riches celle de tissus à meilleur marché, dont un débit abondant serait certainement rémunérateur. Il faut bien le dire, l'industrie et le commerce français ne profiteront sérieusement de la colonisation que lorsque industriels et commerçants français sauront se passer d'intermédiaires indépendants, et comprendront qu'il serait encore moins coûteux et plus avantageux pour eux de se passer de commissionnaires, et de faire étudier les besoins des pays neufs, de s'y faire représenter par leurs propres employés.

Mais si nous sommes encore tributaires de l'étranger, par exemple de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Angleterre pour les plus importants articles d'importation dans l'Ouest-Africain, n'est-il pas encore plus surprenant que, pour nos relations télégraphiques et postales, pour nos transports des passagers, marchandises, etc., nous soyons encore tributaires de l'étranger : Angleterre, Allemagne et Portugal ! Et voilà quarante ans que nous sommes au Gabon ! Si une des premières conditions matérielles de la colonisation est la facilité, la régularité, la rapidité des relations et transports de tous genres, et au meilleur marché possible, nous n'avons certes jamais essayé de la réaliser ici ; sans compter qu'au point de vue politique, militaire et administratif, la métropole qui n'est pas maîtresse des moyens de communication de tous genres avec ses possessions laisse à l'étranger les plus grandes facilités pour troubler son action, affaiblir son influence, et partant son autorité.

Jusqu'à présent, dans l'Ouest-Africain, le commerce d'avances au moyen de traitants et de sous-traitants indigènes a été pratiqué dans la zone maritime, que le commerce n'a pas encore dépassée. Il faut espérer que ce genre de commerce, qui engendre une foule d'abus, qui est une source d'exactions, de conflits et de luttes, sera remplacé aussitôt que possible par le commerce au comptant, ainsi qu'il est en usage sur la côte d'Afrique.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Il est assez difficile d'estimer même approximativement la valeur des importations et exportations de notre nouvelle possession, — de la rivrère Campo au Chiloango, y compris le Gabon. — Toutefois, pour fixer à peu près les idées, je pense que si ce pays jouissait d'une administration vraiment coloniale, sachant maintenir, — surtout à l'intérieur, — la sécurité et la paix nécessaires aux transactions, la valeur totale des importations et exportations pourrait atteindre 40 millions au bout de deux ou trois ans. Il y a lieu de rappeler ici que, d'après l'Acte général de la Conférence de Berlin, nous ne pouvons établir de droits à l'importation sur la partie méridionale de la côte.

L'avenir de la France au Congo dépend entièrement de l'administration que nous y établirons. Depuis quarante ans que nous sommes établis au Gabon, l'administration militaire de la Marine l'a gouverné comme un navire ou une caserne ; et il en sera plus ou moins ainsi, tant que les administrations locales des colonies, qu'on les baptise ou non civiles, dépendront d'un ministère militaire avec ou sans sous-secrétaire d'état civil. Depuis quarante ans, le Gabon ne représente pour la France que des charges : subvention annuelle en espèces qui atteint le quart du budget local, entretien de forces navales coûteuses et d'un personnel qui s'abîme sans profit pour la métropole, puisque non seulement le Gabon ne nous rapporte rien, — et d'ailleurs, nous n'en demanderions pas tant ! — mais qu'encore il serait impossible de citer les intérêts français qui en tirent un profit sérieux, soit dans l'agriculture, le commerce ou l'industrie. Ce pitoyable état des choses n'a cessé de soulever les plaintes de nos rares colons, — et une fois de plus, à l'administration de la Marine, qui s'entend si bien à faire répandre le bruit « que les colonies sont horriblement malsaines, que les Français ne sont pas colonisateurs, etc. etc., » une fois de plus, je lui répondrai que c'est surtout moralement, et grâce à ses procédés que nos colonies sont malsaines, et qu'il faut vraiment que les Français aient le goût de l'émigration et de la colonisation chevillé dans l'âme, pour qu'on en rencontre encore quelques-uns dans les colonies françaises.

Je ne m'attarderai pas à examiner la composition du gouvernement, de l'administration, ni l'état du budget d'un pareil établissement.

En dehors du Gabon, la colonie du Congo est à créer. Pour le moment nous n'y trouvons qu'une mission, dont le personnel, ayant à sa tête M. de Brazza, a rempli admirablement une tâche rendue bien plus difficile par l'administration de la Marine que par les adversaires étrangers. Jeter les premiers jalons de la colonisation sur un immense territoire, l'acquérir à la France : telle était la tâche de cette mission, qui a été remise le 26 mai 1885 au ministère de la Marine par le ministère de l'Instruction publique, mission dans une situation florissante, car, avec ses excédents ou ses économies, elle pouvait se passer de nouveau crédit jusqu'à la fin de cette année, et elle possède en nature (approvisionnements, matériel, marchandises) des ressources accumulées à l'intérieur pour une plus longue durée.

Que deviendra la grande œuvre si pacifiquement, si économiquement conduite par le Ministère de l'Instruction publique maintenant qu'elle est remise à l'administration de la Marine militaire ? J'aurai à examiner plus tard les responsabilités graves que celle-ci a déjà encourues depuis le 26 mai ; qu'il nous suffise ici de répéter que dans l'Ouest-Africain, il y a depuis quarante ans un établissement coûteux, le Gabon, qui n'a rien de colonial, et un immense territoire dont la colonisation avait été bien préparée, — tout en reconnaissant que le moment n'était pas encore venu d'y faire œuvre coloniale. Ceci a été accaparé par cela, le tout par la partie. D'avantages, je n'en vois ni pour le Gabon, ni pour le Congo, ni pour la France. Si l'administration de la Marine ne nous imposait que de lourdes

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

charges pour un petit territoire des mieux situés et des plus favorisés de l'Ouest-Africain, que sera-ce pour l'immense territoire du Congo français ? Le gouvernement a commis une grande faute le jour où il a laissé cette administration mettre la main sur la mission de l'Ouest-Africain. L'action française sera ici paralysée pendant plus d'un an, — et peut-être l'œuvre, qui a coûté tant d'efforts, de dévouements et la perte de quelques hommes de valeur (car pour l'argent et le temps il faut avouer qu'on en a peu dépensé), peut-être l'œuvre sera-t-elle à recommencer ! et dans des conditions encore plus difficiles ! Si l'histoire coloniale passée servait de leçons, aurait-on attendu tant d'années pour entreprendre notre réorganisation maritime et coloniale ! L'histoire coloniale contemporaine aura-t-elle plus d'effet ! Nous convaincra-t-elle mieux que nous ne pourrons tirer parti de nos possessions que le jour où l'Armée et la Marine seront à leur place, c'est-à-dire uniquement des organes, des instruments d'exécution à la disposition de gouvernements, d'administrations civiles aux colonies, relevant d'un ministère spécial civil, — le jour où ce ministère gouvernera non seulement nos colonies, mais dirigera notre politique extérieure coloniale.

Qu'on se hâte cependant d'aborder cette réforme radicale si l'on veut en finir avec les avortements dans le développement de nos possessions : avec les désastres de la Guyane, les déficits du Sénégal, les insanités inouïes de l'Indo-Chine, qui ne sont pas près de finir et celles de Madagascar et du Congo qui commencent. Ce qui est fait dans l'Indo-Chine orientale est peu de chose en comparaison de ce qui reste à faire ! On voit ce que cela coûtera avec notre administration maritime et coloniale, seule responsable, — avec la Guerre, maintenant, — de la façon dont nous sommes perpétuellement engagés et entraînés de plus en plus dans une voie coloniale fausse et ruineuse, — car quels que soient les cabinets, quels que soient les Présidents du Conseil, les affaires de politique extérieure coloniale seront menées de la même façon tant que les agents des ministères militaires y joueront un rôle prépondérant, — et pour peu que cela continue, c'est à la banqueroute que l'élément militaire amènerait la France.

Puissent tous ceux qui aiment sincèrement leur pays chercher la vérité sur nos fautes coloniales ailleurs que dans les réclames de journaux à la dévotion de la Marine ! puissent-ils se convaincre que dans la réorganisation que nous demandons, et là seulement, est l'avenir des intérêts français au Congo comme dans toutes nos autres possessions. C'est là aussi qu'est l'intérêt même de la France si elle veut franchement s'arrêter dans l'engrenage des aventures où, en dépit de tout, nous pousseront toujours et bien naturellement les administrations militaires, baptisées ou non civiles.

Aussi, n'est-ce pas en criant platoniquement : « Plus de politique coloniale, plus de colonisation, plus d'aventures, » — ce qui ne signifie rien, car la politique coloniale est une nécessité que subissent les grandes nations, car la colonisation est œuvre utile et avantageuse à tous les points de vue quand on la pratique rationnellement, et les aventures ne sont que des conséquences dont il faut rechercher les causes pour les détruire, — aussi n'est-ce donc pas avec ces phrases vides qui ne cachent que l'ignorance ou la mauvaise foi, avec des déclarations vagues qui excuseront dans l'avenir toutes les défaillances, mais, est-ce en s'attaquant aux causes de nos échecs ou de nos avortements coloniaux, est-ce en demandant la suppression de cette cause, c'est-à-dire la séparation des Colonies de la Marine militaire, en demandant simplement enfin la création d'un ministère spécial civil des colonies et de la marine marchande que l'on évitera à la France le gaspillage de ses ressources — et l'Armée et la Marine militaire ne gagneront que plus de considération et de véritable force à cette réforme, qui peut seule assurer la prospérité de la Marine marchande et des Colonies.

**J. DUTREUIL de RHINS.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# HAUT CONGO

Les sources du Congo se trouvent situées dans le sud-ouest de la pointe sud du Tanganika, à trois jours de marche à peine de ce dernier lac, par 29° de long. E. et 9° de lat. S.

Le Kafou (ou Lofou) et le Chambèze, nom du Haut-Congo dans cette première partie de son cours, découlent d'un même massif montagneux pour se déverser le premier dans le Tanganika, le second dans l'immense plaine du Chambèze, où il ne tarde pas à s'élargir jusqu'à prendre 300 et 400 mètres de largeur à son entrée dans le lac Bangouéolo.

La plaine du Chambèze mesure 1,300 à 1,400 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer ; elle va en s'abaissant jusqu'au Bangouéolo, qui n'est qu'à 1,280 mètres ; une multitude de ruisseaux ou éponges se jettent dans la grande rivière sur cette partie de son cours et contribuent à donner aux environs un caractère particulier qu'on retrouve jusqu'à Mamboué et au pied de la grosse chaîne de montagnes qui longe la côte ouest du lac Nyassa.

Toutes ces éponges courent du nord au sud, roulant leur mince filet d'eau sur des affleurements de Limonite ou d'Hématite brune, qui donnent souvent à leurs eaux une couleur rougeâtre. Les éponges mesurent de 1 à 2 kilomètres de largeur et sont séparées les unes des autres par des bouquets de bois, où s'installent les villages et les cultures sur les bords mêmes des marais afin de profiter de leur fraîcheur. L'humidité persiste dans ces éponges, même au plus fort de la saison sèche.

L'Éléphant abonde dans ces parages ; il aime à patauger dans ces immenses marais, alors que les bois lui offrent un abri sûr contre les rayons du soleil. Le Buffle s'y rencontre à chaque pas en troupeaux quelquefois considérables ; toutes les espèces d'Antilopes enfin s'y sont donné rendez-vous.

Une longue bande de roseaux touffus obstrue l'entrée de la rivière dans le lac, fait d'autant plus remarquable qu'à la pointe de Kaouendé, à l'endroit où elle en sort, le Chambèze, devenu la Louapoula, coule dans un lit parfaitement tracé, entre deux hautes murailles de joncs.

La Louapoula serpente encore quelque temps dans les marais qui séparent le lac de la côte de l'Ilala, et débouche enfin dans une petite gorge, où elle coule large et profonde, au milieu de collines boisées et pittoresques.

Le fleuve coule ainsi vers le sud pendant 60 ou 80 milles, faisant toujours de nombreux détours, et avant de reprendre sa course vers le nord, se précipite dans les puissantes cataractes de Mombot-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

touta, après avoir traversé une longue série de rapides. Ses environs immédiats entre le lac Bangouéolo et Mombottouta sont à peu près inhabités; le gibier, par contre, s'y trouve à profusion.

De Mombottouta à Mlungou, un peu au-dessus de l'embouchure de Luongo, le cours du fleuve n'est qu'une succession ininterrompue de rapides et de cataractes ; la rive gauche est à peu près déserte; quatre jours la séparent des États de Msiri au Katanga. Sur la rive droite, au contraire, s'élèvent de nombreux villages construits par les Vouaoussi et les Vouakinama, pour arrêter les incursions des Nouniamueri de la rive gauche.

Jusque dans le Lunda, tous les ruisseaux s'écoulent vers le sud-ouest dans le fleuve, au lieu de se jeter dans le Bangouéolo; c'est assez dire qu'il n'y a pas de ligne de faîte chez les Vouaoussi; — là, encore, on retrouve les éponges et la même nature de pays que dans la plaine du Chambèze.

En plus du minerai de fer, — très commun partout, — on trouve aussi chez les Vouaoussi une assez grande quantité de minerai de cuivre; il se présente sous l'aspect d'un sable jaunâtre; les indigènes le fondent dans les mêmes hauts-fourneaux que le minerai de fer, et en font des ornements quelquefois assez bien travaillés. Ce minerai de cuivre est également assez abondant dans ce qu'on appelle les hauts sommets du Katanga, qui ne sont, en réalité, que de petites collines rocheuses. Il y a quelques années, les caravanes du Tanganika ne craignaient pas de faire ce long voyage du Katanga pour trafiquer de ce cuivre, qui se vendait assez cher à Tabora; mais les exigences de Msiri sont devenues telles, que les Arabes ne viennent plus chez lui. — Msiri se soucie peu, du reste, des caravanes arabes; les métis portugais de Saint-Paul de Loanda viennent souvent chez lui troquer les esclaves et l'ivoire contre de la poudre et des fusils.

Des Mlungou chez les Mpouéto, le fleuve qui porte maintenant le nom de Loualaba traverse le lac Moero et se trouve navigable même pour de grosses embarcations. En arrivant dans le pays de Lunda, il s'élargit considérablement en se déversant sur la gauche dans de grands marais qui s'étendent à perte de vue ; aussi le Moero peut-il être considéré comme commençant devant Cazembé, dont le village est construit sur les bords du lac Mofoué, qui vraisemblablement ne fait qu'un avec le lac Moero.

Tout le pays arrosé par la Louapoula ou le Loualaba est extrêmement giboyeux : Buffles, Élans du Cap, Antilopes noirs, Égocères bleus, Bubales, Cobes à croissant..... abondent. Je n' i enfin pas rencontré un seul endroit où l'Éléphant se trouve en plus grande quantité.

En face des Mpouéto les rapides recommencent, le fleuve court à partir de là parallèlement au Tanganika ; un peu au sud de l'endroit où il reçoit la Loukouga, il traverse un lac allongé que les indigènes appellent Molua ou Malila ; de grandes pirogues bien taillées servent à le traverser. Si ce lac Malila n'est pas le Kamarondo de Livingstone, il faudrait reporter ce Kamarondo sur le Loualaba de Webb, comme l'a fait Cameron. J'ai cependant quelques raisons de supposer que Kamarondo est le nom d'un village ou d'une petite tribu.

Quant au Loualaba de Webb, que quelques personnes ont voulu ériger en véritables sources du Congo, il n'est pas admissible que son cours égale en étendue la longue courbe du Chambèze. Il est certain cependant qu'il court parallèlement au vrai Loualaba et traverse comme lui deux ou trois lacs.

**Victor GIRAUD.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# BAS-NIGER

Le Niger a plus de vingt embouchures formant un immense delta dont les eaux sales et tourmentées, constamment refoulées vers l'Océan ou vers l'intérieur suivant l'action du flux ou du reflux, ont fini par s'ouvrir un passage à travers les terres qui les environnent. C'est ainsi qu'elles ont transformé les parties basses du sol en canaux naturels, *criques* ou *creek*, qui leur ont permis de rejoindre les eaux des rivières voisines.

Parmi ces rivières nous ne citerons que celle de Brass, reliée au delta par Akassa-Creek, à marée haute et n'offrant qu'une passe très périlleuse avec l'Océan.

Il y a quatre ans à peine le Bas-Niger n'était guère connu en France que par les récits de quelques voyageurs, et cependant les intérêts français y étaient très importants. Notre pavillon y flottait tout récemment encore sur une quarantaine de points.

L'occupation du Bas-Niger par les Européens remonte à près de trente ans. Les Anglais s'y établirent les premiers. Ils se bornèrent d'abord à occuper divers points du delta; puis, quand le pays leur fut devenu plus familier, ils s'engagèrent dans le Fleuve. Quatre compagnies rivales se partageaient le trafic et se faisaient une concurrence préjudiciable. Pour remédier à une telle situation, qui ne profitait qu'aux noirs, elles fusionnèrent il y a une dizaine d'années, et la société nouvelle prit le titre de *Compagnies africaines réunies*, porta son capital à dix millions et établit son siège à Londres.

A partir de ce moment, le commerce anglais du Bas-Niger prit un développement considérable. La compagnie établit à Akassa ses magasins généraux et accapara le commerce de la contrée.

Telle était la situation en 1880, lors de l'arrivée des premiers commerçants français.

Leur expédition choisit, pour débuter, Brass-River comme centre d'opérations, puis, pénétrant dans le Niger, elle le remonta sans s'arrêter jusqu'à Egga, qu'elle s'assigna comme point extrême d'opérations, à 130 lieues (294 milles) de la côte. En redescendant, elle installa successivement des factoreries à Lokodja, Igbébé, Onitcha et Abbo sur le Niger, à Loko sur le Bénué.

Les territoires du Bas-Niger, de la côte au royaume du Nupé, peuvent être divisés en trois grandes fractions. La première : du delta à Abbo ; la seconde : d'Abbo à Onitcha; la dernière : d'Onitcha à Lokodja, commencement de l'état du Nupé.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La première fraction, d'une étendue d'environ 25 lieues, est habitée par de misérables petites peuplades indépendantes les unes des autres, qui végètent sur un sol attristé, peu productif, à peine suffisant à leur nourriture, qui se livrent au brigandage. La plupart des indigènes vont nus ; ils sont d'un caractère très cruel. Le seul commerce qui se fasse est tenté par les chefs nègres de Brass, qui viennent en flottilles acheter aux indigènes l'huile de palme qu'ils récoltent.

Le Niger, près de son embouchure, n'offre donc pas de bien grandes ressources : ce n'est qu'au-dessus d'Abbo qu'il commence à offrir des avantages sérieux. A partir de ce point on entre dans une région riche en productions diverses, clémente aux Européens ; le pays s'est élevé, on n'est plus dans des boues du delta, le palétuvier a presque complètement disparu ; une végétation plus variée et moins sombre de tons garnit les rives ; les palmiers, les bananiers, les cocotiers sont nombreux ; des bandes de chèvres, poules et canards courent en liberté. Les habitants diffèrent beaucoup aussi de ceux du bas fleuve, ils sont affables et d'un naturel gai ; leurs habitations sont plus spacieuses, et plus on remonte le fleuve, plus on constate de progrès dans les mœurs et les habitudes, d'affabilité et de gaieté sur les visages.

En partant d'Abbo, on passe successivement devant N'doni, Bullock Island (île des taureaux), Ossumare, jolis villages installés sous de grands arbres ; puis à 30 lieues d'Abbo, on trouve Onitcha, royaume d'une vingtaine de mille habitants dont la capitale est à quelques milles dans l'intérieur. La région possède, en plus des arbres déjà cités, le cotonnier et l'indigotier.

A 20 lieues en amont, on arrive à Idda, peuplade musulmane d'environ 10,000 habitants, dont les cases sont installées sur un rocher qui domine le fleuve de 8 à 10 mètres. A 25 lieues d'Idda, sur la rive droite, on touche à Lokodja, gros bourg au pied du mont Pateh (qui a près de 1200 pieds d'élévation), et en face duquel débouche le mystérieux Bénué. Un gouverneur musulman, nommé par le roi du Nupé, administre ce bourg, qui est le grand marché de ravitaillement des blancs, et où poules, canards, moutons, se trouvent en quantité.

Enfin, à 30 lieues plus haut, apparaît Egga, ville très riche, de 25.000 habitants. Le pays produit le coton, l'indigo, le nopal (arbre à cochenille), le citronnier, le sésame, le maïs, le mil, l'igname et la patate douce. Le beurre végétal (Bassia Parkii) abonde.

Les plus influentes de ces peuplades, toutes fétichistes, sauf la population musulmane d'Idda, indépendantes les unes des autres et ayant toutes un roi, sont celles d'Abbo, d'Ossumare, d'Onitcha, d'Idda et d'Igbébé, royaume placé vis-à-vis de Lokodja, au confluent du Niger et du Bénué.

De Lokodja à Tombouctou, le Niger est sous la domination de princes musulmans ; les pays au-dessus d'Egga (Rabba, Chounga, Ouanangi, Bidda, capitale du Nupé) sont aussi riches que ce centre important.

Le règne animal est largement représenté, sur tout le cours du fleuve, par l'hippopotame et l'alligator. Comme fauves, signalons : le léopard, le chat-tigre, le guépard, l'hyène ; comme oiseaux : les tourterelles, les perroquets, les canards sauvages, ainsi que de nombreuses espèces aux magnifiques plumages qu'on exporte en Europe. L'antilope, le singe et le grand buffle à robe gris clair y vont par troupes. Le lièvre ne s'y rencontre pas ; on peut attribuer son absence aux nombreux reptiles qui infestent ces pays. Le fleuve et les arroyos regorgent de poissons.

Le cours du Niger, surtout au-dessus d'Onitcha, se déroule au milieu d'une végétation extraordinaire et magnifique. Aux chaudes heures du jour le panorama est merveilleux et grandiose ; tout demeure immobile et sommeille sous l'éclatante lumière : les alligators pêle-mêle au-dessus des bancs de sable, les oiseaux sous le feuillage, les hippopotames paresseusement flottant à la dérive, et trahis

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

par les oreilles qui pointent hors de l'eau ; de temps en temps seulement un hou-hou de singe, un cri strident de perroquet déchirent le silence profond de la nature. Le passage d'un bateau, le clapotement de son hélice, interrompent une seconde au plus l'immense besoin de repos et d'immobilité qui s'est appesanti sur tous les êtres ; aussitôt le navire passé, tout redevient silence et immobilité.

Le fleuve lui-même a des beautés bizarres. Par les courbes qu'il décrit, il semble formé d'une suite continue de bassins. A la sortie de l'un de ces bassins apparents, si l'on regarde derrière soi, une ligne de verdure paraît en terminer le fond et tout se trouve si bien confondu, que l'œil ne sait plus à quel endroit précis cette ligne a été franchie; en jetant ensuite les yeux en avant, le même effet d'optique se produit, on voit au loin les rives du Niger se courber de chaque côté et comme chercher à se rejoindre, puis ces courbes s'arrêtent brusquement, laissant un intervalle entre elles et semblant un cercle auquel il manquerait une partie; dans ce vide l'œil plonge et ne voit rien, rien que le blanc de l'horizon.

On pourrait croire qu'une fois cette brèche franchie, on va déboucher sur quelque chose d'immense comme la mer! — On avance; insensiblement le spectacle se modifie, le vide disparaît peu à peu et une nouvelle ligne de verdure se voit encore dans le lointain, barrant l'horizon, comme il paraît déjà barré sur le parcours qu'on a franchi en aval. Il en est ainsi depuis le bas fleuve jusqu'à Egga.

Les pays du Bas-Niger sont remplis de reptiles, fourmis, vers et vermines de toutes sortes. L'air est infesté de moustiques, de grosses mouches vertes au dard très dangereux, de petits moucherons en telle quantité, surtout vers le delta, qu'ils entrent dans la bouche quand on respire. Ce tableau peut assombrir un peu l'admiration inspirée par le pays et son incomparable panorama, mais on s'habitue vite à ces misères et la plupart de ceux qui sont revenus du Niger désirent y retourner.

La navigation du Bas-Niger, présente beaucoup de difficultés. Le fleuve est encombré d'obstacles: pieux, bancs de sable, îlots flottants; de grosses roches le rendent assez dangereux près d'Igbébé. Le chenal décrit une ligne capricieuse, et l'on doit tirer souvent des bordées d'une rive à l'autre, pour naviguer sur un fond d'eau suffisant.

Journellement de grandes masses de terre entraînant de grands arbres tombent dans le fleuve. La rive ouest est la plus atteinte. Quand le courant n'est pas assez fort pour emporter le tout, il se produit vers le point où a eu lieu la chute un commencement d'îlot, sur lequel viendront bientôt s'échouer d'autres arbres charriés par le fleuve; peu à peu un massif, un nouvel îlot sera formé et c'est ainsi que se modifient le cours et l'aspect du fleuve.

Le nombre des vapeurs, anglais ou français, en service sur le Niger au commencement de 1884, était de près d'une trentaine, pouvant caler, selon les saisons, de 6 à 12 pieds. Leur tonnage variait de 60 à 200 tonneaux.

Le courant du fleuve est d'environ quatre nœuds. Tout au bas du Niger, cependant, dans le voisinage de N'doni, il est assez violent.

Sa largeur, de 2 à 300 mètres aux environs du delta, atteint environ 1,200 mètres au-dessus d'Abbo et 2,000 à partir d'Onitcha. Près de N'doni s'ouvre un creek qui va rejoindre le Nouveau-Calabar.

Plusieurs affluents importants aboutissent au Bas-Niger et une quantité de petits cours d'eau sillonnent les terres riveraines et viennent déverser leurs eaux dans le grand fleuve.

Les premières montagnes que l'on aperçoit en remontant le Niger, sont à la hauteur d'Onitcha, sur la rive droite du fleuve ; d'autres pâtés montagneux apparaissent sur la même rive, vers la rivière

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Edo, près d'Idda, et à partir d'Idda le fleuve coule pour ainsi dire sans interruption entre les montagnes. En le remontant, on voit le mont Surdy sur la rive gauche, et, à quarante milles environ plus haut que ce mont, sur la même rive, commencent les grands massifs montagneux de King-William, qui le longent jusqu'à Igbébé et se transforment là en une simple chaîne courant vers l'est, parallèlement à la rive sud du Bénué.

Sur la rive droite, en face du King-William, il faut citer le Soracte, d'une altitude de 1,200 pieds, puis plus haut vers Igbébé et Lokodja les monts Becaon, Patch et Surling. Plus haut, le Niger reste continuellement encaissé. — Lokodja est à environ 120 mètres au-dessus du niveau de la mer. Onitcha n'a que 60 à 70 mètres d'altitude.

Les habitations des indigènes sont en général des huttes de forme cylindrique ; quelques peuplades cependant en construisent en forme de grands hangars. Ils y emploient de gros pieux et remplissent les vides par du torchis.

L'origine des peuplades fétichistes du Bas-Niger, surtout dans le voisinage du delta, est assez difficile à déterminer. Elles y ont été refoulées par les Musulmans, qui descendront jusqu'à Onitcha et même jusqu'à la mer, — *sous la protection des Anglais*, qui se substitueront ensuite à eux.

Les noirs d'Idda, dont la religion musulmane constitue une anomalie en plein pays fétichiste, ont une origine connue. Originaires de l'Yoruba, contrée située à l'ouest de Lokodja, ils furen amenés à Idda à la suite de la défaite de leur roi, qui pria le sultan vainqueur, Amrou, roi du Nupé, ami et successeur du puissant Massaba et prédécesseur du sultan actuel, de lui accorder un autre royaume en compensation de celui qu'il avait perdu. Amrou prit cette demande en considération, forma une colonne des sujets de l'ancien roi qui consentirent à suivre leur souverain, descendit le Niger, s'arrêta à Idda, où, après arrangements pris avec les indigènes, qui consentirent à adopter le mahométisme, il installa le sultan déchu.

Les peuplades du Bas-Niger ont presque toutes un idiome particulier. Cependant dans certaines régions elles emploient un langage commun ; c'est ainsi qu'Onitcha et les pays voisins parlent l'ibo. Les langues haussa (aoussa) et foulah en usage parmi les habitants du cours moyen et du cours supérieur du Niger, ainsi que sur la rive nord du Bénué, commencent à être parlées à Egga. Au Bénué le foulah est plus usité que le haussa. La population d'Idda, cela va sans dire, parle ces deux langues.

Les Français, après trois années à peine d'efforts en ces pays, y avaient installé une quarantaine de comptoirs prospères ! Telle y était la situation acquise par notre commerce en 1884, lorsque tous nos établissements du Niger furent vendus aux Anglais ! L'appréhension de s'y voir privées de la protection nationale a plus puissamment influé encore que l'or britannique sur nos maisons françaises au Niger ; aussi est-il profondément regrettable que la France n'imite pas l'Angleterre en ce qui est de la sollicitude avec laquelle celle-ci ne manque jamais de suivre et d'appuyer ses nationaux à l'étranger ! — Les nôtres se trouveraient moins souvent compromis ou lésés ; nos explorateurs commerciaux seraient aussi moins découragés et moins rares. — Mais, le droit supérieur n'en subsiste pas moins toujours pour tout Français d'aller créer encore des établissements au Niger, et d'y déployer à nouveau le pavillon tricolore qui n'a pas perdu le droit d'y flotter.

**Édouard VIARD.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# BÉNUÉ

*Description physique du bassin du Bénué depuis son confluent jusqu'au village de Djébou.* — Lorqu'en remontant le Niger on arrive à 7° 1/2 de latitude nord et 4° de longitude est, on aperçoit sur la rive droite du fleuve le mont *Pateh,* qui a 1160 pieds de hauteur. De ce point, l'œil embrasse les deux magnifiques bassins du Bénué et du Niger, dont les eaux coulent silencieusement, malgré leur rapidité, à travers la plus luxuriante végétation qu'il soit possible d'imaginer.

Le Niger serpente au pied des montagnes qui se développent alternativement sur l'une ou l'autre rive, tandis que les eaux du Bénué, venant presque en droite ligne de l'est, se jettent à *Igbébé,* après avoir arrosé de vastes plaines, dont la monotonie n'est rompue que par de légères lignes bleues de collines à pentes douces, qui courent parallèlement aux deux rives, à quelques milles du fleuve.

On a cru pendant un certain temps que le Bénué prenait sa source dans le lac *Liba,* mais M. *Flégel*, le courageux explorateur du Soudan central, certifie qu'il sort du massif des montages d'*Adamaua*.

Vers la fin du mois de mai, les eaux du Bénué, comme celles du Niger, montent, et la rivière devient alors navigable jusqu'à *Iola* et probablement au-dessus ; des bateaux plats, calant six pieds et jaugeant 350 à 400 tonneaux, font, depuis 1883, le commerce d'ivoire jusqu'à *Ibi*.

La navigation est cependant difficile et dangereuse, et bien que les navires soient pilotés par des naturels, qui ont souvent parcouru la rivière en pirogue, il arrive fréquemment des accidents, à cause des bancs nouveaux qui se forment et qui, changeant la direction du chenal, déroutent les plus habiles pilotes.

Quiconque a parcouru le Niger et le Bénué pendant la saison sèche aurait de la peine, pendant la saison pluvieuse, à reconnaître les régions qu'il aurait explorées. Les eaux montent de plusieurs brasses, sortent de leur lit, se répandent dans les plaines ; de nouveaux cours d'eau se forment, se précipitent de toutes parts, submergeant les jardins, les cabanes et des villages entiers. On voit alors les naturels réduits à camper sur leurs toits, circuler en pirogue pour chercher les provisions que, par avance, ils ont entassées dans de petites huttes construites sur pilotis et qui ressemblent à un village de castors au milieu d'un lac.

De beaux arbres, qui servaient naguère de points d'orientation aux pilotes, ont été déracinés et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

sont allés créer, sur quelque point de la rivière où ils se sont échoués, un danger de plus au navigateur.

Les bateaux filent alors à toute vapeur, par-dessus les îlots, les cabanes et les bancs de sable; on les voit, par moments, glisser sur une nappe d'eau bourbeuse à travers de hautes herbes et des forêts à demi submergées.

La végétation, qui était en souffrance, reprend toute sa vigueur. L'aspect général de la contrée se transforme comme par enchantement, sous l'action féconde de ce déluge, et le voyageur reste stupéfait devant ce merveilleux spectacle.

Dans la seconde quinzaine du mois de novembre, les eaux commencent à baisser plus précipitamment que celles du Niger, et du soir au matin on est exposé à se réveiller sur le sable *.

Dans cette saison, les chaloupes à vapeur calant deux pieds et demi peuvent seules remonter le Bénué jusqu'à la fin de janvier ; en février, mars, avril, ce n'est qu'en pirogue que l'on correspond entre *Lokodja* et *Ibi*.

Le thermomètre, dans le bassin du Bénué, de *Loko à Djébou,* n'a pas dépassé 38° du 4 au 19 octobre 1883.

Les tornades sont très fréquentes, mais de courte durée.

Le 13 octobre 1883, nous avons été enveloppés par une tornade, qui nous a surpris à huit heures du soir au mouillage devant Djébou. Le thermomètre est descendu à 22°. La rivière s'est subitement transformée en une mer houleuse, sous un vent terrible, accompagné de coups de tonnerre; le navire chassé sur son ancre allait à la dérive. Il fallut jeter une deuxième ancre pour l'empêcher de se perdre. Vingt minutes après, le calme était rétabli.

Animaux. — *Fauves.* — J'ai vu un jeune lion à Loko; ils doivent être fort rares dans ces parages car, dans les cinq années que j'y ai passées, je n'ai jamais pu me procurer une peau de lion. — C'est dans cette région de *Loko* que périt en 1860 le tueur de lions *Gérard ;* il ne m'a été possible d'obtenir aucun renseignement sur cette triste fin ; les naturels, qui ont dû l'assassiner, craignent sans doute des représailles.

La panthère est très commune ; pour un sac de sel, on achète une peau. Malheureusement les indigènes leur enlèvent toute valeur, en arrachant les griffes et en mutilant la tête.

Citons également le rhinocéros, l'hyène, le chacal, etc.

Pour trouver l'éléphant, il faudrait remonter jusque dans les provinces d'Adamaua, Haussa, Bornou, d'où nous arrive l'ivoire, porté par les caravanes sur les marches d'*Ibi, Loko* et *Egga*. Les peaux de ce pachyderme sont introuvables ; un chef de caravane m'a assuré que les indigènes les mangeaient ou bien qu'ils en faisaient des chaussures, des selles et d'autres articles de commerce dans leur pays.

Nous signalerons aussi le daim, le chevreuil, l'antilope, le buffle et le sanglier.

L'hippopotame, le caïman se rencontrent dans le *Bénué* en aussi grand nombre que dans le Niger.

Toutes les espèces de singes des contrées équatoriales y sont à peu près représentées ; rien n'est plus gai que de les voir gambader tout le long des rives avec leurs petits sur le dos.

*Animaux domestiques.* — Comme animaux domestiques, à partir du 8e degré de latitude nord, on

* J'ai eu un navire, le *Nupé*, qui s'est échoué dans le bas Bénué le 7 novembre 1883 et qui n'a été renfloué par la crue des eaux que le 6 juin 1884. — Les eaux, en 1883, ont baissé prématurément sur toute la ligne ; quatre bateaux, français ou anglais, ont passé six mois à la belle étoile. Il était triste, mais très curieux de voir ces bateaux, dans l'extrême sécheresse, perchés au sommet d'immenses dunes, à plus d'un mille du courant.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

commence à rencontrer le cheval et l'âne, qu'on n'a jamais pu acclimater dans le Bas-Niger; les naturels prétendent qu'il y a dans les fourrages une certaine herbe qui les empoisonne. En effet, j'ai perdu trois chevaux à *Onitcha* en deux ans, malgré la précaution que j'avais prise de les faire soigner par un indigène d'*Egga*, où j'avais acheté ces animaux.

Je n'ai vu ni mulets, ni chameaux, ni dromadaires, même dans le royaume du Nupé si favorable à l'acclimatation de ces quadrupèdes.

Le zébu, le mouton, la chèvre, le porc fournissent au commerce européen des peaux excellentes.

Le lièvre et le lapin n'existent pas dans les bassins du Bas-Niger et du Bénué; à plusieurs reprises j'ai transporté de Paris des lapins de garenne que j'ai placés à *Brass*, à *Onitcha*, à *Lokodja*, et malgré tous les soins qu'on leur a prodigués, ils sont morts au bout de quelques mois.

*Oiseaux*. — Les oiseaux de toutes les espèces pullulent; parmi les gallinacés citons : la poule, le dindon, la pintade, le pigeon; ni la perdrix, ni la caille n'habitent ces contrées; dans l'ordre des échassiers : l'aigrette, qui fournit des plumes d'une grande valeur, le pélican, au gros bec, le héron, l'ibis, le courli, la bécassine, les pluviers variés, etc.; une infinité de petits oiseaux du genre passereau de toutes les couleurs et enfin des perroquets gris cendré, à la queue rouge, que l'on apprivoise facilement.

Dans les mares et dans la rivière, il y a d'excellent gibier d'eau, des tortues et du poisson en abondance.

Végétaux. — Le palmier, le cocotier, l'arbre à beurre (scha-butter), le cotonnier et tous les arbres en général, y compris le fameux baobab, si communs dans le Niger, deviennent rares dans le Bénué. Par contre, le riz, le maïs, le mil, les patates douces et les ignames y viennent à profusion.

L'arachide est cultivée avec succès, mais comme plante légumineuse; les indigènes ne tarderont sans doute pas à la cultiver sur une plus grande échelle, dès qu'elle sera recherchée par les Européens comme graine oléagineuse, ainsi que cela se pratique à la côte occidentale et principalement au Sénégal.

Dans le Bénué, c'est le bénécid (sésame) que l'on exporte en grandes quantités sur les ports de Liverpool, de Marseille et du Hâvre.

Le café, la canne à sucre, l'indigo, le tabac, le ricin, le miel, qui viennent à merveille, ne sont pas encore exportés par les Européens; mais il y a là une source de richesses que les Anglais, devenus par notre départ, les seuls maîtres de ces contrées, ne tarderont pas à exploiter très avantageusement.

Minéraux — Industrie — Commerce. — Vers la fin de 1884, la compagnie anglaise s'est décidée à mettre en exploitation des gisements d'antimoine que nous connaissions depuis longtemps; cette mine est située à *Dolzofa*, sur la rive gauche, en amont de *Loko*. J'ai vu beaucoup d'antimoine à *Ibi;* les indigènes le vendaient 19 centimes le kilo, contre échange de marchandises (majorées de cent pour cent)!

Le bassin du Bénué n'est pas encore connu, mais la nature de son sol permet de supposer qu'il existe différents minerais; on rencontre en effet entre les mains des naturels des fragments de minerai de fer, de plomb, d'étain et même des pierres fines.

La potasse en pierres et en poudre est très commune; les indigènes en assaisonnent leurs mets, en font du savon et la prisent; c'est en outre un article important de commerce pour le Bas-Niger et Lagos. On achète une livre de potasse pour 0 fr. 60 en marchandises, et on la revend, contre huile, environ 2 fr. 50 dans le Bas-Niger.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

A *Wukari*, on fait du fer, avec lequel on fabrique des pioches, des clous, des étriers, des mors, deslances, des flèches, des couteaux, des plats, des cafetières, des cuillères, etc.

Les autres produits de l'industrie indigène consistent surtout en poterie, bottes, babouches, sellerie et instruments de musique fort curieux.

Les femmes font des tissus qui n'ont guère que 32 centimètres de largeur et qu'elles raccordent à l'aide d'une couture, des nattes, des chapeaux de paille, des éventails et quelques broderies.

Le commerce le plus important du Bénué est celui de l'ivoire, qui est apporté par les caravanes de la province d'Adamaua sur les marchés d'*Ibi, Outché-bou-hou, Loko* et *Egga* *.

On fait ensuite l'exportation du bénécid (sésame), du coton, des peaux, de la potasse ; tels sont, pour le moment, les principaux produits du pays, exploité par les Anglais, qui, restés seuls, depuis l'embouchure du Niger, jusqu'à Rabbat dans le Niger (en attendant qu'ils s'étendent jusqu'à Tombouctou) et jusqu'à *Ibi* dans le Bénué (en attendant qu'ils aillent jusqu'au lac Tchad), vont certainement faire d'importants bénéfices dans ces pays nouveaux, que les Français viennent d'abandonner, en leur vendant leurs comptoirs.

HABITANTS. — Quand on s'engage dans le Bénué, par son confluent, on commence à rencontrer quelques *Foulahs*, les conquérants du Soudan que l'on nomme aussi *Fellatahs*, *Agoué* ou *Peuls ;* ils appartiennent à une des nombreuses familles de la race éthiopienne : leur couleur est brun-rougeâtre, leurs traits sont réguliers comme ceux des Européens, leurs cheveux sont moins crépus que ceux des autres nègres et ils ne portent aucune marque particulière sur le visage.

Ils parlent *haoussa*, nupé ou des dialectes qui se rapprochent de ces deux langues. Le vêtement est celui des Arabes, c'est-à-dire le turban et le burnous traditionnels ; ils ont l'instinct guerrier, mais leur courage est loin de valoir celui des Arabes et des Kabyles.

Ils sont pillards, fourbes et traîtres ; on ne peut pas compter sur leur parole **. Leurs princes et leurs rois sont des despotes sans foi ni loi, qui faussent les préceptes du Coran pour satisfaire leurs appétits.

A côté des vainqueurs vivent les vaincus, les vrais nègres au crâne comprimé, au nez épaté, aux pommettes saillantes, aux lèvres épaisses et aux cheveux crépus ; ils portent au visage des signes particuliers, selon qu'ils appartiennent à tel ou tel pays. Les Haoussa ont plusieurs rois et chacun d'eux a sa marque particulière, religieusement portée par son peuple.

Au fur et à mesure qu'on remonte le Bénué, on constate que l'islamisme prend de plus en plus d'extension et de puissance.

A l'abri du croissant triomphant, princes et rois, lieutenants et gouverneurs, se livrent à toutes les exactions, pressurant ces malheureuses populations, jadis maîtresses du sol, ne trouvant plus aujourd'hui

* Prix de l'ivoire à Loko et Ibi en moyenne :

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Dents pesant | de | 1 | à | 9 | livres... .... | 3 f. | 75 | la livre. | Dents pesant de 40 à 49 — ..... | 10 f. | 00 | la livre. |
| — | de | 10 | à | 19 | — ..... | 5 | 00 | — | — de 50 à 59 — ..... | 11 | 25 | — |
| — | de | 20 | à | 24 | — ..... | 6 | 25 | — | — de 60 à 69 — ..... | 12 | 50 | — |
| — | de | 25 | à | 29 | — ..... | 7 | 50 | — | — de 70 à 89 — ..... | 13 | 75 | — |
| — | de | 30 | à | 39 | — ..... | 8 | 75 | — | — de 90 à 100 — ..... | 15 | 00 | — |

** Voici la réponse que fit le roi Massaba (il a laissé des souvenirs de grand prince dans le royaume de Nupé !) à un blanc qui invoquait la parole donnée : — « Quand je mets le pied à l'étrier, j'ai une parole. Quand j'enfourche mon cheval, j'ai une autre parole, et quand je suis en selle, j'ai encore une autre parole ! » — Les successeurs du grand roi et tous les princes suivent à merveille la parabole de Massaba.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

aucun abri. Spoliées de leurs biens, leurs personnes même et leurs enfants ne sont plus qu'un objet de vil trafic pour le conquérant.

Le 10 octobre 1884, j'ai échoué en redescendant le Niger à 20 milles en aval d'Egga, devant le gros village de *Burdon*. Je manquais de charbon, les eaux commençaient à baisser, ma position était critique. J'ai voulu acheter du bois aux chefs du village, qui m'ont répondu en chœur que le prince *Benou* était en tournée avec sa suite, qu'il allait venir les dévaliser, selon son habitude, et que dès lors, il était inutile de travailler. Les choses se passent ainsi journellement dans le Bénué.

On ne s'imaginera jamais, dans le monde civilisé, les horreurs de tout genre qui se commettent dans ces riches contrées du Soudan central, que les Mahométans conquièrent, que les Allemands convoitent, que les Anglais exploitent et que les Français abandonnent, hélas! *bien légèrement !*

La compagnie française de l'Afrique équatoriale et celle du Sénégal ont vendu aux Anglais près de quarante comptoirs et tout leur matériel nautique et terrestre. La faute, au point de vue patriotique et commercial est immense, car les richesses de ces vastes territoires sont incalculables, et c'est avec succès que nous en disputions l'exploitation aux Anglais depuis 1880.

Honneur au comte de Semellé, qui a planté le premier le drapeau de la France dans ces contrées, et qui est mort en soldat !

Toutes ces familles de la *race nègre* habitent, quelle que soit leur religion, dans des maisons de forme conique, construites en torchis et recouvertes en chaume ; leurs villes sont généralement entourées de murailles de la même nature; ils enterrent leurs morts dans leurs propres maisons ou dans leurs cours. Les esclaves sont enterrés en dehors.

La base de leur nourriture consiste dans une bouillie qu'ils font avec le mil pilé, des ignames, des bananes, du maïs. Comme viandes: du bœuf à bosse, du mouton, des poules, enfin du poisson fumé et des tortues; ils assaisonnent leurs mets avec de l'huile de palme, du beurre végétal, des piments et herbes du pays.

Pour boisson, de l'eau, dans laquelle ils mettent une pincée de farine de maïs, du vin de palme et du pitou (espèce de bière faite avec du mil).

Quand on a vécu longtemps au milieu de ces populations sauvages, qui empoisonnent leurs flèches, qui, lorsque vous êtes leurs hôtes, sont obligées d'avaler, par tradition, la première bouchée ou la première gorgée, pour vous convaincre que les aliments et les boissons sont indemnes de poison, on peut affirmer, sans crainte d'être contredit dans l'avenir, que ces gens-là sont extrêmement lâches, fourbes et vraiment peu dignes d'intérêt.

ÉTAT POLITIQUE. — Ces provinces du bassin du Bénué sont soumises, comme les royaumes de *Saria, Segseg, Samfara, Nupé, Iakola, etc.*, à l'état prépondérant de *Sokoto*.

Les villes ont des rois, qui sont sous la dépendance d'autres rois plus puissants qu'eux et qui règnent despotiquement sur de grandes provinces; mais tous reconnaissent l'autorité suprême de l'empereur de Sokoto, auquel ils payent tribut. L'empereur est, dit-on, tributaire de l'Égypte, vassale de Constantinople.

Ajoutons seulement que les coutumes et les usages tiennent absolument d'une espèce de féodalité sauvage, et qu'il nous soit permis, en finissant, d'exprimer le vœu de voir les peuples civilisés mettre bientôt un terme à cet état de choses, dans l'intérêt de la race noire autant que dans le nôtre.

Honneur et gloire à ceux qui prendront l'initiative, en France, d'un grand mouvement dans ce sens. Nous verrons alors prospérer et se développer notre commerce, comme il convient à une grande nation!

**Commandant Antoine MATTEÏ.**

Paris, 22 octobre 1885.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# GUINÉE

Nous n'aborderons pas dans cet article les questions relatives à tous les droits de la France sur divers points de cette partie de la côte occidentale de l'Afrique à laquelle nous appliquons la dénomination générale de Guinée et qui embrasse, dans notre pensée, toute la région située entre la Mellacorée, au nord, et le Gabon, au sud. Nous ne parlerons ni des établissements que les Français avaient fondés dans le Bas-Niger, ni des points de la côte de Libéria, tels qu'Ajacouty, Garroway et autres villages qui ont été réunis par des décrets à nos possessions de l'Afrique occidentale avant la Convention de Berlin, ni des prétentions que nous pourrions encore avoir sur d'autres territoires de la côte occidentale de l'Afrique. Nous ne parlerons que de notre protectorat de la Côte-d'Or (Grand-Bassam et Assinie) et de celui de Porto-Novo, et sur la côte des Esclaves.

## GRAND-BASSAM ET ASSINIE

L'établissement de notre protectorat sur les territoires de Grand-Bassam et d'Assinie remonte à 1842. Un traité, conclu à cette époque entre le commandant Bouët-Wuillaumez et les principaux chefs du pays, nous assurait, en échange de coutumes annuelles, la liberté du commerce sur tout le territoire soumis à ces chefs, l'établissement des maisons françaises et l'ouverture des routes commerciales qui relient l'intérieur du pays à la côte à travers le royaume d'Amatifou.

A la suite de ce traité, trois postes français furent installés successivement à Assinie, à Grand-Bassam, et à Dabou : le premier sur la lagune d'Assinie, les deux autres sur la lagune d'Ebrié ou de Grand-Bassam. Mais, en 1870, nous abandonnâmes ces postes, sans toutefois renoncer à notre protectorat, dont la garde fut confiée aux représentants de la maison Verdier, de la Rochelle.

Toute la côte qui borde le territoire soumis à notre protectorat est formée de dunes, en arrière desquelles s'étendent de vastes lagunes et des lacs entourés de terrains d'alluvion d'une grande richesse. Au delà de ces terres basses, couvertes de forêts magnifiques et de belles prairies, le sol s'élève peu à peu jusqu'à la chaîne des montagnes de Kong, qui court à peu près parallèlement à la mer et qui doit être considérée comme un prolongement du massif montagneux situé entre les bassins supérieurs du Sénégal et du Niger.

Le poste français de Grand-Bassam était établi à l'entrée de la lagune d'Ébrié ou de Grand-Bassam

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

par 5° de latitude nord et 6° de longitude ouest, entre la plage et un bras de la lagune d'Ebrié parallèle à la mer.

La lagune d'Ebrié ne communique avec la mer que par un canal étroit, auquel on donne le nom de Rivière de Grand-Bassam. Souvent encombrée partiellement par les sables, son embouchure est rendue en tout temps très difficile, par une barre formée de trois ou quatre lignes de brisants. Ces derniers s'étendent d'ailleurs tout le long de cette partie de la côte d'Afrique, dont ils rendent l'abord impraticable aux navires. Ceux-ci sont obligés de mouiller à un ou deux milles au large et ne communiquent avec la terre que par l'intermédiaire de pirogues admirablement manœuvrées d'ailleurs par les indigènes. Les bâtiments de faible tonnage peuvent seuls franchir la barre qui ferme l'entrée des lagunes de Grand-Bassam. Pendant l'hivernage, l'embouchure de la rivière de Grand-Bassam n'a pas plus de 2 mètres à 2m,50 d'eau à marée basse ; elle est alors ensablée par le courant de la rivière, dont la vitesse atteint parfois 7 à 8 nœuds. Après l'hivernage et pendant environ les deux tiers de l'année, le courant est moins rapide, il y a de 3 à 4 mètres d'eau sur la barre ; mais le courant de jusant a encore de 5 à 6 nœuds de vitesse.

La lagune d'Ébrié s'enfonce d'abord à peu près perpendiculairement dans les terres jusqu'à une distance d'environ 10 kilomètres ; puis elle s'incline de l'est à l'ouest et s'étend parallèlement à la côte sur une étendue d'au moins 110 milles marins, jusqu'au voisinage de la rivière de Lahou qui forme, à l'ouest la limite de notre protectorat. La largeur de la lagune d'Ébrié, peu considérable au niveau du point par lequel elle communique avec la mer, atteint de 3 à 4 et même 6 ou 8 kilomètres dans la partie parallèle à la mer, où elle offre un grand nombre d'îles couvertes de verdure, d'arbres et de villages. Sa rive droite, c'est-à-dire celle qui est la plus voisine de la mer, est peu accidentée et beaucoup moins peuplée que l'autre, où se voient une série presque ininterrompue de criques plus ou moins profondes abritant chacune un village au moins. Au delà du point où elle s'infléchit de l'est à l'ouest, la lagune d'Ébrié envoie perpendiculairement dans les terres un bras étroit et sinueux qui forme la lagune de Potou.

C'est dans la lagune d'Ébrié, à quelques kilomètres seulement de son embouchure, que se jette la rivière Akba ou Comoë. Dans la première partie de son cours, l'Akba se dirige obliquement de l'ouest à l'est, puis il remonte dans l'intérieur des terres du sud au nord, à peu près perpendiculairement à la côte, pour aller probablement prendre sa source dans les montagnes de Kong après avoir reçu de chaque côté des affluents nombreux, qui viennent probablement des premiers contreforts de la même chaîne de montagnes. L'Akba communique, dans la première partie de son cours, avec la lagune Kodioboué qui est située sur sa rive gauche, entre le territoire du Grand-Bassam et celui d'Assinie. Plus haut, il communique, du même côté, avec le lac Ono, situé au nord du pays l'Akapless.

Au fond de la lagune de Potou se déverse la rivière Potou. La lagune d'Ébrié reçoit un assez grand nombre de petits ruisseaux et seulement deux rivières de quelque importance : l'Aéby, qui débouche à trois milles environ de Dabou, et une autre rivière qui se déverse dans le fond de la lagune, navigables seulement pour les barques et les pirogues, mais encore fort peu connues. L'Akba lui-même n'a été exploré que jusqu'à Alépé, village situé à une douzaine de lieues de Grand-Bassam et au delà duquel la rivière offre des rapides.

Le seul point de ces vastes lagunes qui, avec Grand-Bassam, ait été occupé militairement par la France est celui de Dabou.

Le poste de Dabou était bâti à peu près à quarante milles de Grand-Bassam, sur la rive droite de la lagune, au sommet d'une petite colline couverte de prairies et de bois. En face de Dabou, sur la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

langue de terre qui sépare la lagune de la mer, se trouvent les villages les plus commerciaux de la région : Grand-Jack ou Abidja, Half-Jack ou Amowa, Afougou ou Great Georgtown. Ces villages sont habités par une tribu à laquelle on donne le nom de Jacks ; celle-ci occupe encore un grand nombre d'autres points entre Grand-Jack et la rivière Lahou ; elle peuple également les bords de cette rivière.

Le poste de Dabou avait été construit dans le but de contenir la tribu des Boubourys, qui occupe une série de villages situés dans les marais, au fond de la lagune d'Ébrié. On estime à 80,000 environ la population totale de la région de l'Ébrié, population formée par les Bassamais, les Jacks et les Boubourys.

La rivière d'Assinie débouche dans la mer à 24 kilomètres environ à l'est de l'embouchure du Grand-Bassam. Son entrée, rendue très difficile par une barre plus rude encore que celle du Grand-Bassam. Dans ce point, la côte est défendue par six ou sept lames de fond habituellement très fortes ; les navires à vapeur d'un très faible tonnage peuvent seuls franchir cette barre, qui présente un obstacle à peu près infranchissable aux navires à voile. A partir de son embouchure, la rivière coule parallèlement à la côte, de l'ouest à l'est, sur une étendue d'environ 7 milles, ne laissant entre elle et la mer qu'une langue de terre dont la largeur ne dépasse pas, en certains points, cent mètres. Il en est ainsi notamment en face du poste d'Assinie, qui est bâti sur la rive droite du fleuve, près de l'île de la Nuit, c'est-à-dire au niveau du point où le fleuve sort du lac Ahy. Celui-ci se divise, en ce point, en quatre bras séparés par des îles, dont la plus importante est l'île de la Nuit. Le lac Ahy a son grand diamètre dirigé perpendiculairement à la côte, c'est-à-dire du sud au nord ; il atteint une largeur de quatre à cinq kilomètres et même dix kilomètres dans sa partie septentrionale, dans laquelle débouchent les rivières Abia et Eboué, et quelques autres cours d'eau de moindre importance.

En suivant la direction primitive de la rivière d'Assinie, on tombe dans la vaste lagune de Tendo, qui se prolonge parallèlement à la côte, de l'est à l'ouest, sur une étendue de plus de 20 kilomètres, et sur une largeur de 2 à 3 kilomètres et même davantage. Cette lagune s'infléchit ensuite vers le nord et s'élargit beaucoup.

Un peu au-dessus du point où elle s'infléchit, la lagune de Tendo reçoit la rivière Tanoué, qui vient du territoire des Achantis placé sous le protectorat anglais. Entre l'embouchure de la rivière d'Assinie et l'entrée du lac d'Ahy on ne voit qu'un très petit nombre de villages, soit sur les bords de la rivière, soit sur la côte ; mais la rive gauche du lac Ahy est assez peuplée ; les villages d'Aby, d'Eléma, d'Haguin, de Biétri, point où la rivière Abia se déverse dans le lac, ne manquent pas d'importance. Celui de Mafia situé près de notre ancien poste, à une distance de 2 kilomètres en aval de l'île de la Nuit, est celui vers lequel se concentre particulièrement le commerce du pays. La rivière Abia, non loin des bords de laquelle se trouve Krinjabo, la capitale du royaume d'Amatifou, n'a été encore que peu explorée ; les voyageurs européens et les commerçants ne la connaissent que jusqu'aux chutes d'Aboïssa, c'est-à-dire sur une étendue d'à peine 100 kilomètres.

Bien peu de régions du globe jouissent d'une végétation plus luxuriante que celle des territoires dont nous venons de parler. A peine quelques centaines de mètres sur le bord de la mer présentent un sable stérile ; en beaucoup de points même, entre les embouchures du Grand-Bassam et de l'Assinie, la végétation s'étend jusqu'au niveau des hautes marées. Ce ne sont d'abord que des arbustes de petite taille et des prairies de grandes herbes que peuplent les antilopes ; puis, sur les bords des lagunes, les pandanus et les mangliers forment une barrière inextricable, défendant l'approche de forêts dont les arbres atteignent des dimensions gigantesques. Dans toute la région basse, les forêts et les prairies

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

dont elles sont entremêlées sont en grande partie inondées six ou sept mois de l'année. Dans les forêts abondent les perroquets, les toucans, les pigeons verts, les tourterelles, les ibis, etc. Nous y avons vu quelquefois des canards et des pintades de passage; la perdrix y est assez abondante. Parmi les mammifères, citons au premier rang les singes, dont deux espèces intéressent particulièrement le commerce : le moine et le singe noir, à cause de la beauté de leur robe; le léopard y atteint une grande taille; les bœufs sauvages sont très abondants ainsi que les antilopes. L'éléphant d'Afrique n'est pas rare, mais sa sauvagerie ne permet pas de l'utiliser. Les lagunes et les rivières sont peuplées de caïmans. Le lac Ahy renferme des hippopotames. Partout abonde le poisson qui constitue la majeure partie de l'alimentation des indigènes. Le règne végétal n'est pas moins bien représenté que le règne animal, mais il est aussi peu connu des naturalistes, cette région n'ayant jamais été l'objet d'aucune exploration scientifique. Dans la plupart des forêts abonde le Palmier à huile (*Elæis Guineensis*) dont le fruit, de la grosseur d'une noix, fournit deux huiles grasses différentes, l'une jaune-orange, épaisse, se solidifiant à une température peu élevée; l'autre blanche, moins facilement coagulable. Les naturels extraient eux-mêmes la première du péricarpe ou brou du fruit; pour obtenir la seconde, il faut d'abord casser le très dur noyau dans lequel est enfermée la graine dont on la retire. Le même arbre et quelques autres espèces de palmiers fournissent en abondance aux indigènes une sève sucrée qui fermente rapidement à l'air en devenant aigrelette et très alcoolique. Le bananier, l'igname, l'arachide, le manioc, le maïs dans quelques endroits, sont à peu près les seules plantes cultivées.

L'alimentation des habitants se compose à peu près exclusivement de bananes et de poisson. On fait bouillir dans l'eau, après les avoir dépouillées de leur enveloppe, les bananes encore vertes, c'est-à-dire riches en amidon et pauvres en sucre, puis on les pile dans un mortier jusqu'à ce qu'elles forment une pâte massive qui joue le rôle de pain. Quant au poisson, on le fait d'ordinaire fumer et cuire à moitié sur du bois vert de manière à le conserver pendant une quinzaine de jours, un mois et même davantage; au moment de le manger, on le fait cuire dans de l'huile de palme ou d'arachides ou dans la pulpe même des fruits de l'*Elæis Guineensis*. Au lieu d'employer l'huile d'arachides on fait aussi plus volontiers usage des arachides elles-mêmes, préalablement pilées. On assaisonne ce mets avec du sel et une forte quantité de piments. On le mange avec les doigts, en usant de la pâte de bananes vertes comme de pain. Ce mets est le « foutou-foutou », son aspect n'est pas désagréable, surtout quand il a été préparé avec la pulpe colorée en beau jaune-orange du fruit de l'Elæis; mais il contient une quantité de piment tellement considérable que l'Européen a quelque peine à s'y habituer. L'igname et le manioc, dans quelques localités une petite quantité de maïs, complètent cette alimentation, dont la richesse en azote est, grâce au poisson, très considérable. Le poisson est souvent remplacé, dans la préparation du foutou-foutou, par la volaille ou par le porc, qui abondent à peu près dans tous les villages. Le gibier (antilopes, bœufs sauvages, etc.) est ajouté presque toujours aux repas des jours de fête, grace à la présenee, dans chaque village, d'un ou plusieurs chasseurs qui ne manquent ni de patience ni même d'habileté. On élève, dans certaines parties du pays, quelques moutons, mais on n'y trouve ni bœufs domestiques, ni chevaux, ni ânes, ni aucun autre grand animal domestique.

La chasse, la pêche et la récolte du vin de palmier sont les seules occupations auxquelles se livrent les hommes.

Aux femmes incombent non seulement les soins du ménage et la préparation des aliments, mais encore tous les travaux de culture. Ce sont elles qui cultivent les bananiers dont chaque village est entouré, au pied desquels elles jettent tous les détritus et les ordures ; ce sont elles qui plantent, soignent, arrachent et préparent le manioc, et qui vont récolter dans la forêt les noix de palmier avec lesquelles

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

on prépare l'huile qui permet aux habitants de se procurer les denrées de l'Europe. A elles encore incombe le devoir, plus agréable à remplir, de distraire les hommes du village par les interminables et lubriques danses des nuits qu'éclaire la lune.

Les indigènes de toute la région placée sous notre protectorat appartiennent au type nègre le plus classique. Leurs formes sont généralement belles ; leur corps est robuste ; leurs traits sont beaucoup plus réguliers que ceux d'un grand nombre d'autres races de la côte occidentale de l'Afrique. Les femmes ont les fesses saillantes et même douées d'une légère stéatopygie qui n'est pas sans ajouter certaines grâces à leur tournure. Les attaches de leurs mains et leurs pieds sont minces ; les mains sont petites, les pieds larges et plats. Les seins sont habituellement piriformes dans la jeunesse ; plus tard ils deviennent très flasques, allongés et pendants. Les seins hémisphériques sont rares et considérés comme un signe de beauté. Dans la seule région soumise à notre protectorat on peut admettre plusieurs variétés ou plutôt plusieurs types, parmi lesquels on distingue surtout : les anciens habitants ou « Agni », à corps trapu et très musculeux ; les « Ochin, » qui ont envahi le pays il y a deux siècles environ, à corps plus élancé, à prognathisme et à dolichocéphalie très prononcés ; les « Jacks », qui ont beaucoup d'analogie avec le second type et qui ont peut-être une origine semblable.

Dans quelques villages de la lagune de Grand-Bassam, les femmes vont entièrement nues. Dans d'autres villages de la même lagune elles n'ont pour tout vêtement qu'un petit lambeau d'étoffe de la largeur de la main et flottant, fixé à une ficelle ou à la ceinture de perles qui entoure la taille. Partout ailleurs la femme porte comme costume essentiel une bande d'étoffe qui passe entre les cuisses, est fixée en avant aux ceintures de perles et est entourée en arrière de manière à former une sorte de coussin analogue à la tournure de nos dames. La partie supérieure du tronc et des cuisses sont couvertes d'un lambeau d'étoffe long de $1^{m},50$ environ enroulé autour des reins, par-dessus la tournure dont nous venons de parler. La partie supérieure du corps est entièrement nue. Autour du cou, aux bras, aux poignets, au-dessus et au-dessous du genou, aux chevilles, sont des chapelets de verroteries, de perles, ou même de pépites d'or. Autour des chevilles, les femmes d'un certain âge portent souvent des anneaux en cuivre de très grande dimension. Les cheveux sont tressés, chez les jeunes filles, en un grand nombre de petites touffes, chez les femmes souvent en une seule touffe conique, très saillante au sommet de la tête. Sous ce costume, les jeunes filles ne manquent pas d'une certaine grâce. Les hommes se font, d'une bande de cotonnade, une ceinture qui passe entre les cuisses après avoir fait le tour des reins et dont les deux extrémités flottent l'une en avant, l'autre en arrière. Sur les épaules, les plus riches jettent une grande pièce d'étoffe en coton, souvent tissée dans le pays, et formée alors de bandes étroites, ajustées, diversement coloriées ; ils se drapent très majestueusement, dans ce pagne, à la mode romaine.

Les villages sont généralement bien bâtis. Beaucoup de cases sont en torchis peint à la chaux avec des portes et des fenêtres pleines, les autres sont faites en pétioles de palmier. Toutes sont recouvertes en feuilles de palmier imbriquées et solidement disposées pour préserver l'habitation contre les pluies torrentielles qui tombent pendant une partie de l'année.

Les seuls objets que le commeree européen puisse actuellement rechercher dans nos établissements sont l'or, qui a donné son nom à cette partie de la côte occidentale de l'Afrique, et l'huile de palme. L'or vient surtout de la région située au nord des lacs Ahy et Tendo, et au sud de Krinjabo. L'huile de palme est, comme nous l'avons dit, préparée par les indigènes. Les Européens achètent ces produits avec du rhum, du tabac en feuilles, des cotonnades et des verroteries ou des perles en

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

porcelaine, dites mosaïques, fabriquées en Autriche. Les habitants de la côte fabriquent par évaporation dans de grandes bassines plates, en cuivre, que leur fournit l'Europe, du sel qu'ils expédient dans l'intérieur du pays. Ils préparent aussi, pour la même destination, une grande quantité de poissons fumés. Il n'y a pas un village du bord des lagunes qui n'ait ses pêcheries.

Les relations commerciales sont rendues très faciles par l'honnêteté et la douceur des indigènes, mais les routes manquent entre la côte et l'intérieur, et il n'existe pas d'autres moyens de transport que les épaules des esclaves.

Un bel avenir cependant nous paraît être destiné à ce pays. La fertilité du sol, la régularité des saisons, l'abondance des pluies, la salubrité relative, dès qu'on pénètre quelque peu dans l'intérieur, rendent cette région de l'Afrique propre à toutes les cultures. Déjà des plantations de café ont été créées et les indigènes ont fourni les bras nécessaires. Le coton y vient admirablement ; les riches prairies dont les forêts sont entrecoupées permettraient l'élevage des bœufs, qui y vivent et s'y multiplient fort bien, ainsi que nous avons pu nous en assurer par les essais faits à Assinie. Mais pour que ces régions rapportent au commerce et à l'industrie de la France les fruits qu'ils en peuvent attendre, deux choses sont nécessaires: une protection efficace des capitaux de nos nationaux et la création des voies de communication.

Cependant, comme tous nos autres établissements de la côte occidentale de l'Afrique, Grand-Bassam et Assinie ne doivent pas être considérés comme des colonies de peuplement. La température y est trop élevée, le climat y est trop débilitant pour que l'Européen puisse s'y adonner à la culture du sol; il ne doit y jouer que le rôle de directeur des entreprises agricoles, commerciales ou industrielles ; il trouvera des auxiliaires précieux dans les habitants, qui sont très doux, très aptes au commerce et susceptibles même d'être employés à un travail régulier.

Le voisinage des lagunes de Grand-Bassam est rendu insalubre par les marécages qui existent sur les bords de ces vastes nappes d'eau, mais les parties élevées du pays sont beaucoup plus saines. La température ne dépasse guère 35 degrés centigrades à l'ombre ; elle est habituellement de 30 à 32 degrés pendant la saison des pluies et de 25 à 28 pendant la saison sèche. La plus mauvaise saison est celle des grains de la fin d'octobre et de novembre; la température s'élève peu à peu jusqu'à la fin de janvier ; en février et en mars la chaleur est tempérée par les brises du large, et les maladies sont moins fréquentes. De décembre à la fin de mars il ne pleut pas; vers la fin de mars commence la grande saison des pluies qui dure jusqu'à la fin de juin, avec des tornades, des raz de marée et des pluies torrentielles; en juillet les pluies devient plus rares pour finir en août et septembre ; c'est pendant cette période que la température descend le plus bas.

Les territoires d'Assinie et de Grand-Bassam sont admirablement situés géographiquement et habités par des populations qui ont pour la France les plus vives sympathies. Quoique nous n'ayons presque rien fait pour nous attirer ses bonnes grâces, le roi Amatifou s'est toujours montré notre fidèle protégé; il n'a jamais laissé passer une occasion de nous témoigner sa bonne volonté. L'auteur de cet article a lui-même été très ému, dans une circonstance dont il ne perdra pas le souvenir, des témoignages de dévouement à la France dont il lui a été donné de recevoir l'expression officielle, en présence de tous les chefs du pays réunis à Krinjabo. Notre premier soin devrait être d'envoyer dans cette régions des explorateurs sérieux, ayant la mission de rechercher les meilleures voies de communication, d'une part avec le Niger-moyen, vers l'est, d'autre part, avec les montagnes de Kong vers le nord-ouest. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la chaîne de Kong, dans laquelle les rivières de la Côte d'Or prennent leur sources, n'est qu'un prolongement du massif montagneux d'où sortent le Niger et le Sénégal. Le

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

long de cette chaîne descendent à chaque instant des noirs qui viennent du Soudan occidental. Par elle nos établissements d'Assinie et de Grand-Bassam sont reliés à ceux du Haut-Niger. Or ces régions sont absolument inconnues de l'Europe. Il y a là pour un voyageur sérieux et hardi de belles explorations à faire, et, pour la France, de beaux territoires à éclairer de sa civilisation.

Il y aurait beaucoup à tenter du côté des Achantis, dont la capitale Koumassie est le centre commercial le plus important de toute cette région; mais l'influence anglaise y est trop puissante pour que nous puissions avoir quelques chances sérieuses de faire prendre à nos relations commerciales avec les Achantis une influence quelque peu considérable.

C'est donc plutôt vers l'ouest que nous devons tenter de nous porter. Au nord de la lagune de Grand-Bassam, à trois ou quatre journées de marche de Dabou, se trouve une ville du nom de Baouré, encore à peu près inconnue des Européens, qui devra être notre première étape dans cette direction. Le bétail y abonde, paraît-il, et les habitants de l'Ébrié disent qu'elle est fréquentée par des gens à cheval qui probablement viennent de la région du Haut-Niger.

### PORTO-NOVO

Le royaume de Porto-Novo, s'est placé sous notre protectorat en 1864. Tel qu'il a été limité dans une convention passée à cette époque entre la France et l'Angleterre, son territoire forme sur la côte des Esclaves un carré de 40 à 45 kilomètres de côté, limité à l'est par le royaume de Dahomey et à l'ouest par les établissements anglais de la côte des Esclaves. Au sud il borde la mer; au nord il est limité par de petits Etats indépendants, soumis aux incursions et aux déprédations incessantes du royaume de Dahomey. La ville de Porto-Novo, capitale du royaume du même nom, est située dans l'intérieur des terres, par 6° 30′ de latitude nord et 20° de longitude ouest. La frontière orientale du royaume est formée, sur une partie de son étendue, par la rivière Addo. Celle-ci ne se jette pas directement dans la mer ; elle débouche dans une lagune étroite, parallèle à la côte jusqu'au niveau de Lagos, où elle communique avec la mer. Cette même lagune se prolonge à l'ouest tout le long de la côte appartenant au royaume de Porto-Novo, jusqu'à la frontière occidentale de ce dernier, où elle communique avec la très large lagune de Nokhoué. Cette dernière reçoit, par son extrémité septentrionale, la rivière Oouo qui contribue avec la lagune Nokhoué, à séparer, à l'ouest, le royaume de Porto-Novo du royaume de Dahomey. La lagune de Nokhoué envoie au sud, vers la mer, un bras étroit, au fond duquel se trouve bâti le village de Cotonou. Ce dernier nous a été cédé, en 1868, par le roi de Dahomey. Quoique le bras de la lagune sur lequel Cotonou est situé ne communique pas directement avec la mer, il s'en rapproche assez pour que Cotonou constitue une sorte de port, le seul, du reste, que possède le royaume de Porto-Novo. De Cotonou les marchandises sont aisément transportées par eau, à travers les lagunes de Nokhoué et de Porto-Novo, jusqu'à la capitale. Entre Porto-Novo et la côte existent de nombreux bras de lagunes, parallèles à la côte, entrecoupés de terrains marécageux. La lagune de Nokhoué communique avec celle de Porto-Novo par un bras étroit, la passe de Ketenou, sur le bord de laquelle se trouve le village de Ketenou occupé par les Anglais.

La ville de Porto-Novo contient une population d'environ 30,000 indigènes ; le royaume tout entier compte environ 80,000 individus des deux sexes. Une quinzaine d'Européens sont établis dans la capitale, où se concentrent tous les produits du pays dont elle est le seul centre commercial.

Les indigènes de cette partie de la côte occidentale d'Afrique sont moins beaux que ceux de Grand-Bassam et d'Assinie, mais à peu près aussi doux et non moins paresseux. Les indigènes de Porto-Novo appartiennent, comme ceux du Dahomey, à une tribu particulière à laquelle on a donné le nom de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Djédis. Ils sont adonnés aux superstitions les plus grossières et les plus cruelles. Les sacrifices humains n'ont cessé d'y être pratiqués que depuis un petit nombre d'années. Les femmes et les esclaves sont seuls occupés aux cultures, qui consistent surtout en manioc, en patates douces et en mil destinés à l'alimentation. Ils commencent aussi à cultiver le palmier à huile pour l'exportation de ce produit, qui constitue la véritable richesse du pays.

L'insalubrité de la côte, l'absence de port véritable, l'étroitesse des frontières, sont autant de causes qui contribuent à arrêter l'essor de Porto-Novo. Cotonou ne reçoit chaque année qu'un petit nombre de navires ; la plupart des marchandises et des objets de consommation à l'usage des Européens viennent de Wydah ou de Lagos, où les négociants les envoient prendre par des pirogues.

C'est donc en dehors du royaume proprement dit de Porto-Novo qu'il faudrait diriger nos efforts si nous voulions aboutir, sur ce point de la côte, à des résultats fructueux.

A l'ouest, s'ouvre devant nous le royaume de Dahomey, dont le territoire, très fertile, pourrait devenir le siège d'importantes cultures de plantes à matières grasses, notamment d'arachides et d'*Elæis Guineensis ;* mais, en dehors de Widah, ou Gléhoué, ville de 20 à 25,000 habitants, situé près de la côte et placé en ce moment sous l'influence prépondérante du Portugal, les Européens sont assez mal reçus dans le royaume de Dahomey, qui est sans contredit le plus barbare de toute la côte occidentale de l'Afrique. A l'est, vers le Niger, les relations entre les Européens et les indigènes sont plus faciles, c'est de ce côté qu'à l'heure actuelle devraient être dirigés de préférence les efforts de nos commerçants, comme le sont ceux de nos missionnaires. Cette région est habitée par la tribu des Négos, la plus sociable, la plus intelligente et la plus travailleuse de toutes celles de la côte des Esclaves. C'est avec les Négos que les Européens entretiennent les relations les plus sûres et les plus utiles. Dans la direction du Niger on trouve, en montant du sud-ouest au nord-est, un certain nombre de villes importantes déjà visitées par les missionnaires, mais encore fermées au commerce européen. C'est d'abord Aggera, située à deux heures de Porto-Novo, dans une plaine en partie cultivée et beaucoup plus salubre que Porto-Novo : les blancs y sont bien accueillis, mais on ne leur permet pas d'y résider. Par Lakké et Congé on arrive ensuite à Sakété, ville encore à peu près inconnue des blancs. Puis, en se portant vers l'est, on trouve Okiadon sur la rivière Okpara qui va déboucher dans les lagunes de la côte près de Badagry, l'une des villes où les Anglais font le plus de commerce. Okiadan est placé sous le protectorat des Anglais. En montant vers le sud-est on trouve ensuite la ville d'Abé-Okouta, située sur la rivière Ogoun qui débouche dans les lagunes près de Lagos. Abé-Okouta est une ville de 200,000 habitants, la plus centrale de toute la côte des Esclaves, la mieux située par conséquent pour servir d'intermédiaire entre la côte et l'intérieur. Elle a toujours résisté aux attaques du Dahomey ; les Anglais, après s'y être introduits, s'en sont fait expulser en 1880 ; dans ces derniers temps les missionnaires français y ont établi une station. C'est vers ce point que nos efforts doivent tendre si nous voulons gagner le Niger moyen, où nous avons si malheureusement sacrifié les intérêts de la France en laissant acheter par des Anglais des établissements créés par nos compatriotes.

On voit que bien des difficultés s'opposent à notre extension dans la région de Porto-Novo. Tout conduit donc à nous montrer les établissements de la Côte-d'Or comme ceux vers lesquels doivent être dirigés de préférence tous les efforts de la France.

**J.-L. de LANESSAN.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Gravé par A. Simon, 23 rue du Val-de-Grâce, Paris.
CHARLES BAYLE, 16, rue de l'Abbaye. Paris.
Imp. Ch. Bayle et Cie Paris.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# SÉNÉGAL

## ET DÉPENDANCES

*Géographie physique.* — Les vastes territoires sur lesquels s'étend aujourd'hui l'autorité de la France, et qui sont réunis sous le nom de Colonie du Sénégal et dépendances, font partie de la région africaine qu'on désigne sous le nom de Soudan occidental (bled-es-soudan, pays des noirs, en arabe) et appartiennent aux bassins de cours d'eau qui tous prennent leurs sources dans le massif du Fouta-Djallon, dont les montagnes de Kong sont un prolongement.

De ce massif montagneux aux pics élevés, aux vallées profondément découpées, aux terrasses qui d'étage en étage s'abaissent jusqu'à la mer, descendent en effet : le Ba-fing et le Ba-Khoy qui, par leur réunion, forment le Sénégal ; la Falémé, la Gambie, la Casamance et toutes les rivières du sud jusqu'aux Scarcies qui limitent nos possessions. Le Niger y prend aussi naissance et, comme le Sénégal sur le versant oriental, mais s'éloignant de la mer, il décrit une immense courbe vers le nord-est puis s'infléchit vers le sud après avoir longé le désert du Sahara et vient se jeter dans le golfe de Guinée après un cours de près de mille lieues. Nous sommes établis sur ce fleuve à Bamakou et à Koulikoro.

Le Sénégal, au contraire, sur les rives duquel de nombreux postes fortifiés assurent notre domination, dont les États riverains sont annexés à la colonie ou placés sous notre protectorat, est un fleuve complètement français. C'est une grande artère commerciale fréquentée par les traitants et suivie par nos soldats dans leur marche vers l'intérieur.

Dans le Soudan occidental, dont la limite nord est formée par le Sénégal jusqu'à Matam, puis par une ligne fictive, suivant d'abord le 16e degré de latitude nord et se relevant ensuite jusqu'à Tombouctou, la nature revêt les aspects les plus variés, conséquences de la constitution géologique du sol, du système hydrographique et du régime des pluies.

Au nord, confinant au désert du Sahara, elle en conserve le caractère qui ne se modifie que graduellement quand on descend vers le sud. Dans l'intérieur de cette région, dans le Kaarta, dans le Bakhounou, le sol est sablonneux ou rocheux, schisteux en certains endroits, d'abord à ondulations faibles, mais dont l'importance s'accroît quand on s'approche du Sénégal. Sur les plateaux que chauffe le soleil et que balayent les vents brûlants de l'est, la végétation est nulle ou maigre et rabougrie, et se compose de buissons d'acacias-gommiers, de mimosas, de *ficus elastica*, etc.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Mais aussitôt qu'on entre dans le bassin du Sénégal, l'aspect des vallées se modifie ; des forêts denses et touffues, où se rencontrent le tamarinier, le karité, le gonatier, le caïl-cédrat, le benténier, le rônier, le gigantesque baobab, etc., apparaissent sur les pentes. Dans les vallées larges où les eaux d'inondation séjournent et déposent leur limon fécondant, le sol fertilisé se prête à toutes les cultures et, pendant la saison des pluies, se couvre d'une verdure luxuriante ; des bambous d'une force et d'une hauteur prodigieuses bordent les rives des cours d'eau.

La haute vallée du Niger présente aussi de belles et fertiles plaines couvertes d'une puissante végétation herbacée.

Au sud du Sénégal et entre les différents affluents qui l'alimentent, le massif du Fouta-Djallon projette ses contreforts, qui s'étalent en un vaste plateau s'élevant en pente douce jusqu'au Niger, dont il borde la vallée d'une falaise de près de 200 mètres de hauteur.

Les hautes collines, les montagnes du haut Sénégal, du Bambouk, formées de roches granitiques ou de grès ferrugineux, affectent les formes les plus diverses et présentent les profils les plus singuliers. Tantôt ce sont d'immenses massifs granitiques ou basaltiques isolés, comme la montagne de Kita, aux escarpements verticaux, à la base entourée d'un talus de roches détritiques, aux plateaux en forme de table, lisses et dénudés ; tantôt des cônes, des aiguilles élancées comme des flèches de cathédrales, que recouvrent quelquefois, comme un chapeau, une énorme roche plate ; tantôt de véritables murailles verticales, se prolongeant pendant des lieues, sans une brèche, qui arrêtent le voyageur.

Ces mêmes aspects se reproduisent, mais sur une plus grande échelle, dans le Fouta-Djallon, que ses montagnes, ses sites grandioses, ses vallées profondes et encaissées, ses forêts et sa verdure ont fait surnommer, par quelques explorateurs, les Alpes africaines.

Sur le littoral de l'Atlantique, depuis Arguin jusqu'au cap Vert, c'est un pays plat, sablonneux ou argileux, dont le sol ne renferme pas une pierre, et qui est formé, au sud du Sénégal, par les dépôts alluvionnaires de ce fleuve. C'est presque la continuation du Sahara. Saint-Louis, la capitale de la colonie, la plus belle ville de la côte occidentale d'Afrique, est bâti sur un petit îlot de sable qu'entourent deux bras du Sénégal ; c'est une conquête de l'homme sur le désert.

Dans le Cayor cependant, qu'aucun cours d'eau ne sillonne, le sol fertile, arrosé par les pluies de l'hivernage se prête à la culture. A quelques kilomètres de la mer, une suite de lacs d'eau douce, nommés *niayes* dans le pays, entretiennent autour d'eux une belle végétation de palmiers dont les noirs extraient le vin de palme.

Au cap Vert le sol s'élève et présente une certaine végétation pendant la saison des pluies; sur toute la bordure de la baie de Dakar et sur la côte jusqu'au cap Roxo, c'est encore du sable couronné d'une ligne de verdure et de palmiers. Mais quand on arrive à la Casamance, l'aspect change complètement; c'est encore un sol bas, mais vaseux et marécageux, qui forme la côte, et la végétation, sous la double influence du soleil et de l'humidité, se déploie avec toutes les richesses, avec tout l'éclat des régions intertropicales, sur les rives des nombreux cours d'eau dont les estuaires échancrent et découpent si capricieusement la côte jusqu'à Sierra-Léone.

*Climatologie.* — Le caractère saillant du climat du Sénégal, c'est la division de l'année en deux saisons, la saison sèche et la saison pluvieuse ou hivernage.

La saison sèche dure six mois, de décembre à la fin de mai. Pendant cette période il ne tombe pas une goutte d'eau, aussi la sécheresse est extrême ; la terre se fend, la végétation s'étiole, puis disparaît. Dans toutes les rivières les eaux baissent, le courant se ralentit et, dans le Sénégal en particulier, la navigation ne peut plus se faire, pour des navires calant 8 pieds, que jusqu'à Mafou, à

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

90 lieues de l'embouchure, et pour ceux qui calent 12 pieds, que jusqu'à Podor. La mer refluant dans le fleuve jusqu'à près de 200 kilomètres, en rend l'eau saumâtre et impotable. Les biefs successifs ne laissent plus couler, par dessus les gués et les barrages qui découvrent, que de minces filets d'eau.

C'est la saison saine, fraîche quand ne souffle pas le vent d'est ou harmatan, vent brûlant qui dessèche tout sur son passage et entraîne avec lui la poussière fine et tenue du désert. La température pendant cette saison est supportable, mais présente de grandes variations dans les vingt-quatre heures. Elle s'abaisse quelquefois à 12° pendant la nuit, et le jour, quand souffle le vent d'est, elle atteint souvent 40°.

La saison pluvieuse ou hivernage commence à la fin de mai ou au milieu de juin et dure jusqu'à la fin de novembre. Elle est signalée au début par le changement de direction des vents qui, de l'est, passent entre le sud et l'ouest. Ce sont d'abord quelques ondées courtes et rares; puis, à partir du milieu de juillet jusqu'à la fin d'août, la pluie tombe avec une fréquence, une intensité extraordinaires; elle est accompagnée de violents orages giratoires, de *tornades* comme on les appelle dans le pays.

Sous cet afflux d'eau les marigots desséchés se remplissent ; les rivières enflent, débordent et couvrent de leurs eaux d'immenses espaces de terrain. Dans le Sénégal, la crue atteint en certains endroits une hauteur considérable ; à Bakel, le niveau des eaux monte quelquefois de 15 mètres et à Médine de 20 mètres. Les gués sont submergés, les barrages noyés, les obstacles à la navigation disparaissent et les plus gros navires peuvent arriver jusqu'à Médine, à 250 lieues de l'embouchure. Quelques kilomètres plus loin les cataractes du Félou sont un obstacle permanent à la navigation.

En quelques jours, grâce à ces pluies diluviennes, l'aspect du pays change complètement; la vie végétative longtemps endormie, se réveille, et la terre, qui semblait aride, se couvre d'une végétation épaisse et touffue.

C'est la saison affaiblissante, la mauvaise saison pour les Européens; la chaleur est lourde et humide et l'invasion des eaux sur les détritus organiques, débris de végétaux et cadavres d'animaux, amoncelés pendant la saison sèche, provoque le dégagement de miasmes délétères.

*Productions animales — végétales — minérales*. — Le cadre étroit de cette notice ne nous permet pas de nous étendre sur ce sujet, auquel il ne serait pas trop de consacrer un volume. Dans le Soudan occidental, comme dans toutes les contrées intertropicales, la vie se manifeste avec une puissance, une surabondance, une diversité de formes extraordinaires, et, dans le règne animal comme dans le règne végétal, la variété et le nombre des espèces sont infinis.

Bornons-nous donc à signaler dans les divers règnes, les espèces les plus intéressantes et les plus utiles.

*Animaux*. — Les fauves sont représentés par le lion sans crinière, la panthère, le guépard, le chat-tigre, le lynx et le karakal, dont les peaux très estimées constituent un article de commerce important pour la colonie, l'hyène tachetée et le chacal.

Les éléphants étaient autrefois très nombreux au Sénégal; une île formée par deux bras du fleuve porte un nom significatif, « l'île à Morfil », qui indique qu'autrefois on y trouvait de l'ivoire. La chasse a refoulé ce pachyderme dans le haut pays. Cependant, en temps de sécheresse, on en rencontre encore, aux abords de nos postes du fleuve. Dans les régions des rivières du sud, ils vivent en bandes nombreuses. On rencontre encore au Sénégal une sorte de sanglier, nommée phacochère. L'hippopotame, le crocodile et le lamentin sont les hôtes habituels de tous les cours d'eau du Soudan occidental. Les variétés de singes sont très nombreuses dans les rivières du sud ; les cynocé-

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

phales pullulent au Sénégal et on les rencontre par bandes. Le genre antilope est représenté également par un très grand nombre d'espèces.

Parmi les animaux domestiques il faut citer : le dromadaire, qu'on a pu acclimater dans le Cayor à cause du sol sablonneux et doux à la marche de ce pays et le bœuf, représenté par deux variétés — le bœuf ordinaire et le bœuf à bosse ou zébu ; — les troupeaux de bœufs sont une des richesses du Sénégal, ainsi que les moutons et les chèvres.

Enfin, pour clore la nomenclature des mammifères, il faut signaler le cheval du Soudan, petit et maigre, mais rendant encore de bons services, c'est une dégénérescence du barbe, et l'âne, de petite taille également, mais excellent.

L'Atlantique, tout le long de la côte du Soudan, et principalement dans les environs d'Arguin et dans la baie de Saloum, est réputé une des mers les plus poissonneuses du globe. Il y a là des richesses à exploiter.

Les oiseaux ne le cèdent en rien aux mammifères pour l'abondance et la variété. Citons : l'autruche, qui, chassée par les noirs et les Maures pour ses plumes, devient rare ; parmi les gallinacés : les pintades, les perdrix, les gélinottes, les cailles, l'outarde ; parmi les échassiers, les ibis, les marabouts, les pluviers, les vanneaux, les bécassines, les cigognes, les grues, les hérons, etc. ; puis les buses, les faucons, les serpentaires, les canards, etc. ; et enfin les oiseaux du genre passereau ou grimpeur qui, par leurs brillantes couleurs, constituent, depuis longtemps, un article important d'exportation, comme oiseaux de parure ou de collection.

*Végétaux*. — Nous ne donnerons, en abrégeant, que la liste des végétaux utiles, car plus encore que pour les animaux, cette nomenclature nous entraînerait trop loin.

Dans l'ordre d'importance commerciale nous citerons en première ligne l'arachide, dont la culture n'a pris d'extension que depuis un petit nombre d'années. L'arachide est une plante annuelle, rampante, dont la graine s'enfonce en terre pour achever sa maturation. Cette graine fournit une huile de très bonne qualité qui peut être employée dans l'alimentation. L'arachide pousse surtout dans les terrains secs et sablonneux. Le Cayor en exporte des quantités considérables et d'une qualité supérieure.

A la limite du Soudan et du Sahara croît l'acacia-gommier, dont la sève appelée gomme, recueillie par les esclaves des Maures, fut pendant bien longtemps la principale production du Sénégal et continue à être très importante.

Le Sénégal produit encore d'autres graines oléagineuses : le béraff, graine d'une espèce de pastèque, le sésame, le pignon d'Inde, le ricin, etc.

Un arbre qui pousse à profusion dans le haut Sénégal et au Niger, *le karité* porte un fruit, une amande, qui, pilée et traitée par l'eau bouillante, donne une matière grasse, un véritable beurre, le beurre de galam, employé par les indigènes dans leur alimentation. Ce beurre se conserve pendant fort longtemps. Il y a donc là pour les hauts pays du Sénégal une source de richesses. Cet arbre remarquable fournirait en outre, par incision, un suc qui pourrait remplacer la gutta-percha.

Le cotonnier pousse dans toute la vallée du Sénégal, et le coton qu'il fournit est de très bonne qualité, mais courte soie ; l'indigotier y croît spontanément et, sans soin de culture, donne jusqu'à deux et trois récoltes par an.

Citons encore : le mil, base de l'alimentation des indigènes, plusieurs variétés de riz, le tabac, le maïs, le caféier, dont la culture prend de l'importance dans les rivières du sud, quelques arbres à soie végétale, puis de nombreuses légumineuses comestibles, entre autres le niébé, sorte de petit haricot.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les forêts du Haut-Sénégal, du Fouta-Djallon, des pays du sud, renferment une grande variété de bois utilisables pour la construction des navires, l'ébénisterie et les travaux de charpente. Leur liste serait trop longue; bornons-nous à signaler : le ronier, espèce de palmier dont le tronc des arbres mâles fournit d'excellents pilots pour les constructions hydrauliques; le tamarinier, le solome, le kott, le cail-cédrat, ou acajou d'Afrique, le gonatier au bois incorruptible, etc. En outre, le bambou dont la Casamance renferme d'immenses forêts est utilisé dans les constructions d'habitations.

*Richesses minérales.* — A ce point de vue, le Soudan occidental, peut-être parce qu'il est encore peu connu, paraît assez peu favorisé.

Sur le littoral, près de Saint-Louis, on recueille du sel, qui par son absence complète dans l'intérieur du pays, devient une monnaie d'échange d'une grande valeur.

L'or existerait en abondance dans les montagnes du Fouta-Djallon : transporté par les eaux depuis un temps immémorial, on le trouve dans les terrains sédimentaires du bassin de la Falémé, dans le Bouré, sur les bords du Niger, où il est recueilli par les indigènes.

Le fer existe en grande quantité dans le Soudan occidental, particulièrement dans le Kaarta, dans la haute Falémé, dans le Bélédougou, sous forme de minerai très riche dont les indigènes extraient le métal par la méthode catalane.

*Habitants — races — leur répartition — religion — mœurs — coutumes.* — Les habitants de nos possessions sénégalaises ou des contrées en rapport avec elles se divisent, les Européens exceptés, en trois races principales : la race blanche, la race poule et la race noire.

*La Race blanche* — qui vit au nord de la limite du Soudan occidental que nous avons indiquée plus haut, se compose de Berbers et d'Arabes :

1° Les *Berbers*, que l'on doit considérer comme les aborigènes du plateau de l'Atlas, ont conservé leur indépendance chez les Douaïch, les Touaregs et dans d'autres tribus qui parcourent le Sahara. Les deux nations les plus célèbres des Berbers, les Zénaga et les Zénata, ont joué un rôle important au moyen âge. Les Zénaga formèrent au XI^e^ siècle la secte musulmane des Almoravides ; poussés par l'enthousiasme religieux, ils remontèrent du Sénégal vers le nord et fondèrent, sous leur chef Youcef-ben-Tachfin le Sénégalais, un vaste empire qui comprit la Berbérie, le Sahara, les îles Baléares, la Sicile et une moitié de l'Espagne.

2° Les *Arabes*, qui envahirent l'Afrique après Mahomet, au VII^e^ siècle de notre ère, et surtout dans une seconde invasion plus considérable, au XI^e^ siècle, refoulèrent devant eux les Berbers ou les soumirent. Ils s'avancèrent ainsi jusqu'au Bas-Sénégal sur les deux rives duquel ils s'établirent.

Le mélange de ces deux races entre elles et avec les noirs, est désigné par nous sous le nom de *Maures*. Ce sont eux qui forment la majorité des tribus des Trarza et des Brackna.

Les Maures sont en général nomades et pasteurs ; ils vivent sous la tente, se déplaçant fréquemment à la recherche de pâturages pour les nombreux troupeaux de chameaux, de bœufs, de moutons et de chèvres qu'ils possèdent. Ils se nourrissent surtout de lait et un peu de viande. Cependant certaines tribus maures sont devenues sédentaires et peuplent les villes du Sahara : Tichit, celles de l'Adrar, etc. Intelligents, braves, ils sont malheureusement cruels, pillards et fourbes, et cachent, sous les dehors d'une religion dont ils respectent peu les préceptes, leurs mauvais instincts.

Certains Maures sont commerçants. Ce sont eux qui, en caravanes, parcourent le Soudan dans tous les sens, achetant de l'or et des esclaves, qu'ils payent avec des chevaux, du sel, et ces cuirs, ces harnais brodés qu'ils excellent à confectionner.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

*Race Poule.* — Sous le nom de Peul, Poul, Poular, Foul, Foulah, Foulan, Fellah, Fellatah, Fellan, Fellatin, une race d'hommes brun-rougeâtre, aux cheveux à peine laineux, aux traits presque européens, aux formes sveltes, à l'intelligence assez développée et susceptible de culture, joue aujourd'hui le principal rôle dans la zone africaine comprise entre le 10e et le 18e degré de latitude nord.

S'étant trouvés par leur position géographique comme par les aptitudes intellectuelles les plus rapprochés des populations blanches musulmanes qui ont envahi le Soudan, ils ont, les premiers, embrassé l'islamisme, fondé des États puissants, tels que le Haoussa, le Macina, le Fouta-Sénégalais, le Bondou, le Fouta-Djallon, et, il y a trente ans, sous le marabout El Hadj Omar, tenté de fonder un immense empire du Niger à l'Atlantique. Les Poul jouent ainsi vis-à-vis des peuples noirs, avec lesquels ils sont en contact, le rôle de convertisseurs à main armée, que les Berbers et les Arabes ont joué vis-à-vis d'eux depuis le XIe siècle de notre ère. Dans les migrations et déplacements causés par ces guerres de conquête religieuse, les Poul se sont mélangés avec leurs captifs ou voisins de race noire. Lorsque dans une de leurs peuplades, l'élément noir entre dans une proportion notable et même prédominante, la race mélangée est désignée, au Sénégal, par le nom de *Toucouleur ;* tels sont les habitants du Fouta-Sénégalais, du Bondou, et les maîtres actuels du Ségou, du Kaarta et du Diallonkadougou.

L'instinct prédominant des Poul les porte à la vie pastorale ; ils s'identifient, pour ainsi dire, avec leurs troupeaux de bœufs. Ils sont alors de mœurs très douces, mais excessivement enclins au vol. Ceux qui ont fondé des États et des villes se livrent à la culture ; plus ils sont mélangés de noir, plus le goût de la culture prédomine.

La langue des Poul purs est douce et harmonieuse et distincte des autres dialectes du Soudan.

Aujourd'hui les Poul et les Toucouleurs, refoulés et amoindris par nous dans le bassin du Sénégal, s'étendent dans d'autres directions. Ils gagnent les bouches du Niger, et, descendant les pentes occidentales des montages du Fouta-Djallon, ils cherchent de ce côté, en subjuguant les populations mandingues du littoral, à s'approcher de la mer.

*La Race noire* — se subdivise en un certain nombre de variétés souvant très mélangées entre elles.

1° *Race Ouolof-Sérère.* — Les Ouolof forment la population du Oualo, du Cayor, du Djolof ; les Sérer sont cantonnés dans le Baol, le Sine et le Saloum : il y a des analogies entre leurs langues ; quant aux caractères physiques et moraux, ils sont les mêmes.

Les Ouolof et les Sérer sont les plus grands, les plus beaux et les plus noirs de tous les nègres de l'Afrique. Ils sont apathiques, doux, puérilement vains, crédules au delà de toute expression, imprévoyants et inconstants. Ils sont très braves, comme presque tous les noirs. Ils sont cultivateurs et pêcheurs, mais ne travaillent que tout juste ce qu'il faut pour leurs besoins du moment.

2° *Race Mandingue ou Malinké, race Soninké.* — Les Manding ou Malinkés constituent la majeure partie de la population du Soudan occidental ; ils habitent principalement les États du Haut-Sénégal et du Haut-Niger, et sur le versant occidental des montagnes du Fouta-Djallon jusqu'à la mer, où ils se subdivisent en un grand nombre de peuplades aux mœurs, aux coutumes, aux noms divers, mais dont les liens de parenté sont nettement indiqués par les dialectes à racines communes.

Une des branches les plus intéressantes de cette grande famille, sont les Bambara, qui, dans le Kaarta, le Ségou, une partie du Macina, forment le fond de la population, et, à l'exclusion de toute autre race, peuplent le Bélédougou et l'État de Bamakou. Ils sont persévérants, braves, industrieux, travailleurs ; ils sont fidèles à leurs alliés.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Aux Malinkés on peut rattacher aussi, par suite des affinités de langues, comme rameau distinct de la même race, les peuplades si disséminées connues au Sénégal sous le nom de Sarrakhollé, et dont le vrai nom est Soninké.

Les Malinkés et les Soninkés sont des noirs assez généralement de haute taille, au système musculaire bien développé et aux cheveux crépus. Ils ont les traits du Nègre, mais non pas au même point que ceux des régions équatoriales et du Congo ; ainsi on trouve souvent chez eux des visages qui n'ont pour nous rien de désagréable, sans que ce perfectionnement vienne toujours d'un mélange de sang poul.

Les Malinkés et les Soninkés sont assez guerriers par tempérament, surtout les premiers. Ils sont très portés à la culture et au commerce. Les Soninkés, principalement, sont la peuplade la plus commerçante de l'Afrique occidentale.

La religion musulmane a des adeptes chez les Malinkés et les Soninkés, et non des moins fanatiques. Quoiqu'elle gagne du terrain tous les jours, certains peuples y sont réfractaires, tels que les Bambara, qui sont restés fétichistes et idolâtres; certaines peuplades mandingues n'ont aucune religion.

*Caractères communs*. — Chez tous les noirs du Soudan occidental il y a des caractères communs sous le rapport des habitations, de la nourriture et des mœurs.

Les villages se composent de cases le plus souvent rondes, basses, couvertes d'un toit de chaume et groupées sans ordre ; ils sont souvent entourés d'un mur en pisé, nommé tata, véritable fortification. Les Toucouleurs excellent dans la construction de ces murailles défensives; à Ségou, à Nioro, ils ont élevé de véritables maisons à terrasse et des enceintes fortifiées sérieuses.

Le vêtement consiste en général en une sorte de pantalon flottant et en une grande chemise sans manches, nommée boubou, qu'ils teignent de couleurs diverses.

La base de la nourriture est le mil dans le nord et la banane dans le sud du Soudan occidental ; le mil pilé, réduit en farine, sert à la préparation de mets tels que le couscous, le sanglé, etc. ; les peuplades riveraines de la mer et des fleuves se nourrissent de poissons ; le lait, le riz, la viande, les poules, les pintades, entrent aussi dans leur alimentation.

Chez tous les noirs la condition de la femme est inférieure ; elle est chargée des travaux intérieurs, et souvent des travaux des champs. Il faut noter cependant le grand respect et les soins dont les fils entourent leur mère.

Quant à l'esclavage, il faut distinguer les esclaves de traite, bétail humain, qu'on vend, qu'on échange, qu'on exporte et qui sont les plus misérables des hommes, et les esclaves ou captifs de case, qui vivent de la vie du maître, qui font partie de sa famille, qui arrivent souvent à occuper des emplois importants dans l'État et qui ne sont jamais vendus.

*Précis historique*. — Quoique l'origine de la colonie du Sénégal remonte à 1364, année où des marins dieppois vinrent pour la première fois trafiquer sur la côte occidentale d'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'au golfe Bénin, ce n'est qu'en 1626 qu'elle fut réellement fondée par l'établissement d'un comptoir commercial dans l'îlot de Saint-Louis.

De cette date à la fin du XVIII^e^ siècle, la colonie passa par des vicissitudes diverses; elle connut plus souvent la mauvaise que la bonne fortune. Les nombreuses compagnies commerciales qui l'exploitèrent successivement s'y ruinèrent toutes ou à peu près. Les Anglais s'en emparèrent à deux reprises ; ils nous la rendirent en 1814. Pendant bien longtemps le trafic le plus important qu'on y fit

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

fut la traite des esclaves. Cependant André Brüe, directeur de trois compagnies successives (1697-1723), qui en avait reconnu les ressources dans les voyages qu'il fit à l'intérieur, chercha à y développer le commerce des productions du pays et à y asseoir solidement l'autorité de la France par la création de postes fortifiés. Le commerce de la gomme prit de l'extension.

A partir de 1820 des essais de culture, entre autres de cotonniers et d'indigos, furent entrepris, mais sans succès. Du reste, tout essai, toute réforme, ne pouvaient qu'échouer dans cette colonie, dont les gouverneurs changeaient presque chaque année.

En 1851 et 1854 les commerçants de Bordeaux, qui faisaient des affaires avec le Sénégal, adressèrent au ministre de la Marine des pétitions dans lesquelles ils demandaient:

La suppression des *escales*, sorte de foires annuelles où se faisait la traite des gommes sous la surveillance des chefs maures et dans des conditions onéreuses et humiliantes pour nous, et leur remplacement par des établissements de commerce permanents et fortifiés: l'un à Dagana, où nous avions un petit fort, et l'autre à Podor, où nous en avions eu un autrefois ;

La suppression des *coutumes*, impôts en argent ou en nature que les chefs maures ou noirs, leurs ministres et les membres de leur famille prélevaient arbitrairement sur les traitants, à toute occasion, vente, achats de marchandises, droit de passage, d'établissement, etc. ;

En dernier lieu, enfin, que les gouverneurs fussent maintenus à la tête de la colonie pendant un temps assez long pour acquérir une connaissance suffisante du pays et une expérience sans laquelle rien de sérieux ne pouvait être tenté.

Le ministre de la Marine faisant droit à ces réclamations, élabora un programme de réformes à introduire dans nos rapports avec les Maures et les Noirs et en ordonna l'exécution.

Après quatre années d'expéditions et de combats les Maures qui venaient jusqu'aux portes de Saint-Louis enlever les troupeaux des indigènes, faire des esclaves, piller et rançonner les villages furent chassés de la rive gauche du Sénégal et définitivement cantonnés sur la rive droite, dans le désert.

Les *coutumes* furent supprimées et remplacées par un droit fixe et proportionnel sur les produits que nous apportaient les Maures. La sécurité du commerce fut garantie par des traités passés avec les Maures et les États indigènes et assurée par la création des postes fortifiés de Podor, Saldé, Matam et Médine sur le fleuve. Podor et Dagana furent désignés comme endroits où devait se faire la traite des gommes.

Le Oualo, le Dimar, puis le Toro et le Damga, provinces séparées du Fouta démembré, furent successivement annexés à la colonie. Après de nombreuses années de luttes quelques cantons furent détachés du Cayor et réunis à la colonie; le reste fut placé sous notre protectorat, ainsi que tous les États riverains du Sénégal jusqu'au delà de Médine et un grand nombre des petits États des *Rivières du sud*.

Vers 1854, un marabout Toucouleur, El Hadj Omar, rêva, comme nous l'avons dit, de créer un vaste empire musulman dans le Soudan occidental; mais, battu en plusieurs rencontres par nos troupes, il vit sa puissance se briser contre le poste de Médine, héroïquement défendu par Paul Holl et secouru à temps par nous (1856) et alla se créer un vaste empire dans l'intérieur.

Des travaux de toute nature : ponts, routes, télégraphe, phares, écoles, casernes, etc.; furent entrepris dans la colonie, à Saint-Louis, à Dakar, transformant ces villes, les embellissant et en rendant le séjour supportable pour des Européens.

En même temps furent créés à Saint-Louis une banque, un musée, une imprimerie, un journal,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

une école où les fils des chefs indigènes étaient élevés aux frais du gouvernement français et le corps des tirailleurs sénégalais, dont les cadres sont en partie français et en partie indigènes, et qui, en toutes circonstances, rend de précieux services.

Aux conquêtes guerrières vinrent s'en ajouter de pacifiques, dont profitèrent la science et le commerce ; des explorateurs furent envoyés dans les régions peu connues du Soudan occidental : le capitaine d'état-major Vincent dans l'Adrar ; Bou-el-Moghdad de Saint-Louis à Mogador ; Bourrel, enseigne de vaisseau, dans le pays des Brackna ; Mage, enseigne de vaisseau, dans l'oasis de Tagant, chez les Douaïch ; Alioun-Sal, sous-lieutenant indigène de spahis, à Tombouctou, qu'il ne put atteindre. Pascal et Lambert, tous deux sous-lieutenants d'infanterie de marine, explorèrent, le premier, le Bambouk, le second, le Fouta-Djallon. La plus remarquable de ces explorations fut celle entreprise par le lieutenant de vaisseau Mage et le docteur Quintin, qui se rendirent à Ségou, sur les bords du Niger, comme ambassadeurs du gouverneur du Sénégal auprès d'El Hadj Omar, et qui y séjournèrent deux ans.

De 1865 à 1878, la tranquillité régna généralement dans la colonie.

A partir de 1878 s'ouvre pour la colonie une nouvelle et remarquable période d'activité. Sous l'impulsion du gouvernement qui, poussé par l'opinion publique, déjà favorable aux entreprises coloniales, se préoccupait des moyens de pénétrer dans le Soudan central par l'Algérie et le Sénégal, des études, des expéditions furent entreprises.

Le projet de pénétration par l'Algérie, à l'aide d'un chemin de fer transsaharien, semble abandonné depuis le massacre de la mission Flatters.

Quant au projet de pénétration par le Sénégal, dont nous avions signalé les avantages vingt ans auparavant, indiqué l'itinéraire possible et posé le premier jalon en construisant le fort de Médine en 1855, il fut repris par l'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine, et l'exécution en fut confiée à M. Brière de l'Isle, gouverneur du Sénégal.

Le projet de pénétration, tel qu'il fut adopté en 1879, consistait à relier par une voie ferrée Médine, limite de la partie navigable du Sénégal, à un point situé sur les rives du Niger. Il fallait explorer, étudier les régions qu'allait traverser cette voie (elles nous étaient à peu près inconnues, au delà de Kita) et nous y installer solidement pour en protéger l'établissement.

En 1879, le capitaine Galliéni et ses compagnons, Piétri, Vallière et Tautain, échappant à un guet-apens à Dio, se rendirent auprès d'Ahmadou, sultan de Ségou, pour tâcher de lier avec son empire des relations commerciales.

En 1880, le colonel Borgnis-Desbordes, de l'artillerie de marine, prit la direction des opérations militaires dans le haut Sénégal. En trois campagnes consécutives, gagnant chaque année du terrain en avant, créant les postes de Badoumbé, Toukolo, Kita, Kondou, brisant à Goubanko, à Daba, à Mourgoula et jusque dans la vallée du Niger, les résistances qui s'opposaient à notre marche, il parvint à Bamakou, sur le Niger, et y construisit un fort (avril 1883), à 1,600 kilomètres de Saint-Louis.

En même temps des missions topographiques et d'études pour le chemin de fer de Médine au Niger, des missions politiques rayonnaient dans tous les sens, fixant la géographie de ces régions encore inexplorées, passant des traités d'alliance et de protectorat avec les chefs des différents États.

Les travaux de la section de voie ferrée de Médine à Bafoulabé commencèrent en 1881 et se poursuivirent jusqu'en 1884, où un vote des Chambres vint les arrêter.

Au commencement de 1885 on crut avantageux de construire un poste à Niagassola, nous rapprochant du pays aurifère du Bouré.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Pendant ce temps, plus près de Saint-Louis, dans le Cayor, le Damel Lat-Dior qui nous était hostile était chassé et remplacé par un chef de notre choix; cet État recouvrait ainsi la paix et la tranquillité qui permettaient à ses habitants de se consacrer entièrement aux travaux de culture.

*État actuel de la colonie.* — Aujourd'hui, d'Arguin à Sierra-Léone (sauf les enclaves britanniques de Sainte-Marie de Bathurst et d'Albréda, et portugaises de Zinguinchor, de Bissao, de Cachéo, de Boulam et du Rio Géba) et de Saint-Louis à Bamakou, nous sommes solidement établis. Notre autorité s'appuie sur les traités d'annexion, d'alliance, de protectorat et de commerce passés avec les indigènes, et sur les nombreux postes fortifiés que nous possédons dans le Soudan occidental. La grande voie commerciale de Saint-Louis à Bamakou, de la mer au Niger, est protégée par treize de ces postes : Richard-Toll, Dagana, Podor, Aéré, Saldé, Matam, Bakel, Bafoulabé, Badoumbé, Toukolo, Kita, Kondou et Bamakou.

Les chefs des Toucouleurs, les fils et anciens lieutenants d'El Hadj Omar qui lui ont succédé à la tête des différents tronçons de son empire, sont désunis, séparés d'intérêts, et même en hostilité les uns contre les autres. Il semble que de ce côté nous n'avons rien à craindre. Samory, le chef du Ouassoulou, battu en différentes rencontres par le colonel Borgnis-Desbordes, s'est reporté cette année sur la rive gauche du Niger, dans le Bouré; mais tout fait espérer qu'il ne pourra rien contre nos postes bien armés et bien approvisionnés.

Aujourd'hui le télégraphe, sauf une lacune entre Saldé et Bakel, relie Bamakou à Saint-Louis; une ligne télégraphique sous-marine relie Saint-Louis à la France; une autre, de Saint-Louis à Gorée, a été prolongée jusqu'à Joal. Un chemin de fer de Dakar à Saint-Louis au travers du Cayor vient d'être terminé; il assure l'exploitation facile et économique de cette province dont la production en arachides croît chaque année; il augmente l'importance déjà si grande du magnifique port de Dakar.

Dans le Haut-Sénégal, outre la construction du chemin de fer de Kayes à Bafoulabé, ajournée comme nous l'avons dit, des routes ont été ébauchées. Déjà quelques tronçons praticables aux petites voitures existent de Badoumbé à Kita et de Kondou à Bamakou. Une petite canonnière à vapeur transportée à grand'peine et à grands frais jusqu'en ce dernier point fait flotter sur le Haut-Niger le pavillon français.

De Saint-Louis, quand la hauteur des eaux le permet, les avisos de l'État font un service de transport de voyageurs et de marchandises, aux différents postes du fleuve, jusqu'à Bakel. Il existe également un service régulier entre Dakar et tous les postes des rivières du sud jusqu'à Sierra-Léone inclusivement.

Les bateaux des Messageries maritimes qui partent de Bordeaux, les 5 et 20 de chaque mois, pour le Brésil et la Plata, touchent à Dakar ; le trajet entre Bordeaux et Dakar s'effectue en dix jours. Au retour ces navires passent à Dakar le 11 et le 26 de chaque mois et y prennent les voyageurs et le courrier pour la France.

Les navires de la ligne anglaise de Liverpool à Saint-Paul de Loanda (départ toutes les trois semaines) et de la ligne hambourgeoise de Hambourg à Saint-Paul de Loanda (départ tous les quinze jours) s'arrêtent à l'aller et au retour à Dakar.

Il faut encore signaler comme moyens de communication entre la France et le Sénégal, les Vapeurs et Voiliers de commerce des négociants de Bordeaux, qui prennent les voyageurs et les marchandises, et les Transports de l'État.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Au point de vue politique et administratif, les territoires de la colonie du Sénégal et dépendances sont divisés en cercles à la tête desquels se trouvent des commandants civils ou militaires. Ces cercles sont subdivisés en cantons dont les chefs sont indigènes.

Les cercles de Kaolack, Sédhiou, Carabane, Rio-Nunez, Rio-Pongo et Mellacorée ont été réunis récemment en un gouvernement particulier, dirigé par un Lieutenant-Gouverneur résidant à Benty (Mellacorée) et relevant du Gouverneur du Sénégal. Cette création était rendue nécessaire par l'importance croissante que prend le commerce dans les *Rivières du sud*.

La colonie possède un conseil général et les villes de Saint-Louis, Gorée-Dakar et Rufisque, un conseil municipal. Enfin, elle est représentée au Parlement par un député.

Un chiffre qui a son éloquence, indique bien les progrès réalisés dans la colonie depuis 1854. A cette date le commerce atteignait à peine le chiffre de 20 millions ; dans ces dernières années il a dépassé 50 millions.

Certes ces progrès sont considérables, mais devons-nous borner là nos efforts et nous contenter d'exploiter ces régions si chèrement conquises sans chercher à en dépasser les limites actuelles ? Non, il y a encore de grandes choses à accomplir au Sénégal.

Cette colonie doit être pour nous la porte ouverte sur le Soudan central. Mais il faut que le travail des hommes vienne compléter l'œuvre de la nature. Il est indispensable de créer une route assurant d'une façon rapide et économique les transports de Saint-Louis au Niger. Le tracé est déjà jalonné et protégé par les postes fortifiés établis par le colonel Borgnis-Desbordes et ses compagnons au prix de fatigues inouïes et de beaucoup d'argent dépensé. Il y a là un capital que nous ne devons pas abandonner. Reprendra-t-on l'entreprise ajournée du chemin de fer de Médine au Niger, ou, voulant s'assurer une base plus solide, partira-t-on de Saint-Louis même ou de Mafou ? ou bien se contentera-t-on d'une simple route carrossable ? Le choix entre ces différentes solutions résultera des études plus complètes à faire des régions à traverser, et surtout des crédits dont on disposera ; mais, une fois la solution adoptée, elle devra être poursuivie avec persévérance. Le but vaut qu'on fasse tout pour l'atteindre.

Solidement établis sur le Haut-Niger, y possédant une flottille commerciale protégée par quelques canonnières de l'État, bien et facilement reliés avec Saint-Louis et la mer, nous pouvons exploiter les riches régions du Soudan central qu'arrose et fertilise le grand fleuve soudanien.

Déjà avec les moyens de communication imparfaits qui existent, mais grâce à la sécurité que procurent nos postes, un courant commercial se crée entre Médine et Bamakou ; les caravanes qui, à travers le Fouta-Djallon, gagnaient Sierra-Léone commencent à dévier de leur route ; celles qui de Tombouctou se dirigent vers le Maroc et le cap Djuby, trouveront avantage à venir nous apporter leurs produits à Bamakou, à Sansandig et à nous les livrer à Tombouctou même lorsque nos canonnières convoyant nos traitants, leur permettront de s'y rendre.

Enfin il est une autre conséquence de notre établissement qu'il faut signaler. Maîtres de la ligne Médine-Bamakou-Tombouctou, nous couperons une grande partie des voies suivies par les caravanes qui, jusqu'au fond du Soudan, vont chercher des esclaves pour les transporter dans le nord, dans le Sahara et au Maroc. Nous détruirons ainsi ce commerce infâme de la traite. De plus, par notre seule présence, nous serons un obstacle à ces guerres continuelles qui dévastent, ruinent et dépeuplent le Soudan occidental. C'est là une promesse d'avenir qui se base sur des faits acquis. Déjà autour de certains de nos postes du haut fleuve des tribus noires sont venues chercher protection et se sont établies, cultivant la terre, élevant des troupeaux et fournissant des vivres à nos soldats. Ce mouvement

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ne peut que s'accentuer. Quand le noir sera assuré de pouvoir jouir des fruits de son travail et convaincu qu'il ne pourra vivre que de son travail, il deviendra producteur. Avec l'aisance ses besoins augmenteront, s'élèveront, la population croîtra.

Nous aurons ainsi accompli une œuvre humanitaire en même temps que nous aurons ouvert au commerce de la France de vastes et riches régions.

Paris, 25 août 1885.

**Général L. FAIDHERBE.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# CAZAMANCE

Immédiatement après le fleuve Sénégal se place, au point de vue de l'importance commerciale, le fleuve Cazamance, que les Portugais appellent Rio-Casamanca. Sedhiou, à 35 lieues de l'embouchure, avec ses 2,000 habitants, est la principale localité de la région. Les indigènes l'appellent Toubab-Counda, ou ville des Blancs. Elle a formé, pendant un certain temps, le troisième arrondissement du Sénégal, et a été rattachée plus tard au deuxième. Les bâtiments de faible tonnage peuvent seuls arriver jusqu'à Sedhiou, où, par contre, affluent de l'intérieur tous les produits du pays apportés par les caravanes. Le commerce de l'Europe y est aux mains de maisons françaises de Marseille et de Bordeaux. Un fort, construit en 1837 et habité par une garnison de vingt-cinq hommes, défend le village.

Le climat dans cette région est à peu de chose près celui des Rivières du Sud. Parmi les produits spéciaux de la Cazamance, outre l'arachide, l'huile et les amandes de palme, le mil, le maïs, etc., qui se trouvent partout dans nos possessions de la côte occidentale d'Afrique, nous citerons les ignames, une graine jaunâtre appelée *lokoss* par les indigènes, qui s'en nourrissent, des champignons énormes et tous les fruits des pays tropicaux. La vigne s'acclimate très facilement et peut, assure le commandant Bour, donner deux récoltes par an. Le fleuve est très poissonneux. Le coton pousse à l'état sauvage. Les forêts peuvent fournir de grandes quantités de bois propres à la construction et à l'ébénisterie.

Le fond de la population appartient aux races mandingue et peul ou foula, et pratique la religion musulmane. Les chefs indigènes se livrent ouvertement à la traite des esclaves.

De leurs anciennes possessions dans la Cazamance, les Portugais n'ont gardé qu'un seul poste : celui de Zinguinchor, où ils ont des douaniers et quelques soldats.

*Pacification du pays.* — La basse Cazamance (Djolas) fut soumise en mars 1860 par le commandant Laprade, et, la même année, dans la moyenne Cazamance, l'enseigne de vaisseau Parchappe détruisit, à la tête d'une poignée d'hommes, Couniara, village principal des Balantes, qui vinrent à composition.

Il restait cependant à venger dans la haute Cazamance dix années d'outrages, brigandages et violations de traités. Une petite expédition de sept cents hommes fut préparée à Gorée et, le 10 février 1861, les troupes amenées par une flotille de six bâtiments, marchaient sur *Sandiniéri* et

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

enlevaient ce village à la baïonnette, puis, le chef de l'expédition, le commandant Laprade, retenu malade au fort de Sedhiou, chargeait le capitaine du génie Fulcrand d'aller avec la colonne détruire Diouboudou. L'opération réussit complètement — après une marche à pied de huit heures sous un soleil de feu, par 45 à 50 degrés à l'ombre.

C'était utile; il y avait urgence à obliger les Manding à la paix, et cette pointe hardie détermina la pacification immédiate du pays.

Les chefs de Bamboudiou, Karantaba et du Souna implorant la paix, le capitaine Fulcrand les envoya à Sedhiou, où le commandant Laprade accepta leur soumission et leur fit signer, le 14 février 1861, le *traité qui annexe le Souna à la France.*

**A. Le SAVOUREUX.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# RIVIÈRES DU SUD

Comme M. le général Faidherbe le fait remarquer dans sa notice sur le Sénégal, l'importance croissante que prend le commerce dans les Rivières du Sud a rendu nécessaire la création d'un gouvernement particulier, dirigé par un lieutenant-gouverneur résidant à Benty (Mellacorée). Aussi n'est-il pas inutile de consacrer quelques lignes à ces dépendances de notre colonie du Sénégal *.

Les dépendances du Sénégal connues sous le nom de Rivières du Sud, comprennent tout le littoral entre le Rio-Grande (portugais), au nord, et les Scarcies (anglaises) au sud. Elles sont arrosées par seize rivières ou estuaires qui débouchent dans l'Atlantique et dont voici les noms, en allant du nord au sud : Rio-Cassini, Rio-Compony, Rio-Nunez, Rivières Kappatchez, Condéyeri, Coundindi, Rio-Pongo, Rivière Bramaya, Rio-Dubréka, Rivières Tanéney, Manéah, Morébayah, Béreiré, Forécariah, Tannah, enfin Rivière Mellacorée. Trois seulement de ces rivières sont occupées effectivement par la France ; ce sont : le Rio-Nunez, le Rio-Pongo, et la Mellacorée. Sur ce littoral, les Anglais prétendent posséder l'archipel de Loos, à une faible distance de la côte, entre le 10e et le 9e degré de latitude nord.

La climatologie des Rivières du Sud ne diffère pas de celle du Sénégal ; il en est de même des productions animales, végétales et minérales. A la liste des productions végétales du Sénégal, il faut ajouter cependant, comme productions particulières aux Rivières du Sud, les noix de colats, les amandes, l'huile de palme, le riz, le café, dont l'arbuste croît à l'état sauvage dans le haut pays et qui est connu dans le commerce sous le nom de Rio-Nunez, la pourghère, le coton, le caoutchouc. Au dire des indigènes, on trouve dans le haut pays des gisements aurifères et argentifères, ainsi que du charbon de terre.

Les habitants des Rivières du Sud appartiennent à trois races principales : les Foulahs ou Peuls, les Mandingues et les Sousous. Les caractères des deux premières races ont été décrits par M. le général Faidherbe. Les Sousous, noirs fétichistes, qui forment le fond de la population, viennent du Haut-Niger, d'où ils ont été refoulés à une époque déjà ancienne par les invasions des Peuls ; ils ont

* On trouve dans l'ouvrage de M. Ch. Bour, commandant de cercle, intitulé *Les Dépendances du Sénégal*, une description plus complète du pays, de ses ressources et des mœurs de ses habitants.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

absorbé les autochtones du littoral. Le Sousou est rusé, fourbe, menteur. Il est paresseux, bavard ; il n'a pas l'esprit guerrier. Il adopte facilement les habitudes européennes, et si l'industrie française savait s'accommoder aux goûts des indigènes, elle trouverait un vaste débouché à ses produits parmi les Sousous du Rio-Pongo, du Bramaya et du Dubréka.

L'extension de la suzeraineté française sur les Rivières du Sud a été progressive ; elle est de date relativement récente. C'est en 1876 seulement, en effet, que l'ancien traité de 1866, conclu entre la France et le feu roi Mathias Catty du Rio-Pongo fut revisé, de façon à mettre nos nationaux à l'abri des vexations des chefs et des indigènes ; le traité de 1876 a été encore complété en 1884 par un acte additionnel. Ce n'est qu'en 1884 que le roi du Lakata, Thomas Younka, et le commandant du cercle du Rio-Pongo, M. Bour, passèrent une convention en vertu de laquelle le Lakata et les territoires avoisinants sont désormais soumis à la domination française. Le Bramaya a été annexé en 1883, ainsi que le Koba, où récemment les Allemands ont essayé de s'installer. Mais l'acte de ce genre le plus important est évidemment le traité du 5 juillet 1881, qui met le Fouta-Djallon tout entier sous le protectorat de la France. Notre vassal l'almamy supérieur de Timbo, capitale du Fouta-Djallon, exerce en effet sa suzeraineté sur tous les États Sousous, soumis par conséquent à notre domination plus ou moins directe, même si aucun traité particulier ne les lie à la France.

De toutes les Rivières du sud, c'est le Rio-Pongo qui compte le plus d'Européens et où il se fait le plus grand trafic. Après viennent le Rio-Nunez, le Bramaya et le Dubréka. Les factoreries sont pour la plupart anglaises ; quelques-unes sont françaises et allemandes. En 1884, sur le Rio-Pongo et le Fatalah, son principal affluent, on ne comptait pas moins de huit factoreries, avec trente-deux comptoirs ou sous-factoreries. Ce nombre a dû s'augmenter depuis. En outre les factoreries entretiennent des traitants dans les principaux villages.

Les articles de fabrication européenne qui servent aux échanges avec les indigènes et les caravanes du haut pays sont les suivants : tissus de coton et de laine en pièces de 24 yards, madapolam, madras, guinée, armes, poudres, spiritueux, quincaillerie, faïences, ambre, verroteries, tabac en feuilles, parfumerie, sel, etc. Pour donner une idée de l'importance du trafic, nous citerons un seul chiffre : en 1876 et en 1877, le Rio-Pongo seul n'a pas exporté pour moins de 18 millions de produits.

Il est pénible de constater que la grande majorité des articles de traite servant aux échanges est de fabrication anglaise ou allemande, l'industrie française n'ayant pas encore réusssi à produire ces objets à un prix assez bas pour soutenir la concurrence.

La langue employée pour les transactions dans les Rivières du Sud est l'anglais ou, pour mieux dire, un jargon dont le fond est emprunté à la langue anglaise. L'administration du Sénégal s'efforce d'établir des écoles françaises dans les Rivières du Sud et, dans les derniers traités conclus avec les chefs indigènes, notamment dans celui que le commandant Bour négocia avec le roi de Bramaya en 1883, il est expressément stipulé que la langue française sera seule enseignée dans les établissements d'instruction qui s'établiraient sur les territoires de ce chef et de ses vassaux tributaires.

**A. Le SAVOUREUX.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

LE

# BAMBOUK

Les indigènes du Sénégal et du Soudan désignent sous le nom de Bambouk une vaste bande de terrain du Soudan occidental limitée à l'est par le Bâ-Fing, au sud par le Fouta-Djallon, à l'ouest par la Falémé, au nord par une ligne fictive, légèrement courbe, qui, partant de Boukaria sur le Sénégal, et passant à moitié route entre les villages de Khakadian et de Keniéba, irait atteindre Farabanna sur la Falémé. — Les pays qui se trouvent au nord de cette ligne et qui limitent ainsi la partie septentrionale du Bambouk, sont, du sud au nord, et de l'ouest à l'est : le Bondou, le Kaméra, le Khasso, le Logo.

Les véritables limites naturelles du Bambouk dans sa partie septentrionale seraient la chaîne de collines qui s'étend de Médine jusques auprès de l'embouchure de la Falémé au nord-ouest, et la chaîne, plus élevée, qui suit la rive gauche de ce fleuve de Médine à Bafoulabé, du côté du sud-est. Mais les indigènes ne considèrent pas comme faisant partie du Bambouk la portion du territoire située au nord de la ligne que nous venons de tracer, tandis que, pour eux, le Gadiaga, entre Boukaria et Bafoulabé, s'y trouve compris.

Le Bambouk est divisé dans toute sa longueur, du nord au sud, en deux parties très distinctes par une chaîne de montagnes continue, qui se détache du grand massif central du Fouta-Djallon, et va se terminer auprès de notre poste de Médine. Là, elle s'étale, traversant le Sénégal, où elle forme la chute du Félon et le plateau du même nom, si remarquable au point de vue géologique, et elle se divise en nombreux prolongements, qui s'étendent à droite et à gauche le long du Sénégal.

Cette chaîne porte le nom de chaîne du Tambaoura, et présente le plus grand intérêt à une foule de points de vue. Son sommet est constitué par un immense plateau d'une largeur de 25 à 30 kilomètres, couvert de villages assez nombreux et de cultures prospères. — Ce plateau est lui-même assez accidenté. Sa hauteur au-dessus de la plaine est d'environ 150 mètres, et il supporte des collines d'une élévation à peu près égale. Au point le plus élevé que j'aie atteint, sur une des collines qui entourent Khassama, mes deux baromètres m'ont donné une moyenne de 706 millimètres, ce qui représente une altitude de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Les deux versants est et ouest présentent de très grandes différences géologiques et minéralogiques. Depuis le défilé de Kourdaba jusqu'à la frontière sud du Diébédougou, c'est-à-dire sur une étendue

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de plus de 150 kilomètres, le versant ouest se présente de loin comme une muraille infranchissable, formée de rochers absolument à pic dans sa moitié supérieure, et à pente extrêmement raide dans sa partie inférieure. D'après les indigènes, il en est ainsi jusqu'au Fouta-Djallon. La montée de ce versant est, en effet, très difficile, et souvent même impossible en beaucoup d'endroits; cependant il y a de nombreux sentiers qui conduisent des villages du plateau aux villages de la plaine, mais il ne faut pas songer à les gravir avec des animaux chargés. De distance en distance, la montagne présente des hiatus auxquels font suite des défilés ou des vallées profondes, tels que le défilé de Kourdaba ou la grande vallée de Guibrouia, qui paraît s'étendre jusqu'au versant est. Ce versant ouest est composé de grès, de pudding ferrugineux et de quartz en fragment. On rencontre de temps en temps sur le flanc de la montagne des blocs de roche détachés et brisés, qui contiennent une telle quantité de galets polis et roulés par les eaux, qu'on ne peut mieux comparer leur aspect qu'à un énorme nougat aux amandes.

Le versant est présente un aspect beaucoup plus irrégulier. Il paraît formé d'une série de montagnes imparfaitement soudées entre elles ou séparées par des vallées dont le fond se relève insensiblement, à mesure qn'elles remontent vers le versant ouest. On trouve le long de ce versant beaucoup de massifs rocheux détachés, et présentant des formes extraordinaires, tels que le massif de Kourba, le Soulouko-Kourou, et la corne étonnante du N'Di-Koundié. — Il est plus rapproché du Bà-Fing que le versant ouest ne l'est de la Falémé, et, en remontant vers le nord, il vient toucher les rives du Sénégal, de Bafoulabé à Boukaria. — Là, il s'en écarte un peu, et décrit une courbe à concavité tournée vers le nord-est, courbe qui embrasse entre elle et le Sénégal les fertiles plaines du Logo, puis vient enfin se terminer à Médine. Ce versant est entièrement composé de grès et de roches ferrugineuses, on n'y trouve pas trace de quartz.

La chaîne du Tambouara constitue d'une façon évidente la ligne de partage des eaux entre la Falémé et le Bâ-Fing. C'est elle qui donne naissance à tous les cours d'eau qui se rendent à chacun de ces fleuves, et qui leur apportent, durant la saison des pluies, un tribu considérable. La plupart ont leurs sources sur le plateau, et ces sources prennent naissance de la façon suivante. Les eaux des pluies découlent des hauteurs qui le couronnent, en filtrant entre les assises de grès, se réunissent en petits ruisseaux dans de petites vallées qui convergent elles-mêmes vers une vallée plus grande où se déroule le cours d'eau principal. Ce mode de formation se voit clairement aux environs de Khassama.

La végétation du Bambouk diffère assez de celle du Sénégal proprement dit, pour qu'on puisse la rattacher plutôt à celle du Soudan occidental et des régions méridionales. — La végétation du Sénégal proprement dit est surtout caractérisée par des mimosées, et par des mimosées d'espèces fort peu variées. — Dans le Bambouk, sauf dans les parties tout à fait septentrionales, il n'y a pas de mimosées. En revanche, on y trouve des bambous en quantité, d'espèces et de tailles fort différentes. — Dans la flore du Soudan, il semble que ces deux espèces, le mimosa et le bambou, forment la limite de deux végétations tout à fait dissemblables. Là où finit l'un, l'autre commence. Comme dans toute la région tropicale, l'aspect du pays est totalement différent, suivant qu'on l'observe pendant la saison sèche ou pendant la saison des pluies. — La saison sèche, qui s'étend de la fin d'octobre à la fin de mai, correspond pleinement à notre hiver d'Europe. Beaucoup d'arbres ont perdu leurs feuilles, toutes les graminées et les plantes annuelles sont desséchées; dans beaucoup d'endroits on les brûle pour les faire repousser plus vite, et ces immenses étendues désertes, parsemées d'arbres au maigre feuillage, ajoutent à la monotonie et à la tristesse de la nature à cette époque. Au contraire, dès les premières pluies, pluies abondantes, torrentielles, le paysage change

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

avec une rapidité telle, qu'on croirait au coup de baguette d'une fée bienfaisante. Les arbres se couvrent de feuilles; de magnifiques tapis de gazon couvrent les clairières incendiées; partout de jolis ruisseaux ; les oiseaux revêtent des couleurs plus vives; les insectes, les fleurs font leur apparition et les hommes qui commencent à préparer les cultures ajoutent à l'animation et au charme du tableau.

Le fond de la nourriture des habitants se compose de sorgho et de riz, qu'ils cultivent en quantités à peu près égales. Ils sèment aussi du maïs. Ils cultivent le sorgho dans des endroits où, tout d'abord, il semble que rien ne doive pousser, sur les flancs les plus arides du Tambaoura ; ils obtiennent cependant de belles récoltes, et ils préfèrent le sorgho ainsi obtenu à celui qui est cultivé dans la plaine. La culture du riz se fait dans les nombreuses vallées qui couvrent le plateau de la montagne et dans les marais compris entre les petites ondulations de la plaine. On cultive, en outre, des arachides, divers légumes, des citrouilles, des ignames, des patates douces, des haricots. Dans tous les villages, on trouve des papayers, qui donnent un excellent fruit.

Le gibier y est abondant, et le bétail assez nombreux. Les bœufs appartiennent à une race plus petite que celle du fleuve, mais ils se portent très bien en général, et il est rare de voir dans le pays ces terribles épizooties qui dévastent le bas Sénégal ; sur le plateau, elles sont à peu près inconnues. On trouve aussi des moutons et des chèvres d'une race spéciale, mais par petits troupeaux, ainsi que de la volaille. Le Bâ-Fing et la Falémé contiennent beaucoup de très beaux et excellents poissons. Pendant toute la durée de mon voyage, j'ai toujours eu, avec les seules ressources du pays, une table, sinon variée, du moins toujours abondamment servie.

En dehors des productions précédentes, il faut citer comme productions naturelles utilisables dans l'avenir, le caoutchouc fourni par plusieurs espèces d'arbres, la gomme, l'indigo, la soie végétale, le beurre végétal, le miel, la cire, l'ivoire, les cuirs, les bois de construction, et enfin l'or et le fer.

On trouve de l'or dans toute la partie ouest du Bambouk comprise entre la Falémé et la chaîne du Tambaoura. Les mines les plus riches se trouvent au pied même de la chaîne, à Sola, dans le Tambaoura, et à Mouralia, dans le Diébédougou. Ces dernières sont encore plus riches que les premières. — Les indigènes ont des procédés d'extraction tout à fait primitifs. Ils creusent des puits de six mètres de profondeur au plus. Là ils rencontrent un terrain formé de noyaux ferrugineux et de fragments de quartz ; ils lavent les terres ainsi extraites dans des calebasses, cassent les quartz, fondent le minerai de fer auquel l'or se trouve associé, et transforment le produit de leurs richesses en anneaux plus ou moins volumineux qu'ils vendent aux caravanes, contre du sel, des étoffes, des armes, de la poudre, mais surtout du sel. On vend couramment un gros d'or pour une valeur de sel représentant dix ou quinze sous en Europe.

On ne travaille à l'extraction de l'or qu'en dehors de la saison des cultures ; et ceux qui s'en occupent y mettent un peu de cette mollesse inhérente à la race noire dans son pays. Qu'on ajoute à cela l'imperfection des moyens employés, et si l'on observe que, malgré toutes ces conditions défectueuses, les caravanes trouvent à acheter autant d'or et souvent plus qu'elles n'en demandent, on conviendra qu'on est en droit de fonder quelques espérances sur ces gisements aurifères le jour où l'industrie européenne voudra s'en occuper.

L'or du Bambouk est connu depuis le siècle dernier. De nombreux voyageurs ont tenté de visiter le pays ; mais la plupart sont restés dans la partie septentrionale, la moins riche, dans laquelle on ne trouve que de l'or charrié par les eaux. — Dans ces dernières années seulement, quelques voyageurs sont allés aux mines de Sola, et aucun n'y est demeuré assez de temps pour y faire des recherches concluantes. Personne avant nous n'avait vu les mines de Mouralia.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le climat du Bambouk paraît être assez sain. Dans les mois de décembre, de janvier et de février, il fait très frais sur le plateau du Tambaoura. La nuit, le thermomètre tombe parfois à 7°, 6°, et même 5°. Dans la saison des pluies, le ciel est très souvent couvert, et les orages abaissent la température d'une façon incroyable. J'ai vu le thermomètre, qui marquait 32° avant un orage, tomber brusquement à 20° après dix minutes de pluie. Les populations du Bambouk jouissent d'une bonne santé. Le grand danger pour l'Européen consisterait dans la fièvre, dont on parvient cependant à atténuer les atteintes par une hygiène convenable et par l'usage bien compris du quinquina et de la quinine.

Les habitants du Bambouk sont des Malinkés, rameau de la race mandingue. La langue parlée par les Malinkés, appartient elle-même à la grande famille des langues mandingues. Ils n'ont aucune religion officielle. Quelques vieillards sont musulmans, mais sans aucun fanatisme. Ils sont d'ailleurs d'une tolérance qu'on aimerait à voir plus souvent chez les races supérieures. J'ai vu des marabouts venir dans le pays, où ils étaient fort bien reçus, s'installer sur la place du village, étaler les feuillets de leur Coran et commencer le catéchisme aux enfants de bonne volonté. Y allait qui voulait. Les chefs influents tiennent d'ailleurs à ce que leurs enfants aient une certaine instruction, et ils les envoien souvent en pension chez des marabouts du Sénégal. — Les lois générales du pays sont à peu près les mêmes que dans le reste du Soudan. La polygamie existe ; c'est l'homme qui verse une dot à l'épouse ; le divorce est admis, mais en fait il est assez rare. Le vol est puni avec une extrême sévérité. En arrivant à Khassama, capitale du Diébédougou, je vis un bras humain desséché, pendu à un arbre aux portes du village ; c'était le bras d'un voleur.

Le Bambouk comprend quatre États régulièrement constitués : le Tambaoura, qui s'étend le long de la montagne de ce nom depuis le défilé de Kourdaba jusqu'au village de Yérala à une soixantaine de kilomètres dans le sud ; le Diébédougou, au sud du Tambaoura ; c'est un des États les plus importants du Bambouk. Il s'étend sur le plateau de la montagne, et dans la vallée, jusqu'à la Falémé ; il est très peuplé et le roi jouit d'une autorité réelle. Au sud du Diébédougou, on trouve le Konkadougou, qui s'étend jusqu'à la région déserte voisine du Fouta-Djallon. Enfin le versant est est occupé par le Bambougou. Le reste du Bambouk est occupé par des espèces de petites républiques dont chaque village vit indépendant du voisin. Peut-être réuniraient-ils leurs forces en face d'un ennemi commun ; le cas ne s'est présenté qu'une fois, lors de l'invasion d'El-Hadj Omar, et ils se sont soumis avec empressement. Aujourd'hui il ne reste plus dans le Bambouk, comme trace de ce conquérant, que la forteresse de Koundian sur le Bâ-Fing. Elle est complètement isolée au milieu des Malinkés ; aussi son influence est-elle nulle, car ses habitants ont d'excellentes raisons pour vivre en bons termes avec leurs voisins.

Par sa position, au voisinage de nos postes du Haut-Sénégal, par sa facilité d'accès, par les richesses qu'il renferme, le Bambouk se présente à nous comme un des points les plus importants de notre colonie du Soudan occidental. La voie la plus commode pour y pénétrer est la Falémé, qui baigne les contrées aurifères et qui ne présente aucune chute ni aucun rapide infranchissable, sur un parcours de plus de trois cents kilomètres. Nous avons aujourd'hui deux traités avec les deux États les plus riches, le Tambaoura et le Diébédougou, traités qui donnent à la France, et à la France seule, le droit de colonisation. Il faut espérer qu'ils ne resteront pas lettre morte, et qu'on profitera dans un jour prochain des avantages qu'ils nous donnent.

**Docteur COLIN.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# ADRAR

## (SAHARA OCCIDENTAL)

*Situation.* — L'Adrar est situé à 400 kilomètres au nord du Sénégal, entre 19 et 23° de latitude nord, et entre 13° et 16° de longitude à l'ouest du méridien de Paris.

*Limites.* — L'Adrar n'a pas de limites bien déterminées. Voici celles qu'on lui donne approximativement :

Au nord : la Sebkha d'Ijil, à 1,000 kilomètres environ au sud du Maroc, et 400 kilomètres du cap Bojador, puis une ligne partant de la Sebkha d'Ijil et aboutissant à la Sebkha de Mahabès.

A l'est : le pied des pentes de la chaîne orientale de l'Adrar.

Au sud : la région déserte qui s'étend au nord du Tagant.

A l'ouest : une ligne située au moins à 250 kilomètres de la côte de l'océan Atlantique, et qui lui est parallèle.

*Superficie.* — La plus grande longueur de l'Adrar, nord-sud, est d'environ 370 kilomètres. Sa plus grande largeur, ouest-est, est de 300 kilomètres. Sa superficie approche de 60,000 kilomètres carrés.

Le pays d'Amseyga, situé à l'ouest de la chaîne occidentale des montagnes de l'Adrar, dépend complètement du cheikh, et fait partie intégrante de l'Adrar. L'Azfal, le Tigirit et l'Akchar confinent à l'Adrar, côté occidental.

*Description géographique.* — L'Adrar est une région complètement isolée. Elle est loin de tous les centres habités. C'est une sorte de promontoire aux flancs rocheux couvert de quelques maigres pâturages, au milieu d'un plateau rocheux parsemé de pitons isolés affectant presque tous une forme conique qui les fait ressembler de loin à des huttes.

Ce plateau est sillonné de rides naturelles, de sables blancs accumulés par les vents formant des dunes juxtaposées, enchevêtrées sans ordre, mais dont la direction générale est orientée du nord-est au sud-ouest, c'est-à-dire parallèlement à la côte.

Le grand Erg occidental, véritable mer de sable qui s'étend d'El Goléah au cap Blanc, sous le nom d'Iguidi, se bifurque pour envelopper l'Adrar de ses deux branches, dont l'une s'arrête à la pointe sud de l'Adrar, et l'autre passant au nord de l'oasis, va mourir sur la plage d'Arguin et de la rivière Saint-Jean.

*Orographie.* — Deux chaînes en forme de V partent de l'extrémité sud de l'Adrar dont elles constituent l'ossature.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La branche occidentale suit la méridienne et se dirige au nord vers la Sebkha d'Ighil, en suivant intérieurement la limite ouest de l'Adrar à une distance d'environ 40 kilomètres, parallèlement à la côte de l'océan Atlantique. Au pied de cette chaîne on trouve des débris de quartz hyalin.

La branche orientale se dirige d'abord du sud au nord jusqu'à l'ouest d'Atar, et s'en éloigne ensuite vers le nord-est jusqu'à la limite de l'Adrar, à la Sebkha de Mahabés, au delà de laquelle elle se prolonge pour aller se perdre dans les Areg d'Iguidi. Sa crête jalonne à l'intérieur la limite orientale de l'Adrar marquée par le pied des pentes.

Le versant oriental de ces deux chaînes est une sorte de plan incliné doucement vers le Sahara.

Le côté occidental se termine à pic, presque verticalement en certains endroits, en présentant l'aspect général d'une cassure, qui provient évidemment d'un soulèvement d'environ 80 à 100 mètres de hauteur.

Ces berges escarpées présentent pour la sécurité des maîtres de l'Adrar des défenses naturelles très puissantes. Les sentiers et les passages étroits qui permettent de les traverser sont d'une défense facile.

Il en résulte que lorsque les Yaya-Ben Othman et leurs tributaires sont réunis dans cette forteresse naturelle, qui affecte la forme d'un grand redan, ils n'ont rien à craindre de leurs agresseurs, tandis qu'ils sont une menace perpétuelle pour les nomades qui fréquentent ces parages.

Des montagnes ou des pitons isolés entourent ce système orographique. Leur hauteur moyenne varie de 45 à 90 mètres, et leur maximum ne va pas au delà de 125 mètres de relief au-dessus du sol.

Près de la Sebkha d'Ijil est une montagne remarquable terminée par un plateau élevé de 90 mètres au-dessus de la plaine.

On assure qu'il existe de grandes grottes dans l'Adrar.

*Hydrographie.* — L'hydrographie de l'Adrar est encore peu connue.

On sait seulement qu'il y pleut rarement ; on cite des années où il n'a plu qu'une seule fois. Pourtant les habitants ont pu utiliser les eaux pluviales. Le pays présente des dépressions qui reçoivent et conservent ces eaux et permettent de le cultiver et d'en obtenir des récoltes.

C'est l'endroit le plus méridional du Sahara où l'on peut encore cultiver le froment.

En général, il n'existe pas une seule nappe d'eau naturelle à la surface du sol. Il n'y a même pas de réservoir d'eau considérable. La disposition des montagnes donne naissance à des sources qui se perdent dans les terrains avoisinants. On cite les fontaines d'Aghmakou, d'Amodjar, du mont Tidérez où il existe dans le roc un réservoir de plusieurs mètres de profondeur, du mont Iriji où le voyageur Panet avait cru, à tort d'après les indigènes, qu'il existait des sources thermales.

La vallée la plus basse, qui est celle d'Atar, comporte la culture du palmier. Il y a quelques puits, abondants et peu profonds.

On trouve aussi d'autres puits plus profonds disséminés dans le reste de l'Adrar.

A une certaine distance de l'Adrar la profondeur des puits augmente d'une manière considérable. Ils ont 40 à 50 mètres de profondeur et au delà

*Géologie.* — La géologie de l'Adrar est aussi peu connue que celle du Sahara.

Les formations granitiques qui commencent à se montrer à quelques myriamètres de la côte de l'Océan Atlantique, semblent s'étendre vers le Tagant et vers l'Adrar. On en remarque des spécimens notamment vers le Tiris, qui est parsemé de débris quartzeux d'un vif éclat polychrome, d'une grande variété.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Il existe des masses crétacées, entre les terrains précédents et l'Océan ; et aussi entre les terrains primitifs et l'Adrar. Ces terrains crétacés se présentent parfois sous forme d'amas de rognons, mélangés sur une grande étendue avec des débris de roches primitives ; on remarque principalement de jolis spécimens de marbres.

Les terrains tertiaires sont épars dans l'Adrar comme dans le Sahara.

Les terrains quaternaires, qui occupent toute la côte de l'Océan Atlantique, se reproduisent dans l'Adrar, où ils constituent l'ossature ou relief orographique de cette région. On remarque quelques pitons isolés de cette composition au pied de la chaîne occidentale et qui en forment en quelque sorte les sentinelles avancées.

D'énormes blocs de grès rougeâtres donnent l'aspect d'un bouleversement à la chaîne occidentale.

Les sables, qui couvrent une grande partie du Sahara, un dixième environ, notamment au nord-est de l'Adrar sous le nom d'Areg d'Iguidi, s'étendent sur la côte de l'océan voisine de l'Adrar.

Les dépôts coquilliers, combinés avec les sables siliceux, forment des grès remarquables dont on peut étudier la formation progressive.

*Climatologie.* — Le climat de l'Adrar, comme celui du Sahara, est caractérisé par un air sec, vif dans la saison froide, et brûlant dans la saison chaude.

Le voyageur éprouve, outre les accidents inhérents à la ténuité du sable en suspension dans l'air que lui apportent les vents, de véritables souffrances produites par l'entière dessiccation des muqueuses.

Cette grande sécheresse affecte principalement la gorge et les yeux. La surface du sol est tellement surchauffée par le soleil, que la marche en est rendue très pénible après midi.

Dans la saison froide, les différences de température sont extrêmes entre le jour et la nuit.

Malgré ces inconvénients, c'est le climat le plus sain qu'on puisse imaginer.

Les indigènes, dont la vie est régulière, arrivent à un grand âge.

L'Adrar, est compris dans la zone des pays arrosés par les pluies périodiques de l'hivernage ; elles sont rares en raison de la latitude; néanmoins elles suffisent aux besoins des cultures. Quelquefois les vents du nord-ouest y apportent des pluies irrégulières, ce qui fait participer alors ce pays aux bienfaits des climats tempérés.

*Historique.* — Les traditions historiques locales ne remontent pas au delà des invasions berbères, qui ont subi la conquête des Arabes au VII^e^ et au XI^e^ siècle.

En 1441 les Portugais parvenaient à Arguin et y bâtissaient un fort.

C'est donc vers cette époque qu'on doit faire remonter leurs explorations dans l'Adrar, où ils construisirent quelques comptoirs fortifiés avec l'assentiment du sultan de Tombouctou.

L'occupation portugaise ne paraît pas avoir duré longtemps, si l'on s'en rapporte aux traditions locales.

Au reste l'histoire de l'Adrar se lie à la fois à celles du Sahara et du Sénégal.

Les Trarza, dans leur dernière guerre contre l'Adrar, sont venus jusqu'à Atar, qu'ils ont pillée.

*Population.* — On ne croit pas que la population totale de l'Adrar dépasse 20,000 âmes. Il est difficile de l'évaluer, même approximativement, en raison des variations inhérentes aux populations nomades.

Il existe cependant quelques villes qui possèdent un certain noyau de population fixe, sédentaire, tributaire des nomades.

On peut diviser les populations de l'Adrar en trois races principales :

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

1° Les Berbères, qui comprennent les sédentaires, tous marabouts, dont le total s'élève à plus de 8,000 habitants, sous la domination des Arabes nomades ; ils sont souvent mis à contribution par les tribus guerrières de passage.

Les marabouts nomades qui fréquentent le Tiris, après les pluies d'hivernage, sont : les *El Sidi-Mahommed* (Kountah), qui désirent la paix avec les *Aïdou-el-Hadj* pour rentrer à Ouadan ; les Deboussat, renommés pour leurs bons chameaux ; les Ehel-Adjfar'-Ahmed ; les El-Hadj-el-Moctar ; les Ehel-Adj-Fara'-el-Khatlat ; les Ouled-Abieyri ; les Soubak.

Les marabouts craignent les guerriers ; mais ils se font souvent entre eux une guerre d'extermination.

2° Les Arabes, qui sont plus connus dans cette région sous le nom de Maures.

Cette race conquérante s'est mêlée aux Berbères et aux esclaves noirs du Sénégal et du Soudan.

Leurs principales tribus sont :

Les *Yaya-ben-Othman*, maîtres de l'Adrar, qui sont grands et forts. Ils ne sont pas tous exempts du mélange avec la race noire. *Hassan* d'origine, ils se partagent en plusieurs branches : les *Ouled-Amonni* qui donnent les cheikhs, et les *Ouled-Akchar*, qui les nomment ; les *Ouled-Reilann ;* les *Agmoïtrat*, les *Ouled-Bou-Lahia ;* les *Ouïciat*, actuellement en guerre avec les Ouled-Delim. Les *Lahma* (Zénaya), leurs tributaires, ont de nombreux troupeaux de chameaux, de moutons et quelques chevaux. Ils se divisent en *Lebpiat*, *Touabir*, frères de ceux qui sont dispersés chez les Trarza, les Brakna et les Douaïch, Ouled-Selmoun, Ouled-Silla, Ouled-el-Moumenaa.

3° Les nègres, qui sont originaires du Sénégal ou du Soudan ou de la côte occidentale d'Afrique.

*Caractère.* — Les Maures sont ou oppresseurs ou opprimés.

Les premiers, guerriers avides, ont l'intelligence du mal. Ils cachent ces dispositions par des dehors trompeurs. Le caractère général de ces populations, observées par tous les voyageurs, est une dissimulation poussée au suprême degré. On dirait que leur objectif est de toujours promettre pour ne jamais tenir. Ils mentent facilement. Ils sont vindicatifs et cruels.

Les seconds, les opprimés, sont malheureux et exploités et dépouillés par leurs avides oppresseurs.

Le cheikh Ould-Aïda, qui jouissait d'une immense réputation de bonté, de générosité et de bravoure, a montré, en 1860, autant de fausseté que d'hypocrisie envers les hôtes français * auxquels il a défendu de visiter les villes de l'Adrar.

Les Maures sont malpropres et sujets à des maladies honteuses.

On doit reconnaître qu'ils ont une activité infatigable.

Les divorces sont très fréquents dans l'Adrar. Ould-Aïda en était à sa vingtième femme en 1860.

*Animaux.* — L'Adrar possède les mêmes animaux que le Sahara. Les chevaux sont petits. Il y a des biches, des porcs-épics, etc. On y chasse l'autruche vers la fin de mai.

Parmi les reptiles, on cite le trigonocéphale, le serpent noir, la vipère cornue, etc.

*Végétaux.* — On cultive dans l'Adrar les palmiers, le mil, le blé, l'orge, les pastèques, etc.

*Minéraux.* — A la pointe nord-ouest de l'Adrar et à l'est de Tiris se trouve la grande Sebkha d'Ijil, véritable mine inépuisable de sel gemme, qui a une longueur de 25 à 30 kilomètres sur une largeur de 10 à 12.

Les couches de sel cristallisé sont au nombre de quatre : la première à $0^{m},50$ de la surface du sable et de vase de la Sebkha, d'une épaisseur d'environ $0^{m},05$, est nommée *harka*, bénie ; — la deuxième à

* Nota. Cette mission était composée du capitaine d'état-major Vincent, aujourd'hui colonel, du brigadier de spahis Gangel, actuellement chef d'escadron de gendarmerie, de Bou-el-Mogdad, interprète du gouverneur du Sénégal, qui a exécuté quelques années après la traversée du Sénégal au Maroc, enfin de David, spahis noir de l'escadron du Sénégal.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

0m,15 de la première, dont elle est séparée par une couche d'argile humide, a 0m,07 à 0m,08 d'épaisseur, on la nomme *chiguigui*; — la troisième à 0m,15 au-dessous, épaisse de 0m,10, encore inexploitée, est nommée *Ten-Ouemal*; — la quatrième connue sous le nom de *Tajil* a 0m,20 d'épaisseur.

L'extractiondu sel coûte peu à cause du peu de profondeur de la première couche.

*Agriculture, industrie et commerce.* — L'agriculture est restreinte aux quelques oasis de l'Adrar. Les produits sont à peine suffisants pour nourrir les sédentaires et quelques nomades.

Les industries de l'Adrar sont moins développées et moins nombreuses que dans le Sahara. L'exploitation du sel de la grande Sebkha d'Ijil constitue une véritable industrie pour les Agzazir tributaires des El-Sidi-Mohammed (Kountah), propriétaires de la Sebkha. Ils fournissent du sel non seulement à l'Adrar, mais encore au Tagant, à Tichit, à Oualata, au Kaarta, au Bambara, au Ségou et au Macina, où il acquiert une valeur considérable. L'extraction annuelle monte à quatre millions de kilogrammes de sel.

Tichit est l'entrepôt principal de ce produit. Et c'est parce que cet entrepôt est considérable que certains géographes ont cru qu'il existait des salines à Tichit. Il en est de même pour l'entrepôt de Singarin entre Oualata et Tombouctou.

Les commerçants du Tichit en échange du sel apportent de l'or, des plumes d'autruche, de l'ivoire et les produits ordinaires du Soudan.

Les marchands des Ouled-Bou-Seba * sont des intermédiaires entre l'Adrar et Mogador (Soueyra), qui fait le même commerce qu'avec le reste du Sahara.

*Routes des caravanes.* — L'Adrar est un lieu de ravitaillement et une des étapes principales pour les caravanes obligées d'y passer.

1° Les caravanes qui vont de Tombouctou au Maroc sont peu fréquentes à cause de la rareté des puits et des points de ravitaillement; toutefois l'Adrar est traversé par les caravanes des Tajakantes et des Arib ;

2° Les caravanes qui passent par Oualata et Tichit, traversent l'Adrar pour aller soit au Maroc, soit à Saint-Louis de Sénégal;

3° Enfin certaines caravanes viennent du Soudan, de Bakel sur le Sénégal, de Oualata et même de Tichit, rien que pour chercher du sel dans la Sebkha d'Ijil; quelquefois les caravanes de Bakel vont jusqu'au Maroc à l'oued Noun.

*Oasis.* — La partie de l'Adrar où se trouvent les oasis n'a pas plus de 60 à 70 kilomètres dans sa plus grande largeur. Mais en dehors de cette vallée principale, sur sa limite est et sud-ouest, au pied de la chaîne se trouvent les anciennes oasis de Ouadan et de Chinguêti.

Voici les derniers renseignements recueillis sur les villes de l'Adrar :

*Ouadan*, ancienne capitale de l'Adrar, est située dans l'oasis de ce nom, à l'est. Elle avait, dit-on, 7,000 habitants. C'était autrefois la plus belle ville de l'Adrar. Elle appartenait une partie aux Kountah, l'autre aux Aïdou-el-Hadj-el-Sidi-Mahmoud.

L'oasis de Ouadan, bien déchue, est restée au pouvoir des Agzazir. Une partie des habitants d'Ouadan ont émigré à Chinguêti et à Atar.

Les Kountah ont émigré dans le Tiris, espérant rentrer un jour à Ouadan.

*Chinguêti* à l'ouest-sud-ouest de Ouadan est la ville la plus considérable de l'Adrar et la plus

* Ouled-Abou-Sba (d'après Gangel).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

commerçante à cause de sa situation sur le chemin de Tichit à la grande Sebkha. Elle possède 800 maisons et 4,000 âmes. Les habitants sont les marabouts Ida ou Ali, Laghalal.

*Atar*, à l'ouest de Chinguêti, au milieu d'une plaine de 15 a 30 kilomètres de largeur et beaucoup plus longue, a 500 maisons et 2,500 habitants, presque tous Smassit, anciens marabouts berbères. La ville est située au milieu d'un terrain de culture, le meilleur de l'Adrar. Il y a plus de 60,000 pieds de dattiers. On y récolte 15,000 charges * de chameaux de mil, 1,000 charges d'orge, 500 de blé.

*Oujeft*, à 65 kilomètres au sud-sud-est d'Atar, a 350 maisons et 1,700 habitants Smassit et Tezzougne. Les terrains de culture se prolongent dans le sud avec les plantations de palmiers de Toueyra, El Medda, El Haffeïra, et les champs de blé et de mil de Guaret-el-Fraz.

*Kseur-Teurchan,* au nord d'Atar, est habitée par des Teurchan.

On cite encore quelques oasis de moindre importance : Mahiret, à l'ouest d'Oujeft sur l'oued Mahiret; El-Medda et Toueyra au sud d'Oujeft; El-Haffeïra, tout à fait au sud de l'Adrar.

* La charge du chameau est d'environ 200 kilogrammes.

Colonel **VINCENT.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# SAHARA

*Situation.* — Le Sahara est situé entre 15° et 35° de latitude nord et entre 19° de longitude ouest et 27° de longitude est du méridien de Paris.

*Limites.* — Le Sahara a pour limites : au nord, la Barbarie, c'est-à-dire le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Tripolitaine ; à l'est, l'Egypte et la Nubie ; au sud, le Darfour, le Ouaday, le lac Tchad, le Bournou, le bassin du Niger et la Sénégambie ; à l'ouest, l'Océan Atlantique.

On conçoit dès lors l'intérêt qui s'attache à ce pays qui touche à nos possessions du nord de l'Afrique, du Niger et de la Sénégambie.

*Superficie.* — La plus grande longueur du Sahara, du cap Blanc à la Nubie, de l'ouest à l'est, approche de 5,000 kilomètres. Sa largeur, du nord au sud, dépasse 2,000 kilomètres. Sa superficie n'est pas tout à fait de 10 millions de kilomètres carrés.

*Description géographique.* — On a cru longtemps que le Sahara présentait partout l'aspect monotone d'une immense plaine de sable bien horizontale. — Cependant une tradition antique « de Strabon « jusqu'à nos jours avait comparé le Sahara à une peau de panthère dont le fond de sable fauve était « çà et là moucheté par les taches noires des oasis *. »

On a aussi considéré à tort « le Sahara comme représentant, dans sa majeure partie, la cuvette « d'une ancienne mer de l'époque quaternaire, qui n'aurait émergé et ne se serait asséchée que dans « les temps modernes, en restant même, sur un grand nombre de points, inférieure au niveau actuel « de l'Océan *. »

Les nouvelles études géologiques ont détruit cette hypothèse.

Caillé en 1828, Panet en 1850, le colonel Vincent en 1860, M. Duveyrier de 1859 à 1862 et les explorateurs qui ont suivi, notamment en 1880 et 1881, nous ont rapporté des renseignements précieux sur ce pays si difficile à parcourir.

D'après eux, le Sahara présente les aspects les plus variés, avec ses montagnes élevées, ses plateaux

* Duponchel.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

étagés, ses fleuves desséchés, ses rivières presque toujours sans eau, ses rares habitants, sa faune et sa flore spéciales, etc.

Tantôt, c'est une plaine sablonneuse, sans verdure, sans végétation, sans eau, au milieu de laquelle se trouve une dépression humide, cultivable, cultivée et même peuplée, mais très rarement boisée ; tantôt, c'est un plateau plus ou moins élevé, ici caillouteux, là rocheux, plat sur une grande étendue, montueux sur certains points, parfois recouvert de terre végétale. Trop souvent le sol est nu, aride, sans le moindre brin d'herbe, montrant la couleur rouge ou noire de la roche, unie, horizontale, parsemée de pierres de même couleur, présentant un espace monotone, immense, désolé, n'ayant d'autres limites que l'horizon.

*Orographie.* — Les massifs montagneux du Sahara sont :

1° Au centre : les monts Hogghars, qui s'étendent du 22e au 27e degré de latitude nord et du 1er au 6e degré de longitude est du méridien de Paris. Leur altitude dépasse 3,000 mètres.

Au-dessous de ce plateau central, qui domine le Grand Désert, s'étagent, sur le nord, les plateaux de Mouydir et de Tassili, séparés par la grande gouttière de l'Igharghar. Leur altitude n'atteint pas 1,000 mètres.

Encore plus au nord, se trouvent, à une altitude d'environ 500 mètres, les plateaux de Tademayt et de Tingert, séparés aussi par l'Igharghar.

Le terrain continue à s'abaisser vers le nord, à l'altitude de 130 mètres à Ouargla, et à moins de 100 mètres à Ngoussa.

Les monts Hogghars se prolongent vers l'est, suivant une ligne de faîte que Barth a traversée, au sud de Ghât, à une altitude estimée à 1,800 mètres, au col du passage présumé de l'ancienne voie carrossable garamantique ou romaine.

Le massif s'abaisse doucement vers l'ouest, se relie insensiblement au sol et ne présente plus de saillies sensibles sous le méridien de Paris, où les altitudes ne paraissent pas dépasser 3 à 400 mètres * :

2° A l'est : les monts Marmoken et Ouarcerat, qui rejoignent les montagnes du Fezzan ;

Les montagnes Noires, entre le Fezzan et le Tripoli, se prolongent vers l'est jusqu'aux Morayes ; au delà sont les montagnes de basalte qui limitent au nord le désert de Lybie en s'abaissant dans des terrasses de sables et de cailloux* ;

Le djébel Akrouf, entre le Fezzan et l'oasis de Seggedem, avec un ensemble de collines, de plaines rocailleuses qui n'offrent de sables qu'à de rares intervalles ;

Les monts Tibesty et Bieban * ;

3° Au sud du plateau des Hogghars, sont les plateaux de Tassili du sud et d'Adghagh. Ce dernier sépare du bassin du Niger le bassin de l'Aïr.

4° A l'ouest, de petites chaînes, formant des groupes isolés, bordent les côtes de l'Océan. Elles se perdent vers l'intérieur du continent dans de vastes plaines couvertes de cailloux blancs. Les principales sont :

Les Mouslimis, rameau le plus méridional de l'Atlas ;

Les montagnes Noires (djebel Khal) au nord du cap Bojador ;

Les montagnes Blanches, qui se terminent au cap Blanc et dans la partie sud du Sahara.

*Hydrographie.* — Les eaux pluviales sont en grande partie absorbées par les sables, ou vaporisées

* Maltebrun, *Sahara*, dernière édition, t. VI, p. 204.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

par l'action solaire, comme l'explique suffisamment la configuration géologique du Sahara. Néanmoins une partie alimente les puits, les sources, les citernes, les Sebkha ou lacs salés. Lorsque les pluies sont assez fortes, elles remplissent d'eau les dépressions ou gouttières naturelles, qui ne sont autres que les oueds, les ravins, les rivières et les fleuves du Sahara. Enfin, lorsque les pluies sont persistantes, comme en 1882 et 1884, elles produisent de désastreuses inondations qui désolent les oasis.

Les vallées les plus favorisées, sous le rapport des eaux, sont celles qui reçoivent la fonte des neiges ou qui jouissent de puits artésiens.

Il arrive parfois que certains pays ne voient couler l'eau dans leurs oueds que tous les dix ans.

Mais au centre même du Sahara, des flancs des monts Hogghars, couverts de neige une partie de l'année, s'échappent de nombreux cours d'eau, alimentés par la fonte des neiges et par les réservoirs intérieurs de ce massif montagneux.

Des ruisseaux, des rivières coulent à travers des prairies toujours vertes, dans des vallées fraîches et fertiles, plantées d'arbres fruitiers, de poiriers, de pommiers et d'autres arbres d'Europe qui viennent à côté du dattier. Les eaux sont absorbées, lorsqu'elles diminuent, à une certaine distance des sources, par les sables qui forment le lit de ces cours d'eau temporaires, transformés pendant quelques heures en gros torrents, après de fortes pluies, de gros orages ou la fonte des neiges. Dans l'ouest le régime des eaux est plus régulier.

Le plus considérable de ces grands fleuves sans eau est l'oued Igharghar *.

Il prend son origine dans le pays des Touaregs, au plateau des Hogghars, entre 23° et 24° de latitude. Son lit est à sec, sauf dans son cours supérieur, où il reçoit les eaux de ses nombreux affluents. Il forme une immense vallée de plusieurs kilomètres de largeur, sépare les plateaux de Mouydir et du Tassili septentrional, passe entre ceux de Tademayt et de Tingert, en suivant la méridienne de Tuggurt, jusqu'au chott Melghir **, qui est le lieu de concentration des trois bassins de l'oued Igharghar, de l'oued Mya et de l'oued Djeddi.

L'oued Mya « aux cent affluents », sorti du plateau de Tademayt, est généralement sans eau.

Les autres oueds qui descendent des djebel Amour et Ksour, vers le sud, se perdent dans l'Erg occidental algérien, sauf l'oued Guir, dont le lit libre de sables, alimenté par un courant d'eau considérable, pendant la saison pluvieuse, se prolonge dans les régions centrales, sous le nom d'oued Messaoura et d'oued Touat, en longeant les oasis du Gourara et du Touat, pour aller se perdre dans une direction inconnue, ou vers le Niger, ou dans cette Mer Intérieure desséchée, mystérieuse, dont certains géographes anglais supposent le centre au voisinage des salines de Taodény. Aucun fait positif n'est encore venu confirmer cette hypothèse théorique qu'on ne mentionne que pour montrer combien peu est connue cette partie du Sahara et son hydrographie. Il paraît difficile d'ailleurs d'admettre que cette dépression s'étende des environs du cap Bojador à ceux de Tombouctou, sur une longueur de plus de 1.200 kilomètres du nord-ouest au sud-est.

L'oued Iguidem, comme l'oued Guir, descend du Maroc vers le sud. Il se perd dans les sables d'Iguidi.

L'oued Drâa longe les montagnes du Maroc et porte ses eaux intermittentes dans l'Océan, près du cap Noun.

Enfin, divers oueds moins importants se jettent dans l'Océan, notamment le Rio-Ouro.

* Probablement le fleuve *Gir* de Ptolémée.

** Lac des *Tortues* des Romains.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

L'hydrographie du sud du Sahara est encore moins connue que celle du nord. M. Duveyrier a pu, du moins, tracer approximativement le cours de l'Igharghar et de ses affluents ; tandis qu'on en est réduit à supposer que les versants sud et est des monts Hogghars se réunissent dans l'oued Tafasasset, qui reçoit aussi les eaux du bassin de l'Aïr, en se dirigeant ensuite vers le Niger.

Le sol s'infléchit vers le sud dans le pays des Tibbous, où l'artère centrale, qui est la vallée de Bilma, doit avoir probablement une issue dans le lac de Tchad, qui reçoit les eaux du bassin de l'oued Ghazal, au delà duquel se trouve le désert de Lybie, dont l'hydrographie est à faire.

A l'est du bassin de l'oued Igharghar, qui comprend les bas fonds du Mourzouk, dont il reçoit les eaux, on ne trouve plus que des oasis de la Lybie, comme celle de Koufarah.

On sait que le Tell tripolitain se réduit à des oasis maritimes adossées à un plateau désert de 7 à 800 mètres d'altitude, qui se prolonge jusqu'au Fezzan.

*Géologie.* — La géologie du Sahara est encore peu connue ; mais elle paraît être de la plus grande simplicité.

*Terrains primitifs.* — Les formations granitiques dominent dans les monts Hogghars. Elles émergent sur tout le versant méridional, en s'étendant :

Vers l'est, sur le versant sud du djebel Akrouf, entre le Fezzan et l'oasis de Seggedem ;

Vers le sud, dans l'Aïr, le Touareg Kellouin et le Damergou jusqu'aux terrains quaternaires du Bornou et des Haoussa. Ce terrain primitif, qui est pour ainsi dire coupé par la vallée quaternaire de l'oued Tafasasset, comprend le plateau d'Aghagh, passe sous le Niger, en aval de Tombouctou, pour se relever sur la rive droite jusqu'au Macina. On retrouve cette couche granitique des deux côtés du Niger, à une certaine distance de ce fleuve en amont du delta, depuis les monts Yarribah sur la rive droite à Timbo, aux monts de Kong jusqu'au Fouta-Djallon sur toute la rive gauche du Niger, dans le Bouré et à Bamakou ;

Vers l'ouest, cette couche primitive paraît border l'Océan à une distance de quelques myriamètres de la côte, sur la route des caravanes qui vont de Portendick au Maroc par Bir-el-Karob, Aklat, Touf, et s'étend dans l'Adrar et vers le Tagant ;

Vers le nord, le terrain granitique forme la partie supérieure de la chaîne de l'Atlas située au sud du Maroc.

*Terrains de transition.* — Les vastes plateaux étagés au nord des Hogghars, dans le bassin de l'Igharghar, sont considérés comme des terrains paléozoïques, dévoniens et probablement siluriens, auxquels sont mêlées des roches éruptives indiquant une action volcanique générale et prolongée dans toute cette région. Des fossiles, appartenant probablement aux terrains carbonifères, ont été remarqués sur quelques points où l'on commence à trouver les combustibles qui manquent à l'Algérie et à la Tunisie.

Les terrains de transition constituent donc le massif central du Sahara, s'étendant vers l'est dans tout le Fezzan et au delà en Lybie, entourant trois enclaves quaternaires : la Sebkha d'Amadghor et les deux plaines sablonneuses voisines de Mourzouk.

Les terrains de transition reparaissent au sud, dans l'oasis de Seggedem, et à l'ouest de l'oasis de Touat, dans la partie nord-est du pays des Touaregs-El-Beida.

*Terrains secondaires.* — Les assises des grès dévoniens se prolongent en pointe vers le nord, dans la région qui sépare l'oued Mya de l'oued Guir, jusqu'au delà d'El-Goléah et près de Mettili des Chambâa. Le dévonien disparaît alors sous le terrain crétacé dont les puissantes assises calcaires constituent le plateau du Mzab, qui se relie au calcaire de l'Atlas.

Ces masses crétacées, qui s'étendent d'un bout à l'autre du Maroc, et de l'Algérie jusqu'en Tunisie

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

au cap Bon, s'étalent sur tout le littoral tunisien, en rentrant vers Kairouan jusqu'à Gafsa, et passent sous les chotts pour reparaître à Gabès et dans la Tripolitaine occidentale, où elles forment de Tripoli à Ghadamès un plateau qui va jusqu'au Fezzan. Quelques parties isolées affleurent entre les terrains primitifs de l'ouest et la côte de l'Océan.

*Terrains tertiaires.* — Les terrains tertiaires sont épars dans le Sahara. Et cependant ils forment presque toutes les côtes du Maroc, de l'Algérie et de la Tripolitaine orientale, y compris le nord du désert de Libye, de l'Égypte et une bonne partie de la rive gauche du Nil.

*Dépôts quaternaires.* — Ces dernières formations occupent tout le reste du Sahara, les côtes de l'Océan, le bassin du Drâa et principalement les oasis du Touat, presque tout le bassin de l'oued Guir, y compris le Tafilet, le Figuig et l'espace compris entre le Touat et Tombouctou. Il convient d'ajouter tous les pays compris entre l'Atlas, de Laghouat à Biskra et à Gafsa, et Tuggurt, entre le Mzab et la Tripolitaine, entre Ghadamès et Temaçanin et la limite du Tripoli entre Foughas et Edri.

Ce terrain quaternaire est un sol d'atterrissement sablo-limoneux, à la surface littéralement endurcie, en couches concrétionnées par un ciment calcaire. Sa surface est légèrement ondulée et se prolonge dans des plaines que la sécheresse rend stériles.

Lorsque ces terrains d'atterrissement ont subi des lavages et des dénudations considérables, qui, sur certains points, ont creusé de larges et profondes vallées, il reste çà et là des massifs isolés du sol primitif, témoins de l'ancien niveau, connus sous le nom de *gours* Leur hauteur s'élève quelquefois à 50 mètres et jusqu'à 100 metres au-dessus de la plaine ou du plateau, sous forme de pyramides ou de cônes tronqués, aux parois abruptes et déchiquetées.

*Sables.* — Les sables ou *areg*, pluriel de *erg* sable, se forment d'une manière permanente sur toute la suface du Désert. Ils s'accumulent plus particulièrement dans la région septentrionale en barrant les bassins de l'oued Iguidem et de l'oued Guir et sur la rive droite de l'Igharghar, où leur étendue vers Ghadamès est de huit à dix jours de marche. Ces grandes formations de l'Erg se divisent naturellement en deux parties distinctes des deux côtés du méridien d'El Goléah. Les areg sont de vraies mers de sables, dont les vagues mobiles sont des dunes mouvantes. Ces dunes sont de formation moderne et même « contemporaine... Leurs éléments proviennent de la désagrégation des roches « sous les influences atmosphériques ; elles démontrent que l'amoncellement des sables est dû, dans « les déserts... comme sur certains rivages... entièrement au vent *. »

Les dunes, loin de constituer le vrai désert, n'en occupent guère que la dixième partie.

En résumé, on ne peut plus admettre que tout le Sahara soit le fond d'une mer récemment mise à sec. Car le Sahara marocain présente une formation d'âge dévonien, la même qui s'appuie, au sud, sur le massif du Sahara central **. D'ailleurs les plus vastes plateaux du Sahara septentrional sont constitués par une formation d'âge crétacé ***.

Au début de la période tertiaire, le Sahara formait un continent, sauf, au nord-est, une région relativement restreinte que recouvrait encore la mer éocène.

A la fin du miocène, tout le nord de l'Afrique était émergé, et, depuis, pendant le pliocène et le quaternaire, le littoral méditerranéen n'a pas sensiblement varié.

En général les terrains quaternaires du Sahara sont des atterrissements continentaux dus à des causes diluviennes ou pluviales.

* Rolland, *Revue scientifique* du 14 mai 1881 : Géographie physique, *Les grandes dunes du Sahara.*

** Docteur O. Lenz, *Voyage de Tombouctou au Maroc — Mittheilungen*, XXVIII[e] Band, 1882.

*** Rolland, *Objection à la théorie d'une mer sahariennne à l'époque quaternaire, — Académie des sciences*, Séance du 9 juin 1884. *Bulletin de la Société géologique de France*, 8[e] série, t. IX, 1881.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Le doute existe encore cependant pour la bande étroite et profonde qui borde le pied du plateau de la Cyrénaïque à l'ouest du delta du Nil *.

*Climatologie.* — Le climat du Sahara est généralement sain, principalement dans les régions sèches et élevées, comme en Égypte et en Nubie. Tous les voyageurs sont unanimes à cet égard.

Les parties basses, les oasis situées dans les dépressions, où se concentrent des eaux stagnantes, qui croupissent, sont moins salubres et parfois malsaines et fiévreuses. Il suffirait pour les assainir d'assurer l'écoulement des eaux.

Le caractère essentiel de ce climat est dans le grand écart des températures. Presque tous les voyageurs se plaignent davantage du froid des nuits que des chaleurs excessives du jour. Cette variation considérable de la température existe en toute saison.

Dans le Sahara algérien ou septentrional, nos colonnes, notamment celle du Mzab en novembre 1882, ont eu à supporter en hiver, la nuit, des froids de plus de — 10°, et le jour une chaleur supérieure à + 40°.

Dans le Sahara sénégambien ou méridional, la colonne du général Faidherbe, qui poursuivait victorieusement les Maures Trarza, à l'extrémité nord du lac de Cayar, en 1857, eut à supporter, le 13 mai, depuis midi jusqu'à six heures du soir, une température de + 57° à l'ombre **.

Dans l'Adrar, que le colonel Vincent explora, au début de sa carrière, en mai 1860, avec une température de + 47°, 5, à l'ombre, ce voyageur écrivait :

« Il ne faudrait pas croire que cette chaleur soit débilitante. Le désert, quand on a soin de bien « garantir la tête de l'action trop directe des rayons du soleil, est excessivement sain. Il nous eût été « impossible, avec le régime alimentaire auquel nous étions soumis, de résister aussi longtemps dans « une région chaude et humide. Les Trarza, qui habitaient les parages du fleuve (le Sénégal), sont « très sujets aux accès de fièvres intermittentes. Ils savent que, pour se guérir, il leur suffit de monter « dans le désert. Dans l'intérieur, on peut dire, comme les Maures, que la seule maladie est la faim « et la soif. »

Au centre du Sahara, le froid est si vif dans les monts Hogghars, lorsqu'ils sont couverts de neige, que les habitants ne se contentent pas de leurs vêtements de laine, qui sont insuffisants. Ils y ajoutent des fourrures en pelleteries.

Les pluies tombent généralement de juillet en octobre, mais irrégulièrement et même rarement dans certains cantons, tandis que dans d'autres elles sont d'une abondance excessive, font écrouler des maisons et se répandent dans les plaines en produisant d'immenses inondations.

*Historique.* — Les nombreuses découvertes archéologiques et préhistoriques, faites tout récemment dans les environs de Ouargla, à Ghadamès, sur l'ancienne voie carrossable de Garama à l'Aïr et sur plusieurs points du Sahara, dans les lits de l'oued Mya et de l'Igharghar, etc., confirment l'opinion déjà émise qu'à l'origine le Sahara était peuplé, boisé et arrosé par des ruisseaux, des rivières et des fleuves qui ont disparu avec le déboisement et la population.

Ce pays, qui devait être fertile, est devenu aride.

Des villes entières, considérables, ont été ensevelies sous les sables. Parmi celles qui restent,

* Zittel, *Du Sahara*, 1883, et Rolland, 1884.

** Le vent du désert soufflait, « Jamais nous n'avions autant souffert de la chaleur ». — *Annuaire de 1861. — Archives des Colonies.*

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Ghât, Ghadamès, Ouargla étaient, à leur origine, les plus grands établissements des peuples autochtones appelés Garamantes, qui ont laissé les vestiges de si grands monuments dans toute l'Afrique centrale, à une époque bien antérieure à l'invasion égyptienne, plus de vingt siècles avant notre ère.

Une tradition veut que les Garamantes, avec un art dont le secret est perdu aujourd'hui, aient creusé ces milliers de puits artésiens qui donnèrent aux oasis la vie que les puisatiers français leur rendent, en permettant de planter des millions de palmiers. Les dernières découvertes archéologiques, toutes récentes, jettent une pleine lumière sur la présence successive, dans le désert, des Égyptiens, des Phéniciens et Carthaginois, des Romains, des Vandales, des Visigoths et des Arabes.

Autrefois, les Ethiopiens blancs habitaient le pays d'Iguidir, qui devait être beaucoup moins sablonneux. Les Négrites habitaient le Touat. Les Ethiopiens rouges vivaient sur les monts Hogghars. Les Ifuraces occupaient le pays d'Amadghor. Le désert méridional s'appelait l'Ethiopie Intérieure.

Aux époques bibliques et phéniciennes, des caravanes traversaient déjà le Sahara, chargées d'or, de musc, de civettes, de cornes de rhinocéros et d'hippopotames, de henné, de cuirs, de noix de gouro, avec des files d'esclaves.

Hérodote et Homère donnent des renseignements précis à cet égard, ainsi que sur les riches ouvrages des femmes de Sidon, des meubles, des parfumeries, des teintures de la pourpre de Tyr, etc.

A l'époque carthaginoise, on donna une grande extension aux travaux de mines et aux autres exploitations du Sahara, avec l'aide des Lybiens, qui fournissaient aussi des marins. C'est avec eux qu'Hannon fit le tour de l'Afrique.

Il est certain que les Romains occupèrent Garama et Ghadamès, qu'ils nommaient *Cydamus*.

Une inscription latine trouvée à Njorissa constate que les Romains venaient à Ouargla.

On a beaucoup parlé des ruines romaines d'El-Goléah ; mais ellessont contestées. Néanmoins les Romains connaissaient les monts Hogghars, que Pline appelle *Mons Ater*, et ils fréquentaient l'oasis d'Aïr ou Asben, qu'ils nommaient *Agyzimba regio*, par la route carrossable qui reliait cette oasis à Garama et à Œa (Tripoli).

D'après une tradition, Ouargla devint indépendante à la fin du IIe siècle, à la faveur des embarras que donnaient aux Romains les révoltes des Berbères du Nord. Il est probable qu'il en fut de même pour les autres villes du Sahara à la suite des luttes religieuses qui ensanglantèrent le pays et des invasions des Barbares, Vandales, Visigoths, etc. Les nombreuses émigrations qui en résultèrent, surtout au Ve siècle, introduisirent l'élément berbère dans le Sahara. Des relations commerciales très suivies s'établirent au VIe siècle avec les Grecs de Byzance. Le Sahara, devenu un asile sûr et inaccessible, acquit une plus grande unité politique jusqu'à l'époque de la première invasion arabe au VIIe siècle.

Au nord-est, le Zab, l'oued R'hir et Ouargla, étaient alors occupés par quelques familles de la race *Zenète*. L'Ouest et le Sud appartenaient aux Samhadja ou Litham.

Les Arabes envahisseurs arrivèrent en conquérants et convertirent les habitants au mahométisme par la violence.

La tradition raconte que le chef de Ouargla, Servius Ngoussi, marcha à la rencontre d'Okba à la tête de 70,000 guerriers du Sahara. Mais il fut vaincu et tué à Tolga.

La première conquête des Arabes se borna à une prise de possession du pays, où s'établit une milice recrutée en Syrie et renforcée par des levées faites dans le pays.

Les conquérants n'essayèrent même pas de fonder des colonies ou des établissements.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Au VIIIe siècle, l'hérésie Kharedjite pénétra en Afrique et fit de rapides progrès. Elle s'étendit sur l'oued R'hir et Ouargla, puis sur Tripoli et sur une partie du Sahara ; mais, au IXe siècle, le Sahara redevint à peu près indépendant. Toutefois son commerce prit un immense développement, si l'on s'en rapporte aux géographes arabes Ebn Neoukel, au Xe siècle, et Bekry, au XIe siècle.

Nous savons qu'à cette époque il existait déjà, depuis longtemps, des colonies florissantes de Kharedjites dans les Dayas du Mzab et du Sahara, et qu'en 1052, El-Mansour, fils du sultan Hammadite Ben-Nacer était en guerre avec les Zénata.

En 1069 Abdallah-Ben-Yashym, chef des Almoravides, s'empara d'une partie de l'Afrique septentrionale.

Ses successeurs, notamment Youçouf-ben-Tachfin le Sénégalais, soumirent le nord-ouest de l'Afrique et firent de Maroc la capitale de l'empire almoravide. Ils vainquirent les chrétiens en 1086 à Zalaka et arrêtèrent leurs progrès en Espagne. Mais cet empire éphémère fut détruit par les Almohades.

La deuxième conquête du Sahara par les Arabes, accomplie pendant ce XIe siècle, refoula de nouveau le reste des Berbères.

Poursuivis par les Arabes Beni-Hassan, ils se réfugièrent, les uns en Kabylie et dans les massifs de l'Atlas, les autres dans le désert jusqu'au Sénégal.

En 1120, les Almohades régnaient sur le Sahara, la Barbarie, la Sicile, les îles Baléares et l'Espagne musulmane.

Le géographe Edrisi donne des détails précieux sur cette époque.

En 1485, Ibn Kania, prince almoravide, se révolta contre les Almohades. Il persécuta les Kharedjites du Sahara et détruisit leurs anciennes villes. Ceux-ci se sauvèrent chez leurs frères du Mzab, où ils fortifièrent leurs nouvelles villes contre leurs ennemis et surtout contre les nomades. Quelques-uns cependant restèrent dans le Sahara, notamment à Ouargla, où ils se mêlèrent aux Garamantes.

Aujourd'hui, ces cités disparues, envahies par les dunes mouvantes, dorment sous les sables du désert, comme Thèbes aux cent Portes, Louqsor et tant d'autres villes du Nil.

Cedreta, avec ses magnifiques maisons, ornées de sculptures, d'arabesques, et son temple ruiné, reçoit souvent les visites des Mozabites, qui s'y rendent en pèlerinage pour y pleurer leur splendeur passée comme les Juifs sur les ruines du temple de Salomon à Jérusalem.

En 1212, les Almohades, vaincus à Tolosa, perdirent l'Espagne.

Les Hafsides, qui régnaient en Barbarie, donnèrent à Ouargla des sultans dépendant de Biskra.

Des traités de commerce et des conventions commerciales contribuèrent au développement de la prospérité du Sahara et surtout de Ouargla.

Les plus connues de ces transactions sont celles de 1230 avec les Pisans, et de 1236 avec les Génois.

Celles de 1251 avec les Vénitiens et de 1252 avec les Florentins furent renouvelées en 1271 et 1272. En 1272, les Musulmans traitèrent avec les Français, après la mort de saint Louis.

Au milieu du XIVe siècle, l'illustre historien Ibn-Khaldoum visita le nord du Sahara et Ouargla, dont il vante l'activité commerciale. C'était alors le plus grand marché du Sahara, entre la Barbarie et le Soudan.

A cette époque, les marins français commerçaient déjà sur la côte occidentale d'Afrique. Mais la guerre de Cent ans, contre les Anglais envahisseurs, arrêta l'essor maritime et colonial de la France, occupée à reconquérir son indépendance.

Pendant ce temps, les Portugais construisaient des forts à Arguin, en 1441, et dans l'Adrar,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

d'accord avec le sultan de Tombouctou, devenue une grande ville deux siècles après sa fondation (1232).

Tandis que les Portugais étendaient leurs conquêtes sur les côtes d'Afrique, les Berbères fondaient Agadez en 1460; cette nouvelle ville devenait, peu de temps après, la succursale de Gogo, capitale du Nil moyen, et comptait bientôt plus de 100,000 habitants.

Léon l'Africain constate que le commerce était alors très florissant dans le Sahara.

De 1505 à 1510, l'établissement des Espagnols à Oran, Bougie, Tripoli, etc., vint quelque peu troubler cette prospérité La dynastie des Hafsides fut renversée, les Turcs devinrent les maîtres de la Barbarie et de tout le monde musulman, en 1515.

En 1591, contre toute attente, une armée marocaine fit la conquête du Niger et de Gogo. Les archives du Maroc contiennent de nombreux détails sur cette expédition et sur les autres entreprises des Marocains dans le Soudan.

En 1632, la Commission française d'Afrique tenta de nouer des relations commerciales avec le Sahara.

En 1655, les Turcs pillèrent Ouargla. Ce fût le signal de la décadence du commerce du Sahara. Cependant Ouargla se maintint en prenant pour sultans des membres de la famille chériffienne du Maroc.

En 1661, le cardinal Richelieu signa un traité fameux.

En 1678, les Français, pour mettre un terme aux agissements des Hollandais, qui ruinaient leur commerce avec le Sahara, firent le siège du fort d'Arguin, le prirent et le détruisirent. Les Hollandais qui avaient enlevé ce comptoir fortifié quarante ans auparavant aux Espagnols, pendant la guerre d'indépendance, n'osant pas violer ouvertement le traité de Nimègue, y revinrent secrètement sous la bannière et sous la protection de l'Electeur de Brandebourg. Ce fut seulement après les avoir chassés que les Français reprirent leurs relations avec le Sahara, sur la côte, du cap Blanc au Sénégal, non seulement à Arguin, mais dans la rivière Saint-Jean et à Portendick en 1721.

Les Anglais troublèrent cet état de choses à leur profit, en 1758, en occupant Arguin.

Pendant cette occupation, les Touaregs pillèrent Gogo, qui fut dévastée, ruinée et remplacée par Tombouctou, laquelle hérita de son immense commerce.

En 1779, le duc de Lauzun ayant chassé les Anglais du Sénégal, le commerce reprit son importance avec les Français et dans tout le Sahara, principalement au centre, dans l'Aïr. Agadez, à cette époque, comptait encore 50,000 âmes.

De 1809 à 1815, les Anglais occupèrent de nouveau le Sénégal ; mais depuis 1817, les Français sont définitivement rentrés en sa possession.

En 1830, la conquête d'Alger nous ouvrit au nord du Sahara un débouché commercial, qui reçut une nouvelle extension, lors de la prise de Laghouat en 1852.

En 1857, les expéditions du général Faidherbe chez les Trarza préparèrent le traité du 20 mai 1858 qui nous a assuré définitivement le commerce avec le Sahara occidental.

De 1859 à 1862, les voyages de M. Duveyrier chez les Touaregs du nord, du colonel Vincent dans l'Adrar, de Bou-el-Moghad (Interprète du gouvernement du Sénégal) au Maroc, produisirent un grand effet moral sur ces populations ; mais on s'exagéra notre influence.

En 1873, l'occupation de Goléah par une colonne française semblait, en outre, assurer pour longtemps la tranquillité dans le nord du Sahara. En 1880, les missions scientifiques de M. Choisy et du colonel Flatters firent espérer la continuation des dispositions pacifiques du pays.

Malheureusement, en 1881, des suggestions perfides, dont on commence à connaître les véritables instigateurs inspirèrent aux Touaregs la funeste résolution de massacrer traîtreusement et au mépris du droit des gens le colonel Flatters et ses compagnons, martyrs de la science et de la civilisation française.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La France et le monde civilisé attendent encore le châtiment d'un tel forfait, pour empêcher de propager cette doctrine antinationale que « *La Force prime le Droit !* » La France croit plus que jamais à la *Justice immanente !*

Pendant cette horrible catastrophe, une colonne française visitait de nouveau Goléah.

En 1882, pour mettre un terme à la dernière insurrection du sud algérien et assurer à jamais la paix dans cette région, la colonne mobile de Laghouat * opéra pacifiquement l'annexion du Mzab. Et tandis que l'on construisait un poste français à Gardaïa, le colonel Borgnis-Desbordes prenait possession du Haut-Niger et arborait nos couleurs nationales sur le fort de Bamakou en 1883.

En 1884, on terminait un nouveau fort sur le Niger à Koulikoro où une chaloupe canonnière fait actuellement la police du Haut-Niger.

*Population.* — La population du Sahara est évaluée actuellement à 1,500,000 habitants.

Cette population se compose de plusieurs éléments :

1° Les Berbères (ou *Barbares* des Romains) peuplèrent d'abord le nord de l'Afrique. On les dit descendants des Lybiens et des Gétules. La Tradition biblique, saint Augustin, Ibn Kaldoun et Léon l'Africain font remonter leur origine à Cham, fils de Noë.

Les Numides (ou *Nomades* des Grecs), étaient des tribus primitivement pastorales.

Les deux nations berbères les plus célèbres furent les Zénata et les Zénaga.

Les Zénaga se répandirent du Maroc au Sénégal (Zenega ou Senega) et dans tout le Sahara. Ibn Kaldoun leur attribue l'origine des Touaregs et Mage ** celle des Tagants.

2° Les Garamantes (ou autochtones de *Garama*) peuplèrent d'abord la Lybie. C'est la race subéthiopienne, qu'on prétend issue de Cham.

On retrouve cette race garamantique *** dans les oasis du Sahara. Elle a jadis couvert les centres de l'Afrique, où l'on retrouve encore des monuments témoins d'une civilisation très avancée. Ce sont aujourd'hui les rudes cultivateurs du Sahara, les puisatiers habiles des oasis, dont l'art, la patience, la persévérance nous ont transmis les merveilleuses oasis qui excitent l'admiration universelle.

Malgré ses aptitdes spéciales et locales, cette race est en décadence; elle est aujourd'hui mêlée, au moins en partie, à la race berbère et à la race noire des esclaves provenant du Soudan.

3° Les Arabes, conquérants de l'Égypte et de la Berbérie, subjuguèrent la plus grande partie des Berbères, qui firent avec eux la conquête d'Espagne. Le mélange de ces deux races produisit les Maures d'Espagne. Le reste des Berbères, qui ne fut pas absorbé par les vainqueurs, fut refoulé par eux, d'une part, dans les massifs de l'Atlas et de l'autre dans le désert, où ils les poursuivirent. Des Arabes se joignirent à ces Berbères, et ils firent ensemble la guerre sainte aux nègres du Soudan, avec lesquels les uns et les autres se mêlèrent. C'est là l'origine des Maures du Bas-Sénégal, qui finirent par chasser tous les noirs de la rive droite de ce fleuve, devenu la ligne de séparation des races blanches et noires.

*Animaux.* — Il existe une grande variété d'animaux dans le Sahara :

1° Les animaux domestiques les plus employés sont les chameaux et les dromadaires dont on boit le lait, dont on mange la chair, qu'on emploie aux transports par caravanes; et les *mehara*, pluriel de *mehari*, qui font des courses de 30 à 40 lieues par jour.

* Le succès de cette opération est dû en grande partie à la collaboration intelligente de M. le colonel Dominé, le vaillant défenseur de Tuyen-Quan, alors notre sous-chef d'Etat-Major.

** Le lieutenant de vaisseau Mage visita le Tagant en 1858.

*** Ce type original a la peau noire, mais la taille élancée, la tête bien conformée sans prognathisme, l'angle facial ouvert, les jambes bien développées et le pied cambré. C'est un type caucasique noir.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les chevaux du Sahara, si bien décrits par le général Daumas, jouissent d'une réputation méritée. On trouve encore quelques beaux chevaux arabes ou de race syrienne, numides ou barbes et la petite race du Soudan. On emploie aussi beaucoup d'ânes et quelques mulets dans les oasis.

Le Sahara possède de nombreux animaux de races bovine, ovine, porcine, canine, etc. ; cette dernière possède la variété des sloughis. Presque toutes les tribus ont aussi des gallinacés.

2° Les animaux sauvages sont les lions, bien plus rares que dans le Tell et que sur les bords du Niger et du Sénégal, où ils ont plus de facilités pour vivre ; les panthères, les hyènes, les chacals les renards, les antilopes, les moufflons, les gazelles, les cerfs et les daims. Les bisons, les éléphants, les bœufs porteurs à bosse, les girafes, qui peuplaient jadis le Sahara, sont devenus rares, ont émigré vers le sud, ou ont disparu.

3° Les oiseaux les plus remarquables sont l'autruche, qui devient de plus en plus rare, les outardes, les pintades, les faisans, les aigles, les faucons, dont on se sert encore pour la chasse, les milans, les vautours, les pies, les corbeaux, les merles, les geais, les pluviers, les hérons, les cigognes, les râles, les mouettes, les goëlands, les sarcelles, les casoars, les macreuses, les cygnes, les poules de Carthage, les cailles, les chardonnerets, les perdrix, les alouettes, les étourneaux, etc. etc.

4° Les reptiles les plus connus sont les ophidiens : boas, cobas, trigonocéphales, vipérines, vipères cornues, etc., les salamandres, les caméléons, les tarentes, les lézards, et les tortues de terre et de mer.

5° Parmi les insectes et animaux articulés, on distingue les arachnides, les tarentules, les scorpions, les sauterelles, les abeilles, les papillons, les moustiques.

6° Les mollusques de la côte sont les coquilles, les clovisses, les tritons, etc.

7° Les poissons abondent sur la côte de l'Océan, principalement sur le banc d'Arguin, qui passe pour plus poissonneux que le banc de Terre-Neuve et commence à être exploité par les pêcheurs marseillais depuis plus d'un quart de siècle.

*Végétaux.* — Le règne végétal est largement représenté dans le Sahara, principalement dans les oasis.

1° L'agriculture est l'apanage de la race garamantique. On y emploie aussi les esclaves noirs du Soudan, surtout pour les travaux les plus pénibles et les arrosages.

Dans les oasis, la hauteur de la végétation comporte en quelque sorte trois étages : la végétation supérieure des palmiers, qui dominent ; — la végétation moyenne des autres arbres fruitiers, qui s'abritent sous les têtes des palmiers ; — la végétation inférieure, qui comprend les petits arbustes et les herbacées. La culture des céréales se fait parfois à côté des oasis, mais à proximité des puits. Dans certaines oasis, on cultive le blé, l'orge, le maïs, le sorgho (béchena), des légumes, des navets, des carottes, des pommes de terre, etc.

La vigne commence à s'introduire dans quelques oasis où les lianes et les pampres qui s'élancent d'un palmier à l'autre donnent un aspect féerique à certaines parties de ces oasis privilégiées. Nos colonnes du sud, après plusieurs journées de marche dans les sables brûlants des areg, ont pu jouir d'un pareil spectacle.

2° Les plantes industrielles ne sont pas aussi négligées qu'on le croit généralement. On peut citer le tabac, le chanvre, le lin, les oléagineuses. Le coton vient presque naturellement. Enfin, l'alfa, qui couvre une grande partie des terrains sablonneux du nord du Sahara, n'a pas encore été exploité dans cette région.

3° On ne doit pas oublier de signaler l'existence de plantes tinctoriales, médicinales et odoriférantes.

4° Parmi les arbres fruitiers qui viennent facilement dans les oasis à l'ombre des dattiers, on peut

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

citer les orangers, les citronniers, les figuiers ordinaires, les figuiers de Barbarie, les jujubiers, les caroubiers, les grenadiers, les amandiers, les pêchers, les poiriers, les pommiers, les pruniers, les pistachiers, les néfliers, les goyaviers, les azéroliers, les cognassiers et surtout les abricotiers qui abondent. Aussi les Ksouriens font sécher les abricots au soleil sur les terrasses de leurs maisons pour en faire des provisions. On a planté des oliviers avec succès.

D'après quelques essais heureux, on peut affirmer que l'eucalyptus, le murier, le saule, le saule pleureur et le peuplier peuvent venir sans soins le long des canaux d'irrigation, appelés *séguias*.

On a beaucoup parlé des forêts du Sahara. La vérité c'est qu'elles disparaissent tous les jours. Il en existe encore quelques-unes dans le Sahara algérien. Elles portent le nom de dayas. Ce sont des cuvettes naturelles dont le terrain est généralement imperméable, ce qui permet aux eaux pluviales d'y séjourner. Il y a parfois des prairies naturelles ou plutôt quelques plantes fourragères naturelles. Mais c'est rare et toujours momentané, à la suite de pluies. Ces dayas ont encore quelques arbres appelés bétoums (*pistacia atlantica*) : ce sont des pistachiers sauvages. Parfois il y a des tamaris. Le tamaris est d'ailleurs très répandu dans le Sahara septentrional. On le trouve à proximité de l'eau où il atteint les dimensions d'un grand arbre. Quelques dayas ont des puits artificiels, qui sont très profonds. Il y en a de 70 à 80 mètres de profondeur.

Dans l'angle formé par la côte de l'Océan et le Bas-Sénégal, il existe des forêts de gommiers composées d'une espèce d'acacia à petites feuilles qui laissent tamiser les rayons solaires. Cet arbre à gomme est l'*acacia Andansonii*.

L'existence actuelle de ces dernières forêts du Sahara prouve qu'on pourrait facilement arrêter leur dévastation, assurer leur conservation, leur extension et leur propagation, d'abord auprès des eaux courantes et dormantes, puis sur les terrains qui recouvrent les cours d'eau souterrains. Ce serait le commencement de la préparation du repeuplement du Sahara.

*Minéraux*. — Le règne minéral du Sahara est encore peu connu.

On y exploite depuis très longtemps des montagnes et des rochers de sel gemme, ainsi que des sebkhas semblables à ceux des hauts plateaux de l'Algérie. On trouve chez les Touaregs de l'alun en quantité notable.

Le Sahara possède aussi du plâtre, de la chaux, du ciment, de l'argile, du salpêtre, du natron, des schistes bitumineux, des serpentines, des émeraudes, etc. Les émeraudes garamantiques étaient fort recherchées des dames romaines. On en voit encore dans les musées romains.

On trouve du sulfate d'antimoine aux environs d'El Barakat, près de Ghât. On s'en sert pour noircir les cils et les sourcils.

L'existence des minerais de fer a été constatée par M. Duveyrier dans le massif des Hogghars. Golberry avait déjà trouvé du fer natif à la limite sud du Sahara.

On recueille sur le littoral du sel de mer, qui abonde dans les salines naturelles. On y trouve aussi de l'ambre gris.

*Industrie*. — Les industries sahariennes sont encore à l'état primitif.

Les femmes tissent les poils de chameaux pour confectionner des tentes, des tellis (sacs de voyage portés par les chameaux), des étoffes, des tapis, des cordes, etc. Elles y mêlent parfois de la laine pour fabriquer des burnous.

Leurs étoffes de laine fine sont très renommées, surtout leurs haïks ; celles de coton sont d'un usage très répandu. La plupart sont teintes en bleu.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

En France, où notre industrie est plus perfectionnée, on a réussi à faire, avec des poils de chameau, des robes, des châles, des draps de velours, etc.

Les hommes ont pour principales occupations la chasse, l'élève des chameaux, des chevaux, des troupeaux de moutons et de chèvres, — la récolte de la gomme dans les forêts occidentales, le travail des cuirs, la tannerie, la maroquinerie, la cordonnerie, la sellerie, la confection des harnachements, qu'ils ornent parfois avec goût de broderies d'or et d'argent, très originales et fort élégantes.

Ils se livrent à l'agriculture, à l'arboriculture et aux cultures spéciales des oasis.

Bien que l'alfa du Sahara ne soit pas encore exploité, on en fabrique des tapis, des nattes, des corbeilles, des paniers, des cordes, comme avec les palmes. Quelques industriels cultivent les plantes à essences pour en faire de la parfumerie.

Les Sahariens exploitent les minerais naturels de fer, comme dans le Soudan, par la méthode catalane. Ils confectionnent des ustensiles de ménage, de campement, de voyage, et même des bijoux avec l'or du Soudan.

Les Touaregs fabriquent très artistement de belles armes, des lames, des sabres et des poignards.

Une des grandes industries du Sahara consiste aussi dans la location des chameaux de bât et des mehara.

*Commerce.* — Le grand commerce a diminué avec la population du Sahara, la décadence des oasis, le déboisement et le dessèchement progressif de cette contrée désolée par les guerres, le fanatisme, les persécutions, l'ignorance et la barbarie de ses habitants.

Cependant, un certain commerce a persisté avec le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Tripolitaine, c'est-à-dire avec tout le nord du Sahara, et aussi avec le Soudan, au sud. Chaque ville a une foire et des marchés, où se font les échanges importants.

*Exportation.* — Le Sahara exporte des dattes en abondance, des plumes d'autruche, de la gomme et tous les produits de son industrie déjà cités : des peaux, des cuirs, des cotonnades, des chameaux, des bœufs à bosse, des ânes sauvages, des plantes médicinales, tinctoriales, odoriférantes, des pierreries, des armes blanches.

Les oasis exportent surtout vers le sud le sel et le natron *.

*Importation* — Le Sahara reçoit en échange des objets manufacturés, des draps, des tissus de laine et de coton, des étoffes teintes de toute nature, des soieries, de la mercerie, de la quincaillerie, des perles, du girofle, de la cannelle, des parfumeries, du papier, des bougies, du sucre, du café, du thé, des denrées et des conserves alimentaires, des outils, des armes à feu, etc.

Le Maroc fournit surtout des grains, des laines et des moutons.

L'Algérie importe ses propres produits, ceux de la France et de l'Europe.

La Tunisie et la Tripolitaine importent aussi les produits de l'Europe et de l'Asie.

Le Soudan envoie des esclaves, de la poudre d'or, de l'ivoire, du séné, des plumes d'autruche, des peaux de buffle, des toiles de coton de Nigritie, des noix de Gouro pour teindre les dents, etc.

*Commerce local.* — Le commerce local se borne aux objets de consommation ordinaire, aux céréales, aux dattes, au sel et aux produits de l'industrie les plus usités.

*Transit.* — Les caravanes apportent du Soudan en Barbarie : l'ivoire, la poudre d'or, les plumes d'autruche, la gomme, le caoutchouc, etc.

* Carbonate de soude cristallisé naturel.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

*Monnaies.* — Les monnaies de Tunis ont cours dans l'est, les piastres espagnoles dans l'ouest. Au centre et au sud du Sahara, on se sert de petits coquillages apportés du Bengale par les Anglais, appelés cauris.

*Caravanes.* — Le commerce du Sahara se fait par caravanes.

On peut dire que le commerce par caravanes est aussi ancien que le monde, puisqu'il date des premiers temps de la vie patriarcale. Mais ce mode de transactions est devenu une nécessité absolument locale, depuis l'introduction du chameau dans le Sahara, qu'on fait remonter au III^e^ siècle de notre ère.

Les Arabes, frappés de la similitude du rôle du *navire* et du *chameau*, qui mettent en communication des points isolés et séparés par des obstacles naturels, insurmontables sans leur emploi, ont donné au chameau le nom poétique de *navire du désert*.

On peut se faire une idée de l'organisation des caravanes en lisant le général Daumas :

« Le khébir (chef) est toujours un homme d'une intelligence, d'une probité, d'une bravoure et « d'une adresse éprouvées... Il sait s'orienter par les étoiles... Il connaît, par expérience..., les « chemins, les puits et les pâturages, les dangers de certains passages et le moyen de les éviter « — tous les chefs dont il faut traverser les territoires — l'hygiène à suivre selon les pays — les « remèdes contre les maladies, les fractures, la morsure des serpents et les piqûres du scorpion.

« Quand une caravane a fait choix d'un khébir, elle se donne entièrement à lui ; mais il en est « responsable devant la loi, et, sous peine d'amende, il doit la préserver de tous les accidents qui ne « viennent pas de Dieu : il paye la diâ (prix du sang) de tous les voyageurs qui, par sa faute, meurent, « s'égarent et se perdent ou sont tués ; il est punissable si la caravane a manqué d'eau, s'il n'a pas « pu la protéger ou la défendre contre les maraudeurs. »

*Communications.* — Le Sahara ne possède, en réalité, aucune de nos voies de communication.

Dans ces solitudes immenses, où les parcours ordinaires sont parfois obstrués par les sables, la caravane passe où elle peut.

Malgré l'expérience de leurs conducteurs, des caravanes se sont perdues dans ces longues traversées et l'on rencontre encore leurs ossements blanchis, restés sans sépulture.

Pour éviter le retour de semblables catastrophes, on a été obligé d'indiquer de distance en distance, sur des points culminants, la direction générale que doit suivre la caravane, au moyen de grands tas de pierres appelés *kersours* que l'on peut voir de très loin.

*Routes anciennes.* — La plupart des parcours actuels sont des routes naturelles suivies par les caravanes depuis fort longtemps. Hérodote nous apprend que les Garamantes chassaient en chars à quatre chevaux. M. Duveyrier a retrouvé des voies romaines où les transports des Romains se faisaient au moyen de chariots traînés par des bœufs à bosse ou des bisons qui ne pouvaient circuler que sur des routes carrossables, suffisamment pourvues d'eau.

Les roches du désert portent encore l'empreinte de dessins garamantiques représentant des convois en marche composés de chars à roues attelés de bisons et conduits par des hommes. On peut en voir * sur l'ancienne voie romaine de *Œa* (Tripoli) à la région Agysimba (Aïr) par Ghât et Tin-Tallust, avec la trace des ornières creusées dans les rochers par les roues. Les indications de ce mode de transport, antérieur à l'époque romaine, les sculptures garamantiques retrouvées à Anaï et sur la voie antique de ce point à Tripoli, au coude ouest, à mi-chemin de Garama et sur d'autres points du Sahara, peuvent nous donner une idée de la civilisation garamantique. C'est

* A Telizzrahên, Anaï et Tin-Telloust.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

donc à une époque bien ancienne qu'on construisit les routes carrossables qui traversaient le Sahara, qu'on parcourait alors en voiture.

*Routes nouvelles*. — Aujourd'hui, il n'existe encore aucune route nouvelle dans le Sahara. Mais les routes qui y conduisent ont été construites en 1882-1883, lors de la réunion du Mzab à l'Algérie. Ce sont :

1° Celle qui va de Laghouat à Ouargla par Berrian et Gardaïa.

2° La route carrossable de Gardaïa à Metlili des Chambâa. Une autre route carrossable va de Laghouat à Ouargla en passant par Ksar-el-Hiran et Guerrara. Elle a été construite par le général Margueritte.

*Routes des caravanes*. — Les principales routes des caravanes qui traversent le Sahara sont les suivantes :

1° A travers le désert de Lybie, du Caire à Kebâba, dans l'oasis de Kouffara.

2° De Benghezy dans le Barkah au Kouffara.

3° Du Caire et de Girgeh à Tendelty dans le Dar-Four à travers de vastes plaines rocailleuses et inclinées vers le bassin du Nil.

4° De Kebâba à Ouara dans le Ouaday.

5° De Kebâba à Tiberty et à Abou.

6° D'Ouadjauk à Yenn et à Abou.

7° D'Abou à l'oasis de Seggedem, en longeant de l'est à l'ouest le versant sud du Djebel-Akrouf et se retournant au sud un peu avant le méridien d'Izhya, où l'on passe pour aller à Belma, Kasa-Maformah, Ingegini et aux bords du lac Tchad à Kouka dans le Bournou et de là à Masena dans le Baghermi.

8° Au coude de la route précédente, la route venant du lac Tchad se prolonge au nord à travers le Djebel-Akrouf et entre dans le Fezzan pour aboutir à Mourzouk.

9° De Mourzouk au Bournou par Ghât, l'Aïr et le Haoussa.

10° D'Insalah à Idelès, à l'Aïr et à Kano dans le Haoussa.

11° De Ghât à Tombouctou par Insalah.

12° et 13° De Ouargla à Insalah, par l'oued Mya, route peu fréquentée, et par Goléah. Cette dernière se bifurque à El Berarig. Leurs embranchements traversent le Djebel-Tidikelt aux cols qui rattachent l'Aimonet-el-Hadjej à cette chaîne qui sépare les bassins de la Méditerranée de ceux de l'Océan *. Une troisième route part de Goléah, passe à la Daya-el-Gosseiba, traverse le Djebel-Samani et le haut du bassin de l'oued Mya, en passant à l'ouest des trois parcours précédents pour rejoindre la route suivante au delà du Djebel-Tidikelt.

14° De Tunis à Biskra, à Tuggurt, à Gardaïa, à Goléah, à Tala dans le Ouoguerout et à Insalah.

15° La route du Mzab et de Metlili des Chambâa à El Goléah, se relie là aux précédentes.

16° et 17° La route de Brézina à Goléah pour aboutir à Insalah est peu fréquentée, ainsi que l'embranchement qui quitte cette route dans le bas-fonds de Seheb-el-Khaïl pour aboutir à Bou-Guemma dans le Ouoguerout.

18° La route de El Abiod-Sidi-Cheikh à Sidi, à Beni-Mansour dans le Gourara, est la plus fréquentée, la plus sûre et la plus courte. Elle relie le Gourara à la Méditerranée. Elle est toujours pourvue d'eau, car, en temps de sécheresse, il n'y a qu'à creuser des puits pour trouver de l'eau aussitôt, sauf au travers de l'Erg, où il faut rester sept jours de marche sans eau.

* Voir la carte du général de Colomb.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

19° De Moghar à Oulad-Aissa, district de El Haïha, dans le Gourara, la route n'offre aucun des avantages de la précédente et en a tous les inconvénients.

20° La route de Figuig au Touât, par l'oued Zouzfana et l'oued Messaoura est préférée pour aller de l'Algérie dans le Gourara, le Touât et le Tidikelt. Ce parcours se fait dans un pays très habité, en partie sous les palmiers et pénètre à 1,200 lieues dans l'intérieur.

21° De Tafilet à Kano, dans le Haoussa, par Ideiès et l'Aïr.

22° De Tafilet à Tombouctou par Timimoun, Insalah, Bir-Ouellen, Bir-Mseggen, Mabrouk, Taghent, Bou-Djebit.

Depuis Timimoun, c'est la route principale qui conduit de l'Algérie au Niger.

Depuis Insalah, c'est la route d'une partie des caravanes qui vont de Ghadamès et de la Tripolitaine occidentale à Tombouctou. Pendant six jours, on marche sur une terre durcie au soleil, parsemée de gros blocs de pierre et le plus souvent recouverte de véritables couches de petits cailloux.

23° De Tafilet à Tombouctou par l'oued Drâa, El-Arib-Sibicia, Bir-el-Gueda, Marabouti, El Ekseif, Amoul-Taf, Amoul-Gragine, Tghâza, Krames, Tligh, Iaraouan, Ouarizain. Cette route est très fréquentée.

24° D'Aouguilmin à Tombouctou, par Taodéni et Iaraouan.

25° D'Aouguilmin à Portendick, par Touf, Bir-Nezlan, Aklat et Bir-el-Kareb.

26° De la côte de l'Océan à l'Adrar et à Tombouctou par Tichit et Oualata.

27° Les autres routes sont moins suivies et moins connues : mais presque toutes viennent se rattacher à ces parcours, dont la fréquentation est variable. Cela tient à l'insécurité de ces parages parcourus par les pirates du désert, qui mettent toujours à contribution les caravanes, qu'ils pillent fréquemment. L'abolition de l'esclavage et de la traite des noirs vient encore d'ajouter à ces causes de décadence du commerce saharien.

*Divisions naturelles.* — Les limites naturelles du Sahara ne diffèrent des limites politiques qu'au nord et à l'est :

Au nord, le désert s'arrête à l'oued Noun, Figuig, Laghouat, Biskra, Gabès, le Fezzan, et aboutit à la Méditerranée.

A l'est, le désert traverse la vallée du Nil, si étroite et si fertile, et la mer Rouge est sa limite naturelle.

Tous les géographes sont d'accord pour diviser le Sahara en trois grandes zones méridiennes qui ne sont que le prolongement des divers États actuels de la Barbarie.

I. — Le Sahara oriental est le prolongement de la Tripolitaine vers le sud. Il comprend le désert de Libye, le pays des Tibbous, l'oasis de Seggedem, l'oasis de Kouffara, etc.

II. — Le Sahara central comprend tout le sud de la Tunisie et de l'Algérie, c'est-à-dire le pays des Touaregs-Areg, Hoggahrs et Kellouis, les oasis de l'Aïr, et celles du Touat, du Gourara, etc.

III. — Le Sahara occidental, au sud du Maroc, comprend tout le reste du Sahara, occupé par les Arabes et les Berbères, le Tajakand, avec l'oued Drâa, l'Adrar, le Tagant et le pays des Maures.

I. SAHARA ORIENTAL — Désert de Libye. — La description de ce désert par Hérodote diffère peu de celle que nous en donnent les voyageurs contemporains. Le pays est devenu plus sec, plus aride, comme tout le reste de l'Afrique du nord.

Les oasis principales sont : Ouadjanka, Yenn et Kouffara.

*Pays des Tibbous.* — A l'est du désert de Libye qui confine à la Nubie, l'Egypte et la Tripolitaine orientale, se trouve la vaste région habitée par la grande confédération des Tibbous, limitée au sud

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

par le Dar-Four, l'Ouaday, le lac Tchad, le Bournou et le Haoussa, à l'est par les Touaregs-Hogghars, et au nord par le Tripoli.

En général, les Tibbous sont des Berbères mêlés aux nègres et presque noirs. On évalue leur nombre à plus de 150,000 âmes.

Ils forment une confédération, comme celle des Touaregs. On présume, avec raison, que ce sont les descendants des Éthiopiens troglodytes, auxquels les anciens Garamantes donnaient la chasse.

En effet, un grand nombre d'entre eux habitent encore des grottes et des cavernes comme aux temps préhistoriques. D'autres habitent des huttes de terre couvertes de palmes.

C'est une région crevassée de profonds oueds, au fond desquels un peu d'humidité, de rares *redirs* entretiennent une certaine végétation et de maigres pâturages. On trouve, en grandes masses, dans ces cuvettes, des cristaux de muriate et de carbonate de soude.

Sur ce sol sablonneux s'élèvent, de loin en loin, des roches escarpées, refuge ordinaire des peuplades toujours menacées par les invasions des Touaregs avec lesquels ils sont en guerre perpétuelle et qui enlèvent leurs bestiaux, leurs femmes et leurs enfants, en faisant leurs approvisionnements de sel destiné aux caravanes du Soudan.

*Oasis de Seggedem.* — Cette oasis est la plus importante du pays des Tibbous.

Elle est située entre 18° et 19° de latitude nord.

C'est une longue vallée, où se trouve la petite ville d'Aschemouna, quelques villages et de nombreux palmiers.

Au sud de l'oasis se trouve le grand gisement de sel de Bilma, où les Touaregs viennent acheter le sel qu'ils vont vendre au Soudan.

II. — SAHARA CENTRAL OU PAYS DES TOUAREGS. — Les Touaregs occupent le centre du Sahara, avec une population de plus d'un million d'âmes.

Leur limite orientale est une ligne méridienne qui passe à l'ouest du Fezzan et du Bournou, et du pays des Tibbous.

La limite méridionale est le Damergou et le fleuve Niger.

La limite occidentale est formée par une ligne méridienne passant un peu à l'est de Tombouctou, et séparant les Touaregs des Maures, Berbères et Arabes, qui occupent le Sahara occidental.

*Touaregs.* — Les Touaregs se subdivisent en quatre tribus et huit grandes fractions ayant chacune des sultans et des chefs.

Chaque tribu est subdivisée en nobles, de race berbère pure, et en serfs, nègres ou métis. Ils parlent le tamachek, qui se rapproche du berbère de nos Kabyles de l'Algérie. Ils sont musulmans très tièdes et monogames. Leurs femmes sont plus instruites que les hommes, et conservent les traditions écrites. Ils sont nomades et pasteurs. Ils escortent les caravanes moyennant une rétribution qui est généralement de 1 %. Quand ils ne les protègent pas, ils les attaquent et les pillent.

M. Duveyrier, qui a habité trois ans chez les Touaregs, a donné des détails trop connus pour qu'il y ait lieu de les répéter dans cette notice.

Nous rappellerons seulement que les femmes touaregs jouissent d'une grande autorité. C'est par elles que se fait la succession politique et privée. Ce n'est pas le fils qui succède au père, mais le fils de sa sœur.

La ville principale des Touaregs est Idèiès.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

*Oasis de l'Aïr ou Asben.* — C'est la plus grande oasis du Sahara. Elle a 400 kilomètres du nord au sud. Elle est peuplée par les Touaregs Kaïlouis.

Il y a des vallées arrosées et fertiles alternant avec des terrains secs, pierreux et stériles.

Les plateaux sont surmontés de gours et de pics de 12 à 1,500 mètres de hauteur. Le plus grand massif est le Doghem, de 1,600 mètres d'altitude ; après, le Baghzen, puis l'Aoudéras et l'Eghellât, masse de rochers granitiques ayant des pics isolés de 1,000 à 1,400 mètres d'altitude. Tantôt ce sont des vallées pittoresques, resserrées entre les flancs de montagnes abruptes, formant des filets de verdure, tantôt de larges espaces occupés par des villages, au milieu de jardins, entourés de champs de blé et irrigués, même en été. Les Garamantes et les Romains venaient y chasser les lions, qui peuplent encore ce pays, avec des sangliers, des autruches, des gazelles, etc.

Les autochtones noirs étaient probablement de race garamantique. Ils se sont mêlés aujourd'hui aux Touaregs, sous le nom de Kaïlouis, et ont hérité des mœurs des Touaregs.

Ils ont des troupeaux de moutons, de chameaux, de bœufs et des ânes en quantité, pour transporter leurs marchandises.

Leurs chefs font encore la traite des noirs et de leurs propres sujets.

Les principales villes de l'Aïr sont :

Agadès, avec 8,000 habitants ; Asoudi, avec 3 ou 400 cabanes ; Tintalous est moins important.

*Oasis du Touat.* — On comprend sous ce nom général trois groupes d'oasis : le Gourara, le Touat et le Tidikelt. Leur ensemble est situé entre 25° et 30° latitude nord, entre 1° et 4° longitude à l'ouest du méridien de Paris, et occupe la partie de la rive gauche de l'oued Messaoura ou Touat, comprise entre l'Erg occidental, qui s'étend à l'ouest de Goléah jusqu'à cet oued, le Djebel-Samani et le Djebel-Tidikelt, jusqu'au pays des Touaregs-Hogghars.

Ces oasis sont les plus importantes du Sahara. C'est le carrefour des caravanes des quatre Barbaries qui se dirigent vers le Niger. C'est le grand marché actuel où se font les échanges du nord du Sahara avec le sud et le Soudan.

*Gourara.* — Le Gourara constitue le groupe le plus septentrional. Il occupe 700 lieues carrées au milieu des sables fertilisés par un grand nombre de puits. Il produit en abondance des dattes, de l'orge, du millet, du maïs, des fruits, des légumes. Parmi les arbres fruitiers, on remarque les figuiers, les amandiers, les grenadiers. La vigne y vient parfaitement. On y récolte des navets, des carottes, des oignons, des aulx, des concombres, des aubergines, des tomates, des piments, un peu de garance, de coton, de henné et d'anis. On y trouve du *faça*, espèce de trèfle qui sert de fourrage pour les chevaux, les ânes, les chèvres, etc. On y élève des chameaux et des moutons.

Au centre, se trouve une sebkha sur les rives de laquelle s'élèvent les ksour, divisés en 9 districts ayant chacun un chef. Ce sont :

1° Le Timerkouk, avec 12 ksour *, parmi lesquels Tabalcouza, chef-lieu des Maharza, dont le chef a sa kasbah à Inhammou.

Le ksar des Sidi-Mansour, descendants du fils du fameux Sidi-Hamed-Ben Youssef de Milianah.

2° Le district des Oulad-Saïd, occupé par cette famille, comprend 24 ksour. Après Timimoun, c'est le principal marché du Gourara.

3° Le Djéréïfat, habité par les Renafsa, venus de Mégnidem, du sultanat de Goléah, a 14 ksour. El-Hadj-Guelmann est le plus peuplé et la résidence du chef.

* Voir la notice sur les oasis du Sahara du général de Colomb. *Revue algérienne et coloniale*, t. III, pp. 29, 201,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

4° Le Gourara proprement dit ou district de Timimoun a pour chef-lieu Timimoun, le plus considérable des 24 ksour de ce district et capitale du Gourara. La casbah El-Kaïd est la résidence du chef.

Timimoun a 5 à 600 maisons.

5° Le Téganet n'a que 3 ksour au milieu des sables, au nord de la Sebkha. Téganet est la résidence du chef.

6° Le Haïha contient 9 ksour, bâtis dans les sables au nord de la Sebkha. Le chef réside à Namer. C'est à Oulad-Aïssa que passent les caravanes.

7° Le petit district de Talmin est au sud-ouest du précédent, sur la rive nord-ouest de la Sebkha. C'est une réunion de ksour agglomérés.

8° Le ksar de Tasfaout-Sidi-Moussa, au sud-est de Talmin, est situé au nord-ouest de la Sebkha,

9° Le district de Charouïn au sud-ouest du précédent, compte 9 ksour. Le chef du Charouïn habite Ksar-el-Kébir, au bord de la Sebkha.

*Oasis des Zoua.* — Cette oasis située au sud de la Sebkha, habitée par des marabouts, nobles, religieux, compte 12 ksour. Elle est renommée par la finesse et la beauté de ses tissus de laine. Elle produit la datte rouge nommée El Hamira, que l'on enfouit et que l'on conserve sous le sable pendant l'hiver et même le printemps. Le chef de l'oasis habite El Mansour à Deldoun.

*Oasis Deghamcha.* — Située au sud-ouest de la précédente, mais plus aride, cette oasis compte 4 ksour.

Le chef habite Oulad-Rachel.

*Oasis de Ouoguerout.* — Située en grande partie sur la rive gauche de l'oued Méguidem, cette oasis a 14 ksour.

Le ksar principal est Bou-Guemma habité par les Oulad-Yaïch. Viennent ensuite :

Cherf, Zaouïa, Sidi-Amar, Akbou, Tala, Outran, puis Oulad-Mahmoud, le seul ksar ayant des sources naturelles où l'on fabrique de la poudre. Keberten, à 20 kilomètres au sud, riche en palmiers, renommée pour ses dattes, est sur la route des caravanes du Mzab, de Metlili et de Ouargla.

*Oasis de Tsabit.* — Cette oasis a 7 ksour, quelques troupeaux de chameaux, moutons et demmam. C'est entre le Tsabit et l'oued Menaoud que l'on fabrique du charbon de bois.

*Oasis de Sba et d'El Guerara.* — Ces deux pauvres petits ksour sont à 40 ou 45 kilomètres de Keberten. Le chef habite Sba.

Le Touat proprement dit est situé à 500 kilomètres au sud-est du Maroc et à 700 kilomètres au sud-ouest de Laghouat, sur l'oued Touat, entre 27° et 30° de latitude nord, 2° longitude ouest et 3° de longitude est. Sa longueur est de 400 kilomètres sur 100 de largeur, sa superficie est donc environ de 40,000 kilomètres carrés. Le Touat comprend 10 commandements :

1° Le district de Tarfaout à l'ouest du Tamentit compte 4 ksour. C'est à Tarfaout que commence la culture des céréales, orge et blé.

2° Le district de Tinnoughin possède 8 ksour : le principal, El Mansour, est le plus peuplé. Il est habité par des Chorfa et des marabouts, Sidi-Youssef est le seul ksar qui soit isolé au milieu des sables.

3° Le Tamest compte 14 ksour, qui sont au bord du plateau qui domine l'oued. Le plus important El Hamer, chef-lieu du district, a beaucoup de blé, d'orge, de coton, du henné, du tabac.

4° Thiourinin est un petit ksar au sud-est de Tamest.

5° Le district de Zaglou habité par les Chorfa et les marabouts compte 5 ksour.

6° Les 5 ksour de Ben-Ali sont habités par des Chorfa servis par des nègres et des aratins (affranchis). Le ksar de la Zaouïa-Kenta est le chef-lieu de ce district.

7° Les 9 ksour d'Anzegnier ont chacun une djemâa (municipalité).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8° Le district de Telloulin contient plusieurs ksour dans une enceinte. Il est gouverné par une djemâa.

9° Le Sali a 9 ksour. El Mansour est le ksar principal.

10° Le district de Reggan a 18 ksour.

Les habitants du Touat, Maures mélangés, s'appellent *El Guedoua* (braves) et sont ennemis des Touaregs-Hogghars. Le Touat fait un grand commerce avec le Maroc, Ouargla, le Souf, Ghadamès, le Fezzan, le Soudan, le Haoussa et Tombouctou.

Le *Tidikelt* est à l'ouest du Touat. Il est divisé en deux commandements :

1° L'oulad Zenan, qui compte 15 ksour.

2° L'oasis d'Insala, qui renferme 14 ksour avec Insala pour capitale. On y élève des troupeaux, de chameaux, des ânes, des demmam et des chèvres. Elle contient beaucoup de pasteurs nomades. Aux temps de prospérité, Insalah était un centre de commerce considérable avec Tombouctou. C'est encore un lieu d'échange entre le Soudan et le nord. Elle compte au moins 600 maisons, et une forte casbah.

Tandis que les habitants des oasis du nord sont sédentaires, paisibles, commerçants, ceux du Tidikelt organisent des caravanes pour aller dans les pays des Touaregs-Hoggars, sur les routes d'Haoussa, de Tombouctou, etc.

Les Touaregs-Hogghars habitent les environs du Tidikelt et les monts Hogghar.

III. Sahara occidental. — Cette région est encore inconnue en grande partie. Toutefois, les dernières expéditions et explorations faites de 1850 à 1881 ont fourni quelques renseignements sur le pays des Maures, l'Adrar, le Tagant et le littoral.

La partie sud est considérée, à bon droit, comme une véritable dépendance de notre colonie du Sénégal. C'est pourquoi il en a été fait mention dans la notice du Sénégal par le général Faidherbe.

L'Adrar fait l'objet d'une notice spéciale. Il en sera de même de la côte de l'Océan, située au nord du Sénégal, dont une partie commence à être occupée par des factoreries espagnoles et une anglaise.

On se bornera à signaler parmi les tribus les plus remarquables de la côte :

Près du cap Bojador, les Mougearts, qui attirent les navires sur cette côte dangereuse, afin de les faire échouer ou périr, pour piller leurs marchandises.

Les Ouled-Delim et les Ouled-bou-Seba, voisins du Cap-Blanc, qui étaient jadis renommés pour leur cruauté.

Depuis quelques années, l'influence de la France dans cette partie du Sahara augmente de plus en plus, et l'on peut espérer pouvoir la conquérir à la civilisation.

**Colonel FULCRAND.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

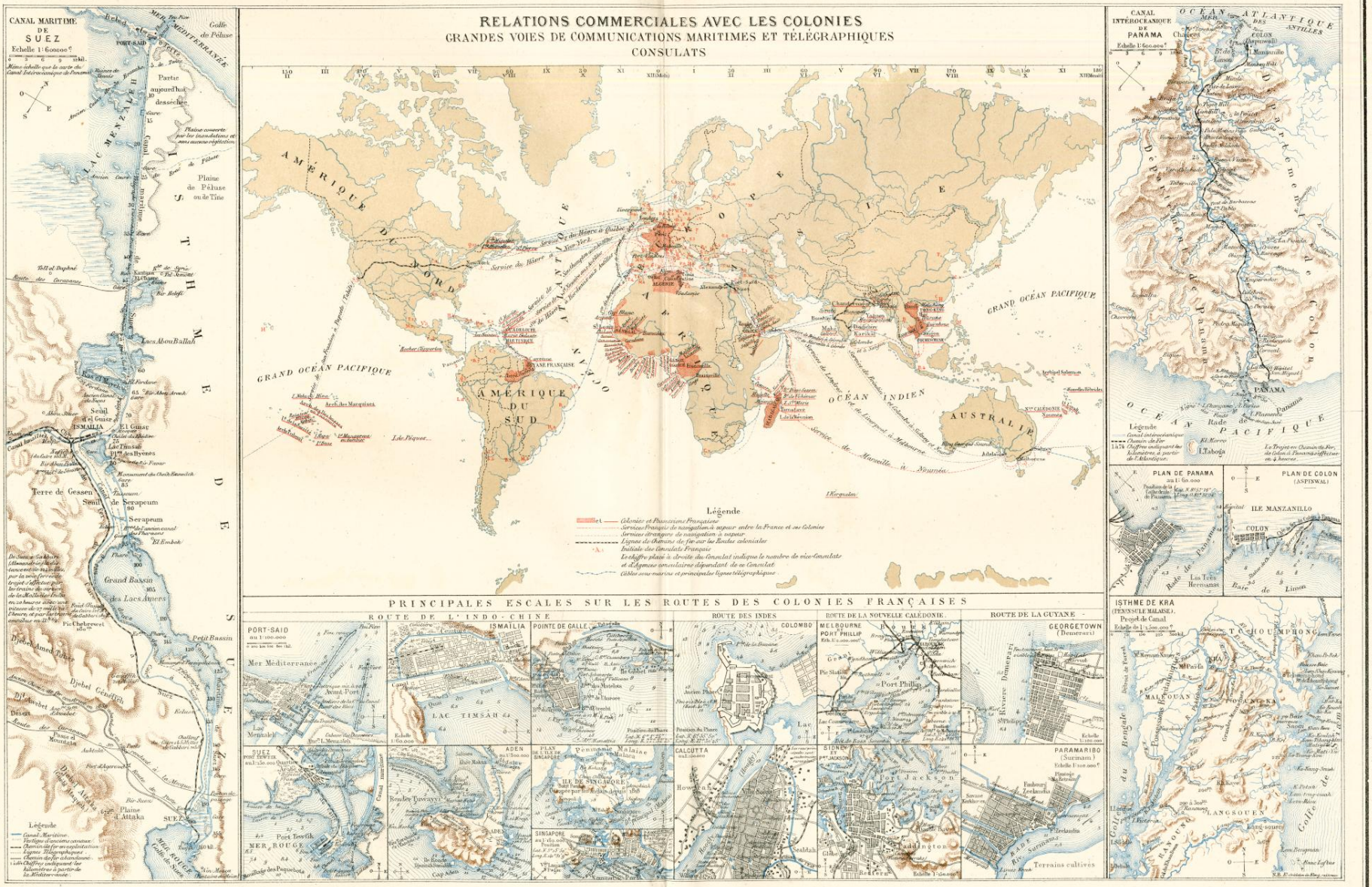


Gravé par A. Simon, 15, rue du Val-de-Grâce — Paris.

CHARLES BAYLE, 16, rue de l'Abbaye, Paris.

Paris. Imp. Ch. Bayle et Cie

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# COMMERCE

## DE LA FRANCE AVEC SES COLONIES

*La formation des colonies françaises sous l'ancien régime.* — Quand les Portugais eurent ouvert la route maritime des Indes par la découverte du cap de Bonne-Espérance et que, grâce au commerce des Indes, le port de Lisbonne fut devenu un des plus riches entrepôts de l'Europe, quand les Espagnols eurent, grâce au génie persévérant de Christophe Colomb, pris possession du Nouveau-Monde et commencé l'exploitation des mines d'argent du Mexique, puis, quinze ans après, de celles du Pérou, la France conçut le dessein de prendre aussi part à ces lointaines navigations qui procuraient de grands profits aux deux nations de la péninsule ibérique et qui donnaient un lustre éclatant à la cour de leurs souverains.

François Ier ne voulut pas se laisser éclipser par Charles-Quint, son rival. Quand il apprit que les premières expéditions qu'il avait envoyées au Canada avaient excité la mauvaise humeur de son puissant adversaire et même celle du roi de Portugal, il ne dissimula pas son mécontentement et ses prétentions : « Eh quoi ! dit-il, ils partagent tranquillement entre eux l'Amérique sans souffrir que j'y prenne part comme leur frère ! Je voudrais bien voir l'article du testament d'Adam qui leur lègue ce vaste héritage. »

Les Français avaient cependant devancé Espagnols et Portugais ; on avait vu des marins normands commercer dans les îles et sur la côte d'Afrique au moyen âge, des pêcheurs basques et bretons s'aventurer jusque dans les parages de Terre-Neuve à la poursuite des baleines. Mais le souvenir de ces anciennes navigations était à peu près effacé au XVIe siècle et les voyages du sieur de Gonneville sur les côtes du Brésil en 1503 et du baron de Léry à l'Ile-de-Sable en 1518 n'avaient eu aucun retentissement.

Les voyages accomplis au Canada, sur l'ordre du roi, par Verazzano (3 voyages, 1523-25), puis par Jacques Cartier (3 ou 4 -?- voyages, 1534-44) en eurent davantage. Ils marquent les origines de la politique coloniale de la France.

Les discordes religieuses ne furent pas favorables à cette politique : les tentatives généreuses de l'amiral Coligny échouèrent. Il faut aller jusqu'au temps du rétablissement de la paix intérieure par Henri IV pour trouver la fondation de la première colonie française qui ait prospéré : c'est en 1608 que Champlain fonda Québec. Après Henri IV, Richelieu, qui fut à plusieurs égards le continuateur

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de sa politique, s'intéressa vivement au développement de la puissance coloniale de la France ; il favorisa la création de compagnies de commerce et, sous son administration, de hardis marins occupèrent une partie des Petites-Antilles et quelques positions au nord d'Haïti.

Ce n'est pourtant que sous le ministère de Colbert que les Colonies françaises ont pris une réelle importance et que leurs relations commerciales avec la métropole ont préoccupé sérieusement l'administration. Cette période est considérée, à juste titre, comme la plus brillante de l'histoire maritime et coloniale de la France. Les escadres françaises, conduites par Duquesne, triomphaient alors de la marine hollandaise ; le Canada devenait une grande colonie que les découvertes des explorateurs étendaient jusqu'à l'extrémité de la région des grands lacs et, avec Cavelier de la Salle, (1682) jusqu'à l'embouchure du Mississipi; la plupart des Petites-Antilles et la partie occidentale de l'île d'Haïti appartenaient alors à des colons français ; la ville de Saint-Louis s'élevait à l'embouchure du Sénégal ; l'insuccès de la tentative d'établissement faite à Madagascar était compensé par l'occupation des îles Mascareignes et par la fondation de plusieurs comptoirs sur la côte de l'Inde.

La France, sans avoir des possessions comparables à celles de l'Espagne et sans atteindre à la haute fortune commerciale de la Hollande, qu'elle enviait, pouvait à cette époque se considérer comme une des grandes puissances coloniales de l'Europe. Colbert avait fait du développement des colonies un des articles de son programme économique : « M. Colbert s'occupait beaucoup des colonies », lit-on dans un document officiel du XVIII^e^ siècle qui résume ses principes de gouvernement, « il regardait comme important de les fortifier de forts et de troupes et de mettre à la tête des commandants et des intendants qui eussent du talent et qui fussent capables de bien prendre leur parti dans les cas douteux. Il ne plaignait point les premiers frais d'établissement, persuadé que l'État les regagnerait amplement dans la suite par l'augmentation du commerce. »

Cependant, même sous son ministère, ces dépenses n'avaient pas toujours été un placement fructueux. Colbert, à l'imitation des Hollandais et des Anglais et conformément au régime commercial qui était alors regardé comme le meilleur et que Richelieu avait appliqué avant lui, créa des compagnies de commerce ; il les dota du monopole et de privilèges considérables. Il avait, grâce à la volonté exprimée par le roi, obligé les courtisans à se faire actionnaires d'entreprises maritimes et commerciales dont ils se souciaient médiocrement. Malgré ces soins et cette influence, la compagnie des Indes Occidentales ne put jamais réunir tout son capital et dut entrer en liquidation après dix ans d'existence ; la compagnie des Indes Orientales ne fut pas beaucoup plus heureuse et, après avoir renoncé au monopole du commerce, elle se traîna languissamment jusqu'à l'époque du système de Law.

Ce système, qui a fait tant de bruit, créé et anéanti tant de fortunes, n'a exercé qu'une action éphémère sur les colonies. C'est par d'autres causes que les possessions françaises prospérèrent au XVIII^e^ siècle.

Ce n'est pas que la politique générale de la France leur fût alors favorable ; car, à la suite de la guerre de la Succession d'Espagne, Louis XIV avait dû abandonner aux Anglais, par le traité d'Utrecht (1713), l'Acadie et le territoire de la baie d'Hudson. A la suite de la guerre de Sept ans, Louis XV céda à son tour à l'Angleterre, par le traité de Paris (1763), le Canada, une partie des Antilles, donna, à titre d'indemnité, la Louisiane à l'Espagne, son alliée, et renonça à l'empire qu'avaient commencé à fonder dans l'Inde, au profit de la compagnie des Indes Orientales, Dumas et Dupleix.

Néanmoins les progrès du commerce et le développement de la consommation du café et du sucre avaient fait prospérer les Antilles françaises, dont plusieurs avaient été restituées à la France à la fin de la guerre de l'indépendance américaine (1783), et qui étaient alors plus nombreuses

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

qu'aujourd'hui ; Saint-Domingue était la plus florissante. On ne connaît pas exactement la valeur du commerce colonial que l'administration de la marine évitait alors de publier et qui n'a été qu'imparfaitement apprécié par des publicistes du temps* ; elle paraît, en 1788, avoir atteint 218 millions pour l'importation des produits coloniaux en France et 76 millions pour l'exportation de France aux colonies ; le commerce avec l'étranger s'élevait, en outre, à plus de 37 millions. C'était un total d'environ 330 millions pour le mouvement du commerce colonial. Les quatre cinquièmes du sucre importé en France (95 millions de kilogrammes en 1788) et, partant, la plus grande partie du commerce colonial appartenaient à Saint-Domingue.

*Les colonies françaises et la question des sucres depuis 1789.* — Les colonies furent ruinées par les troubles d'une émancipation trop brusque et par les guerres de la Révolution et de l'Empire. Les nègres et les mulâtres de Saint-Domingue s'insurgèrent ; les Anglais s'emparèrent des Antilles, de la Réunion, confisquèrent les établissements de l'Inde. Tout fut perdu. La France ne recouvra qu'après la paix générale, sous la Restauration, ses colonies, ou du moins une partie de ses colonies : la Guadeloupe et ses dépendances, la Martinique, Saint-Pierre et Miquelon, la Guyane, le Sénégal, l'île Bourbon avec quelques droits sur la côte de Madagascar, les cinq villes de l'Inde.

Il fallait pour ainsi dire tout créer à nouveau. On partait d'un niveau très inférieur à celui d'où la puissance coloniale de la France était tombée en 1793 ; car le commerce colonial atteignait à peine 85 millions de francs en 1822. Mais il ne faut pas oublier qu'au nombre des colonies définitivement perdues était Saint-Domingue et que, par suite, le commerce de celles que la France avait recouvrées accusait, en 1822, un résultat supérieur à celui de 1788.

La Restauration, qui, pour servir les intérêts des propriétaires fonciers et des grands industriels, avait doté l'agriculture et certaines manufactures d'un tarif de douanes protecteur et prohibitif et qui, pendant plusieurs années, ne cessa d'en aggraver les taxes à chaque session des Chambres, n'avait pas hésité à rétablir pour les colonies un régime commercial à peu près semblable à celui qui avait été organisé par Colbert. Ce régime, qu'on a désigné sous le nom de pacte colonial, était, en effet, une sorte de contrat bilatéral qui, d'une part, n'admettait dans les colonies que les produits manufacturés de la métropole et, d'autre part, faisait des avantages considérables aux colons pour le placement de leurs denrées en France. Ainsi, dès 1816, on avait mis une surtaxe de 33 $^0/_0$ sur les sucres étrangers ; le résultat avait été de réduire l'indroduction de ces sucres à 2 millions 1/2 de kilogrammes, tandis que les colonies en plaçaient 50 millions (commerce de l'année 1821) ; l'administration, qui s'en applaudissait

* Nous reproduisons cependant les chiffres qu'Arnould donne dans les tableaux qui accompagnent son ouvrage sur la *Balance du commerce*. Sans mériter une confiance absolue, ils sont cependant les meilleurs qu'on puisse citer ; l'auteur, employé au bureau de la Balance du commerce quand il publia la première édition de son ouvrage, était membre de la Convention quand il publia la seconde.

| TABLEAU GÉNÉRAL DU COMMERCE de la nation française avec ses colonies ou établissements en Amérique et en Afrique, de 1716 à 1788 | | | COMMERCE DE LA NATION FRANÇAISE aux Indes Orientales | |
|---|---|---|---|---|
| DATES | *Importat.* | *Exportat.* | *Importat.* | *Exportat.* |
| | Millions de livres | Millions de livres | Millions de livres | Millions de livres |
| 1716 | 27 2 | 9 8 | 6 3 | 3 7 |
| 1725-1732 | 18 1 | 16 » | 12 8 | 9 2 |
| 1733-1735 | 21 8 | 15 9 | 20 » | 16 » |
| 1736-1739 | 37 5 | 21 8 | 20 1 | 15 9 |
| 1740-1748 | 39 » | 26 7 | 13 8 | 10 » |

| TABLEAU GÉNÉRAL DU COMMERCE de la nation française avec ses colonies ou établissements en Amérique et en Afrique, de 1716 à 1788 | | | COMMERCE DE LA NATION FRANÇAISE aux Indes Orientales | |
|---|---|---|---|---|
| DATES | *Importat.* | *Exportat.* | *Importat.* | *Exportat.* |
| | Millions de livres | Millions de livres | Millions de livres | Millions de livres |
| 1749-1755 | 69 » | 37 2 | 21 7 | 18 2 |
| 1756-1763 | 16 3 | 12 9 | 5 7 | 3 5 |
| 1764-1776 | 116 6 | 39 1 | 19 » | 12 8 |
| 1777-1783 | 108 7 | 50 6 | » 8 | 10 4 |
| 1784-1788 | 193 2 | 93 » | 33 7 | 26 8 |

Toutes les valeurs ont été ramenées par l'auteur à la livre de 54 au marc.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

comme d'un succès, porta la surtaxe à 50 $^0/_0$, de manière à chasser entièrement du marché français les sucres étrangers qui étaient encore assez osés pour s'y glisser. On s'inquiétait peu de renchérir ainsi le prix que payaient les consommateurs ; mais, en s'inquiétant trop de la concurrence qu'on voyait, on ne s'aperçut pas qu'à la faveur de ces hauts prix, les fabriques de sucre de betterave, ruinées en 1814 par l'ouverture du marché français, allaient pouvoir se relever et que le sucre indigène ferait peut-être un jour au sucre colonial une concurrence qui serait beaucoup plus dangereuse que celle qu'on s'appliquait à proscrire. C'est ce qui eut lieu.

Nous ne pouvons pas suivre le long débat qui s'engagea après 1830 entre les deux sucres devant le fisc. Il suffit de rappeler que le sucre colonial, quoique moins maître du marché qu'avant le tarif par lequel il avait espéré s'en assurer le monopole absolu, se développa encore jusqu'à atteindre une importation de 102 millions de kilogrammes en 1845.

L'émancipation des esclaves, proclamée par le gouvernement de la seconde République en 1848, quoique plus équitablement réglée que celle de la première Révolution, jeta tout à coup un trouble considérable dans la production sucrière : celle-ci diminua d'abord de moitié, puis se releva peu à peu jusqu'à 126 millions en 1863. Le commerce des cinq anciennes colonies (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane et Sénégal) s'était élevé à 230 millions en 1860: il n'avait pas encore retrouvé le niveau qu'avait atteint le commerce colonial de la France (y compris Saint-Domingue) à la fin de l'ancien régime.

Mais la France était entrée dans une nouvelle ère commerciale depuis le traité de commerce signés avec l'Angleterre, en janvier 1860. Elle avait abandonné le système prohibitif et, sans supprimer ses douanes, elle en avait abaissé les barrières. Ce régime nouveau n'était pas compatible avec le pacte colonial, qui fut rompu par la loi de 1861. Les sucres étrangers furent admis, et leur vente, qui n'avait jamais atteint 60 millions de kilogrammes, s'éleva tout à coup à 133 millions (en 1864). En 1881, elle a été de 145 millions (le chiffre le plus élevé jusqu'ici) ; dans le même temps, la production du sucre indigène raffiné montait à 396 millions en 1883, et le sucre des colonies françaises demeurait stationnaire ou même perdait du terrain (76 millions de kilogramme importés en 1883). Il est facile, par ce rapide aperçu, de comprendre qu'il y ait eu des mécomptes et des souffrances dans les colonies sucrières et que le chiffre total du commerce n'ait pas augmenté pour les anciennes colonies (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Sénégal), quoique leurs relations avec l'étranger, rendues libres par les lois nouvelles, ait pris un notable développement (près de 17 millions de francs en 1830, et près de 94 en 1883).

Les planteurs de ces colonies peuvent regretter la situation privilégiée dont ils ont joui ; mais les esprits éclairés qui, dans les colonies comme partout, élèvent leur vue au-dessus des préoccupations de l'intérêt personnel jusqu'à la considération des lois générales, ne doivent pas oublier que ce régime ne subsistait qu'à la faveur de l'esclavage, qui est une plaie sociale, d'un régime restrictif qui grevait les consommateurs français et de la médiocre importance qu'avait encore l'industrie du sucre indigène. Il y a, dans l'économie sociale des peuples, des changements qui sont nécessaires et qu'il faut accepter avec le bien qu'ils comportent, en s'appliquant à porter, autant que possible, remède aux maux qu'ils peuvent occasionner.

*Les acquisitions nouvelles de* 1815 *à* 1885. — Le gouvernement s'est appliqué, à diverses reprises, à étendre le domaine colonial de la France, non pour combattre directement les effets de cette concurrence, mais en vue d'étendre l'influence de la marine et du commerce français sur les mers.

Alger, conquête des derniers jours du règne de Charles X, était un legs de la Restauration à la

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

monarchie de Juillet. Celle-ci, après de longues hésitations, finit par l'accepter et, pour le conserver, elle dut sans cesse agrandir cet acquêt. Ce ne fut qu'en 1847, après la soumission d'Abd-el-Kader, que presque tout le Tell fut soumis à l'autorité française. La possession ne fut même certaine et complète qu'après la conquête de la Grande-Kabylie et l'occupation des oasis du sud sous le second empire Il y avait là un vaste champ de colonisation, surtout à la suite des confiscations de 1871. Quelques critiques que l'on puisse adresser à la manière dont le gouvernement en a dirigé l'exploitation, le résultat définitif obtenu de 1830 à 1881 — on peut même dire de 1840 à 1881, car les dix premières années ne se prêtaient guère à la colonisation — est assurément important, puisque le dernier recensement de la population (recensement de décembre 1881) a constaté la présence de 190,000 Français, sans compter l'armée (37,000 hommes), et d'un nombre presque aussi considérable d'Européens étrangers, c'est-à-dire en tout d'une population coloniale de 380,000 individus. La race française s'est acclimatée à côté des races plus méridionales de l'Espagne, de l'Italie et de Malte : elle compte maintenant plus de naissances que de décès. On n'est pas toujours juste dans les jugements que l'on porte sur la colonisation algérienne : elle est jusqu'ici le plus fructueux effort fait par la France pour fixer un essaim de sa population sur une terre étrangère ; car le Canada, dont nous sommes justement fiers et qui a eu une prodigieuse croissance au XIX^e^ siècle, ne comptait encore, lorsque nous l'avons perdu après un siècle et demi d'occupation effective, que 65,000 habitants. Nous avons, en trois fois moins de temps, fixé trois fois plus de Français (sans compter les Européens étrangers) en Algérie qu'au Canada. Mais n'insistons pas : l'Algérie n'est pas une colonie. Contentons-nous de dire qu'elle constitue, avec la Tunisie, soumise au protectorat français en 1881, le plus beau domaine que la France ait possédé depuis la perte du Canada et le plus propre à être, à cause de son climat et de sa proximité, fructueusement exploité par des capitaux et par des bras français.

De 1840 à 1843, le gouvernement créa quelques comptoirs sur la côte de Guinée, s'établit au Gabon, occupa Mayotte, Nosi-Bé et quelques îles voisines, les îles Marquises, et plaça Tahiti sous le protectorat français.

Durant le second empire, la Nouvelle-Calédonie devint une de nos colonies, le Sénégal s'agrandit sous l'administration de Faidherbe, la Cochinchine fut conquise.

Le gouvernement de la troisième république, soucieux d'ouvrir au commerce des débouchés nouveaux et jaloux de rendre à la France par des agrandissements coloniaux le prestige que la guerre de 1870 avait compromis, a inauguré, depuis 1878, une politique entreprenante, à laquelle on peut même reprocher d'avoir entrepris trop de choses à la fois.

L'île de Saint-Barthélemy a été rachetée aux Suédois en 1878.

La Tunisie, qui, convoitée par d'autres nations, était un foyer d'opposition musulmane contre l'Algérie, en est devenue l'annexe en 1881 ; elle forme maintenant un rempart au flanc qu'elle menaçait : ses batteries se sont retournées. C'est un acte de bonne et prévoyante politique.

Le Sénégal s'est encore agrandi ; d'une part, nos comptoirs se sont étendus au sud jusqu'à la Mellacorée et un chemin de fer, d'une utilité incontestable, relie Saint-Louis à Dakar, son port naturel ; d'autre part, nos postes sont échelonnés du Haut-Sénégal jusque sur le Niger, à Bamakou ; un petit bateau à vapeur montre le drapeau français aux riverains, et l'on a entrepris la construction d'une voie ferrée pour faire pénétrer jusqu'au grand fleuve du Soudan le commerce et l'influence politique de la France. Il est regrettable que cette œuvre, dont la conception nous semble beaucoup plus pratique que celle d'un chemin de fer traversant tout le Sahara du nord au sud, ait dû être interrompue.

Sur la côte de Guinée, la marine reprenait possession des comptoirs d'où elle avait retiré ses troupes en 1871 et elle s'installait à Porto-Novo.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Au Gabon les importantes découvertes géographiques de M. de Brazza et de ses compagnons sur le Haut-Ogôoué et sur plusieurs affluents de droite du Congo amenaient la France à considérer comme sien le territoire dont elle avait payé l'exploration. Un Congrès de Berlin, s'attribuant le droit de partager le monde africain entre les prétendants européens, comme le pape Alexandre avait autrefois partagé le monde entre le Portugal et l'Espagne, a consacré cette prétention. Si ce territoire ne mérite pas encore de compter au nombre des routes de commerce et si le climat paraît interdire aux Européens l'espérance d'y devenir des colons cultivateurs, il peut fournir plus tard la matière d'un trafic qui n'est pas à dédaigner, et les découvertes géographiques dont il a été le théâtre font honneur, dès aujourd'hui, à la France autant qu'à l'explorateur qui les a dirigées.

Les habitants de la Réunion désiraient étendre leur influence sur Madagascar d'où ils tirent des approvisionnements. La politique métropolitaine servit leur désir et engagea contre les Hovas une guerre qui, si elle continuait, semblerait ne pouvoir trouver sa fin que dans la conquête entière d'une île plus grande que la France, en majeure partie inconnue, défendue par la configuration de son sol, par son climat côtier et par un peuple belliqueux, et qui n'a donné jusqu'ici pour résultat que l'occupation de quelques points isolés de la côte et la consolidation de l'influence britannique à Tananarive.

C'est en Asie que se sont accomplis les événements, sinon les plus importants pour le commerce de la France, du moins les plus graves pour sa politique. Le gouvernement, reprenant un dessein que lui avait légué l'intrépide Garnier, occupait le Tong-King. Il a fallu le disputer non seulement à la malveillance de l'Annam, mais aux forces armées des Pavillons noirs et de l'Empire chinois, et faire une guerre meurtrière dans un pays lointain, où les rizières du delta et les défilés de la région des collines sont d'un accès difficile pour des troupes européennes, et où le climat leur est défavorable. Si la marine et l'armée ont triomphé des Chinois et des Pavillons noirs, elles n'ont pas supprimé les difficultés inhérenres à la nature des choses : les pirates enveloppent encore le delta et l'Empire chinois, après avoir signé la paix, reste sur le flanc du Tong-King avec ses centaines de millions d'habitants. L'Annam a été placé sous une dépendance plus immédiate : si la France veut rester maîtresse du Tong-King, il faut, en effet, qu'elle tienne sous sa main le souverain qui règne à Hué. Le Cambodge a eu le même sort. Il y a là un ensemble de populations et de pays dont les destinées sont liées étroitement, et, par conséquent, une série d'actes politiques qui s'imposent par un enchaînement nécessaire.

On aurait pu prévoir les difficultés et hésiter à s'engager ou à se laisser engager dans cette affaire. Mais, le territoire une fois conquis à la face du monde civilisé — et du monde barbare —, en abandonner la portion qui a coûté le plus de sang, ce serait découvrir le reste et en compromettre la possession ; ce serait ternir la renommée du nom français dont la politique se proposait de raviver l'éclat. L'influence et le commerce lointain de la France — puisque nous traitons ici spécialement de commerce — recevraient une cruelle atteinte.

A côté de la question politique et de la question commerciale en général, il y a une question particulière du commerce de l'Indo-Chine. Or, tout en reconnaissant que les besoins de l'administration, qui figurent actuellement pour une forte somme dans les chiffres de l'importation ne créent, en réalité, qu'une apparence de commerce et que le courant d'exportation se porte beaucoup plus vers la Chine que vers la France, on est en droit de dire que l'Indo-Chine française, dans les limites qu'elle a aujourd'hui, peut fournir quelque jour une ample matière d'affaires commerciales. Sans doute, il serait excessif de rêver pour elle dans l'avenir une fortune analogue à celle de l'Inde britannique. Cette dernière compte plus de 250 millions d'habitants, tandis que tous les territoires de l'Indo-Chine placés sous

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'autorité française n'en comptent peut-être pas 15, et sont loin d'être aussi riches que la vallée du Gange ; cependant, pour être bien inférieure, l'Indo-Chine française n'est pas à dédaigner.

Dans l'Océanie, les colons de la Nouvelle-Calédonie, gênés par la concurrence malsaine et envahissante de la déportation, ont réclamé, sans succès jusqu'ici, l'occupation des Nouvelles-Hébrides où ils pourraient se procurer des travailleurs indigènes. Puis, à l'est, Tahiti a échangé, en 1880, son protectorat contre le titre de colonie française, et Papeete devrait déjà, par certaines mesures de prévoyance, se préparer au rôle qu'elle peut aspirer à jouer après le percement de Panama ; cependant une convention signée avec l'Angleterre et surannée aujourd'hui, gêne encore la France dans l'extension officielle de son autorité sur tout l'archipel de la Société.

*Le commerce des colonies.* — Nous avons dit que le commerce des anciennes colonies françaises rendues par les traités de 1814 et de 1815 n'est jamais remonté au niveau qu'il avait atteint en 1788. Rappelons les deux causes principales de cette infériorité : la France n'a pas recouvré Saint-Domingue qui figurait alors pour les quatre cinquièmes environ dans le total de 1788 ; les colonies ont cessé d'avoir le monopole de la fourniture du sucre, qui était la clef de voûte de leur régime et qui a dû nécessairement tomber devant le double progrès de la fabrication du sucre de betterave en France et d'un système douanier plus libéral.

Le commerce général de la France a gagné à ce double changement : on ne saurait le nier. Les colonies d'ailleurs n'ont pas fait une perte sans compensation. Car, si les blancs, qui possédaient la plupart des grandes plantations de sucre et de café, ont souffert, les métis ont pris plus d'importance et l'esclavage, incompatible avec nos institutions sociales, ne fait plus tache sur notre civilisation ; la liberté commerciale, accordée aux colonies, a facilité leurs relations étrangères qui ont quintuplé et au delà dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle.

En outre, il n'est pas douteux que le commerce de ces colonies, quoique contrarié par la concurrence du sucre indigène, s'était développé et qu'il avait presque triplé de 1822 à 1860, tout en restant encore à cette dernière date fort au-dessous du chiffre de 1788. Mais, d'autre part, il est certain que, depuis 1860, le progrès semble s'être arrêté. Le tableau ci-joint montre les variations de ce commerce.

COMMERCE COLONIAL (en millions de francs)

(*Comprenant le commerce des anciennes colonies avec la France et avec l'étranger*)

| | 1822 | 1830 | 1840 | 1850 | 1860 | 1870 | 1880 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Réunion | 16.8 | 28.0 | 44.5 | 42.1 | 93.5 | 54.2 | 51.0 |
| Martinique | 30.0 | 31.6 | 48.8 | 34.1 | 51.3 | 57.1 | 69.5 |
| Guadeloupe | 30.0 | 32.4 | 54.0 | 26.8 | 49.9 | 40.1 | 60.8 |
| Guyane | 3.9 | 3.6 | 7.1 | 4.7 | 8.4 | 7.8 | 8.6 |
| Sénégal | 3.6 | 7.2 | 14.6 | 12.0 | 27.1 | ? | 37.5 |
| | 84.3 | 101.8 | 168.0 | 119.7 | 230.2 | | 227.4 |

Les colonies nouvelles, acquises depuis 1815, étaient-elles de nature à fournir une compensation à la perte de Saint-Domingue et à rétablir la progression ralentie par la réforme de 1861 ? C'est une question à examiner.

Les établissements du golfe de Guinée sont de simples comptoirs où quelques négociants peuvent faire des opérations lucratives, quoique le terrain soit plus disputé par la concurrence qu'on ne le pense généralement à Paris et que ce trafic se fasse dans des conditions souvent aléatoires ; mais

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

les intermédiaires nécessaires jusqu'ici pour ce négoce, l'apathie des indigènes, la médiocrité de leurs besoins et de leurs ressources le circonscrivent dans des limites étroites : on ne l'évaluait pas, en 1883, à plus de 25 millions, sur lesquels l'importation des marchandises françaises figurait pour 2 millions seulement.

Mayotte et Nosi-Bé, dont le commerce a sensiblement augmenté dans ces dernières années, mais plus au bénéfice des étrangers que des Français, sont loin des grandes routes de navigation. Elles ont apporté un contingent d'une dizaine de millions en 1883 ; la part de la France est de 4 millions, sur lesquels 328,000 francs seulement à l'exportation.

Les établissements français de l'Inde, qui nous expédiaient en 1883 pour 10 millions de produits agricoles, récoltés pour la plupart sur le territoire britannique, ne recevaient de France qu'un demi-million de marchandises. C'est naturellement avec leurs riches voisins des Indes britanniques que sont leurs principales relations ; aussi le commerce avec l'étranger montait-il à 16 millions, dont 5 1/2 à l'importation et 10 1/2 à l'exportation.

La Cochinchine ne figure dans le commerce avec la France, en 1883, que pour 11 millions environ. La France achète peu (2,731,000 fr.) et, à l'exception des vivres et des tissus de laine, elle vend peu, surtout aux indigènes, qui ont d'anciennes habitudes de consommation, d'anciennes relations et qui les conservent. Les négociants chinois jouent dans l'ensemble du mouvement économique de cette contrée un rôle beaucoup plus important que les négociants français ; c'est vers la Chine, qui achète du riz et du poisson, que se dirige principalement le commerce à l'étranger, que l'on évaluait à près de 120 millions de francs pour l'année 1883. Il est sage de ne pas entraver ce courant : on ne le détournerait pas et on perdrait d'un côté sans gagner de l'autre ; mais on peut vivement conseiller aux négociants français qui ne redoutent pas le climat des pays chauds, d'aller chercher fortune dans une contrée où l'autorité française leur garantit un bon accueil et une protection efficace.

Le Tong-King ne compte pas jusqu'ici. Il n'a guère reçu d'importations que pour les besoins de l'administration et de l'armée que défraye le trésor public. Si la France garde ce pays dont la conquête coûtera encore assurément des sacrifices, mais dont l'abandon couvrirait aujourd'hui de ridicule le nom français en Orient et, en découvrant notre flanc, menacerait notre autorité et nos possessions dans toute la péninsule indo-chinoise, il faut attendre jusqu'à l'époque de la pacification du pays pour en apprécier la valeur commerciale.

La Nouvelle-Calédonie, où l'antagonisme des colons libres et de l'administration pénitentiaire n'est pas favorable au développement de la production agricole, limitée d'ailleurs par le peu d'étendue des terres fertiles, fait avec la France un commerce de 6 millions (dont moitié en vins) à l'importation (exportation de France) et de 2 millions à peine à l'exportation (importation en France) : en tout 8 millions. C'est aussi vers un pays qui est étranger, mais qui a l'avantage d'être beaucoup plus voisin que la France, vers l'Australie que semble se tourner de préférence le commerce de la Nouvelle-Calédonie ; quoique ce commerce soit encore peu considérable, il a cependant atteint, en 1883, le chiffre de 8 millions. Il y a encore là une attraction naturelle et, par suite, un courant qu'on ne pourrait essayer de détourner par des règlements administratifs qu'en portant préjudice aux colons de la Nouvelle-Calédonie. Si les négociants français veulent l'emporter sur leurs rivaux, c'est en offrant aux Calédoniens de meilleures conditions que leurs concurrents et non en demandant à la métropole de les proscrire ou de les gêner afin d'exploiter plus aisément leurs concitoyens d'Océanie. Mais il est regrettable de dire qu'en Nouvelle-Calédonie, non seulement une partie du commerce extérieur, mais plusieurs entreprises industrielles sont aux mains des étrangers et que les capitaux anglais

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

s'engagent plus volontiers que les capitaux français dans les affaires. La Nouvelle-Calédonie a besoin de capitaux et il est bon qu'elle en trouve ; si ceux qui s'offrent étaient français, ils seraient accueillis assurément avec plus de sympathie que d'autres : avis aux entrepreneurs français.

On peut proposer et discuter certaines mesures de détail relatives à l'adjudication des travaux publics, aux concessions, aux ventes de terres, etc., qui seraient propres à faciliter ou même à favoriser es entreprises nationales ; mais on ne doit pas, dans une colonie peuplée de citoyens, écraser les Français d'outre-mer de servitudes au profit des Français d'Europe, tandis que, dans les possessions, c'est-à-dire dans les contrées peuplées d'une race étrangère et soumises à l'autorité de la France, la politique nous paraît autoriser la concession de certains privilèges particuliers, sous forme d'immunités ou de détaxes, à nos nationaux, à condition toutefois que ces privilèges ne pèsent pas lourdement sur les indigènes.

Tahiti est, comme la Nouvelle-Calédonie, trop loin de la France pour avoir avec elle des relations très suivies. Son commerce d'ailleurs est médiocre : en 1883, il dépassait à peine 7 millions 1/2.

Saint-Pierre et Miquelon, qui est une ancienne colonie, mais dont nous n'avons pas parlé plus haut, parce qu'elle n'appartient pas à la catégorie sucrière, a un caractère particulier, celui de la pêche de la morue. Elle apporte, de ce chef, un appoint notable dans le total du commerce des colonies : 42 millions en 1883. Cependant la pêche de la morue n'est pas en progrès et l'appoint n'est pas plus considérable aujourd'hui qu'il y a vingt ans *.

En additionnant le commerce des anciennes et des nouvelles colonies, on obtient un total (sans l'Algérie et la Tunisie) d'environ 480 millions de francs pour l'année 1883.

La somme en elle-même est considérable. Elle dépasse, en apparence, les 330 millions de l'année 1788. Cependant, eu égard à la valeur d'échange du numéraire, 330 millions de livres représentaient à la fin du XVIII^e^ siècle plus de richesse que 480 millions de francs aujourd'hui, et, eu égard au total du commerce français, 330 millions formaient presque le tiers d'un total d'un peu plus d'un milliard, tandis que 480 millions ne sont pas la seizième partie d'un commerce de 8 milliards (commerce spécial). Le commerce colonial, ainsi considéré, a donc, relativement à l'état économique de la France en général, moins d'importance qu'il n'en avait dans les dernières années de l'ancien régime.

Mais, si l'on veut se rendre complètement compte du commerce de la France avec ses possessions d'outre-mer, il est légitime de compter le commerce de l'Algérie et de la Tunisie. Quoique ni l'Algérie, ni la Tunisie ne soient des colonies, toutes deux sont des possessions d'outre-mer et des acquisitions du XIX^e^ siècle, la première conquise de 1830 à 1857, la seconde annexée en 1880.

La France ne faisait encore en 1840, à l'époque où la colonisation allait véritablement commencer sous l'administration du maréchal Bugeaud, qu'un commerce de 23 millions, dont 1 million seulement à l'exportation ; le reste figurait à l'importation, laquelle pourvoyait surtout aux besoins de l'armée : le commerce était donc, en réalité, presque nul. Ce même commerce, comprenant les relations avec la

* L'exportation totale des morues était :

| | | | |
|---|---|---|---|
| en 1853 de. . . . . | 18 | millions | de kilogrammes. |
| en 1863 de. . . . . | 10 | — | — |
| en 1873 de. . . . . | 9 | — | — |
| en 1883 de. . . . . | 8 | — | — |
| en 1883 de. . . . . | 11 | — | — |

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

France et avec l'étranger, s'est élevé, en 1882, à 433 millions, et, quoiqu'il ait faibli durant les dernières années, il a été, en 1884, de 380 millions (commerce spécial de l'Algérie avec la France et avec l'étranger) *.

La Tunisie est devenue tout récemment un marché français. En 1879, le commerce spécial de la France avec les États Barbaresques, dénomination sous laquelle étaient compris Tripoli, la Tunisie et le Maroc, était de 45 millions; en 1883, sous le régime nouveau, il a atteint 59 millions. Il est vrai d'ajouter qu'il ne s'est pas maintenu à ce niveau en 1884, où il est tombé à 35 millions (commerce spécial); la Tunisie, à laquelle l'administration des douanes a ouvert cette même année un compte à part dans le *Tableau général du commerce de la France*, y figure pour 23 millions.

Négligeons donc la plus-value de la Tunisie, puisqu'elle n'est encore qu'une espérance; mais enregistrons plus de 400 millions du chef de l'Algérie, et fermons ce compte en disant que le commerce total des possessions d'outre-mer de la France (Tunisie non comprise, puisqu'elle n'a pas fourni en 1884 plus qu'elle ne fournissait avant l'année 1880 et qu'il n'y a encore de ce côté qu'un déplacement de chiffres dans la statistique) est d'environ 880 millions de francs. Présenté avec cette rectification, il accuse un accroissement considérable depuis le temps où le gouvernement de la Restauration recueillait, après l'établissement de la paix, les restes de nos possessions coloniales.

Voilà aujourd'hui le bilan commercial de l'ensemble des pays d'Europe soumis à l'autorité française; sur ce total (importation et exportation réunies) la France figure pour près de moitié, autant du moins qu'on peut le calculer à l'aide de statistiques qui ne sont pas toutes dressées d'après un type uniforme.

En mettant à part l'Algérie, qui ne figure pas dans le cadre de cette publication, le commerce de nos colonies reste encore très important : un demi-milliard n'est pas une somme à dédaigner, même pour une nation qui fait plus de 8 milliards d'affaires avec l'étranger. Ce commerce d'ailleurs, malgré les difficultés contre lesquelles il a eu à lutter et les conditions qui l'ont limité depuis, a suivi un progrès qui, s'il n'était pas très rapide, était du moins à peu près constant dans l'ensemble avant les réformes de 1860 Il est certain que, depuis 1860, les relations avec la France ont faibli : nous en avons dit la raison. Nous ajoutons que, dans le même temps, les relations avec l'étranger (dont nous ne pouvons rassembler les résultats que depuis dix ans) ont augmenté : ce qui fait que non seulement la balance a été rétablie, mais que le total du commerce colonial est en progrès. Il ne faut donc pas se laisser abuser par les apparences et il importe de rappeler qu'il y a eu surtout un déplacement, conséquence de la liberté, et même un avantage pour les parties contractantes, puisque les Français de la métropole peuvent, d'une part, acheter leur sucre et leur café partout où ils le trouvent à bon marché et que les colons, d'autre part, trafiquent avec les étrangers quand ils y voient leur intérêt, et peuvent, d'après une interprétation légitime du sénatus-consulte de 1866, diminuer ou supprimer les droits de douane, et même, par l'octroi de mer, imposer une taxe sur toutes les marchandises introduites pour la consommation locale sous pavillon français comme sous pavillon étranger.

On peut se faire une idée des changements qui, en conséquence du mouvement économique en général et des lois particulières sur le régime commercial des colonies, se sont produits dans les cultures, dans l'importation et l'exportation des colonies, en consultant les tableaux que nous avons composés à l'aide des statistiques du ministère de la marine et des colonies. (Voir les tableaux placés à la fin de ce

* Ces chiffres sont ceux que publie le ministère des finances d'après les relevés de l'administration des douanes Le gouverneur de l'Algérie en publie d'autres qui sont toujours plus forts (561 millions en 1882 et 465 en 1884,) parce qu'ils sont relevés d'après une autre méthode. L'administration se préoccupe de l'adoption d'une méthode uniforme.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

travail, pp. 15 et 16.) On peut aussi en juger d'une manière sommaire, mais avec une vue plus continue de l'ensemble, par la figure ci-jointe qui, dressée d'après les publications du ministère du commerce, montre le commerce spécial de la plupart des colonies (Sénégal, Mayotte, Nosi-Bé et Sainte-Marie, la Réunion, Inde française, Cochinchine, Nouvelle-Calédonie, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Pierre et Miquelon) avec la France, et le commerce de certaines colonies (Sénégal, Réunion, Inde française, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Pierre et Miquelon) avec l'étranger pendant la dernière période décennale (1874-1883).

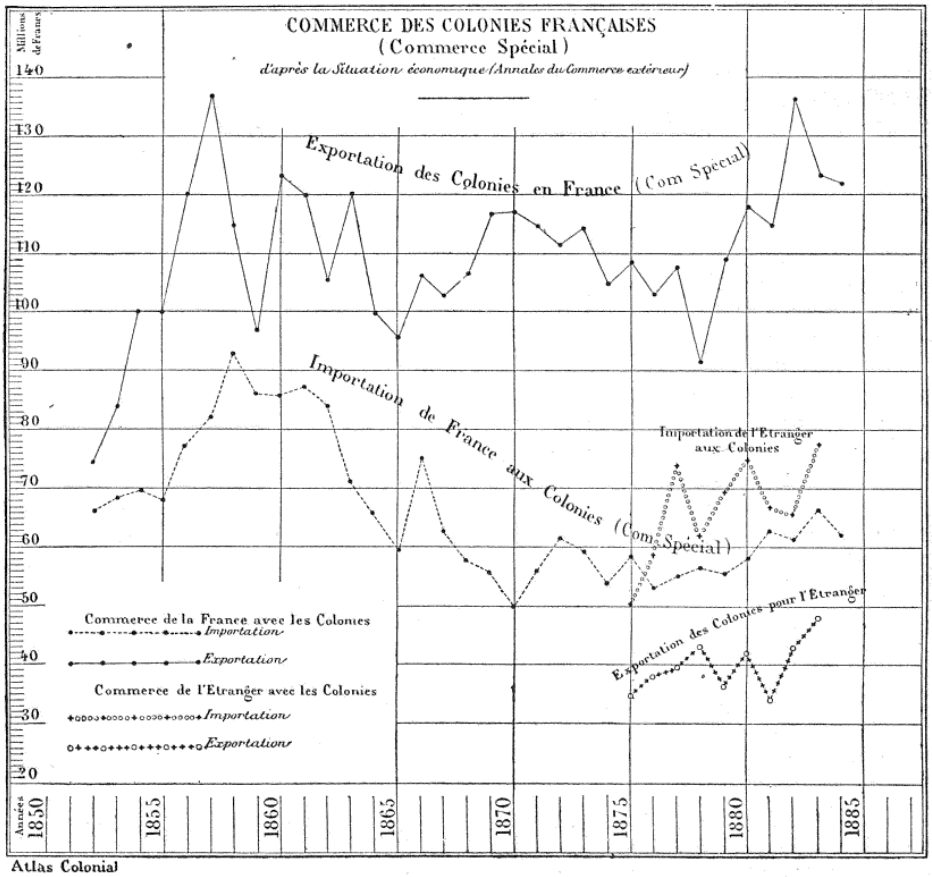


Atlas Colonial

*La politique coloniale au point de vue économique.* — Il ne faut ni rabaisser, ni exagérer le commerce colonial. Il faut s'appliquer à le soutenir et étudier les moyens de l'augmenter, sans se faire illusion sur l'étendue des débouchés qu'il peut ouvrir à la production française et sans imposer aux colonies une servitude commerciale qui n'est plus de notre temps, ni à la métropole des sacrifices hors de proportion avec le résultat.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

On ne fonde sans doute pas une colonie sans faire de grandes dépenses : il est nécessaire de ne pas l'oublier. Mais il faut qu'après la période de formation, dont il est impossible de calculer exactement d'avance la durée, la colonie cesse d'être une charge et devienne même une source de profit pour la métropole, soit directement par son commerce avec elle, soit indirectement par la situation politique qu'elle lui assure.

Les anciennes colonies de la France sont dans ce cas : elles doivent, sauf quelques circonstances exceptionnelles, être en état de se suffire à elles-mêmes. Parmi les colonies nouvelles, plusieurs approchent de l'âge adulte. Les unes et les autres devraient équilibrer, par les ressources seules de leur budget local, leurs dépenses avec leurs recettes. Sans doute, nous sommes à cet égard dans une condition moins avantageuse que les Anglais, dont les plus florissantes colonies (à l'exception de l'Inde, qui est une possession plutôt qu'une colonie), étant situées dans les zones tempérées et étant cultivées par des hommes de race européenne, s'accommodent d'un régime économique et d'un système d'impôts analogues à ceux des contrées d'Europe. La France se trouve en présence de populations diverses par la race et par le degré de civilisation dans les colonies sucrières, comme la Martinique, où des colons de sang européen et de sang mélangé sont propriétaires de la terre, dans ses autres colonies tropicales, comme la Nouvelle-Calédonie, dans ses possessions, comme la Cochinchine, où quelques représentants de la race européenne gouvernent une race conquise et exploitent une partie des richesses du pays. En Algérie même, l'opposition des races et des religions est un obstacle à l'unité de gouvernement et à l'application d'un bon équilibre financier.

Néanmoins la France doit tendre vers cet équilibre. D'un côté, il ne nous paraît pas bon que le budget de la métropole prélève une taxe sur celui de la colonie; c'est dans la colonie et pour la colonie (en faisant toutefois exception pour la rente de l'Inde, qui a un caractère spécial) que les contributions levées sur la colonie doivent être dépensées. D'un autre côté, un comptable sévère pourrait s'étonner de voir qu'outre les budgets coloniaux dont le total est de 55 millions pour l'année 1885, la métropole porte à son propre budget de 1886 la somme de 27 millions 1/2 pour le service des colonies, sans compter les sommes dépensées par le service de la marine, qui profitent aux colonies. Ces 27 millions 1/2 représentent plus de 10 0/0 du commerce que la France fait avec ses colonies (Algérie non comprise); et même, si l'on calculait d'après l'exportation de France aux colonies, seul chapitre qui procure un gain direct à des contribuables français, ils représenteraient environ 33 0/0; il est probable que le bénéfice net du marchand est inférieur à ce taux.

Il ne faut sans doute pas régler les comptes d'une nation comme ceux d'une boutique; néanmoins il faut compter et comparer, surtout lorsqu'il s'agit de commerce, le *doit* et l'*avoir*, les avances et les rentrées.

Si la politique contemporaine est trop avisée pour chercher une balance dans le retour aux privilèges commerciaux du temps passé qui gênaient à la fois la colonie et la métropole, elle ne méconnaît cependant pas que la métropole a des mesures efficaces à prendre pour favoriser le développement économique des colonies.

Sans rétablir les entraves de l'ancien pacte colonial, on peut hésiter entre un régime qui assimilerait complètement le territoire colonial au territoire français et celui qui donne aux colonies le droit de prélever sur toute marchandise, quelle qu'en soit la provenance, un octroi de mer. Le premier régime favoriserait évidemment les commerçants métropolitains, mais il ne leur procurerait un avantage qu'au détriment des colons, puisque, sans donner à ceux-ci aucune compensation, il

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

imposerait une surtaxe sur les produits que les étrangers peuvent leur fournir à meilleur marché que les métropolitains. Les colons sont des Français : ils doivent être traités comme leurs concitoyens d'Europe. Or il n'y aurait pas égalité de traitement si la loi de douane les obligeait à acheter les mêmes marchandises qu'en France nous avons en quelque sorte sous la main et qui ne leur arriveraient qu'après un long voyage, grevées du prix de transport et renchéries. Ce n'est pas de ce côté qu'il convient de chercher des mesures efficaces et équitables.

La France est et doit rester souveraine de ses colonies. Mais elle peut exercer sa souveraineté de diverses manières et elle doit se convaincre que si, d'une part, dans la métropole, l'administration centrale est spécialement appliquée à l'objet dont elle est chargée, si, d'autre part, dans les colonies, les conseils élus ont une large responsabilité dans le gouvernement intérieur et si les individus jouissent de la liberté économique, les chances de prospérité augmenteront. Les colonies diffèrent les unes des autres par le climat, par les cultures, par la population, et aucune ne ressemble à la France ; elles ne sauraient donc pas être gouvernées par un mode uniforme, calqué sur l'administration métropolitaine. Leur assurer, autant que possible, un bon gouvernement, et surtout les mettre en mesure de le constituer eux-mêmes, est le premier et le plus grand service que la métropole puisse leur rendre.

Un autre service très important aussi, c'est de leur assurer des communications régulières et rapides avec la métropole. Nos colonies d'Afrique viennent d'être ou vont être toutes reliées au réseau télégraphique du globe : il serait bon que toutes les colonies le fussent, à l'exception peut-être de Tahiti, qui peut attendre l'ouverture du canal de Panama. Plusieurs colonies auraient besoin d'être pourvues de ports ou de chemins de fer, comme l'a été récemment la Réunion, pour assurer leurs relations maritimes ou pour mettre en valeur leurs richesses naturelles : en vue de leur procurer ces avantages, la métropole peut intervenir par des subventions, par des garanties d'intérêt, par des concessions de territoire. Toutes les colonies doivent avoir des lignes de paquebots qui les relient à un port de la métropole et qui fassent de la France leur tête de ligne en Europe ; l'État ne doit pas craindre de consentir, jusqu'à une certaine limite, à des avances qui facilitent des entreprises de ce genre et assurent le service postal. Mais, chaque fois que la métropole s'impose un sacrifice, elle a le droit de répéter le vieil adage : « Aide-toi, le Ciel t'aidera, » et de demander, pour le même objet, un sacrifice du même genre à la colonie, qui ne doit jamais rester désintéressée dans ses propres affaires.

*L'émigration française.* — La France, loin de redouter l'émigration de ses enfants, doit la patronner, la favoriser sans la surexciter d'une manière factice et même en la prévenant, au besoin, contre la fascination des spéculateurs. Toutefois on ne peut méconnaître que, l'Algérie exceptée, nos possessions d'outre-mer invitent médiocrement à émigrer : il n'y a presque pas de place aujourd'hui pour de nouveaux venus de la race blanche dans nos colonies sucrières et peu de place dans nos colonies en général, qui sont presque toutes situées dans la zone torride, et où le travail de la terre et même celui de l'atelier ne conviennent guère à des Européens. Ceux-ci peuvent diriger la culture du sol ou le travail des mines, surveiller des fabriques, tenir des maisons de commerce ; mais, dans de pareilles conditions, quelques centaines d'individus suffisent pour exploiter un pays peuplé de plusieurs millions d'âmes.

Mais l'émigration française pourrait se porter utilement dans des contrées qui ne sont pas sous la souveraineté de la France. Il y a des manières de colonies qui ne coûtent rien à la métropole et qui néanmoins lui rapportent : ce sont les groupes que ses enfants vont former dans un pays étranger. Les gouvernements européens se trompent, lorsque, se préoccupant exclusivement du service militaire ou de la main-d'œuvre à bon marché, ils voient avec défiance, et lorsqu'ils essayent d'entraver cette émigration qui répand à l'étranger la langue et les mœurs de leur nation et qui étend ses relations

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

commerciales. L'Allemagne, par exemple, est redevable d'une partie du développement commercial qu'elle a pris depuis quinze ans, aux nombreux essaims de ses émigrants qui ont été se fixer sur divers points du globe, et aux représentants qu'elle compte sur presque toutes les grandes places de commerce. On ne peut pas en dire autant de la France, dont la population s'accroît très lentement et n'aime guère à s'expatrier.

Cependant les conditions générales du commerce lointain ne sont plus ce qu'elles étaient il y a un demi-siècle. La concurrence entre les nations est devenue plus vive. On se dispute le terrain commercial de plus près et avec plus d'acharnement. Il ne suffit plus d'attendre le client chez soi ou de traiter avec lui par l'entremise d'un commissionnaire ; il faut l'aller chercher chez lui, être en quelque sorte présent partout, assez vigilant pour saisir les occasions, assez bien informé en chaque lieu des besoins de la consommation et même des caprices de la mode, du cours des marchandises, pour ne pas se laisser supplanter par ses rivaux. La France a-t-elle assez de représentants dans les pays étrangers pour faire face de tous les côtés dans cette grande lutte économique? C'est une considération qu'il importe de mettre en ligne de compte dans le calcul des intérêts commerciaux de la France ; car, si le commerce total de nos colonies avec la métropole et avec l'étranger approche d'un demi-milliard, le commerce spécial de la France avec les parties du monde autres que l'Europe atteignait en 1883 (défalcation faite du commerce avec les colonies françaises) 182 millions pour l'Afrique, 386 millions pour l'Asie, 42 pour l'Océanie, 1,453 pour l'Amérique, en tout plus de 2 milliards de francs. Il y a là une source de profits quatre fois plus abondante que la source coloniale ; mais il importe d'être près de la source pour y puiser largement.

Il y a des Français à l'étranger. Mais l'influence qu'ils exercent dépend beaucoup de la considération dont ils jouissent et de leur nombre relatif. Le recensement des Etats-Unis en 1880 a enregistré 107,600 personnes résidant en Amérique et nées en France : c'est un grand nombre, mais le même recensement accusait la présence de 1,966,000 Allemands : nombre beaucoup plus considérable, qui explique certaines tendances du commerce et même de la politique américaine. Dans un travail sur les progrès accomplis hors d'Europe par la race européenne au XIX^e^ siècle, j'ai constaté qu'après une période de trois siècles de colonisation, cette race comptait un peu moins de 10 millions de descendants, plus ou moins directs, blancs ou métis, dans les quatre parties du monde, et qu'aujourd'hui, après une autre période de quatre-vingts ans seulement, elle en compte plus de 82. Ce rapide accroissement, dont l'émigration est une des causes principales, a changé l'équilibre économique du monde. Il faut s'accommoder au régime nouveau, savoir profiter de l'abondance plus grande de richesses qui résulte du travail d'un plus grand nombre d'hommes civilisés et en prendre sa part en se mêlant partout au grand mouvement de production et d'échange qui le caractérise. Je l'ai dit souvent ; je le répète ici : « les absents ont tort ».

Ce n'est pas la matière commerciale qui fait défaut dans le monde : elle a augmenté considérablement au XIX^e^ siècle. Si la France veut que son commerce soutienne la concurrence en face des étrangers et progresse à l'égal du leur, il faut qu'en France les industriels apprennent à bien comprendre les goûts des consommateurs lointains et soient prêts à les satisfaire au même prix que leurs concurrents, et que, hors de France, nos représentants, formant des groupes respectables, connaissant la langue et les usages du pays, jouissant d'un crédit et d'une bonne renommée, se trouvent présents, en nombre suffisant, sur tous les grands marchés du monde pour y défendre, avec leurs propres intérêts, ceux du commerce français.

La portée de cette conclusion dépasse la question particulière du commerce des colonies françaises. Cependant elle ne s'en écarte pas, car elle signifie que, sous le régime de la liberté, c'est surtout en servant mieux que les concurrents les intérêts de la clientèle que le commerce français peut, par ses propres efforts, s'assurer la première place sur les marchés de nos colonies comme sur ceux de l'étranger.

**E. LEVASSEUR.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# TABLEAUX DE STATISTIQUE **

| N° 1 | RÉUNION | 1840 | 1850 | 1860 | 1870 | 1880 | 1883 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Population (*par milliers d'individus*) | | 103* » | 101 » | 178 » | 212 » | 181 » | 165 » |
| SUPERFICIE CULTIVÉE (*en milliers d'hectares*) | Vivres | 34 » | 32 » | 24 » | 28 » | 23 » | 17 » |
| | Vanille | » | » | 0 4 | 0 3 | 3 5 | 1 5 |
| | Canne à sucre | 23 » | 24 » | 47 » | 43 » | 46 » | 37 » |
| | Café | 5 5 | 3 2 | 2 » | 3 9 | 4 3 | 5 7 |
| | Cacao | 0 02 | » | 0.02 | 0 02 | 0 1 | 0 02 |
| PRODUITS (*Produits en milliers de kilogrammes*) | Vivres (*valeur en milliers de francs*) | 2.445 » | 2.107 » | 3.413 » | 1.942 » | 1.438 » | 1.460 » |
| | Vanille | » | » | 5 2 | 18 » | 63 » | 90 » |
| | Café | 1.464 » | 199 » | 368 » | 438 » | 545 » | 190 » |
| | Cacao | 6 5 | » | 1 » | 3 7 | 51 » | 2 0 |
| PRODUITS DE LA CANNE A SUCRE (*en milliers de litres*) | Sucre (*en milliers de kilogrammes*) | 29.793 » | 23.021 » | 82.436 » | 31.238 » | 29.329 » | 40.905 » |
| | Sirops et mélasses | 751 » | 2 177 » | 6.232 » | 3.444 » | 3.205 » | 7.490 » |
| | Tafia | 206 » | 852 » | 3.489 » | 1.104 » | 2.542 » | 1.745 » |
| COMMERCE (*en milliers de francs*) | Importations | 21.862 » | 23.333 » | 49.171 » | 25.377 » | 35.498 » | 27.856 » |
| | Exportations | 22.659 » | 18.809 » | 44.331 » | 28.905 » | 23.572 » | 23.198 » |
| | TOTAL | 44.521 » | 42.142 » | 93.502 » | 54.282 » | 59.070 » | 51.054 » |
| | TOTAL du commerce avec La France | 36.271 » | 34.682 » | 70.961 » | 34.995 » | 27.300 » | 24.101 » |
| | TOTAL du commerce avec Les Cies françaises | 2.042 » | 2.061 » | 5.505 » | 3.269 » | 1.907 » | 1 027 » |
| | TOTAL du commerce avec L'Etranger | 6.203 » | 5.399 » | 16.976 » | 16.018 » | 29.863 » | 25.926 » |
| | TOTAL * | 44.521 » | 42.142 » | 93.502 » | 54.282 » | 59.070 » | 51.054 » |
| | TOTAL EN 1830 | 28.012 » | » | » | » | » | » |
| | — EN 1822 | 16.845 » | » | » | » | » | » |

| N° 2 | MARTINIQUE | 1840 | 1850 | 1860 | 1870 | 1880 | 1883 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Population (*par milliers d'individus*) * | | 122 » | 123 » | 136 » | 154 » | 166 » | 167 » |
| SUPERFICIE CULTIVÉE (*en milliers d'hectares*) | Café | 2 3 | 1 2 | 0 4 | 0 5 | 0 7 | 0 3 |
| | Vivres | 13 » | 13 » | 11 | 13 » | 13 » | 16 » |
| | Canne à sucre | 19 » | 15 » | 20 » | 19 » | 19 » | 26 » |
| | Cacao | 0 4 | 0 4 | 0 2 | 0 6 | 0 8 | 0 7 |
| PRODUITS (*Produits en milliers de kilogrammes*) | Vivres (*valeur en milliers de francs*) | 2.340 » | 1.487 » | 2.120 » | 1.280 » | 2.102 » | 1.868 » |
| | Café | 622 » | 265 » | 159 » | 169 » | 132 » | 61 » |
| | Cacao | 124 » | 40 » | 93 » | 262 » | 616 » | 528 » |
| PRODUITS DE LA CANNE A SUCRE (*en milliers de litres*) | Sucre (*en milliers de kilogrammes*) | 28.253 » | 15.842 » | 30.988 » | 37.820 » | 41.820 » | 50.725 » |
| | Sirops et mélasses | 5.849 » | 4.737 » | 7.186 » | 6.343 » | 1.326 » | 3.623 » |
| | Tafia | 1.317 » | 3.247 » | 4.371 » | 5.084 » | 9.170 » | 15.661 » |
| COMMERCE (*en milliers de francs*) | Importations | 26.194 » | 23.428 » | 28.300 » | 27 474 » | 32.393 » | 33.222 » |
| | Exportations | 22.617 » | 11.761 » | 23.076 » | 29.643 » | 33.867 » | 36 351 » |
| | TOTAL * | 48.811 » | 34.189 » | 51.376 » | 57.117 » | 66.260 » | 69.573 » |
| | TOTAL du commerce avec La France | 39.727 » | 28.663 » | 42 430 » | 35.558 » | 38.593 » | 36.601 » |
| | TOTAL du commerce avec Les Cies françaises | 3.399 » | 2.266 » | 1 638 » | 2.991 » | 1.581 » | 1.526 » |
| | TOTAL du commerce avec L'Etranger | 5.685 » | 3.260 » | 6.308 » | 18.568 » | 26.084 » | 31.446 » |
| | TOTAL | 48.811 » | 34.189 » | 51.376 » | 57.117 » | 66.260 » | 69.573 » |
| | TOTAL EN 1830 | 31.412 » | » | » | » | » | » |
| | — EN 1822 | 30.042 » | » | » | » | » | » |

| N° 3 | GUADELOUPE | 1840 | 1850 | 1860 | 1870 | 1880 | 1883 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Population (*par milliers d'habitants*) * | | 130 » | 129 » | 137 » | 130 » | 158 » | 160 » |
| SUPERFICIE CULTIVÉE (*en milliers d'hectares*) | Vivres | 16 » | 7 6 | 6 3 | 9 4 | 6 4 | 6 6 |
| | Café | 5 0 | 2 8 | 1 6 | 2 7 | 4 1 | 5 2 |
| | Canne à sucre | 23 » | 15 » | 18 » | 18 » | 24 » | 24 » |
| | Rocou | » | 0 02 | 0 1 | 0 5 | 0 3 | 0 4 |
| | Cacao | 0 1 | 0 1 | 0 2 | 0 5 | 0 4 | 1 » |
| PRODUITS (*Produits en milliers de kilogrammes*) | Vivres (*valeurs en milliers de francs*) | » | » | » | 972 » | 357 » | 2.635 » |
| | Café | 598 » | 249 » | 585 » | 182 » | 865 » | 705 » |
| | Rocou | » | 31 » | 133 » | 379 » | 567 » | 700 » |
| | Cacao | 45 » | 20 » | 179 » | 125 » | 103 » | 189 » |
| PRODUITS DE LA CANNE A SUCRE (*en milliers de litres*) | Sucre (*en milliers de kilogrammes*) | 30.721 » | 13.719 » | 32.093 » | 40.202 » | 49.981 » | 59.924 » |
| | Sirops et mélasses | 5.383 » | 2.526 » | 1.086 » | 3.818 » | 4.580 » | 7.081 » |
| | Tafia | 2.857 » | 630 » | 3.878 » | 3.665 » | 2.843 » | 2.413 » |
| COMMERCE (*en miliers de francs*) | Importations | 32.090 » | 17 592 » | 29.680 » | 19.415 » | 26.552 » | 28.110 » |
| | Exportations | 21.965 » | 9.212 » | 20.242 » | 26.734 » | 30.936 » | 32.236 » |
| | TOTAL | 54 055 » | 26.804 » | 49.922 » | 46.149 » | 57.488 » | 60.346 » |
| | TOTAL du commerce avec La France | 43.926 » | 22.924 » | 38.668 » | 35.049 » | 32.356 » | 30.539 » |
| | TOTAL du commerce avec Les Cies françaises | 3.645 » | 1.693 » | 2.783 » | 2.471 » | 1 573 » | 2.471 » |
| | TOTAL du commerce avec L'Etranger | 6 484 » | 2.187 » | 8.471 » | 8.629 » | 23.559 » | 27.336 » |
| | TOTAL * | 54.055 » | 26.804 » | 49.922 » | 46.149 » | 57.488 » | 60.346 » |
| | TOTAL EN 1830 | 31.412 » | » | » | » | » | » |
| | — EN 1822 | 30.042 » | » | » | » | » | » |

* Les chiffres relatifs au commerce et à la population sont relatifs à l'année 1845 ; ceux relatifs à la culture et aux produits, à l'année 1840.
** Pour les principales colonies (d'après les *Tableaux de population, de culture, etc.*, et d'après les *Statistiques coloniales* — Ministère de la Marine — pour l'année 1883)

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

| N° 1 GUYANE FRANÇAISE | | | 1840 | 1850 | 1860 | 1870 | 1880 | 1883 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Population (*par milliers d'individus*) * | | | 20 » | 17 » | 20 » | 18 » | 17 » | 16 » |
| SUPERFICIE CULTIVÉE (*en milliers d'hectares*) | Vivres | | 3 8 | 2 1 | 2 4 | 3 4 | 2 2 | 2 1 |
| | Café | | 0 2 | 0 2 | 0 4 | 0 5 | 0 4 | 0 4 |
| | Canne à sucre | | 1 3 | 0 4 | 0 4 | 0 4 | 0 02 | 0 01 |
| | Rocou | | 2 5 | 0 8 | 1 1 | 2 4 | 0 4 | 0 4 |
| | Cacao | | 0 2 | 0 2 | 0 1 | 0 2 | 0 2 | 0 2 |
| PRODUITS (*produits en milliers de kilogrammes*) | Vivres (*valeur en milliers de francs*) | | 1 643 » | 1.297 » | 764 » | 2.153 » | 130 » | 100 » |
| | Café | | 53 » | 33 » | 81 » | 60 » | 77 » | 20 » |
| | Rocou | | 576 » | 240 » | 361 » | 692 » | 113 » | 55 » |
| | Cacao | | 45 » | 44 » | 19 » | 55 » | 18 » | 17 » |
| PRODUITS DE LA CANNE A SUCRE | Sucre (*en milliers de kilogrammes*) | | 2.383 » | 519 » | 397 » | 432 » | » | » |
| | Sirops et mélasses (*en milliers de litres*) | | 751 » | 124 » | » | 3 5 | 1 1 | 1 1 |
| | Tafia | | 206 » | 165 » | 215 » | 176 » | 3 0 | 2 5 |
| COMMERCE (*en milliers de francs*) | Importations | | 3.314 » | 3.108 » | 6.515 » | 6.700 » | 7.986 » | 8.262 » |
| | Exportations | | 3.805 » | 1.656 » | 1.891 » | 1.185 » | 607 » | 381 » |
| | TOTAL | | 7.119 » | 4.764 » | 8.406 » | 7.885 » | 8.593 » | 8.643 » |
| | TOTAL du commerce avec | La France | 6.123 » | 3.963 » | 6.197 » | 5.629 » | 5.788 » | 6.179 » |
| | | Les Cies françaises. | 86 » | 62 » | 38 » | 176 » | 157 » | 201 » |
| | | L'Etranger | 910 » | 739 » | 2.171 » | 2.080 » | 2.648 » | 2.263 » |
| | TOTAL * | | 7.119 » | 4.764 » | 8.406 » | 7.885 » | 8.593 » | 8.643 » |
| | TOTAL EN 1830 | | 3.659 » | » | » | » | » | « |
| | — EN 1823 | | 3.969 » | » | » | » | » | » |

| N°2 SÉNÉGAL (Saint-Louis et Gorée) | | | 1844 | 1850 | 1860 | 1870 | 1880 | 1883 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Population (*par milliers d'individus*) | | | 18. 7 | 14. 8 | 54 6 | 148 5 | ** 190 8 | 177 4 |
| COMMERCE (*en milliers de francs*) | Importations | | 8 467 » | 7.842 8 | 14.294 1 | 10.894 2 | 16.487 8 | 16.673 3 |
| | Exportations | | 6.100 » | 4.234 5 | 12.895 2 | 11.488 3 | 25.349 4 | 20.867 7 |
| | TOTAL | | 14.567 » | 12.077 3 | 27.189 3 | 23.382 5 | 41.837 2 | 37.541 » |
| | TOTAL du commerce avec | La France | 5.903 2 | 5.962 8 | 18.976 1 | *** » | 27.674 6 | 29.116 5 |
| | | Les Cies françaises. | 2.232 4 | 1.176 8 | 2.709 4 | » | 5.755 5 | 1.355 » |
| | | L'Etranger | 5.431 4 | 4.937 7 | 5.593 8 | » | 8.407 1 | 7.069 5 |
| | TOTAL | | 14.567 » | 12.077 3 | 27.189 3 | » | 41.837 2 | 37.541 » |
| | TOTAL EN 1830 | | 7.226 » | » | » | » | » | » |
| | — EN 1823 | | 3.066 » | » | » | » | » | » |

| N° 3 NOUVELLE-CALÉDONIE | | | 1840 | 1850 | 1860 | 1870 | 1880 | 1883 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Population (*par milliers d'individus*) | | | » | » | ****14 8 | ****58 4 | 52 1 | 46 3 |
| COMMERCE (*en milliers de francs*) | Importation | | » | » | » | » | 7.904 4 | 6.037 2 |
| | Exportation | | » | » | » | » | 2.757 1 | 2.876 » |
| | TOTAL | | » | » | » | » | 10.661 5 | 8.913 2 |
| | TOTAL du commerce avec | La France | » | » | » | » | » | » |
| | | Les Cies françaises. | » | » | » | » | » | » |
| | | L'Etranger | » | » | » | » | » | » |

| N° 4 COCHINCHINE FRANÇAISE | | | 1840 | 1850 | 1860 | 1870 | 1880 | 1883 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Population (*par milliers d'individus*) | | | » | » | » | 1.225 2 | 1.550 5 | 1.607 5 |
| SUPERFICIE CULTIVÉE (*en milliers d'hectares*) | Riz | | » | » | » | 247 8 | 521 9 | 521 9 |
| | Canne à sucre | | » | » | » | 9 8 | 4 4 | 7 7 |
| | Aréquiers et cocotiers | | » | » | » | 32 5 | 28 3 | 46 9 |
| | Jardins, légumes, arachides | | » | » | » | 15 » | 50 2 | 33 8 |
| | Palmiers | | » | » | » | 4 8 | 6 7 | » |
| COMMERCE (*en milliers de francs*) | Importations | | » | » | » | 27.500 | 40.700 4 | 21.524 3 |
| | Exportations | | » | » | » | 49.210 » | 51.449 4 | 20.649 4 |
| | TOTAL | | » | » | » | 76.710 » | 92.149 8 | 42.173 7 |
| | TOTAL du commerce avec | La France | » | » | » | » | » | 10.474 1 |
| | | Les Cies françaises. | » | » | » | » | » | 1 2 |
| | | L'Etranger | » | » | » | » | » | 31.698 4 |
| | TOTAL | | » | » | » | » | » | 42.173 7 |

* Les chiffres du commerce et de la population sont relatifs à l'année 1814 ; ceux de la culture et des produits le sont à l'année 1840.
** Ce sont les chiffres de l'année 1879.
*** Le volume pour l'année 1870 donne un chiffre différent.
**** Les importations et les exportations sont seulement *en* et *de* France. (V. la note p. III ** dans les *Statistiques coloniales* pour l'année 1883.)

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# CONSULATS

*Postes diplomatiques et consulaires de France à l'Etranger* *

CONSULATS GÉNÉRAUX et Consulats. — VICE-CONSULATS. — Agences consulaires **

## ALLEMAGNE. — BERLIN. — *Ambassadeur*

| | | | |
|---|---|---|---|
| » | » | *** | Magdebourg. — Stettin. |
| Brême | ..... | | Bremerhaven. |
| Breslau | » | | » |
| Dantzig | KŒNIGSBERG | ..... | Memel. |
| Dusseldorf | ..... | | Cologne. — Elberfeld. |
| FRANCFORT et DARMSTADT | ..... | | » |
| HAMBOURG | ..... | | Lübeck. — Rostock. — Tœnning. — Wyk. |
| LEIPSICK | » | | » |
| Mannheim | » | | » |
| Stuttgart | » | | » |

## ARGENTINE (CONFÉDÉRATION). — BUENOS-AYRES. — *Env. et Min.*

| | | |
|---|---|---|
| Buenos-Ayres | ROSARIO ..... | Chascomus. — Concepcion. — Corrientes. — Mendoza. — Santa-Fé. — Tucuman. |
| | CONCORDIA ..... | |

## AUTRICHE-HONGRIE. — VIENNE. — *Ambassadeur*

| | | | |
|---|---|---|---|
| PESTH | FIUME | ... | » |
| TRIESTE | RAGUSE | ..... | Lésina. — Spalato. — Zara. |

## BAVIÈRE. — MUNICH. — *Min. et Ch.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| » | *** | NUREMBERG ..... | » |

## BIRMANIE

| | |
|---|---|
| MANDALAY ..... | » |

## BELGIQUE. — BRUXELLES. — *Env. et Min.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| » | *** | ARLON. — LIÈGE. ..... | » |
| ANVERS | ..... | CHARLEROI. — MONS. — OSTENDE ..... | Courtrai. — Gand. — Louvain. — Namur. — Tournai. |

## BRÉSIL. — RIO DE JANEIRO. — *Env. et Min.*

| | | |
|---|---|---|
| Rio de Janeiro | ..... | Barbacena. — Campos dos Goitacazes. — Paranagua. — Pelotas. — Porto Alegre. — Rio Grande (du Sud). — Sainte-Catherine. — Santos et Saint-Paul. — Victoria. |
| Bahia | ..... » | » |
| Fernambouc | ..... | Belem ou Para. — Céara ou Fortaleza. — Parahyba. — Saint-Louis de Maragnan. |

## CENTRE-AMÉRIQUE

| | | |
|---|---|---|
| GUATÉMALA, *Ch.* | SAN-JOSÉ de COSTA-RICA ..... | Amapala (Honduras) — Granada (Nicaragua) — La Libertae (Salvador). — La Union (Salvador). — Léon (Nicaragua). — Livingston (Guatémala) — Omoa (Honduras) — Puerto Cortez (Honduras). — Puntarenas (Costa-Rica). — San-José (Guatémala). — San-Salvador. |

* Les postes diplomatiques d'Envoyé extraordinaire, de Ministre plénipotentiaire et de Chargé d'Affaires seront respectivement indiqués par les abréviations suivantes : Env., Min., Ch.

Les titulaires des Consulats généraux, Consulats et Vice-Consulats sont des fonctionnaires nommés par décret de M. le Président de la République et relevant directement du Ministère des Affaires étrangères. Ils doivent être de nationalité française et ne peuvent exercer aucune profession en dehors de leur mandat officiel.

*Les agents consulaires sont des délégués des Consuls généraux ou Consuls dans l'arrondissement desquels ils se trouvent.* Ils peuvent être de nationalité étrangère et exercer une profession en dehors de leurs fonctions consulaires.

** L'importance des postes consulaires est caractérisée dans ce tableau par l'emploi de lettres d'imprimerie adoptées par le présent titre.

*** Les postes précédés du signe *** relèvent, suivant le cas, de l'Ambassade ou de la Légation.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

## CHILI. — SANTIAGO DU CHILI. — *Env. et Min.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | *** | Concepcion et Talcahuano. — Iquique. — Pisagua. — Punta-Arenas (Patagonie). — Tacna et Arica. — |
| **Valparaiso** | ..... | ..... | Caldera. — Copiapo. — La Serena. — San-Carlos de Chiloë. — Valdivia. |

## CHINE. — PÉKIN. — *Env. et Min.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| **SHANGHAÏ** | ..... | FOU-TCHÉOU..... HAN-KEOU..... | Amoy. — Ning-Pô. |
| **Canton** | ..... | » | » |
| **Tien-Tsin** | ..... | » | » |

## COLOMBIE (ÉTATS-UNIS DE) [CONFÉDÉRATION GRENADINE]

| | | | |
|---|---|---|---|
| **BOGOTA**, *Ch.* | ..... | ..... | Barranquilla, Salgar et Sabanilla. — Honda. — Medellin. — La Hacha. — Sainte-Marthe. |
| **Panama** | ..... | COLON ou ASPINWALL. | Tumaco (sur la rivière Ancon). |

## CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE. — (RÉPUBLIQUE DE LIBÉRIA, DAHOMEY ET ÉTABLISSEMENTS ANGLAIS DE SIERRA LEONE ET DE CÔTE-D'OR)

| | | | |
|---|---|---|---|
| » | | SIERRA LEONE..... | Cap Palmas — Elmina. — Lagos. — Les Popos et Porto-Seguro. — Whydah. — Brass-River. |

## DANEMARK. — COPENHAGUE. — *Env. et Min.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| | *** | SAINT-THOMAS (*Antilles*) | Frederikshavn (Jutland). — Lemvig (Jutland). — Nyborg. (Fionie). — Reikiavik (Islande). — Rœnne (Bornholm). — Thisted (Jutland). — Elseneur. |

## DOMINICAINE (RÉPUBLIQUE)

| | | | |
|---|---|---|---|
| » | | SANTO-DOMINGO.... | Puerto-Plata. — Santa-Barbara (Samana). |

## ÉQUATEUR

| | | | |
|---|---|---|---|
| **QUITO**, *Ch.* | ..... | GUYAQUIL..... | » |

## ESPAGNE. — MADRID. — *Ambassadeur*

| | | | |
|---|---|---|---|
| **BARCELONE** | ..... | ALICANTE—PORT-BOU ROSAS et LA ESCALA... TARRAGONE..... TORTOSE et SAN-CARLOS de la RAPITA.... VALENCE..... | Arenys de Mar. — Benicarlo. — Burriana. — Denia. — Gandia. — Javea. — Lérida. — Mataró. — Palamos. — Tarrasa. — Torrevieja. — Altea. |
| **Bilbao** | ..... | » | » |
| **Cadix** | ..... ..... | ALGÉSIRAS et SAN-ROQUE. — SÉVILLE. | Ayamonte. — Conil — Huelva. — Jerez de la Frontera. — Puerto de Santa-Maria. — Rota. — San-Lucar de Barrameda. — Tarifa. |
| **Carthagène** | ..... | ..... | Aguilas. — Puerto Mazarron. |
| **Malaga** | ..... ..... | ALMERIA. — GRENADE. | Adra. — Cordoue. — Estepona. — Garrucha et Villaricos. — Linares. — Marbella. — Motril. — Velez Malaga. |
| **Palma** | .... ..... | ..... | Alcudia. — Cuidadela. — Felanitz. — Iviça. — Mahon. — Soller. — Inca. |
| **Saint-Sébastien** | ..... | ..... | Le Passage. — Pampelune. — Irun. — Huesca. — Saragosse. — Valladolid. |
| **Sainte-Croix de Ténériffe** | ..... | | Las Palmas (Canaries). — S$^{a}$-Cruz de la Palma (Canaries). |
| **Santander** | ..... | LA COROGNE. — VIGO. | Castro-Urdiales. — Comillas. — Corcubion. — Gijon. — Le Ferrol. Pontevedra. — Rivadeo. — Santona. — San-Vicente de la Barquera et Tinamayor. — Suancès de la Requejada. — Villagarcia. — Vivero. |

### POSSESSIONS ESPAGNOLES D'AMÉRIQUE

| | | | |
|---|---|---|---|
| **LA HAVANE** | ..... | ..... | Matanzas. — Sagua-la-Grande. — Trinidad et Cienfuegos. |
| **Santiago de Cuba** | ..... | ..... | Guantanamo. — Baracoa. |
| **Puerto Rico** (*San-Juan*). | | ..... | Aguadilla. — Arecibo. — Guayama (Arroyo). — Humacao. — Mayaguez. — Ponce. — Viéques. |

### POSSESSIONS ESPAGNOLES DE L'INDE ORIENTALE

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Manille** (*Philippines*) | ..... | » | » |

## ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD. — WASHINGTON. — *Env. et Min.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| **NEW-YORK** | ..... | BALTIMORE—BOSTON — PHILADELPHIE..... | New-Port (Rhode-Island). — Portland (Maine). |
| **Charleston** | ..... | ..... | Louisville (Kentucky) — Memphis (Tennessee). — Norfolk (Virginie). — Richmond (Virginie). — Savannah (Géorgie). — Wilmington (Caroline du Nord). |
| **Chicago** (*Illinois*) | ..... | ..... | Saint-Louis (Missouri), — Saint-Paul (Minnesota). — Détroit (Michigan). |
| **Nouvelle-Orléans** | ..... | GALVESTON (*Texas*).... | Baton Rouge (Louisiane). — Key West (Floride). — Mobile (Alabama). — Pensacola (Floride). |
| **San-Francisco** | ..... ..... | ..... ..... | Los Angeles (Californie). — Portland (Orégon). — Port Townsend (Washington). |

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

## GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE. — LONDRES. — *Ambassadeur*

| | | |
|---|---|---|
| **LONDRES** | DOUVRES. — JERSEY. — SOUTHAMPTON | Brighton. — Cowes. — Guernesey et Aurigny. — Harwich. — Lowestoft et Yarmouth. — Newhaven et Rye. — Nottingham. — Portsmouth — Sheerness. — Weymouth. |
| **Cardiff** | FALMOUTH. — NEWPORT. — SWANSEA | Bideford — Bristol. — Briton-Ferry. — Dartmourth. — Exeter. — Glocester. — Llanelly. — Milford. — Penzance. — Plymouth. — Sainte-Marie (Sorlingues). |
| **Dublin** | BELFAST | Drogheda et Newry. — Galway — Limerick. — Londonderry. — Queenstown et Cork. — Waterford. — Westport. |
| **Glasgow** | EDIMBOURG et LEITH | Aberdeen. — Androssan. Berwick-sur-Tweed. — Dunbar. — Dundee. — Grangemouth. — Greenock. — Kirkwal (Orcades). — Lerwick (Iles Shetland). — Peterhead. — Wick. — Fraserburgh. |
| **Liverpool** | MANCHESTER | Birmingham. — Bradford. — Leeds. — Sheffield. |
| **Newcastle** | SUNDERLAND | Hartlepool. — Hull. — Middlesborough. — Seaham. |

### POSSESSIONS ANGLAISES D'EUROPE

| | | |
|---|---|---|
| **Gibraltar** | » | » |
| **Malte** (Ile de) | » | » |

### POSSESSIONS ANGLAISES D'AFRIQUE

| | | |
|---|---|---|
| **Cap de Bonne-Espérance** | | Port Élisabeth. — Simon's Town. — Durban (Natal). — Kimberley |
| **Port-Louis** (*Ile Maurice*) | | Mahé (Iles Seychelles). |
| » | » | *Sainte-Hélène (Ile). — Sainte-Marie de Bathurst.* * |

### POSSESSIONS ANGLAISES D'ASIE ET D'OCÉANIE

| | | |
|---|---|---|
| **Bombay** | ADEN | Tellichery. |
| **CALCUTTA** | RANGOON (*Birmanie*) | Akyab. — Chittagong. — Coconada. — Colombo (Ceylan). — False Point. — Madras. |
| **Singapore** | | Poulo-Pinang. |
| **Hong-Kong** | » | » |
| **Melbourne** | | Adélaïde (Australie M^le^). — Freemantle (Australie Occ^le^). — Hobarttown (Tasmanie). |
| **Sydney** | WELLINGTON (*Nouvelle-Zélande*). | Auckland (Nouvelle-Zélande). — Brisbane (Queensland). — Christchurch (N^lle^-Zélande). — Dunedin (Nouvelle-Zélande). — Newcastle (N^lle^-Galles du Sud). — |

### POSSESSIONS ANGLAISES D'AMÉRIQUE

| | | |
|---|---|---|
| **QUÉBEC** | SAINT-JEAN de TERRE-NEUVE | Charlottetown (Ile du Prince-Édouard). — Chatham (Nouveau-Brunswick). — Escoumins (Les). — Gaspe. — Halifax (Nouvelle-Ecosse). — Montréal. — S. John (N.-Brunswich). — Sydney (Nouvelle-Ecosse) [Ile du cap Breton]. — Toronto. — Trois-Rivières. — Victoria (Vancouver). — Winnipeg (Manitoba). |
| » | » | * *Belize (Centre Amérique). Barbade (La). — Bermudes (Les). — Demerari (Guyane anglaise). — Iles Turques (Antilles). — Kingston (Jamaïque). — Nassau (Nouvelle Providence). — Roseau (Dominique). — Saint-Christophe. — Sainte-Lucie, Saint-Jean d'Antigoa. — Trinité (Ile de la).* |

## GRÈCE. — ATHÈNES. — *Env. et Min.*

| | | |
|---|---|---|
| *** | LARISSE et VOLO. — PATRAS. — Le PIRÉE. | Kalamata. — Nauplie. — Navarin. — Pyrgos. — Thèbes. |
| **Corfou** | | Céphalonie. — Ithaque. — Paxo. — Sainte-Maure. — Zante. |
| **Syra** | MILO | Myconos et Délos. — Naxos. — Paros. — Santorin. — Zea. |

## HAITI. — PORT-AU-PRINCE. — *Env. et Min.*

| | | |
|---|---|---|
| | *** | Aquin. — Cap Haïtien. — Cayes (Les). — Gonaïves (Les). — Jacmel. — Jérémie. — Miragoane. — Petit Goâve. — Saint-Marcl |

## ITALIE. — ROME. — *Ambassadeur*

| | | |
|---|---|---|
| *** | CIVITA-VECCHIA | Corneto. — Fiumicino. — Montalto — Palo. — Porto d'Anzio. — Terracine. |
| **Cagliari** | SASSARI et PORTO-TORRES | Alghero. — Bosa — Carloforte. — Castel Sardo. — Longo Sardo. — La Madalena. — Oristano. — Terranova. — Tortol |
| **Florence** | | Ancône. — Bologne. — Lorette. — Sinigaglia et Pesaro. |
| **GÊNES** | PORT-MAURICE. — SAVONE. — La SPEZZIA et LERICI. — VINTIMILLE | Alassio. — Bordighera. — Diano. — Finalmarina. — L'Arma. — Portofino. — San-Remo. |
| **Livourne** | LUCQUES et VIAREGGIO | Massa et Carrara. — Porto-Ferrajo — Porto-Longone (Ile d'Elbe). — Porto-San-Stefano. |
| **Messine** | | Catane. — Giarre Riposto. — Lipari (Iles). — Milazzo. — Reggio. — Syracuse. |
| **Milan** | » | |

* Ces agences dépendent du Consulat général de Londres

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

| | | |
|---|---|---|
| **NAPLES** | BRINDISI | Bari — Barletta. — Castellamare. — Gaëte. — Gallipoli. — Gioia-Tauro. — Tarente — Tropea. |
| **Palerme** | GIRGENTI | Castellamare del Golfo. — Cefalu. — Marsala. — Mazzara. — Sciacca. — Terranova. — Trapan. — Licata. |
| **Turin** | CONI | » |
| **Venise** | » | » |

JAPON. — TOKIO. — *Env. et Min.*

| | | |
|---|---|---|
| **Yokohama** | KOBÉ. | » |

MADAGASCAR

| | | |
|---|---|---|
| **Tananarive** | TAMATAVE | » |

MAROC. — TANGER. — *Env. et Min.*

| | | |
|---|---|---|
| | *** CASABLANCA et RABAT | Larache. — Tétouan. |
| **Mogador** | | Safi. |

MASCATE

| | | |
|---|---|---|
| » | » | *Mascate* * |

MEXIQUE — MEXICO. — *Env. et Min.*

| | | |
|---|---|---|
| | *** | Acapulo. — Mazatlan. — Guanajuato. — San-Luis-de-Potosi. — Tehuantepec. — Tonala. |
| **Tampico** | | Tuxpam. |
| **Vera-Cruz** | | Carmen — Jicaltepec et Saint-Raphaël. |

MONACO (PRINCIPAUTÉ DE MONACO)

| | | |
|---|---|---|
| » | MONACO | » |

MONTÉNÉGRO. — CETTIGNE (Raguse). — *Ch.*

PARAGUAY. — *Min.* — (*Résidence à* BUENOS-AYRES).

| | | |
|---|---|---|
| **L'Assomption** | » | » |

PAYS-BAS. — LA HAYE. — *Env. et Min.*

| | | |
|---|---|---|
| **AMSTERDAM** | | Curaçao (Antilles). — Egmond. — Groningue. — Harlingen. — Helder (Le). — Paramaribo (Surinam). |
| **Rotterdam** | | Bois-le-Duc. — Brouwershaven. — Dordrecht. — Flessingue. — Hellevoetsluis. — Maassluis. — Maestricht. — Scheveningen. |

POSSESSIONS HOLLANDAISES DANS L'INDE ORIENTALE

| | | |
|---|---|---|
| **Batavia** | | Padang (Sumatra). — Samarang (Java). — Sourabaya (Java). — Tchilatjap (Java) ?. |

PÉROU. — LIMA. — *Env. et Min.*

| | | |
|---|---|---|
| | *** CALLAO (Le) | Arequipa. — Cerro de Pasco. — Chanchamayo. — Payta. — Pisco. — Puno. — Trujillo. |

PERSE. — TÉHÉRAN. — *Env. et Min.*

| | | |
|---|---|---|
| **Tauris** | » | » |

PORTUGAL. — LISBONNE. — *Env. et Min.*

| | | |
|---|---|---|
| **Lisbonne** | PORTO | Angra (Iles Terceira, Açores). — Bissao et Boulama (C. d'Afr.). — Caminha. — Cascaes. — Elvas. — Faro, Olhao et Tavira. — Figueira da Foz. — Goa (Inde). — Horta (Fayal, Açores). — Ibo (Mozambique). — Ile du Sel. Boa Vista (Iles du Cap-Vert). — Lagos. — Loanda (Colonie d'Angola). — *Macao* **. — Funchal (Madère) — Mozambique — Péniche. Punta Delgada (Saint-Michel, Açores). — Saint-Vincent (Iles du Cap Vert). — San-Tomé (Golfe de Guinée). — Santa-Cruz (Açores). — Sétubal. — Vallonga. — Vianna do Castello. — Villa da Praia (Ile du Cap-Vert). — Villa do Conde. — Villa Nova de Portimao. — Villaréal de San-Antonio (Algarve). |

ROUMANIE. — BUCHAREST. — *Env. et Min.*

| | | |
|---|---|---|
| | *** | Calarach. |
| **Galatz** | JASSY. — KUSTENDJÉ. | Berlad. — Ibraila. — Roman. |

RUSSIE. — SAINT-PÉTERSBOURG. — *Ambassadeur*

| | | |
|---|---|---|
| **Saint-Pétersbourg** | | Abo. — Arkhangel. — Cronstadt. — Helsingfors. — Kotka et Frederikshavn. — Narva — Revel. — Uleaborg. — Viborg. |
| **Moscou** | » | » |
| **Odessa** | | Berdiansk. — Kherson. — Kertsch. — Kief. — Marioupol — Nicolaïef. — Sébastopol. — Taganrog. |
| **Riga** | | Libau |
| **Tiflis** | BATOUM | Poti-Bakou. |
| **VARSOVIE** | » | » |

* Cette agence dépend du Consulat de Bombay.
** Cette agence depend du Consulat de Hong-Kong.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

SAINT-SIÈGE. — ROME. — *Ambassadeur*

SANDWICH (ILES)

| | | |
|---|---|---|
| **Honolulu**, *Commissariat du Gouvernement.* | | » |

SERBIE. — BELGRADE. — *Env. et Min.*

| | | |
|---|---|---|
| *** | NISCH. | » |

SIAM (ROYAUME DE)

| | | |
|---|---|---|
| **BANKOK**, *Commissariat du Gouvernement.* | | » |

SUÈDE ET NORVÈGE. — STOCKHOLM. — *Env. et Min.*

| | | |
|---|---|---|
| *** | | Carlshamm. — Gèfle. — Gothembourg. — Hernosand. — Hudiksvall. — Lulea. Malmö. — Norkœping. — Pitea. — Söderhamn. Sundsvall. — Umea. — Vestervik. — Visby. — Ystad. — Helsingborg. |
| **Christiania**..... | ..... | Aalesund. — Arendal. — Bergen. — Christiansand. — Christiansund. — Drammen. — Flekkefjord et Farsund. — Fredericksthald. — Frederickstad. — Grimstad. — Hammerfest. Langesund. — Laurvik. — Mandal. — Molde. — Moos et Soon. — Namsos. — Œster-Risœr. — Sarpsborg. — Skien, Porsgrund et Brevik. — Stavanger. — Tœnsberg. — Tromsœ. — Trondhjem. — Vardœ. |

SUISSE. — BERNE. — *Ambassadeur*

| | | | |
|---|---|---|---|
| *** | ZURICH. | | » |
| **Bâle**..... | » | | » |
| **Genève**..... | » | | » |

TUNISIE. — TUNIS. — *Min.*

| | | |
|---|---|---|
| *** | La GOULETTE..... | Béja. — Bizerte. — Djerba. — Gabès. — Gafsa. — El-Kef. — Mehdia. — Monastir. — Nebeul. — Zarzis. |
| | SFAX. — SOUSSE..... | |

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE. — *Ambassadeur*

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Constantinople** ..... | BROUSSE (*Turquie d'Asie*) TCHANAK-KALESSI (*Dardanelles*). ..... | | » |
| **Andrinople**..... | RODOSTO. | Énos et Dedeagatch. — Gallipoli. — Kirk-Kelissé. — Porto Lagos | |
| **Bosna-Seraï**..... | » | | » |
| **Canée (La)**..... | ..... | Candie. — Retimo. | |
| **Philippopolis**..... | BOURGAS..... | | » |
| **Salonique**..... | JANINA ..... | Kavala. — Prevesa. — Serès. — Valona. | |
| **Scutari** d'*Albanie*..... | » | | » |

BULGARIE

| | | | |
|---|---|---|---|
| **SOFIA**, *Agent*..... | ROUSTCHOUK. — VARNA | | » |

TURQUIE D'ASIE

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Alep** ..... | AÏN-TAB. — ALEXANDRETTE. — MERSINA ET TARSOUS | | Adana. — Antioche. — Diarbékir. — Orfa. |
| **Bagdad**..... | BASSORAH. MOSSOUL. | | » |
| **BEYROUTH**..... | CAÏFA. — DJEDDAH. — HODEIDAH. HOMS et HAMA. TRIPOLI de SYRIE. | | Latakieh. — Nazareth. — Safed et Tibériade. — Saïda et Tyr |
| **Damas**..... | » | | » |
| **Jérusalem**..... | JAFFA..... | Gaza. — Ramlé. | |
| **Larnaca**..... | ..... | Limassol. — Nicosie. | |
| **SMYRNE**..... | RHODES..... | Adalia et Konieh. — Aïdin. — Cassaba. — Cassos. — Chio. — Macri. — Magnésie. — Mételin et Ayvalik. — Moughla. — Samos. — Scalanova. — Tchesmé. — | |
| **Trébizonde**..... ..... | ERZEROUM..... | Samsoun. | |

TRIPOLITAINE

| | | |
|---|---|---|
| **TRIPOLI** *de Barbarie*.... | BENGHAZI..... | Gadamès. |

ÉGYPTE. — LE CAIRE ET ALEXANDRIE. — *Agent et Consul général*

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Alexandrie** ..... | MASSAOUAH..... | Atfeh. — Damanhour. — Damiette. — Koséir. — Mansourah. — Tantah. | |
| **Le Caire**..... | KHARTOUM..... | Akmin. — Harrar. — Keneh. — Louqsor. — Medinet-el-Fayoum. — Negadeh. — Syout. — Tahta. — Zagazig. — Girgeh. | |
| **Port-Saïd**..... | ISMAÏLIA. — SUEZ ..... | | » |

URUGUAY

| | | |
|---|---|---|
| **MONTEVIDEO**, *Ch.* | ..... | Maldonado. — Paysandu. — San-José. |

VÉNÉZUÉLA

| | | |
|---|---|---|
| **CARACAS**, *Ch*..... | ..... | Barcelona. — Carupano. — Ciudad-Bolivar. — Cumana. — Guayra (La). — Maracaïbo. — Puerto-Cabelo. |

ZANZIBAR

| | | |
|---|---|---|
| **Zanzibar**..... | » | » |

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# CHAMBRES DE COMMERCE

## FRANÇAISES

*à l'Étranger, au 1er Novembre 1885*

| | |
|---|---|
| NOUVELLE-ORLÉANS | fondée en 1788 |
| LIMA | — 1878 |
| MONTÉVIDEO | — 1882 |
| LONDRES | — 1884 |
| BARCELONE | — 1884 |
| CONSTANTINOPLE | — 1884 |
| CHARLEROI | — 1884 |
| VALPARAISO | — 1884 |
| MEXICO | — 1884 |
| BUENOS-AYRES | — 1884 |
| ALEXANDRIE | — 1884 |
| PORT-SAÏD | — 1884 |
| LIVERPOOL | — 1885 |
| BRUXELLES | — 1885 |
| VALENCE | — 1885 |
| GALATZ | — 1885 |
| RIO DE JANEIRO | — 1885 |
| ROSARIO DE SANTA-FÉ | — 1885 |
| ALICANTE | (*en formation*) |
| MILAN | — |

# COMITÉS COMMERCIAUX

## CONSULTATIFS

| | |
|---|---|
| GUATÉMALA | fondé en 1883 |
| PORT-LOUIS (Ile Maurice) | — 1884 |
| RANGOON | — 1884 |

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# GRANDES VOIES

## DE COMMUNICATION

Grâce aux progrès réalisés dans toutes les branches de l'activité humaine, les grandes voies de communication, pourvu qu'elles soient d'accès facile, de parcours rapide et assuré, sont devenues les principaux agents des relations entre les peuples. Elles sont comme les artères par où circulent, dans un mouvement incessant, l'échange des idées, le commerce individuel des hommes, le trafic des produits de leur industrie et de leur travail.

Il faut comprendre, sous le titre générique de voies de communication, aussi bien les routes suivies par les navires ou les trains de chemins de fer que les moyens qui sont, pour ainsi dire, les voies de transmission de la pensée, des idées.

Depuis que le génie de l'homme s'est adonné à perfectionner et à développer les réseaux de communication, nous avons vu la civilisation progresser à grands pas sur toute la surface du globe. Le rapprochement des peuples a amené les fils de la race humaine à se mieux connaître, à s'estimer et à s'apprécier. De vastes régions, des continents entiers, sont sortis de la barbarie et de la stérilité pour venir apporter leur contingent au bien-être commun. Cette évolution est le résultat de tous les grands travaux, de toutes les entreprises qui avaient pour objet l'abréviation des distances.

De quelque côté du globe qu'on se tourne, on voit partout les effets bienfaisants des récents efforts faits dans ce sens. Les mers sont fréquentées, dans l'ancien monde comme dans le nouveau, par des milliers de navires à vapeur qui desservent des lignes de navigation et qui mettent en contact en quelques semaines, en quelques jours, des peuples séparés jadis par des mois d'un trajet toujours dangereux, souvent incertain. Les câbles télégraphiques sous-marins relient en quelques minutes les grandes villes, les ports les plus importants du monde. Depuis les audacieuses tentatives qui ont abouti à la pose du premier câble transatlantique entre l'Europe et l'Amérique, que de chemin parcouru dans cette voie, quel développement acquis par cette industrie! Les terres les plus éloignées sont reliées entre elles, instantanément pour ainsi dire, par des millions de kilomètres de fils électriques grâce auxquels l'habitant de Paris ou de Londres peut en vingt-quatre ou quarante-huit heures recevoir des nouvelles d'un parent, d'un ami, d'un correspondant, au cap de Bonne-Espérance, dans l'Inde, en Chine, plus loin encore, en Australie ou en Nouvelle-Zélande. Et l'intérêt général qui s'attache à ces entreprises est si puissant, si impérieux, que nous avons vu une conférence composée de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

représentants de toutes les puissances se réunir à Paris pour établir, par une entente collective, les règles qui doivent assurer la protection contre toute atteinte ou tout dommage de ces fils immergés en nombre toujours croissant au fond des Océans.

Sur la terre ferme, ce sont les immenses lignes de chemins de fer qui font pénétrer, au fur et à mesure de leur avancement, la civilisation et la prospérité dans des régions incultes et inhabitées. Par la construction du chemin de fer transcontinental, de l'Atlantique au Pacifique, les États-Unis d'Amérique ont introduit la vie, le travail et par conséquent la richesse dans l'immense *Far West*. Là où, il n'y a pas trente ans, vivaient misérablement de chasse ou de pêche quelques tribus indiennes, on voit aujourd'hui de grandes villes populeuses, des centres industriels, des exploitations agricoles et autres, qui ont transformé le désert, et le mouvement ainsi créé ne s'arrête pas, ne se ralentit pas. A l'autre bout du monde, en Australie, toutes les colonies du continent ont leurs voies ferrées, qui font affluer à la mer les produits de l'intérieur et qui, d'année en année, s'enfoncent plus avant dans l'intérieur et sont actuellement arrivées à une telle limite, que le projet d'un transcontinental australien, considéré comme impraticable il y a peu d'années, est à la veille d'entrer dans la phase de réalisation.

Cette activité contagieuse s'est aussi manifestée avec autant d'énergie dans les pays asiatiques soumis à l'influence européenne, comme l'Hindoustan, où l'extension du réseau des voies ferrées est devenue la première dépense d'utilité publique, non seulement à cause du surcroît de facilités qu'elle doit procurer au commerce, mais aussi, au point de vue humanitaire pour soustraire des millions d'hommes aux calamités de famines presque périodiques. Dans l'Extrême-Orient civilisé, le chemin de fer étend continuellement ses voies bienfaisantes : Java, l'opulente colonie hollandaise, possède déjà un réseau qui dessert à la fois ses fructueuses plantations et ses principaux ports ; le Japon peut aujourd'hui se traverser du nord au sud à l'aide de la locomotive, tandis que des embranchements latéraux rayonnent vers l'intérieur ; la Chine, enfin, cédant à la pression irrésistible des événements, abandonne ses préjugés séculaires et prépare la construction des lignes qui doivent relier à la capitale les provinces les plus riches et les plus peuplées.

Ces progrès, qui sont loin d'avoir atteint leur entier développement, ont été servis et facilités par l'exécution des voies abréviatives d'intercourse, dont le percement du canal de Suez est actuellement le type, et par le canal interocéanique de Panama, dont le creusement se poursuit avec la régularité et la méthode prévues. Plus tard, sans doute, ces progrès recevront une impulsion nouvelle par la réalisation de projets secondaires, tels que la coupure de l'isthme de Krâ, à travers la presqu'île de Malacca.

Sur ces grands itinéraires, *les Colonies* sont tantôt comme des haltes, des points de ravitaillement, tantôt comme les points *terminus* à atteindre. Elles représentent les maillons de la chaîne qui enserre et restreint petit à petit la zone où le progrès n'a pas encore pénétré, elles sont aussi les centres d'où rayonne et s'étend l'action de la civilisation.

Le canal de Suez, par exemple, n'a-t-il pas ouvert à la marine et au commerce une route magnifique et sûre, aboutissant à des pays d'une richesse incalculable ! Quelles haltes pour les navires que celles de Ceylan, Singapore, les îles de la Sonde, les Philippines, Hong Kong ! Et quels points *terminus*, suivant les différents itinéraires, que l'Inde, l'Indo-Chine, la Chine, le Japon, l'Australie, qui renferment plus de la moitié de la population de la terre.

Il a fallu, pour assurer l'intercourse par la nouvelle voie maritime, qu'une véritable révolution se produisît dans l'industrie des constructions navales. La mer Rouge n'étant que difficilement

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

navigable pour les voiliers, la transformation de la marine marchande a reçu, par la substitution de la vapeur à la voile, du fait du percement du canal de Suez, une impulsion et une accélération extraordinaires. En quelques années, on a créé une flotte de plusieurs milliers de navires à vapeur pour répondre au besoin moderne des communications rapides ; ces vapeurs sillonnent aujourd'hui toutes les mers, tous les océans, offrant aux voyageurs les plus grandes garanties de vitesse et de sécurité que ne pouvait donner autrefois la navigation à voile, condamnée qu'elle était à ne pas pouvoir se soustraire aux parages dangereux, impropre, en même temps, à fuir les périls divers dont l'environnaient les éléments. Stimulé par les conditions nouvelles, le génie de l'homme a poursuivi la solution des problèmes mécaniques posés par l'application de la vapeur à locomotion maritime et il ne se passe pas de jour où l'on n'ait à enregistrer un progrès, un perfectionnement dans la construction, dans les formes ou dans l'appareil moteur des paquebots.

Bientôt, l'achèvement du canal de Panama viendra compléter les moyens de circulation autour de la terre en supprimant la barrière qui sépare l'océan Atlantique du Pacifique. Il se produira alors un nouveau déplacement des routes maritimes. Outre qu'il fournira un second moyen d'accès à la partie du monde actuellement la plus éloignée de nous, à l'Extrême-Asie, le canal de Panama, mettant à quelques jours de l'Europe les riches territoires du Pacifique dans les deux Amériques, apportera un nouvel essor, un regain de prospérité aux colonies, aux îles qui se trouvent sur la ligne de la seconde grande route maritime du globe. Toutes les Antilles, dans le golfe du Mexique, les îles Sandwich, Tahiti, les îles Samoa, tous les fertiles archipels du Pacifique subiront l'action bienfaisante du passage de Panama, que l'humanité devra à la persévérance et à l'initiative éclairée des capitaux français.

Dans le passé, comme dans le présent, la France a tenu un rang glorieux parmi les nations dont l'expansion est réellement profitable à la race humaine. Si, jadis, ses marins, ses soldats ont fondé ou conquis de superbes colonies en Amérique, en Asie, en Afrique, elle a, de nos jours, participé à des œuvres pacifiques et essentiellement utilitaires, comme le tunnel du mont Cenis, ou à l'étude de projets semblables à travers le Simplon ou à travers la Manche. Il lui reste à accomplir, chez elle, d'autres travaux, qu'un avenir prochain verra réalisés et qui montreront que notre pays est toujours la patrie des grandes idées et l'un des pionniers des entreprises hardies profitables à tous.

Cependant l'entreprise du canal de Suez et l'entreprise du canal de Panama ont été en quelque sorte des innovations, en ce qu'elles ont été les premières grandes œuvres éminemment françaises et dont l'achèvement n'aura pas été seulement une grande gloire. En ce siècle positif, la France devait, comme jadis, comme toujours, se consacrer aux œuvres d'intérêt universel ; mais, avec raison, elle n'a plus voulu n'être qu'une grande glorieuse ; elle a tenu à montrer, à ceux-là mêmes qui commençaient à se moquer de son abnégation, qu'elle saurait aussi, et mieux que quiconque, accomplir des entreprises lucratives.

Et c'est ainsi que les capitaux français engagés dans l'exécution du canal de Suez ont, par la capitalisation de leur valeur et par les sommes reçues déjà à titre de dividendes et d'intérêts, rapporté aux actionnaires *dix fois* ce qu'ils avaient souscrit à l'origine.

Quant au canal de Panama, son avenir a été défini au Congrès international de 1879 dans cette formule : « Il coûtera *le double* et rapportera *le triple* du canal de Suez. »

Il était juste qu'en se mettant au service du monde pour l'exécution des œuvres d'intérêt universel la France prît sa large part des bénéfices qu'elle apportait au monde.

La France qui, en dépit de tous les obstacles accumulés, a su résoudre le problème jugé jadis

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

insoluble du percement de l'isthme de Suez, qui va bientôt ouvrir au monde un passage réputé aussi difficile, sinon plus, à travers l'isthme de Panama, malgré la reproduction des mêmes pronostics décourageants par lesquels on tenta d'entraver l'accomplissement du bosphore égyptien ; la France pourra aisément et promptement, grâce précisément aux grands bénéfices qu'elle reçoit et qu'elle recevra chaque année de Suez et de Panama, réaliser les projets qui doivent accroître ou développer ses ressources naturelles.

Ces travaux qu'il lui reste à exécuter sont comparativement peu importants à côté des œuvres prodigieuses qu'elle a conçues et menées à bon terme. Elle n'a qu'à compléter et perfectionner l'aménagement et l'outillage de ses principaux ports et à faciliter la navigation de ses grands fleuves tels que la Seine, le Rhône et la Gironde, pour être dotée d'un admirable réseau de voies de communication naturelles par lesquelles elle pourra multiplier ses relations et ses échanges et conserver son titre glorieux d'initiatrice et d'exécutrice des grandes œuvres d'intérêt universel.

**Ferdinand de LESSEPS.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# LA SEINE

*et*

# PARIS PORT DE MER

Lorsque l'on examine un fleuve, en vue des améliorations qui peuvent être apportées à sa navigation, on trouve que chacun d'eux a sa caractéristique propre, une nature intime et pour ainsi dire une vie différentes, et la couleur ou la saveur des eaux de chacun de ces chemins liquides est aussi peu semblable que l'allure de son débit.

Lorsqu'il s'agit de cours d'eau situés par exemple dans les contrées tropicales, on conçoit que les variations du niveau de ces immenses exutoires qui s'appellent le Congo ou les Amazones, ne soient point identiques à celles de fleuves débouchant dans des régions glacées comme la Lena ; mais il arrive souvent aussi que dans un même pays on trouve des conditions différentes lorsque les bassins de réception des eaux pluviales ne sont point orientés de la même façon par rapport aux vents qui charrient d'habitude les nuages.

Ainsi, en France, le Rhône a une manière de se comporter qui n'a d'analogie qu'avec les rivières débouchant comme lui dans la Méditerranée.

La Gironde et la Loire ont des allures presque identiques, leurs eaux viennent de montagnes de même formation et sont sujettes aux mêmes influences climatériques.

La Seine, dont le débit est intermédiaire entre celui des deux rivières que je viens de citer en dernier lieu, ne leur ressemble aucunement. Son régime est modéré, ses eaux paraissent presque toute l'année transparentes sur une grande épaisseur, ses crues n'entraînent point un volume énorme de boue comme le fait la Loire, et ne laissent point au moment de leur décroissance les bancs de sable analogues à ceux qui encombrent le lit de ce dernier fleuve.

Le niveau de la Seine, après de grandes pluies, s'élève lentement pour baisser ensuite de même, il n'y a rien là qui caractérise le torrent, et le seul fleuve auquel elle pourrait être comparée est la Meuse, qui a des allures paisibles dans un lit serpentant au milieu de bois ou de prairies.

Si le cours du fleuve qui passe sous les ponts de Paris, au lieu d'être limité à quelques centaines de kilomètres, s'étendait sur une longueur décuple, ce serait un maître fleuve, un chemin qu'autrefois on eût appelé royal au point de vue de la navigation, et qui eût été respecté par les riverains. Faut-il attendre qu'un soulèvement lent d'une centaine de mètres, faisant disparaître la Manche, lui donne cette longueur de rives pour reconnaître ces qualités exceptionnelles ? nous ne le

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

pensons point et avec nous n'y ont point songé tous ceux qui se sont occupés de Paris au point de vue de son commerce, de son industrie ou de ses richesses.

Ces dernières, on commence à le rappeler aujourd'hui, ont souvent attiré les convoitises des gens du Nord, et la Seine, il y a neuf cents ans, n'était point déclarée impropre à faire remonter les vaisseaux jusque sous les murs de la cité.

La prédominance devenue peut-être un peu trop exclusive des idées des ingénieurs pour les voies de communication par terre, peut-être aussi la réminiscence des difficultés que trouvaient les Italiens dans leurs essais d'hydraulique fluviale, ont souvent poussé les meilleurs esprits à sacrifier un avenir problématique à une voie de terre plus sûre et bien des ponts ont été jetés sur le fleuve, bien des barrages ont été établis sans qu'on songeât que chacun d'eux était une entrave que l'avenir devait presque sûrement faire disparaître. Quoi qu'il en soit, les bateaux Normands, dont les plus grands portaient il y a neuf cents ans des centaines d'hommes et de chevaux, auraient aujourd'hui (après toutes les améliorations réalisées sur le fleuve) bien de la peine à venir assiéger Saint-Denis et ne trouveraient point à l'étiage ces deux mètres de tirant d'eau qui leur étaient nécessaires.

Nous sommes pourtant obligés de conquérir des conditions de navigabilité supérieures, et des raisons particulières nous forcent de rendre aux navires leur ancien domaine, et de faire de notre capitale un véritable port.

Ce rêve de *Paris port de mer* a d'ailleurs, il faut le dire, hanté le cerveau de tous les hommes d'État qui ont laissé un nom dans la politique et dans l'administration de notre pays. Henri IV, Richelieu, le Régent même ont déclaré qu'il serait bon et utile de voir des navires amarrés le long des quais du Louvre ; sous l'empire, entre deux guerres, Napoléon Ier songea aussi à faire de la Seine une artère commerciale et militaire ; mais pour trouver à la fois un esprit concevant une idée pratique et fournissant les plans pour la réaliser, il faut arriver en 1825.

A cette date, le prince de Polignac, alors ambassadeur en Angleterre, se mit à la tête d'une véritable croisade pour la réalisation d'une œuvre magistrale qui aurait conduit les navires jusque près de Paris, et ce projet, qui consistait à creuser un canal latéral au fleuve le long de la vallée qu'il baigne fut bien près de se réaliser.

Le monde Parisien, facile à enthousiasmer pour les causes où il y a un côté grand et généreux, s'éprit de ce projet au point qu'il prit place parmi les préoccupations du jour, et les plus grands noms de la science tinrent à se déclarer convaincus de sa praticabilité ; tout était prêt lorsque survinrent les événements de 1830 et la politique dispersa les protecteurs et fit évanouir les actionnaires.

Les études faites à cette époque n'ont point été perdues, elles ont été tirées de la poussière il y a une dizaine d'années et l'on peut dire aujourd'hui que cela devait fatalement arriver. Il ne pouvait en effet échapper à un esprit observateur que l'engouement pour les chemins de fer aurait une limite et que le développement commercial et industriel qui avait été la conséquence de leur création provoquerait lui-même après la critique des transits à prix élevés et monopolisés, la création de voies nouvelles plus économiques.

Aujourd'hui l'on s'aperçoit qu'il est certainement excellent d'aller vite, mais que cette vitesse est payée bien cher, si le transport par voie ferrée arrive à être triple de celui par canaux et décuple de ce que coûte une voie maritime largement ouverte.

Aussi à la première crise industrielle, et nous traversons malheureusement une de ces étapes, on s'aperçoit en faisant le calcul des frais inhérents à toute marchandise fabriquée, que les dépenses de transport entrent pour un quantum si important que mille usines qui vont se fermer feraient de

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

bonnes affaires si, au lieu d'être desservies par une voie ferrée, elles l'étaient par des navires pouvant s'amarrer à l'un de leurs appontements.

Cette réflexion est tardive et n'empêchera, il est vrai, aucune ruine, mais elle éclaire si bien l'avenir et elle s'est faite dans un nombre d'esprits si grand, que comme un écho du cri que nous avons poussé il y cinq ans de *Paris port de mer*, nous voyons surgir des projets pour *Manchester*, *Bruxelles*, *Cologne* et *Rome* tous *ports de mer*.

Paris n'a point pourtant donné le premier la note de ce concert: la ville de Saint-Pétersbourg a réalisé de telles vues avant toute autre capitale, mais là les difficultés étaient nulles et il n'y avait qu'un maître pour vouloir et faire procéder à l'exécution.

Quoi qu'il en soit, il reste à démontrer que le projet que nous avons dressé est pratique, qu'il ne se heurte à aucune difficulté technique et aussi que son coût se maintient dans les limites les plus modérées.

Il se définit ainsi : la Seine est constituée presque comme un canal à pente très faible, il faut profiter, dans la mesure du possible, de son lit, en évitant ainsi des déblais considérables.

Les ingénieurs des ponts et chaussées ont fait des barrages pour obtenir une profondeur artificielle plus grande. Il faut profiter également dans la mesure du possible de ces surélévations aussi utiles lorsqu'il s'agit d'avoir 7 mètres de tirant d'eau que 3 mètres, mais le nombre des barrages conservés doit être très réduit pour ne point causer des arrêts ou des accidents qui donneraient lieu à des plaintes sérieuses de la part des capitaines.

Enfin le transit dans la Seine améliorée doit pouvoir se faire aussi bien en étiage qu'en temps de crue, ne léser aucun intétêt supérieur ou seulement important provenant des concessions faites de voies ferrées et satisfaire à la fois aux aspirations de Paris et à celles de la France, sans nuire aux droits légitimes du Havre et de Rouen.

Tout ceci, chose singulière, peut être obtenu moyennant une somme équivalente à celle de la dépense d'une percée de rue à Paris, et comme les conséquences d'une œuvre bonne en soi présentent souvent des résultats inattendus, en dotant Paris d'une voie de navigation on aura en même temps donné à la France une arme défensive de premier ordre.

Je vais dire quelques mots de chacun de ces points.

La différence entre le niveau de la Manche et le fond du lit de la Seine en amont de Poissy est de 15 mètres environ ; un déblai dans de telles proportions n'aurait rien de bien effrayant, et en raison du débit propre du fleuve cette différence du niveau ne donnerait pas absolument la mesure du cube des matériaux qu'il s'agirait d'enlever, le chiffre s'abaisserait quelque peu, mais en réalité on n'a point besoin tout d'abord de faire arriver la marée à Poissy, et un capitaine qui saura qu'il doit franchir deux écluses pour arriver au chemin de fer de Ceinture ne se trouvera pas plus malheureux que celui qui est obligé de faire sasser deux fois son navire pour entrer dans deux bassins. Cette manœuvre n'est gênante que si elle est répétée nombre de fois ; mais deux opérations de cette sorte ne demanderont qu'une heure et quart, et pour venir près de la capitale, cette perte de temps est peu de chose.

Ce qu'un capitaine exige, c'est une liberté d'allure et de manœuvre complètes ; il veut parrir à son heure, naviguer à son aise, et pour cela il faut certaines conditions de largeur, de voie et de profondeur qui ont été remplies dans notre projet et qui permettront de naviguer la nuit aussi bien que le jour.

Il serait trop long de donner ici un devis ni de présenter les plans complets de l'amélioration de la Seine telle que nous la concevons, permettant aux navires qui peuvent arriver aujourd'hui à Rouen, de remonter le fleuve jusqu'en amont de Poissy ; mais il importe de faire toucher du doigt les conséquences d'une pareille œuvre, plus grande peut-être qu'aucune de celles qu'on a exécutées dans ce

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

XIXe siècle. Disons tout d'abord que son but sera de faire reprendre à Paris sa place au soleil commercial de l'Europe.

Le trafic de notre capitale s'éparpille aujourd'hui dans toutes les directions, ses ballots de marchandises vont au Havre et à Marseille, mais ils transitent surtout par Anvers et Londres même pour gagner la Méditerranée.

Un port de commerce ne donne, en effet, des frets économiques que si les navires, à leur entrée comme à leur sortie, ont leur cale bondée de marchandises. Le Havre sous ce rapport ne peut lutter avec Londres, quoique sa situation à la mer soit plus favorable, mais la capitale de l'Angleterre possède dans un espace limité une agglomération de plus de trois millions de consommateurs et sur ce nombre beaucoup sont aussi producteurs, de sorte que les demandes de matières premières ont une contre-partie dans les matières fabriquées.

Anvers est, d'autre part, un grand port d'expédition qui a drainé tout le fret de la Belgique comme celui des provinces Rhénanes, et en raison même de ce champ énorme d'exploitation il a vu ses frets s'abaisser assez pour pouvoir appeler les marchandises de la Lorraine et celles du centre de la France.

En recevant à Paris, dont la population égale presque celle de Londres, les navires, nous nous trouverons dans une situation analogue au point de vue de la consommation et de la production à celle de cette dernière ville et même plus avantageuse en ce sens que nous serons plus rapprochés qu'elle du centre de gravité commercial de l'Europe occidental. Le cercle de l'activité de ce nouveau port, grâce à nos canaux et à nos chemins de fer, dépassera les limites de notre pays, nous reprendrons le transit qu'Anvers nous a enlevé et par surcroît nous nous étendrons dans le domaine conquis par la persévérance de nos voisins, sans qu'il leur soit possible d'empêcher le mouvement qui attirera chez nous les ballots d'indienne de Mulhouse ou les fers de la Meuse.

Paris, sans cesser d'être dans son enceinte actuelle une ville de goût, à tendances artistiques, verra s'élever dans l'ouest des faubourgs pleins de travailleurs, et comme la facilité des communications appelle et fait naître l'industrie, il est bien probable que le bord de la Seine, d'Elbeuf à Poissy, se couvrira d'autant d'usines qu'il y en a près de Rouen.

Au point de vue matériel, je crois donc que tout est à louer dans ce projet ; au point de vue moral, son effet doit être plus grand encore. Les discussions de l'heure actuelle sur le rôle des Colonies et sur l'utilité qu'il y a pour la Métropole à les accroître ou à les conserver sont aujourd'hui trop vives, la politique s'en est emparée de telle sorte qu'il est impossible de croire que la lumière se fera exactement sur ce point. Il y a dans toute expansion d'ailleurs une question de mesure qui rend dangereuse l'application d'un système théorique absolu. Mais ce qui fait aujourd'hui la force de l'Angleterre, ce qui a contribué à l'enrichissement de la France d'autrefois, ce qui a fait bâtir des palais à Nantes comme à la Rochelle ne peut d'une façon normale être à un moment donné une cause de stérilité ou d'affaiblissement.

En France d'ailleurs les hommes de grande initiative et peu de fortune abondent aujourd'hui comme jadis ; mais au lieu de jeter leur sève dans les voyages aventureux, leur activité dans les entreprises coloniales, ils portent quelquefois le trouble dans la famille nationale au détriment de l'ordre et de leur avenir.

Ouvrir à nos jeunes gens des horizons nouveaux par la fascination qu'exerce la vue de navires venant des quatre coins du monde, leur faciliter des voyages dans des pays lointains est un bienfait dont la France se ressentira, car elle les verra plus tard sinon tous riches, mais au moins tous trempés par l'expérience de la vie.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Si d'ailleurs nos vieilles Colonies s'amoindrissent, c'est que le courant d'émigration qui doit rajeunir leur sang est arrêté dans toutes les directions.

Un seul port, Bordeaux, voit des Basques se diriger vers la république Argentine et y créer comme une nouvelle province ayant nos mœurs, notre langue, et appelant nos marchandises, et cette émigration est entravée de toutes façons, sous prétexte de dénationalisation.

Nous n'agissions point ainsi lorsque nous possédions le Canada et la Louisiane, on ne déclarait point déserteurs les jeunes gens qui allaient s'y créer une famille et bâtir une habitation.

L'Angleterre ne connaît point ces entraves, qu'il faut dégager, si nous voulons reprendre notre place dans le monde.

En faisant de Paris un centre maritime, j'espère aussi que les brillantes facultés de notre race grandiront et que notre esprit sera soustrait dans une juste mesure aux simples appétits commerciaux. Une ville, fût-elle à la fois Athènes et Corinthe, appelât-elle par son luxe, par ses arts et par son climat les étrangers au point de pouvoir vivre du superflu de leur revenu, au lieu d'honorer un pays peut le perdre, si, excitant les convoitises de ses voisins, elle n'élève pas suffisamment le cœur de ceux qui doivent la défendre. Un contact plus intime avec la mer produira aussi ce résultat, car elle fera de l'intrépidité une chose naturelle.

Il est encore une autre considération qui doit faire désirer cette création, c'est celle de la défense nationale.

Paris, investi dans la guerre de 1870, a dû se rendre après un siège, ou pour mieux dire, après un investissement dont les conséquences ont été fatales pour la fortune de notre pays.

Faut-il admettre que nous voyions le même fait se reproduire, entraînant les mêmes désastres.

Certes, nous avons éloigné, par la création de forts nouveaux, toute crainte d'un nouveau bombardement produisant des ruines matérielles ; mais l'investissement, en tant que coupant les routes et empêchant toute arrivée d'approvisionnements est encore possible, et la population enserrée entre les forts, par cela même qu'elle est plus nombreuse, sera plus difficile à nourrir, et le siège pourra, malgré tous les efforts, se terminer par une capitulation basée aussi sur le manque de pain.

Dans les conditions actuelles des préparations de guerre, si courtes, qu'en huit jours nous pouvons avoir à repousser dans l'est les efforts de trois ou quatre corps d'armée, il est impossible d'approvisionner Paris, si l'un des chaînons de nos forts de la frontière de l'est vient à être brisé.

Les chemins de fer bondés de troupes ne pourront fournir les 4.000 trains nécessaires pour un approvisionnement même borné à 90 jours.

Il y aura à la fois pénurie de matériel roulant et impossibilité même de trouver dans un délai qui peut être infiniment court, les farines et le bétail qui devraient être concentrés pour nourrir une population de plus de trois millions d'hommes.

La Seine seule peut servir de route pour les matières alimentaires, route aboutissant à des magasins inépuisables, ce sont ceux du monde entier, et située du côté opposé à l'attaque.

En outre cette route pourra servir de ligne admirable de défense, car elle sera sillonnée par des monitors invulnérables pour l'artillerie de campagne ; elle sera profonde, ce qui empêchera l'établissement de ponts de chevalets, et tous ses ouvrages fixes actuels étant tournants et ayant tous leur travée mobile sur la rive gauche, on aura en réalité réalisé en France, sans dépense importante, un énorme fossé ne gelant jamais à cause de sa profondeur et qui s'étendant sur la moitié de la largeur de notre pays permettrait à nos armées de se concentrer dans l'est de la capitale. Cette voie servant aussi bien à l'approvisionnement qu'à la défense, a appelé l'attention de nos officiers du génie les les plus distingués, et nous espérons bien qu'ils seront écoutés en même temps que les commerçants lorsque nos parlements devront discuter l'œuvre de la création de Paris port de mer.

**A. BOUQUET de la GRYE.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# EXPANSION COLONIALE

*et*

# MARINE MARCHANDE

Jusqu'au XIVe siècle, la Méditerranée avait attiré et retenu l'attention de l'Europe. C'était, en effet, sur ses rives que les Phéniciens, les Grecs, les Romains avaient fondé ces riches colonies dont quelques-unes attestent encore la grandeur et la gloire des vieilles métropoles. La Méditerranée était comme le berceau de la civilisation, Gênes et Venise lui devaient leur puissance commerciale et politique, et enfin la lutte du mondre chrétien contre l'islamisme avait dirigé de ce côté toutes les forces du continent.

Quelques hardis navigateurs avaient bien franchi déjà le détroit de Gibraltar et reconnu le nord-ouest de l'Afrique, mais ce n'étaient là que des tentatives isolées.

Le mouvement d'expansion qui, depuis cinq siècles, a porté les nations de l'Europe occidentale vers tous les points du globe, commence seulement en 1364 par la fondation des premiers établissements français sur la côte occidentale d'Afrique.

A partir de ce moment les explorations, les découvertes, la création des comptoirs de trafic, la prise de possession de terres nouvelles se succèdent sans interruption, et pour constater que la France a dignement tenu son rang dans ces conquêtes de la civilisation, dans ces découvertes et ces explorations qui ont reculé les limites du monde, il nous suffit de nous rappeler les noms de Jean de Béthencourt, de Jean Cousin, qui peut disputer à Christophe Colomb la gloire de la découverte de l'Amérique et à Vasco de Gama celle du passage du cap sud africain, de Thomas Aubert, des frères Parmentier, qui parcourent l'océan Indien, d'Ango, cet armateur qui reçoit en souverain les ambassadeurs du roi de Portugal et sait, par ses seules ressources, faire respecter son pavillon, du brave et infortuné Jean Ribaut, de Gourgues, ce Gascon qui juge qu'il ne peut laisser impunie une injure faite aux enfants de la France et qui, à ses frais et avec ses seuls moyens, venge l'assassinat des compagnons le Ribaut, du Malouin Jacques Cartier, qui reconnaît et occupe Terre-Neuve, puis remonte le Saint-Laurent et fonde le Canada, de Chasles, de Samuel Champlain, d'Esnambuc, à qui nous devons nos Antilles, de Pronis, qui, en 1641, s'établit à Madagascar, de Caron, l'habile créateur de l'Inde française, d'Estrées et tant d'autres.

A la fin du XVIIe siècle, malgré la bulle du pape Alexandre VI de 1438, qui avait partagé le monde entre les Espagnols et les Portugais, notre pavillon flottait en Afrique, sur le *Bastion du Roi*, sur la côte

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

algérienne depuis 1560 sur nos comptoirs de la côte du Poivre, de la côte d'Ivoire, et de la côte d'Or, au Sénégal (1637), à Madagascar (1643), à la Réunion (1649) ; — en Asie, sur les établissements de Mahé (1627), de Ceylan, de San-Tomé (1677), de Pondichéry (1683), de Chandernagor (1688) ; — en Amérique, à Terre-Neuve (1535), au Canada (1534-1542), à Saint-Pierre et Miquelon (1604), en Acadie (1604), à la Lousiane, aux îles de Saint-Christophe (1625), de la Gouadeloupe et de la Martinique (1635), à la Grenade, à Saint-Vincent, à la Guyane (1635) et à Saint-Domingue.

Les autres nations de l'Europe occidentale n'étaient pas restées inactives.

Sans parler des *Danois*, qui s'étaient établis aux îles Feroë dès 858, en Islande (876), au Groëland (986), les *Portugais* avaient successivement occupé Madère (1420), les Açores (1432), quelques points de la côte de Guinée (1446), le Cap Vert (1446), Saint-Thomas (1471), Mozambique (1505), Goa (1510), Macao (1557), Angola (1575), Timor (côte orientale) (1680). Les *Espagnols* possédaient les îles Canaries depuis 1420, Porto-Rico (1509), Cuba (1511), les Philippines (1565), les îles Carolines (1686).

Les *Pays-Bas* avaient établi leur autorité sur les Moluques (1607-1613), à Java (1619), Banda (1620), Saint-Eustache (1632), Curaçao (1634), aux Célèbes (1639), à Timor (côte occidentale) (1640), à Saint-Martin (1648), Sumatra (1664), Surinam (1666).

Enfin la *Grande-Bretagne*, qui s'était tenue complètement en dehors de ce mouvement jusqu'au commencement du XVII^e^ siècle, s'était établie à Terre-Neuve, près des Français, en 1565, aux Barbades en 1606, aux Bermudes en 1609, sur quelques points de l'Inde en 1620, au Canada (concurremment avec les Français) en 1623, à Bahama et aux îles Turques en 1629, à Sainte-Hélène en 1551, à la Jamaïque en 1655, et avait fondé ses établissements de la Côte-d'Or en 1661.

La puissance coloniale de la France diminue pendant tout le XVIII^e^ siècle.

Par les articles 9, 10, 12, du traité d'Utrecht, nous abandonnons Terre-Neuve, l'Acadie, Saint-Christophe. Nous nous étions établis à l'île de France en 1715, mais cette possession nous est enlevée lors des guerres de l'empire et elle passe sous la domination anglaise par les traités de 1814-1815, ainsi que Sainte-Lucie dans les Antilles.

L'occupation de Karikal (1739), de Mazulipatam et Yanaon (1752) ne compense certes pas la perte de notre domaine indien, perte consommée par le traité de Paris en 1763. Ce même traité nous enlève le Canada, la plus grande partie de la Louisiane, la Grenade, Saint-Vincent, la Dominique et Tabago.

Les guerres de la première république nous firent perdre Saint-Domingue, et Napoléon I^er^ vendit pour 80 millions ce qui nous restait de la Louisiane. En 1831, tout en maintenant nos droits sur Madagascar, nous abandonnions nos postes sur le littoral de cette île.

Pendant cette même période (de 1700 à 1830), nous voyons l'Angleterre s'emparer par conquêtes, par traités ou par peuplement, outre les possessions que nous lui avons abandonnées, de Gibraltar (1704), du Honduras anglais (1783), de Penang (1785), de la Nouvelle-Galles du Sud (1787), de Sierra-Leone (1787), de Ceylan (1795), de la Trinidad (1797), de Malte (1800), de la Guyane anglaise (1803), de la Tasmanie (1803), du Cap de Bonne-Espérance (1806), de Héligoland (1807), de Maurice (1810), de l'île de l'Ascension (1815), de l'Australie occidentale (1829).

De leur côté les *Espagnols* augmentent leur domaine colonial de Fernando-Pô, Annabon, Corisco, Elobey, San-Juan (1778) ; les *Hollandais* s'emparent de Bornéo (1780-1787), de Banca (1816), de la Nouvelle-Guinée (1828).

Depuis 1830 le mouvement est suivi seulement par l'Angleterre et par la France, et depuis trois ans par l'Allemagne.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

La France conquiert l'Algérie, elle occupe les Marquises (1843), Nosi-Bé, Mayotte, le Gabon (1843); elle étend ses possessions sur la Côte-d'Or (1843), la Nouvelle-Calédonie et l'île des Pins (1853); elle s'empare de la Cochinchine (1863), des îles Loyalty (1864): elle se fait céder Tahiti (1880), les Tuamotu (1881), les Tubuaï et Rapa (1881), de nombreux établissements sur la côte occidentale d'Afrique (73 traités) (1883-1884); elle occupe Obock (1884); le congrès de Berlin (1885) lui reconnaît le Congo français; elle établit son protectorat sur Porto-Novo (1863), sur le Cambodge (1863-1884), sur la Tunisie (1881), sur l'Annam et le Tong-King (1884), sur Tadjourah, Ambado (1884-1885).

De son côté, l'Angleterre hisse son pavillon aux Falkland (que la France avait occupées et abandonnées en 1764) (1833), dans l'Australie méridionale (1836), à Natal et à Aden (1838), à la Nouvelle-Zélande (1841), à Hong-Kong (1843), aux îles Labuan (1847), à Périm (1855), au Queensland (1859), à Lagos (1861), aux Fidji (1874), dans la Birmanie anglaise (1852), à Chypre (1878), à Port-Hamilton (1885).

Enfin l'Allemagne a reconnu plusieurs établissements en Afrique, notamment Angra-Pequena (1883), les Cameroons (1884), dans l'archipel océanien, et cette puissance semble se préoccuper de trouver des territoires dont elle pourra prendre possession.

Il est intéressant de rechercher quelles sont les causes qui ont guidé les nations européennes dans ce mouvement prolongé d'expansion.

Pendant la première période, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, c'est l'époque des explorations, de la recherche de pays producteurs de métaux précieux et de produits de consommation : *les épices*, de la découverte de continents inconnus, de la navigation à travers des mers nouvelles ; elle est illustrée par les Christophe Colomb, les Vasco de Gama, les Jean Cousin, les Parmentier et tant d'autres. Elle marque le début des colonies de peuplement par quelques établissements qui doivent leur origine aux persécutions religieuses ; telles sont les conceptions de Coligny, les tentatives de Jean Ribaut.

A partir de 1700, nous entrons dans la période des colonies politiques et militaires. Elle s'ouvre par la conquête de Gibraltar ; le traité d'Utrecht la poursuit. C'est l'époque des grandes guerres de l'Inde et du Canada, des traités de 1763 et de 1783, des traités de 1814 et de 1815.

La France, malgré ses échecs, garde le souvenir des Labourdonnays, des Dupleix, des Montcalm, des Bougainville.

Quelques colonies de peuplement, comme les premiers établissements d'Australie, le Cap de Bonne-Espérance. Début des colonies de consommation : l'Inde, le Canada.

L'émigration des artisans des Pays-Bas vers l'Angleterre avait amené celle-ci à comprendre quels profits elle pouvait attendre de possessions qui lui assuraient et l'approvisionnement des matières premières et le débouché des produits manufacturés.

Enfin la période contemporaine qui commence en 1830 vise tout à la fois les colonies productrices des denrées de consommation et des matières premières, quelques-unes des métaux précieux (l'Australie), — les colonies de peuplement, Australie méridionale, Queensland, Natal, Algérie, Nouvelle-Calédonie, — les colonies de consommation et d'entrepôt : ce sont avec les colonies de peuplement celles qui permettent le rayonnement commercial vers des pays voisins ; telles sont Lagos, le Gabon, les établissements de la Côte-d'Or, Hong-Kong, etc., — les colonies politiques : Hong-Kong, Chypre, l'Algérie, la Cochinchine, le Cambodge, la Tunisie, etc., — enfin les colonies maritimes : Hong-Kong, Aden, Périm, les Fidji, Chypre, les Marquises, Tahiti, les îles Tuamotu, Rapa, Obock, etc.

A vrai dire et malgré les divisions que nous en avons faites, toutes les colonies ont à la fois, à des degrés divers, une importance politique, commerciale et maritime. Point n'est besoin de l'établir

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

par une démonstration quelconque ; l'âpreté que mettent les nations européennes à acquérir et à conserver leur domaine colonial le prouve suffisamment. Qui conteste à cette heure au profit de l'Angleterre l'importance politique des colonies de l'Inde, du Canada, de l'Australie, de Malte, de Héligoland, de Hong-Kong, de Chypre, etc. ? Qui songe à discuter l'importance commerciale du Canada, dont le trafic avec la métropole s'élève à plus de vingt-un millions de livres sterling, de l'Inde (68,000,000), de l'Australie (52,000,000), du Cap de Bonne-Espérance et de Natal (52,000,000) ?

Il est utile de noter le trafic des pays européens avec leurs propres colonies.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Le Portugal | échange pour. . . . . | 8.000.000 | de francs. |
| L'Espagne | — . . . . . | 102.000.000 | — |
| Les Pays-Bas | — . . . . . | 200.000.000 | — |
| La France | — . . . . . | 500.000.000 | — |
| L'Angleterre | — . . . . . | 4.500.000.000 | — |

En tenant compte de la situation particulière de chacun de ces États, ces chiffres ne sont-ils pas la preuve absolue, incontestable, de l'importance commerciale des colonies ?

L'utilité des établissements d'outre-mer pour les puissances maritimes n'a jamais été sérieusement discutée. Mais si ces établissements étaient nécessaires au commencement du siècle, ils sont devenus indispensables maintenant que le propulseur naturel tend de plus en plus à faire place au propulseur mécanique.

Avant l'application de la vapeur à la navigation, il suffisait pour le navire d'avoir les vivres de son équipage, il pouvait tenir la mer sans relâche pendant les plus longs voyages. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Le navire doit prendre son charbon, et comme, pour les longues traversées, pour les traversées moyennes même, il ne peut s'encombrer de son combustible, il n'en embarque que des quantités relativement faibles et renouvelle sa provision aussi souvent que possible. C'est le cas pour la marine militaire, c'est surtout le cas pour la marine marchande, — le charbon prenant forcément pour celle-ci la place de la marchandise, diminue le produit du voyage : d'où la conséquence pour les puissances maritimes, qu'elles doivent posséder sur un grand nombre de points des escales qui soient en quelque sorte le prolongement du territoire national.

Pour se rendre compte des conditions dans lesquelles s'imposent de plus en plus ces établissements maritimes, il n'est pas sans intérêt de rappeler les progrès de la marine à vapeur européenne depuis 15 ans (*Tableau* n° 1 ci-contre).

Les nations qui cherchent à étendre leur commerce extérieur en général et leurs exportations d'objets fabriqués en particulier, savent que la marine nationale est l'élément indispensable de ce développement. Le transport par pavillon national est comme la sauvegarde de la clientèle d'un pays. C'est la garantie la plus sérieuse que puisse trouver l'industrie contre les fraudes si fréquentes qui tendent à tromper sur l'origine des produits fabriqués. Voilà pourquoi les pays exportateurs font des efforts considérables pour augmenter leur effectif naval, et du tableau qui suit, on tirera certainement cette conclusion que l'accroissement de la flotte à vapeur des nations est en corrélation directe avec celui de leurs exportations d'objets fabriqués.

En ce qui concerne la France, nous ne saurions trop le répéter, si nous voulons avoir un commerce extérieur, il nous faut une marine forte ; et si nous voulons avoir une marine, il nous faut des établissements coloniaux.

Mais, pourra-t-on dire, à quoi bon avoir pour cela des colonies ? De simples parcs à charbon ne suffisent-ils pas ? Non certes, car à côté du parc à charbon on doit chercher à créer un commerce

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

## DÉVELOPPEMENT DE LA MARINE EUROPÉENNE A VAPEUR

*Depuis* 1870 *jusqu'en* 1884-1885

N° 1.

| PAYS | 1870 | | 1879 | | 1884-1885 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | NOMBRE DE NAVIRES | TONNAGE | NOMBRE DE NAVIRES | TONNAGE | NOMBRE DE NAVIRES | TONNAGE |
| Grande-Bretagne | 2.426 | 1.651.767 | 3.787 | 4.265.519 | 4.852 | 6.464.362 |
| France | 288 | 212.976 | 335 | 423.787 | 505 | 750.061 |
| Allemagne | 127 | 105.131 | 277 | 289.429 | 509 | 566.697 |
| Espagne | 148 | 72.845 | 226 | 205.498 | 314 | 363.908 |
| Autriche | 74 | 44.312 | 82 | 93.142 | 102 | 130.447 |
| Pays-Bas | 82 | 39.405 | 111 | 118.260 | 174 | 314.538 |
| Italie | 86 | 36.358 | 103 | 107.070 | 147 | 201.070 |
| Russie | 62 | 28.422 | 166 | 128.729 | 210 | 161.110 |
| Suède | 83 | 18.633 | 258 | 98.969 | 311 | 130.180 |
| Norwège | 26 | 7.321 | 148 | 67.636 | 266 | 141.452 |
| Danemark | 44 | 12.085 | 109 | 74.987 | 177 | 135.344 |
| Belgique | 14 | 10.442 | 40 | 64.773 | 60 | 108.207 |
| Grèce | 8 | 3.267 | 20 | 14.237 | 55 | 52.878 |
| TOTAUX | 3.468 | 2.242.964 | 5.662 | 5.952.036 | 7.682 | 9.520.254 |

local. Comment défendre un parc à charbon en cas de guerre si on ne constitue pas des éléments de garde? Ne faut-il pas y créer aussi le commandement? Or c'est là, pour ainsi dire, tout le sacrifice à faire pour les Colonies. On aurait donc grand tort de ne pas tirer parti des dépenses indispensables de commandement, d'administration et de garde en en faisant profiter un territoire plus étendu et capable de procurer un trafic utile au pays, indispensable encore à cette marine marchande dont on semble s'occuper fort peu.

Depuis quatre siècles et plus que la France a cherché à s'étendre au dehors, on en est encore à discuter l'utilité des Colonies pour la Métropole.

Certes, les adversaires de la politique coloniale comptent des esprits élevés; mais on nous concédera bien que les hommes prévoyants, qui ont été les partisans résolus de notre action extérieure, ont laissé malgré tout de grands souvenirs chers aux Français, ce qui indique qu'en dépit de nombreuses hésitations, le pays a le sentiment des avantages politiques et économiques qu'il en peut faire.

Personne ne méconnaît que les possessions d'outre-mer offrent quelques inconvénients pour la Métropole : il en est de cela comme de toutes les entreprises; mais ce qu'il faut savoir, c'est si la somme des avantages n'est pas incomparablement supérieure à celles des inconvénients.

La possession de Colonies engage la responsabilité de la Métropole sur un plus grand nombre

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de points; elle peut, par le fait, augmenter les risques de conflits diplomatiques et même militaires. C'est là certainement un des arguments dont on se sert contre l'action extérieure ; on n'en saurait contester l'exactitude ; mais n'est-ce pas là le principe même de la vie des nations ? Ne peut-on pas dire avec autant de raison que plus un pays s'agrandit, plus il a de chances de rébellions à l'intérieur et de difficultés extérieures ? — que plus un pays apporte d'ardeur à défendre ses intérêts, plus il risque de froisser ceux des autres pays, et par le fait, de soulever des conflits ?

On ajoute que les colonies françaises grèvent le budget métropolitain. C'est exact, mais les possessions de la France ne sont-elles pas le patrimoine national au même titre que les départements intérieurs ? Fait-on le compte de ce que rapporte et de ce que coûte chacun de ces départements ?

Ces questions sont généralement fort peu connues ; un grand nombre d'esprits des plus distingués semblent croire que les Colonies doivent apporter un contingent financier à la Métropole. C'est là une grave erreur. Les possessions extérieures ne peuvent constituer d'une manière permanente des ressources au budget de la mère patrie.

Mais, disent nos contradicteurs, encore faut-il que les Colonies puissent satisfaire elles-mêmes à leurs dépenses locales et ne rien coûter aux contribuables métropolitains ; les colonies anglaises les colonies hollandaises ne sont-elles pas dans ce cas ? l'Angleterre, les Pays-Bas ne dépensent rien pour leurs colonies.

Il y a, en effet, certaines colonies qui, *après un siècle de sacrifices*, ont aujourd'hui des ressources suffisantes. Quelles sont-elles ? Ce sont les colonies que nous avons perdues : le *Canada* et l'*Inde*, puis les *colonies australiennes*. Ce sont certes les plus importantes possessions de la Grande-Bretagne, mais *aucune des autres colonies ne peut se suffire* sans le secours du budget métropolitain, et on le reconnaîtra lorsqu'on voudra bien noter que le budget colonial anglais s'élève, pour 1885, à 3,126,511 livres, soit 78,162,775 francs, sans tenir compte, bien entendu, du budget de la marine.

La Hollande, en dehors de ses dépenses d'administration centrale, 1,214,243 florins (2,550,000 francs), doit pourvoir aux déficits des budgets coloniaux. Or ces déficits ont été :

| | |
|---|---|
| en 1881 . . . . . | 26,926,000 francs |
| en 1882 . . . . . | 30,414,000 — |
| en 1883 . . . . . | 60,381,000 — |
| en 1884 . . . . . | 57,867,000 — |

Certes il est à penser que les riches colonies néerlandaises, qui traversent une période difficile, reviendront à un état prospère; mais il n'est pas moins vrai que la métropole doit, en cas d'insuffisance, faire des sacrifices considérables.

Les possessions que les guerres du siècle dernier et du commencement de celui-ci ont enlevées à la France constituaient nos établissements les plus riches et les plus prospères ; c'est bien pour cela que dans nos malheurs elles ont été comme la rançon de la patrie. Habituons-nous donc à comparer des choses comparables, prenons les colonies par elles-mêmes et rendons-nous compte si les sacrifices budgétaires que nous faisons pour elles sont justifiés par l'importance politique et économique qui en résulte pour le pays.

Nos adversaires prétendent encore que si les possessions extérieures peuvent être utiles aux pays étrangers, elles ne le sont pas pour la France, notre caractère national ne se prêtant pas à la colonisation, — que, de plus, les colonies ne peuvent être profitables qu'aux peuples qui ont un excédent de population et qui émigrent, — que nous ne trafiquons pas avec nos établissements lointains.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Nous serions tenté de répondre que c'est justement parce que notre émigration est relativement faible qu'il est utile pour nous d'avoir des colonies, — non des colonies de peuplement, — mais des colonies d'exploitation : c'est là une doctrine qui ne nous est pas personnelle. Il nous souvient que dans une grande réunion coloniale, en Allemagne, nous avons entendu soutenir avec autorité et avec succès que les possessions lointaines sont utiles parce qu'elles ont justement pour effet d'arrêter l'émigration à l'étranger, qui est une véritable perte matérielle pour les pays d'Europe, — que le trafic qui naît des colonies, le développement qu'elles procurent à l'industrie ont pour résultat, en donnant du travail aux classes laborieuses, de les maintenir dans leur patrie et de garder pour la Métropole le profit de leur production. Si c'est là une théorie juste pour l'Allemagne, c'est une vérité indiscutable pour la France. Les colonies en effet assurent l'approvisionnement des matières premières réclamées par l'industrie, en même temps qu'elles procurent des débouchés aux produits fabriqués, non seulement par la consommation coloniale locale, mais encore par la clientèle qu'elles créent dans les pays qui les avoisinent. Elles sont des étapes commerciales et maritimes qui, par un rayonnement naturel, développent la consommation des marchandises métropolitaines.

On proclame avec raison l'importance de nos relations avec la République Argentine. C'est là en effet un de nos principaux débouchés ; mais s'est-on jamais rendu compte que, toutes proportions gardées par rapport à la population, à la richesse et au commerce général de cette République, nous y avons une situation moins prépondérante que dans l'Amérique Centrale ?

Ainsi tandis que notre commerce a débouché sur Buenos-Ayres, pendant l'année 1884, un total de 119,211,094 francs, il a dirigé, pendant le même exercice sur l'Amérique Centrale (Guatémala, Honduras, Nouvelle-Grenade, Vénézuela, possessions anglaises, Haïti, Saint-Thomas, possessions hollandaises), pour 62,868,081 francs. Qui donc pourrait contester que nos possessions des Antilles ne nous sont point utiles pour ce trafic ?

Notre possession de Cochinchine n'a-t-elle pas développé considérablement dans nos affaires l'Extrême-Orient ? En 1865, nous exportions (commerce général) aux Indes anglaises, aux Philippines, en Chine, au Japon, en Siam et en Cochinchine pour une somme de 21,248,666 francs ; nous avons exporté, en 1884, malgré la suspension de nos affaires avec l'Empire du Milieu, pour un chiffre de 52,113,310 francs.

Ce sont là, il semble, des éléments importants qu'il convient de ne pas négliger.

De plus, nos possessions constituent une clientèle dont la fidélité n'est pas à démontrer. On sait que depuis plusieurs années nos exportations diminuent progressivement ; or elles se maintiennent et augmentent à destination de nos possessions d'outre-mer.

**N° 2.** *Exportations de France pendant les années* 1882, 1883, 1884, *en millions.*

| 1882 | | 1883 | | 1884 | |
|---|---|---|---|---|---|
| COMMERCE GÉNÉRAL | COMMERCE SPÉCIAL | COMMERCE GÉNÉRAL | COMMERCE SPÉCIAL | COMMERCE GÉNÉRAL | COMMERCE SPÉCIAL |
| 4.764 | 3.574 | 4.561 | 3.451 | 4.248 | 3.232 |
| **COLONIES** | | | | | |
| 95 | 64 | 107 | 68 | 100 | 68 |

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Tandis que notre commerce général d'exportation sur tous pays perd durant ces trois années 40, 80 $^0/_0$, il ne perd pour nos colonies que 7 $^0/_0$ et alors que notre commerce spécial d'exportation sur tous pays diminue de 9,50 $^0/_0$, il augmente sur nos colonies.

Il est de règle de prétendre que le commerce de nos possessions profite surtout aux étrangers et que de ce côté encore nous sommes dans des conditions déplorables d'infériorité vis-à-vis des autres puissances européennes. S'est-on jamais rendu compte sérieusement de cette critique ? A-t-on jamais comparé comme il convient nos possessions avec des possessions étrangères voisines ? Si on met en regard l'ensemble des colonies britanniques et celui des colonies françaises, la critique porte ; mais ce n'est point ainsi qu'il faut juger. Prenons pour le même exercice les Antilles françaises et les Antilles anglaises ; prenons la Réunion et Maurice. Nous aurons ainsi des éléments justement comparables.

En 1883, les Antilles anglaises (Jamaïque, Barbades, Trinidad, etc.), ont importé pour un chiffre total de £ 6,687,084, sur lequel la Grande-Bretagne figure pour £ 2,819,342, soit 42,16 $^0/_0$.

Les importations des Antilles françaises s'élèvent à 58,679,818 francs et la France y figure pour 28,832,747, soit 49,13 $^0/_0$.

Les importations de Maurice. . . . . £ 2,766,286
Dont d'Angleterre. . . . . £ 883,829
Soit 31,95 $^0/_0$

Les importations de la Réunion. . . . . 26,757,306 francs.
Dont de France. . . . . 13,472,794 —
Soit 49,97 $^0/_0$

Enfin veut-on savoir quels sont les progrès accomplis dans l'exportation coloniale par les diverses nations européennes ?

**N° 3.** *Comparaison des exportations des puissances européennes à destination de leurs possessions* *.

| PAYS | PÉRIODES DE COMPARAISON | | EXPORTATIONS EN MILLIERS DE FRANCS | | AUGMENTATION p. $^0/_0$ |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1re période | 2e période | 1re période | 2e période | |
| Grande-Bretagne | 1874-1876 | 1881-1883 | 1.872.625 | 2.245.175 | 19.9 |
| Portugal | 1872-1874 | 1879-1881 | 3.775 | 3.950 | 4.6 |
| Espagne | 1872-1874 | 1880-1882 | 71.775 | 82.375 | 14.8 |
| Hollande | 1873-1875 | 1880-1882 | 87.575 | 88.850 | 1.4 |
| Danemark | 1874-1876 | 1880-1882 | 5.500 | 6.525 | 18.6 |
| France (Sans l'Algérie) | 1874-1876 | 1881-1883 | 74.700 | 95.400 | 27.7 |
| France (Avec l'Algérie) | | | 240.800 | 295.700 | 22.8 |

* Extrait du discours prononcé par sir W. Rawson, président de la Société de statistique de Londres à l'ouverture de la session 1884-1885.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les Français n'émigrent pas, dit-on ; donc point n'est besoin d'avoir de possessions. S'est-on jamais renseigné sur la direction de l'émigration anglaise ? On veut toujours confondre colonies de peuplement avec colonies d'exploitation. Ici encore nous répondons par des chiffres.

Le nombre des émigrants du Royaume-Uni s'est élevé en 1883, à 316,101, sur lesquels 203,288 se sont dirigés sur les États-Unis, 5,083 sur divers peuples étrangers, 102,467 sur les colonies anglaises de peuplement (Canada, Australie, Cap de Bonne-Espérance), et 5,268 seulement SUR TOUTES LES AUTRES COLONIES (Indes Orientales, Indes Occidentales, possessions africaines, Antilles, possessions européennes et asiatiques). Ce sont là des faits suffisamment probants pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister sur le mal fondé de l'argument.

Il est facile d'établir l'importance de nos établissements coloniaux pour notre flotte marchande. Sur le mouvement général à l'entrée, en navires chargés, nous relevons pour le pavillon français un tonnage de 4,188,425 tonneaux, dont pour les colonies 1,007,319 tonneaux, — à la sortie 3,920,073 tonneaux, dont pour les colonies 1,260,423 tonneaux : soit, entrées et sorties réunies, en navires chargés, pour tous pays 8,108,498 tonneaux, dont pour les colonies 2,267,742 tonneaux.

L'effectif naval de la France trouve donc son emploi pour une proportion de 27,96 $^0/_0$ dans le trafic avec nos possessions.

Il convient de se souvenir que non seulement nos établissements nous donnent un trafic qui leur est propre, mais qu'ils nous permettent de tenir un rang fort honorable dans les pays qui leur sont voisins. Ainsi le pavillon français trouve à employer pour l'Amérique Centrale un tonnage à l'entrée, en navires chargés, de 219,358 tonneaux, à la sortie de 144,843 tonneaux, ensemble 364,201 tonneaux, — et la Plata, qu'on prétend toujours être le point le plus important de notre trafic, ne donne à l'entrée (pavillon français) que 220,854 tonneaux, à la sortie 211,404, soit un mouvement général de 432,258 tonneaux.

Poussant plus avant la comparaison, si nous mettons en regard l'Angleterre et la France et si nous cherchons la part réservée au pavillon national dans l'ensemble du mouvement maritime entre la Métropole et les Colonies, nous trouvons que, pour le Royaume-Uni, les entrées et les sorties de ou pour les possessions se sont élevées, en 1882, à 9,748,281 tonneaux, sur lesquels le pavillon britannique a couvert 8,482,818 tonneaux, soit 87 $^0/_0$.

Pour la France : entrées et sorties de ou pour les colonies (navires chargés), 1,315,144 tonneaux ; part du pavillon national 1,255,332 tonneaux, soit 95,40 $^0/_0$. Qui donc devant ces chiffres oserait soutenir que la France peut se désintéresser des établissements coloniaux ?

Enfin le tableau qui suit (N° 4) porte encore un enseignement qu'il ne faut pas négliger. En même temps qu'il montre la progression du mouvement maritime entre la Métropole et nos possessions, il établit que les sorties sont toujours supérieures aux entrées, ce qui indique clairement qu'un certain nombre de navires, que la difficulté de trouver un fret de sortie forcerait à relever sur lest pour un port étranger, trouvent à s'employer avec fret à destination de nos colonies.

La marine marchande ne procure pas seulement la rémunération du capital de l'armateur, les gages et salaires de 100,000 matelots, la vie de leur famille, le travail des constructeurs et de leurs ouvriers, l'approvisionnement du bord, le travail de nos ouvriers des ports, etc. etc..., elle donne au pays une prépondérance politique indiscutable, elle permet le recrutement des vaillants marins qui embarquent sur nos navires de guerre et que la France trouve à ses ordres à tous moments.

La grandeur navale d'une nation se juge bien plus par l'importance de sa marine marchande que

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# TABLEAU DE LA NAVIGATION
# DANS LES COLONIES FRANÇAISES

N° 2

## NAVIRES CHARGÉS

| COLONIES FRANÇAISES | 1849 | | | | | | | | 1859 | | | | | | | | 1869 | | | | | | | | 1879 | | | | | | | | 1884 | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | ENTRÉE | | | | SORTIE | | | | ENTRÉE | | | | SORTIE | | | | ENTRÉE | | | | SORTIE | | | | ENTRÉE | | | | SORTIE | | | | ENTRÉE | | | | SORTIE | | | |
| | PAVILLON français | | PAVILLON étranger | | PAVILLON français | | PAVILLON étranger | | PAVILLON français | | PAVILLON étranger | | PAVILLON français | | PAVILLON étranger | | PAVILLON français | | PAVILLON étranger | | PAVILLON français | | PAVILLON étranger | | PAVILLON français | | PAVILLON étranger | | PAVILLON français | | PAVILLON étranger | | PAVILLON français | | PAVILLON étranger | | PAVILLON français | | PAVILLON étranger | |
| | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. | Nombre de navires. | Tonnage. |
| Algérie | 658 | 77.091 | » | » | 1.113 | 125.915 | 4 | 328 | 783 | 164.463 | » | » | 920 | 185.967 | 2 | 398 | 889 | 314.793 | 34 | 6.442 | 1.130 | 392.446 | 46 | 9.464 | 1.066 | 659.311 | 107 | 35.650 | 1.237 | 743.298 | 97 | 17.963 | 1.072 | 829.857 | 105 | 13.019 | 1.350 | 1.023.874 | 116 | 25.709 |
| Ile de la Réunion | 57 | 16.790 | » | » | 74 | 21.941 | » | » | 122 | 49.157 | » | » | 87 | 36.744 | » | » | 49 | 20.552 | 1 | 299 | 58 | 22.468 | » | » | 52 | 23.154 | 5 | 1.727 | 43 | 19.459 | 5 | 2.721 | 43 | 25.848 | 1 | 321 | 33 | 25.753 | 4 | 3.452 |
| Guyane française | 12 | 2.236 | » | » | 16 | 2.883 | » | » | 11 | 2.285 | » | » | 40 | 9.818 | » | » | 10 | 2.432 | » | » | 54 | 14 127 | » | » | 2 | 487 | » | » | 29 | 8.842 | » | » | 7 | 2.066 | 1 | 634 | 27 | 9.578 | 6 | 1.813 |
| Martinique | 73 | 18.409 | » | » | 134 | 33.679 | » | » | 122 | 30.830 | » | » | 109 | 29.092 | » | » | 124 | 33.050 | 8 | 2.125 | 125 | 32.537 | 1 | 276 | 98 | 26.715 | 36 | 9.884 | 77 | 24.151 | 29 | 7.459 | 98 | 33.360 | 39 | 11.569 | 57 | 20.970 | 15 | 4.523 |
| Guadeloupe | 71 | 16.881 | » | » | 104 | 24.321 | » | » | 110 | 28.397 | » | » | 100 | 25.716 | » | » | 106 | 27.039 | 3 | 1.560 | 94 | 22.979 | » | » | 61 | 16.748 | 51 | 14.715 | 52 | 14.760 | 8 | 1.714 | 60 | 20.487 | 41 | 9.958 | 52 | 19.320 | 14 | 3.857 |
| Sénégal | 60 | 8.484 | » | » | 86 | 12.812 | » | » | 89 | 18.867 | » | » | 114 | 25.370 | » | » | 90 | 24.426 | 2 | 948 | 125 | 33.401 | » | » | 85 | 38.123 | 56 | 24.776 | 105 | 48.290 | 32 | 11.606 | 63 | 30.965 | 29 | 13.071 | 100 | 55.701 | 38 | 15.137 |
| Mayotte et Nosi-Bé | » | » | » | » | 1 | 165 | » | » | 2 | 567 | » | » | » | » | » | » | 6 | 2.510 | » | » | 5 | 1.832 | » | » | 14 | 5.432 | » | » | 2 | 858 | » | » | 4 | 1.835 | » | » | 13 | 6.713 | » | » |
| Inde (Pondichéry) | 5 | 1.389 | » | » | 6 | 1.299 | » | » | 17 | 7.612 | » | » | 3 | 1.337 | » | » | 12 | 5.528 | » | » | 5 | 2.445 | » | » | 2 | 1.038 | » | » | » | » | » | » | 10 | 10.645 | 1 | 954 | 28 | 45.851 | 5 | 5.371 |
| Cochinchine | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 4 | 1.702 | 3 | 2.218 | 15 | 8.335 | 6 | 4.090 | 17 | 39.194 | » | » | 27 | 47.572 | » | » |
| TOTAUX | 936 | 141.280 | » | » | 1.534 | 223.015 | 4 | 328 | 1.256 | 302.178 | » | » | 1.373 | 314.044 | 2 | 398 | 1.286 | 430.330 | 48 | 11.383 | 1.596 | 522.235 | 47 | 9.740 | 1.384 | 772.710 | 258 | 89.920 | 1.560 | 868 002 | 177 | 45.553 | 1.376 | 1.000.257 | 217 | 80.426 | 1.687 | 1.255.332 | 198 | 59.862 |

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

par son effectif de guerre. Et nous avons établi que l'existence et les progrès de notre marine marchande sont intimement liés à l'existence et au développement de notre empire colonial.

Que nous reste-t-il donc à dire encore ? Nous ne sommes pas colonisateurs ?

L'histoire répond pour nous, autant par les noms des Béthencourt, des Thomas Aubert, des Ango, des de Gourgues, des d'Esnambuc, des Cartier, des Denis, des Champlain, des Montcalm, des Caron, des Labourdonnays, des Dupleix, des Bougainville, des Bugeaud, des René Caillé, des Faidherbe, des La Grandière, des Francis Garnier, des Brazza, des Borgnis-Desbordes, des Courbet, et de tant d'autres illustres et grands Français, que par l'amour qu'on garde à notre chère France dans tous les pays qui lui ont appartenu. Qu'on demande aux populations de l'Inde si elles se souviennent de la France, de sa grandeur, de sa générosité, de sa loyauté, de son administration bienveillante. Qu'on écoute nos compatriotes de Maurice, du Canada, et on apprendra si la France n'a pas le génie de la colonisation. C'est à ces compatriotes que je veux laisser le soin de répondre.

Pendant la guerre franco-allemande, la population canadienne ressentit vivement nos revers : elle fit au consulat français à Québec une émouvante manifestation. J'emprunte au livre de M. Gerbié sur le Canada le récit qui en a été fait par un poète créole.

..... Or, tandis que la France,
Jouant sur un seul dé sa dernière espérance,
Se raidissait ainsi contre le sort méchant,
Un poème naïf, douloureux et touchant
S'écrivait en son nom sur un autre hémisphère;
Tandis que d'un œil sec d'autres regardaient faire, —
D'autres pour qui la France, ange compatissant,
Avait cent fois donné le meilleur de son sang, —
Par delà l'Atlantique, aux champs du nouveau monde
Que le bleu Saint-Laurent arrose de son onde,
Des fils de l'Armorique et du vieux sol normand,
Des Français, qu'un roi vil avait vendus gaiement,
Une humble nation qu'encore à peine née
Sa mère avait un jour, hélas! abandonnée,
Vers celle que chacun reniait, à son tour
Tendit les bras avec un indicible amour!
La voix du sang parla; la sainte idolâtrie
Que dans tout noble cœur Dieu mit pour la Patrie
Se réveilla chez tous; dans chacun des logis
Un flot de pleurs brûlants coula des yeux rougis;
Et, parmi les sanglots d'une douleur immense,
Un million de voix cria : Vive la France !...

Sous les murs de Québec, la ville aux vieilles tours,
Dans le creux du vallon que baignent les détours
Du sinueux Saint-Charles aux rives historiques,
Autour de vingt clochers se groupent vingt fabriques,
C'est le faubourg Saint-Roch, où vit en travaillant
Une race d'élite au cœur fort et vaillant.
Là surtout, ébranlant ces poitrines robustes,
Où trouvent tant d'écho toutes les causes justes,
Retentit douloureux ce cri de désespoir :
La France va mourir!...
Ce fut navrant.
Un soir,
Un de ces soirs brumeux et sombres de l'automne,
Où la bise aux créneaux chante plus monotone
De ces donjons, à l'heure où les sons familiers
De la cloche partout ferment les ateliers,
La haute citadelle, avec sa garde anglaise,
Entendit tout à coup tonner la *Marseillaise*,
Mêlée au bruit strident du fifre et du tambour...
Les voix montaient au loin; c'était le vieux faubourg
Qui, grondant comme un flot que l'ouragan refoule,
Gagnait la haute ville, et se ruait en foule
Autour du consulat, où de la France en pleurs,
Symbole vénéré, flottaient les trois couleurs.

Celui qui conduisait la marche, un gars au torse
D'Hercule antique, avait, sous sa rustique écorce,
Comme un lion captif grandi sous les barreaux,
Je ne sais quel aspect farouche de héros.
C'était un forgeron à la rude encolure,
Un fort; et rien qu'à voir sa calme et fière allure,
Et son regard honnête et son grand front serein,
On sentait battre là du cœur sous cet airain.

Il s'avança tout seul vers le fonctionnaire;
Et, d'une voix tranquille où grondait le tonnerre,
Dit :

— Monsieur le Consul, on nous apprend là-bas
Que la France trahie a besoin de soldats.
On ne sait pas, chez nous, ce que c'est la guerre;
Mais nous sommes d'un sang qu'on n'intimide guère,
Et je me suis laissé dire que nos anciens
Ont su ce que c'était que les canons prussiens.
Du reste, pas besoin d'être instruit, que je sache,
Pour se faire tuer ou brandir une hache ;
Et c'est la hache en mains que nous partirons tous;
Car la France, monsieur... la France, voyez-vous...

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Il se tut ; un sanglot l'étreignait à la gorge.
Puis, de son poing bruni par le feu de la forge,
Se frappant la poitrine, où son col entr'ouvert
D'un scapulaire neuf montrait le cordon vert :

— Oui, monsieur le Consul, reprit-il, nous ne sommes
Que cinq cents aujourd'hui ; mais, tonnerre ! des hommes,
Nous en aurons, allez !... Prenez toujours cinq cents,
Et dix mille demain vous répondront : Présents !
La France, nous voulons épouser sa querelle ;
Et, fier d'aller combattre et de mourir pour elle,
J'en jure par le Dieu que j'adore à genoux,
L'on ne trouvera pas de traîtres parmi nous !...

Le reste se perdit... car la foule en démence
Trois fois aux quatre vents cria : Vive la France ! ...

Chaque année, à l'île Maurice, les créoles fêtent le 14 juillet, et le passage suivant d'une brochure publiée à cette occasion dit assez avec quel enthousiasme :

A LA FRANCE !

France, tous les jours chez nous, il y a pour toi la même pensée, — et toujours le même patriotisme fait vibrer nos cœurs à l'unisson du tien ; — tandis qu'aujourd'hui c'est la fanfare joyeuse des souvenirs de gloire et de liberté, — c'est l'ardente poussée de voix des consciences satisfaites !

Pour nous qui sommes si loin, hélas ! et qui ne sommes plus sous ton glorieux drapeau, — c'est plus qu'un jour de fête, plus qu'un jour de joie délirante, c'est un jour de folle ivresse, car nous faisons voir au monde que nous t'aimons toujours.

Oh ! comme nous ressentons péniblement cette séparation forcée !

En voulons-nous au peuple qui nous domine ? Non ! parce qu'il est sage et éclairé, parce qu'il est grand et que nous l'admirons. Mais demandez donc à l'enfant d'oublier sa mère pour aimer sa marâtre ! Et puis, les résultats des guerres sont si étranges ! L'Angleterre nous possède..., mais c'est vers toi, ô France, que se porte tout ce que nos cœurs peuvent contenir d'amour, de vénération et de patriotisme ardent, et ce sont tes sublimes couleurs que nous aurions voulu, comme autrefois, voir flotter superbement au-dessus de nos têtes.

Pourquoi tes fils, séparés par le sort, te conservent-ils, après des siècles, le même amour, pourquoi ont-ils le même culte et pourquoi gardent-ils si cher en eux ton doux souvenir ? C'est que tu es la terre des bons et des grands, ô France ! — la terre qui vient en aide aux malheureux qui souffrent, fussent-ils tes ennemis, — la terre de génie et de liberté, — et que c'est de toi que sort cet éblouissement formidable qui éclaire les peuples et leur fait comprendre la charité et la fraternité !

Oui, France, nous t'aimons toujours, et nous aimons à le répéter bien haut. — Nous ne craignons rien, car si nous avions une crainte, nous ne serions pas tes enfants.

Chaque année, à pareille époque, nous tenons à te le prouver ; et ce sont des milliers de voix qui entonnent ton chant de gloire, ce chant qui fait bouillonner le sang jusqu'au plus profond de l'être ; et c'est vers les plis sacrés de ton drapeau que toutes les poitrines se soulèvent et l'acclament avec orgueil !

France, nous t'envoyons aujourd'hui tous nos souhaits de bonheur, de prospérité et de gloire, et souviens-toi que chacune de tes douleurs, chacune de tes peines, sont ressenties par nous avec un égal sentiment, et que ton cri de guerre, — celui des braves, — trouvera dans nos cœurs le même écho que dans ceux de tes fiers et vaillants fils de la grande terre natale !

Vive la France !

EDOUARD LAFFITE.

Une nation qui, après un siècle, reçoit l'expression de pareils sentiments de la part des populations qui ont été violemment séparées d'elle a le droit et le devoir de proclamer sa mission coloniale et civilisatrice. Et pour la justifier devant le pays, nous n'ajouterons qu'un mot :

Pensons à la France, à ses traditions, à son honneur et à son avenir.

Paris, le 25 décembre 1885.

**Félix FAURE.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# STATISTIQUE

## COMPARATIVE

Afin de faciliter l'étude comparative de la situation économique de nos différents établissements, soit entre eux, soit avec ceux de la Grande-Bretagne, nous avons dressé par colonie une statistique générale, faisant connaître la superficie, la population, le budget local, les charges de la Métropole, les exportations et les importations.

Les éléments de ce travail ont été puisés dans les *Notices coloniales* publiées par les soins du Ministère de la marine, et dans les notices sur les *Colonies anglaises* de M. Avalle.

Au tableau n° 1, nous n'avons pas ouvert de colonne pour les emprunts, les colonies françaises n'ayant pas de dette publique; au contraire elles possèdent des caisses de réserve dont le montant atteint 20 millions, destinés à faire face aux calamités imprévues. Si elles avaient dû, comme les colonies anglaises, pourvoir à leurs frais de premier établissement et d'outillage, elles auraient été obligées de contracter des emprunts qui, en admettant la même proportion que dans les possessions britanniques, s'élèveraient à 100 millions.

Le budget de la Marine ne permettant pas de déterminer par colonie le montant des dépenses militaires, nous avons dû nous contenter de donner la dépense totale, et il nous a fallu remonter à 1880, le dernier exercice où les crédits se trouvent spécialisés.

Dans les statistiques anglaises, au tableau n° 2, il n'est pas fait de distinction sur l'origine des importations; nos voisins estiment que leurs établissements doivent avoir l'entière liberté de s'approvisionner au mieux de leurs intérêts. Ils croient qu'avant tout il faut assurer la prospérité de la colonie et ils ont renoncé depuis 1846 au régime fiscal de la protection.

En résumé, l'ensemble de nos possessions d'outre-mer, avec une population de **2,842,000** âmes, entraîne une charge annuelle de. . . . . 53,743,334 fr.

En Angleterre, elle n'est que de. . . . . 50,268,875 fr.

avec une population de **206,718,000** âmes, non compris les royaumes annexes de 45 *millions d'âmes*.

Chaque sujet français coûte à la Métropole. . . . . **19 fr. 25.**

Chaque sujet anglais. . . . . **0 fr. 25.**

**Le MYRE de VILERS**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

## N° 1. — TABLEAU STATISTIQUE DES COLONIES FRANÇAISES EN 1885

| DÉSIGNATION des colonies | SUPERFICIE | NOMBRE D'HABITANTS | FINANCES | | | COMMERCE | | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Budget local de 1885 | Budget de la Métropole en 1886 | | Exportations en 1883 | Importations Marchandises françaises en 1883 | Importations totales en 1883 | |
| | | | | Service des Colonies | Service de la Marine | | | | |
| | Kilomètres carrés | | Francs | Francs | Francs | Francs | Francs | Francs | |
| En **ASIE** | | | | | | | | | |
| Cochinchine | 60.000 | 1.689.984 | 28.238.737 | 3.230.643 | | 73.314.119 | 8.318.290 | 56.390.292 | |
| Inde et ses comptoirs, Pondichéry, Karikal, Yanaon, Mahé, Chandernagor, — Surate, etc. | 508 | 282.723 | 2.205.753 | 540.249 | » | 20.543.615 | 519.199 | 7.116.076 | |
| En **AFRIQUE** | | | | | | | | | |
| La Réunion | 2.600 | 169.493 | 4.816.970 | 2.986.252 | » | 23.206.264 | 7.832.138 | 27.856.244 | |
| Nosi-Bé | 293 | 9.539 | 300.970 | 285.586 | » | 3.761.161 | 1.481.920 | 4.044.824 | |
| Mayotte | 370 | 9.216 | 236.500 | 219.854 | » | 1.080.638 | 172.500 | 1.328.043 | |
| Obock | 12.000 | 22.370 | » | 304.943 | » | » | » | » | |
| Sénégal et dépendances | (*indéterminée*) | 197.844 | 2.860.789 | 10.719.076 | » | 25.946.837 | 8.607.519 | 21.269.629 | |
| Établissements du Golfe de Guinée, Gabon | (*indéterminée*) | (*indéterminé*) | | | | 5.042.360 | 314.615 | 4.220.136 | |
| Établissements de la Côte-d'Or Grand Bassam, Assinie, Porto-Novo | (*indéterminée*) | (*indéterminé*) | 618.800 | 123.980 | » | 10.000.000 | 1.500.000 | 5.000.000 | |
| En **AMÉRIQUE** | | | | | | | | | |
| Guyane | 288.000 | 20.284 | 2.649.026 | * 175.224 | » | 411.305 | 5.844.479 | 8.490.452 | * Non compris le service pénitentiaire. |
| Martinique | 988 | 167.119 | 4.649.342 | 2.187.202 | » | 26.240.392 | 11.325.232 | 27.882.504 | |
| Guadeloupe et dépendances | 1.380 | 182.866 | 4.406.823 | 2.118.254 | » | 32.225.948 | 12.384.971 | 28.109.948 | |
| Saint-Pierre et Miquelon | 235 | 5.711 | 362.930 | 349.134 | » | 16.639.229 | 3.842.712 | 12.692.425 | |
| En **OCÉANIE** | | | | | | | | | |
| Nouvelle-Calédonie | 21.022 | 60.703 | 2.375.980 | ** 2.434.613 | » | 6.487.394 | 4.745.992 | 10.085.601 | ** Non compris le service pénitentiaire. |
| Tahiti, Moorea, Tuamotu, Marquises, Gambier, Rapa | 3.400 | 25.050 | 1.271.711 | 828.464 | » | 3.714.114 | 618.567 | 3.936.085 | |
| *Fonds commun* | | | | 1.098.934 | » | » | » | » | |
| TOTAL | 390.796 | 2.842.902 | 54.994.331 | 27.602.408 | 29.140.926 | 248.613.376 | 67.508.134 | 218.422.259 | |
| *Budget de la Métropole, service de la marine* | | | | 29.140.926 | » | » | » | » | |
| *Budget d'ensemble* | | | | 56.743.334 | » | » | » | » | |
| *A déduire la contribution de la Cochinchine, 2 millions, et de l'Inde, 1 million* | | | | 3.000.000 | » | » | » | » | |
| **Dépenses des Colonies à la charge de la Métropole** | | | | 53.743.334 | » | » | » | » | |
| **COLONIES EN VOIE DE FORMATION** | | | | | | | | | |
| Tong-King | 90.000 | 9.000.000 | | | | | | | |
| Annam | 22.000 | 2.000.000 | | | | | | | |
| Provinces laotiennes et pays Moïs | 100.000 | 50 000 | | | | | | | |
| Cambodge | 10.000 | 1.000.000 | | | | | | | |
| Madagascar | 480.000 | 4 000.000 | | | | | | | |
| Congo | 670.000 | (*inconnu*) | | | | | | | |
| Nouvelles-Hébrides | 20.000 | 40.600 | | | | | | | |
| Iles Kerguelen | 637 | (*inhabitées*) | | | | | | | |
| | 1.392.637 | 16.090.600 | | | | | | | |

## N° 2. — TABLEAU STATISTIQUE DES COLONIES ANGLAISES POUR 1880

| | DÉSIGNATION des colonies | SUPERFICIE | NOMBRE D'HABITANTS | FINANCES | | | | COMMERCE | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Budget local des recettes | DETTES des Colonies | Budget de la métropole | | Exportation | Importation | |
| | | | | | | Service civil | Service militaire | | | |
| | | Milles carrés de 1609 mètres | | Livres sterling | Livres sterling | Livres sterling | Livres sterling | Livres sterling | Livres sterling | |
| | En **EUROPE** | | | | | | | | | |
| | Ile de Man | 227 | 54.042 | » | » | » | » | » | » | |
| | Helgoland | 5 | 1.913 | 6.955 | 3.904 | 1.300 | » | » | » | |
| | Iles de la Manche | 75 | 90.596 | 36.000 | » | » | 4.000 | » | » | |
| | Gibraltar | 2 | 18.381 | 44.828 | » | » | 350.531 | » | » | |
| | Malte et dépendances | 119 | 154 892 | 190.661 | 346.440 | » | 448.837 | 10.703 921 | 11.459.019 | |
| | Chypre | 4.200 | 185.000 | 136.089 | » | » | 41.804 | 228.218 | 308 407 | |
| | **ASIE** | | | | | | | | | |
| | Inde | * 904.135 | 191.411.434 | 68.484.666 | 153.134.685 | » | 406 | 69.247.511 | 52.821.408 | Non compris les Etats feudataires dont la superficie est de 575.265 milles carrés et la population de 45 millions d'âmes. |
| | Aden et Périm | 70 | 35.160 | 83.000 | » | » | » | 1.551.450 | 1.664.650 | |
| | Ceylan | 24.702 | 2.638.540 | 1.298.355 | 1.369.661 | » | 5.565 | 4.742.614 | 5.013.480 | |
| | Établ^ments du détroit de Malacca | 1.445 | 423.384 | 501.776 | 89.200 | » | 15.359 | 14.837.849 | 15.620.950 | |
| | Labuan | 30 | 6.298 | 5.923 | » | » | » | 164.873 | 167.364 | |
| | Bornéo | 30 | » | » | » | » | » | 19.582 | 10.946 | |
| | Hong-Kong | 32 | 160.402 | 160.402 | » | » | 120.564 | » | » | |
| | En **AFRIQUE** | | | | | | | | | |
| | Maurice | 713 | 377.373 | 782.109 | 799.100 | | 19.323 | 3.656.656 | 2.210.114 | |
| | Cap de Bonne-Espérance | 221.950 | 1.249.824 | 3.541.720 | 11.391.809 | | | 4.188.872 | 8.078.048 | |
| | Natal | 18.750 | 413.167 | 582.715 | 1.631.700 | * 7.890 | 353.465 | 890.869 | 2.336.584 | * Transvaal, rivière d'Orange, Zululand. |
| | Sainte-Hélène et Ascension | 81 | 5.068 | 11.950 | 10.750 | 2.055 | 20.427 | 54.215 | 105.002 | |
| | Établ^ments de la Côte-d'Or | 6.000 | 475.270 | 119.500 | » | » | 20.347 | 482.058 | 337.248 | |
| | Lagos | 73 | 60.221 | 47.987 | 288 | * 3.000 | » | 576.510 | 407.370 | * Service postal de la côte. |
| | Sierra-Leone | 468 | 60.546 | 76.008 | 83.000 | | | 375.985 | 491.993 | |
| | Gambie | 69 | 14.150 | 24.553 | » | 2.500 | 32.378 | 138.983 | 191.580 | |
| | En **AMÉRIQUE** | | | | | | | | | |
| | Confédération du Canada | 3.372.290 | 4.352.000 | 4.855.709 | 32.696.348 | 1.101 | * 160.058 | 18.314.887 | 18.018.697 | * Nouvelle-Écosse, Halifax, île de Vancouver. |
| | Terre-Neuve | 40.200 | 179.509 | 205.231 | 302.289 | » | » | 1.174.124 | 1.451.300 | |
| | Les Bermudes | 19 | 13.948 | 31.938 | 10.484 | 2.200 | 187.138 | 84.037 | 248.864 | |
| | Honduras | 7.562 | 27.452 | 43.234 | » | » | 8.996 | 252.855 | 237.204 | |
| | Bahama | 5.390 | 43.521 | 42.945 | 58.362 | 1.200 | 7.728 | 121.429 | 180.815 | |
| | Iles Turques | 223 | 4.732 | 7.085 | » | » | » | 27.609 | 26.206 | |
| | La Jamaïque | 4.193 | 580.804 | 598.992 | 721.481 | » | 84.745 | 1.512.979 | 1.475.197 | |
| ILES-DU-VENT ILES-SOUS-LE-VENT | Antigoa | 170 | 34.964 | 48.875 | 55.752 | | 645 | 263.551 | 160 767 | |
| | Montserrat | 32 | 10.083 | 6.617 | 2.700 | | | 29.121 | 25.364 | |
| | Saint-Christophe | 68 | 29.137 | 32.122 | 3.700 | | | 186.012 | 168.027 | |
| | Névis | 50 | 11.864 | 8.447 | » | * 3.634 | | 37.212 | 30.546 | * Dépenses communes pour les Iles-du-Vent. |
| | La Dominique | 291 | 28.211 | 20.461 | 6.900 | | | 64.671 | 69.941 | |
| | Iles Vierges | 57 | 5.287 | 2.248 | » | | ** 92.776 | 5.147 | 4.268 | ** Dépenses communes pour les Iles-du-Vent et Sous-le-Vent. |
| | La Barbade | 166 | 171.860 | 136.403 | » | | | 1.166.389 | 1.170.736 | |
| | La Grenade | 133 | 42.403 | 36.089 | 12.140 | | | 171.728 | 138.619 | |
| | Saint-Vincent | 147 | 40.548 | 32.035 | 2.500 | * 3.600 | » | 158.947 | 150.950 | * Dépenses communes pour les Iles Sous-le-Vent. |
| | Tabago | 114 | 19.324 | 14.003 | 1.000 | | | 77.615 | 45.138 | |
| | Sainte-Lucie | 237 | 38.551 | 32.431 | 34.100 | | | 194.694 | 127.362 | |
| | *A reporter* | 4.614.518 | 203.469.859 | 82.310.062 | 202.768.293 | 28.480 | 1.975.092 | 135.705.173 | 124.954.254 | |

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

## N° 2. — TABLEAU STATISTIQUE DES COLONIES ANGLAISES POUR 1880 (*Suite et fin*)

| DÉSIGNATION des COLONIES | SUPERFICIE | NOMBRE D'HABITANTS | FINANCES | | | | COMMERÇE | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Budget local des RECETTES | DETTES des Colonies | BUDGET DE LA MÉTROPOLE | | EXPORTATION | IMPORTATION | |
| | | | | | Service civil | Service militaire | | | |
| *Report*..... | 4.614.518 | 203.469.859 | 82.310.062 | 202.768.293 | 28.480 | 1.975 002 | 135.705.173 | 124.954.254 | |
| La Trinité..... | 1.754 | 153.128 | 435.789 | 407.370 | » | » | 2.185.512 | 2 382.632 | |
| Guyane..... | 76.000 | 248.110 | 404 461 | 367.731 | » | » | 2.617.625 | 2 002.696 | |
| Iles Falkland (Malouines).... | 6.500 | 1.553 | 6.985 | » | * 1.000 | » | 88.564 | 33.505 | * Service postal. |
| En **OCÉANIE** | | | | | | | | | |
| Nouvelle-Galles-du-Sud..... | 310.938 | 739.385 | 4.904.230 | 14.903.919 | » | 2.763 | 15.525.138 | 13.950.075 | |
| Victoria..... | 88.198 | 860.067 | 4 621.282 | 22.060.749 | » | » | 15.954.559 | 14.556.804 | |
| Australie méridionale..... | 903.690 | 267.573 | 2.027.963 | 9.865.500 | » | » | 5.574.505 | 5.581.497 | |
| Australie occidentale..... | 1.000.000 | 29.019 | 180.050 | 361.000 | » | » | 499.183 | 353.669 | |
| Queensland..... | 669.520 | 226.077 | 1.612.314 | 12.192.150 | » | » | 3.448.160 | 3.087.296 | |
| Tasmanie..... | 26.215 | 114.762 | 439.780 | 1.943.700 | » | » | 1.511.931 | 1.369.223 | |
| Nouvelle-Zélande..... | 105.342 | 484.864 | 3.283.396 | 28.583.231 | » | » | 6.352.692 | 6.162.011 | |
| Fidji ..... | 8.034 | 124 002 | 80.678 | 210.000 | ** 3.500 | » | 229.529 | 185.741 | ** Iles de l'Océan Pacifique occidental. |
| TOTAL DES COLONIES ANGLAISES..... | 7.810.709 | 206.718.399 | 100.296.990 | 293.663.643 | 32.900 | 1.977.855 | 180.692.571 | 174.619.493 | |
| **En mesures métriques et en Francs (au change de 25 francs la livre sterling)** ..... | 10.986.675 | » | 2.507.424.750 | 7.341.501.075 | 822.500 | 49.446.375 | 4.742.314.275 | 4.365.487.325 | |
| **Dépenses à la charge de la Métropole**..... .... | ..... | ..... | ..... | ..... | 50.268.875 | | » | » | |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| TOTAL DES COLONIES FRANÇAISES..... | 390.796 | 2.842.902 | 54.994.331 | Néant | 53.743.334 | | 248.613.376 | 218.422.259 |

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# DÉFENSE NATIONALE

## DÉFENSE DES COLONIES

L'administration des Colonies appartint en tout temps au ministère responsable de leur défense pendant la guerre ; la défense des colonies est essentiellement maritime : tels sont les deux principes érigés en axiomes, qui ont toujours prévalu en France, et par suite décidé sinon de notre politique, du moins de notre administration coloniale. Conséquence logique : les Colonies, annexes de la Marine, ne forment qu'une des grandes directions du ministère de la rue Royale. Ces principes sont-ils incontestables ? Ces axiomes sont-ils d'une vérité qui s'impose ? Cela vaut la peine d'être recherché ici. L'extension ou tout au moins le maintien intégral de notre empire d'outre-mer, que ce livre suppose nécessaire à l'avenir de la France, dépend en effet des hommes d'État qui, partageant cette croyance, doivent consacrer à une mission aussi difficile toute l'énergie de leur volonté et de leur patriotisme ; ils dépendent surtout des idées directrices auxquelles ils obéiront, et qui, rendant efficace la défense de nos provinces trans-océaniennes, assureront ainsi la durée de cet empire colonial, pour lequel, même à l'heure actuelle (décembre 1885), ils demandent à la France de nouveaux sacrifices du sang de ses enfants et de ses ressources financières déjà si sérieusement engagées.

Dans un livre dont notre légèreté semble comme à plaisir vouloir ignorer ou méconnaître les enseignements, *l'Expansion de l'Angleterre*, M. le professeur Seeley, de Cambridge, a mis en pleine lumière les causes historiques de l'incomparable grandeur de l'Angleterre, les causes déterminantes de la transformation de la Grande-Bretagne en la « plus Grande-Bretagne » de nos jours ; il a montré à l'œuvre dans le passé comme dans le présent les forces, indépendantes du reste du génie propre de la race anglo-saxonne, qui ont présidé au développement continu de « l'État anglais », en opposition à la décadence continue aussi de l'Etat français et à l'affaiblissement progressif de la « plus grande France » d'autrefois. Analysant ce que, à juste titre, il appelle la seconde guerre de Cent ans, cette longue période de notre histoire qui s'étend de la fin du XVII[e] siècle à la Révolution française, ou mieux à la chute du premier empire, il prouve que les défaites de la « plus grande France », cette France qui, mieux que l'Angleterre, pouvait prétendre à la domination de toute l'Amérique du Nord et à l'empire des Indes, ne sont pas les glorieuses défaites de Montcalm au Canada, de Dupleix, de Labourdonnais,

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de Lally-Tollendal dans les Indes, mais bien celles que nous avons subies en Europe, sur tous les champs de bataille, où nous poussaient les plus fausses conceptions du rôle de la France dans le monde, de l'action qu'elle doit y exercer, de sa véritable grandeur. En un mot, cette revue générale des guerres du XVIIIe siècle, dit M. le professeur Seeley, nous montre qu'il y a une signification plus haute qu'on ne le croirait d'abord dans cette affirmation, à savoir : que l'expansion est le trait caractéristique de l'histoire de l'Angleterre au XVIIIe siècle. Au premier abord, elle semble signifier que la conquête du Canada, de l'Inde, de l'Afrique australe sont des événements d'une plus grande importance que tels faits européens et anglais, comme la guerre de Marlborough, l'avènement de la maison de Hanovre, la révolte Jacobite, ou même la lutte contre la Révolution française. En réalité, elle signifie, comme vous l'allez voir, que les mêmes événements qui semblent sans influence sur le développement de la « plus grande Bretagne » y sont liés d'une façon très intime et ne sont en réalité que des moments successifs de la grande Révolution. D'abord elle semble signifier que la politique européenne de l'Angleterre dans le siècle est de moindre importance que sa politique coloniale ; en réalité elle signifie que ces deux politiques ne sont que les aspects divers du même grand développement national *. Le livre dont venons de citer quelques lignes a été traduit et offert à la France par deux écrivains inspirés du plus pur patriotisme. Dans la préface de la traduction, préface qu'on croirait un chapitre inédit de la *France Nouvelle* de Prévost Paradol, ou du *Péril National* de Raoul Frary, un de ces traducteurs, M. Alfred Rambaud, précise ainsi au point de vue national les conclusions historiques du professeur anglais : « En un mot, pendant près de deux cents ans, nous avons dépensé des milliards, sacrifié des millions d'hommes, pour la succession d'Espagne, la Silésie, l'île de Malte, l'Italie, l'Oldenbourg, le Trocadéro, la Crimée, le pouvoir temporel du Pape, les intérêts dynastiques, l'équilibre européen, jusqu'à ce que nous ayons réussi à bouleverser cet équilibre à notre détriment. Avec la centième partie de ces sacrifices d'argent et de vies d'hommes, même sans entrer en lutte directe avec l'Angleterre, nous aurions pu faire une France dix fois grande comme l'empire que Napoléon a voulu fonder en Europe **. »

Dans toutes les branches de la connaissance humaine, les faits sont la sanction de la loi scientifique : à la lueur de ces faits historiques, ainsi interprétés, et dont la loi se vérifie par une expérience presque deux fois séculaire, il est permis de poser en principe que le développement et par suite la défense des colonies européennes est essentiellement dépendante, — en mathématiques nous dirions est essentiellement fonction, — de la politique de la Métropole en Europe, et nous disons : la France nouvelle, la « plus grande France », la France de tous ceux qui ont foi dans ses destinées, la France républicaine, avant-garde du droit, de la justice, de la civilisation vraiment féconde, ne peut rien avoir de commun avec la France de Louis XIV et de son indigne successeur, avec la France représentée et régie par une assemblée affolée à la poursuite de l'absolu, acclamant cette sublime sottise : « Périssent les Colonies plutôt qu'un principe », avec la France impériale, rêvant l'impossible hégémonie de l'Europe, et semant les os de ses enfants sur tous les champs de bataille, d'Austerlitz à Waterloo, de Sébastopol à Sedan. Tout autre doit être son idéal : rejetant de la mission que le grand poète latin assignait à la Rome impériale le *tu regere populos imperio*, elle doit en garder avec une foi religieuse le second commandement : *pacisque imponere mores* ; et par quelle force imposera-t-elle cette paix, c'est-à-dire cette civilisation supérieure ? par celle du

* *L'Expansion de l'Angleterre*, deux séries de lectures par J. R. Seeley, professeur à l'université de Cambridge, traduit par J.-B. Baille et Alfred Rambaud. Armand Colin et Cie, éditeurs, Paris (p. 45-46.)

** *L'Expansion de l'Angleterre*, Préface, p. XLVII.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

droit, de la justice, bases de cet évangile vraiment universel proclamé par nos pères en 89, bases de cette civilisation supérieure même, telle que la réalisent de plus en plus les progrès de la science, reine du monde.

Ainsi formulée, la mission de la France n'est qu'une utopie, un rêve irréalisable? Non certes, et les faits, même ceux qui ont été, qui sont les conséquences de nos longues guerres, de nos vains efforts militaires, en attestent la réalité vivante. La France est la grande vaincue de ce siècle, et la société française cherche aussi sa forme définitive; mais l'Europe, mais le monde entier ont été transformés par ses idées. Ses idées, elles, ont vaincu. La Révolution française est une rénovation universelle, et elle inaugure une ère nouvelle pour l'humanité. D'autres faits, moins éclatants, de détail pour ainsi dire, en consacrent la portée générale en précisant le don caractéristique de notre race. « Sir Charles Dilke observait que la race anglo-saxonne est, dans le monde, la seule destructive : *the only extirpating race ;* elle a presque détruit les Peaux-Rouges dans l'Amérique du Nord et elle est en train de détruire presque par son seul contact les Maoris dans la Nouvelle-Zélande ; mais est-ce que c'est là une vertu indispensable? Est-ce que la faculté d'assimilation qui nous est inhérente ne pourrait pas en tenir lieu ? Le même auteur constate que nous n'avons détruit ni les sauvages du Canada, ni les Arabes, ni les Kabyles de l'Algérie. Ceux-ci continuent à s'accroître régulièrement... * » Nous allons plus loin que sir Charles Dilke, et complétant la pensée de l'écrivain français, nous affirmons avec tous ceux qui ont vécu au milieu d'eux, avec tous ceux surtout qui les ont conduits au feu, que les Ouolofs du Sénégal, les Annamites de la Cochinchine française, les Tonkinois du Tong-King français, et enfin les Kabyles et les Arabes de l'Algérie française, versent leur sang pour leur nouvelle patrie, pour la France avec le plus pur dévoument, le dévouement de ces humbles héros inconnus que nos vieilles provinces enfantent encore et dont parfois les noms, comme celui du sergent Bobillot, attestent au monde l'indestructible vertu guerrière de notre race. Est-ce seulement notre faculté d'assimilation qui les transforme ainsi ? Peut-être; mais d'où nous vient ce don supérieur et qu'est cette force mystérieuse, caractéristique de notre génie national, si ce n'est celle de la justice et du droit, dont nous sommes les apôtres souvent inconscients, dont le culte s'est incarné en notre patrie, et a créé en chacun de nous comme une conscience invisible, force mystérieuse, mais vraiment grande que met en pleine lumière la conquête pacifique de ces immenses régions de l'Afrique équatoriale, où Brazza et ses émules ont accompli par elle, et par elle seule, leur merveilleuse épopée ?

Des considérations qui précèdent et qui reposent sur des faits constatés par des écrivains étrangers, il nous est permis de déduire le second principe général de la défense de nos colonies. Les éléments de cette défense sont constitués par les populations indigènes assimilées par la force inhérente à la civilisation française que leur apporte notre colonisation, même quand cette colonisation leur est imposée par la guerre et par la conquête. Néanmoins ces deux principes tels que nous les avons posés sont les conséquences logiques de deux vérités d'ordre métaphysique pour ainsi dire : l'une ressort de la philosophie de l'histoire, telle que l'enseignent, non pas nos propres historiens, mais telle que la montrent dans sa réalité ceux d'une nation, longtemps notre rivale acharnée ; l'autre, des appréciations de notre génie national par les penseurs et les hommes politiques les plus autorisés de cette même nation. Dès lors, il convient peut-être de rechercher si ces principes n'ont pas d'autres bases, si les vérités sur lesquelles ils se fondent, n'ont pas d'autre sanction, si en réalité enfin, on peut, comme nous le faisons, conclure du passé au présent, et surtout à l'avenir.

* *L'Expansion de l'Angleterre*. Préface, p. XLV.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Les défaites les plus meurtrières, les défaites décisives ne sont pas celles des champs de bataille. Dans ce long martyrologe des guerres presque sans trêve qui constituent son histoire, la France retrouve, certes, dans ses annales, le nom de glorieuses victoires, mais de Crécy et d'Azincourt à Waterloo et à Sedan, elle compte aussi les plus sanglantes défaites ; si la grande blessée de ces quatorze siècles n'est pas morte de ses blessures, et si même de chaque désastre elle s'est relevée à une vie nouvelle, et souvent plus féconde, c'est que de telles blessures ne sont pas mortelles, que ce n'est pas par une d'elles qu'elle doit mourir. Ceux-là le savent bien qui, dans leur haine inassouvie, rêvent d'effacer son nom de la carte du monde, où, même mutilée et amoindrie, elle tient encore une si large place. « Après le Sedan militaire dont elle s'est relevée, nous lui infligerons un Sedan industriel dont elle ne se relèvera pas », a dit l'un d'eux et le plus puissant de tous. Est-ce une menace vaine, le cri d'une haine profonde, mais qui malgré tout se sent impuissante ?

Ceux qui, en 1870, après Frœschwiller et Forbach, virent l'armée de Châlons, au lieu de se replier sur Paris, se lancer, obéissant à l'on ne sait quel intérêt dynastique, vers la frontière du Nord, purent prévoir à coup sûr, sinon le désastre, du moins la défaite où courait notre dernière armée. Pour eux les destinées de la France étaient écrites. Eh bien ! ceux-là, les survivants de cette sombre année, ont ressenti hier encore les mêmes angoisses et peut-être aussi les mêmes désespérances. Une Chambre française, affolée aux vents des plus tristes passions, a semblé un moment prête à décréter l'abandon du Tong-King, c'est-à-dire, — et l'opinion publique ne s'y est pas trompée, — à décréter la ruine immédiate de notre empire colonial. N'était-ce pas volontairement courir à ce Sedan industriel, objet des longs efforts d'une haine patiente, et qui un moment a dû croire qu'elle touchait au but ! Malgré tous les sophismes, qui ne sent que cet empire colonial, en voie de *redevenir* et dont on décrétait l'abandon, peut seul assurer à la France industrielle, vaincue déjà sur son propre marché national, les marchés nouveaux qui seuls sauveraient son commerce et son industrie agonisants. Vraie dans le passé, la loi édictée par M. le professeur Seeley reste aussi vraie pour le présent : l'épisode si récent de notre politique européenne que nous venons de rappeler lui donne une irrécusable sanction ; est-ce la seule vérité qui s'en dégage ? Il en est une, d'une importance non moindre, et qui se rattache directement aux recherches que nous poursuivons ici. A ce titre, il convient de l'établir.

« La France avait la réputation d'être une nation forte et généreuse. Sa force inspirait le respect à tout le monde ; sa générosité lui attirait de toutes parts des sympathies. Le jour où elle aura déclaré solennellement qu'elle est incapable d'achever son œuvre au Tong-king et qu'elle n'a nul souci des malheureux qu'elle sacrifiera en y renonçant, son double prestige disparaîtra partout. Aussitôt se produiront contre elles les plus dangereux soulèvements. Pour garder la Cochinchine, si elle veut la garder, il ne lui faudra pas moins d'efforts que pour garder tout l'Annam, et qui sait si le contre-coup de sa faiblesse ne retentira pas plus loin encore ! L'Afrique est aujourd'hui bien rapprochée de l'Asie... » Nous faisons nôtres ces réflexions si justes, et les généralisant encore, nous disons : notre empire colonial constitue un tout indivisible dont les parties les plus distantes sont solidaires. Tout recul tout abandon, toute halte même dans le développement normal et intégral de l'une de ces parties constituantes, de ces provinces de la « plus grande France », serait la ruine non seulement de cette « plus grande France », mais, nous venons de le montrer, la ruine de la France européenne, frappée à mort sur les champs de bataille décisifs du commerce et de l'industrie. Les guerres industrielles, les guerres commerciales, ce sont bien là, en effet, les guerres décisives, les guerres pour l'existence. Toutes les nations s'y préparent, cherchant dans le monde entier les moyens d'assurer leur victoire. Dans cette lutte incessante, véritable *Struggle for life*, toute position abandonnée par l'une d'elles

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

est immédiatement occupée en force par une puissance rivale ; l'exemple de l'Allemagne atteste même que point n'est besoin pour elle que ces positions soient abandonnées. Dès lors, non seulement aujourd'hui, mais dans un lointain avenir, la devise : « Je maintiendrai, » est celle de toutes les nations coloniales ; elle s'impose sérieusement à la France ; pour elle, en effet, l'heure est solennelle, peut-être autant qu'aux jours qui précédèrent les catastrophes de 1870 ; à ces heures sombres, le patriotisme devient une religion, une religion qui impose, comme vertus théologales, l'espérance autant que la foi. Nous devons donc croire que notre empire colonial sera maintenu tel au moins qu'il est aujourd'hui virtuellement constitué. Si, reculant d'un pas, c'est-à-dire d'un demi-siècle en arrière, nos ambitions devaient être satisfaites de ces colonies que dans sa pitié dédaigneuse l'Angleterre nous restituait par les traités de 1815, la question de la défense des colonies ne se poserait pas devant nous ; aumône faite à notre vanité plus qu'à notre orgueil, ces colonies ne sont pas défendables, et c'est pour cela qu'elles nous ont été rendues. Au lendemain de l'ouverture des hostilités, l'Angleterre n'aurait qu'à étendre les mains, si elle trouvait quelque intérêt à les reprendre, si surtout sa puissance n'était sérieusement tenue en échec par les efforts que seule rend possibles la possession de nos autres colonies, celles que nous avons acquises depuis 1815. La défense de nos colonies ne vaut, on le voit, d'être étudiée que si leur ensemble comprend dans ses grandes lignes l'Indo-Chine, le Soudan et le Sénégal, le Gabon et l'Afrique équatoriale, la Guyane, France équatoriale, Madagascar, France orientale, dans un lointain avenir, et enfin les îles éparses dans les océans, constituées en provinces de la « plus grande France » déjà trop amoindrie en face de la « plus grande Bretagne, de la plus grande Russie et de la plus grande Allemagne. » Nos recherches ont pour objet les principes sur lesquels doit reposer la défense générale de ces provinces.

## II

Quelles que soient les ambitions de nos rêves d'avenir, la « plus grande France » n'atteindra jamais la colossale grandeur de « la plus grande Bretagne » d'aujourd'hui. Bien mieux que de Charles-Quint, c'est de la reine Victoria, impératrice des Indes, que l'on peut dire que le soleil ne se couche pas sur les provinces de son empire. L'histoire ne se recommence pas, et d'ailleurs le monde se transforme avec tant de rapidité, tant de nations, naguère confinées dans leurs frontières européennes, ont compris l'impérieuse nécessité que, pour vivre, elles devaient se répandre au dehors, que les régions aujourd'hui inexplorées entreront demain dans l'orbite de cette civilisation moderne, à laquelle la science prête chaque jour de nouvelles forces qui la rendent irrésistible. Nos provinces trans-océaniennes resteront donc vraisemblablement celles dont nous avons rappelé les noms. Leur défense ne soulèvera jamais, par les mêmes raisons, des problèmes aussi ardus que celles des provinces similaires de la « plus grande Bretagne » actuelle ; par cela même, l'étude des principes, l'examen des mesures sur lesquels repose la défense des provinces anglaises s'impose à nos recherches. Faire tourner à notre profit les résultats d'une longue expérience, adopter celles de ces mesures que la pratique a sanctionnées, profiter de ces exemples, est pure sagesse. Chose consolante pour nous, ce sera, on va le voir, revenir aux traditions de la vieille France à l'époque où notre patrie marchait bien en avant de l'Angleterre dans cette voie féconde d'expansion au dehors qu'elle devait bientôt malheureusement déserter, et dans laquelle son éternelle rivale a pris depuis une avance qu'il semble impossible de regagner. Dans ses recherches sur la conquête de l'Inde, un écrivain anglais, Mill, arrive à ces conclusions : « Les deux découvertes importantes pour cette conquête furent la faiblesse des armées indigènes contre la discipline européenne, la facilité de communiquer cette discipline aux

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

indigènes du service européen. Et il ajoute : « Les deux découvertes ont été faites par les Français. » Avec les réserves nécessaires et à ne considérer que la défense de nos plus grandes colonies contre les nations voisines continentales de même race, on peut affirmer que leur état social et politique est, à peu de chose près, identique à celui de l'Inde au début de la conquête anglaise, et regarder comme incontestables : la faiblesse des armées indigènes contre la discipline européenne, la facilité de communiquer cette discipline aux indigènes du service européen. Déjà, mais trop timidement, nous sommes entrés dans la pratique de ces deux vérités de fait, et on ne peut que se féliciter des résultats obtenus. « J'ai remis à mon successeur, disait hier encore M. le général Brière de l'Isle, sept mille Annamites qui constituent d'excellentes troupes... Les Annamites bien encadrés se battent admirablement; les tirailleurs tonkinois sont l'avenir du pays *. » Si on consulte le journal des opérations de guerre au Sénégal de M. le général Faidherbe, on y voit à chaque page que les populations indigènes : Ouolofs, Toucouleurs, Bambaras, elles aussi, fournissent à nos colonnes expéditionnaires l'élément le plus nombreux et non le moins important de nos forces actives, et que, troupes indigènes régulières, volontaires indigènes, peuvent revendiquer une large part dans les victoires qui, depuis 1854, ont étendu notre domination de Saint-Louis, sur le rivage de l'Océan, de Saint-Louis dont nous payions alors l'occupation au chef de l'île de Sor, jusqu'à Bamakou sur les rives du Haut-Niger. Là encore, on peut dire que les *Laptots* de nos canonnières, les tirailleurs sénégalais sont l'avenir du pays. Quant aux Kabyles et aux Arabes de nos régiments algériens, est-il besoin de rappeler ici et leur bravoure héroïque et leur assimilation complète à la France guerrière? Leurs drapeaux portent les armes de nos dernières victoires, ils pourraient porter, sans que leur gloire en fût ternie, les noms de ces héroïques défaites, tombeaux de ces glorieux soldats rapidement remplacés par leurs fils.

Ces considérations, sur lesquelles il est inutile d'insister, sont la sanction pratique du principe que nous avons déjà posé. La défense de nos provinces continentales d'outre-mer contre l'attaque d'une nation voisine de même race doit être constituée par une armée indigène fortement encadrée par des éléments européens. Ce principe est d'ailleurs celui qu'ont mis en pratique toutes les grandes nations coloniales, les Espagnols aux Philippines, les Hollandais à Batavia et dans leurs possessions de la Malaisie, et, enfin, sur une plus large échelle, les Anglais dans l'Inde. Ces armées ont suffi, non seulement à la défense, mais encore à l'extension de ces colonies. La conquête de l'Inde par les Anglais est la plus éclatante démonstration de cette dernière vérité.

A la hauteur de cette double tâche, les armées indigènes le seraient-elles également contre l'invasion d'une armée européenne, débarquée de haute lutte, par une flotte ennemie ? Notre réponse à cette question sera aussi nette que catégorique : en l'état actuel des choses de la mer, le transport d'un corps expéditionnaire est une opération de guerre impossible, toute tentative de ce genre aboutirait à un désastre. Bien que, pour ceux qui ont suivi les transformations des marines de guerre dans les vingt dernières années, les preuves de cette vérité ne soient plus à faire, il est nécessaire d'en résumer ici les plus essentielles et les plus convaincantes. Nous extrayons d'un travail publié en avril 1871 dans la *Revue des Deux-Mondes* les lignes suivantes : « Une armée expéditionnaire ne peut franchir l'Océan que sur ces navires spéciaux qu'on appelle des *transports* et aux conditions suivantes : 1,000 hommes par navire, en moyenne 500 chevaux par navire, ce qui pour une armée de 3,0000 hommes et de 3,000 chevaux exige 36 navires; ces navires ne peuvent naviguer à moins

* Compte rendu de la séance de la Commission d'enquête du Tonkin, 1er décembre 1885.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de 1 câble (c'est un minimum difficile à atteindre) et tout au plus sur deux lignes de file, ce qui donne à cette double ligne une longueur de 3,600 mètres, chaque navire, beaupré compris, ayant une longueur moyenne de 100 mètres. Pour être compacte et en réglant sa vitesse sur le plus mauvais marcheur, cette vitesse ne pourrait excéder 8 milles; toute traversée exigerait donc de la Manche aux rivages ennemis, au moins 48 heures de navigation. Ceci posé, quel est celui de nos amiraux qui oserait se charger d'empêcher un navire à éperon, filant treize nœuds au moins, de faire une trouée dans l'escadre de transport ? Quel est celui de nos capitaines, qui n'accepterait avec joie, sans croire faire acte de dévouement ou d'habileté supérieure, de faire cette trouée, la nuit surtout, et ne répondrait de couler avant d'être atteint lui-même, un nombre considérable de transports ennemis? On sait avec quelle rapidité la frégate américaine le *Congress* s'abîma et disparut dans les flots sous les coups du *Merrimac*, grossière et imparfaite ébauche de nos béliers actuels. Plus de 200 hommes trouvèrent la mort dans ce sanglant épisode de la guerre américaine, bien que le *Congress* fût mouillé près du rivage. Qu'on juge, dès lors, des risques auxquels serait exposée l'armée de débarquement dans une des nuits de navigation forcée, loin de tout secours. A ceux qui nieraient la possibilité d'une telle rencontre en face d'une escadre de guerre escortant la flotte de transport et qui croiraient pouvoir affirmer que la vigilance et l'activité des éclaireurs de l'escadre escortant la flotte de transport suffiraient, à ceux-là nous n'avons rien à répondre, si ce n'est qu'ils assument ainsi la plus lourde responsabilité. Mais nous pensons que le nombre en serait rare parmi nos officiers de marine. Quelle que soit au surplus l'opinion que l'on peut avoir sur ce dernier point, il nous suffit d'avoir montré les difficultés d'une entreprise qui, dans la pensée générale, n'en présentait aucune. « Tout arrive dans ce monde, » disait un habile diplomate; et « le grain de sable de Pascal, pour ou contre la réussite des projets humains, se retrouve partout et toujours *. »

Depuis que ces lignes ont été écrites, près de quinze années se sont écoulées, qui ont vu se produire dans la constitution des marines de guerre, et dans les conditions de la guerre navale, de telles révolutions que l'opinion que nous émettions alors et que beaucoup de bons esprits pouvaient discuter, ne peut soulever aucun doute aujourd'hui. A l'éperon est venu s'ajouter la torpille. La vitesse des torpilleurs autonomes dépasse 20 nœuds à l'heure**. Cette vitesse, l'invisibilité, leur donnent une puissance irrésistible; enfin leur prix réduit permet d'en accroître le nombre indéfiniment et le nombre leur donne l'ubiquité. Dans ces conditions nouvelles, on voit à quelle puissance s'élèvent les difficultés d'une opération telle que le transport d'une force armée suffisante pour la conquête d'une colonie lointaine. Comme illustration de ces difficultés et de ces périls, nous empruntons à une étude sur le sujet qui nous occupe, les lignes suivantes : «... Et au Tong-King, que fussent devenues nos colonnes expéditionnaires, attendant tout de France : renforts, approvisionnements, munitions, si les capitaines européens des croiseurs chinois, d'une marche supérieure aux plus rapides de nos croiseurs, eussent été libres de nous *faire une guerre européenne*, et au lieu d'aller se faire détruire à Shei-poo et bloquer dans la rivière de Ning-pô, s'ils avaient attendu au passage nos transports sans défense, sur un des points de leur longue route, d'Aden à la baie d'Along, et les eussent coulés sans merci***? »

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre étant à la fois la plus grande puissance maritime et la plus grande puissance coloniale du monde, ses intérêts vitaux étant liés à la défense de ses colonies et de son

* *Les Réformes de notre marine militaire. Revue des Deux-Mondes.* 1er avril 1871, p. 548.

** 1 nœud = 1853 mètres.

*** *De la guerre navale.* Berger-Levrault et Cie, 1885, p. 20-21.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

commerce, nous devons, fidèles à la méthode que nous avons adoptée, étudier sur quels principes elle a établi la défense maritime et de ses colonies et de son commerce. Aux mesures qu'elle a prises, qu'elle proclame nécessaires à cette double défense, nous jugerons de celles qu'il nous faut prendre nous-mêmes pour assurer l'inviolabilité de nos propres colonies.

## III

L'amiral sir Georges Elliot vient de réunir en un volume, sous le titre : *A Treatise on future naval battles and how to fight them*, une série d'études sur la marine anglaise et les guerres navales de l'avenir, déjà publiées dans des recueils techniques et quelques-uns des principaux journaux anglais. L'une de ces études est intitulée : *Our defences abroad*, nos défenses au-dehors; avec l'étude sur les défenses de l'Angleterre propre : *Home defences*, elle forme le chapitre V, qui lui-même résume la situation actuelle de l'empire britannique : *England's exposed position*. Ce chapitre débute ainsi : « La pauvreté de nos défenses impériales a été récemment traitée de la manière la plus habile et la plus claire par sir Charles Nugent K. C. B.-R. E. dans une conférence à la *Royal united service institution* et publiée dans le journal de cette société.

« Un grand nombre des officiers les plus expérimentés de l'armée et de la marine prirent part à la discussion qui dura pendant trois séances. Certes, il serait difficile de former un comité composé de membres plus capables et plus compétents pour traiter un tel sujet... » Ces quelques lignes montrent que l'amiral sir Georges Elliot, qui prit lui-même une part très brillante à la discussion, réunit tous les titres pour élucider ce grave problème, et que les idées dont il s'inspire dans son *Traité des batailles navales de l'avenir*, sont celles qui prévalent en Angleterre. Quelles sont ces idées ? Nous essayerons de les résumer aussi impartialement et aussi exactement que possible.

Avec la ténacité caractéristique de sa race, peut-être aussi par le sentiment des dangers dont les transformations incessantes des marines de guerre menacent la suprématie maritime de son pays *, l'amiral Elliot, comme la plupart de ses collègues d'ailleurs, maintient encore l'efficacité du cuirassé, non tel cependant qu'il existe aujourd'hui, dans toutes les marines de guerre européennes, mais tel qu'il le conçoit, avec une diminution de vitesse, sacrifice imposé à la flottabilité (*buoyancy*) assurée par tout un système de constructions cellulaires, de cloisons étanches, de *cofferdams*, et surtout par un grillage en acier, son idée propre, couvrant à cinq mètres de profondeur, les œuvres vives, et qu'il désigne du nom pittoresque et significatif de crinoline fixe (*fixed crinoline*). Cette idée, cette invention n'ayant pas reçu la sanction de l'expérience, et à l'heure actuelle toutes les probabilités, disons mieux, toutes les certitudes étant que la torpille, non seulement la torpille d'aujourd'hui, mais celle de demain, le boulet-torpille, chargé à la nitro-glycérine, a tué le cuirassé d'escadre, nous ne pouvons le comprendre dans les éléments de la défense coloniale française, bien qu'il tienne le premier rang dans la défense de la « plus grande Bretagne », *Home defences ; defences abroad*. Les mêmes raisons nous font écarter les cuirassés de station, construits, eux, du moins leur nom semble l'indiquer, pour tenir la haute mer, mais qui ont à nos yeux le grand défaut, même dans les types les mieux réussis, nous parlons de ceux qui aujourd'hui composent notre flotte, de n'avoir qu'une vitesse maximum

* Lorsque l'illustre inventeur (Fulton) se rendit à Londres, en mai 1804, pour y développer sa découverte (celle de la torpille), il en fit l'épreuve devant une commission composée surtout d'hommes d'État et où ne figurait qu'un marin. « L'impression que l'expérience de Fulton fit à Pitt, a dit l'amiral Porter, fut favorable; elle fut concluante pour beaucoup des « assistants; mais l'un d'eux, le comte de Saint-Vincent, déclara « *qu'il fallait être fou, pour encourager un procédé de guerre « qui, s'il réussissait, allait enlever le trident de l'empire des mers aux mains qui le tenaient* ». Gabriel Charmes, *Torpilleurs et cuirassés*, p. 42. Paris, Berger-Levrault, 1885.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de 13 à 14 nœuds, inférieure de 7 à 6 nœuds à la vitesse des torpilleurs autonomes, et des croiseurs de grand vol, tels qu'ils existent déjà dans des marines de second ordre, tels, il faut l'espérer, que nous en compterons bientôt et en grand nombre dans notre marine.

D'ailleurs, et quoique les colonies anglaises soient assez riches pour assurer leur défense à tout prix, les cuirassés d'escadre et même les cuirassés de station ne tiennent que la seconde place dans la défense spéciale de ces colonies ; mais outre que les éléments constitutifs de cette défense spéciale entrent dans le système que nous analysons comme partie intégrante des forces assurant la défense de l'empire anglais, il nous a paru nécessaire, pour l'impartialité même d'un exposé que nous voulons aussi exact que possible, de rappeler le rôle que leur assigne l'amiral Elliot dans le chapitre sur les *Colonial coast and harbour defences* (Défenses des ports et des côtes des colonies), il dit en effet expressément : « Je renvoie mes lecteurs au chapitre V, qui s'applique à nos possessions lointaines comme à la métropole, et auquel je n'ai rien à ajouter, si ce n'est d'insister (*emphasize*) sur les opinions que j'y exprime de l'efficacité essentielle, pour la défense des ports, d'une combinaison de canonnières (*gunboats*) avec des bateaux torpilleurs pour repousser les attaques, auxquelles on peut s'attendre, de la part de navires isolés ou de petites divisions navales, sur nos ports coloniaux et nos stations de ravitaillement et d'approvisionnement de charbon (*coaling stations*) pendant l'absence de la flotte. » Les *gunboats*, les torpilleurs surtout, sont à ses yeux les éléments premiers de la défense de tous les ports, ceux de la métropole comme ceux des colonies ; aussi ajoute-t-il aussitôt : « S'il était décidé de construire immédiatement 200 torpilleurs de première classe, il n'y en aurait pas trop pour les besoins *impériaux*, néanmoins ceux-ci seraient impuissants à assurer la défense de ces ports, s'ils n'étaient appuyés par des canonnières puissamment armées. C'est ce que j'ai démontré au chapitre V. » Sans pousser plus loin les extraits et les citations, on peut résumer ainsi les idées de l'écrivain si autorisé qui nous sert de guide : *la « plus grande Bretagne »* FORME UN TOUT INDIVISIBLE QU'IL FAUT DÉFENDRE SUR TOUTES LES MERS DU GLOBE. Les éléments constitutifs de cette défense sont les éléments mêmes constitutifs de la marine de guerre anglaise, à savoir : 1° les cuirassés d'escadre à crinoline fixe et à vitesse réduite, *assurant à l'Angleterre l'empire de la mer* en Europe ; 2° les cuirassés de station et les croiseurs à vitesse maximum, assurant à l'Angleterre, sur tous les océans, *l'empire de la mer*. Leur rôle est ainsi défini : « Le premier devoir de ces divisions navales sera de surveiller les divisions similaires de l'ennemi, de *rechercher une rencontre*, et ainsi d'assurer la sécurité des colonies » ; 3° les canonnières puissamment armées et les torpilleurs de premier rang, défendant les ports auxquels ils sont attachés, aussi bien ceux de la métropole que ceux des colonies ; 4° « dans le but d'assurer à tous ces navires de combat leur liberté d'action, il est nécessaire que nos dépôts de charbon (*coaling stations*) et nos principaux ports coloniaux soient rendus capables de résister à tout prix à une attaque *d'une petite force ennemie*. »

Il ne nous appartient pas, et ce n'est point d'ailleurs le but de nos recherches, d'examiner ici ce que vaut, au point de vue anglais, ce plan de défense, non pas seulement des colonies, mais de la « plus grande Bretagne ». Néanmoins quelques observations s'imposent à notre analyse. L'optimisme de l'école à laquelle appartient peut-être l'amiral sir Georges Elliot, mais dont M. le professeur Seeley est le plus brillant interprète, est sans doute justifié, mais peut-être est-il permis de penser que le jour où une guerre anglaise deviendrait une guerre de la « Grande Bretagne » tout entière, et dans laquelle les intérêts propres, particuliers de chacune des provinces de l'Empire, se sentiraient compromis pour et par la défense des seuls intérêts de la mère-patrie, le lien plus fictif que réel qui les unit encore se briserait dès les premiers jours. Les Anglais, qui n'ont pas voulu faire une guerre américaine pour le

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Canada ; une guerre maorie pour les colons de la Nouvelle-Zélande ; qui n'ont tenu nul compte des résistances des colons australiens aux annexions allemandes du Pacifique ; qui, dans un esprit de justice, nous nous plaisons à le reconnaître, ont retiré leurs troupes de l'Afrique australe ; les Anglais trouveraient peut-être très logique, sinon très patriotique, que les Canadiens, les colons de la Nouvelle-Zélande, ceux de l'Afrique australe, ceux enfin de l'Australie se refusassent à leur tour à faire une guerre purement anglaise contre une puissance maritime européenne. En tout cas, ce refus serait très naturel et en tout conforme au génie d'une race qui est avant tout pratique et met les intérêts de cet ordre bien au-dessus de ces vaines sentimentalités qui passionnent et dirigent souvent d'autres races bien moins douées. Si donc la « plus grande Bretagne » forme un tout indivisible qu'il faut défendre sur toutes les mers du globe, c'est bien à la marine anglaise, et à ses forces uniquement, que cette défense incombe. Au fond, c'est ainsi qu'on le comprend en Angleterre, puisque dans le plan général de la défense de l'Empire, l'invasion par une armée étrangère d'une des colonies n'est pas prévue, explicitement du moins : est-ce oubli ? Non, certes ; c'est au contraire parce que toute tentative de ce genre apparaît aux auteurs de ce plan, aussi bien qu'à nous-même, impossible à réaliser, devant fatalement aboutir à un désastre, et alors l'oubli n'est qu'apparent ; à quoi bon se mettre en garde contre une menace chimérique ? Mais, si sur ce point les marins anglais concluent comme nous, leurs raisons sont bien différentes des nôtres. Par cela même qu'ils croient à l'efficacité des cuirassés avec ou sans crinoline, ils croient encore qu'au jour d'une guerre navale ses flottes conquerraient encore à l'Angleterre l'empire de la mer, ils croient encore que l'empire de la mer lui assurerait toutes les conséquences d'autrefois. Bien différentes, et depuis bien longtemps déjà sont nos convictions à ce sujet.

« A l'époque de la marine à voile, époque si rapprochée de nous par les années, si éloignée par les incessantes transformations des éléments qui constituent la puissance sur mer des nations européennes, la suprématie maritime, conséquence assurée d'une ou deux grandes victoires où sombrait pour longtemps la marine vaincue, donnait à la marine victorieuse la souveraineté, l'empire de la mer dans la plus complète expression de ces mots. Les souvenirs du premier empire sont encore vivants dans les esprits : nos côtes étroitement bloquées de Cadix à Anvers, de Gibraltar à Naples, *sans cesse menacées du débarquement d'une armée d'invasion*, comme celle qui, jetée soudainement à Walcheren, inspira de si justes craintes à l'empereur, alors engagé avec toutes ses forces au cœur de l'Autriche ; les escadres anglaises promenant seules sur l'océan leurs pavillons victorieux et balayant devant elles ce qu'un de nos amiraux appelait si justement « de la poussière navale », c'est-à-dire nos corsaires intrépides, nos croiseurs isolés, prisonniers désignés d'avance aux pontons de Plymouth et de Southampton ; nos colonies séparées du monde entier, abandonnées à elles-mêmes, sans secours possible, *tombant l'une après l'autre sous des attaques répétées*, et destinées plus tard à payer la rançon de la paix, enfin, comme résultat d'un tel état de choses, l'Angleterre monopolisant le commerce du monde, jetant les bases de sa puissance actuelle, de sa prospérité sans égale ; telles furent à cette époque les conséquences de nos défaites à Aboukir et à Trafalgar. L'application de la vapeur comme force motrice des navires de guerre, celle de l'hélice comme propulseur, la création des chemins de fer reliant en un tout compacte les provinces les plus éloignées d'un même pays, les progrès incessants de la mécanique, ceux de l'artillerie, les perfectionnements que chaque jour apporte à l'emploi des torpilles, en bouleversant les conditions normales de la guerre maritime, en ont complètement aussi modifié les résultats. Ces résultats si décisifs autrefois, seraient si amoindris que peut-être se réduiraient-ils à une gloire stérile achetée aux prix d'énormes dépenses et par l'effusion

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

du sang le plus précieux*. » Et en effet, continuant notre étude, nous arrivions aux conclusions suivantes : « L'empire de la mer n'assure ni le blocus des côtes ennemies, ni la sécurité du commerce national, ni celle des ports et des côtes de la Métropole et des Colonies, à la nation qui l'a conquis. Ce commerce, ces ports, ces rivages sont au contraire exposés sans leur défense d'autrefois, la marine de guerre nationale, exposée elle-même aux attaques des croiseurs ennemis toujours maîtres de s'élancer dans l'océan et auxquels leur vitesse assure presque l'impunité. » Les onze années écoulées depuis que ces lignes ont été écrites, ont donné une sanction irrécusable à ces vérités, qui pouvaient alors trouver des incrédules. Les progrès dont nous constations la marche continue ont été tels que la révolution a été complète, et dans la constitution des marines de l'avenir, et dans les conditions des guerres navales futures. Non seulement les opérations maritimes secondaires d'autrefois : blocus des côtes, débarquement de corps d'invasion sont impossibles, mais même la guerre d'escadre, la guerre des batailles, décisives autrefois, n'est plus qu'un anachronisme. La guerre navale, c'est désormais la guerre industrielle, la guerre de course. « Les instruments de cette guerre sont : en nombre maximum, les torpilleurs et les canonnières de défense, unités de combat, et avec eux les croiseurs, tous ayant une vitesse maximum, tous réduits aux dimensions minimum, qui en assurent l'autonomie et la puissance effective ; le nombre, la vitesse, l'invisibilité, sont les facteurs de la supériorité de ces instruments de guerre**. »

Mais cette guerre de l'avenir, cette guerre industrielle, cette guerre de course *à la fois défensive et offensive*, n'est possible qu'à une condition, c'est que torpilleurs et croiseurs, écumeurs sans merci des routes commerciales de l'Océan, puissent *vivre*, c'est-à-dire s'approvisionner, et aussi trouver dans tous les parages des abris sûrs, des refuges toujours ouverts. Ici les colonies océaniennes dont nous n'avons pas parlé, apparaissent dans leur importance supérieure, et réclament à bon droit la place que nous semblions leur refuser dans notre « plus grande France », dans notre système de défense de ses frontières les plus reculées. Mieux que par de longues phrases, l'amiral sir Georges Elliot montre en toute clarté, dans une carte du monde, l'ensemble des points stratégiques, maritimes, indispensables à la défense de la « plus grande Bretagne », c'est-à-dire à celles de son commerce. Il a tracé sur cette carte les *trade-routes*, les « routes commerciales », et marqué d'un signe spécial les *coaling-stations*, âmes de leur défense. N'a-t-il pas indiqué aussi les points faibles de la puissance anglaise, ceux où un ennemi résolu peut lui porter des coups mortels ? Sur le tableau qui accompagne la présente note, à côté des *coaling-stations* anglaises, nous avons indiqué les stations françaises analogues à ces *coaling-stations*, et qui seules sont la garantie absolue de la sécurité, de la défense de nos autres provinces coloniales. La seule garantie, — entendons-nous, — la seule garantie matérielle. Il en est une, en effet, d'ordre supérieur, qu'il importe d'établir, c'est que cette guerre de course, cette guerre industrielle, sera une guerre *sans merci*, et qu'en dépit de toutes les réclamations de l'humanitarisme, et de ces droits sans sanctions qu'on appelle les droits de la guerre, *il est fatal qu'il en sera ainsi*.

La guerre est la négation du droit. C'est, nous l'avons dit, bien avant M. le major de Goltz et son livre admirable *De la nation armée*, le recours à la force, reine du monde, d'un peuple tout entier dans l'incessant et universel combat pour l'existence. Tout est donc non seulement permis, mais légitime contre l'ennemi. C'est la loi. Mais cette loi doit avoir sa sanction, et quelle est la sanction de toute loi scientifique ? Les faits. Où sont les faits, sanction de la loi que nous proclamons ?

Aux jours où *théoriquement* les droits de la guerre n'étaient pas discutés, ou théoriquement les

* *Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1874.

** *De la guerre navale*, p. 61.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

lois de la guerre s'imposaient aux esprits les plus rebelles, témoin Nelson à Copenhague, comment la guerre maritime était-elle pratiquée ? Un navire de guerre, un corsaire, et un bâtiment de commerce ennemi sont en présence. L'un devient la *prise* de l'autre. Une partie de l'équipage du capteur amarine sa prise ; si elle en vaut la peine, cette prise est conduite dans le port le plus voisin ; sinon, tout l'équipage passe à bord du capteur et la prise est coulée. L'humanité est sauvée. Saufs aussi les droits de la guerre. Demain, la guerre éclate ; un torpilleur autonome, — deux officiers, douze hommes d'équipage, — a reconnu un de ces paquebots, porteur d'une cargaison plus riche que celle des plus riches galions d'Espagne ; l'équipage, les passagers de ce paquebot s'élèvent à plusieurs centaines d'hommes ; le torpilleur ira-t-il signifier au capitaine du paquebot qu'il est là, qu'il le guette, qu'il peut le couler, et qu'en conséquence il le fait prisonnier, lui, son équipage, ses passagers, qu'en un mot, il *l'amarine platoniquement* et que, comme tel il doit se rendre dans le port le plus voisin de France ? A cette déclaration, égale en sottise au chevaleresque « A vous, Messieurs les Anglais » de Fontenoy, le capitaine du paquebot répondrait par un obus bien pointé, qui enverrait au fond le torpilleur, son équipage et son chevaleresque capitaine, et, tranquillement, il poursuivrait sa route, un moment interrompue. Donc, le torpilleur suivra de loin, invisible, le paquebot qu'il aura reconnu, et la nuit faite, le plus silencieusement et le plus tranquillement du monde, il enverra aux abîmes paquebot, cargaison, équipage, passagers, et l'âme non seulement en repos, mais pleinement satisfaite, le capitaine du torpilleur continuera sa croisière.

Tous les cœurs sensibles que le XVIII^e^ siècle nous a légués peuvent gémir. Tous les congrès de la paix peuvent tenir leurs assises humanitaires. Tous les diplomates peuvent en des congrès aussi pratiques édicter de nouveaux codes des droits de la guerre ; par cela seul que la guerre éclatera entre deux nations maritimes, et parce que, de même que le lion est lion pour déchirer sa proie surprise sans défense, le torpilleur est torpilleur pour torpiller les navires ennemis surpris sans défense, chaque nuit couvrira de ses ombres silencieuses et protectrices, chaque point de l'océan verra s'accomplir de pareilles atrocités. D'autres peuvent protester ; pour nous, nous saluons en elles la sanction suprême de cette loi supérieure du progrès dans laquelle nous avons une foi ardente et dont le dernier terme sera l'abolition de la guerre.

Nous n'avons pas à défendre ici l'opportunité de ces dernières considérations. C'est en effet parce que la guerre navale de l'avenir sera bien celle dont nous avons voulu fixer le caractère, et dont nous voyons les instruments dans le torpilleur autonome et le croiseur de grand vol, que nous pouvons dans les conclusions logiques de cette étude poser le second des principes fondamentaux, objets de nos recherches.

*a*) La défense continentale de nos colonies est constituée par une armée indigène fortement encadrée dans des éléments français : ce sera l'armée coloniale.

*b*) La défense maritime de nos colonies est constituée par des flottilles de torpilleurs et de canonnières à vitesse maximum ; les flottilles locales seront la marine coloniale.

Enfin, conformément au principe établi par le professeur Seeley, que l'existence et le développement de la grande France sont essentiellement fonction de la politique européenne de la France :

*c*) L'existence, le développement, c'est-à-dire la défense supérieure de la « plus grande France » est constituée par un ministère spécial autonome des colonies, seul capable de leur administration en temps de paix, responsable de leur défense en temps de guerre, seul capable surtout de peser d'un poids nécessaire dans les conseils supérieurs où se décide la politique européenne de la France.

**C.-Amiral T. AUBE.**

Le 5 décembre 1885.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# ROUTES COMMERCIALES

| | STATIONS ANGLAISES | STATIONS FRANÇAISES |
|---|---|---|
| **OCÉAN ATLANTIQUE** | | |
| A New-York (3.000 nœuds) | Halifax<br>Nova Scotia | *Saint-Pierre-Miquelon ?* |
| Au golfe du Mexique. — Bermudes et Tampico | Bermudes | Néant |
| Au golfe du Mexique à Panama | Sainte-Lucie<br>La Jamaïque | Martinique<br>*Guadeloupe ?*<br>Les Saintes |
| Au cap Horn (7.100 nœuds) | Iles Falkland (anciennes Malouines) | Néant |
| Au cap de Bonne-Espérance | Ascension<br>Sainte-Hélène<br>Cape Town | *Dakar ?*<br>*Le Gabon ?* |
| **OCÉAN PACIFIQUE** | | |
| De Victoria (Van couver), à Sydney par Les Fidji | Victoria<br>Les Fidji<br>Sydney | Nouvelle-Calédonie et ses annexes |
| De Panama (Taboga) à Sydney | Les Fidji<br>Sydney | Tahiti. — Marquises<br>Tuamotu |
| **MÉDITERRANNÉE** | Gibraltar<br>Malte<br>Chypre | Côtes Françaises<br>Corse<br>Algérie — Tunisie |
| **MER ROUGE** | Aden<br>Périm | *Obock ?* |
| **GOLFE ARABIQUE** | Bombay<br>Trincomalee<br>Pointe de Galles | Néant |
| **GOLFE DU BENGALE** | Calcutta | Néant |
| **MERS DE CHINE** | Singapore<br>Hong-Kong<br>Port Hamilton<br>Labuan | Saïgon<br>*Un des ports du Tonkin ? (à créer).* |
| **MER DES INDES** du cap de Trincomalee | Maurice | Mayotte<br>*Ports de Madagascar ?* |

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# CONCLUSION

## *AUX COLONIES !*

Quand ma pensée se reporte malgré moi au pays natal, au delà des Vosges, quand me poursuit le souvenir de la guerre malheureuse qui fit perdre à la France ses deux plus belles provinces, je songe aux Colonies : tel un père qui a perdu l'un de ses enfants reporte sur le fils survivant devenu son unique soutien, son seul espoir, tout son cœur et toute son âme.

Les Colonies sont un souvenir et une espérance.

Comment pourrait-on se défendre d'une profonde admiration pour cet élan colonisateur, cette expansion si propice à la marine et au commerce, exemple que nous ont légué nos pères en exploitant la Nouvelle-France, c'est-à-dire toute l'Amérique du Nord, la France équinoxiale, c'est-à-dire toutes les Guyanes et toutes les Antilles, la France orientale, c'est-à-dire Bourbon, Sainte-Marie et Madagascar !

Je ne connais pas de joie plus profonde que celle de rappeler le temps où la France puissante commandait aux deux mondes.

On se plaît à répéter que la France doit s'appliquer à développer sa force ; or les forces d'une nation résultant de sa puissance commerciale et maritime, de ses richesses, de l'union et du génie de ses concitoyens et de son gouvernement, nulle institution ne pourrait mieux qu'un vaste ensemble de Colonies lui assurer des transactions, lui fournir des matières premières, consommer ses produits et assurer un fret constant à sa marine en péril. Ce n'est qu'en soutenant notre marine par les Colonies, en activant notre commerce à l'aide de marchés parfois privilégiés, toujours ouverts, que la fortune publique grandira et que la France élèvera ses forces à hauteur des luttes possibles de l'avenir.

*
* *

S'il est vrai, et l'on ne saurait guère en douter, que l'avenir et la prospérité d'un pays dépendent de sa politique extérieure, la question coloniale s'impose des premières à l'attention générale.

La nécessité de posséder des Colonies se trouve suffisamment démontrée dans cet Atlas pour que nous n'y revenions pas ! Celles-ci peuvent permettre à la Métropole de se réserver des marchés exclusifs, d'assurer aux industries métropolitaines qui ont besoin d'une protection des consommateurs forcés pour remplacer ceux que peut faire perdre l'abandon du régime de douanes et de protection industrielle aux frontières. — Mais dans nos Colonies sinon dans nos Possessions, la prohibition des produits étrangers n'est pas désirable et le succès des tentatives commerciales de nos négociants n'exige pas ces rigueurs.

Le mouvement commercial entre la France et ses Colonies a acquis dans ces dernières années une

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

importance qu'on ne saurait méconnaître. Sur 5 millions de tonnes que les vapeurs français ont transportées entre la France et tous les pays, en 1883, 2 millions un quart ont été échangés avec les Colonies. L'Algérie est au second rang sur la liste des pays avec lesquels la France a entretenu le plus de relations maritimes ; elle n'est surpassée que par l'Angleterre. En outre le commerce que notre Colonie méditerranéenne fait avec la Métropole constitue le dixième du commerce que notre marine fait avec le monde entier. L'Algérie une seule de nos colonies, — sans comprendre la Tunisie, qui du 13 octobre 1884 au 12 octobre 1885 a fait un commerce de 46 millions de francs dont 25 avec la France, — occupe le 8e rang sur la liste des pays de destination. Elle n'est devancée que par les voisines immédiates de la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne, l'Italie, et avec elles les États-Unis. L'Algérie, à elle seule, consomme 200 millions de marchandises françaises diverses, alors que tous les États réunis de l'Amérique du Sud, que l'on considère souvent comme des débouchés d'une extrême importance : la République Argentine (Buenos-Ayres, la Plata), l'Uruguay (Montévidéo), le Brésil, le Chili, la Nouvelle-Grenade, n'en consomment guère pour plus de 300 millions ; pourtant leur étendue est de 18 millions de kilomètres carrés et leur population de 26 millions d'habitants, tandis que l'Algérie n'a que 40,000 kilomètres carrés de territoire civil et 250,000 fonctionnaires ou colons ; et si on comprenait avec elle la région saharienne, si on comptait la population indigène, Kabyles et Arabes, elle n'aurait encore que 400,000 kilomètres carrés et 2 millions et demi d'habitants.

Le développement des relations entre la France et ses Colonies a repris, depuis une dizaine d'années, une marche progressive.

L'Algérie, qui ne demandait à la France, en 1878, que 77 millions de marchandises, en consommait 154 millions en 1883 : sa consommation a ainsi doublé en cinq ans. Trois fois moins ancienne que le Cap, elle égale déjà sa population et son commerce renommé.

Le commerce de la Nouvelle-Calédonie, qui n'était en 1882 que de 5 millions 1/2, s'est élevé en 1883 à 10 millions.

Nos exportations par navires français vers l'ensemble de nos colonies s'accroissent également presque chaque année. Elles étaient de 205 millions en 1871, de 234 millions en 1878, de 280 millions en 1880, de 295 millions en 1882, dont en 1878, 74 millions pour les Colonies autres que l'Algérie, en 1880, 83 millions, atteignant, en 1883, 95 millions.

Sur le tableau du commerce de la France avec toutes les puissances étrangères, — au point de vue de l'exportation françaises, — le Sénégal est au 19e rang, la Martinique au 24e, la Guadeloupe au 28e, la Cochinchine au 34e, la Réunion au 35e avant la Suède et la Norwège, la Guyane au 38e avant le Danemark (qui a près de 2 millions d'habitants alors que notre Colonie n'en a que 25,000, en comprenant les Indiens, les Atricains, les Chinois et les Annamites immigrés), les possessions de l'Océanie au 40e, Saint-Pierre et Miquelon au 46e, Mayotte, Nosi-Bé, Sainte-Marie au 54e, l'Inde française au 55e. La Martinique à elle seule occupe le septième de notre flotte commerciale.

Ajoutons que la consommation annuelle des colons français en produits métropolitains est de 23 fr. 50, alors que les sujets anglais ne consomment que 7 fr. 78 de produits anglais : chaque habitant des Indes n'en achète que pour 3 fr. 15.

En présence de ces chiffres, il est assez naturel de conclure que ce n'est pas exclusivement « au profit de nos concurrents les plus acharnés que nous fabriquons péniblement des Colonies et des Protectorats. »

Le commerce entre la France et ses colonies n'est cependant pas aussi actif qu'il devrait l'être et qu'il l'a été.

Cela tient à plusieurs raisons et d'abord à un régime douanier qui est des plus libéral. Dans presque toutes nos colonies, sinon dans toutes, les marchandises françaises et étrangères jouissaient tout récemment encore de la même faveur ou supportaient les mêmes droits, la mère patrie n'ayant aucun privilège. On respectera la liberté dont jouissent les Colonies, mais on souhaitera qu'elles suivent

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

l'exemple de la Réunion, dont le Conseil général a voté des droits de douane qui sont dans quelques cas plus élevés que ceux de notre tarif continental.

Le défaut d'énergie et d'initiative chez nos négociants nuit beaucoup aussi à l'extension de nos affaires ; et il est peu à l'honneur de notre commerce, par exemple, de voir l'Annuaire de Saint-Pierre et Miquelon constater en ces termes les efforts heureux de nos concurrents :

Depuis quelques années, de grandes maisons de New-York et de Boston envoient à Saint-Pierre des représentants de commerce qui prennent les commandes des négociants de la localité, et affrétent pour le compte des importateurs des goëlettes chargées de toute sorte de marchandises, depuis les denrées alimentaires jusqu'aux dorys et objets d'ameublement.

On doit pouvoir faire comprendre à nos négociants que les acheteurs des Colonies n'entreprendront pas le voyage de France pour faire leurs achats quand des vendeurs étrangers viennent chaque jour les solliciter chez eux. — Il sera peut-être plus difficile de vaincre leur timidité et de les amener à fonder des succursales aux Colonies (et à l'étranger) soit isolément, soit en se groupant comme beaucoup de maisons étrangères.

Puisse cependant cet *Atlas colonial* en faisant mieux connaître nos Colonies et nos Possessions, en en indiquant les richesses et les besoins, réussir à secouer une torpeur si préjudiciable à nos intérêts généraux et particuliers.

*
* *

Bien que la France ne soit pas un pays dont on émigre beaucoup, — que de fécondes stations seraient créées par les 20.000 Français, possesseurs presque tous d'un petit pécule et qui, chaque année s'éloignent de leur pays pour tenter l'inconnu, s'ils étaient convenablement dirigés. Mais il est difficile aujourd'hui à un émigrant d'aller se fixer dans nos colonies, si ce n'est l'Algérie, par suite de difficultés administratives. Nous espérons bien qu'elles seront levées un jour, et nous souhaitons pour le moment que l'Administration ne réserve pas toutes ses faveurs pour les bagnes et pour les criminels comme on le fait en Nouvelle-Calédonie, et qu'elle songe à encourager et à aider plus efficacement l'émigration libre.

Le climat de nos colonies est d'ailleurs favorable, quoi qu'on ait pu dire : la Nouvelle-Calédonie, Madagascar, l'Algérie sont situés sous une latitude tempérée et incontestablement favorable : à la Guyane « la réputation d'insalubrité est absolument fausse, l'Européen peut facilement en supporter le climat » ; à Sainte-Marie, — ce tombeau des Français, — « un fait prouve », dit M. le docteur Bornis, médecin de première classe de la Marine, « que cette insalubrité n'est pas telle qu'on se l'imagine : c'est « l'acclimatement presque complet d'Européens qui y vivent depuis près d'un quart de siècle. Sans « doute, ils sont sujets à des accès de fièvres intermittentes, mais il les supportent parfaitement. »

Tous les pays sont insalubres au début de la colonisation : la Mitidja, Bouffarik, Blidah ont coûté bien des vies pour être assainies : la mortalité en Cochinchine a été de 11 $^0/_0$ ; elle est actuellement descendue à 1 $^0/_0$.

A ceux qui méconnaissent l'importance de l'expansion coloniale, je poserai ces questions : Que sera bientôt la France en face des Etats-Unis avec leurs 100 millions d'habitants, en face de l'Australie, ce monde nouveau dont le progrès étonne et qui dispose d'une puissance prodigieuse de production.

Si l'on considère les habitants des colonies comme des acheteurs pour la Métropole, l'Angleterre se sera assuré 200 millions de consommateurs, les Pays-Bas 24 millions, la Russie 12 millions, l'Espagne 8 millions, la France 6 millions seulement, condamnant une des branches de son commerce à demeurer 33 fois moindre que la même source de profit de la Grande-Bretagne !

*
* *

Notre insouciance pour les acquisitions coloniales est une double faute : en n'annexant pas, nous laissons prendre.

Pendant qu'une opposition inqualifiable s'élevait en France contre la féconde politique d'expansion

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

coloniale, reprochant la conquête du Tong-King quand elle ne devait incriminer que l'abandon de Formose, des Pescadores, et de Haï-Nan, les Anglais, les Allemands, les Espagnols, les Portugais, les Italiens, les Russes, les Américains, les Danois et jusqu'aux Belges accroissaient ou fondaient leur domaine colonial.

Cela prouve que toutes ces nations reconnaissent la nécessité d'étendre leur domination; et elles poursuivent ce résultat en usant souvent de violence sans égard pour les nations dites amies, tant la force qui les conduit est impérieuse et irrésistible.

Quel contraste ne font pas avec la politique ferme et suivie des autres peuples la mobilité des desseins et la tiédeur d'exécution des entreprises françaises!

*
* *

Les Colonies sont susceptibles, ainsi que je l'ai rappelé, de développer le commerce de leur Métropole, alors même qu'elles jouiraient de franchises et n'auraient établi aucune mesure protectrice pour le commerce national.

La France, pour favoriser son commerce, suivra l'exemple de toutes les autres nations qui se disputent et se partagent l'empire des mers.

Voici quelles paraissent être les mesures les plus propres à étendre notre influence dans les régions qui sont jugées les plus favorables à nos établissements.

1° Assurer nos routes coloniales de l'Indo-Chine, de l'Océan Indien, du Pacifique.

2° Étendre certaines colonies pour favoriser leur développement économique (Madagascar, Nouvelle-Calédonie, Guyane, Indo-Chine).

3° Conclure des traités « de commerce et d'amitié » nous assurant une situation privilégiée, sinon exclusive, partout où l'opportunité d'une annexion paraîtrait douteuse.

Renouer par exemple des relations avec les Samoa et les Tonga, en renouvelant nos conventions de 1855 (un assez grand nombre d'îles de l'Océanie, entre autres les Wallis, les Cook, souhaitaient se lier à nous par des traités politiques); et du côté du golfe de Guinée, par une alliance avec les Achantis, s'il en est temps encore, donner une importance considérable à notre colonie de Grand-Bassam et Assinie.

4° Procéder à l'organisation politique et judiciaire de nos colonies, en tenant compte partout des traditions, des mœurs et des coutumes de la population; y créer des écoles françaises, y établir des voies de communication et exécuter tous les travaux publics d'une utilité reconnue.

Chaque colonie devrait également posséder un bassin de radoub et des docks flottants.

5° Constituer dans les plus salubres un *domaine colonial* permettant d'offrir aux émigrants français des terres fertiles.

6° Pourvoir à la défense des colonies.

7° Enfin les remettre aux mains d'un *ministère* spécial *responsable* de leur prospérité et de leur défense.

Reprenons donc la politique colonisatrice du XVII[e] siècle ; reconstituons notre domaine colonial effondré en 1763 et en 1815 ; que l'Indo-Chine supplée aux Indes ; que Madagascar redevienne la France orientale ; que la frontière de la Guyane soit avec le Brésil l'objet d'une entente prompte et définitive ; que l'Afrique nous offre un dédommagement à la perte de l'Amérique du Nord, et le relèvement, et la puissance, et la gloire setont assurés à la Patrie par les Colonies.

**Henri MAGER.**

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

# TABLE

*des*

# CARTES ET NOTICES

**DISPOSÉES DANS L'ORDRE D'UN VOYAGE AUTOUR DU MONDE**

*(Les noms des Cartes sont en caractères gras)*


| | | |
|---|---|---|
| ATLAS COLONIAL (AVANT-PROPOS)..... | Charles BAYLE. | |
| L'ESPRIT COLONISATEUR (PRÉFACE).... | Paul BERT..... | *Membre de l'Institut.* Député. |
| **LES COLONIES FRANÇAISES** EN 1861, 1883, 1815, 1883. | | |
| HISTOIRE DE LA COLONISATION..... | Paul GAFFAREL..... | Doyen de la Faculté des Lettres de Dijon. |
| BAIE D'ADULIS..... | Casimir MONDON..... | Publiciste. |
| **OBOCK** | | |
| D'ADULIS à OBOCK..... | Denis de RIVOYRE..... | Explorateur. |
| OBOCK..... | Paul SOLEILLET..... | Explorateur. |
| CHEICK-SAID..... | Frédéric ROMANET du CAILLAUD. | Explorateur. |
| ILES ALDABRAH ET ILES GLORIEUSES<br>MAYOTTE.....<br>COMORES..... | Baron De CAMBOURG..... | Vice-Président de la Société des Études coloniales et maritimes. |
| NOSI-BÉ..... | Jules MOREAU..... | Membre du Conseil supérieur des Colonies. |
| **MADAGASCAR** | | |
| MADAGASCAR..... | Alfred GRANDIDIER..... | *Membre de l'Institut.* Explorateur. |
| SON UTILITÉ IMMÉDIATE ET INCONTESTABLE, SES RICHESSES NATURELLES..... | Charles BAYLE. | |
| LES DROITS DE LA FRANCE, ET SON ACTION DIPLOMATIQUE A MADAGASCAR..... | F... | |
| LETTRE SUR MADAGASCAR..... | François de MAHY..... | Député. |
| SAINTE-MARIE DE MADAGASCAR.... | Baron de CAMBOURG. | |
| **LA RÉUNION** | | |
| LA RÉUNION..... | Edouard RAOUL..... | Ph. de 1re classe de la Marine, Explorateur. |
| **ILES KERGUELEN** | | |
| ILES KERGUELEN..... | Amiral LAYRLE. | |
| **LES POSSESSIONS FRANÇAISES DE L'INDE** | | |
| INDE (ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS)..... | Henri DELONCLE..... | Secrétaire général de la Ligue des Patriotes. |
| LOGES FRANÇAISES..... | Armand MONTCLAR..... | Ingénieur. |
| **INDO-CHINE** | | |
| INDO-CHINE..... | J. HARMAND..... | Consul général de France. |
| **TONG-KING** | | |
| TONG-KING..... | Jean DUPUIS..... | Explorateur. |
| BIRMANIE..... | Edouard RAOUL. | |
| **VOIES DE PÉNÉTRATION EN CHINE** | | |
| LAOS CENTRAL..... | Dr PAUL NEÏS..... | Médecin de 1re classe de la Marine. Explorateur. |
| **COCHINCHINE ET CAMBODGE** | | |
| COCHINCHINE..... | Le MYRE de VILERS..... | Ancien Gouverneur |
| CAMBODGE..... | Jacques WAUBERT..... | Publiciste. |
| **NOUVELLE-CALÉDONIE** | | |
| NOUVELLE-CALÉDONIE..... | Gautier de la RICHERIE..... | Ancien Gouverneur. |
| **NOUVELLES-HÉBRIDES** | | |
| NOUVELLES-HÉBRIDES..... | HIGGINSON..... | Président de la Cie française des Nouvelles-Hébrides. |
| ILES SALOMON..... | Henri MAGER..... | Géographe. |


Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

| | | |
|---|---|---|
| **ILES TAHITI,** ILES MARQUISES (*Océanie française*. | | |
| OCÉANIE (ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS)..... | MAC CLEANER. | |
| ROCHER CLIPPERTON..... | Charles LEMIRE..... | Publiciste. |
| **SAINT-PIERRE MIQUELON, TERRE-NEUVE** | | |
| SAINT-PIERRE et MIQUELON..... | Louis HENRIQUE..... | Membre du Conseil supérieur des Colonies. |
| TERRE-NEUVE..... | Henry DURASSIER..... | Chef de Bureau au Ministère du Commerce. |
| **GUADELOUPE** ET DÉPENDANCES | | |
| GUADELOUPE..... | A. ISAAC..... | Sénateur de la Guadeloupe. |
| **MARTINIQUE** | | |
| MARTINIQUE..... | | |
| **GUYANE** | | |
| GUYANE. — I. GUYANE FRANÇAISE..... | Henri A. COUDREAU..... | Explorateur. |
| II. HISTOIRE DU TERRITOIRE DIT CONTESTÉ..... | Henri DELON E. | |
| III. GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE DU TERRITOIRE DIT CONTESTÉ.. | X. | |
| **CONGO,** GABON, AGOUÉ, KOUILOU-NIARI | | |
| CONGO..... | DUTREUIL de RHINS..... | Explorateur. |
| HAUT-CONGO..... | Victor GIRAUD..... | Enseigne de vaisseau, Explorateur. |
| BAS-NIGER..... | Édouard VIARD..... | Négociant. |
| BÉNUÉ..... | Commandant Antoine MATTÉI..... | Membre du c. d'ad. de la Société française de Colonisat. |
| GUINÉE..... | De LANESSAN..... | Député. |
| **SÉNÉGAL** ET POSSESSIONS FRANÇAISES DE LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE | | |
| SÉNÉGAL..... | Général L. FAIDHERBE..... | Anc. Gouv., Sénat., Grand Chanc. de la Légion d'hon. |
| CAZAMANCE..... | | |
| RIVIÈRES DU SUD..... | A. Le SAVOUREUX..... | Négociant. |
| BAMBOUCK..... | Dr COLIN..... | Explorateur. |
| ADRAR..... | Colonel VINCENT. | |
| SAHARA..... | Colonel FULCRAND. | |
| **RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES COLONIES.** — GRANDES VOIES DE COMMUNIC. MARIT. ET TÉLÉGRAPHIQUES. — CONSULATS. | | |
| COMMERCE DE LA FRANCE AVEC SES COLONIES (*avec tableaux et graphique*)... | E. LEVASSEUR..... | *Membre de l'Institut.* |
| CONSULATS. (ÉTAT EXACT DES POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DE FRANCE A L'ÉTRANGER. | | |
| GRANDES VOIES DE COMMUNICATION. | Ferdinand de LESSEPS..... | *Membre de l'Institut.* |
| CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES A L'ETRANGER..... | | |
| COMITÉS COMMERCIAUX CONSULTATIFS..... | | |
| LA SEINE, PARIS PORT DE MER..... | BOUQUET de la GRYE..... | *Membre de l'Institut.* |
| EXPANSION COLONIALE ET MARINE MARCHANDE (*avec tableaux*)..... | Félix FAURE..... | Député, ancien Sous-Secrét. d'Etat aux Colonies. |
| STATISTIQUE COMPARATIVE..... | Le MYRE de VILERS. | |
| DÉFENSE NATIONALE. — DÉFENSE DES COLONIES (*tableaux des routes commerciales*)..... | Amiral AUBE. | |
| CONCLUSION..... | Henri MAGER. | |
| TABLE DES MATIÈRES..... | | |


*Un volume complémentaire paraîtra d'ici quelques mois et contiendra les Cartes et Notices de l'Algérie et de la Tunisie, de l'Alsace-Lorraine et des pays européens de langue française, comme la Suisse romande, la Belgique, etc. les anciennes colonies, comme le Canada, la Louisiane, Maurice, Saint-Domingue, etc. etc.*

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires